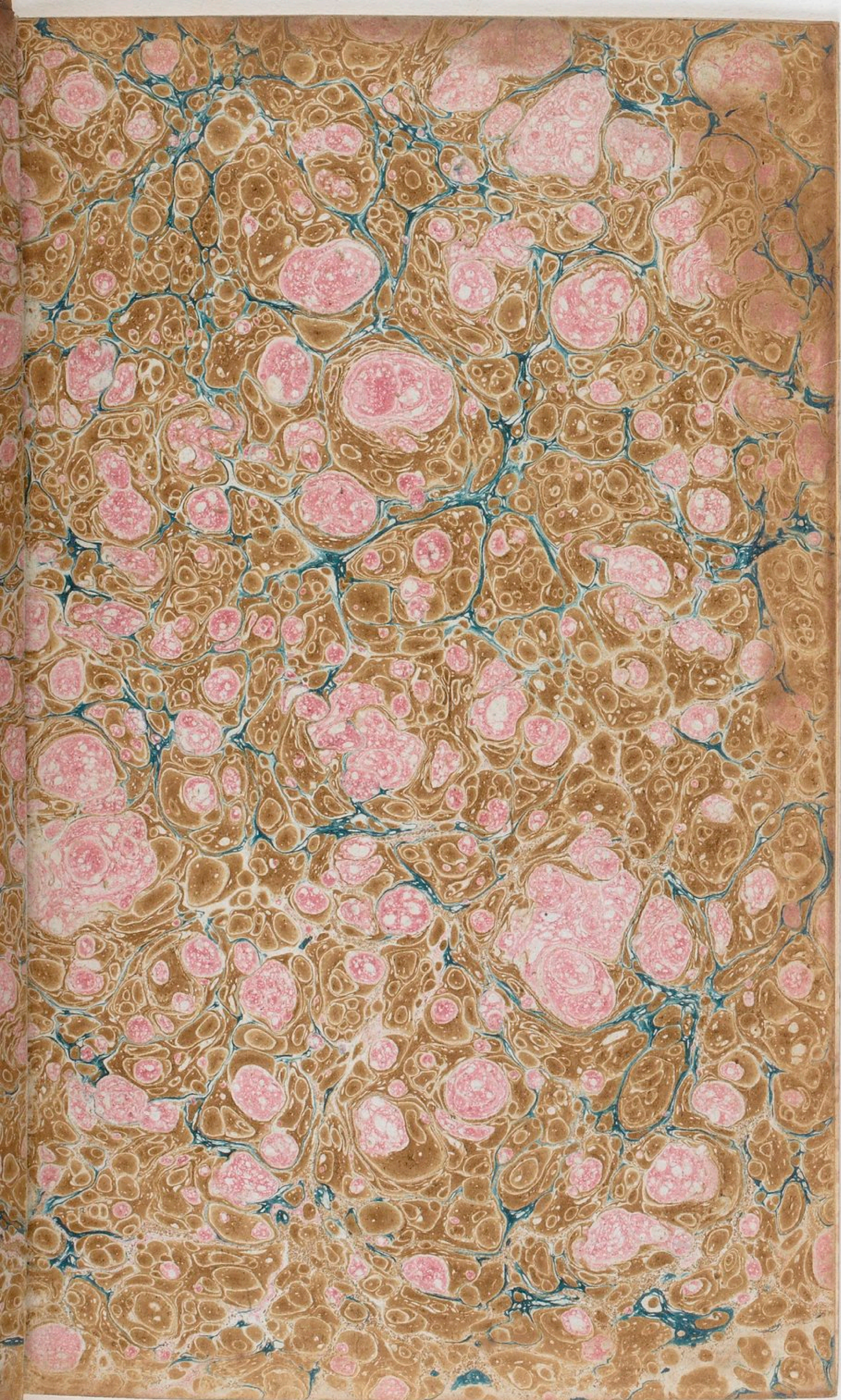
Oeuvres complètes de saint François de Sales,...







ŒUVRES COMPLÈTES
DE
SAINT FRANÇOIS
DE SALES.

DE L'IMPRIMERIE DE P. DIDOT L'AINÉ,
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE SAINT-MICHEL,
IMPRIMEUR DU ROI.

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

SAINT FRANÇOIS DE SALES

ÉVÊQUE ET PRINCE DE GENÈVE.

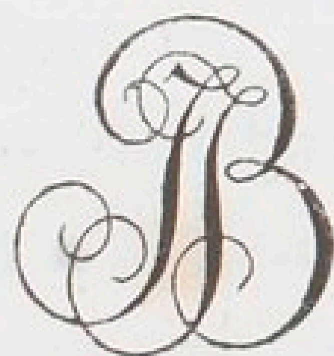
PUBLIÉES D'APRÈS LES ÉDITIONS LES PLUS CORRECTES.

ORNÉES DE SON PORTRAIT
ET D'UN MODÉLE DE SON ÉCRITURE.

LETTRES.

TOME II.





A PARIS
J. J. BLAISE, LIBRAIRE DE S. A. S. MADAME
LA DUCHESSE D'ORLÉANS DOUAIRIÈRE,
RUE FEROU, N° 24, PRÈS S.-SULPICE, A LA BIBLE D'OR.
M D CCC XXI.

LETTRES DE SAINT FRANÇOIS DE SALES.

119e LETTRE.

S. FRANÇOIS DE SALES, A MADEMOISELLE DE VILLERS.

Témoignages d'amitié.

Le vendredi de Pâques, 20 avril 1607.

Mademoiselle ma très chère mère, pressé de mille sortes d'empêchements sur ce départ que je fais pour aller célébrer un grand jubilé (1) à Thonon, je vous salue humblement par cette occasion, vous suppliant de me faire part un peu amplement de vos nouvelles par madame de Chantal, laquelle, comme je crois, fera avec nous la fête de la Pentecôte : car, ma chère mère, voyez-vous, je vous veux parler un peu plus tendrement désormais de me promettre votre venue à Saint-Claude. Je ne le puis faire pour cette année, quoique notre bon M. Robin m'en ait jeté quelque assentement. Je sais que vous êtes ten-

(1) Il s'agit ici du jubilé pour l'exaltation de Paul V au souverain pontificat.

dre au voyage, et que vous n'avez pas tant de santé que de volonté : mais, croyez-moi, ou je mourrai à la poursuite, ou je m'approcherai un jour ; ensorte que s'il vous faut faire quelque partie du chemin en ma faveur, elle sera fort courte. Je suis en si peu de liberté, que je ne puis pas dire si ce sera cette année ; mais j'ai tant de désir de vous revoir, que je ne puis ne l'espérer pas. Aimez-moi cependant, et croyez que mon ame vous est toute dédiée en notre Seigneur, qui m'a rendu votre fils et serviteur, etc.

120e LETTRE.

LE CARDINAL PAMPHILE, A S. FRANÇOIS DE SALES.

Il le loue de son zèle pour la foi, pour l'Église, pour le salut des ames, et pour la gloire de Dieu.

Rome, 30 avril 1607.

Perillustris ac reverendissime domine,

Admodùm reverendus dominus Joannes Franciscus Salesius, ecclesiæ tuæ canonicus, et amplitudinis tuæ procurator, beatorum apostolorum limina superioribus diebus piè ac devotè visitavit, ac de tuæ ecclesiæ statu relationem præclarissimè exaratam exhibuit, quâ neque de clero, et de religiosorum ordinum familiis, de parœciis, et cæteris ecclesiis dilucidiùs, neque de abusibus, corruptelis ac hæresibus copiosiùs, neque de remediis ac orthodoxæ doctrinæ ecclesiasticæ restitutione prudentiùs ac vigilantiùs perscribi potuit. Enitet in universâ eâ relatione amplitudinis tuæ vehementissimum in emen-

dandis lapsis moribus studium, in obeundis, pro Dei gloriâ, locis asperis ac difficillimis labor, in procurandâ animarum salute ardor atque contentio infatigabilis.

Quæ omnia sacram congregationem cardinalium concilio tridentino interpretando, atque prælatorum sacra limina visitantium postulatis audiendis præpositorum, maximâ jucunditate spiritali perfuderunt; illud nimirùm respicientem, divinâ factum esse providentiâ, ut isti ægræ ac nutanti christianæ reipublicæ parti, tantæ pietatis, zeli, virtutis ac sollicitudinis contigisse pastorem, ut de animabus istis meliora quotidiè, Deo dante, sperare possit; jamque pro certo habeat, sanas oves sub tali pastore ægritudinem non contracturas, imò et quotidiè plures ex ægris veræ catholicæque religionis sanitatem, quòd jam multæ sacris concionibus permotæ fecerunt, aliquandò recuperaturas.

Quantùm verò pertinet ad præcipua remedia, quæ relatione prædictâ amplitudo tua postulaverat, quid egerint illustrissimi patres, et quàm promptè apud sanctissimum dominum nostrum tuas petitiones adjuverint, quidque profecerint, ex ipso procuratore, atque ex ipsis diplomatibus quæ hinc propediem mittentur, ipsa cognoscet. Interim illustrissimi patres amplitudini tuæ egregiè in vineâ Domini laboranti diuturnam incolumitatem precantur.

Très illustre et révérendissime seigneur,

Le sieur Jean-François de Sales, chanoine de votre

Église, et procureur de votre grandeur, homme vraiment respectable à tous égards, a visité avec dévotion ces jours passés les seuils des bienheureux apôtres, et a présenté une magnifique relation de l'état de votre Église. Il est impossible de décrire mieux, ni plus clairement que vous avez fait, ce qui appartient au clergé séculier, aux familles des ordres religieux, aux paroisses, et aux autres églises, ni plus amplement ce qui regarde les abus, les corruptions et les hérésies, ni avec plus de soin et de prudence ce qui concerne les remédes aux maux que vous exposez, et le rétablissement de la doctrine ecclésiastique et orthodoxe. On voit évidemment dans toute cette relation le zéle très ardent de votre grandeur à remettre en vigueur la discipline déchue, la peine qu'elle a prise pour visiter les lieux les plus rudes et du plus difficile abord, sa ferveur et son ardeur infatigable pour procurer le salut des ames.

Toutes ces choses ont causé une très grande joie spirituelle à la sacrée congrégation des cardinaux, établie pour l'interprétation du concile de Trente, et pour entendre les demandes des prélats qui visitent les sacrés seuils (1); ayant fait réflexion que la divine Providence avoit voulu que le soin de cette partie de la république chrétienne, qui étoit si malade et si chancelante, tombât entre les mains d'un pasteur si dévot, si zélé, si vertueux, et si vigilant, en sorte qu'elle peut espérer tous les jours de meil-

(1) Les tombeaux des apôtres S. Pierre et S. Paul.

leures choses de ces ames, avec l'aide de Dieu; et qu'elle est sûre présentement que les brebis qui sont saines ne contracteront point de maladies sous un tel pasteur, mais bien plutôt que celles qui sont malades recouvreront la santé et la religion véritable et catholique, comme plusieurs ont déjà fait par le moyen de ses saintes prédications.

Quant à ce qui regarde les principaux remèdes que votre grandeur avoit sollicités par la même relation, elle apprendra par son même procureur, et par les expéditions qui lui seront envoyées au plus tôt, ce que les très illustres pères ont fait, et avec quelle promptitude ils ont fait valoir ses demandes auprès de notre très saint père et seigneur. Cependant les très illustres pères souhaitent une très longue prospérité à votre grandeur.

121e LETTRE (liv. II, let. 6).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Témoignages d'amitié.

Juin 1607.

Je pense que maintenant vous êtes arrivée en votre maison, ma très chère fille; car voici justement l'octave de votre départ: et je m'en vais par cette lettre et en esprit vous revoir, pour demander des nouvelles du succès de votre voyage. Vous êtes-vous bien portée, ma chère fille? Avez-vous point rencontré notre Sauveur en chemin? car il vous attendoit par-tout. Si avez, je n'en doute nullement. Je l'en

ai supplié fort souvent, quoique fort froidement, selon mon ordinaire misère; mais particulièrement à la sainte messe, et en notre exercice du soir (1), aux litanies de notre chère Dame et Maîtresse, je vous ai recommandée et fait recommander à tous nos prêtres, afin de suppléer à mon insuffisance.

Hier, ma chère fille, je fus si consolé en la grand'-messe, voyant que l'on chantoit en musique, *Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement* (2); et on le répétoit souvent. O Dieu ! (me vint-il dans le cœur) peut-être maintenant même cette fille le mange. Là-dessus un certain accoisement d'espérance pour vous répandit une suavité bien grande en tout mon esprit. Oui, ma très bonne fille, il le faut espérer fort assurément, que nous vivrons éternellement. Et notre Seigneur que feroit-il de sa vie éternelle, s'il n'en donnoit point aux pauvres petites et chétives ames?

Notre bon père Bonivard partit hier, qui, par une pure rencontre de sentiment, approuve infiniment le choix que j'ai fait pour vous. Pour moi, je le sens toujours plus ferme en mon ame: et puisque après tant de considérations, de prières et de sacrifices, nous avons fait nos résolutions, ne permettez point à votre cœur de s'appliquer à des autres desirs; mais,

(1) Il s'agit sans doute de la prière du soir que le saint évêque faisoit publiquement en sa maison avec ses officiers prêtres et ses autres domestiques, et où l'on récitoit les litanies de la sainte Vierge.

(2) Qui manducat hunc panem, vivet in æternum. JOAN., c. VI, v. 19.

bénissant Dieu de l'excellence des autres vocations, arrêtez-vous humblement à celle-ci plus basse et moins digne, mais plus propre à votre suffisance, et plus digne de votre petitesse. Demeurez donc simplement en cette résolution, sans regarder ni à droite, ni à gauche.

Or sus, ma fille, je suis pressé, et faut que je ferme cette lettre. Je me porte bien. Je m'essaierai de garder ma santé, et de devenir affectionné au service de notre commun maître. Tout ce que vous aimez ici, se porte bien. Mais, mon Dieu! ma chère fille, tenez votre cœur au large, reposez-le souvent entre les bras de la Providence divine. Courage, courage, Jésus est nôtre : qu'à jamais nos cœurs soient à lui. Il m'a rendu, ma chère fille, et me rend tous les jours plus, ce me semble, au moins plus sensiblement, plus suavement, du tout, en tout, et sans réserve, uniquement, inviolablement vôtre; mais vôtre en lui et par lui, à qui soit honneur et gloire aux siècles des siècles, et à sa sainte Mère. Amen.

Recommandez-moi à votre bon ange et à notre sainte Mère.

122e LETTRE (liv. V, let. 14).

LE MÊME, A LA MÊME.

Excellence et avantages du chemin de la croix; moyen d'y marcher en assurance.

7 juillet 1607.

O mon Dieu! que je desire votre consolation, ma chère fille! Cela s'entend sous le bon plaisir de sa

divine Majesté : car s'il vous veut sur la croix, j'y acquiesce. Et vous aussi, ma bien-aimée fille, non pas? Oui, sans doute. Mais les croix de Dieu sont-elles pas douces et pleines de consolation? Oui, pourvu que l'on y meure, comme fit le Sauveur. Or sus, mourons-y donc, ma chère fille, s'il est expédient. Ne nous fâchons point de nos tempêtes et des orages qui parfois troublent notre cœur, et nous ôtent notre bonace. Mortifions-nous jusqu'au fin fond de notre esprit: et pourvu que notre cher esprit de la foi soit fidèle, laissons renverser toutes choses, et vivons en assurance. Quand tout mourroit en nous, pourvu que Dieu y vive, que nous en doit-il chaloir? Allons, allons, ma chère fille, nous sommes en bon chemin. Ne regardez ni à droite ni à gauche : non, celui-ci est le meilleur pour nous. Ne nous amusons point à la considération de la beauté des autres; mais saluons seulement ceux qui passent par iceux, et disons-leur simplement: Dieu nous conduise à nous revoir au logis!

Vous ne sauriez croire combien mon cœur s'affermit en nos résolutions, et comme toutes choses concourent à cet affermissement. Je me sens une suavité extraordinaire, comme aussi de l'amour que je vous porte: car j'aime cet amour incomparablement. Il est fort impliable et sans mesure ni réserve, mais doux, facile, tout pur, tout tranquille; bref, si je ne me trompe, tout en Dieu. Pourquoi donc ne l'aimerois-je pas? Mais où vais-je? Si ne rayerai-je pas ces paroles: elles sont trop véritables,

et hors de danger. Dieu qui voit les intimes replis de mon cœur, sait qu'il n'y a rien en ceci que pour lui, et selon lui, sans lequel je veux, moyennant sa grace, n'être rien à personne, et que nul ne me soit rien; mais en lui je veux non seulement garder, mais je veux nourrir, et bien tendrement, cette unique affection. Mais, je le confesse, mon esprit n'avoit pas congé de s'épancher comme cela: il s'est échappé; il lui faut pardonner pour cette fois, à la charge qu'il n'en dira plus mot.

Vous me demandâtes si vous parliez point trop souvent de feu M. votre cher mari. Que vous dis-je, ma chère fille? car je ne m'en ressouviens pas. Maintenant donc, y ayant pensé, je vous dis qu'il n'y a point de danger d'en parler, quand l'occasion s'en présente; car cela ne témoigne que la mémoire que vous en devez avoir: mais je crois qu'il seroit mieux, parlant de lui, d'en parler sans paroles et soupirs, qui témoignassent un amour attaché et engagé à la présence corporelle; et partant, en lieu de dire, feu mon pauvre mari, je voudrois dire, mon mari que Dieu ait en miséricorde; et ces dernières paroles les dire avec sentiment d'un amour, non point affoibli par le temps, mais bien affranchi et épuré par l'amour supérieur. Je pense que vous m'entendez bien; car vous m'entendez toujours bien.

Il s'est trouvé que les deux saints Suaires de notre Seigneur sont tout semblables, et les mains croisées.

Tout ceci ne sont pas de grandes choses; mais je les vous ai voulu dire, parcequ'elles me sont venues

en l'esprit, après avoir écrit une douzaine de lettres à ces messieurs de la cour, en recommandation de notre chapitre de Saint-Pierre.

Tenez votre cœur ferme, et haut élevé en Dieu par une entière confiance en sa sainte providence, laquelle, sans doute, ne vous a pas donné le dessein de la servir, qu'elle ne vous donne tous les moyens de ce faire. Humiliez-vous bien fort; mais, ma fille, toujours d'une humilité douce, et non empressée: car encore en cela y peut-il avoir de l'empressement.

Adieu, ma chère fille: ce n'est pas avec loisir que je vous écris, c'est par impétuosité que j'ai conduit ma plume jusqu'ici, partie avant la sainte messe, partie après. A Dieu donc soyons-nous à jamais, sans fin, sans mesure, sans réserve! Priez souvent pour celui qui ne sauroit prier sans vous faire part de ses prières, ni plus desirer son salut que le vôtre.

Conservez vos vœux et vos résolutions: tenez-les à l'abri dans le fond de votre ame: nous sommes assez riches, si ce trésor nous reste; comme il sera infailliblement, Dieu aidant, lequel me rend toujours plus puissamment et inviolablement vôtre. Amen. Vive Jésus.

123e LETTRE (liv. IV, let. 74).

LE MÊME, A UNE DE SES SOEURS.

Éviter les empressements dans la dévotion, et pratiquer les mortifications qui se présentent d'elles-mêmes, de quelque nature qu'elles soient, plutôt que d'en chercher d'autres.

20 juillet 1607.

Madame ma très chère sœur, il ne m'est pas possible de me contenir de vous écrire à toutes sortes d'occasions qui s'en présentent. Ne vous empressez point; non, croyez-moi, exercez-vous à servir notre Seigneur avec une forte et soigneuse douceur: c'est la vraie méthode de ce service. Ne voulez pas tout faire, mais seulement quelque chose, et sans doute vous ferez beaucoup. Pratiquez les mortifications desquelles le sujet se présente plus souvent à vous: car c'est une besogne qu'il faut faire la première; après celle-là nous en ferons d'autres. Baisez souvent de cœur les croix que notre Seigneur vous a lui-même mises sur les bras. Ne regardez point si elles sont d'un bois précieux, ou odorant: elles sont plus croix, quand elles sont d'un bois vil, abject, puant. C'est grand cas que ceci me revient toujours en l'esprit, et que je ne sais que cette chanson. Sans doute, ma chère sœur, c'est le cantique de l'Agneau: il est un peu triste, mais il est harmonieux et beau. *Mon Père, qu'il soit fait, non pas selon que je veux, mais selon que vous voulez* (1).

(1) Pater mi, non sicut ego volo, sed sicut tu. MATTH., c. XXVI, v. 39.

Magdelène cherche notre Seigneur en le tenant: elle le demande à lui-même: elle ne le voyoit pas en la forme qu'elle vouloit; c'est pourquoi elle ne se contente pas de le voir ainsi, et le cherche pour le trouver autrement: elle le vouloit voir en son habit de gloire, et non pas dans un vil habit de jardinier; mais néanmoins enfin elle connut que c'étoit lui, quand il lui dit: Marie (1).

Voyez-vous, ma chère sœur, ma fille, c'est notre Seigneur en l'habit de jardinier que vous rencontrez tous les jours çà et là ès occurences des mortifications ordinaires qui se présentent à vous. Vous voudriez bien qu'il vous offrît d'autres plus belles mortifications. O Dieu! les plus belles ne sont pas les meilleures. Croyez-vous pas qu'il vous dît: Marie, Marie? Non: avant que vous le voyiez en sa gloire, il veut planter dedans votre jardin beaucoup de fleurs petites et basses, mais à son gré: c'est pourquoi il est ainsi vêtu. Qu'à jamais nos cœurs soient unis au sien, et nos volontés à son bon plaisir! Je suis sans fin, et sans mesure, madame ma sœur, votre frère, etc.

Ayez bon courage, ne vous étonnez point: soyons seulement à Dieu, car Dieu est nôtre. Amen.

(1) Dicunt Mariæ Magdalenæ angeli: Mulier, quid ploras? Dicit eis: Quia tulerunt Dominum meum, et nescio ubi posuerunt eum. Hæc cùm dixisset, conversa est retrorsùm, et vidit Jesum stantem; et non sciebat quia Jesus est. Dicit ei Jesus; Mulier, quid ploras? quem quæris? Illa existimans quia hortulanus esset, dicit ei: Domine, si tu sustulisti eum, dicito mihi ubi posuisti eum, et ego eum

124e LETTRE (liv. II, let. 7).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Il l'encourage à fouler aux pieds le démon et toutes ses suggestions. Les assauts dont il lui parle, et dont il dit qu'elle lui avoit fait des monstres, étoient les difficultés qu'il lui falloit surmonter pour concilier l'abandon de ses enfants et la séparation de toute sa famille avec sa vocation.

20 juillet 1607.

C'est aujourd'hui la fête de Ste Marguerite, ma très chère fille; et je viens tout maintenant de dire la messe pour vous. Je puis toujours dire pour vous, ma fille; car vous y avez part en un certain rang si spécial et particulier, qu'il me semble presque que ce n'est que pour vous. Or bien, je vous y ai dépeinte en mon desir comme on dépeint la sainte du jour. O mon Sauveur! disois-je, que cette fille que vous m'avez si uniquement confiée ait toujours sous ses pieds le dragon infernal crevé et gâté, votre croix bien étroitement serrée sur sa poitrine, et ses yeux bien élevés au ciel, où vous êtes.

Ne vous desiré-je pas, ma chère fille, tout ce qui se doit desirer? Non, ne vous étonnez de rien: moquez-vous de ces assauts de notre ennemi; je dis, de ces assauts desquels vous m'avez fait des monstres pendant votre séjour en ce pays. Tenez-vous bien à couvert sous nos grandes et inviolables réso-

tollam. Dicit illi Jesus: Maria. Conversa illà dicit ei: Rabboni (quod dicitur magister). JOAN., c. XX, v. 13, 14, 15 et 16.

lutions, sous nos vœux et consécrations: ne nous effrayons point de ces fanfares. Il ne nous sauroit faire nul mal; c'est pourquoi il nous veut au moins faire peur, et par cette peur nous inquiéter, et par l'inquiétude nous lasser, et par la lassitude nous faire quitter: mais contentons-nous que, comme petits poussins, nous nous sommes jetés sous les ailes de notre chère mère. N'ayons point de crainte que de Dieu, et encore une crainte amoureuse; tenons nos portes bien fermées; prenons garde à ne point laisser ruiner les murailles de nos résolutions, et vivons en paix. Laissons rôder et virevolter à l'ennemi: qu'il enrage de mal-talent; mais il ne peut rien. Croyez, ma chère fille, ne vous tourmentez point pour toutes les suggestions que cet adversaire vous fera. Il faut avoir un peu de patience à souffrir son bruit et son tintamarre aux oreilles de votre cœur: au bout de là il ne sauroit vous nuire.

Vous ne savez pas, ma chère fille, ce qui me vient en l'esprit? je dis tout présentement; car je suis ému à la joie. Je suis ici à Thiez, qui est la terre de mon évêché. Or les sujets étoient anciennement obligés, par reconnoissance formelle, de faire taire les grenouilles des fossés et marécages voisins, pendant que l'évêque dormoit. Il me semble que c'est une dure loi; et pour moi, je ne veux point exiger ce devoir: qu'elles crient tant qu'elles voudront, pourvu que les crapauds ne me mordent point, je ne laisserai pas de dormir pour elles, si j'ai sommeil. Non, ma chère fille, si vous étiez ici, encore

ne voudrois-je pour cela pas entreprendre de faire taire les grenouilles; mais je vous dirois bien qu'il ne faudroit pas craindre, ni s'en inquiéter, ni penser à leur bruit. Falloit-il pas que je disse cela pour témoigner que je suis ému à rire? Tenez donc seulement la croix de notre Seigneur sur votre poitrine; répliquez doucement et par actes positifs nos résolutions; ne vous efforcez point de ruiner la superbe, mais tâchez de bien assurer l'humilité en l'exerçant positivement; et ne doutez point, car tandis que vous aurez la croix entre vos bras, l'ennemi sera toujours sous vos pieds. Tenez vos yeux au ciel. Oui, ma chère fille, attachez-vous fort à la providence divine: qu'elle fasse ce qu'elle voudra de vous, et de tout ce qui est vôtre.

Mon Dieu! ma fille, que j'ai de consolation en l'assurance de vous voir éternellement conjointe en la volonté d'aimer et louer Dieu! Que la divine providence nous conduise par où il semblera mieux: mais j'espère, ains je vous assure que nous aboutirons à ce signe, et arriverons à ce port. Vive Dieu, ma chère fille, j'ai cette confiance. Soyons joyeux en ce service, je vous supplie. Soyons joyeux sans dissolution, et assurés sans arrogance; craignons sans nous troubler; soyons soigneux sans nous empresser. Je m'arrête, ma fille, et laisse ce discours auquel mon cœur me porte impétueusement. Je suis vôtre en notre Seigneur, mais je dis d'une façon sans pareille. Vive Jésus! Amen.

125e LETTRE.

LE PRÉSIDENT FRÉMIOT, A S. FRANÇOIS DE SALES.

Marques de l'estime, du dévouement, du respect et de la considération qu'il portoit à notre saint.

21 juillet 1607.

Monsieur, vos vertus et vos mérites m'obligeoient assez à vous honorer, et à vous consacrer mes très humbles services; mais l'affection qu'il vous plaît porter à toute notre petite famille, et l'estime que vous faites de ma fille de Chantal, m'accable d'obligations; de sorte que, ne pouvant assez m'acquitter, je serai contraint de faire cession, non seulement de ce peu de bien que Dieu m'a donné, mais aussi de moi-même, qui suis et veux demeurer à jamais votre très humble serviteur.

Je puis bien, monsieur, vous promettre la même chose pour M. de Bourges, mon fils : car, outre l'inclination naturelle qu'il en a, je vous assure, monsieur, que son plus grand desir et contentement seroit de pouvoir mériter l'honneur de vos bonnes graces; comme le mien seroit quelquefois d'avoir le bonheur de recueillir les doux et agréables fruits de votre sainte et douce conversation.

Mais puisque votre charge et de meilleures et plus importantes raisons vous retiennent par-delà les monts, je vous supplie, monsieur, de faire souvent part à lui et à moi du doux miel de vos saints et divins discours, pour nous réveiller du sommeil

dans lequel nous nous trouvons presque toujours engagés par les affaires du monde, et rappeler notre esprit à la contemplation de la Divinité et de la béatitude éternelle.

Les frères de l'église cathédrale de M. de Bourges sont à la vérité de fort honnêtes gens, et d'une société agréable pour leur prélat. Par les lettres qu'il m'en écrit, il s'en loue fort; mais ils ne sont pas tels que les vôtres, ni si remplis qu'eux des graces de Dieu.

Le chef donne cette vigueur aux membres, en les animant des saintes inspirations qui découlent d'un esprit tout divin, tel qu'est le vôtre. M. de Bourges n'est pas comme cela; cependant je puis dire que de tous les prélats qui sont en-deçà de vos montagnes, il est le mieux avec ses confrères.

Si les affaires de ceux de votre chapitre eussent été en état, je leur aurois volontiers témoigné l'estime que je fais de votre recommandation; mais quand le procès se jugera, je me souviendrai bien des bons et honorables témoignages que vous avez rendus de leur vertu et de leur sainte manière de vivre. Les chanoines sont vraiment dignes d'un tel évêque, et l'évêque digne de tels chanoines.

Je prie Dieu, monsieur, qu'il veuille les bénir tous, et multiplier sur vous toutes ses saintes graces. Je salue humblement tout ce qui vous appartient. Votre, etc.

126e LETTRE (liv. IV, let. 94).

S. FRANÇOIS DE SALES, A MADAME DE CHANTAL.

Pensées sur les larmes et les parfums de la Magdeleine. Il n'est pas nécessaire, pour la direction, de rendre compte en détail de ses fautes. Les longs pélerinages ne conviennent pas aux personnes du sexe. Il l'exhorte à la simplicité, et lui montre combien la duplicité est blâmable. Ne pas tant desirer la délivrance des tentations.

24 juillet 1607.

Ce fut seulement dimanche passé, jour de Ste Magdeleine, que je reçus tout-à-coup vos lettres, celle du 4 et celle du 12 de ce mois. Que ce me fut un grand contentement, ma chère fille! vous ne le sauriez croire; car je ne sais, le matin en l'oraison j'avois eu de grandes émotions d'esprit à vous recommander à notre Sauveur, lequel je voyois, ce me sembloit, de bonne humeur, pour être accosté chez Simon le lépreux: mais pour respect de notre chère Magdeleine, nous n'osions pas aller à ses pieds, ains à ceux de sa sainte mère, laquelle, si je ne me trompe, se trouvoit là; et j'étois bien marri que nous n'avions ni tant de larmes, ni tant de parfums que cette sainte pénitente: mais notre sainte Dame se contentoit de certaines gouttelettes répandues sur le bord de sa robe; car nous n'osions pas toucher ses sacrés pieds. Une chose me consoloit fort; après le dîner, notre Seigneur remit sa chère convertie à Notre-Dame: aussi vous voyez que depuis elle étoit presque toujours avec elle, et cette

sainte vierge caressoit extrêmement cette pécheresse. Cela me donnoit du courage, et j'en étois infiniment réjoui.

Or je n'ai le loisir de répondre aux vôtres à pleins fonds; mais je dirai seulement quelque chose par-ci par-là. Non, ma fille, ne marquez plus ainsi par le menu vos défauts, remarquez-les seulement en bloc; car cela suffira abondamment pour vous faire connoître à qui vous desirez, et pour votre direction.

Il n'est pas besoin de nommer ceux pour lesquels vous voulez faire dire des messes; il suffit que par votre intention ce bien-là leur soit appliqué.

Les grands et éloignés voyages ne sont pas utiles à votre sexe, ni d'édification au prochain: au contraire, on en parle, on attribue cela à la légèreté, on murmure contre les pères spirituels. Ce n'est plus le temps de nos saintes Paule et Mélanie. Arrêtons-nous là.

Nous aurons assez à faire de réduire en effet nos résolutions, lesquelles néanmoins me contentent tous les jours de plus en plus, et j'y vois toujours plus de la gloire de Dieu, en la seule providence duquel j'espère cet événement. Je ne sais si vous me connoissez bien: je pense qu'oui, pour beaucoup de parties de mon cœur. Je ne suis guère prudent, et si c'est une vertu que je n'aime pas trop, ce n'est que par force que je la chéris, parcequ'elle est nécessaire; et sur cela je vais tout à la bonne foi, à l'abri de la providence de Dieu.

Non, de vrai, je ne suis nullement simple; mais

j'aime si extrêmement la simplicité, que c'est merveille. A la vérité dire, les pauvres petites et blanches colombelles sont bien plus agréables que les serpents; et quand il faut joindre les qualités de l'un avec celles de l'autre, pour moi, je ne voudrois nullement donner la simplicité de la colombe au serpent, car le serpent ne laisseroit pas d'être serpent; mais je voudrois donner la prudence du serpent à la colombe, car elle ne laisseroit pas d'être belle.

Or sus donc à cette sainte simplicité, sœur de l'innocence, fille de la charité. Mais cependant l'acte que vous me marquez n'est pas fort double; au moins il n'est pas double d'une fort mauvaise étoffe; car que prétendriez-vous pour vous, à faire connoître que le bon M. le comte jeûnoit? La fâcheuse duplicité, c'est celle qui a une bonne action doublée d'une intention mauvaise ou vaine. Bien écrivez-moi donc de ces duplicités ce qui vous en fâchera le plus; je m'essaierai de vous bien éclaircir sur cela, car je m'y entends un peu.

Ma chère fille, lisez le XXVIIIe chapitre du *Combat spirituel*, qui est mon cher livre, et que je porte en ma poche, il y a bien dix-huit ans, et que je ne relis jamais sans profit. Tenez ferme à ce que je vous ai dit.

Pour vos vieilles tentations (1), n'en affectionnez pas tant la délivrance; dissimulez de les sentir; ne vous effarouchez point pour leurs attaques: vous en serez délivrée bientôt, Dieu aidant, lequel j'en sup-

(1) C'étoient des tentations contre la foi.

plierai, mais, je vous assure, avec beaucoup de résignation en son bon plaisir, je dis une résignation gaie et douce. Vous desirez infiniment que Dieu vous laisse paisible, dites-vous, de ce côté-là; et moi je desire que Dieu soit paisible de tous côtés, et que pas un de nos desirs ne soit contraire aux siens.

Or sus, je ne veux point que vous desiriez d'un desir volontaire cette paix inutile et peut-être nuisible: mais ne vous tourmentez point à pratiquer ce commandement; car c'est cela que je veux, que vous ne vous tourmentiez point, ni pour ces desirs, ni pour autres quelconques. Mon Dieu! ma fille, vous avez trop avant ces desirs dans le cœur; pourvu que l'esprit de la foi vive en nous, nous sommes trop heureux.

Voyez-vous, notre Seigneur nous donnera sa paix quand nous nous humilierons à doucement vivre en la guerre. Courage, ma fille, tenez votre cœur ferme: notre Seigneur nous aidera, et nous l'aimerons bien.

Vous faites bien de n'avoir nul soin de votre ame, et de vous en reposer sur moi. Vous serez bienheureuse, si vous continuez. Dieu sera avec moi pour cette conduite, et nous n'errerons point, moyennant sa grace. Croyez-moi, mon ame ne m'est point, ce me semble, plus chère que la vôtre. Je ne fais qu'un même desir, que mêmes prières pour toutes deux, sans division ni séparation. Je suis vôtre: Jésus le veut, et je le suis.

127e LETTRE (liv. III, let. 63).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Il lui enseigne quelles qualités doivent avoir les desirs de la perfection, et l'exhorte à tenir ferme dans les désolations.

La veille de S.-Laurent, 9 août 1607.

C'est par notre bon père gardien des capucins que je vous écris, ma bonne, ma très chère fille: mais que vous écrirai-je? Tenez votre cœur au large; ne le pressez point trop de desirs de perfection : ayez-en un bon, bien résolu, bien constant, c'est-à-dire l'ancien, celui qui vous fit faire vos vœux avec tant de courage; car pour celui-là, ma fille, il le faut arroser souvent de l'eau de la sainte oraison; il faut avoir grand soin pour le conserver dans notre verger, car c'est l'arbre de vie.

Mais, certains desirs qui tyrannisent le cœur, qui voudroient que rien ne s'opposât à nos desseins, que nous n'eussions nulles ténèbres, mais que tout fût en plein midi; qui ne voudroient que suavités en nos exercices, sans dégoûts, sans résistance, sans divertissements; et, tout aussitôt qu'il nous arrive quelque tentation intérieure, ces desirs-là ne se contentent pas que nous n'y consentions pas, mais voudroient que nous ne les sentissions pas. Il sont si délicats, qu'ils ne se contentent pas que l'on nous donne une viande de bon suc et nourrissante, si elle n'est toute sucrée et musquée. Ils voudroient que nous ne vissions pas seulement les mouches du mois

d'août passer devant nos yeux. Ce sont ces desirs d'une perfection trop douce : il n'en faut pas avoir beaucoup.

Croyez-moi, ma fille, les viandes douces engendrent les vers aux petits enfants, et en moi qui ne suis pas petit enfant; c'est pourquoi notre Sauveur nous les entremêle d'amertume.

Je vous souhaite un courage grand, et non point chatouilleux; un courage lequel, tandis qu'il ne peut dire bien résolument, Vive Jésus sans réserve, ne se soucie point ni du doux ni de l'amer, ni de la lumière ni des ténèbres. Hardiment, ma fille; cheminons en cet amour essentiel, fort et impliable, de notre Dieu, et laissons courir çà et là ces fantômes de tentations: qu'ils entrecoupent tant qu'ils voudront notre chemin.

Ah da! disoit S. Antoine, *je vous vois, mais je ne vous regarde pas.* Non, ma fille; regardons à notre Sauveur, qui nous attend au-delà de toutes ces fanfares (1) de l'ennemi : réclamons son secours; car c'est pour cela qu'il permet que ces illusions nous fassent frayeur.

Hier au soir nous eûmes ici des grands tonnerres et des éclairs extrêmes; et j'étois si aise de voir nos jeunes gens, mais particulièrement mon frère et notre Croisy, qui multiplioient des signes de croix et le nom de Jésus. Ah! ce leur dis-je, sans ces ter-

(1) Le mot de *fanfares* est mis ici pour un grand bruit qui étonne, tel qu'est le son des instruments de guerre qui annoncent la venue de l'ennemi.

reurs nous n'eussions pas tant invoqué notre Seigneur. Sans mentir, je recevois une particulière consolation pour cela, bien que la violence des éclats me fît trémousser, et ne me pouvois contenir de rire.

Courage, ma fille; n'avons-nous pas occasion de croire que notre Sauveur nous aime? Si avons, certes. Et pourquoi donc se mettre en peine des tentations? Je vous recommande notre simplicité, qui est si jolie, et qui est si agréable à l'époux, et encore notre pauvre humilité, qui a tant de crédit vers lui; et faites-moi une charité pareille en me le recommandant: ce que Dieu me dit par le prochain m'émeut beaucoup.

Je fais par-tout prier Dieu pour vous, et veux, Dieu aidant, prier encore plus et mieux que je n'ai fait ci-devant. J'ai, ce me semble, plus de volonté et de desir à l'amour de notre Sauveur, que je n'ai jamais eu. Son saint nom soit béni et loué! Ne sommes-nous pas trop heureux de savoir qu'il faut aimer Dieu, et que tout notre bien gît à le servir, et toute notre gloire à l'honorer? O que sa bonté est grande sur nous!

128e LETTRE (liv. II, let. 33).

LE MÊME, A LA MÈRE DE CHANTAL.

Pensées sur les exercices de la vie active et contemplative. C'est un grand bonheur, mais peu connu, de parler à Dieu seul à seul.

En août 1607.

Voici la septième fois que je vous écris depuis

votre retour. Je n'en laisse écouler aucune occasion; encore mon affection n'est pas satisfaite, car elle est insatiable au desir de rendre à mon Dieu le devoir que j'ai envers vous. Je dis à Dieu, ma fille, parceque je me confirme tous les jours plus en la créance que j'ai que c'est Dieu qui m'impose ce devoir: c'est pourquoi je le chéris si incomparablement.

Avant-hier (1) et hier j'eus une extraordinaire consolation au logis de Ste Marthe, laquelle je voyois si naïvement embesognée à traiter notre Seigneur, et, à mon avis, un peu jalouse des contentements que sa sœur prenoit aux pieds d'icelui. De vrai, ma chère fille, elle avoit raison de desirer qu'on l'aidât à servir son cher hôte; mais elle n'avoit pas raison de vouloir que sa sœur quittât son exercice pour cela, et laissât là le doux Jésus tout seul: car ses mamelles, abondantes en lait de suavité, lui donnoient des élancements de douleur, pour le remède desquels il falloit au moins un enfant à sucer et prendre cette céleste liqueur.

Savez-vous comme je voulois accommoder le différent? Je voulois que Ste Marthe, notre chère maîtresse, vînt aux pieds de notre Seigneur en la place de sa sœur, et que sa sœur allât apprêter le reste du souper; et ainsi elles eussent partagé et le travail et le repos, comme bonnes sœurs. Je pense que notre Seigneur eût trouvé cela bon. Mais de vouloir laisser notre Sauveur tout fin seul, elle avoit, ce me

(1) Dans l'octave de l'Assomption, dont l'évangile parle de la réception que firent Magdeleine et Marthe à notre Seigneur.

semble tort; car il n'est pas venu en ce monde pour vivre en solitude, mais pour être avec les enfans des hommes.

Ne voilà pas des pensées étranges, de vouloir corriger notre bonne S[te] Marthe? Oh! c'est pour l'affection que je lui porte; et si, je crois que ce qu'elle ne fit pas alors, elle sera bien aise de le faire maintenant en la personne de ses filles (1); en sorte qu'elles partagent leurs heures, donnant une bonne partie aux œuvres extérieures de charité, et la meilleure partie à l'intérieur de la contemplation. Or cette conséquence, je la tire maintenant en vous écrivant; car alors je n'y pensai pas, d'autant que je n'avois nulle sorte d'attention qu'à ce qui se passoit au mystère.

Et puisque mon cœur me presse de vous dire ce qui lui arrive de consolation (ce qu'aussi bien ne sais-je faire à beaucoup près à nulle autre créature), je vous dirai que ces trois jours passés j'ai eu un plaisir nompareil à penser au grand honneur qu'un cœur a de parler seul à seul à son Dieu, à cet Être souverain, immense, et infini. Oui; car ce que le cœur dit à Dieu, nul ne le sait que Dieu même de premier abord, et par après ceux à qui Dieu le fait savoir. Ne voilà pas un merveilleux secret? Je pense que c'est cela que les docteurs disent, que pour faire l'oraison il est bon de penser qu'il n'y a que Dieu au monde; car sans doute cela retire fort les puissances de l'ame, et l'application d'icelles s'en fait bien plus forte.

(1) Madame de Chantal et quelques ames dévotes de ses amies.

Il m'a été force de vous dire cela. Voyez-vous, ma fille, il faut que je vous parle souvent; c'est pourquoi je suis contraint de vous dire ces choses, selon qu'elles se présentent à moi, hors de propos et à propos. Ainsi ce ne sont pas ici des réponses; car je n'ai encore eu que deux lettres de vous, auxquelles j'ai rendu réponse il y a long-temps.

Adieu, ma chère fille, je suis fort pressé d'affaires. M. de Nemours m'a tellement conjuré de lui envoyer l'Oraison funèbre de madame sa mère (1), que je suis contraint d'en écrire une presque tout autre; car je ne me ressouviens pas de celle que je dis, sinon *grosso modo*. J'ai peine, sans doute, à faire ces choses, où il faut mêler de la mondanité, à laquelle je n'ai point d'inclination, Dieu merci. Je commence fort à me réserver la matinée, et à manger à certaines heures. Tous les vôtres de deçà se portent bien.

Mon Dieu! que ma pauvre mère eut grand'-peur le jour que tant d'éclairs et de tonnerres se firent, dont je vous écrivis dernièrement (2); car le foudre tomba en plusieurs endroits tout autour de Sales, sans intérêt néanmoins d'aucunes créatures, mais avec tant d'eau et de tintamarre que jamais on n'avoit rien vu de tel. Tout étoit fourré et coigné dans la petite chapelle. Or bien, ma fille, que notre ame soit quelquefois comme cela, que la tempête

(1) Cette oraison funèbre fut prononcée le 8 juin 1607.

(2) Cette lettre est du 9 août 1607, et la tempête étoit arrivée le 8 au soir.

et les foudres fondent tout autour, si faut-il avoir courage, et se tenir dans notre petit tabernacle, les colonnes duquel, pendant qu'elles sont entières, il n'y a que la peur, mais point de mal.

Je ne sais ou madame de Charmoisy est (1); toutefois on dit qu'elle sera ici dans huit jours, et je le desire bien; car, voyez-vous, je suis toujours un peu en peine du noviciat. Je dis en peine sans peine; car je suis plein de toute bonne espérance, à cause de notre Seigneur, qui est si bon et si doux, et si amoureux des ames qui desirent l'aimer.

A Dieu, ma fille; je m'en vais dire la sainte messe, après laquelle j'écrirai un petit mot à M. le comte, si je puis. A Dieu donc, ma fille; à Dieu, dis-je, infiniment, sans réserve, sans mesure; à tout le reste, sous son bon plaisir. Tenons-nous bien à Dieu, ma fille, et à sa sainte Mère. Amen.

Je suis par sa volonté uniquement et inviolablement tout vôtre.

(1) Cette dame est celle à qui notre saint écrivit un grand nombre de lettres, qui depuis ont servi à composer l'Introduction à la vie dévote.

129e LETTRE.

LE MÊME, AU SEIGNEUR ANASTASE GERMONIO, RÉFÉRENDAIRE DES DEUX SIGNATURES EN COUR DE ROME (1).

Il déplore les disputes qui s'étoient élevées entre les dominicains et les jésuites au sujet des secours de la grace. Il faut rapprocher de cette lettre l'opinion de notre saint à cet égard dans son traité de l'Amour de Dieu.

Fin d'août 1607.

Periculosissima est quæstionis illius disceptatio, et suis in extremitatibus hæreses habet subjectas et proximas: quamobrem qui in iis opinionibus stat, videat ne cadat. Porrò alia sunt quibus gemit Ecclesia, et quibus potiùs incumbendum esset, quàm elucidandæ quæstioni illi, cujus elucidatio nihil boni reipublicæ christianæ allatura est, mali verò nimis; quandoquidem ad malum prona sunt tempora. Subtilissima autem illa ingenia dominicanorum et jesuitarum ad concordiam brevi sunt ventura.

La dispute qui s'est élevée sur cette question est très dangereuse, et a dans ses extrémités des hérésies; c'est pourquoi celui qui s'y enfonce trop doit bien prendre garde de ne pas tomber. Il y a beaucoup d'autres choses dont l'Église gémit, auxquelles il faut veiller plus particulièrement qu'à l'éclaircissement de cette question, qui n'apportera aucun

(1) Il fut depuis archevêque de Tarentaise.

avantage à la religion chrétienne, et qui lui causera beaucoup de mal. En effet, les temps sont plutôt disposés au mal qu'au bien. Au reste, les dominicains et les jésuites ont un trop bon esprit pour ne pas venir bientôt à la concorde (1).

130e LETTRE (liv. V, let. 24).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Les croix intérieures sont l'école où l'on apprend à se connoître soi-même; la résignation en est le remède.

Le premier jeudi, 6 septembre 1607.

Que de choses, ma fille, j'aurois à vous dire, si j'en avois le loisir! car j'ai reçu votre lettre du jour de Ste Anne, écrite d'un style particulier, et qui ressent au cœur, et requiert une ample réponse.

Vous voilà bien, ma fille; continuez seulement: ayez patience sur votre croix intérieure. Hélas! notre Sauveur vous la permet, afin qu'un jour vous connoissiez mieux ce que c'est que vous êtes de vous-même. Ne voyez-vous pas, ma fille, que le trouble du jour est éclairci par le repos de la nuit? signe évident que notre ame n'a besoin d'autres choses que de se résigner fort en son Dieu, et se rendre in-

(1) Il écrivit encore plus amplement à l'évêque de Savone, nonce de Savoie, et fit tant qu'enfin le pape, auquel il appartenoit d'y mettre ordre, après avoir bien pesé et mûrement considéré ses raisons, imposa silence aux uns et aux autres, rendant par là un admirable témoignage de l'estime qu'il faisoit de sa sagesse et de la profondeur de son jugement.

différente à le servir, soit parmi les épines, soit parmi les roses. Croiriez-vous bien, ma très bonne fille, que ce soir propre j'ai eu une petite inquiétude pour une affaire qui ne méritoit certes pas que j'y fisse pensée? Or cela néanmoins m'a fait perdre deux bonnes heures de mon sommeil, chose qui m'arrive rarement. Mais il y a plus, c'est que je me moquois en moi-même de ma foiblesse; et mon esprit voyoit clair comme le jour que tout cela étoit une inquiétude d'un vrai petit enfant; mais de trouver le chemin d'en sortir, nulle nouvelle: et je connoissois bien que Dieu me vouloit faire entendre que si les assauts et grandes attaques ne me troublent point, comme à la vérité elles ne le font, ce n'est pas moi qui fais cela, c'est la grace de mon Sauveur: et sans mentir, après cela je me sens consolé de cette connoissance expérimentale que Dieu me donne de moi-même.

Je vous assure que je suis fort ferme en nos résolutions, et qu'elles me plaisent beaucoup. Je ne puis vous dire beaucoup de choses, car ce bon père part dans une heure, et il faut que je dise la messe: je laisserai donc tout le reste. Vous me fîtes un grand plaisir en l'une de vos lettres de me demander voir si je faisois pas l'oraison. O ma fille! si faites: demandez-moi toujours l'état de mon ame; car je sais bien que votre curiosité en cela sort de l'ardeur de la charité que vous me portez. Oui, ma fille, par la grace de Dieu je puis dire maintenant mieux que ci-devant, que je fais l'oraison mentale,

parceque je ne manque pas un seul jour à cela; si ce n'est quelquefois le dimanche, pour satisfaire aux confessions; et si Dieu me donne la force de me lever quelquefois devant le jour pour cet effet, quand je prévois la multitude des embarrassements du jour, et tout cela gaiement: et me semble que je m'y affectionne, et voudrois bien pouvoir en faire deux fois le jour; mais il ne m'est pas possible.

Vive Jésus, vive Marie! Adieu, ma chère fille; je suis celui qu'il a rendu, sans fin, sans réserve, et sans comparaison, vôtre.

131e LETTRE (liv. V, let. 90).

LE MÊME, A UN CURÉ.

Il l'encourage à continuer les fonctions de son ministère dans la place qu'il occupoit, et à demeurer constant dans sa vocation.

A Sales, le 25 septembre 1607.

Monsieur mon très cher confrère, pardonnez-moi, je vous prie, si j'ai tant tardé à répondre sur la première lettre que vous m'avez jamais écrite: il n'en sera pas ainsi des autres si j'ai la consolation d'en recevoir; mais je fus si occupé à mon départ, que je n'eus nulle sorte de loisir pour vous rendre ce devoir; et avec cela je me promis bien de votre dilection que vous interpréteriez ce retardement en bonne part.

Je persiste toujours à vous dire que vous devez servir Dieu où vous êtes, *et facere quod facis* (1). Non pas, mon cher frère, que je veuille forclore l'accrois-

(1) Et de faire ce que vous faites.

sement de vos bons exercices, ni la purification continuelle de votre cœur: mais *fac quod facis, et meliùs quàm facis* (1); car je sais bien que Dieu commande en la personne d'Abraham, à tous les fidéles: *Ambula coram me, et esto perfectus* (2); et que *Beati qui ambulant in viis Domini* (3); et que nos pères *euntes ibant, et in corde suo ascensionem disponebant, ut irent de virtute in virtutem* (4).

Ayez donc bon courage de cultiver cette vigne, contribuant votre petit travail au bien spirituel des ames, *quas servavit sibi Dominus, ne flecterent genua ante Baal* (5), *in medio populi polluta labia habentis* (6). Ne vous étonnez pas si les fruits ne paroissent pas encore: *Quia si patienter opus Domini feceris, labor tuus non erit inanis in Domino* (7).

Hélas! monsieur, Dieu nous a nourris du doux lait de plusieurs consolations, afin que, devenus grands, nous tâchions d'aider à la réédification des

(1) Faites ce que vous faites, et mieux encore que vous ne le faites actuellement.

(2) Marchez en ma présence, et soyez parfait. GEN., c. XVII, v. 1.

(3) Bienheureux sont ceux qui marchent dans les voies du Seigneur. Ps. CXXVII, v. 1.

(4) Nos pères marchoient avec une sainte ferveur, et ils disposoient dans leur cœur des degrés pour s'avancer de vertu en vertu. Ps. LXXXIII, v. 6.

(5) Que le Seigneur s'est réservées, de peur qu'elles ne fléchissent le genou devant Baal.

(6) Au milieu d'un peuple qui a les lèvres souillées. III. REG., c. XIX, v. 18, et Is., c. VI, v. 5.

(7) Parceque si vous faites l'œuvre du Seigneur avec patience, votre travail ne sera pas vain dans le Seigneur. I. COR., c. XV, v. 58.

murs de Jérusalem, ou en portant des pierres, ou en brassant le mortier, ou en martelant. Croyez-moi, demeurez là; faites fidèlement tout à la bonne foi ce que moralement vous pourrez faire; et vous verrez que *si credideris, videbis gloriam Dei* (1).

Et si vous voulez bien faire, tenez pour tentation tout ce qui vous sera suggéré pour changer de place; car tandis que votre esprit regardera ailleurs que là où vous êtes, jamais il ne s'appliquera bien à profiter où vous êtes.

Or sus, tout ceci soit dit en la confiance que vous me donnez par votre lettre, et en la sincère amitié que je vous porte *in visceribus ejus cujus viscera pro amore nostro transfixa sunt* (2). Je le supplie qu'il affermisse de plus en plus le zéle de son honneur en vous, et suis d'un cœur tout entier, etc.

132e LETTRE.

LE MÊME, A UNE DAME.

Consolations pour une personne qui étoit contrainte, par son service à la cour d'une dame, de quitter une partie de ses exercices de piété, et de se priver de quelques secours spirituels. Au défaut des secours extérieurs, Dieu en substitue d'intérieurs. Comment elle peut suppléer à ce qui lui manque.

Annecy, 27 septembre 1607.

Madame, il n'est nullement besoin de faire des

(1) Si vous avez de la foi et de la confiance en Dieu, vous serez témoin qu'il sera glorifié. Joan., c. xi, v. 40.

(2) Dans les entrailles de celui dont les entrailles ont été transpercées pour notre amour.

excuses et cérémonies pour m'écrire; car vos lettres me consolent bien fort en notre Seigneur, pour lequel je vous aime sincèrement.

Je vois que vous avez de l'appréhension de vous ranger au château, d'autant que vous serez privée des commodités que vous aviez de servir Dieu par la hantise du collége des jésuites; je vous en sais vraiment bon gré: mais si faut-il que vous ne perdiez point courage pour cela. Car encore que vous n'aurez pas tant d'aide extérieure, si est-ce que, tenant toujours vos désirs et résolutions d'être toute à Dieu bien vifs et fermés en votre ame, le Saint-Esprit vous consolera par une secréte assistance qui suppléera aux exercices que vous laissez, puisque vous ne les laissez que pour l'honneur et la gloire de cette même divine bonté.

Je pense que vos communions vous seront permises, car je ne vois pas que cela vous puisse être refusé. Vous pourrez bien avoir une demi-heure chaque jour pour votre oraison mentale, outre la prière d'appareil qui se fait avec madame: avec cela vous pouvez justement vous contenter, et suppléer le manquement des autres exercices par des ferventes et fréquentes oraisons jaculatoires, ou élancements d'esprit en Dieu, et les sermons par une dévote et attentive lecture de bons livres.

Au demeurant, d'être sujette et vivre en compagnie, vous donnera mille sujets de vous bien mortifier, et rompre votre volonté, qui n'est pas un petit moyen de perfection, si vous l'employez avec humilité et douceur de cœur. Ce doivent être vos deux

chères vertus, puisque notre Seigneur les a tant recommandées; et la troisième, une grande pureté du même cœur; et la quatrième, une grande sincérité en vos paroles, sur-tout en vos confessions.

Nulle compagnie, nulle sujétion ne vous peut empêcher de parler souvent avec notre Seigneur, ses anges et ses saints, ni d'aller souvent parmi les rues de la Jérusalem céleste, ni d'écouter les sermons intérieurs de Jésus-Christ et de votre bon ange, ni de communier tous les jours en esprit. Faites donc avec gaieté de cœur tout cela; et de mon côté, en correspondant à la confiance que vous avez en moi, je prierai sa divine majesté qu'elle vous remplisse des graces de son Saint-Esprit, et vous rende de plus en plus uniquement sienne. Votre, etc.

133e LETTRE.

LE MÊME, A UN AMI.

Témoignages d'amitié. Il est occupé à la visite de son diocèse. Il aimoit sa petite ville d'Annecy. Il se plaint de certaines altercations entre les officiers de M. de Nemours, et de la peine qu'en recevoit un d'entre eux. Il parle de la nomination de M. Fenoillet à l'évêché de Montpellier, et de l'Oraison funèbre de madame la duchesse de Nemours, que M. le duc l'avoit prié de faire imprimer.

12 octobre 1607.

Monsieur,

J'ai fort prié ce porteur, qui est des vieux serviteurs de la maison de Monsieur (1), et de mes bons

(1) Le duc de Nemours.

amis et voisins, de vous saluer de ma part avec le plus d'efficace qu'il pourra. J'ajoute seulement sur ce papier que nul signe, nulle démonstration ne pourroit jamais égaler ni le devoir que j'ai à vos bienveillances, ni l'affection inviolable de laquelle je suis voué et dédié à votre service. C'est la vérité, monsieur; je ne me puis assouvir du plaisir que je reçois de l'assurance de votre amitié. Mon frère de Croisi et moi en faisons fête à nos esprits, toutes les fois que nous nous voyons: mon cœur est tout plein de ce bonheur. Permettez-moi, monsieur, que sans nécessité, par la seule abondance de mes desirs, je vous supplie de me continuer ce bien que j'estime tant, et qui m'honore et console si fort. Je suis en visite bien avant parmi nos montagnes, en espérance de me retirer pour l'hiver dans mon petit Annecy, où j'ai appris à me plaire, puisque c'est la barque dans laquelle il faut que je vogue, pour passer de cette vie à l'autre; et je m'y plairois bien davantage, si ce n'étoit ces petites riottes (1) qui pullulent tous les jours entre les officiers de Monsieur, desquels quelques uns se rendent plus aigres qu'ils ne devroient contre le bon monsieur Favre, duquel ils épuisent les belles humeurs et l'âge. La faute vient de ce que Monsieur leur permet indifféremment d'accuser ce bon personnage; et il faudroit leur faire connoître qu'on est bien assuré de lui, de sa suffisance et fidélité, comme à la vérité on le doit être: cela arrêteroit toutes ces brouilleries, qui ne

(1) Petites querelles, difficultés, altercations, railleries piquantes.

servent qu'à divertir ces esprits des meilleures pensées qu'ils pourroient faire au service de J.-C. et du public. On m'a dit que notre monsieur Fenoillet avoit été élu pour Montpellier, présentement privé d'évêque; mais je n'en croirai rien que vous, monsieur, ou lui, ne m'en écriviez. Je voudrois avoir envoyé l'Oraison funèbre de Madame (1). Mais j'attends des mémoires de la grandeur de la maison d'Est, qui me doivent venir d'Italie, n'ayant jamais rien pu apprendre qui fût éclatant comme je desire, par les livres que j'ai pu avoir en ce pays, ni aucun récit qu'on m'ait fait. J'appréhende bien qu'elle se voie; car, à la vérité, je n'ai rien su des actions particulières de cette princesse, qui sont néanmoins celles qui pourroient relever ma petite besogne. Je la vous veux adresser premièrement, afin que vous la voyiez et revoyiez pour y corriger, avant que Monsieur la voie; car j'ai crainte qu'il ne m'échappe quelques accents de notre ramage de deçà. Nous sommes ici hors de nouvelles, et moi particulièrement parmi ces replis de nos montagnes; mais je ne passe point de jour que je n'invoque la bénédiction de Dieu sur vous et sur toute votre maison. Qu'à jamais vous soit-il propice et favorable, monsieur, selon que le desire votre serviteur, etc.

(1) Madame la duchesse de Nemours, qui étoit de la maison d'Est. *Voyez* ci-devant, lettre 128.

134e LETTRE (liv. IV, let. 9).

LE MÊME, A UNE DAME RELIGIEUSE.

L'indifférence en toutes sortes d'évènements est louable lorsqu'elle a en vue la volonté de Dieu. Avis touchant les distractions dans l'oraison.

23 octobre 1607.

Madame ma très chère fille, vous verrez la lettre que j'écris à M. de Cîteaux et à madame votre bonne sœur. Il me reste à vous dire, selon le peu de loisir que j'ai, que j'approuve infiniment l'indifférence que vous avez, tant en l'affaire de Bons, qu'en toutes autres, puisque c'est en contemplation de la volonté de Dieu. Je n'aime nullement certaines ames qui n'affectionnent rien, et à tous évènements demeurent immobiles; mais cela, elles le font faute de vigueur et de cœur, ou par mépris du bien et du mal: mais celles qui par une entière résignation en la volonté de Dieu demeurent indifférentes, ô mon Dieu! elles en doivent remercier sa divine majesté; car c'est un grand don que celui-là. Je vous dirois mieux ceci de bouche; mais vous l'entendrez, je pense, assez, ainsi que je le dis.

C'est une tentation, de vrai, de vous amuser en l'oraison à penser ce que vous avez à me découvrir de votre ame; car ce n'en est pas le temps: n'escrimez néanmoins point contre ces pensées; ains détournez-en tout bellement votre esprit, par un simple retour à l'objet de votre oraison.

Je vous écrirai avec plus de loisir à la première rencontre ; car maintenant il faut que je parte pour aller faire la visite d'une paroisse ; et j'ai beaucoup de gens autour. Dieu soit au milieu de votre cœur, ma chère fille, et le veuille enflammer de son saint amour ! C'est lui qui m'a rendu pour jamais votre, etc.

135e LETTRE (liv. V, let. 75).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Consolations sur la mort de sa jeune sœur Jeanne de Sales, morte dans les bras de madame de Chantal. Exercices spirituels qu'il lui recommande pour toutes les semaines.

2 novembre 1607.

Hé bien, ma chère fille ; mais n'est-il pas raisonnable que la très sainte volonté de Dieu soit exécutée, aussi bien ès choses que nous chérissons comme aux autres ? Mais il faut que je me hâte de vous dire que ma bonne mère a bu ce calice avec une constance toute chrétienne ; et sa vertu, de laquelle j'avois toujours bonne opinion, a de beaucoup devancé mon estime.

Dimanche matin (1) elle envoya prendre mon frère le chanoine (2) ; et parcequ'elle l'avoit vu fort triste, et tous les autres frères aussi, le soir précédent, elle lui commença à dire : J'ai rêvé toute la nuit que ma fille Jeanne est morte. Dites-moi, je vous prie, est-il pas vrai ? Mon frère, qui attendoit que je fusse

(1) 28 octobre.

(2) Jean-François de Sales, successeur du saint évêque.

arrivé pour le lui dire (car j'étois à la visite) (1), voyant cette belle ouverture de lui présenter le hanap, et qu'elle étoit couchée en son lit : Il est vrai, dit-il, ma mère ; et cela sans plus, car il n'eut pas assez de force pour rien ajouter. La volonté de Dieu soit faite ! dit ma bonne mère ; et pleura un espace de temps abondamment ; et puis appelant sa Nicole (2) : Je me veux lever pour aller prier Dieu en la chapelle pour ma pauvre fille, dit-elle ; et tout soudain fit ce qu'elle avoit dit. Pas un seul mot d'impatience, pas un seul clin d'œil d'inquiétude ; mille bénédictions à Dieu, et mille résignations en son vouloir. Jamais je ne vis une douleur plus tranquille : tant de larmes que merveille ; mais tout cela par de simples attendrissements de cœur, sans aucune sorte de fierté : c'étoit pourtant son cher enfant. Hé bien ! cette mère, ne la dois-je pas bien aimer ?

Hier, jour de Toussaint (3), je fus le grand confesseur de la famille, et avec le très saint sacrement je cachetai le cœur de cette mère contre toute tristesse. Au demeurant, elle vous remercie infiniment du soin et de l'amour maternel que vous avez exercé à l'endroit de cette petite défunte, avec obli-

(1) S. François étoit occupé à la visite de son diocèse. Le 28 octobre il visitoit l'église de Saint-Jean-Baptiste d'Arbusigny, et il apprit la fâcheuse nouvelle de la mort de sa sœur le 30, étant à Saint-Pierre de Monetier ou à Saint-George de Mornex, par où il termina sa course cette fois-là, pour se rendre auprès de madame sa mère pour la consoler.

(2) Nicole Rolland, sa femme de chambre.

(3) C'étoit le jeudi cette année-là.

gation aussi grande, que si Dieu l'eût conservée par ce moyen. Autant vous en dit toute la fraternité, laquelle de vrai s'est témoignée d'extrêmement bon naturel au ressentiment de ce trépas, sur-tout notre Boisy (1), que j'en aime d'avantage.

Je sais bien que vous me direz volontiers: Et vous, comme vous êtes-vous comporté? Oui, car vous désirez savoir ce que je fais. Hélas! ma fille, je suis tant homme que rien plus: mon cœur s'est attendri plus que je n'eusse jamais pensé. Mais la vérité est que le déplaisir de ma mère et le vôtre y ont beaucoup contribué; car j'ai eu peur de votre cœur et de celui de ma mère. Mais quant au reste, oh! vive Jésus, je tiendrai toujours le parti de la Providence divine: elle fait tout bien, et dispose de toutes choses au mieux. Quel bonheur à cette fille d'avoir été *ravie du monde, afin que la malice ne pervertît son esprit* (2), et d'être sortie de ce lieu fangeux avant qu'elle s'y fût souillée! On cueille les fraises et les cerises avant les poires bergamotes et les capendus; mais c'est parceque leur saison le requiert. Laissons que Dieu recueille ce qu'il a planté en son verger; il prend tout à saison.

Vous pouvez penser, ma chère fille, combien j'aimois cordialement cette petite fille. Je l'avois engendrée à son Sauveur; car je l'avois baptisée de ma propre main, il y a environ quatorze ans. Ce fut la

(1) Gallois de Sales, seigneur de Boisy.

(2) Raptus est ne malitia mutaret intellectum ejus, aut ne fictio deciperet animam illius. SAPIENT., C. IV, V. 11.

première créature sur laquelle j'exerçai mon ordre de sacerdoce. J'étois son père spirituel, et me promettois bien d'en faire un jour quelque chose de bon. Et ce qui me la rendoit fort chère (mais je dis la vérité), c'est qu'elle étoit vôtre. Mais néanmoins, ma chère fille, au milieu de mon cœur de chair, qui a eu tant de ressentiments de cette mort, j'aperçois fort sensiblement une certaine souéveté, tranquillité, et certain doux repos de mon esprit en la Providence divine, qui répand en mon ame un grand contentement en ses déplaisirs.

Or bien voilà mes mouvements représentés comme je puis. Mais vous, ma chère fille, que voulez-vous dire, quand vous me dites que vous vous êtes bien trouvée en cette occasion telle que vous étiez? Dites-moi, je vous prie: notre aiguille marine n'a-t-elle pas toujours été tendante à sa belle étoile, à son saint astre, à son Dieu? Votre cœur, qu'a-t-il fait? Avez-vous scandalisé ceux qui vous ont vue sur ce point et en cet événement? Or cela, ma fille, dites-le-moi clairement: car, vous voyez, je n'ai pas trouvé bon que vous ayez offert ni votre vie, ni celle de quelqu'un de vos autres enfants, en échange de celle de la défunte.

Non, ma chère fille, il ne faut pas seulement agréer que Dieu nous frappe; mais il faut acquiescer que ce soit sur l'endroit qu'il lui plaira. Il faut laisser le choix à Dieu, car il lui appartient. David offroit sa vie pour celle de son Absalon (1), mais

(1) Contristatus rex (nuntiatâ sibi morte filii sui Absalon) as-

c'est parcequ'il mouroit perdu; c'est en ce cas-là qu'il faut conjurer Dieu: mais ès pertes temporelles, ô ma fille! que Dieu touche et pince par où il voudra, et sur telle corde de notre luth qu'il choisira, jamais il ne fera qu'une bonne harmonie. Seigneur Jésus, sans réserve, sans si, sans mais, sans exception, sans limitation, votre volonté soit faite sur père, sur mère, sur fille, en tout et par-tout. Ah! je ne dis pas qu'il ne faille souhaiter et prier pour leur conservation: mais de dire à Dieu, laissez ceci, et prenez cela; ma chère fille, il ne le faut pas dire. Aussi ne ferons-nous. Non pas; non, ma fille, moyennant la grace de sa divine bonté.

Je vous vois, ce me semble, ma chère fille, avec votre cœur vigoureux, qui aime et qui veut puissamment. Je lui en sais bon gré: car ces cœurs à demi morts, à quoi sont-ils bons? Mais il faut que nous fassions un exercice particulier, toutes les semaines une fois, de vouloir et d'aimer la volonté de Dieu plus vigoureusement, (je passe plus avant) plus tendrement, plus amoureusement que nulle chose du monde; et cela non seulement ès occurences supportables, mais aux plus insupportables. Vous en trouverez je ne sais quoi dans le petit livre du *Combat spirituel,* que je vous ai si souvent recommandé.

Hélas! ma fille, à la vérité dire, cette leçon est

cendit cœnaculum portæ (urbis in quâ erat), et flevit. Et sic loquebatur vadens: Fili mi Absalon! Absalon fili mi! quis mihi tribuat ut ego moriar pro te? Absalon fili mi! fili mi Absalon! II. Reg., c. xviii, v. 33.

haute; mais aussi Dieu, pour qui nous l'apprenons, est le Très-Haut. Vous avez, ma fille, quatre enfants; vous avez un beau-père, un si cher frère, et puis encore un père spirituel : tout cela vous est fort cher, et avec raison; car Dieu le veut. Hé bien, si Dieu vous ravissoit tout cela, n'auriez-vous pas encore assez d'avoir Dieu? n'est-ce pas tout, à votre avis? quand nous n'aurions que Dieu, ne seroit-ce pas beaucoup?

Hélas! le fils de Dieu, mon cher Jésus, n'en eut presque pas tant sur la croix, lorsqu'ayant tout quitté et laissé pour l'amour et obéissance de son père, il fut comme quitté et laissé de lui; et, le torrent des passions emportant sa barque à la désolation, à peine sentoit-il l'aiguille, qui non seulement regardoit, mais étoit inséparablement unie à son père. Oui, il étoit un avec son père; mais la partie inférieure n'en savoit ni apercevoit du tout rien : essai que jamais la divine bonté n'a fait ni fera en aucune autre ame, car elle ne le pourroit supporter.

Hé bien donc, ma fille, si Dieu nous ôtoit tout, si ne s'ôtera-t-il jamais à nous, pendant que nous ne le voudrons pas. Mais il y a de plus; c'est que toutes nos pertes et nos séparations ne sont que pour ce petit moment. Oh vraiment, pour si peu que cela, il faut avoir patience.

Je m'épanche, ce me semble, un peu trop. Mais quoi? je suis mon cœur, qui ne pense jamais trop dire avec cette si chère fille. Je vous envoie un écusson pour vous agréer; et puisqu'il vous plaît de faire

faire le service là où cette fille repose en son corps, je le trouve bon ; mais sans grandes pompes, sinon celles que justement la coutume chrétienne exige : car à quoi bon tout le reste ? Vous ferez par après tirer en liste tous ces frais et ceux de sa maladie, et me l'enverrez ; car je le veux ainsi : et cependant on priera Dieu en-deçà pour cette ame, et lui ferons joliment ses petits honneurs. Nous n'enverrons point à son quarantal (1) : non, ma fille, il ne faut pas tant de mystère pour une fille qui n'a jamais tenu aucun rang en ce monde ; car ce seroit se faire moquer. Vous me connoissez ; j'aime la simplicité et en la mort et en la vie. Je serai bien aise de savoir le nom et le titre de l'église où elle est. Voilà tout pour ce sujet. Votre, etc.

136e LETTRE (liv. II, let. 40).

LE MÊME, A UNE DAME.

Marque de la bonne oraison ; avis sur cet exercice et sur le choix des livres de piété, sur la confession et la communion pascale.

En novembre 1607.

Madame ma très chère sœur, je m'étonne comme vous recevez si peu de mes lettres. Il m'est avis que je n'en laisse point des vôtres sans quelques réponses. Oh bien, Dieu soit loué.

(1) C'est sans doute un service qui se faisoit solennellement quarante jours après la mort d'une personne. Il y a de semblables pratiques en divers lieux, et il se fait de ces services solennels trois jours, huit jours, trente jours, un an après la mort, etc.

J'ai regretté toutes les pertes qui se sont faites en votre maison, de laquelle je suis l'un des enfants, au moins en affection. Hélas! la pauvre mademoiselle Jacob doit avoir été bien affligée de fils, de père, de mari. Je lui ai une grande compassion, et prie Dieu qu'il lui soit pour tout cela.

J'ai déja écrit à madame votre mère : maintenant j'écrirai à cette sœur, mais je ne sais si ce sera avec consolation; car je ne sais point de belles paroles, et, ne lui ayant jamais écrit ni parlé de dévotion, elle trouvera peut-être bien étrange mon style; mais étant du lieu où elle est, elle prendra tout en bonne part.

Je n'irai pas à Salins; mais je veux pourtant bien faire en sorte que cette année suivante ne se passe pas sans que nous nous revoyions tous, de quoi pourtant je ne desire point que le bruit coure.

Ne vous tourmentez point pour votre oraison, que vous me dites se passer sans paroles; car elle est bonne, pourvu qu'elle vous laisse de bons effets au cœur. Ne vous violentez point pour parler en cet amour divin : c'est assez parler, qui regarde et se fait voir. Suivez donc le chemin auquel le Saint-Esprit vous tire, sans toutefois que je desire que vous laissiez de vous préparer à la méditation, comme vous faisiez au commencement; car c'est cela que vous devez de votre côté, et ne devez point entreprendre d'autre chemin de vous-même : mais quand vous vous y voudrez mettre, si Dieu vous tire en un autre, allez-y avec lui. Il faut faire de notre côté une

préparation proportionnée à notre portée, et quand Dieu nous portera plus haut, à lui seul en soit la gloire.

Vous pourrez utilement lire les livres de la mère Thérèse et de Ste Catherine de Sienne, la *Méthode de servir Dieu*, l'*Abrégé de la perfection chrétienne*, la *Perle évangélique* : mais ne vous empressez point à la pratique de tout ce que vous y verrez de beau; mais allez tout doucement, aspirant après ces beaux enseignements, et les admirant tout bellement; et vous ressouvenez qu'il n'est pas question qu'un seul mange tout un festin préparé pour plusieurs. *As-tu trouvé du miel, mange-s-en ce qui suffit*, dit le Sage. La *Méthode*, la *Perfection*, la *Perle*, sont des livres fort obscurs, et qui cheminent par la cime des montagnes: il ne s'y faut guère amuser. Lisez et relisez le *Combat spirituel;* ce doit être votre cher livre, il est clair et tout praticable.

Non, ma chère fille, vous confessant à de bons confesseurs, ne doutez nullement; car s'ils n'avoient le pouvoir de vous ouïr, il vous renverroient. Et si, il n'est nullement besoin de faire ces revues générales en la paroisse, desquelles vous m'écrivez ; il suffit d'y rendre son devoir à Pâques, en s'y confessant, ou au moins communiant. Étant aux champs, les prêtres que vous trouverez ès paroisses vous pourront aussi confesser. Ne vous laissez point presser de scrupules, ni de trop de desirs : cheminez doucement et courageusement. Dieu soit à jamais votre cœur, ma chère sœur; et je suis en lui votre, etc.

137e LETTRE (liv. I, let. 30).

LE MÊME, AU CARDINAL DE SAVOIE.

Il le félicite sur sa promotion.

En novembre 1607.

Monseigneur,

Les heureuses promesses que le ciel fait à la terre, par la promotion de votre altesse au cardinalat, donnent sujet à toute l'Église de bénir la providence divine, laquelle par ce moyen fournit au grand siége apostolique une colonne de haut prix, d'excellente dignité.

Mais ce diocèse de Genève doit en ressentir une joie toute particulière : car le voilà, monseigneur, doublement assuré de la protection de votre altesse, par le sang duquel elle est extraite, et par celui qui teint son sacré chapeau, puisque la couleur de pourpre n'y tient nulle place que pour représenter le sang du Sauveur, dans lequel les grands de l'Église doivent toujours tremper leur zèle.

Que si votre altesse l'a agréable, j'ajouterai que je n'ai encore su rencontrer en l'histoire un seul des cardinaux de sa sérénissime maison qui n'ait eu en sa main cet évêché de Genève, pas même le grand Félix. Bon augure, ce me semble, et bonne espérance pour nous, que votre altesse héritant les honneurs de tous ses braves et dignes prédécesseurs, elle succédera même en leurs affections.

Dieu nous fasse voir, monseigneur, les jours de

votre altesse fleurir en toutes sortes de bénédictions, et l'Église fleurissante en la piété, de laquelle, comme d'un beau printemps, le chapeau de votre altesse, à guise d'une rose vermeille, nous vient donner un doux et gracieux présage. Ce sont les vœux continuels, monseigneur, de votre très humble, etc.

138e LETTRE (liv. I, let. 4).

LE MÊME, A SA SAINTETÉ LE PAPE CLÉMENT VIII.

Vers la fin de l'année 1607, ou au commencement de 1608.

Petrum Fenoillietum, ad Montispessulanenses infulas attollendum, miris sed veris laudibus extollit.

Beatissime pater,

Cùm de moribus et origine Petri Fenoillieti, ad Montispessulanensem ecclesiam à rege christianissimo nominati, locupletissima collegissem testimonia, quæ de more ad sedem apostolicam deferrentur, non potui cohibere animum quin ad sanctitatis vestræ pedes, tanquam ad omnium ecclesiarum patrem amantissimum pariter et amatissimum, gratulationis significationem exhiberem. Solent enim servi ac domestici patrisfamilias meritò gratulari, cùm faustè ac rectè filiam nuptui collocavit.

At ecclesia illa Montispessulanensis eò meliore sponso indigebat, quò deteriora ab hæreticis jampridem patitur incommoda; cui propterea non abs re dici possit: *Magna est velut mare contritio tua; quis medebitur tuî?* Quare consentaneum est, ut ecclesiæ

illi primùm, de quâ tam rectè collocandâ agitur, tùm etiam ecclesiæ romanæ quasi matri optimæ, domestici Dei gratulentur. At ego libentiùs ac opportuniùs, qui omnium optimè virum de cujus promotione sermo est cognovi.

Est enim civis meus, beatissime pater: ab ineunte ætate litteris in hâc ipsâ civitate nostrâ ab optimo patre eruditus, quibus posteà alibi tantâ studiorum contentione, tantâ ingenii felicitate, animum addixit, ut, doctor theologus creatus, brevi in concionatorem omninò celeberrimum evaserit: cùmque propterea parochialis ecclesiæ curam à me suscepisset, mox ad canonicatum majoris ecclesiæ nostræ evocatus.

Non potuit diutiùs tantus splendor tam angustis finibus contineri; sed Lutetiam Parisiorum, quadragesimalium concionum causâ accersitus, ubi primùm ejus dicendi vis christianissimi regis aures pervasit, non fuit ei deinceps liberum quin concionatoris regis honore afficeretur et onere.

Cui sustinendo cùm in dies majorem animi firmitatem ac doctrinæ robur ostenderet, quod plerique præclari alioquin viri, vix multis annis, ac maximis intercessoribus, obtinere possunt, hic tribus annis consecutus est, ut scilicet à rege ad episcopatum Montispessulanensem sedi apostolicæ promovendus exhibeatur.

Quod ubi catholici Montispessulanenses rescivêre, mirâ conceptâ lætitiâ, ad regem ex primoribus destinaverunt, qui omnium nomine gratias agerent de tanto pastore sibi destinato.

Hæc porrò cùm ita sint, beatissime pater, facilè conjici potest quàm feliciter accidat, ecclesiam illam huic viro committi, qui per omnes ecclesiasticorum munerum gradus exercitatus ascendat super muros illius tanquam custos fidelis, qui non tacebit die ac nocte inclamare nomen Domini.

Quod alacriùs præstabit, si eum beatissima vestra clementia paternis amplexibus erigat, foveat, protegat ac confirmet. Ita ego, qui hactenùs ejus pastor extiti, pro illius erga hanc ecclesiam Gebennensem merito, beatitudinem vestram, utriusque patrem optimum maximum, per viscera Christi obtestor ad humillima pedum oscula.

Il lui rend témoignage de la piété et de la suffisance de M. Pierre Fenouillet, nommé à l'évêché de Montpellier par le roi de France, afin qu'il plaise à sa sainteté lui accorder ses bulles.

Très saint père,

La nomination qui vient d'être faite par le roi très chrétien de M. Fenouillet (1) à l'évêché de Montpellier m'ayant obligé de recueillir les témoignages

(1) Fenouillet (Pierre de) naquit à Annecy, où il fit ses études et où il devint un très célèbre prédicateur. Le bruit de sa réputation étant parvenu en France, le roi Henri IV desira de l'entendre, et le nomma son prédicateur ordinaire. En 1607 il fut pourvu de l'évêché de Montpellier par le roi, qui lui dit, en lui annonçant cette grace, qu'il la lui faisoit à condition qu'il n'en auroit obligation qu'à lui seul. Depuis cette époque il fut employé à diverses affaires et négociations relatives aux intérêts de l'Église, et pour lesquelles il déploya le plus grand talent. Il prononça en 1610 l'oraison funèbre de Henri IV, et en 1643 celle de Louis XIII. M. de Fenouillet mourut à Paris le 23 novembre 1652.

qui regardent ses mœurs et son origine, pour en informer le saint-siége, selon la coutume, je n'ai pu m'empêcher de marquer à votre sainteté la joie que je ressens de tous les biens que j'en ai entendu dire, et d'en féliciter le père commun de toutes les Églises, ce père autant aimé de ses enfants que son amour pour eux est fort et universel. N'est-il pas juste en effet que les serviteurs et les domestiques du père de famille se réjouissent avec lui, et le congratulent d'avoir trouvé un mariage avantageux pour sa fille?

On ne peut douter du besoin qu'a l'Église de Montpellier d'un époux qui soit au-dessus du commun, après ce qu'elle a souffert depuis si long-temps de la part des hérétiques; en sorte qu'on peut lui adresser avec raison ce passage de l'Écriture, *Votre douleur est grande comme la mer; qui pourra y apporter du remède* (1)? Il est donc juste que tous les gens de bien prennent part d'abord à la joie de cette Église désolée, qui se voit sur le point d'être si bien pourvue, et qu'ensuite ils témoignent leurs sentiments à l'Église romaine, qui en est la mère, et la très bonne mère. Pour moi, je m'y porterai d'autant plus volontiers que mon témoignage ne peut pas être indifférent, eu égard à la connoissance parfaite que j'ai du sujet dont il est question.

Je dirai donc à votre sainteté qu'ayant pris naissance dans notre ville, il y a fait ses premières études sous la conduite de M. son père, qui, étant un

(1) Thren., c. ii, v. 13.

fort honnête homme, n'a point voulu confier à d'autres sa première éducation. Il quitta depuis la maison paternelle pour aller ailleurs achever ses études; et il y fit un tel progrès, tant par l'application et la diligence qu'il y apportoit que par la vivacité de son jugement, qu'il parvint bientôt à être docteur en théologie, et qu'il est devenu un très célèbre prédicateur: c'est pourquoi je n'ai pas cru pouvoir mieux faire que de lui confier le soin d'une paroisse pour y exercer ses talents; et, peu de temps après, il fut pourvu d'un canonicat de notre cathédrale.

Mais comme une si grande lumière ne pouvoit être resserrée plus long-temps dans des bornes si étroites, il fut appelé à Paris, pour y prêcher le carême. On n'eut pas plus tôt goûté son éloquence pleine d'un feu tout divin, et sa manière d'enseigner insinuante et persuasive, que le bruit de sa réputation se répandit jusqu'à la cour, et parvint jusqu'aux oreilles du roi très chrétien. Sa majesté ne manqua pas de le demander pour prêcher devant elle; et ses instances furent si grandes qu'il ne put se défendre d'accepter cet honneur, quelque peine qui y soit attachée.

Il montra de jour en jour dans cette fonction une plus grande fermeté d'ame; et la force de sa doctrine croissoit à mesure que sa carrière s'avançoit. Enfin il prêcha avec tant de succès et tant de gloire, qu'il obtint en trois ans une faveur que beaucoup d'autres personnes de mérite, avec de puissants patrons, auroient à peine obtenue en bien des années; c'étoit d'être

présenté à votre sainteté pour être évêque de Montpellier.

Sur la nouvelle de cette nomination, les catholiques de la province triomphèrent de joie, et députèrent quelques uns des premiers d'entre eux pour rendre grace à sa majesté, au nom de tous, de ce qu'elle leur avoit destiné un pasteur si accompli.

Les choses étant ainsi, très saint père, il est facile de juger combien il est important à cette Église d'avoir pour la gouverner un tel homme, qui a passé par tous les degrés des fonctions ecclésiastiques, *et qui va* (pour parler le langage des livres saints) *monter sur ses murailles, comme une fidèle sentinelle, ne cessant ni jour ni nuit d'invoquer le nom du Seigneur* (1), et de réclamer son secours.

Mais il ne peut s'acquitter avec succès et avec facilité d'une si grande charge, s'il ne plaît à votre sainteté de l'encourager par son amour paternel, de favoriser ses travaux, de le protéger, de le défendre, et d'affermir solidement son autorité. C'est la grace que je demande à votre béatitude, soit parceque j'ai été son évêque, soit à cause des obligations que lui a l'Église de Genève; et comme je la demande par les entrailles de Jésus-Christ, à vous qui êtes le père de l'une et de l'autre, et que je le fais avec toute l'humilité possible, étant prosterné à vos pieds pour les baiser, je suis persuadé que ma prière aura son effet. J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, très saint père, de votre béatitude, etc.

(1) Isaïe, c. LXII, v. 6.

139e LETTRE (liv. II, let. 55).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Causes de la faim spirituelle de la communion; effet et avantage de cette nourriture céleste; disposition requise pour s'en approcher. Utilité du livre du *Combat spirituel.* Avis touchant l'aumône et la volonté de Dieu exercée dans l'oraison.

24 janvier 1608.

Ma fille, je prends la plume pour vous écrire le plus que je pourrai, et avec desir de vous écrire beaucoup, en contre-échange du long temps qu'il y a, ce me semble, que je ne vous ai point écrit qu'en courant. J'ai les lettres du 18 et 19 novembre, et du 5, 14 et 22 décembre, de l'année passée, auxquelles je n'ai pas entièrement répondu; au moins je m'en doute.

En la première vous me dites que vous vous sentez affamée, plus que l'ordinaire, de la très sainte communion. Il y a deux sortes de faim: l'une qui est causée de la bonne digestion: l'autre, du déréglement de la force attirante de l'estomac.

Humiliez-vous fort, ma fille, et échauffez fort votre estomac du saint amour de Jésus-Christ crucifié, afin que vous puissiez bien digérer spirituellement cette céleste viande; et puisque assez demande du pain celui qui se plaint de la faim, je vous dis, ma fille, oui, communiez ce carême, les mercredis et vendredis, et le jour de Notre-Dame, outre les dimanches.

Mais qu'entendez-vous que l'on fasse digestion spiri-

tuelle de Jésus-Christ? Ceux qui font bonne digestion corporelle ressentent un renforcement par tout leur corps, par la distribution générale qui se fait de la viande en toutes leurs parties. Ainsi, ma fille, ceux qui font bonne digestion spirituelle ressentent que Jésus-Christ, qui est leur viande, s'épanche et communique à toutes les parties de leur ame et de leur corps. Ils ont Jésus-Christ au cerveau, au cœur, en la poitrine, aux yeux, aux mains, en la langue, aux oreilles, aux pieds. Mais ce Sauveur, que fait-il partout là? Il redresse tout, il purifie tout, il mortifie tout, il vivifie tout: il aime dans le cœur, il entend au cerveau, il anime dans la poitrine, il voit aux yeux, il parle en la langue, et ainsi des autres: il fait tout en tous. Alors nous vivons, non point nous-mêmes; mais Jésus-Christ vit en nous (1). O quand sera-ce, ma chère fille? mon Dieu! quand sera-ce? Mais cependant je vous montre ce à quoi il faut prétendre, bien qu'il s'y faille contenter d'y atteindre petit à petit. Tenons-nous humbles, et communions hardiment: peu-à-peu notre estomac intérieur s'apprivoisera avec cette viande, et apprendra à la bien digérer. C'est un grand point, ma fille, de ne manger que d'une viande, quand elle est bonne; l'estomac fait bien mieux son devoir. Ne desirons que le Sauveur, et j'espère que nous ferons bonne digestion. Je ne pensois pas vous en tant dire sur ce point: mais je me laisse emporter aisément avec

(1) Vivo autem, jam non ego; vivit verò in me Christus. GALAT., C. II, V. 20.

vous; et puis je m'en vais tantôt à cette sainte réfection avec vous: car c'est jeudi, et ce jour-là nous tenons l'un à l'autre, et nos cœurs, ce me semble, s'entre-touchent par le saint-sacrement.

En la seconde, vous ne me dites rien à quoi il faille répondre. Oui, ma fille, le *Combat spirituel* est un grand livre. Il y a quinze ans que je le porte en ma pochette, et ne le lis jamais qu'il ne me profite.

En la troisième lettre, vous me parlez du jeune garçon que vous desirez mettre avec moi: je pensois que ce fût quelque garçon de respect. C'est pourquoi je vous écrivis l'autre jour que je le prendrois dans quelque temps, après que je me serois défait d'un autre; mais parceque par une autre lettre vous me dîtes que Jacques le connoissoit, je m'en enquis, et il me dit que c'étoit un enfant bon à tout. C'est pourquoi je vous dis maintenant que, quand il vous plaira me l'envoyer, je le recevrai de bon cœur. Non pas que, par ce mot de bon à tout, je le veuille traiter indiscrétement; mais je veux dire que je pourrai le faire servir, non seulement à la plume, mais à la chambre, et enfin à beaucoup de petits services, et le tenir humble. Je me ferai mieux entendre en vous disant que je crains de rencontrer des secrétaires qui, quand on leur dit, donnez-moi ma botte, bridez ce cheval, faites ce lit, ils répondent, je ne suis pas pour cela: car en tout j'emploie le premier que je trouve, hormis les ecclésiastiques. Envoyez-le-moi donc, et j'en aurai un soin particu-

lier; j'entends quand vous voudrez, car je vois le temps âpre, et auquel je fais scrupule d'envoyer un homme à trois lieues loin. Vous m'écrirez, s'il vous plaît, ce que je lui devrai donner.

Vous me faites grand plaisir, je dis très grand, de m'exhorter à l'humilité; non pas parcequ'il ne me manque que cette vertu-là, mais parceque c'est la première et le fondement des autres. Toujours, quand votre cœur vous le dira, recommandez-moi les vertus. Je vous entendrai bien en la manière que vous me le dites, avec laquelle vous vous mettez à l'aventure, en faisant les actions que vous ne reconnoissez pas du tout bien. Je l'approuve, car vraiment elle est bonne; et si, j'en fais de même. Il faut, pendant que je m'en ressouviens, que je vous défende ce mot de *saint*, quand vous écrivez de moi: car, ma fille, je suis plus feint que saint; aussi la canonisation des saints ne nous appartient pas: à peu que pour cela je ne retinsse la lettre de M. de Charmoisy; mais la consolation qui lui en pourroit revenir m'en empêcha.

J'aurois grande envie de vous dire un mot de l'amour de la volonté de Dieu; car je m'aperçois que vous en faites l'exercice en l'oraison, et ce n'est pas cela que je voulois dire; car il ne faut point vous assujettir en icelle (j'entends à l'oraison) à aucun point ordinaire: mais en vous promenant seule ou ailleurs, jetez l'œil sur la volonté générale de Dieu, par laquelle il veut toutes les œuvres de sa miséricorde et de sa justice, au ciel, en terre, sous terre;

et, avec une profonde humilité, approuvez, louez, puis aimez cette volonté souveraine, toute sainte, toute équitable, toute belle.

Jetez l'œil sur la volonté de Dieu spéciale, par laquelle il aime les siens, et fait en eux des œuvres diverses de consolation et de tribulation; et cela il le faut un peu mâcher, considérant la variété des consolations, mais sur-tout des tribulations que les bons souffrent; puis, avec grande humilité, approuvez, louez et aimez toute cette volonté.

Considérez cette volonté en votre particulière personne, et en tout ce qui vous arrive de bien et de mal, et qui peut vous arriver, hors le péché: puis approuvez, louez et aimez tout cela, protestant de vouloir à jamais honorer, chérir, adorer cette souveraine volonté; exposant à sa merci et lui donnant votre personne et celle de tous les vôtres, et j'en suis. Enfin, concluez par une grande confiance en cette volonté, qu'elle fera tout bien pour nous et pour notre bonheur.

J'ai presque dit ce qu'il faut: mais j'ajoute qu'ayant fait deux ou trois fois cet exercice en cette façon, vous pourrez l'accourcir, le diversifier et accommoder comme vous le trouverez mieux; car il le faut souvent ficher au cœur par manière d'élancements. Il me semble que la dévotion s'accroît un peu, et que notre Seigneur dispose la place à l'exercice d'une petite troupe de chétives femmelettes, qui se retireront, Dieu aidant, un jour en ces quartiers. Vous savez ce que je dis. Or à Dieu, ma fille très chère et

très aimée ; à Dieu soyons-nous à jamais. Je suis en lui uniquement vôtre. Vive Jésus ! Amen.

140e LETTRE.

MADEMOISELLE FAVRE, A S. FRANÇOIS DE SALES.

Elle lui promet d'être soumise à sa conduite.

Après le 2 février 1608.

Je n'ai plus besoin de chercher le chemin de la vertu ; M. de Boisy, en votre absence, monseigneur, me le montre si clairement que je n'ai qu'à l'embrasser et l'affectionner contre la liberté que mon esprit aime si fort. Je travaille, selon mon premier desir, à me rendre obéissante, et je ne puis être mue foiblement à ce dessein, puisqu'il y a des couronnes éternelles jointes à une temporelle, qui est l'honneur d'être éternellement votre fille. Monseigneur, je tâcherai de me conserver ce bon cœur, me soumettant entièrement à vos volontés.

141e LETTRE (liv. II, let. 5).

S. FRANÇOIS DE SALES, A MADAME DE CHANTAL.

Il lui recommande de ménager sa santé, et de ne pas s'atténuer par de trop grandes veilles, afin de pouvoir subvenir à tous les exercices. Il ne veut pas qu'elle soit pointilleuse dans sa dévotion, ni trop sensible aux tentations. Il lui conseille de s'ouvrir à son confesseur ordinaire sur ses peines d'esprit et sur leurs desseins communs.

5 février 1608.

Hier seulement je vous écrivis, ma chère fille, par

la voie de Lyon; et maintenant voici arriver l'homme de M. de Sainte-Claire, qui m'apporte votre lettre du 24 janvier, à laquelle je vais brièvement répondre; et, si je puis, je répondrai encore à quelqu'une des autres.

Je commence par votre coucher et lever matin. Pourquoi faites-vous cela, ma chère fille? Non certes, il ne faut pas accabler l'esprit à force de travailler le corps. S. François le disoit à ses disciples. Je fais cela, il est vrai, mais c'est par une vive force: autrement je dors fort bien ce qui m'est nécessaire, et je veux que vous en fassiez de même. La lettre ci-jointe vous fut écrite à la mi-nuit; mais il y avoit longtemps que je n'avois tant veillé. Il ne faut pas pour peu de chose se détraquer comme cela, notamment les femmes; car après on ne vaut rien tout le long du jour.

Hé bien, ma chère fille, vous avez eu votre esprit tout entortillé ces deux ou trois jours premiers de carême. Tout cela ne m'étonne nullement: car vous avez un esprit si douillet et si jaloux de ce que vous avez en résolution, que tout ce qui le touche à biais contraire vous est si sensible que rien plus; et je vous ai dit mille fois qu'il ne faut pas, ma chère fille, aller si pointilleusement en notre besogne.

Hélas! ma fille, vous dirai-je ce qui m'est avenu ces jours passés? Jamais de ma vie je n'avois eu un seul ressentiment de tentation contraire à ma perfection. L'autre jour, sans y penser, il m'en tomba

une dans l'esprit, non point de desirer que je ne fusse pas d'Église, car cela eût été trop grossier; mais parcequ'un peu auparavant, parlant avec des personnes de confiance (et vraiment je pense que ce fut notre Croisy), je dis que si j'étois encore en l'indifférence, et que je fusse héritier d'un duché, je choisirois néanmoins l'état ecclésiastique, tant je l'aimois, il m'arriva un débat en l'ame, que si, que non, qui dura quelque temps. Je le voyois, ce me sembloit, là-bas, bien bas, au fin fond de la partie inférieure de l'ame, qui s'enfloit comme un crapaud. Je m'en moquai, et ne voulus pas seulement penser si j'y pensois: il alla tôt en fumée, et je ne le vis plus. La vérité est que je cuidai m'en importuner, et j'eusse tout gâté: mais enfin je pensai en moi-même que je ne méritois pas d'avoir une si haute paix que l'ennemi n'osât pas regarder de loin mes murailles.

Mon Dieu! ma fille, je voudrois que vous eussiez la peau du cœur un peu plus dure, afin que vous ne laissassiez pas de dormir pour les puces. Quand les tentations vous viendront à gauche, je ne m'en mettrai pas en peine; car elles sont trop grossières. Ces importunités ne sont pas pour toujours, mais pour l'état présent de vos affaires; c'est pourquoi je vous ai dit qu'il falloit avoir patience. Oh! pour cela, nous avons de quoi nous bravement défendre, et en bataille rangée.

Mais quand elles vous viendront à droite, alors je ne vous saurai que dire, sinon: Croyez-moi, ma fille, reposez-vous sur mon ame pour ce regard. J'ai bien

des raisons, à mon avis irréprochables : mais pour ces choses-là on ne peut ni doit entrer en dispute ; il faut que cela se démêle avec des considérations tranquilles et en repos, tout à l'aise, et de cœur à cœur.

Or sus, je parle trop de ceci : car puisque vous demeurez ferme en nos résolutions, je ne devois vous dire, sinon, demeurez en paix, ma fille ; tout cela n'est rien. La foi, l'espérance, la charité, pièces immobiles de notre cœur, sont bien sujettes au vent, quoique non pas à l'ébranlement : comment voulons-nous que nos résolutions en soient exemptes ? Vous êtes admirable, ma fille, si vous ne vous contentez pas que notre arbre demeure bien et profondément planté, mais que vous vouliez encore que pas une feuille ne soit agitée !

Usez fort de diversion en semblables occasions, par des actes positifs d'amour en Dieu et de confiance en sa grace. Après tout cela, ne craignez pas, pour ces bagatelles, de contrevenir à nos résolutions, ni à la confiance et repos que vous devez prendre en icelles et en moi. Ce sont des craintes sans sujet ; car si l'ange de Satan, souffletant S. Paul par tant d'agitations, des pensées deshonnêtes, ne sut néanmoins offenser sa pureté, pourquoi tiendrons-nous nos résolutions offensées par ces mouvements d'esprit ?

Au demeurant, vous avez choisi un confesseur bon, prudent, et docte : dites-lui hardiment nos résolutions, telles qu'elles sont, afin de bien alléger votre esprit par ses avis ; car je ne doute nullement

qu'il n'y bougera rien, mais vous y confortera. Je les dis au père recteur de Chambéri, sans rien nommer ; il m'y conforta : je les dis à un autre grand ecclésiastique ; il m'y conforta : je les ai dites mille fois à Dieu, mais hélas ! non pas si révéremment que je devois ; et toujours il m'y a conforté. Expliquez donc bien votre fait à votre confesseur le père Gentil. Dites-lui les considérations qui font différer la sortie, et puis celles que j'ai faites pour le genre de vie après la sortie ; mais, outre cela, ce sera sans doute la plus grande gloire de Dieu, pour des raisons que je ne puis dire : et vous verrez qu'il dira que nos résolutions sont résolutions faites de la main de Dieu ; pour moi je n'en doute nullement.

Mais cependant que j'écris sans mesure sur ce sujet, il me vient un scrupule que je n'en dise trop. Non, ma fille, ne philosophez point sur tout ceci ; car je ne l'écris pas à cette intention, ni pour crainte que j'aie que le cœur vous faille ; non, nullement : c'est simplement afin que, l'ayant proposé au père Gentil, vous puissiez, non point fortifier ces résolutions, car je les tiens invariables, mais vous y consoler, et moi aussi. Mon Dieu ! c'est assez.

142e LETTRE. (Inédite.)

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Il lui parle d'une nouvelle convertie, et lui envoie un exercice de piété. Profonde humilité du saint.

A Rumilly, le 4 mars 1608.

Je vous ai écrit il n'y a justement que six heures, par l'homme qui ramène le cheval sur lequel Thibaut est venu : voici encore quatre mots, et le tout sans avoir reçu vos lettres, lesquelles néanmoins je lis toujours avec tant d'avidité la première fois, qu'il ne m'en demeure qu'une générale consolation sans savoir presque ce que j'ai lu. Il n'y a pas moyen maintenant, car il est bien tard, et je prêche demain matin. Tandis qu'on allumoit la chandelle, j'ai demandé à Thibaut des nouvelles de votre santé; il m'a dit qu'elle étoit bonne. Cela m'a un peu arrêté; car j'étois en peine sur ce mal sensible mais non dangereux avec lequel vous m'avez écrit la dernière lettre; et cependant, voyez-vous, quand vous m'écrivez, dites-moi bien toujours de votre santé. Il m'a dit que notre Marie aimée et très aimée étoit auprès de vous, car je le lui ai demandé; mais il m'a dit que vous la mettiez fort au monde, sans que je le lui demandasse. Savez-vous, ne la nous faites pas aussi si bonne, qu'elle nous dédaigne pour cela. Si j'étois près de vous, je confesse que je voudrois bien être préféré à la mettre à la communion, car c'est un coup mémorable pour une ame destinée au bien comme

celle-là ; mais encore ne faut-il pas que mon ambition la prive de cette céleste viande pour ces Pâques. Or je suis donc bien d'avis que vous la fassiez; et ce bon Dieu la veuille bien prendre pour sa bien-aimée, et lui donner le ressentiment de son amour pour cela. Non plus, ma chère fille, car je ne puis plus. Dans trois jours ou quatre, nos chanoines m'envoient à Dijon; il faudra que j'y aille, et peut-être aurai-je plus de loisir alors. Je vous dirai que mes chanoines font merveilles à faire des exhortations et à gagner nos jeunes demoiselles pour la dévotion, quand la conformité de l'âge y sert. Mais, savez-vous, tout cela va par ordre, et n'y a rien à craindre, sinon parceque tout ce tient à moi qui suis un grand misérable; mais ne vous effarouchez pas pour cela à dire: Mais que dois-je donc être, moi? car ma fille, je ne sais comme je suis fait; encore que je me sens misérable, je ne m'en trouble pas, et quelquefois j'en suis joyeux, pensant que je suis une vraie bonne besogne pour la miséricorde de Dieu, à laquelle je vous recommande sans cesse: oui, ma chère fille, c'est la prière continuelle de mon cœur. Je vous veux envoyer un exercice que j'ai dressé et fait pratiquer à madame de Charmoisy; car je voudrois que je ne fisse rien sans que vous le sussiez. Je le dressai à intention de lui faire rafraîchir ses bons propos, auxquels certes elle avoit fort constamment persévéré. C'est une bonne ame, et admirable à ne se point empresser : elle ne m'avoit jamais écrit * de son ame que ces jours passés. Elle ne cesse de demander

quand vous viendrez, et se fait accroire qu'il faut que ce soit pour toute cette année. Oh! Dieu sait comme mon cœur le desireroit ardemment, si je ne pensois que la volonté divine veut de nous un peu de patience. Mais espérons toujours beaucoup. Adieu, ma fille, ma très chère fille.

* P. S. Je ne dis pas cela pour la louer, car j'aime bien que l'on m'écrive et très souvent; et si, j'aime mieux voir un peu d'empressement que de ne voir jamais point de lettres, ou des absences de trois à quatre mois: je dis ceci afin que vous ne pensassiez pas, pour n'être pas empressée, qu'il faille ne pas m'écrire le plus souvent que vous pourriez. Si faites, ma fille, écrivez toujours.

143e LETTRE (liv. V, let. 29).

LE MÊME, A LA MÊME.

Il l'exhorte à ne point songer à ce qui causoit ses peines intérieures, parceque l'attention qu'elle y faisoit ne servoit qu'à les augmenter, mais à demeurer ferme dans ses bonnes résolutions.

7 mars 1608.

C'est enfin par monsieur N. que je vous écris, ma chère fille, et toujours néanmoins sans loisir; car il m'a fallu écrire beaucoup de lettres, et toujours vous êtes la dernière à qui j'écris, ne craignant point pour cela de m'en oublier.

Je me repentis l'autre jour de vous avoir tant

écrit de choses sur cette brouillerie d'esprit qui vous étoit arrivée; car puisque ce n'étoit rien en vraie vérité, et que, l'ayant communiquée au père N., tout cela s'étoit évanoui, je n'avois que faire, sinon de dire, *Deo gratias*. Mais, voyez-vous, mon esprit est sujet aux épanchements avec vous, et avec tous ceux que j'affectionne.

Mon Dieu! ma fille, que vos maux me font de bien! car j'en prie avec plus d'attention; je me mets devant notre Seigneur avec plus de pureté d'intention; je me mets plus entièrement en l'indifférence: mais croyez-moi, ou je suis le plus trompé homme du monde, ou nos résolutions sont de Dieu et à sa plus grande gloire. Non, ma fille, ne regardez plus ni à droite ni à gauche. Et je ne veux pas dire que vous ne regardiez pas; non: mais je veux dire, ne regardez pas pour vous y amuser, pour examiner soigneusement, pour vous embarrasser et entortiller votre esprit de considérations, desquelles vous ne sauriez vous démêler: car si, après tant de temps, après tant de demandes à Dieu, on ne se résout pas sans difficulté, comme penserons-nous sur des considérations faites sans appareil, pour celles qui viennent à gauche, et faites par de simples odeurs et goûts, quant à celles qui viennent à dextre; comme penserons-nous, dis-je, bien rencontrer?

Or sus, laissons cela; n'en parlons plus. Parlons d'une régle générale que je vous veux donner: c'est que, sur tout ce que je vous dis, vous ne pensiez pas ceci ni cela: tout s'entend *grosso modo;* car je ne veux

point que vous contraigniez votre esprit à rien, sinon à bien servir Dieu, à ne point abandonner nos résolutions, ains à les aimer. Pour moi, j'aime tant les miennes, que quoi que je voie ne me semble point suffisant pour m'ôter une once de la bonne estime que j'ai, encore que j'en voie et considère des autres plus excellentes et plus relevées.

Hélas! ma chère fille, c'est aussi un entortillement que celui duquel vous n'écrivez pas à M. N. Mon Dieu! ma fille, ne sauriez-vous vous prosterner devant Dieu, quand cela vous arrive, et lui dire tout simplement: Oui, Seigneur, si vous le voulez, je le veux, et si vous ne le voulez pas, je ne le veux pas; et puis passer à faire un peu d'exercice et d'action, qui vous serve de divertissement.

Mais, ma fille, voici ce que vous faites: quand cette bagatelle se présente à votre esprit, il s'en fâche, et ne voudroit point voir cela; il craint que cela ne s'arrête: cette crainte retire la force de votre esprit, et laisse ce pauvre esprit tout fade, triste, et tremblant; cette crainte lui déplaît, et engendre une autre crainte, que cette première crainte et l'effroi qu'elle donne ne soit cause du mal; ainsi vous vous embarrassez: vous craignez la crainte, puis vous craignez la crainte de la crainte; vous vous fâchez de la fâcherie, et puis vous vous fâchez d'être fâchée de la fâcherie. C'est comme j'en ai vu plusieurs qui, s'étant mis en colère, sont par après en colère de s'être mis en colère: et semble tout cela aux cercles qui se font en l'eau, quand on a jeté une pierre; car

il se fait un cercle petit, et celui-là en fait un plus grand, et cet autre un autre.

Quel remède, ma chère fille? Après la grace de Dieu, c'est de n'être pas si délicate. Voyez-vous, (voici un autre épanchement d'esprit, mais il n'y a remède), ceux qui ne peuvent pas souffrir la démangeaison d'un ciron, en la pensant faire passer à force de se gratter, ils s'écorchent les mains. Moquez-vous de la plupart de ces brouilleries; ne débrassez point pour les penser rejeter; moquez-vous-en; divertissez-vous à des actions; tâchez de bien dormir. Imaginez-vous, je veux dire, pensez que vous êtes un petit S. Jean, qui doit dormir et se reposer sur la poitrine de notre Seigneur, entre les bras de sa providence.

Et courage, ma fille; nous n'avons point d'intention que pour la gloire de Dieu: non pas, non certes, au moins d'intentions découvertes; car si nous en découvrions, nous nous les arracherions tout aussitôt de notre cœur. Et donc, de quoi nous tourmentons-nous.

Vive Jésus! ma fille: il m'est avis quelquefois que nous sommes tout pleins de Jésus; car au moins nous n'avons point de volonté délibérée contraire. Ce n'est pas en esprit d'arrogance que je dis cela, ma fille; c'est en esprit de confiance, et pour nous encourager. Adieu, ma fille, ma très chère fille. Je suis, mais inséparablement, vôtre.

144e LETTRE (liv. VII, lettre 27).

LE MÊME, A LA MÊME.

C'est un grand bonheur de se tenir humble au pied de la croix.

Rumilly, 20 mars 1608.

Ma chère fille, tenons-nous, je vous supplie, tout au bas bout de la croix; trop heureux si quelque goutte de ce baume qui distille de toutes parts tombe dedans notre cœur, et si nous pouvons recueillir de ces basses herbettes qui naissent là autour.

Oh! je voudrois bien, ma très chère fille, vous entretenir un peu sur la grandeur de ce béni saint que notre cœur aime, parcequ'il a nourri l'amour de notre cœur et le cœur de notre amour, sur ces paroles : *Seigneur, faites bien aux bons et aux droits de cœur* (1). O vrai Dieu! dis-je, qu'il falloit que ce saint fût bon et droit de cœur, puisque notre Seigneur lui a fait tant de bien, lui ayant donné la mère et le fils! Car, ayant ces deux gages, il pouvoit faire envie aux anges, et défier le ciel tout ensemble d'avoir plus de bien que lui; car qu'y a-t-il entre les anges de comparable à la reine des anges, et en Dieu, plus que Dieu?

Bonsoir, ma toute chère fille, je supplie ce grand saint, qui a si souvent dorloté notre Sauveur, et qui l'a si souvent bercé, qu'il vous fasse les caresses intérieures qui sont requises à l'avancement de votre amour envers ce Rédempteur, et qu'il vous impètre

(1) Benefac, Domine, bonis et rectis corde. Ps. CXXIV, v. 4.

abondance de paix intérieure, vous donnant mille bénédictions. Vive Jésus, vive Marie, et encore le grand saint Joseph (1) qui a tant nourri notre vie!

Adieu, ma fille; la veuve de Naïm (2) m'appelle aux funérailles de son cher fils. Ce n'est pas que sur ce sujet je ne pense à ce que vous m'écrivez du vôtre. A Dieu soyons-nous sans fin, sans réserve, sans mesure! Jésus soit notre couronne! Marie soit notre miel! Je suis, au nom du fils et de la mère, votre, etc,

145e LETTRE (liv. IV, let. 42).

LE MÊME, A UNE DAME.

Moyen de conserver la paix.

8 avril 1608.

Madame, j'ai reçu votre première lettre avec une particulière consolation, comme un bon commencement de la communication spirituelle que nous devons avoir ensemble, pour l'avancement du royaume de Dieu dans nos cœurs. Veuille ce même Dieu me bien inspirer ce qui sera plus propre pour votre conduite.

Il n'est pas possible que vous soyez sitôt maîtresse de votre ame, et que vous la teniez en votre main si absolument de premier abord. Contentez-vous de gagner de temps en temps quelque petit avantage sur votre passion ennemie. Il faut supporter les

(1) La fête de S. Joseph arrive le 19 mars.

(2) Le jeudi de la quatrième semaine de carême.

autres : mais premièrement il se faut supporter soi-même, et avoir patience d'être si imparfait.

Mon Dieu! ma chère fille, voudrions-nous bien entrer au repos intérieur sans passer par les contradictions et contestes ordinaires? Observez bien ces points que je vous ai dits.

Préparez dès le matin votre ame à la tranquillité; ayez un grand soin le long du jour de l'y rappeler souvent, et de la reprendre en votre main.

S'il vous arrive quelque acte de chagrin, ne vous en épouvantez point, ne vous en mettez nullement en peine : mais, l'ayant reconnu, humiliez-vous doucement devant Dieu, et tâchez de mettre votre esprit en posture de suavité ; dites à votre ame : Or sus, nous avons fait un faux pas, allons maintenant tout bellement, et prenons garde à nous. Et toutes fois et quantes que vous retomberez, faites-en de même.

Quand vous aurez le repos, employez-le vivement, faisant le plus d'actes de douceur que vous pourrez, ès occasions les plus fréquentes que vous en ayez, pour petites qu'elles soient; car, comme dit notre Seigneur, *qui est fidèle ès petites choses, on lui confiera les grandes* (1).

Sur-tout, ma fille, ne perdez point courage, ayez patience; attendez, exercez-vous fort à l'esprit de compassion : je ne doute point que Dieu ne vous tienne de sa main; et bien qu'il vous laissera broncher, ce ne sera que pour vous faire connoître que,

(1) Qui fidelis est in minimo, et in majori fidelis est. Luc., c. XVI, v. 10.

s'il ne vous tenoit, vous tomberiez du tout, et afin que vous lui serriez la main de plus fort. A Dieu, madame; à Dieu soyez-vous entièrement, absolument, irrévocablement. Je suis en lui votre, etc.

146e LETTRE.

LE MÊME, A M. DESHAYES.

Le saint évêque ayant appris les desseins que, le roi de France avoit sur lui, s'en excuse avec beaucoup d'humilité, et insinue qu'il n'y consentira pas sans un exprès commandement du pape, joint à la volonté du roi.

Annecy, le 6 mai 1608.

Monsieur, j'ai reçu votre lettre du 21 avril, qui me fait admirer la bonté du roi, qui non seulement me fait l'honneur de se ressouvenir de moi, mais encore de me vouloir du bien, et m'estimer digne de lui rendre du contentement au service de l'Église en son royaume. Vous pouvez penser, monsieur, si j'ai été touché de gloire pour cela. Si ai, à la vérité, et m'y fusse laissé emporter si la connoissance de mon insuffisance ne m'eût arrêté; car cet honneur ne m'éblouit point tant que je ne voie point les bornes et limites de ma capacité, lesquelles sont sans doute fort courtes et étroites.

Et pour cela, monsieur, je vous supplie d'apprendre de sa majesté que c'est qu'elle penseroit faire de moi, et en quoi elle desireroit m'employer; car sans doute je ne suis pas bon à beaucoup de choses, et j'ai néanmoins cette générosité de ne vouloir pas

être appliqué que pour ce que je suis, et en ce que je puis, d'autant plus quand ce seroit par la gratification et grace d'un si grand roi, lequel ne pense pas à me faire transplanter de ce pays en son royaume, abondant en personnes de mérite, qu'il ne m'estime fructueux et propre à son contentement.

Et je sais bien qu'il n'y a nulle si mauvaise piéce au monde qui ne soit utile à quelque chose; mais il faut lui trouver son usage et son lieu. Dieu m'a fait la grace de reconnoître que je suis fait pour lui, par lui, et en lui. Je ne suis ni serai jamais enfant de fortune, tandis que le ciel m'éclairera. C'est pourquoi où que je sois appelé pour le service de la gloire divine, je ne contredirai nullement d'y aller, mais sur-tout en France, à l'air de laquelle ayant été nourri et instruit, je ne puis dissimuler que je n'aie une spéciale inclination, et encore plus la voyant sous un roi que je dois honorer et estimer si hautement, et qui m'oblige si extrêmement comme il fait.

Il est vrai que je suis en mon pays et entre les miens avec une certaine suffisance qui me suffit, et, ce qui m'est plus cher, avec un repos aussi grand que ma charge le peut permettre, et qui meshui me semble assez ferme : mais tout cela ne me tient qu'au bout des doigts, et ne me sauroit empêcher de m'embarquer à tout autre service où je penserois être utile à la gloire divine et au bien de l'Église, puisque dès mon baptême et par ma vocation je suis consacré à cela.

Si doncques sa majesté vous dit son intention par-

ticulière, j'examinerai avec Dieu, et en sa présence, mes forces; et si je les sens aucunement assortissantes au service qu'elle desirera, et que sa sainteté me le commande (car vous savez bien que sans cela je n'oserois me remuer de la sentinelle en laquelle je suis posé), je me rendrai tout prêt, tout prompt, tout affectionné à suivre la vocation divine; ne doutant nullement qu'elle ne soit telle, quand je verrai se joindre les volontés du pape et du roi. C'est trop dit, ce me semble, à vous, monsieur, qui m'aimez tant et me connoissez tant, et qui savez, entre autres choses, que je suis de tout mon cœur, monsieur, votre, etc.

147e LETTRE.

LE MÊME, AU MÊME.

Sur le même sujet que la précédente.

6 mai 1608.

Monsieur, je jette cette feuille à part, afin de vous y parler avec plus de liberté, et vous en laisser aussi pour montrer ma lettre, s'il y échoit. Vous verrez donc, s'il vous plaît, la lettre que je récris au roi; et, s'il vous semble à propos, vous la lui donnerez, ou, si vous jugez autrement, vous pourrez parler à sa majesté vous-même à votre gré; car en ceci j'ai grandement besoin de votre conduite.

Je n'ai pas cru, sur une proposition si générale comme est celle que sa majesté me fait faire, de me devoir résoudre; car il se pourroit bien faire que, ve-

nant à joindre et à voir le lieu, ou l'occasion en laquelle on me voudroit tirer, je me trouverois tout-à-fait insuffisant au service que l'on prétendroit de moi, ou qu'il ne seroit pas expédient que je me misse au change, d'autant que les changements à mon avis sont toujours dignes de considération pour ceux qui ne sont pas mal. Si le sujet n'en est grand et digne, on est blâmé de légèreté, et l'attirail en est toujours de grands frais; car il faut un peu tout dire avec vous, qui avez mon cœur en main.

Après tout cela, vous savez que sans l'autorité du pape je ne puis nullement me remuer, et s'il m'importe que cette autorité prévienne toutes les nouvelles qu'on en pourroit avoir des deux : vous jugez bien pourquoi. C'est cela qui me rend tout ceci difficile; car, pour parler en conscience, je ne mérite pas l'emploi de tant de mystères. Je sais que la chose n'étant pas prête, il y a assez de temps pour penser à toutes ces choses; mais encore m'a-t-il semblé que je vous devois ainsi tout dire naïvement, afin que selon les occurrences vous m'aidiez à prendre les résolutions convenables.

Et cependant je demanderai incessamment la clarté du ciel, et dirai à notre Seigneur : *Domine, quid me facere* (1)? Seigneur, que voulez-vous que je fasse? Car je proteste devant sa souveraine majesté que je ne veux vouloir que sa volonté très sainte, soit à demeurer, soit à changer de place; et si je la sais connoître, je ne me veux divertir, ni à droite ni à gau-

(1) Act. Apost., c. ix, v. 6.

che, du chemin qu'elle me montrera; car ce peu de temps que j'ai à passer ne m'est rien au prix de l'éternité. Pour donc laisser entièrement la conduite de mon sort ès mains de Dieu, je ne veux ni refuser ni accepter, que je ne voie et considère que c'est.

Au demeurant, je ne doute point que votre amitié en mon endroit n'ait beaucoup contribué pour amplifier et agrandir l'estime que le roi fait de moi, de laquelle, sans mentir, je suis honteux; et en cas que je dusse paroître à sa vue, je serois bien en peine de soutenir cette opinion. Notre Seigneur vous conserve et agrandisse en ses saintes bénédictions, et me fasse la grace de ne point paroître ingrat de tant de faveurs que je reçois de vous, ains de témoigner par effet que je suis de cœur, tout entier, monsieur, votre, etc.

Monsieur, on me presse de lier ce paquet; oserai-je donc bien supplier monsieur le révérendissime de Montpellier de me conserver ses graces, et savoir par ces trois lignes que je suis son très humble serviteur. Monsieur, obligez-moi de lui dire; car il est fort vrai.

148e LETTRE (liv. VI, let. 88).

LE MÊME, A UNE DEMOISELLE.

Conseils relativement à un vœu de chasteté.

Annecy, 18 mai 1608.

Mademoiselle, je crois que le desir que vous avez de vouer votre chasteté à Dieu n'a pas été conçu en

votre ame que premièrement vous n'ayez long-temps considéré son importance : c'est pourquoi j'approuve que vous le fassiez, et le jour de la Pentecôte même (1). Or, pour le bien faire, prenez le loisir, les trois jours précédents, de bien préparer votre vœu par l'oraison, laquelle vous pourrez tirer de ces considérations.

Considérez combien la sainte chasteté est une vertu agréable à Dieu et aux anges, ayant voulu qu'elle fût éternellement observée au ciel, où il n'y a plus aucune sorte de plaisirs charnels, ni de mariage. Ne serez-vous pas bien heureuse de commencer en ce monde la vie que vous continuerez éternellement en l'autre? Bénissez donc Dieu, qui vous a donné cette sainte inspiration.

Considérez combien cette vertu est noble, qui tient nos ames blanches comme le lis, pures comme le soleil; qui rend nos corps consacrés, et nous donne la commodité d'être tout entièrement à sa divine majesté, cœur, corps, esprit, et sentiments. N'est-ce pas un grand contentement de pouvoir dire à notre Seigneur : *Mon cœur et ma chair tressaillent de joie* (2) en votre bonté, pour l'amour de laquelle je quitte tout amour, pour le plaisir de laquelle je renonce à tous autres plaisirs? Quel bonheur de n'avoir point réservé de délices mondaines pour ce corps, afin de donner plus entièrement son cœur à son Dieu!

(1) Cette année elle arrivoit le 25 mai.

(2) Cor meum et caro mea exultaverunt in Deum vivum. Ps. LXXXIII, v. 3.

Considérez que la Ste Vierge voua la première sa virginité à Dieu, et après elle tant de vierges, hommes et femmes. Mais avec quelle ardeur, avec quel amour, avec quelle affection furent vouées ces virginités, ces chastetés; ô Dieu! cela ne se peut dire. Humiliez-vous fort devant la troupe céleste des vierges, et par humble prière suppliez-les qu'elles vous reçoivent avec elles, non pas pour prétendre à les égaler en pureté, mais au moins afin que vous soyez avouée leur servante indigne, en les imitant au plus près que vous pourrez. Suppliez-les qu'elles offrent avec vous votre vœu à Jésus-Christ, roi des vierges, et qu'elles rendent agréable votre chasteté par le mérite de la leur. Sur-tout recommandez votre intention à Notre-Dame, puis à votre bon ange, afin que désormais il lui plaise d'un soin particulier préserver votre cœur et votre corps de toute souillure contraire à votre vœu.

Puis le jour de Pentecôte, lorsque le prêtre élévera la sainte hostie, offrez avec lui à Dieu le Père éternel le corps précieux de son cher enfant Jésus, et tout ensemble votre corps, lequel vous ferez vœu de conserver en chasteté tous les jours de votre vie. La forme de faire ce vœu pourroit être telle:

O Dieu éternel, Père, Fils et Saint-Esprit, je, N., votre indigne créature, constituée en votre divine présence et de toute votre cour céleste, promets à votre divine Majesté, et fais vœu de garder et observer, tout le temps de la vie mortelle qu'il vous plaira me donner, une entière chasteté et continence,

moyennant la faveur et grace de votre Saint-Esprit. Plaise à vous accepter ce mien vœu irrévocable en holocauste de suavité; et puisqu'il vous a plu m'inspirer de le faire, donnez-moi la force de le parfaire à votre honneur, pour tous les siècles des siècles.

Quelques uns écrivent ou font écrire ce vœu, et le signent; puis le remettent à quelque père spirituel, afin qu'il en soit comme le protecteur et le parrain: mais bien que cela soit utile, il n'est pas nécessaire.

Vous communierez sur cela, et pourrez dire à notre Seigneur que vraiment il est votre époux.

Mais parlez-en à votre confesseur: car s'il vous ordonnoit de ne le faire pas, il le faudroit croire; puisque, voyant l'état présent de votre ame, il pourra mieux juger ce qui est expédient que moi.

Mais, ma bonne fille, ce vœu étant fait, il faut que vous ne permettiez jamais à personne de chatouiller votre cœur d'aucun propos d'amour et de mariage; mais que vous ayez un grand respect à votre corps, non plus comme à votre corps, mais comme à un corps sacré, à une très sainte relique. Et comme on n'ose plus toucher ni profaner un calice après que l'évêque l'a consacré, ainsi, le Saint-Esprit ayant consacré votre cœur et votre corps par ce vœu, il faut que vous lui portiez une grande révérence.

Au demeurant, je recommanderai le tout à Dieu, lequel sait que je vous chéris fort affectionnément en lui; et le même jour de Pentecôte je lui offrirai votre cœur et ce qui en sortira pour sa gloire. Qu'à jamais Jésus soit votre amour, et sa sainte

mère votre guide! Amen. Votre serviteur en Jésus-Christ, etc.

149e LETTRE (liv. II, let. 41).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Manière particulière d'offrir ses actions et ses affections à la sainte Vierge. Conversion de deux prêtres qui avoient apostasié pour embrasser la religion prétendue réformée.

25 juin 1608.

C'est encore vitement que je vous écris à cette heure, ma chère fille, que j'aime tendrement et incomparablement en notre Seigneur. J'ai vu vos deux lettres, et en toutes deux je vois le grand desir de votre retraite et tranquillité. J'en ai un, je pense, aussi fort; mais il faut attendre que Dieu le veuille. Je dis qu'il faut l'attendre bien doucement et amoureusement; je veux dire qu'il faut aimer cette attente, puisque Dieu le veut.

Je sais bien que vous avez nom Jeanne, et que, toute cette octave, vous pensez que je vous recommande à ce glorieux Précurseur. Vraiment, l'autre jour (ce fut samedi), je faisois l'oraison sur la grandeur de l'amour que Notre-Dame nous porte: entre autres choses il me vint en l'esprit ce qui est dit de Bala, servante de Rachel, qu'elle enfantoit ses enfants sur les genoux et dans le giron de sa dame, et les enfants n'étoient plus siens, mais de Rachel sa dame; et me sembloit que si nous mettions par une juste confiance nos cœurs et nos affections sur les ge-

noux et dans le giron de Notre-Dame ils ne seroient plus nôtres, mais à elle. Cela me consola beaucoup. A la fin je me mis à lui remettre, non seulement les enfants de mon cœur, mais aussi le cœur de mes enfants, et mes enfants de cœur.

Pensez, ma chère fille, si vous êtes du nombre, et en quel rang je vous y mettois. O Dieu! j'avois une certaine chaude suavité à vous colloquer dans ce giron sacré, et dire à Notre-Dame : Voilà votre fille, de laquelle le cœur vous est entièrement voué. Je ne saurois pas dire ce que mon cœur disoit; car, comme vous savez, les cœurs ont un langage secret que nul n'entend qu'eux. Il m'est venu de vous dire cela, je vous l'ai dit.

J'ai fait ces jours passés une bonne course à Thonon, pour recevoir des habiles hommes ecclésiastiques (1), qui s'étoient mis entre les huguenots par débauche. Hélas! quelle chute avoient-ils faite! Ce m'a été une grande consolation de les voir revenir entre les bras de l'Église, avec grande violence qu'ils se sont faite pour cela. Hélas! ils étoient religieux:

(1) C'étoient deux prêtres dont le premier, nommé Claude Boucard, savant théologien, avoit enseigné publiquement la philosophie et les mathématiques à Lausanne; et l'autre, appelé Pierre Gillette. Ils publièrent eux-mêmes, sur l'histoire de leur conversion, un petit livre imprimé à Thonon, et qui a pour titre : *Déclaration de la profession de foi de Pierre Gillette, prêtre de Nice en Provence, avec les raisons qui l'ont rappelé à l'Église romaine*. Leur abjuration se fit dans l'église de la Sainte-Maison de Thonon, entre les mains du saint évêque, un jour de dimanche, 15 du mois de juin 1608, et le même jour ils envoyèrent le livre susdit à la république de Berne.

la jeunesse, la vaine gloire et la chair les avoient emportés en ces abymes contre leur propre conscience. L'un d'eux sur-tout, me racontant sa chute, me faisoit grand'pitié, et d'autant plus de joie de sa constance à revenir.

O Dieu! quelle grace ai-je reçue, d'avoir été tant de temps, et si jeune, et si chétif, parmi les hérétiques, et si souvent invité par les mêmes amorces, sans que jamais mon cœur ait seulement voulu regarder ces infortunés et malheureux objets! Bénite soit la main débonnaire de mon Dieu, qui m'a tenu ferme dans ses enclos.

A Dieu, ma chère fille; à Dieu soyons-nous entièrement et éternellement. Je vous ai appliqué plusieurs messes ces jours passés. O Dieu! ma fille, que ce cœur est vôtre, puisque Dieu l'a voulu et le veut! qu'à jamais son nom soit béni! Amen.

150e LETTRE (liv. III, let. 41).

LE MÊME, A MADAME LA PRÉSIDENTE BRULART.

Ne pas vouloir trop ce que l'on veut: c'est la source de l'inquiétude. Remède à ce mal. Le desir de la communion est une disposition à bien communier. Sur la légèreté de l'esprit dans l'oraison.

25 juin 1608.

Madame ma très chère sœur, j'ai reçu votre lettre du 16 mai. Que je serai marri si les bons projets de la réformation de ce monastère (1) s'évanouissent

(1) Du Puits-d'Orbe.

comme cela ! Si est-ce pourtant que si l'espérance que j'ai d'aller en Bourgogne n'est point vaine, je me résous d'aller jusque-là, pour voir ce que c'est. Je ne suis point un homme extrême, et me laisse volontiers emporter à mitiger, quand on ne peut faire absolument. Je n'écris point à madame l'abbesse, quoique je le desire, parceque je n'en ai pas le loisir, et il faut que je lui écrive un peu à mon aise. C'est grand cas : je pense toujours que si je la vois à souhait avec toute sa troupe, si nous ne faisons pas tout ce qui est desirable, nous en ferons quelque chose ; car j'ai quelque confiance en la confiance qu'elle a en moi, qui aussi la chéris d'un amour fort particulier en notre Seigneur.

Vous me parlez de votre impatience. Est-ce bien une vraie impatience ? ou sont-ce point seulement des répugnances naturelles ? Mais puisque vous la nommez impatience, je la tiendrai pour telle ; et en attendant de vous en parler plus amplement de bouche, devant que l'automne se passe, je vous dirai, ma chère sœur, en esprit de liberté, qu'à ce que j'ai reconnu de vous par vos lettres, plus que par le peu de conversation que j'ai eu avec vous, vous avez un cœur qui s'attache puissamment aux moyens de votre prétention.

Vous ne prétendez, je le sais bien, que l'amour de notre Dieu : pour y parvenir, il faut employer des moyens, des exercices, des pratiques. Or je dis que vous vous attachez puissamment aux moyens que vous goûtez, et voudriez tout réduire là : c'est pour-

quoi vous avez de l'inquiétude quand on vous empêche ou qu'on vous distrait.

Le remède seroit de prendre la peine de bien persuader et bien détromper votre esprit en ce sentiment: c'est que Dieu veut que vous le serviez ainsi comme vous êtes, et par les exercices convenables à cet état, et par les actions qui en dépendent; et, ensuite de cette persuasion, il faut que vous vous rendiez tendrement amoureuse de votre état et des exercices d'icelui, pour l'amour de celui qui le veut ainsi. Mais, voyez-vous, ma chère sœur, il ne faut pas penser à ceci simplement en passant; il faut mettre cette cogitation bien avant dans votre cœur, et, par des récollections et attentions particulières, vous rendre cette vérité savoureuse et bien venue dans votre esprit; et, croyez-moi, tout ce qui est contraire à cet avis n'est autre chose qu'amour-propre.

Quant à la sainte communion, j'approuve que vous continuiez à la desirer fort fréquente, pourvu que ce soit avec la soumission que vous devez avoir à votre confesseur, qui voit l'état présent de votre ame, et est si digne personnage.

Cette variété, en laquelle votre esprit se voit, en l'oraison et hors de l'oraison, tantôt fort, tantôt foible, tantôt regardant le monde avec plaisir, tantôt avec dégoût, ce n'est autre chose qu'un sujet que Dieu vous laisse de vivre bien humblement et doucement: car vous voyez par ce moyen quelle vous êtes de vous-même, et quelle avec Dieu; de sorte

que vous ne devez nullement vous en décourager pour cela.

Il n'est jà besoin que madame votre chère sœur l'abbesse m'envoie un homme pour me faire savoir de ses nouvelles, ni pour savoir comme elle me pourra voir; car si je fais mon voyage, comme j'espère, je vous avertirai assez devant mon départ pour cela.

Je vous recommande à notre Seigneur continuellement, et ai votre dilection fort avant dans mon cœur. Je ferai mémoire de vous en mes sacrifices.

Je présente mes recommandations à la mère prieure des carmélites; j'honore généralement tout cet ordre, et la remercie de la charité dont elle use à mon endroit, de prier pour moi, qui suis des plus nécessiteux de la sainte Église.

Qu'à jamais le saint amour de Dieu vive et règne dans nos esprits! Amen. Votre très affectionné et tout dédié frère et serviteur.

151e LETTRE.

LE MÊME, A UN CARDINAL.

Il se justifie du reproche qu'on lui faisoit de laisser répandre dans le diocèse de Genève des livres hérétiques (1).

2 juillet 1608.

Illustrissime et reverendissime domine,

(Dominus Medardus, Virdunensis ecclesiæ cano-

(1) Je ne donne point ce qui est entre deux parenthèses pour les propres paroles de S. François de Sales; mais il est très vraisem-

nicus, Româ rediens, mihi nuntiavit accepisse se à reverendissimâ dominatione vestrâ, summum pontificem valdè esse in me indignatum, eò quòd, per Cherubini Maurianensis litteras, libellos multos à Genevatibus prodire quotidiè in Gebennensen diœcesim, quibus vacillarent, imò turpiter cespitarent multi, accepisset: voluisset autem huic rei me incumbere, et emergens in meam diœcesim damnum aliquibus tandem modis impedire.)

Profectò si res ita se haberet, illustrissime ac reverendissime domine, justissimè non tantùm indignaretur in me sua sanctitas, sed negligentiam meam, imò verò proditionem castigaret. At in rei veritate dico: cùm generalem diœcesis meæ visitationem, nullâ prætermissâ parœciâ, penè exegerim, nullum omninò reperi hæreticum in parœciis quæ à Bernatibus et Genevatibus non fuerunt occupatæ; nullum librum prohibitum, antiquis nonnullis exceptis, qui ex merâ negligentiâ et contemptu in alicujus domûs profundo pulvere restabant: et catholici nostri tantis anguntur scrupulis, ut, cùm de libro aliquo dubitant, vel in ignem projiciunt, vel deferunt ad delegatos. Verum est Genevæ fabricari libellos multos pestilentissimos; sed quòd Sabaudi nostri eos legant, nullo modo verum est.

Fateor posteà me non tantâ uti diligentiâ, quantâ necessarium fortè foret; verumtamen in eâ quâ secundùm tenuitatem meam uti possum, fidelis sum

blable qu'il entra ainsi en discours; autrement ce qui suit n'auroit pas de sens. Au reste je ne dis rien qu'après M. Auguste de Sales.

et sincerus, et in me nec perfidia, nec animi defectus, siquidem virium et insitæ dotis, reperientur.

Obsecro te autem, illustrissime domine, utì hilaritatis mihi in afflictissimâ hâc provinciâ necessariæ protector esse velis: pendet verò ex eo hæc hilaritas, ut sciam sanctam sedem de actibus meis non contristari, ut à generali illâ suâ erga inferiores benevolentiâ non me excludat, etc.

Très illustre et révérendissime seigneur,

(Le sieur Médard, chanoine de l'église cathédrale de Verdun, revenant de Rome, m'a dit qu'il avoit appris de votre révérendissime seigneurie que sa sainteté étoit fort indignée contre moi, parcequ'elle avoit su, par les lettres du père chérubin de Maurienne, qu'il sortoit tous les jours un grand nombre de livres hérétiques de la ville de Genéve, qui se répandoient dans le reste du diocèse; de là venoit que la plupart, se laissant entraîner à la lecture de ces pernicieuses productions de l'erreur, étoient ébranlés dans la foi, et même bronchoient bien souvent avec plus de scandale; et elle auroit voulu que j'eusse pris soin d'empêcher ce malheur par tous les moyens imaginables.)

Certes, s'il en étoit ainsi, sa sainteté auroit un juste sujet, non seulement d'être indignée contre moi, mais même de châtier ma négligence, pour ne pas dire ma trahison. Mais, je le dis avec vérité, ayant presque achevé la visite générale de mon diocèse, sans en oublier la moindre paroisse, je n'ai point

trouvé d'hérétiques dans les paroisses qui n'ont point été occupées par les Bernois et les Génevois, ni aucun livre défendu, excepté quelques uns qui, par l'indifférence et le mépris que l'on a pour eux, sont restés dans la poussière de quelque maison; et nos catholiques sont tellement scrupuleux, que quand ils doutent de quelque livre, ou ils le jettent au feu, ou bien ils le portent aux députés. C'est bien la vérité que l'on fait à Genéve beaucoup de livres très pernicieux; mais il n'est nullement vrai que nos Savoyards les lisent.

Après tout, je confesse que je n'use pas de la diligence qui seroit peut-être nécessaire; cependant je suis fidéle et sincère en celle qui dépend de moi, et l'on ne trouvera point en moi de perfidie ni de manque de courage, quoique je sois dépourvu de force et de talents naturels.

Je vous supplie, monseigneur, de vouloir bien me procurer la joie qui m'est nécessaire en cette province très affligée: joie qui dépend pour moi de savoir que le saint-siége n'est point fâché de mes actions, afin que je ne sois point privé de cette bienveillance dont il use envers tous ses inférieurs, etc.

152e LETTRE (liv. III, let. 27).

LE MÊME, A UNE DE SES COUSINES.

Il l'exhorte à faire tous les jours de nouveaux progrès dans la piété.

A Saint-Rambert, le 21 août 1608.

Madame ma très chère cousine, à mesure que je m'éloigne de vous selon l'extérieur, mon esprit retourne plus fréquemment ses yeux du côté du vôtre, d'avec lequel il est inséparable; et je ne manque point d'invoquer tous les jours la bonté de notre Sauveur sur vous, et la soigneuse assistance de votre bon ange, pour la conservation de votre cœur, auquel d'une ardeur nompareille je souhaite toutes les plus desirables faveurs du ciel, et sur-tout cette inviolable fidélité au saint amour, que vous avez vouée par tant de résolutions au cœur débonnaire de ce doux et cher Jésus.

Vivez toujours, ma chère cousine, ma fille, avec ce courage d'agrandir perpétuellement en la dilection de Dieu; tenez bien étroitement sur votre poitrine, et entre les bras de vos saintes résolutions, celui qui, par tant de signes visibles, vous a témoigné d'avoir eu éternellement votre nom et votre cœur gravés en sa volonté pleine de bienveillance en votre endroit.

Je pars pour aller voir cette chère sœur que vous aimez tant, avec laquelle vous pouvez penser si je m'entretiendrai de votre ame, laquelle je porte tou-

jours présente à la mienne par affection. Je vous supplie de visiter par lettre la bonne mère l'Ancienne, à laquelle vos encouragements seront profitables; car pour le présent je n'ai nul loisir que pour vous écrire ces quatre mots que je fais, vous donnant la sainte bénédiction de Dieu, qui tous les jours me rend plus vivement et singulièrement, madame ma chère cousine, votre, etc.

Je finis aujourd'hui ma quarante-unième année: priez notre Seigneur qu'il rende le reste de mon âge utile à sa gloire et à mon salut. Dieu soit toujours au milieu de votre cœur.

153e LETTRE (liv. IV, let. 49).

LE MÊME, A UNE DAME.

Il faut obéir aux médecins dans les maladies, et supporter son mal avec amour.

29 septembre 1608.

Je m'avise, ma chère fille, que vous êtes malade d'une maladie plus fâcheuse que dangereuse; et je sais que telles maladies sont propres à gâter l'obéissance que l'on doit aux médecins: c'est pourquoi je vous veux dire que vous n'épargniez nullement ni le repos, ni les médecines, ni les viandes, ni les récréations qui vous sont ordonnées: vous ferez une sorte d'obéissance et de résignation en cela, qui vous rendra extrêmement agréable à notre Seigneur: car enfin voilà une quantité de croix et mortifications que vous n'avez pas choisies, ni voulues. Dieu vous

les a données de sa sainte main; recevez-les, baisez-les, aimez-les. Mon Dieu! elles sont toutes parfumées de la dignité du lieu d'où elles viennent.

Bonjour, ma chère fille; je vous chéris avec empressement: que si j'avois le loisir, j'en dirois davantage; car j'affectionne infiniment que vous soyez fidèle en ces petites et fâcheuses occurrences, et que tant au peu qu'au prou vous disiez toujours: Vive Jésus. Votre, etc.

154e LETTRE.

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Il lui fait part de la découverte qu'il avoit faite d'une pauvre paysanne bien pieuse pour servir les religieuses de son institut.

19 septembre 1608.

Ma fille, il faut que je vous dise que dimanche dernier je fus très consolé. Une paysanne de naissance, très noble de cœur et de desir, me pria, après l'avoir confessée, de la faire servir les religieuses que je voulois établir. Je m'enquis d'où elle savoit une nouvelle encore toute cachée en Dieu. De personne, me répondit-elle; mais je vous dis ce que je pense. O Dieu, dis-je en moi-même, avez-vous donc révélé votre secret à cette pauvre servante? Son discours me consola beaucoup, et j'irai tant qu'il me sera possible encourageant et soutenant cette fille, la croyant autant pieuse et studieuse qu'il est requis pour servir en notre petit commencement.

Cette bonne servante prétendue me demande souvent quand madame viendra. Voyez-vous, ma fille, votre venue lui est bien à cœur, parcequ'elle espère de servir bien Dieu en votre personne, et en celles des filles et femmes qui seront si heureuses que de vous suivre en la petite mais sainte et aimable retraite que nous méditons.

155e LETTRE (liv. IV, let. 108).

LE MÊME, A LA MÊME.

Il veut que le desir qu'elle a de le voir vivre soit modéré et subordonné à la volonté de Dieu, cependant il promet d'avoir soin de sa santé par condescendance. Il ne veut plus qu'elle souhaite de quitter le monde qu'autant et dans le temps que Dieu voudra.

Annecy, 29 septembre 1608.

Jésus, ès entrailles duquel mon ame chérit uniquement la vôtre, soit à jamais notre consolation, ma fille. J'ai plusieurs choses sur le cœur pour vous dire; je ne sais si je les pourrai mettre sur le papier: car j'ai grandement pensé en vous tout le long de mon retour; je dis grandement.

Vos desirs pour la vie mortelle ne me déplaisent point; car ils sont justes, pourvu qu'ils ne soient pas plus grands que leurs objets méritent. C'est bien fait, sans doute, de desirer la vie à celui que Dieu vous a donné pour conduire la vôtre. Mais, ma fille bien-aimée, Dieu a cent moyens, je veux dire infinis moyens, pour vous guider sans cela. C'est lui qui vous conduit comme une brebis. Ah! je vous prie, tenez

bien votre cœur en haut, attachez-le indissolublement à la souveraine volonté de ce très bon cœur paternel de notre Dieu. Qu'à jamais il soit obéi, et souverainement obéi par nos ames. J'aurai pourtant soin de moi, selon que je vous l'ai promis, et plus pour cela, sans doute, que pour inclination que j'aie à cette sorte d'attention; car je crois bien que Dieu veut que je veuille quelque chose pour l'amour de vous. Or, Dieu fasse de moi selon son gré.

Ma fille, tandis que Dieu voudra que vous soyez au monde pour l'amour de lui-même, demeurez-y volontiers et gaiement. Plusieurs sortent du monde, qui ne sortent pas pour cela d'eux-mêmes, cherchant par cette sortie leur goût, leur repos, leur contentement; et ceux-ci s'empressent merveilleusement après cette sortie : car l'amour-propre qui les pousse est un amour turbulent, violent et déréglé.

Ma fille, je dis ma vraie fille, ne soyons point de ceux-là : sortons du monde pour servir Dieu, pour suivre Dieu, pour aimer Dieu; et en cette sorte, tandis que Dieu voudra que nous le servions, suivions et aimions au monde, nous y demeurerons de bon cœur : car puisque ce n'est que ce saint service que nous desirons, où que nous le fassions, nous nous contenterons. Demeurez en paix, ma fille, faites bien ce pourquoi vous restez au monde : faites-le de bon cœur, et croyez que Dieu vous en saura meilleur gré que de cent sorties faites par votre volonté et amour.

Pour votre troisième desir, il est bon aussi : mais mon Dieu! ma fille, il ne mérite pas qu'on s'y af-

fectionne. Recommandons-le à Dieu : faisons tout bellement ce qui se peut pour le faire réussir, ainsi que je ferai de mon côté; mais au bout de là, si, l'œil de Dieu, qui pénètre l'avenir, voyant que cela ne reviendroit pas peut-être, ni à sa gloire, ni à nos intentions (1), sa divine majesté ordonne autrement, il ne faut pas, ma fille, pour cela en perdre le sommeil d'une heure. Le monde parlera: que dira-t-on? Tout cela n'est rien pour ceux qui ne voient le monde que pour le mépriser, et qui ne regardent le temps que pour viser à l'éternité. Je m'essaierai de tenir l'affaire liée, en sorte que nous la puissions voir achevée; car vous ne le desirez pas plus que moi : mais, s'il ne plaît pas à Dieu, il ne me plaît pas, ni à vous; car je parle de vous comme de moi.

Demeurez en paix avec un si singulier amour de la volonté et providence divine : demeurez avec notre Sauveur crucifié, planté au milieu de votre cœur. Je vis, il y a quelque temps, une fille qui portoit un seau d'eau sur sa tête, au milieu duquel elle avoit mis un morceau de bois : je voulus savoir pourquoi, et elle me dit que c'étoit pour arrêter le mouvement de l'eau, de peur qu'elle ne s'épanchât. Et donc dorénavant, redis-je, il faut mettre la croix au milieu de nos cœurs pour arrêter les mouvements de nos affections en ce bois et par ce bois, afin

(1) Ces intentions étoient que, par le mariage de M. de Torens, frère de notre saint, avec mademoiselle de Chantal, la bonne mère eût un prétexte d'aller demeurer en Savoie pour y établir sa congrégation.

qu'elles ne s'épanchent ailleurs aux inquiétudes et troublements d'esprit. Il faut toujours que je vous dise mes petites cogitations.

Adieu, ma chère fille, à laquelle je suis tout dédié en celui qui s'est tout donné à nous, afin qu'étant mort pour nous, nous ne vivions plus qu'à lui. J'écris au bon M. le prevôt, à l'ame duquel j'ai un grand amour, parcequ'elle me semble bonne, ronde et franche. J'écris aussi à notre M. de la Curne, et lui envoie les écrits ci-joints, que je vous prie de lui faire tenir. Vive Jésus et Marie. Amen. Je suis celui que ce même Jésus a rendu vôtre. Je vous écrirai le plus souvent que je pourrai.

156e LETTRE (liv. II, let. 42).

LE MÊME, A LA MÊME.

Réflexion sur la fête de la Dédicace, appliquée à la consécration des cœurs et des corps à Dieu par les vœux.

Annecy, le 8 octobre 1608.

Nous célébrons aujourd'hui, ma chère fille, la dédicace de notre église; mais, entre les offices, je vous viens écrire cette lettre, pour retourner bientôt à l'autel, où je veux avec de particulières affections faire action de graces à notre doux Sauveur de la dédicace de nos cœurs et de nos corps, que par sa miséricorde nous lui avons faite par nos vœux. O que nous serons heureux, ma bonne chère fille, si nos temples ne sont point violés! Qu'à jamais le Saint-Esprit y réside, et ne permette point qu'aucune irré-

vérence y soit commise : que ce soient des maisons d'oraison et de prière, où les sacrifices de louanges, de mortification et d'amour soient immolés.

O ma fille, que mon cœur est plein de bons souhaits pour le vôtre ! Vous dirai-je bien ce sentiment? Dimanche je fis un sermon du Rosaire, parceque je suis de cette confrérie-là il y a long-temps, et presque toute cette villote en est ; et d'autant que je voulois faire entendre à mon cher peuple pourquoi on appeloit le chapelet *couronne*, je fus contraint d'apporter le passage de saint Paul auquel il appelle ses disciples sa couronne : *Demeurez ainsi, mes très chers.* O ma fille très chère et très desirée, je vous laissai en l'hôpital de Beaune, pleine de desir d'aimer, d'honorer, de servir et d'adorer la volonté de Dieu ; résignant en toutes choses, grandes et petites, la vôtre à la miséricorde de la sienne : je vous laissai avec notre Seigneur réellement reçu en vous-même, et cela entre les pauvres de notre Seigneur. Mon Dieu ! ma chère et très singulièrement chère fille, comme cela vous êtes ma joie et ma couronne ; et demeurez donc ainsi, ma très chère : demeurez de cœur et d'esprit avec notre Sauveur, demeurez résignée à sa volonté, demeurez entre ses pauvres par affection. Et puisque sa volonté est que vous soyez encore au service et à la conduite de votre famille, demeurez-y en paix avec la fidélité que vous devez à ce saint vouloir. Je suis celui que notre Seigneur veut être tout vôtre, et tout singulièrement vôtre.

157e LETTRE (liv. VII, let. 53).

LE MÊME, A UNE DAME MARIÉE.

Réflexions sur les vendanges.

12 octobre 1608.

Madame, on m'a dit que vous étiez bien avant en vos vendanges. Dieu soit loué. Il faut que mon cœur vous dise ce mot que je dis l'autre jour à une vendangeuse, qui est bien de vos plus chères cousines.

Ès cantique des cantiques, l'épouse sacrée, parlant à son divin époux, dit que *ses mamelles sont meilleures que le vin, odorantes en onguents précieux* (1). Mais quelles mamelles a cet époux? Ce sont sa grace et sa promesse; car il a sa poitrine amoureuse de notre salut, pleine de graces, qu'il distille d'heure à heure, ains de moments en moments, dedans nos esprits; et si nous voulons bien y penser, nous trouverons qu'il est ainsi: et de l'autre côté, il a la promesse de la vie éternelle, avec laquelle, comme avec un saint et aimable lait, il nourrit notre espérance, comme avec sa grace il repaît notre amour.

Cette liqueur précieuse est bien plus délicieuse que le vin. Or comme on fait vendange en pressant les raisins, on vendange spirituellement en pressant la grace de Dieu, et ses promesses; et pour presser

(1) Meliora sunt ubera tua vino, fragrantia unguentis optimis. Cant., c. 1, v. 1 et 2.

la grace de Dieu, il faut multiplier l'oraison par les courts mais vifs élancements de nos cœurs; et pour presser sa promesse, il faut multiplier les œuvres de charité; car ce seront elles à qui Dieu donnera l'effet de ses promesses. *J'ai été malade, vous m'avez visité* (1), dira-t-il. Toutes choses ont leur saison: il faut presser le vin en l'une et l'autre sorte de vendange; mais il faut presser sans s'empresser, avoir du soin sans inquiétude. Encore pensant, ma chère fille, que les mamelles de l'époux soient son flanc percé sur la croix; ô Dieu! combien cette croix est un cep tortillé, mais bien chargé! Il n'y a qu'un seul raisin, mais qui en vaut plus que mille. Combien de grains y ont trouvé les ames saintes, par la considération de tant de graces et vertus que ce Sauveur du monde y a montrées!

Faites belles et bonnes vendanges, ma chère fille, et que les unes vous servent d'échelon et de passage aux autres. Saint François aimoit les agneaux et moutons, parcequ'ils lui représentoient son cher Sauveur: et je veux que nous aimions ces vendanges temporelles, non seulement parceque ce sont choses appartenantes au soin qui correspond à la demande que nous faisons tous les jours de notre pain quotidien, mais aussi, et beaucoup plus, parcequ'elles nous élèvent aux vendanges spirituelles.

Tenez votre cœur plein d'amour, mais d'un amour doux, paisible et rassis. Regardez vos fautes comme celles des autres, avec compassion plutôt

(1) Infirmus (fui), et visitastis me. MATTH., c. XXV, v. 36.

qu'avec indignation, avec plus d'humilité que de sévérité. Adieu, madame, vivez joyeuse, puisque vous êtes toute dédiée à la joie immortelle, qui est Dieu même, qui veuille à jamais vivre et régner au milieu de nos cœurs. Je suis, en lui et par lui, votre, etc.

158e LETTRE (liv. IV, let. 113).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Humilité de notre saint; il ne pouvoit souffrir qu'on eût pour lui la moindre estime.

Le jour de saint Simon et saint Jude, 28 octobre 1608.

Je ne saurois maintenant, ma chère fille, répondre à votre lettre du 7 de ce mois, que je reçus hier au soir bien tard; car il faut que je dise messe, et que j'aille visiter une église à une lieue d'ici. Je dirai ce que je pourrai.

Ma fille, je ne suis que vanité, et néanmoins je ne m'estime pas tant que vous m'estimez. Je voudrois bien que vous me connussiez bien; vous ne laisseriez pas d'avoir une absolue confiance en moi, mais vous ne m'estimeriez guère. Vous diriez : Voilà un jonc sur lequel Dieu veut que je m'appuie : je suis bien assurée, puisque Dieu le veut; mais le jonc ne vaut pourtant rien.

Hier, après avoir lu votre lettre, je me promenai deux tours avec les yeux pleins d'eau, de voir ce que je suis, et ce qu'on m'estime. Je vois donc ce que vous m'estimez, et m'est avis que cette estime

vous contente beaucoup : cela, ma fille, c'est une idole. Or bien, ne vous fâchez point pour cela; car Dieu n'est point offensé des péchés de l'entendement, bien qu'il s'en faille garder s'il est possible. Vos affections fortes s'adouciront tous les jours par les fréquentes actions de l'indifférence. Revoyez une lettre que je vous écrivis au commencement (1), de la liberté de l'esprit. Adieu, ma fille très chère; je suis celui que Dieu rend toujours vôtre.

159e LETTRE.

LE MÊME, A MADAME DE MIENDRY, A RUMILLY.

4 novembre 1608.

Madame, hâté du soudain départ de......, votre porteur, je vous répondrai brièvement. Écrivez-moi toujours quand il vous plaira, avec entière confiance et sans cérémonie; car, en cette sorte d'amitié, il faut cheminer comme cela. Moquez-vous, je vous prie, de toutes ces menues pensées de vaine gloire qui se viennent présenter à votre ame parmi vos bonnes actions; car ce ne sont proprement que des mouches, lesquelles ne vous peuvent faire nul autre mal que de vous importuner. Ne vous amusez donc point à examiner si vous y avez consenti ou non; mais tout simplement continuez vos œuvres comme si cela ne vous regardoit nullement.

Ne poussez pas votre cœur à la pitié ou compassion en la méditation de la passion du Sauveur; car

(1) Cette lettre est datée du 14 octobre 1604.

il suffit en toutes méditations d'en tirer de bonnes résolutions pour notre amendement et fermeté en l'amour de Dieu, encore que ce soit sans larmes, sans soupirs et sans douceur de cœur; car il y a bien de la différence entre la tendreté de cœur que nous desirons, parcequ'elle console, et la fermeté de cœur que nous devons desirer, parcequ'elle nous rend vrais serviteurs de Dieu. Ne répondez non plus aucun mot à la pensée déshonnête qui vous arrive; seulement dites en votre cœur à notre Seigneur : O Seigneur, vous savez que je vous honore. Ah! je suis tout vôtre; et passez outre sans disputer avec cette tentation.

Ne vous troublez point du défaut de votre examen de conscience; car il ne peut pas être grand, puisque vous avez desir de vous bien purifier: il ne faut pas tourmenter son ame quand on la sent desireuse d'être fidéle à Dieu. Quand vous n'aurez pas votre confesseur ordinaire, il ne faut pas laisser d'aller à un autre, regardant à Dieu, et non pas à l'homme qui confesse ou absout, mêmement vous confessant souvent, comme vous faites; Dieu soit toujours au milieu de votre cœur. Je suis en lui, madame, votre, etc.

160e LETTRE (liv. IV, let. 20).

LE MÊME, A MADAME LA PRÉSIDENTE BRULART.

Avis spirituels.

Décembre 1608.

Madame ma très chère sœur, vous m'avez infiniment consolé à m'écrire si souvent comme vous avez fait : de mon côté, je n'ai jamais manqué de vous écrire par toutes les commodités qui s'en sont présentées. Je vous ai jusqu'à présent répondu de point en point à tout ce que vous m'avez demandé, et je sais que vous avez maintenant des lettres en main. Il me reste à vous dire que j'ai écrit si amplement à madame l'abbesse votre bonne sœur, que j'espère qu'elle en sera consolée.

Je sais que sa santé corporelle dépend en bonne partie de la consolation spirituelle. Il me semble qu'elle a un petit trop de crainte que je ne m'offense si elle communique son intérieur à quelque autre; et la vérité est que quiconque veut profiter, il ne faut pas l'aller épanchant çà et là indistinctement, ni changer à toute apparence de méthode et façon de vivre : mais aussi doit-on vivre avec une honnête liberté; et quand il est requis, il ne faut faire nulle difficulté d'apprendre d'un chacun, et de se prévaloir des dons que Dieu met en plusieurs. Je ne desire rien tant que de voir en elle un cœur étendu, et sans aucune contrainte au service de Dieu : je le vous dis aussi, afin que vous me con-

noissiez fort, et que vous alliez à votre aise, tant qu'il se peut, en la voie de la sainte perfection.

J'ai écrit assez amplement à M. N., à qui j'avois jeté beaucoup de mon amitié, étant par-delà. Je prie qu'il voie le plus qu'il pourra le monastère du Puits-d'Orbe : je m'assure qu'il lui sera utile; et Dieu, sans doute, l'a préparé pour cela, dont je loue sa divine majesté de tout mon cœur.

Pour vous, ma chère sœur, je vous ai déja dit en une autre lettre que non seulement j'approuvois le choix que vous aviez fait d'icelui pour être votre confesseur, mais que je m'en consolois; et vous disois que vous pourrez apprendre de lui ce qui sera convenable touchant les aumônes et autres charités que vous voulez et devez faire : vous ferez bien aussi de lui obéir en tout le reste de votre conduite intérieure et spirituelle, sans que pourtant je me veuille exempter de contribuer tout ce que Dieu me donnera de lumières et de force : car il ne me seroit pas possible de défaire la sainte liaison que Dieu a mise entre nous.

Affermissez tous les jours de plus en plus la résolution que vous avez prise, avec tant d'affection, de servir Dieu selon son bon plaisir, et d'être tout entièrement sienne, sans vous en rien réserver pour vous ni pour le monde. Embrassez avec sincérité ses saintes volontés, quelles qu'elles soient, et ne pensez jamais avoir atteint à la pureté de cœur que vous lui devez donner, jusqu'à ce que votre volonté soit non seulement du tout, mais en tout, et même ès choses

plus répugnantes, librement et gaiement soumise à la sienne très sainte; regardant à ces fins non le visage des choses que vous ferez, mais celui qui vous le commande, qui tire sa gloire et notre perfection des choses les plus imparfaites et chétives, quand il lui plaît.

Non, plus de cérémonies entre nous; nos liens ne sont pas faits de ces cordes-là : ils sont invariables, incorruptibles et éternels, puisque nous nous aimerons au ciel pour le même amour de Jésus-Christ, qui nous joint de cœur et d'ame ici-bas, et qui me rend votre, etc.

161[e] LETTRE (liv. V, let. 50).

LE MÊME, A MADAME L'ABBESSE DU PUITS-D'ORBE.

Il l'exhorte à persévérer constamment dans la réforme de son monastère, malgré sa mauvaise santé. Il veut qu'elle travaille à cette œuvre doucement, courageusement et avec confiance en Dieu, sans altérer sa santé.

Décembre 1608.

Ma très chère fille, j'attends impatiemment des nouvelles plus grandes de votre santé que celles que j'en ai reçues jusqu'à présent : ce sera quand il plaira à notre Seigneur, auquel je la demande affectionnément, estimant qu'elle sera employée à sa gloire, et à l'acheminement et perfection de l'œuvre encommencée en votre monastère.

Je suis toujours en peine de savoir si vous aurez encore point rencontré de personnage propre pour

la conduite de cette troupe d'ames, qui sans doute ne peut autrement être qu'avec beaucoup de troublement et d'inquiétudes, qui sont ces herbes qui croissent volontiers dans les monastères mal cultivés, et principalement en ceux des filles.

Mais sur-tout je voudrois fort entendre quels progrès vous espérez pour la clausure; s'il sera pas possible de tenir la porte fermée aux hommes, au moins avec la modération que je vous avois écrite, laquelle n'étoit que trop facile, ce me semble, et telle que M. votre père ne pouvoit trouver mauvaise. Certes, il faut travailler tout doucement, ma chère fille, mais bien soigneusement; car de là dépend le bon ordre de tout le reste.

Courage, ma chère fille: je sais combien d'ennuis, combien de contradictions il y a en semblables besognes; mais c'est parcequ'elles sont grandes et pleines de fruit. Ménagez votre santé, afin qu'elle vous serve à servir Dieu. Soyez soigneuse, mais gardez-vous des empressements. Présentez à Dieu votre petite coopération, et soyez certaine qu'il l'agréera et bénira de sa sainte main. Adieu, ma chère fille, je supplie sa sainte bonté qu'elle vous assiste à jamais, et je suis extrêmement, et de tout mon cœur, tout vôtre, et plus que vôtre.

162e LETTRE (liv. IV, let. 46).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Du repos de nos cœurs dans la volonté de Dieu.

La veille du glorieux saint Nicolas, 5 décembre 1608.

Ma très chère fille, depuis mon retour de la visite, j'ai eu quelque ressentiment de fiévre catarrheuse. Notre médecin n'a point voulu m'ordonner d'autre remède que le repos, et je lui ai obéi. Vous savez, ma fille, que c'est aussi le remède que j'ordonne volontiers, que la tranquillité, et que je défends toujours l'empressement. C'est pourquoi, en ce repos corporel, j'ai pensé au repos spirituel que nos cœurs doivent avoir en la volonté de Dieu, où qu'elle nous porte : mais il ne m'est pas possible d'étendre les considérations qui se doivent faire pour cela, qu'avec un peu de loisir bien franc et net.

Vivons, ma chère fille, vivons, tandis qu'il plaît à Dieu, en cette vallée de misères, avec une entière soumission à sa sainte volonté souveraine. Ah! que nous sommes redevables à sa bonté, qui nous a fait desirer avec tant de résolution de vivre et mourir en sa dilection! Sans doute, ma fille, nous le desirons, nous y sommes résolus : espérons encore que ce grand Sauveur, *qui nous donne le vouloir, nous donnera aussi la grace de le parfaire* (1).

Je considérois l'autre jour ce que quelques auteurs

(1) Qui operatur in vobis et velle et perficere. PHILIP., c. II, v. 13.

disent des alcyons (1), petits oiselets qui pondent sur la rade de la mer. C'est qu'ils font des nids tout ronds, et si bien pressés, que l'eau de la mer ne peut nullement les pénétrer; et seulement au-dessus il y a un petit trou par lequel ils peuvent respirer et aspirer. Là-dedans ils logent leurs petits, afin que, la mer les surprenant, ils puissent nager en assurance, et flotter sur les vagues sans se remplir ni submerger; et l'air qui se prend par le petit trou sert de contre-poids, et balance tellement ces petits pelotons et ces petites barquettes, que jamais elles ne renversent.

O ma fille! que je souhaite que nos cœurs soient comme cela bien pressés, bien calfeutrés de toutes parts; afin que si les tourmentes et tempêtes du monde les saisissent, elles ne les pénètrent pourtant point, et qu'il n'y ait aucune ouverture que du côté du ciel, pour aspirer et respirer à notre Sauveur! Et ce nid, pour qui seroit-il fait, ma chère fille? Pour les petits poussins de celui qui l'a fait pour l'amour de Dieu, pour les affections divines et célestes.

Mais pendant que les alcyons bâtissent leurs nids, et que leurs petits sont encore tendres pour supporter l'effort des secousses des vagues, hélas! Dieu en a le soin, et leur est pitoyable, empêchant la mer de

(1) L'alcyon est une espèce d'oiseau de mer de la grosseur d'une caille: il a le plumage bleu, vert et rouge, le corps de couleur rousse et enfumée, le bec tranchant, les jambes et les pieds cendrés. Il fait son nid sur la mer, vers le solstice d'hiver, dans les jours où la mer est calme, et que l'on appelle jours *alcyoniens*, à cause de cet oiseau. On l'appelle aussi *martinet*, oiseau de Saint-Martin, *martinet pêcheur*, et *drapier*.

les enlever et saisir. O Dieu! ma fille, et donc cette souveraine bonté assurera le nid de nos cœurs pour son saint amour contre tous les assauts du monde, où il nous garantira d'être assaillis. Ah! que j'aime ces oiseaux qui sont environnés d'eaux, et ne vivent que de l'air; qui se cachent en mer, et ne voient que le ciel! Ils nagent comme poissons, et chantent comme oiseaux; et ce qui plus me plaît, c'est que l'ancre est jetée du côté d'en haut, et non du côté d'en bas, pour les affermir contre les vagues. O ma sœur, ma fille! le doux Jésus veuille nous rendre tels, qu'environnés du monde et de la chair, nous vivions de l'esprit; que, parmi les vanités de la terre, nous visions toujours au ciel; que, vivant avec les hommes, nous le louions avec les anges; et que l'affermissement de nos espérances soit toujours en haut et au paradis!

O ma fille! il a fallu que mon cœur ait jeté cette pensée sur ce papier, jetant aux pieds du crucifix ses souhaits, afin qu'en tout et par-tout le saint amour divin soit notre grand amour. Hélas! mais quand sera-ce qu'il nous consumera? et quand consumera-t-il notre vie, pour nous faire mourir à nous-mêmes, et nous faire revivre à notre Sauveur? A lui seul soit à jamais honneur, gloire et bénédiction. Mon Dieu! ma chère fille, qu'est-ce que je vous écris? je veux dire, à quel propos cela? O ma fille! puisque notre invariable propos et finale et invariable résolution tend incessamment à l'amour de Dieu, jamais les paroles de l'amour de Dieu ne sont hors de propos

pour nous. Adieu, ma fille; oui, je dis ma vraie fille en celui duquel le saint amour me rend obligé, ains tout consacré d'être, vivre, mourir, et revivre à jamais vôtre, et tout vôtre. Vive Jésus! que Jésus vive et Notre-Dame! *Amen.*

163e LETTRE.

A MADEMOISELLE DE TRAVES.

Témoignages d'amitié, et exhortation à l'amour de Dieu.

18 décembre 1608.

Mademoiselle,

Mon frère, qui va là, vous dira peut-être que je vous chéris et honore bien fort; mais vous croiriez peut-être bien aussi qu'il me feroit ce bon office par charité, et je desire que vous sachiez que c'est mon cœur qui a vraiment ce sentiment-là. C'est pourquoi je l'écris ainsi de ma main et de mon cœur. Mais dites-moi donc, mademoiselle, je vous supplie, l'amour de Dieu régne-t-il pas toujours en votre ame? N'est-ce pas lui qui tient les rênes de toutes vos affections, et qui dompte toutes les passions de votre cœur? Oh! je n'en doute nullement: mais, mademoiselle, il faut que vous permettiez à un esprit qui vous aime chèrement de vous demander ce qu'il sait, pour le plaisir qu'il prend d'ouïr dire et de redire votre bonheur. On demande si souvent, Vous portez-vous bien? encore que l'on voie ceux qu'on interroge en fort bonne santé: ayez donc agréable que, sans défiance de votre vertu et constance, je vous

demande par amour: Aimez-vous bien Dieu, mademoiselle? Si vous l'aimez bien, vous vous plairez à le considérer souvent, à parler à lui et de lui, à vous réunir souvent en lui au très saint sacrement. Qu'à jamais puisse-t-il être notre propre cœur! Mademoiselle, je suis en lui votre, etc.

164e LETTRE. (Fragment.)

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Il lui fait part de l'acquisition de mademoiselle de Blonay pour sa future congrégation.

Vers le 25 décembre 1608.

Courage, ma fille, Dieu nous veut aider en notre dessein; il nous prépare des ames d'élite. Mademoiselle de Blonay, de laquelle autrefois je vous ai parlé, m'a déclaré son desir d'être religieuse. Dieu l'a marquée pour être de la congrégation. Je lui ai dit de me laisser gouverner son secret, et je veux me rendre bien soigneux de servir cette ame en son inspiration; car Dieu m'a donné quelque mouvement particulier là-dessus. Je tiens déja cette fille pour vôtre et pour mienne.

AUTRE FRAGMENT.

Il est toujours plus vrai que Dieu nous a donné mademoiselle de Blonay: vous verrez que vous l'aimerez lorsque vous la connoîtrez; et je serai le plus trompé du monde, ou Dieu la dispose à quelque

chose de bien grand et de bien bon selon notre dessein.

165e LETTRE (liv. IV, let. 101).

LE MÊME, A LA MÊME.

Désintéressement de notre saint, et son desir sincère de n'être qu'à Dieu.

A la fin de 1608.

On parle de m'agrandir (1), mais c'est à bon jeu bon argent, et du côté de delà. Cela m'a mis en peine : car c'est avec le titre de la plus grande gloire de Dieu, et du service de l'Église. Or demeurez en paix, ma très chère fille ; car il ne se fera rien que selon le bon plaisir de sa divine majesté, et sous sa conduite. Je ne sais d'où cela peut arriver, que ce grand prince continue si fort à me favoriser, sans que j'aie jamais fait nulle chose pour cela. J'ai fait réponse (car, comme je vous dis, c'est tout de bon) que j'étois tout à Dieu, et que je lui dirois : *O Seigneur, que voulez-vous que je fasse* (2)? Entre ci et deux mois, je serai hors de cette peine, par une résolution absolue. Priez donc bien pour moi, ma chère fille, afin que mon cœur se tienne pur de toutes vanités et prétentions mondaines. Pour moi, je proteste que je ne veux que Dieu pour mon partage, comme que ce soit.

(1) Il s'agit du dessein qu'on avoit à la cour de France d'attirer notre saint dans ce royaume en l'élevant aux plus hautes dignités de l'Église.

(2) Domine, quid me vis facere? Act., c. IX, v. 6.

La commodité de nos résolutions (1) ne se peut bonnement perdre, mais de plus en plus faciliter, moyennant la grace divine. O ma fille, quand serons-nous unis à notre Dieu, de l'union parfaite? quand aurons-nous des cœurs embrasés de son amour? Courage, ma chère fille; nous sommes destinés à cette heureuse fin: ne nous troublons point des stérilités, car les stérilités enfanteront enfin; ni des sécheresses, car la terre séche se convertira en sources d'eaux vivantes (2).

L'autre jour en l'oraison, considérant le côté ouvert de notre Seigneur, et voyant son cœur, il m'étoit avis que nos cœurs étoient tout alentour de lui, qui lui faisoient hommage, comme au souverain roi des cœurs. Qu'à jamais soit-il notre cœur! *Amen.*

Et cette petite Aimée sera des très mieux aimées sœurs du monde; car je serai son frère: mais avec tout cela, ceci ne sera que notre alliance extérieure; car celui à l'œil duquel le fond de mon cœur est ouvert sait bien que le lien intérieur duquel il joint mon esprit au vôtre est totalement indépendant de tous ces accidents, qui ne peuvent ni ajouter ni diminuer à cette intime et très pure affection et union que Dieu a faite en nous.

(1) L'établissement d'une congrégation, et le mariage de M. de Torens avec mademoiselle Aimée de Chantal.

(2) Quæ erat arida erit in stagnum, et sitiens in fontes aquarum. Is., c. XXXV, v. 7.

166ᵉ LETTRE.

LE MÊME, A M. BRETAIGNE, CONSEILLER AU PARLEMENT DE BOURGOGNE.

Politesses pour le commencement de l'année.

28 décembre 1608.

Monsieur,

Cette année, qui se passe en ces deux jours suivants, me sera mémorable pour avoir en icelle reçu le bien de votre amitié et connoissance. Avant donc qu'elle finisse, je me veux ramentevoir en votre souvenance, et vous supplier de me conserver en cette nouvelle année venante le même bonheur que vous m'avez donné en celle-ci. Elles s'en vont bien vite ces années, et nous vont ravissant après ou plutôt avec elles : mais que nous en doit-il chaloir, puisque, moyennant la miséricorde de Dieu, elles nous vont fondre et abymer dans une profonde éternité? Je suis toute ma vie, monsieur, votre, etc.

167ᵉ LETTRE (liv. IV, let. 38).

LE MÊME, A UNE DAME MARIÉE.

Il l'instruit comme il faut haïr ses défauts avec tranquillité, et à ne desirer inutilement ce qu'elle ne peut avoir.

20 janvier 1609.

Madame, il n'y a point de doute que vous vous expliqueriez bien mieux et plus librement à vive voix que par écrit : mais, en attendant que Dieu le

veuille, il faut employer les moyens qui se présentent. Voyez-vous, les assoupissements, allangourissements et engourdissements des sens ne peuvent être sans quelque sorte de tristesse sensuelle; mais, tandis que votre volonté et le fond de votre esprit est bien résolu d'être tout à Dieu, il n'y a rien à craindre : car ce sont des imperfections naturelles, et plutôt maladies que péchés ou défauts spirituels. Il faut néanmoins s'exciter et provoquer au courage et activité d'esprit tant qu'il vous sera possible.

Oh! cette mort est hideuse, ma chère fille, il est bien vrai, mais la vie qui est au-delà, et que la miséricorde de Dieu nous donnera, est bien fort desirable aussi; et si il ne faut nullement entrer en défiance, car, bien que nous soyons misérables, si ne le sommes-nous pas à beaucoup près de ce que Dieu est miséricordieux à ceux qui ont volonté de l'aimer, et qui en lui ont logé leurs espérances. Quand le B. cardinal Borromée étoit sur le point de la mort, il fit apporter l'image de notre Seigneur mort, afin d'adoucir sa mort par celle de son Sauveur. C'est le meilleur remède de tous contre l'appréhension de votre trépas que la cogitation de celui qui est notre vie, et de ne jamais penser à l'un qu'on n'ajoute la pensée de l'autre.

Mon Dieu! ma chère fille, n'examinez point si ce que vous faites est peu ou prou; si c'est bien ou mal, pourvu que ce ne soit pas péché, et que tout à la bonne foi vous ayez volonté de le faire pour Dieu. Tant que vous pourrez, faites parfaitement

ce que vous ferez ; mais quand il sera fait, n'y pensez plus, ains pensez à ce qui est à faire. Allez bien simplement en la voie de notre Seigneur, et ne tourmentez pas votre esprit. Il faut haïr nos défauts, mais d'une haine tranquille et quiète, non point d'une haine dépiteuse et troublée : et si il faut avoir patience de les voir, et en tirer le profit d'un saint abaissement de nous-mêmes. A faute de cela, ma fille, vos imperfections, que vous voyez subtilement, vous troublent encore plus subtilement, et par ce moyen se maintiennent, n'y ayant rien qui conserve plus nos tares que l'inquiétude et l'empressement de les ôter.

C'est une rude tentation de se déplaire en s'attristant au monde, quand il y faut être par nécessité. La providence de Dieu est plus sage que nous. Il nous est avis que, changeant de nature, nous nous porterons mieux : oui, si nous nous changeons nous-mêmes. Mon Dieu ! je suis ennemi conjuré de ces desirs inutiles, dangereux et mauvais : car, encore que ce que nous desirons est bon, le desir est néanmoins mauvais, puisque Dieu ne nous veut pas cette sorte de bien, mais un autre, auquel il veut que nous nous exercions. Dieu nous veut parler dedans les épines et le buisson, comme il fit à Moïse ; et nous voulons qu'il nous parle dans le petit vent doux et frais, comme il fit à Élie. Sa bonté vous conserve, ma fille : mais soyez constante, courageuse, et vous réjouissez de quoi il vous donne la volonté d'être toute sienne. Je suis en elle très entièrement votre, etc.

168e LETTRE.

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Envoi de quelques exemplaires de l'*Introduction à la vie dévote* pour plusieurs personnes.

Fin de février 1609.

Mon Dieu! que vous serez la bien venue, ma chère fille; et comme il m'est avis que mon ame embrasse la vôtre chèrement! Partez donc au premier beau jour que vous verrez, après que votre cheval se sera délassé, lequel, sans doute, on ne pourroit pas bien vous renvoyer, sinon depuis trois jours en çà, pour les dernières pluies qui sont tombées en ce pays. Je vous souhaite bon et heureux voyage, et que ma petite fille ne soit pas mallement du travail du chemin; mais arrivant de bonne heure le soir, et la faisant bien dormir, j'espère qu'elle fera prou.

M. de Ballon desire tant que vous fassiez votre gîte chez lui, que je suis contraint aussi de le desirer pour la bonne amitié qu'il nous porte.

Madame du Puits-d'Orbe m'avoit écrit qu'elle desiroit de venir avec vous; mais ni la saison n'est pas propre pour elle, ni je ne voudrois pas l'avoir en temps si incommode comme est le carême. Je lui écris donc qu'elle attende le vrai printemps, et qu'elle vienne en litière; afin que si l'une de ses sœurs veut l'accompagner, elle le puisse faire sans

appréhension d'aller à cheval. Je lui envoie le livre ci-joint (1), l'autre à mademoiselle de Traves selon votre desir. Le père de Mandi m'en demandoit un: si vous lui donnez celui que vous avez, je vous en rendrai un plus brave ici; car encore le faut-il consoler. J'en voudrois envoyer à plusieurs personnes; mais je vous assure que pour tout il n'en est venu que trente en ce pays, et je n'ai pu fournir à la dixième partie de ceux à qui j'en devois donner: il est vrai que je n'en suis pas tant en peine, parceque je sais que delà il y en a plus qu'ici. J'ai cru néanmoins que je devois en envoyer un à M. de Chantal (2), et qu'il s'offenseroit si je ne le faisois; c'est pourquoi le voilà.

Qu'ai-je à vous dire de plus, ma chère fille? Mille choses, mais que je n'ai nul loisir d'écrire, car je veux que Claude parte sans plus tarder. Sachez seulement, ma vraie fille, que je suis tout plein de joie et de contentement de quoi votre Groissy (3) parle non seulement avec respect, mais avec un amour tout affectionné, de vous et de messieurs vos pères, et, ce qui me plaît le plus, de ma chère petite Aimée; je vous dis la vérité, il ne me sauroit plus donner de plaisir que par là, et vraiment j'espère que tout ira fort bien, et qu'il ne demeurera nul sujet de contentement à personne.

Ne vous repentez point de m'avoir écrit des douze

(1) L'*Introduction à la vie dévote.*

(2) Le beau-père de madame la baronne de Chantal.

3) C'est un frère de notre saint.

cents livres; car vous ne vous devez nullement repentir de rien qui se passe avec moi.

Hé bien, je verrai donc bien des misères, et nous en parlerons, à mon avis, à souhait.

Ma mère desire que vous fassiez votre petit délassement à Sales, où elle vous attendra pour vous accompagner ici; mais ne croyez pas que je vous y laisse sans moi: non pas certes, car ou je vous y attendrai, ou j'y serai aussitôt que je vous y saurai. Je n'écris point à votre commère; car j'aurai loisir de l'entretenir bien au long: et si, je confesse que vous m'avez fait bien plaisir de la mettre sur votre train, bien que pour elle il faudra peut-être que je me mette en dépense, afin qu'à son retour elle fasse bon récit de ma magnificence. Voyez-vous, je ris déja dans le cœur sur l'attente de votre arrivée.

169e LETTRE.

L'ARCHEVÊQUE DE VIENNE, PIERRE DE VILLARS, A S. FRANÇOIS DE SALES.

Éloges de l'*Introduction à la vie dévote.*

25 mars 1609.

Monsieur, le livre spirituel que vous venez de mettre sous la presse me ravit, m'échauffe, m'extasie tellement, que je n'ai ni langue ni plume pour vous exprimer l'affection dont je suis transporté pour vous par rapport à ce grand et signalé service que vous rendez à la divine bonté, et à l'avantage inestimable qui en reviendra à ceux qui seront assez heu-

reux de lire cet ouvrage comme on le doit lire. Mais que ne devoit-on pas attendre d'un évêque de Genéve tel que vous, sinon quelque ouvrage, entre autres, qui mît fin à l'infamie de Genéve qui a infecté toute l'Europe par son hérésie.

Je ne nie pas que les livres si savamment écrits par tant de docteurs excellents, dont le cardinal Bellarmin est le chef, n'aient beaucoup servi contre les hérésies de ce siécle; mais je ne puis aussi m'empêcher de dire et de soutenir que ceux qui ont écrit sur la morale et sur la dévotion n'y ont pas apporté un reméde moins efficace. Je pourrois, je voudrois et je devrois passer outre, et préférer les controversistes, s'il étoit question de combattre l'erreur de front; car l'erreur n'étant que la matière des hérésies, et l'obstination la forme, la doctrine qui éclaire l'entendement remédie à la matière; mais aussi la vertu, la dévotion, l'ardeur de la piété qui fléchit la volonté, et qui en bannit l'opiniâtreté, dominent sur la forme qui tient le premier rang dans l'essence; de manière qu'à ce compte il faut, ou que la doctrine des controverses céde à celle de la piété et de la dévotion, ou du moins qu'elle se l'associe, tellement qu'en lui concédant sa nécessité elle reconnoisse que sans elle on n'avance rien. En voici la raison.

Tout pécheur est ignorant; et, quoique dans la spéculation il puisse dire, je vois le bien et l'approuve, parceque l'entendement est vaincu par la vérité, dans la pratique il confessera qu'il fait mal,

parceque la passion mal réglée l'emporte: de façon que quand le feu de la concupiscence est tombé sur les ames passionnées, elles ne voient point le soleil. Il faut donc bonifier la volonté, pour empêcher qu'elle ne nuise à l'illumination efficace de l'entendement; et c'est ce que font les livres spirituels qui commencent par la doctrine purgative, pour dépouiller les ames de toutes les mauvaises habitudes incompatibles avec le vrai christianisme.

Or, monsieur, continuez de servir d'instrument à la divine sagesse, rembarrant l'erreur des hérétiques par la doctrine des controverses, et conduisant les volontés dépravées dans le chemin de la vertu par vos traités de piété et dévotion. Sans doute la réformation des mœurs éteindra les hérésies avec le temps, comme leur dépravation les a causées, puisque l'hérésie n'est jamais le premier péché.

Excusez, s'il vous plaît, ma prolixité. Il m'a fallu contenter mon ame, en lui donnant la satisfaction de vous marquer sa joie et son contentement sur votre beau et bon livre, que je ne puis assez louer.

FRAGMENT.

Je ne désavoue pas que je n'aie fait une grande fête de votre *Introduction* en plusieurs bonnes compagnies; mais ce n'est pas ma recommandation qui l'a mise en vogue: elle vole de ses propres ailes, elle est douce de son propre sucre, elle est embellie et enrichie de ses propres couleurs et de ses joyaux. Celui qui a du bon vin, n'a pas besoin d'enseigne.

170e LETTRE.

S. FRANÇOIS DE SALES, A PIERRE DE VILLARS, ARCHEVÊQUE DE VIENNE, MÉTROPOLITAIN DE GENÈVE.

Réponse à la lettre précédente. Il le remercie des éloges qu'il veut bien donner à son livre; il lui fait part des raisons qui l'ont déterminé à le composer et à le mettre au jour; il lui parle des projets de quelques autres ouvrages.

Monseigneur, je reçus le huitième de ce mois la lettre qu'il vous plut m'écrire le 25 de l'autre prochain passé, et proteste que rien ne m'est arrivé, il y a long-temps, qui m'ait rempli de tant de joie et honneur; car mon ame qui recevoit la vôtre d'un grand respect, desiroit par quelque heureuse rencontre avoir quelque digne accès à votre bienveillance: mais comme le pouvois-je espérer, étant cloué et affligé à ces montagnes, et si indigne de votre considération?

Et voici néanmoins que Dieu a voulu me prévenir de cette consolation, de laquelle je remercie très humblement sa bonté, et me sens fort obligé à la vôtre, qui s'y est si aimablement inclinée. C'est un grand fruit que ce pauvre petit livre m'a rendu, et lequel certes je n'attendois pas; mais pour lequel seul, plus que pour aucun autre duquel je me sois aperçu jusqu'à présent, je le veux désormais aimer et cultiver.

Vous avez bien remarqué, monseigneur, que cette besogne ne fut jamais faite à dessein projeté. C'est

un mémorial que j'avois dressé pour une belle ame qui avoit desiré ma direction; et cela emmi les occupations du carême, auquel je prêchois deux fois la semaine. Elle le montra au révérend père Forier, lors recteur du collége de Chambéri, et maintenant de celui d'Avignon, qu'elle savoit être mon grand ami, et auquel même je rendois souvent compte de mes actions. Ce fut lui qui me pressa si fort de faire mettre au jour cet écrit: après l'avoir hâtivement revu et accommodé de quelques petits agencements, je l'envoyai à l'imprimeur; c'est pourquoi il s'est présenté à vos yeux si mal accommodé.

Mais puisque, tel qu'il est, vous le favorisez de votre approbation, si jamais il retourne sous la presse, je me délibère de l'agencer et accroître de certaines pièces qui, à mon avis, le rendront plus utile au public, et moins indigne de la faveur que vous lui faites.

Et puisque vous m'exhortez, monseigneur, de continuer à mettre par écrit ce que Dieu me donnera pour l'édification de son Église, je vous dirai librement et avec confiance mes intentions pour ce regard. Tout me manque, sans doute, pour l'entreprise des œuvres de grand volume et de longue haleine; car vraiment je n'ai nulle suffisance d'esprit pour cela. Il n'y a peut-être évêque à cent lieues autour de moi qui ait un si grand embrouillement d'affaires que j'ai. Je suis en lieu où je ne puis avoir ni livre, ni communications propres à tels effets. Pour cela, laissant aux grands ouvriers les grands desseins, j'ai conçu certains petits ouvrages moins

laborieux, et néanmoins assez propres à la condition de ma vie, non seulement vouée, mais consacrée au service du prochain pour la gloire de Dieu. Je vous en présente briévement les arguments.

Je médite donc un livret de l'amour de Dieu, non pas pour en traiter spéculativement, mais pour en montrer la pratique en l'observation des commandements de la première table; celui-ci sera suivi d'un autre, qui montrera la pratique du même amour divin en l'observation des commandements de la seconde table: et tous deux pourront être réduits en un volume juste et maniable. Je pense aussi de pousser dehors un jour un petit calendrier et journalier pour la conduite de l'ame dévote, auquel je représenterai à Philothée des saintes occupations pour toutes les semaines de l'année.

J'ai de plus quelques matériaux pour l'introduction des apprentis à l'exercice de la prédication évangélique, laquelle je voudrois faire suivre de la méthode de convertir les hérétiques par la sainte prédication: et en ce dernier livre je voudrois, par manière de pratique, défaire tous les plus apparents et célèbres arguments de nos adversaires; et ce avec un style non seulement instructif, mais affectif, à ce qu'il profitât non seulement à la consolation des catholiques, mais à lá réduction des hérétiques; à quoi j'emploierois plusieurs méditations que j'ai faites durant cinq ans en Chablais, où j'ai prêché sans autres livres que la Bible, et ceux du grand Bellarmin.

Voilà, monseigneur, ce que mon petit zèle me suggère; lequel, n'étant pas à l'aventure *secundùm scientiam*, le temps, le peu de loisir que j'ai, la reconnoissance de mon imbécillité modèreront; bien sans mentir votre autorité l'ait bien fort enflammé par le favorable jugement que vous faites de ce premier livret, duquel encore faut-il que je vous dise ce que M. notre évêque de Montpellier m'a écrit.

Il m'avertit que je me tiens trop pressé et serré en plusieurs endroits, ne donnant pas assez de corps à mes avis; en quoi, sans doute, je vois qu'il a raison: mais, n'ayant dressé cette besogne que pour une ame que je voyois souvent, j'affectois la briéveté en cet écrit, pour la commodité que j'avois de m'étendre en paroles.

L'autre chose qu'il me dit, c'est que, pour une simple et première introduction, je porte trop avant ma Philothée; et cela est arrivé parceque l'ame que je traitois étoit déja bien fort vertueuse, quoiqu'elle n'eût nullement goûté la vie dévote; c'est pourquoi, en peu de temps, elle avança fort bien.

Or à l'un et à l'autre de ces défauts je remédierai aisément, si jamais cette *Introduction* se réimprime: car, pour finir par où j'ai commencé, l'honneur qu'elle me donne, m'ayant ouvert le chemin à votre amitié, et l'opinion que vous avez qu'elle sera profitable aux ames, sera cause que je l'aimerai, et lui ferai tous les biens qu'il me sera possible.

Mais, mon Dieu! que direz-vous de moi, mon-

seigneur, me voyant épancher mon ame devant vous avec autant de naïveté et d'assurance, comme si j'avois bien mérité l'accueil que vous me faites, et l'accès que vous me donnez? Je suis tel, monseigneur; et votre sainte charité me donne cette libre confiance, et outre cela me fait vous conjurer, par les entrailles de notre commun et souverain objet et Sauveur, de me continuer ce bien que vous avez commencé à me départir, non seulement me communiquant la suavité de votre esprit, mais me censurant et avertissant en tout ce que votre dilection et zéle vous dicteront; vous promettant que vous rencontrerez un cœur capable quoique indigne de recevoir de telles faveurs. Dieu vous conserve longuement. Monseigneur, votre, etc.

171e LETTRE.

L'ARCHEVÊQUE DE VIENNE, A S. FRANÇOIS DE SALES.

Il l'encourage à exécuter les ouvrages dont il lui a parlé, en faisant voir les heureux effets qu'ils doivent produire.

Après le 8 avril 1609.

Monsieur, votre dessein des deux traités sur les deux tables disposera des échelles et des degrés aux cœurs de ceux qui seront si heureux que de les lire, relire et retenir; car ils arriveront par ce moyen au plus haut faîte de la charité, qui accomplit la loi, et en qui consiste vraiment tout l'homme; comme sans elle tout l'homme, quelque grand qu'il puisse

être en tout le reste, quelle que soit son excellence, doit dire, Je ne suis rien.

Le dessin du calendrier sera la tablature dont Philothée se servira sur le clavier de son épinette organisée, pour conserver la mémoire des plus beaux airs spirituels, que la nécessité du corps et les autres occupations extérieures lui font interrompre actuellement plus souvent qu'elle ne voudroit. Ces cinquante-deux semaines, quoique réitérées plusieurs années, ne lui dureront rien; lui représentant les deux septénaires de la gloire de l'ame et du corps qui suivront le grand jubilé qui ne finira jamais.

Par les deux derniers projets que vous méditez, vous peuplerez le monde de prédicateurs qui vous imiteront; et j'ose me promettre, s'il plaît à Dieu que vous mettiez au jour ces belles conceptions, de voir un si grand nombre de conversions, tant des hérétiques que des libertins, que l'on sera contraint d'avouer qu'on n'aura jamais trouvé une semblable méthode. Et puis, vous appelez cela de petites entreprises, des entreprises de courte haleine, de basse étoffe; et je persiste néanmoins dans tout ce que ma précédente vous représentoit de la valeur de votre livre au-dessus des grands et immenses volumes de plusieurs qui s'essaient à combattre l'hérésie, dont l'obstination ne peut être vaincue que par l'amélioration des volontés, si je puis user de ce terme; et c'est à quoi la réformation des mœurs sert directement.

Faites donc, monsieur, que votre zèle, qui est vraiment selon la science des saints, exécute ce que vous daignez me communiquer. Pour moi, je n'y puis contribuer en rien que par cette instante réquisition que je vous en fais pour la gloire de Dieu et le service de son Église.

172e LETTRE.

S. FRANÇOIS DE SALES, A M. L'ÉVÊQUE DE MONTPELLIER.

Marques d'amitié, d'estime, de respect, et d'humilité.

Avril 1609.

Monseigneur,

C'est de tout mon cœur que je vous écris également avec respect et confiance: celle-ci procède de la connoissance que j'ai de la sincérité de votre bienveillance en mon endroit, et celui-là de la multitude des riches qualités qui décorent le rang que vous tenez en l'Église de Dieu; auquel, bien que je vous aie devancé quant au temps, je vous vois néanmoins devant moi en tout autre façon, que c'est le moins que je veuille et doive faire, que d'user exactement d'une réciproque révérence en votre endroit. Et si vous ne vous étiez pas mis à l'extrémité du plus haut point d'honneur envers moi, je me fusse essayé de vous en rendre plus que vous ne m'en donnez; mais il faut que je demeure vaincu, tant parceque vous savez tout mieux faire que moi, que d'autant que le lieu d'où sort l'honneur que vous me faites lui donne

un poids si excessif que je n'ai rien qui le puisse égaler. Mais c'est assez. Continuez, je vous supplie, monseigneur, d'aimer celui qui vous souhaite toute sorte de bonheur en la grace de Dieu, et qui est, d'une affection inviolable, votre, etc.

173e LETTRE.

LE MÊME, A MADEMOISELLE DE TRAVES.

Il l'engage à refuser le parti du mariage, et l'exhorte à supporter courageusement les peines de son état et la charge de sa famille.

18 avril 1609.

Mademoiselle,

Vous voulant honorer, chérir et servir toute ma vie, je me suis enquis, de madame votre chère cousine ma sœur, de l'état de votre cœur, duquel elle m'a dit chose qui m'a consolé. Que vous serez heureuse, ma chère fille, si vous persévérez à mépriser les promesses que le monde vous voudra faire! car, en vraie vérité, ce n'est qu'un vrai trompeur. Ne regardons jamais tout ce qu'il propose, que nous ne considérions ce qu'il cèle. Il est vrai, sans doute, c'est une grande assistance que celle d'un bon mari; mais il en est peu, et pour bon qu'on l'ait, on reçoit plus de sujétion que d'assistance. Vous avez un grand soin pour la famille qui est sur vos bras; mais il n'amoindriroit pas, quand vous entreprendriez la charge d'une autre peut-être aussi grande. Demeurez ainsi, je vous prie, et, croyez-moi, faites-en une résolution si forte et si sensible, que nul n'en doute

plus. L'exercice auquel vous êtes maintenant vous servira d'un petit martyre, si vous continuez à joindre les travaux que vous y aurez à ceux du Sauveur, de Notre-Dame, et des saints et saintes, qui, emmi la variété et multiplicité des importunités que leur soin leur donnoit, ont conservé inviolablement l'amour et la vraie dévotion à la très sainte unité de Dieu, en qui, par qui, et pour qui ils ont conduit leurs vies à une fin très heureuse. Que puissiez-vous donc comme eux conserver et consacrer à Dieu votre cœur, votre corps, votre amour, et toute votre vie. Je suis, en toute sincérité, votre, etc.

174e LETTRE (liv. II, let. 12).

LE MÊME, A UNE DAME.

Il consent à un voyage que cette dame et sa sœur malade devoient faire pour venir le voir, et fixe les conditions qu'il met à ce consentement.

3 mai 1609.

Je réponds brièvement mais exactement à votre lettre, que le curé de Seyssel m'a rendue. Je vois l'esprit de notre chère sœur, qui desire de venir faire un voyage, et s'en promet un grand allégement. Encore faut-il un peu condescendre à cette pauvre fille, qui est vraiment bonne, quoique infirme; et pour cela, je lui dirois volontiers qu'elle vînt, si je ne craignois l'inquiétude et la diversité des sentiments que messieurs vos parents en prendront. Il se peut néanmoins faire qu'ils l'auront agréable; et si

vous connoissez que ce soit à la bonne foi et simplement qu'ils l'auront agréable, vous pourrez fort librement lui donner courage de venir, et venir vous-même sous les mêmes conditions.

Je vais aussi réservé en ce dessein, parceque je doute que les congés qu'ils accordent ne soient pas donnés de ce bon cœur; et là-dessus se disent mille choses. Or quand elle se résoudra de venir, il faut que ce soit sans bruit et tout simplement, comme pour venir à Saint-Trivier et à Saint-Claude, et vous aussi, et la bonne mademoiselle de N. aussi, si elle est de la troupe, afin d'éviter les curiosités de ceux qui voudront tout enquérir.

Et si, il ne faut pas que ce soit sitôt, parceque nous avons un peu de soupçon de guerre qui s'évacuera, et que monseigneur le duc de Nemours doit passer ici pour quelques jours, pendant lesquels je ne pourrai pas l'abandonner: en sorte que si vous preniez cette résolution, il faudra prendre le temps un peu bien avant vers le mois d'août, sur la fin ou sur le commencement de septembre; car avant le mois de juillet je serai hors d'ici: et si, il me faudra aller consacrer un digne évêque, que nous avons à Bellay; action, laquelle bien qu'elle soit courte, si est-ce qu'elle me tient en suspens, parceque je ne sais pas le temps précisément.

Au demeurant, croyez que j'aurai bien de la consolation si je vous puis voir entre nos montagnes, qui sont toutes en fort bon air. En un mot, prenez garde que vos congés soient donnés franchement; et

cela étant, ce me sera un grand contentement de vous voir parmi nous, quoique vous n'y serez nullement bien traitées, encore que nous le voulussions; mais vous serez reçues par certaines sortes de cœurs qui ne sont pas vulgaires.

Quant à la méditation, les médecins ont raison: tandis que vous êtes infirme, il s'en faut sevrer; et pour réparer ce manquement, il faut que vous fassiez au double des oraisons jaculatoires, et que vous appliquiez le tout à Dieu, par un acquiescement à son bon plaisir, qui vous sépare aucunement de lui, vous donnant cet empêchement à la méditation; mais c'est pour vous unir plus solidement à lui par l'exercice de la sainte et tranquille résignation.

Que nous importe-t-il que nous soyons avec Dieu ou d'une façon ou d'autre? En vérité, puisque nous ne cherchons que lui, et que nous ne le trouvons pas moins en la mortification qu'en l'oraison, sur-tout quand il nous touche de maladie, il nous doit être aussi bon de l'un que de l'autre; outre que les oraisons jaculatoires et les élancements de notre esprit sont vraies continuelles oraisons, et la souffrance des maux est la plus digne offrande que nous puissions faire à celui qui nous a sauvés en souffrant. Faites-vous lire quelque bon livre parfois, car cela supplée.

Quant à la communion, continuez toujours; et il est vrai ce que je vous ai dit, qu'il n'étoit nul besoin d'ouïr la messe pour communier les jours ouvriers, ni même les jours de fêtes, quand on en a

ouï une devant, ou quand on en peut ouïr une après, quoique entre les deux on fasse beaucoup d'autres choses; cela est vrai.

Ne vous inquiétez point de ne pouvoir pas servir Dieu selon votre goût; car en vous accommodant bien à vos incommodités, vous le servez selon le sien, qui est bien meilleur que le vôtre.

Qu'à jamais soit-il béni et glorifié. Vive Jésus; et je suis en lui d'un cœur très fidéle tout entièrement vôtre.

Je salue très humblement le P. Gentil.

175e LETTRE (liv. II, let. 54).

LE MÊME, A UNE DE SES NIÈCES.

Il lui recommande de ne pas laisser trop engager son cœur dans l'amour de ses parents, et la console sur ce qu'on ne vouloit pas lui permettre de communier sans entendre la messe.

Mai 1609.

Or sus, ma chère niéce, ma fille, vous voilà donc auprès de monsieur votre père, que vous regardez comme une image vivante du Père éternel; car c'est en cette qualité que nous devons honneur et service à ceux desquels il s'est servi pour nous produire.

Tenez bien votre ame en vos mains, afin qu'elle ne vous échappe ni à gauche ni à droite; je veux dire, ni qu'elle s'amollisse entre les affections des parents, ni qu'elle s'attriste parmi leurs passions, et les diversités des humeurs avec lesquelles il faut vivre.

Vraiment, je crois fort bien que vous fûtes vive-

ment touchée en vous attirant de votre chère mère; car elle m'écrit que de son côté elle fut extrêmement pressée : mais un jour cette société durera éternellement, s'il plaît à l'Éternel; et en attendant demeurons tous bien unis en son saint amour.

J'admire que M. N. se soit persuadé cette opinion, que l'on ne puisse pas communier sans ouïr la messe; car non seulement elle est sans raison, mais elle est sans apparence de raison : puisque toutefois il faut que vous passiez par là, multipliez tant plus les communions spirituelles, que nul ne peut vous refuser. Dieu vous veut aussi sevrer, ma chère niéce, et vous faire manger des viandes solides, c'est-à-dire des viandes dures; car de plus solides, il n'y en a point au ciel ni en la terre que la sainte communion: mais son refus, qui est plus dur à votre ame, qui aspire à son saint amour, requiert aussi des desirs plus forts.

Je vous écris sans loisir, ma chère niéce, ma fille, et prie notre Seigneur qu'il soit toujours en votre cœur. Je suis en lui entièrement votre, etc.

176e LETTRE (liv. V, let. 2).

LE MÊME, A MADAME DE CORNILLON, SA SOEUR (1).

Consolations sur la mort de sa jeune sœur Jeanne de Sales; la pensée de la mort conduit à l'amour divin, et la vertu s'accroît dans les afflictions.

15 mai 1609.

Mon Dieu! ma chère fille, ma sœur, soyez joyeu-

(1) Épouse de Melchior de Cornillon, seigneur de Mérans.

sement dévote. Que vous serez heureuse si vous embrassez constamment ce dessein! La pauvre petite sœur (1), qui s'en est allée si chrétiennement et si soudainement, a bien réveillé mon esprit à l'amour de ce souverain bien auquel toute cette courte vie doit être rapportée. Aimons-nous bien, chère sœur, et nous tenons bien ensemblement à ce Sauveur de nos ames, en qui seul nous pouvons avoir notre bonheur. Je suis tout plein d'espérance que notre Seigneur sera de plus en plus fidèlement servi, obéi et honoré de vous, qui est le plus grand bien que je vous puisse souhaiter.

La multitude des ennuis que vous avez ès affaires de votre maison (desquels mon bon frère me parla l'autre jour) vous serviront infiniment pour rendre votre ame vertueuse, si vous vous exercez à supporter le tout en esprit de douceur, de patience, et de débonnaireté. Tenez toujours bien votre cœur bandé à cela, et considérez souvent que Dieu vous regarde de son œil d'amour parmi toutes ces petites incommodités et brouilleries, pour voir comme vous vous y comportez selon son gré : faites donc bien joliment la pratique de son amour en ces occasions; et s'il vous arrive quelquefois de vous impatienter, ne vous troublez point pour cela, mais vous remettez soudainement en douceur. Bénissez ceux qui vous affligent; et Dieu, ma chère fille,

(1) Elle mourut à Totte, l'une des terres de la baronnie de Chantal, et auprès de la pieuse baronne, qui prenoit soin de son éducation.

vous bénira. Je l'en supplie de tout mon cœur, comme pour ma sœur bien-aimée, et ma fille très chère, à laquelle je suis tout dédié.

177e LETTRE (liv. V, let. 5).

LE MÊME, A UNE DAME.

Les embarras des affaires sont des occasions de pratiquer les vertus; leur multiplicité est une espèce de martyre; il y faut apporter de la patience et de la modération. Par rapport à l'autre vie, elles ne sont rien moins que des affaires: l'unique affaire est celle du salut.

19 mai 1609.

Je me ressouviens que vous me dîtes combien la multiplicité de vos affaires vous chargeoit; et je vous dis que c'étoit une bonne commodité pour acquérir les vraies et solides vertus. C'est un martyre continuel que celui de la multiplicité des affaires; car comme les mouches font plus de peine et d'ennui à ceux qui voyagent en été que ne fait le voyage même, ainsi la diversité et la multitude des affaires fait plus de peine que leur pesanteur même.

Vous avez besoin de la patience; et j'espère que Dieu vous la donnera, si vous la lui demandez soigneusement, et que vous vous efforciez de la pratiquer fidèlement; vous y préparant tous les matins par une application spéciale de quelque point de votre méditation, et vous opiniâtrant de vous mettre en patience le long de la journée, tout autant de fois que vous vous en sentirez distraite. Ne per-

dez nulle occasion, pour peu qu'elle soit, d'exercer la douceur de cœur envers un chacun.

Ne vous confiez pas de pouvoir réussir en vos affaires par votre industrie, ains seulement par l'assistance de Dieu; et partant reposez-vous en son soin, voyant qu'il fera ce qui sera mieux pour vous, pourvu que de votre côté vous usiez d'une douce diligence; je dis douce diligence, parceque les diligences violentes gâtent le cœur et les affaires, et ne sont pas diligences, mais empressements et troubles.

Mon Dieu! madame, nous serons bientôt en l'éternité, et lors nous verrons combien toutes les affaires de ce monde sont peu de chose, et combien il importoit peu qu'elles se fissent ou ne se fissent pas. Maintenant néanmoins nous nous empressons comme si c'étoient des choses grandes. Quand nous étions petits enfants, avec quel empressement assemblions-nous des morceaux de tuiles, de bois, de la boue, pour faire des maisons et petits bâtiments! et si quelqu'un nous les ruinoit, nous en étions bien marris et pleurions : maintenant nous connoissons bien que tout cela importoit fort peu. Un jour nous en serons de même au ciel, que nous verrons que nos affections au monde n'étoient que de vraies enfances.

Je ne veux pas ôter le soin que nous devons avoir de ces petites tricheries et bagatelles, car Dieu nous les a commises en ce monde pour exercice; mais je voudrois bien ôter l'ardeur et la chaleur de ce soin. Faisons nos enfances, puisque nous sommes

enfants; mais aussi ne nous morfondons pas à les faire : et si quelqu'un ruine nos maisonnettes et petits dessins, ne nous en tourmentons pas beaucoup; car aussi quand ce viendra le soir, auquel il se faudra mettre à couvert, je veux dire la mort, toutes ces maisonnettes ne seront pas à propos, il faudra se retirer en la maison de notre père. Soignez fidèlement à vos affaires; mais sachez que vous n'avez point de plus dignes affaires que celle de votre salut, et l'acheminement du salut de votre ame à la vraie dévotion.

Ayez patience avec tous, mais principalement avec vous-même : je veux dire que vous ne vous troubliez point de vos imperfections, et que vous ayez toujours courage de vous en relever. Je suis bien aise de quoi vous recommencez tous les jours : il n'y a point de meilleur moyen pour bien achever la vie spirituelle, que de toujours recommencer, et ne penser jamais avoir assez fait.

Recommandez-moi à la miséricorde de Dieu, laquelle je supplie de vous faire abonder en son saint amour. Amen. Je suis votre, etc.

178e LETTRE.

LE MÊME, AU PÈRE CLAUDE DE COEX, PRIEUR DE L'ABBAYE DE TALLOIRES, ORDRE DE S. BENOIT (1).

Annecy, 10 juillet 1609.

Monsieur, puisque Dieu a choisi un nombre de

(1) S. François, ayant résolu de réduire les religieux de l'abbaye

personnes fort petit, et encore des moindres de la maison, en âge et en crédit, il faut que le tout s'entreprenne avec une très grande humilité et simplicité, sans que ce petit nombre fasse semblant de reprendre et censurer les autres par paroles, ni par gestes extérieurs; mais que simplement il les édifie par bon exemple et conversation.

Le commencement étant si petit, il faut avoir une grande longanimité à la poursuite, et se ressouvenir que notre Seigneur, après trente-trois ans, ne laissa que six-vingts disciples bien assemblés, entre lesquels il y en eut encore beaucoup de discoles. La palme, reine des arbres, ne produit son fruit que cent ans après qu'elle est plantée. Il convient donc être doué d'un cœur généreux et de

de Talloires, ordre de S. Benoît, à la discipline régulière, et ayant obtenu pour cela une commission du pape Paul V, il se transporta à ladite abbaye, et proposa la réforme.

Le père Claude-Louis-Nicolas de Coëx, prieur claustral, homme de bien, et qui desiroit beaucoup cette réforme, le seconda de tout son pouvoir; mais, malgré tout son zèle, notre saint se vit contraint d'abandonner le monastère; et ces moines poussèrent leur rage jusqu'à attenter à sa vie en lui tirant deux coups de pistolet.

Cependant, considérant les suites fâcheuses que cet attentat pourroit avoir, ils vinrent presque aussitôt implorer la miséricorde de leur évêque et de leur prieur, et n'eurent pas grand'peine d'obtenir leur pardon; mais on se hâta d'ajouter à l'autorité du pape celle du sénat, qui fit mettre à exécution les ordres de sa sainteté.

Les religieux furent sommés d'embrasser la réforme ou de vider le monastère dans trois mois. Il y en eut qui se retirèrent, et d'autres qui acceptèrent. Le prieur conjura S. François de lui envoyer par écrit les avis qui lui étoient nécessaires pour la direction de ses religieux. Cette lettre est la réponse du saint évêque.

longue haleine en une œuvre de si grande importance. Dieu a fait des réformations par de moindres commencements; et il ne faut rien moins prétendre qu'à la perfection.

Pour venir au particulier, mon avis est que votre sainte brigade soit soigneuse de communier dévotement à tout le moins une fois chaque semaine; qu'on lui apprenne à bien et dûment examiner sa conscience tous les soirs; qu'on lui montre à faire convenablement l'oraison mentale, selon la disposition des sujets: sur-tout qu'on lui enseigne à obéir au directeur très volontairement, très fermement, et très continuellement.

Quant à l'habit, je ne pense pas qu'il soit à propos de le changer, qu'après que l'année sera expirée: bien desirerois-je qu'il fût en tout le plus uniforme qu'il se pourra faire, tant en la façon qu'en la matière, et que le froc fût large, à la façon des bénédictins réformés. Il me semble qu'on doit garder la chemise pour l'honnêteté, pourvu toutefois que le collet ne soit pas immodérément étendu, ains fort sobrement et d'une même manière. Chacun aussi portera la ceinture et le bonnet de même façon, et le tout bien proprement.

Pour le regard des lits, plus ils seront simples, plus aussi seront-ils à propos: que chacun ait le sien, et qu'ils soient tellement disposés, qu'en se couchant et levant, on ne se voie point les uns les autres; afin que les yeux même soient mondes et nets. J'approuverois fort que ceux qui ont de la barbe

fussent rasés à la tête et au menton, selon les anciennes coutumes des bénédictins; et que, tant qu'il sera possible, on n'allât plus seul à seul, mais toujours avec un compagnon.

Il sera expédient qu'aux divins offices le petit troupeau entre et demeure, et sorte ensemblement, avec même contenance et cérémonie, d'autant que la composition extérieure, soit aux offices, soit à table, soit en public, est un puissant motif pour beaucoup de bien.

A ce commencement il n'est pas nécessaire d'ajouter aucune abstinence à celle des vendredis et samedis, sinon celle des mercredis, selon la vieille coutume et mitigation observée au monastère.

Voilà mon petit avis pour ce commencement; la fin prétendue sera bien autre chose, Dieu aidant: car, comme vous savez, *la première chose en intention est la dernière en exécution*. Mais pour bien servir en cette besogne, il faut avoir un courage inexpugnable, et attendre le fruit en patience. Je sais et vois votre régle qui dit merveilles; il n'est pas pourtant expédient de passer d'une extrémité à l'autre sans milieu.

Plantez bien avant, monsieur, cette affection dans votre cœur, de rétablir les murs de Jérusalem; Dieu vous assistera de sa main. Sur-tout prenez garde d'user de lait et de miel, parceque les viandes ne pourroient être encore mâchées par les foibles dents des invités. Adieu, et ayez bon courage d'être l'un de ceux par lesquels le salut sera fait en Israël.

179e LETTRE (liv. IV, let. 47).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

La foiblesse de l'homme est digne de compassion dans sa sensibilité à la mort de ses proches; il est vrai qu'on n'y peut pas être tout-à-fait insensible; mais, après avoir payé le tribut à la nature, il faut que la raison et la religion prennent le dessus.

La veille de l'Assomption, 14 août 1609.

Voici la troisième fois que je vous écris depuis votre départ, ma chère sœur, ma fille. N. m'a bien dit de vos nouvelles, et de celles de M., laquelle il m'a dépeinte pour fort affligée : mais je le crois bien; c'étoit sa fille, celle qui est morte. Hélas! il faut avoir compassion à nos misérables ames, lesquelles, tandis qu'elles sont en l'imbécillité de nos corps, sont si très fort sujettes à la vanité. *Comment est-il possible*, disoit S. Grégoire à un évêque, *que les orages de la terre ébranlent si fort ceux qui sont au ciel? S'ils sont au ciel, comme sont-ils agités de ce qui se passe en la terre?* O Dieu! que cette leçon de la sainte constance est requise à ceux qui veulent sérieusement embrasser leur salut! Il est vrai que cette imaginaire insensibilité de ceux qui ne veulent pas souffrir qu'on soit homme m'a toujours semblé une vraie chimère; mais aussi, après qu'on a rendu le tribut à cette partie inférieure, il faut rendre le devoir à la supérieure, à laquelle sied, comme en son trône, l'esprit de la foi qui doit nous consoler dans nos afflictions, ains nous consoler par nos afflictions. Que bienheureux sont ceux lesquels se réjouissent

d'être affligés, et qui convertissent l'absinthe en miel! Il ne faut pas que je vous dise, ma chère fille, combien affectionnément je vous recommande à notre Seigneur; car c'est avec un cœur tout nouveau, et qui va toujours s'agrandissant de ce côté-là.

Je suis un peu plus à l'oraison qu'à l'ordinaire: car ne vous faut-il pas un peu parler de mon ame, qui est tant vôtre? Graces à Dieu, j'ai un extrême desir d'être tout à lui, et de bien servir son peuple. Adieu, ma chère fille, que mon ame aime et chérit incomparablement, absolument, uniquement en celui qui, pour nous aimer, et se rendre à notre amour, s'est rendu à la mort. Vive Jésus, vive Marie. Amen.

180e LETTRE (liv. V, let. 51).

LE MÊME, A UNE DAME.

Il la console dans une maladie, et lui donne les moyens d'en faire un saint usage.

20 août 1609.

Selon la sainte et parfaite amitié que Dieu m'a donnée pour vous, ma très chère fille, j'ai de la peine de votre maladie. Or sus, il faut pourtant s'accommoder à non seulement vouloir, mais à chérir, honorer et caresser le mal, comme venant de la main de cette souveraine bonté, à laquelle et pour laquelle nous sommes. Que puissiez-vous bientôt guérir, si c'est la plus grande gloire de Dieu, ma chère fille: si moins, que puissiez-vous amoureusement

souffrir, tandis qu'ainsi le requiert la Providence céleste ; afin que, guérissant ou souffrant, le bon plaisir divin soit exercé.

Que vous puis-je plus dire, ma chère fille? sinon ce que je vous ai si souvent dit, que vous alliez toujours votre train ordinaire, le plus que vous pourrez, pour l'amour de Dieu, faisant plus d'actions intérieures de cet amour, et encore des extérieures; et sur-tout contournant, tant que vous pourrez, votre cœur à la sainte douceur et tranquillité, et à la douceur envers le prochain, quoique fâcheux et ennuyeux; à la tranquillité envers vous-même, quoique tentée ou affligée, et quoique misérable.

J'espère en notre Seigneur que vous vous tiendrez toujours en sa main, et que, par conséquent, jamais vous ne trébucherez du tout; que si à la rencontre de quelque pierre vous choppez, ce ne sera que pour vous faire tant mieux tenir sur vos gardes, et pour vous faire de plus en plus réclamer l'aide et le secours de ce doux Père céleste, que je supplie vous avoir à jamais en sa sainte protection. Amen.

Je suis en lui très fermement tout vôtre, etc.

181e LETTRE.

LE MÊME, A SA SAINTETÉ LE PAPE PAUL V.

Il lui recommande son Église de Gex, en lui rendant compte de ce qu'il y a fait, et par la même occasion celle du Chablais.

Au commencement d'octobre 1609.

Très saint père,

Ayant été depuis quelques années auprès du roi très chrétien, pour obtenir le rétablissement de la religion catholique au bailliage de Gex, il nous fut permis d'en exercer les fonctions en trois lieux, comme nous venons de faire ; ce grand prince nous ayant mis lui-même en avant, pour le total, qu'il eût bien desiré la foi catholique par-tout; mais que tout ce qu'il vouloit ne lui étoit pas possible. Et moi je dis à votre sainteté (1), que le cardinal de Médicis, légat en France l'an 1598, vous pourra dire, que rien n'est impossible à Dieu; car, passant lors à Thonon, il trouva par sa miséricorde un nombre infini de personnes qui rentroient au parc de Jésus-Christ, lesquelles, après un fâcheux hiver de contradictions et de peines, formoient, en ce lieu, un printemps nouveau, où le bel arbre de la croix vivifiant paroissoit de toutes parts; de façon que je puis dire à votre sainteté, avec assurance, que de notre temps, en nul lieu, tant d'hérétiques ne sont retournés à la vraie foi ni plus suavement ni avec plus d'efficace.

(1) Paul V n'étoit pas encore pape en 1598, lorsque S. François lui dit ceci.

Il n'y a qu'onze ans que l'hérésie s'enseignoit et prêchoit dans soixante-cinq paroisses proche de la ville de Genéve, où à peine y avoit-il cent catholiques, et j'y fus, en ce temps-là, trois ans tout seul à prêcher l'Évangile; et maintenant en autant de lieux la sainte Église a étendu ses branches, et est en telle vigueur que le calvinisme en est exclu, et n'y pourroit-on pas trouver à présent cent huguenots; jusque-là que par-tout on y célébre le sacrifice de la sainte messe : et, ce qui est le principal, ils ont persévéré inviolablement parmi toutes les persécutions et épouvantes des guerres; fruit qui n'est pas de saison en ces rencontres tempêteuses, mais que Dieu a voulu donner aux desirs et aux prières des ouvriers qu'il a employés. Il reste que le saint siége apostolique, par son soin et par sa grace, prenne à cœur et embrasse cette affaire, grande à la vérité, et digne d'être affectionnée; c'est ce que je demande, et que j'attends très humblement de la clémence de votre sainteté, priant notre Seigneur Jésus-Christ qu'il lui soit toujours propice.

182e LETTRE.

LE MÊME, AUX MAGISTRATS DE LA VILLE DE SALINS.

Il les remercie de la proposition qu'ils lui avoient faite de venir prêcher le carême en leur ville l'année suivante.

Dôle, jour de Toussaint, 1609.

Messieurs,

Vous m'obligez extrêmement par le desir que

vous avez de mes prédications, lesquelles seront utiles à votre peuple, si Dieu me donne autant de force comme il m'a donné de courage et d'affection de vous rendre du service. Que s'il exauce mes prières, vous vivrez tous longuement, heureusement et saintement en ce monde, et éternellement, glorieusement et très semblement en l'autre; car ce sont les souhaits continuels que je ferai meshui devant sa divine Majesté pour vous et pour votre ville, étant, messieurs, votre, etc.

183e LETTRE.

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Il fait l'éloge d'une bonne fille qu'il destinoit à être la première tourière de la congrégation qu'il vouloit établir.

En novembre 1609.

Votre Anne-Jacqueline me contente toujours plus. La dernière fois qu'elle se confessa, elle me demanda licence, pour se préparer et accoutumer, dit-elle, à être religieuse, de jeûner au pain et à l'eau les avents, et d'aller nu-pieds tout l'hiver. O ma fille! il faut vous dire ce que je lui répondis; car je l'estime aussi bon pour la maîtresse que pour la servante; que je desirois que les filles de notre congrégation eussent les pieds bien chaussés, mais le cœur bien déchaussé et bien nu des affections terrestres; qu'elles eussent la tête bien couverte, et l'esprit bien découvert, par une parfaite simplicité et dépouillement de la propre volonté.

184e LETTRE (liv. VII, let. 59).

LE MÊME, A UNE VEUVE.

(Madame de Chantal sans doute.)

Il déplore le malheur d'une dame qui étoit tombée dans l'hérésie; il rend graces à Dieu de l'avoir préservé de ce poison, et adore les jugements de Dieu dans l'abandon qu'il fait des hérétiques. L'onction contribue beaucoup plus que les controverses à ramener à l'Église nos frères errants.

2 décembre 1609.

O Dieu! quel malheur! Cette pauvrette se veut donc perdre avec son mari? Les Confessions de saint Augustin et le chapitre que je lui montrai, passant vers elle, devoit suffire pour la retenir, si elle n'est lancée à son précipice que par les considérations qu'elle allègue. Dieu, au jour de son grand jugement, se justifiera contre elle, et fera bien voir pourquoi il l'a abandonnée. Ah! un abyme en tire un autre. Je prierai Dieu pour elle, et spécialement le jour de saint Thomas, que je conjurerai, par son heureuse infidélité, d'intercéder pour cette pauvre ame si malheureusement infidèle.

Quelles actions de graces devons-nous à ce grand Dieu, ma chère fille! Mais moi, attaqué par tant de moyens, en un âge frêle et flouet, pour me rendre à l'hérésie, et que jamais je ne lui aie pas seulement voulu regarder au visage, sinon pour lui cracher sur le nez; et que mon foible et jeune esprit, parcourant sur tous les livres plus empestés, n'ait pas eu la moindre émotion de ce malheureux mal! O Dieu!

quand je pense à ce bénéfice, je tremble d'horreur de mon ingratitude.

Mais accoisons-nous en la perte de ces ames ; car Jésus-Christ, à qui elles étoient plus chères, ne les laisseroit pas aller après leur sens, si sa plus grande gloire ne le requéroit. Il est vrai que nous les devons regretter, et soupirer pour elles comme David sur son Absalon pendu et perdu.

Il n'y eut pas grand mal en ces dédains que vous témoignâtes parlant avec elle. Hélas! ma fille, on ne se peut quelquefois contenir en des accidents si dignes d'être abhorrés.

Les épîtres de saint Jérôme lui seront encore bonnes : car, voyez-vous, entre les témoignages qui sont épars çà et là ès écrits des saints Pères en faveur de l'Église (car enfin ils parlent tous comme nous), l'esprit même de ces grands personnages respire par-tout contre l'hérésie.

L'autre jour de grand matin, un homme grandement docte, et qui avoit été ministre longtemps, vint me voir; et me racontant comme Dieu l'avoit retiré de l'hérésie : J'ai eu, ce me dit-il, pour catéchiste le plus docte évêque du monde. Je m'attendois qu'il me nommât quelqu'un de ces grands renommés de cet âge : il me va nommer saint Augustin. Il s'appelle Corneille, et maintenant fait imprimer un beau et digne livre pour la foi. Il n'est pas encore reçu à l'Église, et m'a donné espérance que ce sera moi qui le recevrai. Je n'ai jamais vu un homme si docte, de ceux qui sont hors

de l'Église. Hélas! le bon homme s'en alla satisfait d'avec moi, disant que je l'avois caressé amoureusement, et que j'avois le vrai esprit de chrétien. Enfin il faut conclure que ces anciens Pères ont un esprit qui respire contre l'hérésie, ès points mêmes èsquels ils ne disputent pas contre elle.

Étant à Paris, et prêchant, en la chapelle de la reine, le jour du jugement (ce n'est pas un sermon de dispute), il se trouva une demoiselle, nommée madame de Perdreauville, qui étoit venue par curiosité: elle demeura dans les filets, et sur ce sermon prit résolution de s'instruire, et dans trois semaines après amena toute sa famille à confesse vers moi, et fus leur parrain de tous en la confirmation. Voyez-vous, ce sermon-là, qui ne fut point fait contre l'hérésie, respiroit néanmoins contre l'hérésie, car Dieu me donna lors cet esprit en faveur de ces ames.

Depuis j'ai toujours dit que qui prêche avec amour prêche assez contre l'hérétique, quoiqu'il ne dise un seul mot de dispute contre lui. Et c'est pour dire qu'en général tous les écrits des Pères sont propres à la conversion des hérétiques.

O mon Dieu! ma chère fille, que je vous souhaite de perfections! une pour toutes, cette unité, cette simplicité. Vivez en paix et joyeuse, ou au moins contente de tout ce que Dieu veut et fera de votre cœur.

Je suis, en lui et par lui, tout vôtre.

185e LETTRE.

LE MÊME, A SON ALTESSE LE DUC DE SAVOIE.

Il se justifie auprès de lui de l'accusation calomnieuse de tramer quelque mauvais dessein contre son état, sous prétexte qu'allant à Gex pour les affaires de la religion, il avoit passé par Genève.

Avant le 4 décembre 1609.

Monseigneur, ayant été averti par quelqu'un de mes amis que l'on m'avoit calomnié auprès de votre altesse, de faire certains manéges d'état avec les étrangers contre son service, j'en ai été le plus étonné du monde, comme ne pouvant pas penser sur quel fondement on a pu bâtir une telle imposture. Car encore que ces jours passés le devoir de ma charge m'ait nécessité d'aller à Gex, et m'y arrêter quelque temps, si est-ce que non plus là qu'ailleurs je ne me suis mêlé ni de faire ni de dire que ce qui est de ma profession, en prêchant, disputant, réconciliant les Églises, et administrant les sacrements.

Et non seulement je n'ai point fait de manéges contre le service de votre altesse (ce qui n'est jamais arrivé, ni arrivera jamais, ni en effet, ni en pensées), mais au contraire, autant que la discrétion et respect que j'ai à ma qualité me le permettent, j'ai soigneusement remarqué tout ce que je pouvois estimer être utile à son service, pour lui en donner avis, comme j'eusse fait par lettre, si à mon retour je n'eusse trouvé le commandement que votre altesse me donnoit de les dire de bouche à M. le mar-

quis de Lans, auquel je les dis aussi avec toute fidélité et naïveté; l'assurant que tous les bruits touchant le dessein des François sur Genéve n'étoient autre chose que des chimères, que quelqu'un avoit peut-être fabriquées pour rendre probables leurs prétendus services. Je lui dis plusieurs autres particularités, desquelles je m'assure qu'il aura eu bonne mémoire pour les représenter à votre altesse, laquelle je supplie très humblement de croire que j'ai gravé trop avant en mon cœur le devoir que je lui ai, pour jamais me relâcher à faire aucune sorte de chose qui puisse tant soit peu nuire au service de ses affaires, et que j'ai une trop grande opposition au tracas des affaires d'état, pour jamais m'en vouloir entremettre: aussi ne pensé-je pas qu'homme du monde en parle avec moins de goût et y pense avec moins d'attention que moi, qui, ayant assez d'autres choses à faire qui sont propres à ma profession, ne dis jamais rien de ces sujets qu'étant provoqué, et n'y pense que par manière de distraction involontaire.

Ni moi, monseigneur, ni pas un de mes proches n'avons rien, ni en effet, ni en prétention, hors l'obéissance de votre altesse. Je ne sais pas donc comment la calomnie ose me représenter avec des affections étrangères, puisque même je vis, Dieu merci, de telle sorte, que comme je ne mérite pas d'être en la bonne grace de votre altesse, n'ayant rien qui puisse correspondre à cet honneur-là, aussi mérité-je de n'être nullement en sa disgrace, puisque je ne fais rien, et n'affectionne rien qui me doive porter à

ce malheur, que je ne crains aussi point me devoir jamais arriver, moyennant l'aide de notre Seigneur, qui, en faveur de la véritable fidélité que j'ai à votre altesse, ne permettra point que les brouillons et les calomniateurs m'ôtent la gloire d'être invariablement son très bon et très obéissant serviteur, etc.

186e LETTRE.

LE MÊME, A M. DESHAYES, GOUVERNEUR DE MONTARGIS.

Il lui fait part des évènements qui avoient donné de l'ombrage sur son compte au duc de Savoie, et qui avoient amené la lettre précédente.

Annecy, 4 décembre 1609.

Monseigneur,

Ayant été près de deux mois entiers en Bourgogne, partie au duché pour assister aux noces de mon frère Groisy, qui doit tant être votre serviteur, partie au comté pour l'exécution d'un commandement que le pape avoit confié à monseigneur l'évêque de Bâle et à moi conjointement, j'ai trouvé à mon retour la lettre que vous aviez pris la peine de m'écrire par le bon monsieur de Soulfour, qui passa à Chambéri tandis que j'étois en mon voyage; lettre comme toutes les autres, pleine de marques de ce grand et fort amour que vous me portez, et duquel je suis réciproquement amoureux de toute l'étendue de mon cœur, et autant glorieux qu'homme du monde à qui vous les sussiez départir.

Si vos affaires retardent votre pélerinage à la sainte Magdeleine, il n'en sera que tant plus délicieux une autre fois, quand vous les aurez heureusement achevées, comme je souhaite; et tandis, je m'éclaircirai aussi, de mon côté, d'une autre que j'ai trouvée à mon retour fort inopinément; laquelle, afin que je vous le dise, monsieur, à qui je voudrois être toujours ouvert, consiste en un éclaircissement d'un ombrage que quelque insolent a fait par l'interposition de la calomnie entre l'esprit de son altesse et moi, comme si j'avois certaine intelligence sur ma misérable Genève, pour y entrer et régner par un autre moyen que celui de sa grace.

Le fondement du médisant a été dix ou douze jours entiers que je fus à Gex ce mois de septembre passé, et où allant, par une certaine imprudente hardiesse, je passai tout au travers de Genève, après avoir fait dire à la porte à celui qui marchoit immédiatement devant moi que j'étois monsieur l'évêque, et écrit en la bullette, *François de Sales, évêque de ce diocèse;* car il se faut un peu étendre à dire les particularités des saillies de ma vaillance.

Sur tout cela donc on a fait cet argument: Qu'a-t-il tant fait à Gex, et qui lui donne cette assurance de passer en cette ville tant ennemie du nom qu'il porte et de sa qualité, et en laquelle ses prédécesseurs ne sont jamais entrés dès la révolte, (1) sans sauf-conduit, sans se déguiser, sans désavouer sa qualité? Mais, en vraie vérité, ils ont peu de connois-

(1) Il faut suppléer, *et d'y passer.*

sance de mon ame, s'ils me jugent si plein de considération et d'appréhension, que je ne puisse pas faire une petite témérité. Le temps, mon innocence, mais sur-tout la providence de Dieu accommodera tout cela ; de quoi néanmoins j'ai écrit à son altesse tout ce qui m'en sembloit, ayant premièrement su qu'elle s'étoit laissé porter à quelque sorte de défiance de moi, de manière que j'en demeure en tout bon repos.

Voilà mes nouvelles d'état : quant à celles de ce pays, nous nous réjouissons grandement en l'espérance de voir un bon fruit du voyage de M. de Jacob, et attendant que monsieur vienne pour passer en France achever ce mariage que nous desirons tant, et qu'on diffère tant. Notre monsieur de Charmoisy cependant est tout joyeux en sa maison des champs, et témoigne d'aimer tant sa retraite, qu'il ne veut pas qu'on traite de l'en tirer : néanmoins si monsieur vient, je ferai, si je puis, selon votre conseil ; je desirerois bien y pouvoir beaucoup, comme aussi de savoir, le temps étant venu, que Paris ait un chef, auquel mon cœur ait tant d'alliance et de correspondance d'amitié comme il a avec vous.

J'envoie ces trois livres aucunement corrigés de tant de fautes que l'imprimeur y a laissées glisser ; je les offre à madame votre chère moitié, et un par son entremise à mademoiselle de Touteville, sinon que vous en voulussiez prendre la peine vous-même ; et un autre à madame la marquise de Menclay. J'aurois honte de tout cela, si votre faveur ne devoit couvrir la nudité qui y est, comme encore ce que j'ose

vous adresser tant de lettres qui sont en ce paquet. Notre Seigneur vous conserve, monsieur, et vous comble de tout bonheur; c'est le continuel souhait de votre, etc.

187e LETTRE. (Fragment.)

LE MÊME, A UN INTIME AMI.

Sur le même sujet.

A mon arrivée, j'ai trouvé une grande calomnie pour me mettre en la disgrace de ce prince qui a témoigné me tant aimer. Or j'attends l'événement; cette bourrasque passera tantôt, Dieu aidant: mais quand je l'appelle bourrasque, ne pensez pas que j'en sois agité non plus certes que de la moindre chose du monde; car il n'y a en cela pour tout aucun sujet de mon côté. Ceux qui me connoissent savent que je ne pensai jamais à intelligences (1), et que je fais mille traits de courage par une vraie simplicité, non pas certes simplicité d'esprit (car je ne veux pas parler doublement avec vous), mais simplicité de confiance. Or tout cela n'est rien; je ne le dis qu'à vous.

(1) Qui me cognoscunt, ad nullum me cum aliquo clandestinum commercium idoneum esse sciunt. AUG. DE SALES, liv. VII, p. 338.

188e LETTRE (liv. IV, let. 19).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Il l'exhorte à s'abandonner tout entière au bon plaisir de Dieu pour tous les évènements, et à persévérer dans le dessein qu'elle avoit formé de se consacrer à lui.

27 décembre 1609.

Vous croirez bien mieux que nous sommes venus à bon port, ma chère fille, quand vous en verrez ce petit témoignage de ma main. Hé bien, vous voilà donc toute résignée entre les mains de notre Sauveur, par un abandonnement de tout votre être à son bon plaisir et sainte providence. O Dieu ! quel bonheur d'être ainsi entre les bras et les mamelles de celui duquel l'épouse sacrée disoit : *Vos tétins sont incomparablement meilleurs que le vin* (1). Demeurez ainsi, chère fille ; et, comme un autre petit S. Jean, tandis que les autres mangent à la table du Sauveur diverses viandes, reposez et penchez par une toute simple confiance votre tête, votre ame, votre esprit sur la poitrine amoureuse de ce cher Seigneur ; car il est mieux de dormir sur ce sacré oreiller, que de veiller en toute autre posture.

Vous ne sauriez croire combien je sens mon cœur plein de grands desirs de servir ce Seigneur. Certes, ma fille, mes affections sont si grandes, ce me semble, que j'espère de le faire un jour, après que je me serai bien humilié devant sa bonté. Vive Dieu, ma

(1) Meliora sunt ubera tua vino. Cant., c. 1, v. 1.

chère fille; il m'est avis que tout ne m'est plus rien qu'en Dieu, auquel néanmoins et pour lequel j'aime plus tendrement que jamais ce que j'aime, et surtout votre ame. Or il est vrai, ma fille, j'ai ce sentiment-là.

Nous avons fait un heureux voyage au Comté. O que j'y ai prié de bon cœur pour vous au saint-suaire que l'on montra publiquement, à ma contemplation à la sainte hostie, et à notre cher Saint-Claude, où je fus logé à votre logis, et pris plaisir à voir le lieu où je reçus votre confession, et fus consolé à représenter ce cœur, qu'en qualité de père je présentai pour la première fois à l'autel de Saint-Claude!

Il faut que je vous dise que la sorte de vie que nous avons choisie me semble tous les jours plus desirable, et que notre Seigneur en sera fort servi. Je vois bien plusieurs difficultés : mais, croyant que Dieu le veut, cela ne me donne aucune crainte. Il faut avoir un peu de patience. Je vous recommande, ce me semble, de bon cœur à Dieu, ma chère fille; croyez que je le fais avec une affection du tout incomparable.

Vivez bien doucement cependant auprès de notre Seigneur, et de Notre-Dame, et de S. Joseph. Mon Dieu! ma fille, quelquefois j'ai de si bonnes et douces affections en mon ame à l'endroit de ce Sauveur : mais, hélas! je n'en ai guère en mes mains (1). Je ne perds pourtant point courage, ma fille. Ne

(1) S. François fait ici allusion aux présents des bergers et des mages.

sommes-nous pas bien heureux de ne prétendre rien moins qu'à Dieu?

Adieu, ma chère fille, je m'en vais aux prières du soir, qui se font devant le saint-sacrement, pour les nécessités de la paix; vous n'y serez pas oubliée, car vous tenez un rang en mon cœur qui ne le peut permettre. Oui, je crois en mon ame que Dieu veut que je sois très inséparablement et inviolablement tout vôtre.

189e LETTRE.

LE MÊME, A UN AMI.

Il se plaint de ce qu'il ne veut pas se réconcilier avec son fils, ni lui accorder son pardon.

Annecy, le 8 janvier 1606.

Monsieur,

Mais serois-je donc ainsi éconduit ès prières que je fais à ceux que je chéris et honore tant, et pour choses si honnêtes et si justes? Monsieur d'Avully me fait attendre plus longuement, à mon avis, que ne mérite une bonne et favorable résolution du mariage que je lui ai proposé.

Et vous, monsieur, me refuserez-vous la grace que je vous ai requise, de voir et recevoir monsieur votre fils, qui recourt à votre sein paternel, pour y vivre meshui avec toute humilité et obéissance qu'il vous doit rendre? Donnez-moi, je vous conjure, monsieur, ce contentement, que ce soit par mon entremise que ce bonheur arrive à ce fils, afin qu'il

sache que je tiens un rang en votre bienveillance aussi grand que celui que vous tenez en mon honneur et respect. Encore faut-il, monsieur, que j'ajoute à ma supplication ce mot de mon métier. Tandis que les pères exercent leur sévérité à l'endroit de leurs enfants par nécessité, ils leur doivent préparer de la douceur en leur volonté; afin que la rigueur qui les a châtiés ne les accable pas, dégénérant en dureté et fierté. Cet enfant se jette à vos pieds, et je vous supplie de le recevoir paternellement, cependant que je m'essaierai de vaincre aussi de l'autre côté monsieur d'Avully. Que, si tout en retour de mon attente, je suis par-tout rejeté, je cesserai cet office d'intercéder vers l'un et l'autre, mais non jamais d'être, monsieur, votre, etc.

190e LETTRE (liv. II, let. 60).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Il faut suivre l'attrait du Saint-Esprit dans l'oraison. Quelle différence il y a entre se tenir et se mettre en la présence de Dieu. On peut se tenir en la présence de Dieu même en dormant.

16 janvier 1610.

Ma très chère fille, votre façon d'oraison est bonne : soyez seulement bien fidèle à demeurer auprès de Dieu en cette douce et tranquille attention de cœur, et en ce doux endormissement entre les bras de sa providence, et en ce doux acquiescement à sa sainte volonté: car tout cela lui est agréable.

Gardez-vous des fortes applications de l'entendement, puisqu'elles vous nuisent, non seulement au reste, mais à l'oraison même, et travaillez autour de votre cher objet avec les affections tout simplement, et le plus doucement que vous pourrez. Il ne se peut faire que l'entendement ne fasse quelquefois des élancements pour s'appliquer; et il ne faut pas s'amuser à s'en tenir dessus sa garde, car cela serviroit de distraction; mais il faut se contenter que, vous en apercevant, vous retourniez aux simples actions de la volonté.

Se tenir en la présence de Dieu, et se mettre en la présence de Dieu, ce sont, à mon avis, deux choses: car pour s'y mettre, il faut révoquer son ame de tout autre objet, et la rendre attentive à cette présence actuellement, ainsi que je dis dans le livre: mais après qu'on s'y est mis, on s'y tient toujours, tandis que, ou par l'entendement, ou par la volonté, on fait des actes envers Dieu, soit en le regardant, ou regardant quelque autre chose pour l'amour de lui; ou ne regardant rien, mais lui parlant; ou ne le regardant ni parlant à lui, mais simplement demeurant où il nous a mis, comme une statue dans sa niche. Et quand à cette simple demeure se joint quelque sentiment que nous sommes à Dieu, et qu'il est notre tout, nous en devons bien rendre graces à sa bonté. Si une statue que l'on auroit mise en une niche au milieu d'une salle avoit du discours, et qu'on lui demandât: Pourquoi es-tu là? Parceque, diroit-elle, le statuaire mon maître m'a mise ici.

Pourquoi ne te remues-tu point? Parcequ'il veut que j'y demeure immobile. De quoi sers-tu là? quel profit te revient-il d'être ainsi? Ce n'est pas pour mon service que j'y suis, c'est pour servir et obéir à la volonté de mon maître. Mais tu ne le vois pas. Non, diroit-elle, mais il me voit et prend plaisir que je sois où il m'a mise. Mais ne voudrois-tu pas bien avoir du mouvement, pour aller plus près de lui? Non pas, sinon qu'il me le commandât. Ne desires-tu donc rien? Non; car je suis où mon maître m'a mise, et son gré est l'unique contentement de mon être.

Mon Dieu! ma fille, que c'est une bonne oraison, et c'est une bonne façon de se tenir en la présence de Dieu, que de se tenir en sa volonté et en son bon plaisir! Il m'est avis que Magdeleine étoit une statue en sa niche, quand, sans dire mot, sans se remuer, et peut-être sans le regarder, elle écoutoit ce que notre Seigneur disoit, assise à ses pieds: quand il parloit, elle écoutoit; quand il entrelaissoit de parler, elle cessoit d'écouter, et cependant elle étoit toujours là.

Un petit enfant qui est sur le sein de sa mère dormante est vraiment en sa bonne et desirable place, bien qu'elle ne lui dise mot, ni lui à elle.

Mon Dieu! ma fille, que je suis aise de parler un peu de ces choses avec vous! Que nous sommes heureux, quand nous voulons aimer notre Seigneur! Aimons-le bien donc, ne nous mettons point à considérer trop par le menu ce que nous faisons

pour son amour, pourvu que nous sachions que nous ne voulons jamais rien faire que pour son amour. Pour moi, je pense que nous nous tenons en la présence de Dieu mêmement en dormant : car nous nous endormons à sa vue, à son gré, et par sa volonté ; et il nous met là sur le lit, comme des statues dans une niche ; et quand nous nous éveillons, nous trouvons qu'il est là auprès de nous, il n'en a point bougé, ni nous aussi : nous nous sommes donc tenus en sa présence, mais les yeux fermés et clos.

Or, voilà qu'on me presse : bonsoir, ma chère sœur, ma fille, vous aurez de mes nouvelles le plus souvent que je pourrai.

Croyez que la première parole que je vous écrivis fut bien véritable, que Dieu m'avoit donné à vous; les sentiments en sont tous les jours plus grands en mon ame. Ce grand Dieu soit à jamais notre tout. Je salue ma chère petite fille, ma sœur, et toute la maison. Tenez ferme, chère fille ; ne doutez point; Dieu vous tient de sa main, et ne vous abandonnera jamais. Gloire lui soit ès siècles des siècles! Amen.

Vive Jésus et sa très sainte mère! Amen. Et loué soit le bon père saint Joseph! Dieu vous bénisse de mille bénédictions!

191e LETTRE.

LE MÊME, AUX MAGISTRATS DE LA VILLE DE SALINS.

L'archevêque de Besançon n'ayant pas jugé à propos de permettre que notre saint vînt prêcher le carême à Salins (V; lettre 182e), les magistrats de cette ville s'excusèrent auprès de notre saint, qui leur fit la réponse suivante.

Annecy, le 3 février 1610.

Messieurs,

Ayant appris par messieurs les échevins de votre ville, qui ont pris la peine de venir ici, ce que vous leur avez confié pour me dire, il ne me reste que de vous prier de croire que je conserverai chèrement en mon ame l'affection avec laquelle je vous avois dédié les prédications que vous avez desirées de moi pour ce carême, lesquelles je veux contr'échanger en autant d'oraisons, que je ferai pour le bonheur de votre ville. Dieu donc soit à jamais votre protecteur, et je suis en lui de tout mon cœur, messieurs, votre, etc.

192e LETTRE.

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Il lui fait part de diverses nouvelles, et entre autres qu'il va commencer le livre de l'*Amour de Dieu.*

5 février 1610.

Cette lettre sera courte, très chère fille, car je n'ai nul loisir. Elle vous dira donc seulement qu'avant hier j'ai su que je n'irois pas à Salins ce ca-

rême, parceque monsieur l'archevêque de Besançon a résolu à ceux de cette ville-là qu'il ne vouloit pas que j'y allasse ; et il est leur prélat. Et pourquoi de cela, je ne le sais pas bien; mais, à le dire entre nous, il ne sera pas grandement pris en bonne part de tous. Quant à moi, j'en suis bien aise, quoique je fusse résolu d'y aller de bon cœur.

Mon frère vous enverra son laquais dans peu de jours, en attendant d'y aller lui-même, après qu'il aura démêlé quelques affaires de deçà.

Mademoiselle Favre s'est enfin résolue, avec le bon congé de son père, d'être toute à notre Seigneur, et de demeurer ma fille plus que jamais; et je crois que nous en ferons quelque chose de bon.

J'écoute de toute part ce que Dieu demande de moi. Priez-le, ma chère fille, qu'il en dise ce bon mot, que je suis sien; oui certes, je le suis de tout mon cœur, quoique misérable et chétif: je ne manque point à la promesse faite de l'oraison; car il faut que de temps en temps je vous en rende compte.

La pauvre chère sœur est toute grosse, et vraiment fort bonne, ainsi que j'ai vu par la revue annuelle qu'elle a faite ces jours passés avec grande dévotion. Je vais mettre la main au livre de l'amour de Dieu, et m'essayerai d'en écrire autant sur mon cœur comme je ferai sur le papier. Bonjour mon unique, ma très chère, mon incomparable chère fille, soyez toute à Dieu. J'espère tous les jours plus en lui que nous ferions prou en notre dessein de vie. Mon Dieu! j'écris à perte d'haleine.

193e LETTRE.

LE MÊME, A M. DE BLONAY.

Il lui donne avis que la congrégation de la Visitation est sur le point de s'établir, et qu'il songe à lui amener sa fille.

8 février 1610.

Monsieur mon cher frère,

Je vous donne avis que, par la divine miséricorde, le temps de la visitation s'approche; je veux dire qu'enfin nos conclusions sont prises, et que nous attendons à ce printemps madame de Chantal pour commencer notre petite congrégation, à laquelle vous savez que le Saint-Esprit a destiné votre fille, que je tiens pour mienne. Il m'est tombé ce matin dans l'esprit, pensant à elle, que c'est singulièrement à son ame que s'adressent les paroles de l'époux sacré: *debout*, *hâtez-vous*, *mon amie* (1); car enfin *amie*, c'est son nom, et l'époux l'appelle par son nom propre. Dites donc à cette chère fille amie qu'elle vienne de bon cœur nous trouver.

Mais, mon cher frère, soyez généreux: dites-lui vous-même *qu'il faut qu'elle oublie son peuple et la maison de son père* (2); car elle s'en souviendra toujours devant Dieu, qui est notre père commun. Tenez donc notre chère fille prête pour nous l'amener aussitôt après Pâques; car nous espérons commencer environ ce temps-là.

(1) Surge, propera, amica mea. Cant., c. II, v. 10.

(2) Obliviscere populum tuum et domum patris tui. Ps. XLIV, v. 11.

194e LETTRE (liv. V, let. 67).

LE MÊME, A MADAME DE CORNILLON, SA SOEUR.

Il la console sur la mort de leur mère. Il lui propose pour motifs de consolation les graces que Dieu avoit faites à la défunte pour la disposer à ce passage, et la sainteté de sa vie.

4 mars 1610.

Ma très chère sœur, ma fille, consolons-nous le plus que nous pourrons, en ce trépas de notre bonne mère : car les graces que Dieu a exercées en son endroit, pour la disposer à une si heureuse fin, sont des marques fort certaines que son ame est doucement reçue entre les bras de sa divine miséricorde, si qu'elle est bien heureuse d'être déprise et démêlée des travaux de ce monde ; et nous aussi, chère sœur, serons bien heureux à notre retour, si comme elle nous vivons le reste de nos jours en la crainte et amour de notre Seigneur, ainsi que nous nous le sommes promis l'un à l'autre l'autre jour à Annecy.

Sa divine majesté nous attire en cette sorte au desir du ciel, y retirant petit à petit tout ce qui nous étoit plus cher ici-bas. Soyez donc bien consolée, ma chère fille ; et si votre cœur ne peut s'empêcher d'avoir du ressentiment en cette séparation, faites au moins qu'il soit tellement modéré par l'acquiescement que nous devons au bon plaisir de notre Sauveur, que sa bonté n'en soit point offensée, ni le fruit qu'il a mis en votre ventre, mal mené.

Encore faut-il que je vous dise ce mot pour notre

contentement: c'est que cette pauvre bonne mère, avant que de partir d'Annecy, revit tout l'état de sa conscience, renouvela toutes les bonnes résolutions qu'elle avoit faites de servir Dieu, et vint si contente de moi, que rien plus; car Dieu ne voulut pas qu'elle fût en état de mélancolie, quand il la prendroit à soi. Or sus, ma chère sœur, ma fille, aimez-moi toujours bien, car je suis plus vôtre que jamais: et plût à Dieu que vous pussiez venir faire la sainte semaine avec nous! je m'en sentirois fort consolé. Bonjour, ma fille; je suis votre frère, etc.

195e LETTRE.

LE MÊME, A M. DESHAYES.

Il lui mande qu'il devoit prêcher le carême à Salins et la raison qui l'en a empêché, et lui donne avis de l'heureuse mort de madame sa mère.

Annecy, le 4 mars 1610.

Monsieur, je ne saurois laisser partir le bon M. Bénard sans lui donner quelque marque de la continuelle souvenance que j'ai de votre douce bienveillance, en laquelle certes mon esprit s'esjouit grandement, et plus que je ne saurois dire.

Je pensois être ce carême à Salins au comté de Bourgogne, puisque ceux de cette ville-là, m'en ayant fort conjuré, m'avoient obtenu de son altesse; mais à même que je voulois partir, ils m'envoyèrent deux des leurs, qui m'annoncèrent que M. leur archevê-

que leur avoit absolument refusé permission de me donner leur chaire.

Je ne sais pas le pourquoi selon les hommes; mais je crois que Dieu en a ainsi disposé pour une douloureuse satisfaction que j'ai eue ces jours passés de donner l'extrême bénédiction, et de fermer les yeux à ma bonne mère mourante. Car puisqu'ainsi il plaisoit à Dieu de la retirer, ce m'est du contentement de l'avoir servie et assistée en ses derniers travaux, et même d'autant que c'étoit une des plus douces et innocentes ames qu'il étoit possible de trouver, et à laquelle la providence de Dieu a été fort propice en ce trépas, l'ayant fort heureusement disposée à cela.

Voyez-vous, monsieur, je m'allége à vous dire ceci; car c'est grand cas, comme c'est une heureuse et souefve rencontre à un cœur aucunement blessé de pouvoir se communiquer, quoique par lettres seulement, à un cœur si doux, si gracieux, si cher, si précieux, et tant ami, comme le vôtre m'est par votre bonté, en laquelle je vous conjure toujours de me continuer fermement, avec assurance que je suis sans fin ni réserve, monsieur, votre, etc.

Nous attendons toujours que Monsieur vienne, et n'en avons néanmoins point de particulières nouvelles. Il est vrai que je ne les saurois apprendre de mon bréviaire, duquel seul je me mêle, et de prier notre Seigneur. J'excepte M. de Charmoisy, que je vois fort souvent.

196e LETTRE (liv. II, let. 21).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Il lui fait part de la mort de sa mère, et lui envoie le détail de ses derniers instants.

11 mars 1610.

Mais, ô mon Dieu! ma très chère fille, ne faut-il pas en tout et par-tout adorer cette suprême Providence, de laquelle les conseils sont saints, bons et très aimables? Et voilà qu'il lui a plu retirer de ce misérable monde notre très bonne et très chère mère, pour l'avoir, comme j'espère, fort aisément auprès de soi, et en sa main droite. Confessons, ma fille bien-aimée, confessons *que Dieu est bon et que sa miséricorde est à l'éternité* (1): toutes ses volontés sont *justes*, et tous ses *décrets équitables* (2): son *bon plaisir* est toujours *saint* (3), et ses ordonnances très aimables.

Et pour moi, je confesse, ma fille, que j'ai un grand ressentiment de cette séparation; car c'est la confession que je dois faire de ma foiblesse, après que j'ai fait celle de la bonté divine. Mais néanmoins, ma fille, c'a été un ressentiment tranquille, quoique vif; car j'ai dit comme David: *Je me tais, Seigneur,*

(1) Confitemini Domino, quoniam bonus, quoniam in æternum misericordia ejus. Ps. CXXXV, V. I.

(2) Justus es, Domine; et rectum judicium tuum. Ps. CXVIII, V. 137.

(3) Voluntas Dei bona (est), beneplacens et perfecta. ROM., C. XII, V. 2.

et n'ouvre point la bouche, parceque c'est vous qui l'avez fait (1). Sans doute, si ce n'eût été cela, j'eusse crié holà! sous ce coup; mais il ne m'est pas avis que j'osasse crier, ni témoigner du mécontentement sous les coups de cette main paternelle, qu'en vérité, grace à sa bonté, j'ai appris d'aimer tendrement dès ma jeunesse.

Mais vous voudriez peut-être savoir comme cette bonne femme a fini ses jours. En voici une petite histoire; car c'est à vous à qui je parle, à vous, dis-je, à qui j'ai donné la place de cette mère en mon mémorial de la messe, sans vous ôter celle que vous aviez: car je n'ai su le faire, tant vous tenez ferme ce que vous tenez en mon cœur; et par ainsi vous y tenez la première et la dernière.

Cette mère donc vint ici cet hiver; et, en un mois qu'elle y demeura, elle fit la revue générale de son ame, et renouvela ses desirs de bien faire avec, certes, beaucoup d'affection, et s'en alla la plus contente du monde d'avec moi, duquel, comme elle disoit, elle avoit tiré plus de consolation que jamais elle n'avoit fait. Elle continua en cette bonne joie jusqu'au jour des cendres, qu'elle alla à la paroisse de Torens, où elle se confessa et communia avec très grande dévotion, ouït trois messes et vêpres; et le jour, étant au lit, et ne pouvant dormir, se fit lire par sa fille de chambre trois chapitres de l'*Introduction*, pour s'entretenir en des bonnes pensées, et fit

(1) Obmutui, et non aperui os meum; quoniam tu fecisti. Ps. XXXVIII, v. 11.

marquer la protestation, pour la faire au matin suivant : mais Dieu se contenta de sa bonne volonté, et en disposa d'autre sorte ; car le matin étant venu, cette bonne dame se leva, et en se peignant elle tomba soudainement d'une catarrhe, comme toute morte.

Mon pauvre frère, votre fils, qui dormoit encore, étant averti, accourt en chemise, et la fait relever et promener, et aider par des essences, eaux impériales et autres choses qu'on juge propres en ces accidents, ensorte qu'elle se réveille, et commence à parler, mais presque inintelligiblement, d'autant que le gosier et la langue étoient saisis.

On me vint appeler ici ; et j'y vais soudainement avec le médecin et l'apothicaire, qui la trouvent léthargique, et paralytique de la moitié du corps ; mais léthargique en telle sorte que néanmoins elle étoit fort aisée à réveiller ; et en ces moments de réveil, elle témoignoit le jugement entier, soit par les paroles qu'elle s'efforçoit de dire, soit par le mouvement de sa main saine, c'est-à-dire de laquelle l'usage lui étoit demeuré : car elle parloit fort à propos de Dieu et de son ame, et prenoit la croix elle-même à tâtons (d'autant que soudain elle devint aveugle), et la baisoit. Jamais elle ne prenoit rien qu'elle n'eût fait le signe dessus, et reçut ainsi le saint-huile.

A mon arrivée, tout aveugle et tout endormie qu'elle étoit, elle me caressa fort, et dit : *C'est mon fils et mon père, cettui-ci ;* et me baisa en m'accolant de son bras, et me baisa la main avant toute chose.

Elle continua en même état presque deux jours et demi, après lesquels on ne la put bonnement réveiller; et le premier de mars elle rendit l'ame à notre Seigneur doucement et paisiblement, et avec une contenance et beauté plus grande que peut-être elle n'avoit jamais eue, demeurant une des belles mortes que j'aie jamais vues.

Au demeurant, encore vous faut-il dire que j'eus le courage de lui donner la dernière bénédiction, lui fermer les yeux et la bouche, et lui donner le dernier baiser de paix à l'instant de son trépas; après quoi le cœur m'enfla fort, et pleurai sur cette mère plus que je n'avois fait depuis que je suis d'Église; mais ce fut sans amertume spirituelle, grace à Dieu. Voilà tout ce qui se passa.

Au reste, je ne me puis taire du grandement bon naturel de votre fils, qui m'a si extrêmement obligé au soin et travail qu'il a pris pour cette mère; mais je dis avec tant de cœur, que, s'il eût été étranger, je serois forcé de le tenir et jurer pour mon frère. Je ne sais si je ne me trompe, mais je le trouve extrêmement bien changé en mieux, soit pour le monde, soit principalement pour l'ame.

Or sus, ma chère fille, si faut-il se résoudre sur cela, et louer toujours Dieu, quand il lui plairoit nous visiter encore plus fortement. Si donc vous le trouvez à propos, vous pourrez venir, pour être ici le jour des Rameaux; je dis ici, car il n'y auroit point de proportion que vous fissiez les bons jours aux champs. Votre petite chambre vous attendra; notre

petite table, et notre petit et simple traitement vous sera fait et offert de bon cœur; je veux dire de mon cœur, qui est grandement vôtre.

Maintenant je vais courant sur les chefs de votre lettre. Notre pauvre petite Charlotte (1) est bien heureuse d'être sortie de la terre avant qu'elle l'eût bonnement touchée. Hélas! il falloit néanmoins bien un peu pleurer; car n'avons-nous pas un cœur humain et un naturel sensible? pourquoi non pleurer un peu sur nos trépassés, puisque l'esprit de Dieu non seulement le nous permet, mais nous y semond? Je l'ai regrettée, la pauvre petite fille, mais d'un regret moins sensible, d'autant que le grand sentiment de la séparation de ma mère ôta presque toute prise au sentiment de ce second déplaisir, duquel la nouvelle m'arriva tandis que nous avions encore le corps de ma mère en la maison. Dieu soit encore loué en cet endroit. Dieu nous donne, Dieu nous ôte; son saint nom soit béni (2).

Hélas! notre pauvre N. auroit un grand besoin d'être assistée de près; car elle est si bonne et si cordiale, que rien plus; mais si mélancolique, si douillette de courage, que rien plus. Vous voyez: je lui avois tant témoigné la nécessité de s'assujettir elle-même à la stabilité en son monastère; et néanmoins, contre le souhait des siens, elle médite tous les jours des sorties pour ceci et pour cela. Ce n'étoit pas sor-

(1) Charlotte de Chantal, fille de madame de Chantal.

(2) Dominus dedit, Dominus abstulit.... sit nomen Domini benedictum. Job, c. 1, v. 21.

tir, d'aller avec vous à Bourbilly; non, ma fille, ce n'est pas sortir, quand on sort pour mieux s'arrêter et rentrer : mais ses autres sorties sont hors de raison; aussi on les desseigne et les délibère-t-on sans moi. Dieu sait, ma fille, si j'aime tendrement cette ame, et si je suis plein de desir de son bien; et jamais je ne la veux ni puis abandonner; je dis, quoi qu'elle fît : mais je n'ose pas la presser de loin; car c'est un esprit qui ne peut être conduit qu'avec amour et confiance; confiance, dis-je, toujours nourrie de nouvelle et continuelle démonstration d'affection : ce qui ne se peut faire de loin; mais bien quand vous serez ici, nous y aviserons.

Je regrette l'accident de madame de N., qui devoit arriver, ou plus tôt, ou plus tard, ou jamais. Si elle a bien jeté son espérance en notre Seigneur, il la retirera de ce mauvais passage, pour la faire marcher tant plus vitement vers lui.

J'écrirai au P. de N. qu'il souffre beaucoup : car nous ne sommes point déshonorables à l'Église, quand nous imitons notre Seigneur, qui a tant souffert d'ignominies pour notre salut.

Où il y va du profit spirituel, il ne faut pas craindre les opprobres: oui, ma fille, notre bon Dieu nous aidera, et pour la bonne commère aussi, bien qu'il faille tâcher d'avoir tout ce qu'on pourra. Quand vous serez ici, nous prendrons les résolutions convenables pour commencer notre dessein, et verrons ce que diront nos filles de deçà. Notre Favre a fait merveille, et est maintenant toute à Dieu

Quant à ces préceptes de l'oraison que vous avez reçus de la bonne mère prieure, je ne vous en dirai rien pour le présent: seulement je vous prie d'apprendre, le plus que vous pourrez, les fondements de tout cela: car, à parler clair avec vous, quoique deux ou trois fois, l'été passé, m'étant mis en la présence de Dieu sans préparation et sans dessein, je me trouvasse extrêmement bien auprès de sa majesté avec une seule, très simple, et continuelle affection d'un amour presque imperceptible, mais très doux; si est-ce que je n'osai jamais démarcher du grand chemin, pour réduire cela à un ordinaire. Je ne sais, j'aime le train des saints devanciers et des simples. Je ne dis pas que quand on a fait sa préparation, et qu'en l'oraison on est attiré à cette sorte d'oraison, il n'y faille aller: mais prendre pour méthode de ne se point préparer, cela m'est un peu dur. Comme aussi de sortir tout-à-fait de devant Dieu sans actions de graces, sans offrande, sans prière expresse, tout cela ne peut être utilement fait; mais que cela soit une régle, je confesse que j'ai un peu de répugnance.

Néanmoins je parle simplement devant notre Seigneur, et à vous, à qui je ne puis parler que purement et candidement: je ne pense pas tant savoir, que je ne sois très aise, je dis extrêmement très aise de me démettre de mon sentiment, et suivre celui de ceux qui en doivent pour toutes raisons savoir plus que moi; je ne dis pas seulement de cette bonne mère, mais je dis d'une beaucoup moindre. Appre-

nez donc bien tout son sentiment en cela, et tous ses fondements; mais tout bellement pourtant et sans empressement, en sorte qu'elle ne cuide pas que vous la veuillez examiner. J'honore cette mère-là de tout mon cœur, et tout son monastère.

Adieu, ma chère fille, jusqu'à se revoir bientôt, moyennant Jésus, qui vive et règne à jamais en nos esprits. Amen.

197e LETTRE (liv. IV, let. 8).

LE MÊME, A UNE DAME.

Ne point croire aux présages, et remettre tous ses intérêts entre les mains de la Providence. Pratique pour les jours de jeûne, et particulièrement de ceux du carême.

27 mars 1610.

Ma très chère fille, voici comme je vous réponds. Il n'y eut nulle offense en tout ce qui se passa touchant les présages du péril de monsieur votre fils; bien qu'il ne faille pas attendrir son esprit à donner créance à ces préoccupations, mais aller doucement, remettant tout ce qui vous touche entre les mains de la divine providence; et même quand quelque violent présage nous arrive, tel qu'étoit celui duquel vous m'écrivez, il faut renoncer aux appréhensions qui nous en reviennent, tant qu'il nous est possible, de peur que notre ennemi, nous trouvant faciles à croire tels pressentiments, n'abuse de notre facilité.

Mais la vérité est qu'il n'abusera jamais de chose quelconque en votre endroit, tandis que, comme

vous faites, vous tiendrez votre cœur naïvement et humblement ouvert à votre guide.

Il faut bien toujours faire pour toutes occurrences comme vous faites pour le procès perdu; c'est-à-dire, il faut bien toujours s'accommoder à doucement supporter ces rencontres.

Faites comme le père François vous a dit touchant le jeûne, et faites hardiment un peu bonne collation.

Pour l'oraison, vous faites bien de vous laisser aller à la mentale, quand notre Seigneur vous y semond, lorsque vous dites les vocales.

Dites donc ce reste de carême cinq *Pater noster* et cinq *Ave*, les genoux nus, et les mains nues, par obéissance, et pour vous conformer à celui qui va nu sur la croix pour nous, c'est-à-dire duquel nous allons remémorer la mort.

Il est mieux de choisir quelque pauvre prêtre et lui faire dire une messe le samedi, que de donner tous les jours un liard: ainsi vous soulagerez le prochain, et louerez la vierge Marie par une excellente action.

Que s'il ne se trouve point de prêtre qui ait besoin de cette assistance, je pense que sainte Claire en pourra être aidée. Il est vrai qu'en cas qu'il y eût d'autres pauvres en nécessité, il le leur faudroit appliquer, parcequ'alors le soulagement du prochain est commandé en ce que l'on peut bonnement.

Bonsoir, ma très chère fille, demeurez toute en notre Seigneur. Je suis en lui tout vôtre.

198e LETTRE.

M. DE FRÉMIOT, A S. FRANÇOIS DE SALES.

Il lui marque sa douleur sur le départ de sa chère fille, mais une douleur tranquille et pleine de résignation.

29 mars 1610.

Monseigneur,

Ce papier devroit être marqué de plus de larmes que de lettres, puisque ma fille, en laquelle j'avois mis la meilleure partie de ma consolation pour ce monde, et du repos de ma misérable vieillesse, s'en va, et me laisse père sans enfants. Toutefois, à votre exemple, monseigneur, qui, à la mort de madame votre mère, avez pris une ferme et constante résolution, je me résolve et me conforme à ce qui plaît à Dieu. Puisqu'il veut avoir ma fille pour son service en ce monde, pour la conduire par ce chemin dans la gloire éternelle, je veux bien montrer que j'aime mieux son contentement, avec le repos de sa conscience, que mes propres affections.

Elle va donc se consacrer à Dieu ; mais c'est à la charge qu'elle n'oubliera pas son père, qui l'a si chèrement et tendrement aimée. Elle emmène deux gages, l'un desquels j'estime heureux, puisqu'il entre en votre bénite famille ; pour l'autre, je voudrois bien qu'elle voulût nous le conserver. A l'égard de son fils, j'en aurai le soin qu'un bon père doit à ses enfants ; et, tant que Dieu aura agréable de me laisser en cette vallée de pleurs et

de misère, je le ferai élever en tout honneur et vertu.

Je vous supplie très humblement, monseigneur, de me continuer toujours vos bonnes volontés, et de croire que je ne desire rien plus, après les graces et bénédictions de ce bon Dieu, que j'implore et dont j'ai bien besoin, que d'être conservé en votre souvenance, et de demeurer toute ma vie, monseigneur, votre, etc.

199e LETTRE.

S. FRANÇOIS DE SALES, A UNE DAME.

29 mars 1610.

Madame, je suis extrêmement déplaisant du retardement que je vois pour l'arrivée du dépêche que ce porteur et vous attendez; et s'il étoit en mon pouvoir, vous auriez une prompte satisfaction pour ce regard. Or, espérant que la chose ne peut pas aller beaucoup plus au long, je vous exhorte de vous consoler, et conserver la sainte patience, en vivant toujours en la crainte de notre Seigneur, que je prie vous donner les graces de son Saint-Esprit, et suis votre humble serviteur en notre Seigneur.

200e LETTRE (liv. IV, let. 107).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Il l'exhorte à être entièrement unie à Dieu, et à demeurer en lui.

24 avril 1610.

Il faut bien prendre courage, ma chère fille, et se tenir en santé, puisque vous voici à la veille de votre embarquement pour aller au havre de grace et de consolation. J'ai bien pensé je ne sais quoi de bon ce matin sur l'évangile courant, en ces paroles: *Qui demeure en moi, et moi en lui, il porte beaucoup de fruit; car sans moi vous ne pouvez rien faire* (1). Il m'est bien avis que nous ne demeurerons plus en nous-mêmes, et que, de cœur, d'intention et de confiance, nous nous logerons pour jamais dans le côté percé du Sauveur; car sans lui, non-seulement nous ne pouvons, mais, quand nous pourrions, nous ne voudrions rien faire. Tout en lui, tout par lui, tout avec lui, tout pour lui, tout lui.

(1) Qui manet in me, et ego in eo, hic fert fructum multum; quia sine me nihil potestis facere. JOAN., c. XV, v. 5.

201e LETTRE (liv. VI, let. 76).

LE MÊME, A MADAME LA BARONNE DE CUSY (1).

Il l'invite à bien examiner son cœur sur la fermeté de son dessein ; il la prie, en cas de changement, d'avertir lui et ses chères filles spirituelles qu'elle ne se sent pas assez de force pour entreprendre une si grande chose.

Annecy, le 2 mai 1610.

Madame, à ce passage de M. le baron, j'ai su avec combien d'artifice le monde s'étoit essayé d'ébranler votre résolution touchant votre retraite, et ai loué notre Seigneur de ce que vous aviez conservé votre fermeté jusques à présent.

Néanmoins, maintenant que nous sommes, ce me semble, à la veille d'une si sainte entreprise, il faut que je vous parle ouvertement, et que je vous conjure de bien éprouver votre cœur, pour reconnoître si vous avez assez d'affection, de force et de courage pour embrasser ainsi absolument Jésus-Christ crucifié, et donner ainsi les derniers adieux à ce misérable monde. Car, voyez-vous, madame, il est requis que vous ayez une ame vaillante et généreuse pour entrer en ce dessein, afin que vous résistiez aux suggestions que la folle sagesse du monde vous fera.

Il est vrai que si vous entreprenez cette œuvre simplement pour Dieu et pour votre salut, vous y

(1) Cette dame, après la mort de son mari, prit le dessein d'entrer dans la congrégation de la Visitation ; mais elle eut à essuyer bien des contrariétés à cet égard, et on cherchoit à ébranler sa résolution.

aurez tant de consolations que personne ne vous en sauroit détourner; et la bonne compagnie en laquelle vous serez ne contribuera pas peu à vous bien établir.

Mais il ne faut pas pour cela que vous laissiez de bien établir votre courage avant que de venir: que si vous le trouvez bon et ferme, venez donc hardiment au nom de Dieu, lequel, s'étant rendu l'auteur et protecteur de ce projet (1), le favorisera de plus en plus de ses bénédictions, et vous y donnera mille consolations que le monde ne peut savoir.

Si au contraire (ce que Dieu ne veuille!) vous ne vous sentiez assez forte pour entrer en ce chemin, il seroit bien bon de nous en avertir, afin que les autres commençassent selon leurs invariables desirs, et vous, madame, pensassiez à prendre quelque route de vie plus à votre gré.

Pour moi, j'ai tellement cette sainte affaire en recommandation, que je me sentirai bien heureux de pouvoir m'employer à son avancement, et y servirai constamment, joyeusement, et, Dieu aidant, utilement; mais avec tant d'affection, que rien ne m'en sauroit détourner, sinon la volonté divine, laquelle, peut-être pour mes péchés, ne me trouvera pas digne de faire ce service à sa gloire. J'espère en elle que votre esprit accroîtra de bien en mieux; et, la suppliant qu'elle vous console et prépare, je demeurerai, madame, votre, etc.

(1) L'établissement de la congrégation de la Visitation de Sainte-Marie.

202e LETTRE (liv. VI, let. 30).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Il se félicite avec elle du choix que Dieu avoit fait d'eux pour l'établissement de la congrégation de la Visitation. Reconnoissance qu'il en a.

5 mai 1610.

Ma chère fille, il faut dire que notre congrégation me soit à cœur, puisque j'y songe contre ma coutume, et la trouve comme une idée à mon réveil. Dieu y veuille mettre sa bonne et puissante main.

O ma fille, que je fus consolé hier sur le sujet de la mort et sépulture du Sauveur! car les paroles d'Isaïe qu'on lisoit à la messe pour la fête du saint-suaire étoient extatiques. O Dieu! si ce Sauveur a tant fait pour nous, que ne ferons-nous pas pour lui? S'il a exhalé sa vie pour nous, pourquoi ne réduirons-nous pas toute la nôtre à son service et plus pur amour? Enfin je m'imagine que notre Seigneur plantera cette plante, l'arrosera de ses bénédictions, et la fera fructifier en sanctification.

Certes, l'autre jour, en recommandant ce projet à la divine majesté, je me confondois extrêmement de quoi elle se servoit pour cela de mon cœur et du vôtre, je veux dire de notre cœur: car bien que la raison ne le veuille pas, si est-ce que je ne sais séparer ce cœur, ni en me réjouissant, ni en me confondant. Nous serons trop heureux de rendre ce service à sa bonté céleste.

Dieu soit votre Dieu, ma chère fille, Dieu soit votre Dieu; et votre cœur, que vous lui avez dressé, soit sa maison et son autel, sur lequel nuit et jour il fasse ardre et luire le feu de son saint amour! O Dieu! qui nous fera la grace de nous combler de charité? Recommandez-moi à votre abbesse (1).

203e LETTRE (liv. VI, let. 5).

LE MÊME, A UN PÈRE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

Il lui raconte de quelle manière a commencé l'ordre de la Visitation; contretemps qu'il eut à essuyer à la veille de son établissement; il lui parle de son esprit et de quelques unes de ses règles principales.

Annecy, 24 mai 1610.

Mon révérend père,

L'inviolable affection que j'ai vouée à votre compagnie, et l'honneur particulier que je dois à votre personne, me fera satisfaire à votre pieux desir, non seulement sans peine, mais avec suavité.

Sachez donc que quelques ames dévotes me proposèrent, il y a un an, l'établissement d'une religion de filles, avec offre d'une bonne somme d'argent pour faire le bâtiment; et moi, sachant combien de filles desiroient la retraite du monde, qui ne la pouvoient trouver ès religions déja établies, j'acceptai l'offre, et promis toute mon assistance pour ce projet.

Monsieur le baron de N., qui m'avoit apporté l'am-

(1) La sainte Vierge.

bassade, acheta une petite maison au faubourg, en lieu extrêmement propre à bien bâtir et commencer à dresser ce petit édifice; en sorte qu'en peu de temps il le rendit commode pour loger une douzaine de personnes, avec l'ornement d'un petit oratoire, afin que celle qui seroit si heureuse de vouloir servir d'exemple aux autres se puisse retirer et commencer à faire essai du dessein.

Tôt après, voici que l'on me fit entendre qu'il n'y avoit que la moitié des moyens qu'on avoit proposés, et depuis quelque temps en-çà on mit en doute beaucoup de commodités temporelles qui devoient arriver avec une personne, laquelle avoit premièrement avec ardeur entrepris de venir, et puis s'étoit tout-à-coup refroidie.

Parmi tout cela, il me fallut surseoir le dessein d'ériger un monastère formé: et néanmoins, pour donner lieu à une très honnête et chrétienne retraite à quelque ame bien résolue, et saintement impatiente de se retirer du tracas du monde, je leur ouvre la porte d'une petite assemblée ou congrégation de femmes et de filles vivant ensemble par manière d'essai, sous de petites constitutions pieuses.

Nous commencerons avec la pauvreté, parceque notre congrégation ne prétendra s'enrichir que de bonnes œuvres.

Leur clôture sera telle pour le commencement: aucun homme n'entrera chez elles que pour les occurrences èsquelles ils peuvent entrer ès monastères réformés. Les femmes aussi n'y entreront point, sans

la licence du supérieur, j'entends de l'évêque, ou de son commis.

Quant aux sœurs, elles ne sortiront que pour le service des malades, après l'année de leur noviciat, pendant lequel elles ne porteront point d'habit différent de celui des femmes du monde; mais il sera noir, et elles le rendront à l'extrémité de la modestie et humilité chrétienne.

Elles chanteront le petit office de Notre-Dame, pour avoir en cela une sainte et divine récréation : au surplus elles vaqueront à toutes sortes de bons exercices, notamment à celui de la sainte et cordiale oraison. J'espère que notre Seigneur sera glorifié en ce petit dessein, et comme vous a dit le père recteur.

La pierre fondamentale que Dieu nous donne pour icelui est une ame d'excellente vertu et de piété, ce qui me fait tant plus croire que la chose réussira heureusement. Mon très cher père, vous êtes capable de moyens, faculté et humeur de ce pays; et jugerez bien, comme je pense, que, ne pouvant pas mieux faire, il est bon de faire cela.

Je sais que je m'attirerai des contrôlements sur moi, mais je ne m'en soucie pas; car qui fit jamais bien sans cela? Cependant plusieurs ames se retireront auprès de notre Seigneur, et trouveront un peu de réfrigère, et glorifieront le saint nom du Sauveur, qui sans cela demeuroient engagées avec les autres grenouilles dans les marais et paluds.

Voilà le sommaire et premier crayon de l'ouvrage,

que Dieu conduira à la perfection que lui seul sait, et pour laquelle mon courage est incomparablement animé, croyant que Dieu l'aura agréable. Je laisse à votre prudence de communiquer toutes ces particularités à qui vous jugerez à propos. Le commencement se fera dans peu de jours, Dieu aidant; et puisque vous le desirez, je vous tiendrai averti, en confiance, du progrès : car votre candeur et sainte bonne foi m'obligent à traiter avec vous sans réserve, et d'être votre, etc.

Je suis fils et serviteur bien humble du père recteur, qui sait que notre congrégation est le fruit du voyage de Dijon, pour lequel je ne pus jamais regarder les choses en leur face naturelle; et mon ame étoit secrétement forcée à pénétrer un autre succès, qui tomboit si directement sur le service des ames, que j'aimois mieux m'exposer à l'opinion et à la merci des bons que de fuir tout-à-fait la cruauté de la calomnie des mauvais, où j'espère que les jours suivants jugeront les précédents de ma vie, et le dernier les jugera tous.

204e LETTRE (liv. V, let. 83).

LE MÊME, A M. DESHAYES.

Il le console sur la mort de Henri IV; il fait voir la vanité des choses de la terre, et la reconnoissance la plus parfaite de la bienveillance que ce bon roi lui avoit témoignée.

Annecy, 27 mai 1610.

Ah! monsieur mon ami, il est vrai, l'Europe ne pouvoit voir aucune mort plus lamentable que celle

du grand Henri IV. Mais qui n'admireroit avec vous l'inconstance, la vanité, et la perfidie des grandeurs de ce monde? Ce prince ayant été si grand en son extraction, si grand en la valeur guerrière, si grand en victoires, si grand en triomphes, si grand en bonheur, si grand en paix, si grand en réputation, si grand en toutes sortes de grandeurs, hé! qui n'eût dit, à proprement parler, que la grandeur étoit inséparablement liée et collée à sa vie; et que, lui ayant juré une inviolable fidélité, elle éclateroit un feu d'applaudissement à tout le monde, par son dernier moment qui la termineroit en une glorieuse mort. Non certes, monsieur, il sembloit bien qu'une si grande vie ne devoit finir que sur les dépouilles du levant, après une finale ruine et de l'hérésie et du turcisme. Ces quinze ou dix-huit ans que sa forte complexion et santé, et que tous les vœux de la France et de plusieurs gens de bien hors de la France lui promettoient encore de vie vigoureuse, eussent été suffisants pour cela : et voilà qu'une si grande suite de grandeurs aboutit en une mort qui n'a rien de grand que d'avoir été grandement funeste, lamentable, misérable et déplorable; et celui que l'on eût jugé presque immortel, puisqu'il n'avoit pu mourir parmi tant de hasards, desquels il avoit si longuement fendu la presse pour arriver à l'heureuse paix, de laquelle il avoit été jouissant ces dix années dernières, le voilà mort d'un contemptible coup de petit couteau, et par la main d'un jeune homme inconnu, au milieu d'une rue! *Enfants des*

hommes, jusqu'à quand serez-vous si pesants de cœur? Pourquoi chérissez-vous la vanité? et pourquoi pourchassez-vous le mensonge(1)? Tout ce que ce monde nous fait voir de grand, ce n'est que fantôme, illusion, et mensonge. Qui eût dit, je vous supplie, monsieur mon cher ami, qu'un fleuve d'une vie royale grossi de l'affluence de tant de rivières d'honneurs, de victoires, de triomphes, et sur les eaux duquel tant de gens étoient embarqués, eût dû périr et s'évanouir de la sorte, laissant sur la grève et à sec tant de navigeants? N'eût-on pas plutôt jugé qu'il devoit aller fondre dans la mort comme dans une mer et un océan, par plus de triomphes que le Nil n'a d'embouchures? Et néanmoins *les enfants des hommes ont été trompés et déçus en leurs balances,* et leurs présages ont été vains.

Mon Dieu! monsieur, que ne sommes-nous sages par tant d'expériences? Que ne méprisons-nous ce monde, lequel en tout est si frêle et si imbécile? Que ne nous tenons-nous aux pieds de ce roi immortel, qui a triomphé de la mort par sa mort, et duquel la mort est plus aimable que la vie de tous les rois de la terre? Vous êtes bien heureux, monsieur, de faire ces considérations; mais vous serez très heureux si, à la suite d'icelles, vous entrez ès résolutions convenables, exhalant le reste de vos vieux jours comme un encens, par le feu de l'amour unique du roi de l'éternité. L'affection que j'ai à

(1) Filii hominum, usquequò gravi corde? Ut quid diligitis vanitatem, et quæritis mendacium? Ps. IV, v. 3.

votre chère et belle ame me fait dire cela sans nécessité.

Au demeurant, le plus grand bonheur de ce grand roi défunt fut celui par lequel, se rendant enfant de l'Église, il se rendit père de la France ; se rendant brebis du grand pasteur, il se rendit pasteur de tant de peuples ; et convertissant son cœur à Dieu, il convertit celui de tous les bons catholiques à soi. C'est ce seul bonheur qui me fait espérer que la douce et miséricordieuse providence du père céleste aura insensiblement mis dans ce cœur royal, en ce dernier article de sa vie, la contrition nécessaire pour une heureuse mort. Ainsi prié-je cette souveraine bonté qu'elle soit pitoyable à celui qui pardonna à tant d'ennemis, et qu'elle reçoive cette ame réconciliée à sa gloire, qui en reçut tant en sa grace après leur réconciliation.

Pour moi, je le confesse, les faveurs de ce grand roi en mon endroit me sembloient infinies, mettant en considération ce que j'étois, lorsqu'en l'année 1602 il me fit des semonces d'arrêter en son royaume qui étoient capables d'y retenir, non un pauvre prêtre tel que j'étois, mais un bien grand prélat. Or Dieu disposoit autrement ; et j'ai été extrêmement consolé que ce royal courage, m'ayant une fois départi sa bienveillance, ait si longuement et gracieusement persévéré à m'en gratifier, comme mille témoignages qu'il en a faits en diverses occasions m'en assurent ; et bien que je n'aie jamais reçu de sa bonté que la douceur d'être en ses bonnes graces, si m'estimé-je

extrêmement redevable à continuer mes foibles prières pour son ame, et pour le bonheur de sa postérité. Je ne finirois pas aisément de parler d'un prince de tant de mémoire; mais me voici pressé de donner ma lettre. Dieu soit votre tout. Monsieur, je suis en lui votre, etc.

205e LETTRE (liv. IV, let. 106).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Il l'encourage à supporter les incommodités et les épreuves qui doivent accompagner l'établissement de la congrégation, qui se commençoit sans fonds. Il l'exhorte à s'anéantir entièrement pour vivre toute à Dieu.

5 juin 1610.

Ce sera donc demain que vous aurez des pensées et des soucis, car je commence d'en avoir de bien particuliers (1) sur votre future maison pour les choses temporelles; et quant aux spirituelles, il me semble que notre Seigneur en aura le soin sans souci, et qu'il y répandra mille bénédictions.

Ma fille, il faut que je vous dise que je ne vis jamais si clairement combien vous êtes ma fille que je le vois maintenant; mais je dis, que je vois dans

(1) Ces soucis provenoient sans doute de ce qu'une dame qui devoit se joindre à madame de Chantal, et qui avoit acheté une maison pour commencer l'établissement de sa congrégation, se dédit de toutes ses propositions, et par là força le saint évêque à prendre le marché de la maison pour son compte, et de s'obliger par-tout où il falloit.

le cœur de notre Seigneur. C'est pourquoi n'interprétez pas à défiance ces petits mots que je vous écrivis l'autre jour ; mais nous en parlerons une autre fois.

O ma fille, que j'ai de desir que nous soyons un jour tout anéantis en nous-mêmes pour vivre tout à Dieu, et *que notre vie soit cachée avec Jésus-Christ en Dieu* (1). *O! quand vivrons-nous, mais non pas nous-mêmes; et quand sera-ce que Jésus-Christ vivra tout en nous* (2)? Je m'en vais un peu faire d'oraison sur cela, où je prierai le cœur royal du Sauveur pour le nôtre.

Je suis en Jésus-Christ plus vôtre, et admire ces accroissements. Oui, je le dis tout de bon, je ne pensois pas pouvoir ce que je puis en cela, et trouve une source qui me fournit des eaux toujours plus abondantes. Ah! c'est Dieu sans doute. Il nous faut bien mettre sur la grandeur du courage, pour servir Dieu le plus hautement et vaillamment que nous pourrons; car pourquoi pensons-nous qu'il ait voulu faire un seul cœur de deux, sinon afin que ce cœur soit extraordinairement hardi, brave, courageux, constant et amoureux en son Créateur, et son Sauveur par lequel et auquel je suis vôtre.

(1) Vita vestra est abscondita cum Christo in Deo. Col., c. III, v. 3.

(2) Vivo ego, jam non ego; vivit verò in me Christus. Galat., c. II, v. 20.

206e LETTRE.

LE MÊME, A MADAME LA PRÉSIDENTE DE HERCE.

Il marque une grande ardeur de servir une dame dans la conduite de son ame. Il la console sur les surprises des passions qu'elle ressentoit, et dont elle étoit alarmée. Il lui apporte l'exemple de S. Paul. L'amour-propre ne meurt qu'avec le corps, il suffit de ne point consentir à ses attaques. La nature n'est point indifférente aux peines dans cette vie mortelle; notre Seigneur nous en est un exemple dans sa passion. Remède aux saillies de l'amour-propre. Comparaison prise d'un luth qui n'est point d'accord. M. l'évêque de Belley étoit venu voir le saint prélat, et avoit prêché chez lui. Le saint avoit été parrain d'un enfant de la dame à qui il écrit; et l'avoit nommé François en le baptisant; il dit des choses charmantes de cet enfant, qui n'avoit pourtant guère qu'un an, étant né pendant son dernier voyage en France.

Annecy, le 7 juillet 1610.

Madame, Dieu notre Sauveur sait bien qu'entre les affections qu'il a mises en mon ame, celle de vous chérir infiniment, et vous honorer très parfaitement est l'une des plus fortes, et tout-à-fait invariable, exempte de vicissitude et d'oubli. Or sus, cette protestation étant faite très religieusement, je vous dirai ce petit mot de liberté et de franchise, et recommencerai à vous nommer du nom cordial de ma très chère fille, puisqu'en vérité je sens bien que je suis cordialement votre père d'affection.

Ma très chère fille donc, je ne vous ai point écrit; mais dites-moi, je vous prie, et vous, m'avez-vous écrit depuis mon retour en ce pays? Mais pour cela

vous ne m'avez pas oublié; ô certes ni moi non plus; car je vous dis en toute fidélité et certitude que ce que Dieu a voulu que je vous fusse, je le suis, et sens bien que je le serai à jamais très constamment et très fortement, et ai en cela une très singulière complaisance accompagnée de beaucoup de consolation, et d'utilité pour mon esprit.

J'attendois que vous m'écrivissiez, non point pour penser que vous le dussiez, mais ne doutant point que vous ne le feriez, et que par ce moyen je vous écrirois un peu plus amplement. Mais si vous eussiez tardé davantage, croyez-moi, ma très chère fille, je ne pourrois plus attendre, non plus que jamais je ne pourrai omettre votre chère personne et toute votre aimable maison en l'offrande que je fais journellement à Dieu le père sur l'autel, où vous tenez en la commémoration que j'y fais des vivants un rang tout particulier : aussi m'êtes-vous toute particulièrement chère.

O je vois, ma très chère fille, dedans votre lettre un grand sujet de bénir Dieu pour une ame en laquelle il tient la sainte indifférence en effet, quoique non pas en sentiments. Ce n'est rien, ma très chère fille, que tout ce que vous me dites de vos petites saillies. Ces petites surprises des passions sont inévitables en cette vie mortelle; car pour cela le grand apôtre crie au ciel : (1) *Hélas, pauvre homme*

(1) Condelector legi Dei secundùm interiorem hominem : video autem aliam legem in membris meis repugnantem legi mentis meæ, et captivantem me in lege peccati quæ est in membris meis. Infelix

que je suis! je sens deux hommes en moi, le vieil et le nouveau; deux lois, la loi des sens et la loi de l'esprit; deux opérations, de la nature et de la grace. Hé! qui me délivrera du corps de cette mort?

Ma fille, l'amour-propre ne meurt jamais qu'avec notre corps; il faut toujours sentir ses attaques sensibles ou ses pratiques secrètes, tandis que nous sommes en cet exil. Il suffit que nous ne consentions pas d'un consentement voulu, délibéré, arrêté et entretenu: et cette vertu de l'indifférence est si excellente, que notre vieil homme, en la portion sensible, et la nature humaine, selon les facultés naturelles, n'en fut pas capable, non pas même en notre Seigneur, qui, comme enfant d'Adam, quoique exempt de tout péché et de toutes les appartenances d'icelui, en sa portion sensible et selon ses facultés humaines, n'étoit nullement indifférent, ains desira ne point mourir en la croix, l'indifférence étant toute réservée, et l'exercice d'icelle à l'esprit, à la portion supérieure, aux facultés embrasées de la grace, et en somme à lui-même en tant qu'il étoit le nouvel homme.

Or sus demeurez donc en paix. Quand il nous arrive de violer les lois de l'indifférence ès choses indifférentes, ou pour les soudaines saillies de l'amour-propre et de nos passions, prosternons soudainement, sitôt que nous pouvons, notre cœur devant Dieu, et disons en esprit de confiance et d'humilité:

ego homo! quis me liberabit de corpore mortis hujus? Ad Rom., c. vii, v. 21, 22, 23 et 24.

Seigneur, miséricorde; car je suis infirme (1). Relevons-nous en paix et tranquillité, et renouons le filet de notre indifférence, puis continuons notre ouvrage. Il ne faut pas ni rompre les cordes ni quitter le luth quand on s'aperçoit du désaccord : il faut prêter l'oreille, pour voir d'où vient le détraquement, et doucement tendre la corde, ou la relâcher selon que l'art le requiert.

Demeurez en paix, ma très chère fille, et écrivez-moi confidemment quand vous estimerez que ce soit votre consolation. Je répondrai toujours fidèlement et avec un plaisir particulier, votre ame m'étant chère comme la mienne propre.

Nous avons eu ces huit jours passés notre bon monseigneur de Belley, qui m'a favorisé de sa visite, et nous a fait des sermons tout-à-fait excellents. Or pensez si nous avons souvent parlé de vous et de votre maison. Mais que de joie quand M. Jantet me disoit que mon très cher petit filleul étoit si gentil, si doux, si beau, et quasi déja si dévot! Je vous assure en vérité, ma très chère fille, que je ressens cela avec un amour nonpareil, et me ressouviens de la grace et douce petite mine avec laquelle il reçut, comme avec un respect enfantin, la filiation de notre Seigneur entre mes mains. Si je suis exaucé, il sera saint, ce cher petit François : il sera la consolation de ses père et mère, et aura tant de faveurs sacrées auprès de Dieu, qu'il m'obtiendra le pardon de mes péchés, si je vis jusqu'à ce qu'il me puisse aimer ac-

(1) Miserere meî, Domine quoniam, infirmus sum. Psal. vi, v. 3.

tuellement. Enfin, ma très chère fille, je suis très parfaitement, et sans condition ni exception quelconque, votre, etc.

Quand vous craindriez la perte de vos lettres en chemin, bien que presque jamais il ne s'en perd, vous pouvez bien ne point vous signer, car je connoîtrai bien toujours votre main.

Oserai-je bien vous supplier de présenter mes très humbles affections et mon service à madame la marquise de Menelay. Elle est assez humble pour le trouver bon, et le petit François assez sage pour le lui persuader, et madame de Chenoyse.

Encore faut-il que je salue madame de La Haye.

207e LETTRE.

LE MÊME, A UN AMI.

Regrets sur la mort de Henri IV.

30 août 1610.

Ce papier vous portera simplement des paroles, qui sortent du fond de mon cœur, sur la dernière lettre que j'ai reçue de votre part, il y a près de six semaines.

Certes le trépas de ce grand roi m'a touché de compassion en cent façons, et par cent motifs; car vraiment il a été pitoyable. Mais votre considération a tenu l'un des premiers rangs à m'assaillir de déplaisir; car, mon Dieu, cet excellent esprit de prince avoit seulement commencé à vous connoître, et voilà qu'il est ravi à votre fortune, afin qu'elle ne

vive plus si heureuse : mais faites, mon cher monsieur, que je chéris à l'égal de mon cœur, faites toujours vivre courageusement vos vertus, qui aussi bien sont immortelles ; et je me promets ce contentement de voir qu'un peu d'interruption, que la perte de ce grand roi fait à votre bonheur, ne servira que de reprise d'haleine à votre fortune. Car enfin c'est Dieu qui manie les rênes du cours de notre vie, et nous n'avons point d'autre fortune que sa providence, laquelle sera toujours spécialement sur vous quand votre amour sera spécial en son endroit. Je la supplie de tout mon cœur qu'elle soit spéciale à la France et à son petit roi, et à sa grande reine.

Je vous avois écrit sur ce sujet bientôt après le coup ; mais, à ce que je vois, mes lettres ne vous sont point venues en main. Oh bien, vous avez là M. de Montpellier, et m'assure que votre mutuelle prudence aura apporté tout le soulagement à vos esprits qui se peut recevoir. Pour moi, monsieur, je vous conjure de croire que vous n'avez point de cœur au monde qui soit plus absolument en la pensée du bien qu'il a d'être si parfaitement aimé de vous. Dieu vous bénisse et prospère de plus en plus en ses graces et consolations, et suis irrévocablement, monsieur, votre, etc.

208e LETTRE (liv. V, let. 9).

LE MÊME, A UNE DAME.

Il l'encourage à souffrir de bon cœur les tribulations. L'amour de Dieu s'entretient par les croix.

11 septembre 1610.

Madame, mais moi j'ai bien de la consolation de vous voir recevoir si doucement les essais que je fais au service de votre chère ame, laquelle voyant marquée de plusieurs graces célestes, je ne puis que je n'aime tendrement et puissamment: c'est pourquoi je lui souhaite de plus en plus beaucoup d'avancement au saint amour de Dieu, qui est la bénédiction des bénédictions.

Or vous savez, ma très chère fille, que le feu que Moïse vit sur la montagne représentoit ce saint amour; et que comme ces flammes se nourrissoient entre les épines, aussi l'exercice de l'amour sacré se maintient bien plus heureusement parmi les tribulations qu'emmi les contentements. Vous avez donc bien occasion de connoître que notre Seigneur desire que vous profitiez en sa dilection, puisqu'il vous donne une santé presque toujours incertaine, et plusieurs autres exercices.

Mon Dieu, ma très chère fille, que c'est chose douce de voir notre Seigneur couronné d'épines sur la croix, et de gloire au ciel! car cela nous encourage à recevoir les contradictions amoureusement, sachant bien que, par la couronne d'épines, nous arri-

verons à la couronne de félicité. Tenez-vous toujours bien serrée et jointe à notre Seigneur, et vous ne sauriez avoir aucun mal qui ne se convertisse en bien. Madame, votre, etc.

209e LETTRE (liv. V, let. 34).

LE MÊME, A UNE DAME.

Il console une personne qui avoit un procès. Les peines qui viennent des procès sont plus dangereuses à l'ame que celles qui viennent des maladies et des péchés même : cependant c'est le moyen de pratiquer bien des vertus.

19 septembre 1610.

Ma très chère fille, j'ai su la multitude de vos peines, et je les ai recommandées à notre Seigneur, afin qu'il lui plût de les bénir de la sacrée bénédiction de laquelle il a béni celles de ses plus chers serviteurs, afin qu'elles soient employées à la sanctification de son saint nom en votre ame.

Et faut que je confesse qu'encore qu'à mon avis les afflictions qui regardent les personnes propres, et celles des péchés, soient plus affligeantes, néanmoins celles des procès me donnent plus de compassion, parcequ'elles sont plus dangereuses pour l'ame. Combien de gens avons-nous vus, en paix dans les épines des maladies et perte des amis, perdre la paix intérieure dans le tracas des procès extérieurs? Et voici la raison, ou plutôt la cause sans raison: Nous avons peine de croire que le mal des procès soit employé de Dieu pour notre exercice, parceque nous

voyons que ce sont les hommes qui font les poursuites; et n'osant pas nous remuer contre cette Providence toute bonne, toute sage, nous nous remuons contre les personnes qui nous affligent, et nous nous en prenons à eux, non sans grand péril de perdre la charité, la seule perte de laquelle nous devons craindre en cette vie.

Or sus, ma très chère fille, quand voulons-nous témoigner notre fidélité à notre Sauveur, sinon en ces occasions? Quand voulons-nous tenir en bride notre cœur, notre jugement et notre langue, sinon en ces pas si raboteux et proche des précipices? Pour Dieu, ma très chère fille, ne laissez pas passer une saison si favorable à votre avancement spirituel sans bien recueillir les fruits de la patience, de l'humilité, de la douceur, et de l'amour de l'abjection. Souvenez-vous que notre Seigneur ne dit un seul mot contre ceux qui le condamnèrent: il ne les jugea point: il fut jugé et condamné à tort, et il demeura en paix, et ne se revencha qu'à prier pour eux. Et nous, ma très chère fille, nous jugeons nos juges et nos parties; nous nous armons de plaintes et de reproches.

Croyez-moi, ma très chère fille, il faut être forte et constante en l'amour du prochain; et je dis ceci de tout mon cœur, sans avoir égard ni à vos parties ni à ce qu'ils me sont, et m'est avis que rien ne me touche en ces rencontres que la jalousie de votre perfection. Mais il faut que je cesse, et je ne pensois pas même en tant dire. Vous aurez Dieu toujours,

quand il vous plaira. Et n'est-ce pas être assez riche? Je le supplie que sa volonté soit votre repos, et sa croix votre gloire; et je suis sans fin votre, etc.

210e LETTRE.

LE MÊME, A M. PIOTTON, AVOCAT AU SÉNAT DE CHAMBÉRI (1).

Il le charge de retirer un legs fait à la Sainte-Maison de Thonon, et de le délivrer pour être employé à une bonne œuvre.

A Sales, 9 novembre 1610.

Monsieur, je vous prie de prendre la peine de retirer le legs fait à la Sainte-Maison, duquel ou vous ou lui (l'héritier) avez averti M. de Blonay, afin qu'il soit employé, selon l'intention du légataire, en une œuvre grandement pieuse qui se présente maintenant; et puisque le sieur de Blonay vous en écrit encore, je n'emploierai rien de plus pour ce sujet, qui suis toujours de tout mon cœur, monsieur, votre, etc.

211e LETTRE.

LE MÊME, A M. DE LAMBERT, BARON DE TERNIER.

Il demande une grace pour quelqu'un.

Monsieur, je me suis obligé de promesse à plusieurs gentilshommes de ce haut Faucigny de vous

(1) M. Piotton, avocat au souverain sénat de Savoie, étoit ami et allié de la maison de Blonay. Il se fit prêtre et fut confesseur du premier monastère de la Visitation d'Annecy, où il est mort en odeur d'une très grande piété.

faire une bien humble supplication en faveur du sieur Dufresne. Mais parceque je m'en déclare fort amplement à madame votre femme, en l'entremise de laquelle j'ai beaucoup de confiance pour obtenir ce que je desire, je ne m'étendrai pas davantage à la particulariser, me devant contenter de vous supplier de tout mon cœur de me vouloir gratifier en ce sujet, qui me semble digne de votre bonté et charité. Cependant croyez, monsieur, que cette assurance que je prends avec vous dépend du desir que j'ai d'être toute ma vie, comme je serai, monsieur, votre, etc.

212e LETTRE.

LE MÊME, AU PRÉSIDENT FAVRE.

Lettre relative à différentes affaires particulières.

5 décembre 1610.

Monsieur mon frère, avec mille actions de graces des deux dernières lettres que vous avez pris l'incommodité de m'écrire emmi ce grand tracas qui vous accable, je vous supplie de ne jamais faire aucune sorte d'effort pour me donner ce contentement; car encore que je confesse qu'il soit grand, si est-ce que celui de votre conservation et repos m'est incomparablement plus grand. Je me réjouis de la bonne volonté du sieur chevalier Buccio; je doute pourtant que son altesse n'apporte quelque excuse à la nomination, à cause de la prétention (1) que messieurs de

(1) C'est-à-dire parcequ'il prétend que messieurs de Saint-Lazare ont employé, etc.

Saint-Lazare (1) ont employé le nom de la Sainte-Maison (2) pour accroître la leur de ce bénéfice. Mais les essais ne peuvent point nuire, et peuvent réussir. O Dieu! j'ai le cœur à demi gâté des alarmes qu'on me donne d'une rude guerre pour M. le prince, bien que j'espère en cette souveraine Providence qu'elle réduira le tout à notre profit.

Les bons pères feuillants écrivent aux leurs de Turin pour l'affaire de Talloyres, et moi encore avec eux. Je vous supplie de commander à Dupont de les remettre au premier qui passera en Piémont. Ces pères sont revenus très pleins de respect et d'amour cordial pour vous et toute votre maison. La fille (3) se porte bien, et est toujours bonne fille, je veux dire toujours meilleure. Madame du Fond, ma tante, et, comme je crois, votre hôtesse de Thonon, me prie, par une lettre, que je vous recommande l'affaire qu'elle a au sénat; je ne sais quelle elle est: mais elle, elle est certes digne de faveur pour mille raisons, entre lesquelles celle-ci me presse, qu'elle a été notre Rahab (4) en Chablais; hormis que toute sa

(1) Les chevaliers de Saint-Lazare.

(2) C'est la Sainte-Maison de Thonon dont il s'agit.

(3) La mère Favre.

(4) Rahab est appelée dans la Vulgate *meretrix*, c'est-à-dire courtisane; mais dans le texte hébreu le mot correspondant signifie aussi aubergiste. Ainsi le passage de cette lettre doit s'entendre ainsi: « Elle a été notre Rahab en Chablais, elle nous a reçus et cachés « chez elle comme Rahab avoit caché les espions de Josué; et elle « ressemble en tout à Rahab, excepté qu'elle a été toute sa vie en « bonne réputation. »

vie elle a été de bonne réputation, la comparaison en est bonne. Je prie notre Seigneur qu'il vous renforce de plus en plus pour porter le faix qu'il a imposé sur vos épaules, et que ce soit par après très longuement, car ce sera très heureusement ensemble. Je suis, monsieur mon frère, votre très humble frère et serviteur.

213e LETTRE (liv. II, let. 66).

LE MÊME, A UN GENTILHOMME

Qui alloit suivre la cour.

Quelque dangereux que soit le séjour de la cour, les personnes bien nées en évitent les écueils. Les principaux sont la vanité et l'ambition: effets de l'un et l'autre; moyens de s'en garantir. Règles de conduite à l'usage d'un homme de cour.

8 décembre 1610.

Monsieur, enfin donc vous allez faire voile et prendre la haute mer du monde en la cour. Dieu vous veuille être propice, et que sa sainte main soit toujours avec vous.

Je ne suis si pas paoureux que plusieurs autres, et n'estime pas cette profession-là des plus dangereuses pour les ames bien nées et pour les courages mâles; car il n'y a que deux principaux écueils en ce gouffre : la vanité, qui ruine les esprits mous, fainéants, féminins et flouets; et l'ambition, qui perd les cœurs audacieux et présomptueux.

Et comme la vanité est un manquement de courage, qui, n'ayant pas la force d'entreprendre l'ac-

quisition de la vraie et solide louange, en veut, et se contente d'en avoir de la fausse et vide; aussi l'ambition est un excès de courage qui nous porte à pourchasser des gloires et honneurs, sans et contre la régle de la raison.

Ainsi la vanité fait qu'on s'amuse à ces folâtres galanteries qui sont à louange devant les femmes et autres esprits minces, et qui sont à mépris devant les grands courages et esprits relevés; et l'ambition fait que l'on veut avoir les honneurs avant que les avoir mérités : c'est elle qui nous fait mettre en compte pour nous, et à trop haut prix le bien de nos prédécesseurs, et voudrions volontiers tirer notre estime de la leur.

Or, monsieur, contre tout cela, puisqu'il vous plaît que je vous parle ainsi, continuez à nourrir votre esprit des viandes spirituelles et divines; car elles le rendront fort contre la vanité, et juste contre l'ambition.

Tenez bon à la fréquente communion; et, croyez-moi, vous ne sauriez faire chose qui vous affermisse tant en la vertu; et, pour bien vous assurer en cet exercice, rangez-vous sous les conseils de quelque bon confesseur, et le priez qu'il prenne autorité de vous demander compte, en confession, des retardements que vous ferez en cet exercice, si par fortune vous en faisiez; confessez-vous toujours humblement, et avec un vrai et exprès propos de vous amender.

N'oubliez jamais (mais de cela je vous en conjure) de demander à genoux les secours de notre Seigneur

avant que de sortir de votre logis, et de demander le pardon de vos fautes avant que d'aller coucher.

Sur-tout gardez-vous des mauvais livres, et pour rien du monde ne laissez point emporter votre esprit après certains écrits que les cervelles foibles admirent, à cause de certaines vaines subtilités qu'ils y hument, comme cet infame Rabelais, et certains autres de notre âge, qui font profession de révoquer tout en doute, de mépriser tout, et se moquer de toutes les maximes de l'antiquité. Au contraire, ayez des livres de solide doctrine, et sur-tout des chrétiens et spirituels, pour vous y récréer de temps en temps.

Je vous recommande la douce et sincère courtoisie, qui n'offense personne, et oblige tout le monde; qui cherche plus l'amour que l'honneur; qui ne raille jamais aux dépens de personne, ni piquemment; qui ne recule personne, et aussi n'est jamais reculée; et si elle l'est, ce n'est que rarement; en échange de quoi elle est très souvent honorablement avancée.

Prenez garde, je vous supplie, à ne vous point embarrasser parmi les amourettes, et à ne point permettre à vos affections de prévenir votre jugement et raison au choix des sujets aimables; car, quand une fois l'affection a pris sa course, elle traîne le jugement comme un esclave à des choix fort impertinents, et dignes du repentir qui les suit par après bientôt.

Je voudrois que d'abord, en devis, en maintien,

et en conversation, vous fissiez profession ouverte et expresse de vouloir vivre vertueusement et judicieusement, constamment et chrétiennement.

Je dis vertueusement, afin qu'aucun ne prétende de vous engager aux débauches.

Judicieusement, afin que vous ne fassiez pas des signes extrêmes en l'extérieur de votre intention; mais tels seulement que, selon votre condition, ils ne puissent être censurés des sages.

Constamment, parceque, si vous ne témoignez pas avec persévérance une volonté égale et inviolable, vous exposerez vos résolutions aux desseins et attaques de plusieurs misérables ames, qui attaquent les autres pour les réduire à leur train.

Je dis enfin chrétiennement, pour ce que plusieurs font profession de vouloir être vertueux à la philosophique, qui néanmoins ne le sont ni le peuvent être en façon quelconque, et ne sont autre chose que certains fantômes de vertu; couvrant à ceux qui ne les hantent pas leurs mauvaise vie et humeurs par des cérémonieuses contenances et paroles.

Mais nous, qui savons bien que nous ne saurions avoir un seul brin de vertu que par la grace de notre Seigneur, nous devons employer la piété et la sainte dévotion pour vivre vertueusement; autrement, nous n'aurons de vertus qu'en imagination et en ombre.

Or il importe infiniment de se faire connoître de bonne heure tel qu'on veut être toujours; et en cela, il ne faut pas marchander.

Il vous importera aussi infiniment de faire quelques amis de même intention, avec lesquels vous puissiez vous entreporter et fortifier. Car c'est chose toute vraie que le commerce de ceux qui ont l'ame bien dressée nous sert infiniment à dresser, ou à bien tenir dressée la nôtre.

Je pense que vous trouverez bien aux jésuites, ou aux capucins, ou aux feuillants, ou même hors des monastères, quelque esprit courtois qui se réjouira si quelquefois vous l'allez voir pour vous récréer et prendre haleine spirituelle.

Mais il faut que vous me permettiez de vous dire quelque chose en particulier.

Voyez-vous, monsieur, je crains que vous ne retourniez au jeu; et je le crains, parceque ce vous sera un très grand mal : cela en peu de jours dissiperoit votre cœur, et feroit flétrir toutes les fleurs de vos bons desirs. C'est un exercice de fainéant; et ceux qui se veulent donner du bruit et de l'accueil, jouant avec les grands, disant que c'est le plus court moyen de se faire connoître, témoignent qu'ils n'ont point de bonne marque de mérite, puisqu'ils ont recours à ces moyens, propres à ceux qui, ayant de l'argent, le veulent hasarder : et ne leur est pas grande louange d'être connus pour joueurs; mais, s'il leur arrive de grandes pertes, chacun les connoît pour fous. Je laisse à part les suites des colères, désespoirs et forceneries, desquels pas un joueur n'a aucune exemption.

Je vous souhaite encore un cœur vigoureux, pour

ne point flatter votre corps en délicatesses, au manger, au dormir, et telles autres mollesses : car enfin un cœur généreux a toujours un peu de mépris des mignardises et délices corporelles.

Néanmoins notre Seigneur dit (1) que *ceux qui s'habillent mollement sont ès maisons des rois;* c'est pourquoi je vous en parle : et notre Seigneur ne veut pas dire qu'il faille que tous ceux qui sont ès cours s'habillent mollement ; mais il dit seulement que coutumièrement ceux qui s'habillent mollement se trouvent là. Or je ne parle pas de l'extérieur de l'habit, mais de l'intérieur : car pour l'extérieur, vous savez trop mieux la bienséance, il ne m'appartient pas d'en parler.

Je veux donc dire que je voudrois que parfois vous gourmandassiez votre corps à lui faire sentir quelques âpretés et duretés par le mépris des délicatesses, et le renoncement fréquent des choses agréables aux sens : car encore faut-il quelquefois que la raison fasse l'exercice de sa supériorité, et de l'autorité qu'elle a de ranger les appétits sensuels.

Mon Dieu ! je suis trop long, et si, je ne sais ce que j'écris ; car c'est sans loisir et à diverses reprises : vous connoissez mon cœur, et trouverez tout bon ; encore faut-il pourtant que je vous dise ceci.

Imaginez-vous que vous fussiez courtisan de saint Louis : il aimoit, ce roi saint (et le roi (2) est main-

(1) Qui mollibus vestiuntur, in domibus regum sunt. MATTH., c. XI, v. 8.

(2) La personne à qui S. François de Sales écrit alloit à la cour

tenant saint par innocence), qu'on fût brave, courageux, généreux, de bonne humeur, courtois, civil, franc, poli; et néanmoins sur-tout il aimoit qu'on fût bon chrétien.

Et si vous eussiez été auprès de lui, vous l'eussiez vu rire amiablement aux occasions, parler hardiment quand il en est temps, avoir soin que tout fût en lustre autour de lui, comme un autre Salomon, pour maintenir la dignité royale; et un moment après servir les pauvres aux hôpitaux, et enfin marier la vertu civile avec la chrétienne, et la majesté avec l'humilité.

C'est en un mot ce qu'il faut entreprendre, de n'être pas moins brave pour être chrétien, ni moins chrétien pour être brave. Et pour faire cela, il faut être très bon chrétien, c'est-à-dire fort dévot, pieux, et, s'il se peut, spirituel; car, comme dit saint Paul, *l'homme spirituel discerne tout* (2); il connoît en quel temps, en quel rang, par quelle méthode il faut mettre en œuvre chaque vertu.

Faites souvent cette bonne pensée, que nous cheminons en ce monde entre le paradis et l'enfer, que le dernier pas est celui qui nous mettra au logis éternel, et que nous ne savons lequel sera le dernier, et que. pour bien faire le dernier, il faut s'essayer de bien faire tous les autres.

de France et au service de Louis XIII, qui avoit alors, selon la date de la lettre, un peu plus de neuf ans, étant né à Fontainebleau le 27 septembre 1601; et il commença à régner le 14 mai 1610.

(1) Spiritualis homo judicat omnia. I. Cor., c. II, v. 15.

O sainte et interminable éternité! bienheureux qui vous considère: oui; car qu'est-ce que jeu de petits enfants, ce que nous faisons en ce monde, pour je ne sais combien de jours? Rien du tout, si ce n'étoit que c'est le passage à l'éternité.

Pour cela donc il nous faut avoir soin du temps que nous avons à demeurer çà-bas, et de toutes nos occupations, afin que nous les employions à la conquête du bien permanent.

Aimez-moi toujours comme chose vôtre, car je le suis en notre Seigneur, vous souhaitant tout bonheur pour ce monde, et sur-tout pour l'autre. Dieu vous bénisse et vous tienne de sa sainte main.

Et pour finir par où j'ai commencé, vous allez prendre la haute mer du monde; ne changez pas pour cela de patron, ni de voiles, ni d'ancre, ni de vent; ayez toujours Jésus-Christ pour patron, sa croix pour arbre, sur lequel vous étendrez vos résolutions en guise de voile; votre ancre soit une profonde confiance en lui, et allez à la bonne heure: veuille à jamais le vent propice des inspirations célestes enfler de plus en plus les voiles de votre vaisseau, et vous faire heureusement surgir au port de la sainte éternité, que de si bon cœur vous souhaite sans cesse, monsieur, votre, etc.

214e LETTRE.

LE MÊME, A M. DE SAINTE-CATHERINE, CHANOINE DE SAINT-PIERRE DE GENÈVE.

Il lui promet d'obliger, autant qu'il le pourra, deux personnes qu'il lui avoit recommandées.

17 décembre 1610.

Monsieur, voilà votre prêtre, que nous vous renvoyons dépêché. Je servirai M. d'Avully en tout ce qu'il me sera possible, notamment en l'un et en l'autre des articles que vous me marquez.

Et quant au premier, bien que je n'aie pas accoutumé d'être pour personne ès appointements, attendu que ma qualité m'invite toujours à la neutralité, pour penser la paix; si est-ce que, si elle le veut ainsi, je me dispenserai de lettre pour ce coup, et M. de La Roche, qui est dehors, étant venu, je lui parlerai à même effet.

Quant au second, je pense qu'il faudra attendre qu'elle vienne ici pour voir le train de cette congrégation; afin que, selon le jour qu'elle prendra, on regarde de lui donner satisfaction, s'il se peut.

Néanmoins je veux bien dire que malaisément pourroit-on lui permettre d'avoir une fille de chambre qui ne fût pas de la maison, mais oui bien qu'elle fût spécialement servie par une de celles qui seront en la maison, C'est afin que tout là-dedans aille d'un train.

Certes, pour moi, je souhaiterois fort de la voir bien consolée en cette vocation-là.

Ne me faites point d'excuses à m'écrire bien ou mal; car ne me faut nulle sorte d'autre cérémonie que de m'aimer en notre Seigneur, selon lequel je suis votre, etc.

215[e] LETTRE.

LE MÊME, A M. DESHAYES.

Demandé par M. de Perrochel, curé de Saint-Gervais, pour prêcher le carême suivant en sa paroisse, il marque qu'il n'y a point d'apparence qu'il le puisse, à cause des différents des princes; il en témoigne cependant une grande envie. Éloignement de M. de Chamoisy pour l'esprit de la cour, dont il se retire avec madame son épouse, et où il avoit des ennemis. S. François promet d'aller à la Sainte-Baume, si M. Deshayes y va. Seconde édition de son *Introduction à la vie dévote*. Il fait présent à deux dames d'un exemplaire.

Vers le mois de décembre 1610.

Monsieur, puisque je sais que vous croyez la vérité que je vous ai si souvent jurée, d'être très absolument et invariablement vôtre par inclination, par élection, et par un extrême amour, je ne vous ferai point d'excuse du long temps que j'ai mis à vous écrire; car je suis assuré que vous ne l'interpréterez nullement en mauvaise part. Laissant donc en arrière toute sorte de préfaces, je vous remercie humblement du soin que vous avez d'acheminer le dessein de me faire jouir encore une bonne fois de votre présence en votre Paris. Je dis de votre pré-

sence, qui m'est desirable sans fin, et en votre Paris, où elle me seroit concédée plus à souhait qu'ailleurs. Mais, monsieur, dites-moi donc la vérité, je vous supplie; ces obédiences et mortifications de n'oser pas être libre, quand on n'est pas serf, ne sont-elles pas comparables à celles de ceux qui ne sont pas libres, parcequ'ils sont serfs? Il faut néanmoins s'y accommoder, et tout doucement, qui est l'importance.

Que j'étois aise en cette petite ombre d'espérance que j'avois conçue de me trouver à Paris auprès de vous, comme je faisois souvent par l'imagination, avec laquelle je prévenois le temps de cette jouissance desirée! Et puisque je suis sur ce sujet, je dirai encore qu'il y a trois jours que je reçus une lettre de M. de Santeuil, qui, de la part de M. Perrochel, me semond à la chaire de Saint-Gervais pour l'an 1611; et me dit que l'on en a parlé avec M. Deshayes mon arch'intime. Voyez-vous, monsieur, ce mot d'arch'intime ne m'avoit point encore été devant les yeux: mais sur une si grande vérité, il a été reçu de mon cœur très intimement, et le bon M. de Santeuil ne me dit jamais un mot plus à mon gré.

Or je reviens à ce que je disois: c'est que je n'ose encore dire que non, tandis que j'espère que l'accommodement des princes accommodera peut-être ces affaires; ni aussi je ne veux dire qu'oui, ne pouvant avoir nulle assurance. M. de Santeuil dit que, si je veux, le roi en écrira à son altesse; mais, comme

savez, ce seroit un petit trop chaud et pesant pour moi: c'est pourquoi j'attendrai encore un peu avant que d'en donner la dernière résolution audit sieur de Santeuil, et cependant lui dirai chose pour laquelle il devra conseiller à ce seigneur de ne point s'attendre à moi; comme aussi bien en tout événement, si j'avois ma liberté pour ce temps-là, il ne manqueroit pas de chaire en une ville où il y en a tant.

Au demeurant, voyant que Dieu le veut, je m'arrête de très bon cœur ici, et prends, en échange de la satisfaction que j'aurois de vous voir, l'aise que j'ai à penser en vous, à parler de vous avec ceux qui vous honorent, et sur-tout à vous chérir d'un amour tendre et respectueux autant qu'homme du monde.

Encore faut-il que je vous dise que nous avons depuis peu notre M. de Charmoisy, avec lequel je me suis entretenu ce matin trois grosses heures sur son départ de la maison de Monsieur, et ai trouvé que certes il a eu plusieurs bonnes raisons de le faire, qui seroient trop longues à déduire; néanmoins il m'a dit que toujours il s'accommoderoit à ce que ses amis, et sur-tout vous et moi lui conseillerions. Certes, Monsieur a perdu un très bon, très utile, et très digne serviteur; et Mademoiselle sa maîtresse eût eu en madame de Charmoisy une fort vertueuse servante.

Je vais pensant comme je pourrois faire pour servir d'instrument à la réparation de tout cela, mais je vois la chose malaisée; car les oreilles de Mon-

sieur se remplissent tous les jours de plus en plus de persuasions contraires, que ceux qui n'aiment pas M. de Charmoisy ont tout loisir et avantage de faire; et après une séparation si entière, il sera malaisé d'ôter un peu d'aversion des cœurs de l'un à l'autre: et celui de Monsieur, comme vous savez, aime d'avoir ses coudées franches, et celui de M. de Charmoisy est courageux, qui ne peut souffrir le dédain au passage de Monsieur.

Je me fourrerai le plus avant que je pourrai en cette entreprise, et aurai bien loisir d'y penser, puisqu'on ne l'attend que sur la fin du mois auquel nous sommes. Je ne crains sinon d'offenser ma conscience en cela: car je n'ai pas si bonne opinion de la cour, que je ne pense que Dieu soit mieux servi hors d'icelle qu'en icelle; et S. Augustin avoit cette solennelle résolution, de ne jamais conseiller à personne la suite des cours. Toutefois la vertu de M. de Charmoisy est déja ferme pour n'être pas ébranlée à ce vent-là.

Mais, si vous continuez de vouloir faire le voyage à la Sainte-Baume, ne doutez pas que vous ne m'ayez pour associé à votre pélerinage; car ce n'est pas sortir de Savoie d'aller à Marseille, pourvu que ce soit sur le Rhône, auquel nous contribuons tant d'eaux et tant de sables; et notre cher petit évêque (1), mais grand prélat, sera bien aise de nous faire l'hospitalité en passant, moyennant un sermon que je ferai à son peuple, qui, oyant parler de Genéve, y viendra tout

(1) M. l'évêque de Montpellier.

entier, huguenots et catholiques pêle-mêle. Je m'en donne déja au cœur joie.

Madame votre chère partie me fait trop d'honneur de me vouloir du bien et se ressouvenir de moi; mais en particulier étant avec madame la marquise de Ménelay, une des dames du monde de laquelle j'honore le plus la vertu et constance en la piété.

Et puisqu'elles favorisent ce chétif livret de *l'Introduction à la vie dévote,* je vous supplierai dans trois semaines de leur faire à chacune un présent de ceux que je vous enverrai de la seconde édition, autant que ma commodité me permettra, à laquelle j'ai ajouté beaucoup de petites chosettes, selon les desirs que plusieurs dignes juges m'ont témoignés d'en avoir, et toujours regardant les gens qui vivent en la presse du monde.

J'écris cette lettre sans loisir et sans esprit, mais non pas sans cœur; car mon cœur est toujours où il peut regarder. Notre Seigneur vous conserve, prospère et bénisse, monsieur: c'est le souhait de votre, etc.

216e LETTRE (liv. III, let. 42).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Il lui apprend la conversion de madame de Saint-Cergue, à laquelle elle s'intéressoit beaucoup; il l'exhorte ensuite à se fortifier pour le service de Dieu.

Annecy, janvier 1611.

Or sus, ma très chère fille, la plus grande gloire

de Dieu, qui est la souveraine maîtresse de nos affections, m'a retenu auprès de cette bonne dame de Saint-Cergue, pour la réduction de laquelle vous avez prié; car l'ayant vue disposée à prendre les finales résolutions de son bonheur, je ne l'ai point voulu abandonner qu'elle ne les eût faites, dont je loue notre Seigneur de tout mon cœur; et vous, louez-le aussi de tout votre cœur, et nous le louerons tous deux de tous nos cœurs. J'ai opinion que sa majesté divine sera honorée en cette conversion.

Je suis bien aise qu'elle se soit un peu récréée auprès de vous; car, voyez-vous, elle sentira toujours quelque petite tranchée de l'enfantement qu'elle va faire. Nous avons pris jour pour nous voir demain, et commencer, à mon avis, sa confession et préparation à la sainte communion, laquelle nous ferons dimanche en votre oratoire aussi: car, ma très chère fille, puisque j'espère que les anges, et sur-tout la reine des anges, regarderont le spectacle de la dernière action de la réduction de cette ame, je desire qu'elle se fasse autour de votre chère petite troupe; afin que nous soyons tous regardés avec une joie extraordinaire, et qu'avec les esprits célestes nous fassions le festin (1) d'allégresse sur cet enfant revenu.

Je prie notre doux Sauveur qu'il répande sa douce et agréable suavité sur vous, afin que vous reposiez saintement, sainement, tranquillement en lui, et qu'il veille paternellement sur vous, puisqu'il est le

(1) C'est-à-dire la sainte communion.

très souverain amour de notre inséparable cœur. O Dieu! ma chère fille, je le vous recommande notre pauvre cœur; soulagez-le, confortez-le, récréez-le le plus et le mieux que vous pourrez, afin qu'il serve Dieu; car c'est pour cette considération qu'il le nous faut traiter: c'est l'agneau d'holocauste qu'il nous faut offrir à Dieu, il le faut donc tenir en bon point et grasselet s'il est possible; c'est le lit de l'époux, pour cela le faut-il parsemer de fleurs. Consolez-le donc, ma chère fille, ce pauvre cœur, et lui donnez le plus de joie et de paix que vous pourrez. Hélas, qu'avons-nous autre chose aussi à souhaiter que cela?

Vive Dieu, ma fille; ou rien ou Dieu: car tout ce qui n'est pas Dieu, ou n'est rien, ou est pis que rien. Demeurez bien toute en lui, ma chère fille, et le priez que j'y demeure bien tout aussi, et là-dedans aimons-nous puissamment, ma fille; car nous ne le saurions jamais trop ni assez. Quel plaisir d'aimer sans craindre d'excès! Or il n'y en a jamais point où on aime Dieu. Je vous envoie ce *Miroir d'amour à M. C. de Gennes*, et après vous je le verrai; car j'en ai envie, estimant que cette traduction, faite par les chartreux, sera parfaite.

217e LETTRE.

LE MÊME, A UNE DEMOISELLE.

Il la console sur ses peines intérieures, et lui donne des nouvelles de sa sœur, qui étoit avec la mère de Chantal.

Annecy, 4 janvier 1611.

J'ai de la consolation de voir en votre lettre, ma chère fille, que, nonobstant tous vos dégoûts et toute votre tristesse, vous avez persévéré à faire vos exercices sans vous en être oubliée que fort peu; car pourvu qu'on fasse en considération de l'amour de Dieu ce qu'on fait, bien que ce soit sans sentiment et sans goût, l'ame ne laisse pas de prendre force et vigueur en l'intérieur, et en la portion supérieure spirituelle.

Cheminez donc avec courage et parfaite confiance en notre Seigneur, car il vous tiendra de sa main; et, par la variété des sentiments à laquelle nous sommes sujets en ce misérable monde, il vous conduira au ciel, où nous n'aurons qu'un seul et invariable sentiment de joie amoureuse de sa divine bonté, à laquelle je vous conjure de me recommander perpétuellement.

La bonne sœur que vous avez ici est vraiment une bonne fille; et pourvu qu'il plaise à la sainte providence de notre Seigneur de nous laisser quelque temps madame de Chantal, ainsi que nous l'espérons, j'ai confiance en ce même Sauveur que cette chère sœur sera bien consolée en ce genre de

vie qu'elle a embrassé. Je vous prie d'avoir souvenance de tout cela en vos oraisons.

218ᵉ LETTRE.

LE MÊME, A MADAME L'ABBESSE DU PUITS-D'ORBE.

Témoignages d'amitié.

4 janvier 1611.

Si votre lettre m'a comblé de joie, je le demande à mon cœur, qui a été tout absorbé de consolation, voyant et la souvenance que vous avez de moi, et l'honneur que vous continuez de me faire en m'aimant, mais tendrement et chèrement, comme vous me le témoignez. Mais que puis-je faire ni dire, ma très chère sœur, qui puisse dignement vous satisfaire sur ce sujet? Je confesse ingénument que je suis vaincu, et que, comme vous me devancez infiniment de toutes parts, vous le faites très particulièrement en celle-ci de me rendre les devoirs et les témoignages d'amitié pour celle-là avec laquelle je vous aime.

Je la sens si grande, si forte et si fidèle, qu'il ne me semble pas qu'aucun autre me puisse devancer de ce côté. Mais je ne sais comme mon malheur a voulu que je vous en aie rendu si peu de preuves cette année passée. Il faut, ma chère sœur, l'attribuer aux occasions qui ne s'en sont pas présentées, et non jamais à nulle sorte de méconnoissance des obligations que je vous ai, qui sont indicibles, puisqu'elles ne sont pas compréhensibles. Croyez, ma

très chère sœur, que mon cœur est fraternellement amoureux du vôtre ; et que si j'avois la commodité d'assouvir ces desirs, je serois bientôt en votre solitude, laquelle, vous dites, je redoute par son âpreté, mais laquelle j'aime précisément pour mille sujets, mais principalement pour l'amour de vous, qui, par votre présence, me l'avez rendue ci-devant plus douce et plus agréable que ne furent jamais les plus délicieuses conversations des villes.

Il ne faut pas oublier de dire quatre mots, avant de finir, de la chère sœur qui a manqué de nous être ravie ces jours passés par un brave et galant gentilhomme qui la recherchoit en mariage. Je serai toujours extrêmement aise de son contentement; mais quand il sera de n'être point mariée, cette joie redoublera en moi.

Mon Dieu! ne nous verrons-nous jamais tretous ensemble? J'en fus un peu, à dire vrai, impatient; mais je ne crois plus qu'elle m'aime, puisque, nonobstant que je lui écrivisse dernièrement, je n'ai point de ses nouvelles que par votre entremise. Or sus, si ne laisserai-je pas de lui écrire.

Vous connoîtrez bien, ma très chère sœur, par la longueur de cette lettre, le plaisir que j'ai de la faire et de m'entretenir avec vous. Mais il n'y a remède; votre charité me pardonnera, je n'ai pas tous les jours le bien de vous pouvoir entretenir; quand j'en ai la commodité, il s'en faut prévaloir. Je ne vous parle point de M. ni de madame de Chantal, ils vous écrivent tretous.

Vous me dites sur la fin de votre lettre je ne sais quoi de vos belles et bonnes confitures, et desquelles, étant avec vous, j'ai si abondamment usé. Mais, ma chère dame, vous êtes, avec la petite sœur, la souveraine friandise pour m'attirer par-devers vous : tout le reste n'est qu'*accessoire ;* ces deux personnes, que je viens de nommer, sont le principal.

Il faut finir en vous recommandant le soin de votre santé, avec la joie intérieure et la récréation extérieure, qui vous serviront pour un entier rétablissement. Faites-le, ma chère sœur, sinon pour vous, pour le moins en considération de ceux qui la souhaitent entière et parfaite. Je suis de ceux-là, et vous le croyez, n'est-ce pas? Ma chère sœur, il faut bien le faire, et m'aimer absolument presque sans réserve. Je suis en notre Seigneur, que je vous desire propice éternellement, ma très chère sœur, votre, etc.

219e LETTRE (liv. II, let. 14).

LE MÊME, A LA MÈRE DE CHANTAL.

Avantages de sa vie nouvelle ; exhortations à supporter paisiblement la soustraction des suavités divines.

25 janvier 1611.

Le très grand et miraculeux S. Paul nous a réveillés de grand matin, ma très chère fille ; si fort il s'est écrié aux oreilles de mon cœur et du vôtre, *Seigneur, que voulez-vous que je fasse* (1)?

Ma très chère mère et toute chère fille, quand se-

(1) Domine, quid me vis facere? Act., c. ix, v. 6.

ra-ce que, tous morts devant Dieu nous revivrons à cette nouvelle vie en laquelle nous ne voudrons plus rien faire, ains laisserons vouloir à Dieu tout ce qu'il nous faudra faire, et laisserons agir sa volonté vivante sur la nôtre toute morte?

Or sus, ma chère fille, tenez-vous bien à Dieu, consacrez-lui vos travaux, attendez en patience le retour de votre beau soleil. Ah! Dieu ne nous a pas forclos de la jouissance de sa douceur: il l'a seulement soustraite pour un peu, afin que nous vivions à lui et pour lui, et non pour ses suavités; afin que nos sœurs travaillées trouvent chez nous un secours compatissant et un support suave et amoureux; afin que d'un cœur tout écorché, mort et maté, il reçoive l'odeur agréable d'un saint holocauste.

O Seigneur Jésus! par votre tristesse incomparable, par la désolation nompareille qui occupa votre cœur divin au mont Olivet et sur la croix, et par la désolation de votre chère Mère, qu'elle eut tandis qu'elle fut privée de votre présence, soyez la joie ou au moins la force de cette fille, quand votre croix et passion est très uniquement conjointe à son ame.

Je vous envoie cet élan de notre cœur, ma très chère fille, que le grand S. Paul bénisse. Je pense qu'il vous faut caresser la sœur de notre sœur N.; car enfin la douce charité est la vertu qui répand la bonne odeur édificative, et les personnes moins élevées la reçoivent avec plus de profit.

220[e] LETTRE (liv. VI, let. 72).

LE MÊME, A UNE DAME MARIÉE.

Il l'exhorte au mépris du monde.

22 mars 1611.

Hélas! ma très chère fille, que ce misérable monde est puissant à nous traîner après ses niaiseries et amusements! Or je suis un peu bien aise que nous nous soyons un peu apprivoisés, M. votre mari et moi, à cette intention. Je lui parlai bien amplement de mes affaires et des occurrences qui me regardoient, et ne savois bonnement comment faire pour lui celer l'extrême mépris que Dieu m'a donné de toutes ces aventures qu'on appelle de fortune et d'établissement; car il ne veut pas que cela soit méprisé d'un si grand mépris, comme est celui que, graces à notre Seigneur, j'en ressens en mon ame.

O Dieu! ma chère fille, que ce monde est étrange en ses fantaisies, et à quelle sorte de prix est-il servi! Si le Créateur ordonnoit des choses si difficiles comme le monde, combien peu trouveroit-il de serviteurs. Or sus, demeurez en paix auprès de la très sainte croix, élevée en ce temps (1) pour enseigne de salut à nos âmes.

(1) Le mardi de la semaine de la Passion.

221e LETTRE (liv. VI, let. 6).

LE MÊME, A UN ABBÉ.

Il lui raconte les commencements de l'ordre de la Visitation; il approuve le dessein de son ami pour la réforme de son abbaye.

3 avril 1611.

Monsieur mon très cher frère, l'incroyable parfum d'une amoureuse suavité, dont votre lettre nompareille en douceur pour moi est pleine, me force doucement à condescendre à vos fraternels desirs de savoir ce que je fais en ce recoin de nos montagnes, dont vous dites que l'odeur est montée jusqu'à vous. Je le crois facilement, mon très cher frère; puisque j'ai mis des holocaustes (1) sur l'autel de Dieu, falloit-il pas qu'elles jetassent une odeur de suavité? Voici donc, non pas ce que j'ai fait, mais ce que Dieu a fait l'été passé.

Mon frère de Torens alla querir en Bourgogne sa petite femme, et amena avec elle une belle-mère, qu'il ne mérita jamais d'avoir ni moi de servir; vous savez déja quelque chose comme Dieu donc l'a rendue ma fille. Or sachez que cette fille est venue à son chétif père, afin qu'il la fît mourir au monde, selon le dessein que je vous ai communiqué à notre dernière entrevue. Pressée des desirs de Dieu, elle a tout quitté, et, avec une prudence et force non commune à son sexe fragile, elle a pourvu à son

(1) Ces holocaustes sont les religieuses de la Visitation, qui faisoient leur noviciat alors.

désengagement; en sorte que les bons trouveront beaucoup de choses à louer en cela, et les enfants malins du siècle ne sauront sur quoi s'attacher pour former leurs médisances.

Nous l'enfermâmes le jour de la très sainte Trinité avec deux compagnes et la servante que je vous fis voir, qui est une ame si bonne dans la rusticité de sa naissance, que, dans sa condition, je n'en ai point vu de telle. Depuis il vient des filles de Chambéri, de Grenoble, de Bourgogne, pour s'associer à elles; et j'espère que cette congrégation sera pour les infirmes un doux et gracieux refuge; car, sans beaucoup d'austérités corporelles, elles pratiquent toutes les vertus essentielles de la dévotion.

Elles disent l'office de Notre-Dame, font l'oraison mentale; elles ont une police de travail, silence, obéissance, humilité, exempte de toute propriété, extrêmement exacte; et, autant qu'en monastère du monde, leur vie est amoureuse, intérieure, paisible, et de grande édification; après leur profession elles iront servir les malades, Dieu aidant, avec grande humilité. Voilà, mon très cher frère, un petit sommaire de ce qui s'est fait ici.

Quant à la réforme que vous projetez, je la passionne; et, faut avouer la vérité, votre inclination m'incline et me tire tout à soi, vos raisons sont preignantes, et votre autorité toute-puissante pour moi.

Non, pour Dieu, ne craignez point de m'importuner. J'ai sacrifié ma vie et mon ame à Dieu et à son Église, qu'importe-t-il que je m'incommode,

pourvu que j'accommode quelque chose au salut des ames? Traitez-moi donc fraternellement, puisque vous savez qu'entre nous tout se fait en charité et pour la charité. Or la charité n'a point de peine qui ne soit bien aimée : *Ubi amatur, non laboratur; vel si laboratur, labor amatur.*

Si ce pauvre garçon ne m'eût rencontré ici pour se confesser à moi, il s'en alloit à Rome, ne trouvant personne à son gré à qui ouvrir confidemment son ame, où à la vérité j'ai trouvé moins de mal que je ne pensois, et incomparablement moins qu'il ne croyoit. O mon Dieu! mon très cher frère, si Dieu, qui incline tant de personnes à me remettre la clef de leurs cœurs, voire à en lever la serrure devant moi, afin que je voie mieux tout ce qui est dedans, pouvoit si bien fermer le mien que rien n'y entrât jamais que son divin amour, et que rien ne l'ouvrît que la charité, hé! que vous m'aimeriez suavement! Priez fortement pour cela, et croyez fermement que je suis votre, etc.

Je vous recommande à vos sacrifices la mère-abeille (1) de notre nouvelle ruche; elle est grandement travaillée de maladie, et notre bon monsieur N., quoiqu'il soit l'un des doctes médecins que j'aie vus, ne sait qu'ordonner pour ce mal, qu'il dit avoir quelque cause inconnue à Galien, docteur des médecins. Je ne sais si le diable veut nous épouvanter par là, ou si elle n'est point trop âpre à la cueillette.

(1) La mère de Chantal, première supérieure de la Visitation de Sainte-Marie.

Et toutefois je sais bien qu'elle n'a point de remède à son gré que de s'exposer au soleil de justice. Quoi que c'en soit, j'ai tant à cœur cette entreprise qui ne vient que d'en haut, que rien ne m'étonne en sa poursuite, et je crois que Dieu rendra tout-à-fait cette mère une sainte Paule, sainte Angèle, sainte Catherine de Gênes, et telles saintes veuves, qui, comme belles et odorantes violettes, ont été si agréables à voir dans le sacré jardin de lÉglise. De telle épouse de Jésus-Christ il est dit : *Myrrha, et gutta, et casia à vestimentis tuis, à domibus eburneis* (1).

222e LETTRE (liv. III, let. 14).

LE MÊME, A UNE DAME MARIÉE.

Il faut rendre sa conversation utile au prochain. Moyens d'attirer en nous notre Seigneur.

Après le 3 avril 1611.

Ma très chère sœur,

Écrivant à monsieur votre mari en recommandation d'un mien ami qui est chanoine de Lyon, je vous fais ce petit billet pour tout simplement vous saluer de tout mon cœur, mais de la part encore de

(1) Il sort une odeur de myrrhe, d'aloës et de cannelle, de vos habits et de vos maisons d'ivoire. Ps. XLIV, v. 9.

Ces maisons d'ivoire étoient sans doute des espèces de coffres ou d'armoires en forme de maisons, et dont la matière étoit d'ivoire. On s'en servoit pour serrer les habits et les choses précieuses, et on avoit soin de les parfumer de diverses odeurs, aussi bien que les habits.

la chère et bonne sœur madame de Chantal, laquelle va de bien mieux pour sa santé; et pour le dire encore entre nous deux, pour la sainteté à laquelle les tribulations et maladies sont fort propres pour donner l'avancement, à cause de tant de solides résignations qu'il faut faire ès mains de notre Seigneur.

Vivez toute pour Dieu, ma chère fille: et puisqu'il faut que vous vous exposiez à la conversation, rendez-vous-y utile au prochain par les moyens que souvent je vous ai écrits. Ne pensez pas que notre Seigneur soit plus éloigné de vous tandis que vous êtes parmi le tracas auquel votre tentation vous porte, qu'il ne seroit si vous étiez dans les délices de la vie tranquille. Non, ma très chère fille, ce n'est pas la tranquillité qui l'approche de nos cœurs, c'est la fidélité de notre amour; ce n'est pas le sentiment que nous avons de sa douceur, mais le consentement que nous donnons à sa sainte volonté, laquelle il est plus desirable qu'elle soit exécutée en nous, que si nous exécutions notre volonté en lui.

Bonjour, ma très chère sœur, ma fille: je prie cette souveraine bonté qu'elle nous fasse la grace de la bien chercher par amour; et je suis en elle tout entièrement, madame, votre, etc.

223e LETTRE (liv. III, let. 10).

LE MÊME, A UNE DAME MARIÉE A UN MAGISTRAT.

Dieu se contente souvent de notre bonne volonté dans le choix d'un état de vie : il faut alors se soumettre à sa détermination. Sages précautions des parents pour le mariage des filles; avis touchant le bal. Il ne convient point aux personnes du sexe d'entreprendre des pèlerinages, principalement s'ils sont longs. Dévotion à la sainte Vierge recommandée; faire l'aumône abondamment : cependant la discrétion doit les régler dans un père ou une mère de famille.

Après le 8 avril 1611.

Ce m'a été un extrême contentement d'apprendre un peu plus amplement que de coutume de vos nouvelles, ma très chère sœur, ma fille. Bien que je n'aie pas encore tant eu de loisir pour parler avec madame de Chantal, que j'aie pu m'enquérir si particulièrement comme je desirois de toutes vos affaires, desquelles je pense que vous aurez communiqué avec elle comme avec une parfaite amie, or pour le moins m'a-t-elle dit que vous cheminez fidèlement en la crainte de notre Seigneur, qui est le grand mot de la consolation, puisque mon ame desire tant de bien à la vôtre très chère.

Au reste, pour répondre briévement à la vôtre, N. fit très bien d'entrer aux carmélites; car il y avoit apparence que Dieu en seroit glorifié : mais puisqu'elle en sort par ordre des supérieurs, elle doit estimer que Dieu, se contentant de son essai, veut qu'elle le serve ailleurs; si bien qu'elle fera mal si, après les

premiers ressentiments de sa sortie, elle n'apaise son esprit, et ne prend ferme résolution de vivre toute en Dieu en quelque autre condition; car par plusieurs voies on va au ciel. Pourvu qu'on ait la crainte de Dieu pour guide, il importe peu quelle voie on tienne, bien qu'en elles-mêmes les unes soient plus desirables que les autres à ceux qui ont la liberté de choisir.

Mais quant à vous, ma chère fille, de quoi vous mettez-vous en peine pour ce regard? Vous avez fait charité de procurer une si sainte retraite à cette pauvre fille : s'il ne plaît pas à Dieu qu'elle y persévère, vous n'en pouvez mais. Il faut acquiescer à cette providence souveraine, laquelle n'est pas obligée de suivre nos élections et persuasions, mais son infinie sagesse. Si N. est sage et humble, Dieu lui trouvera bien une place en laquelle elle pourra bien servir sa divine majesté, ou par consolations ou par tribulations.

Cependant les bonnes mères carmélites font bien d'observer exactement leurs constitutions, et de rejeter les esprits qui ne sont pas propres pour leur manière de vivre.

Ma chère fille, ce petit ébranlement de cœur que vous avez en cette occasion vous doit servir d'avertissement que l'amour-propre est grand et gros dans votre cœur, et qu'il faut faire bon guet, de peur qu'il ne s'en rende le maître. Ah! Dieu par sa bonté ne le veuille jamais permettre, ains fasse régner sans fin en nous, sur nous, et contre nous, et pour nous, son très saint amour céleste.

Touchant le mariage de cette chère fille, que j'aime fort bien, je ne puis bonnement vous donner conseil, ne sachant de quelle nature est ce chevalier qui la recherche. Car ce que monsieur votre mari dit est véritable, qu'il pouvoit à l'aventure changer toutes ses mauvaises humeurs que vous remarquez; mais cela s'entend s'il est de bon naturel, et que ce ne soit que la jeunesse ou la mauvaise compagnie qui le gâte. Mais si c'est un esprit de nature mal qualifié, comme il ne s'en voit que trop, certes c'est tenter Dieu de hasarder une fille en ses mains, sous l'incertaine et douteuse présomption d'amendement, et sur-tout si la fille est jeune et qui ait besoin de conduite elle-même: auquel cas, ne pouvant rien contribuer à l'amendement du jeune homme, ains étant plutôt à craindre que l'un ne serve de sujet de perte à l'autre, qu'y a-t-il en tout cela qu'un évident danger? Or monsieur votre mari est grandement sage, et m'assure qu'il fera toute bonne considération, à quoi vous le servirez; et moi, je prierai, selon votre desir, qu'il plaise à Dieu de bien adresser cette chère fille, afin qu'elle vive et vieillisse en sa crainte.

De mener au bal (1) cette jeune fille fort souvent ou rarement, puisque c'est avec vous qu'elle ira, il importe peu. Votre prudence doit juger de cela à

(1) Il faut lire après ce passage, et comme correctif, ce que notre saint dit de ce même plaisir dans l'*Introduction à la vie dévote*, partie I[ere], chap. 23. Il y explique et y développe plus au long sa pensée à cet égard.

l'œil, et selon les occurrences: mais la voulant dédier au mariage, et elle ayant cette inclination, il n'y a pas de mal de l'y conduire, tant souvent que ce soit assez, et non pas trop. Si je ne me trompe, cette fille est vive, vigoureuse et de naturel un peu ardent: or, maintenant que son entendement commence à se déployer, il faut y fourrer doucement et suavement les prémices et premières semences de la vraie gloire et vertu, non pas en la tançant de paroles aigres, mais en ne cessant pas de l'avertir avec des paroles sages et amiables à tout propos, et les lui faisant redire, et lui procurant des bonnes amitiés des filles bien nées et sages.

Madame de N. m'a dit que, pour votre extérieur et la bienséance de votre maison, vous marchiez fort sagement; et tant elle que mon frère de Torens m'ont dit une chose qui me remplit d'aise: c'est que monsieur votre mari acquéroit de plus en plus grande et bonne réputation d'être bon justicier, ferme, équitable, laborieux au devoir de sa charge, et qui en tout vivoit et se comportoit en grand homme de bien et bon chrétien. Je vous promets, ma chère fille, que j'ai tressailli de joie à ce récit: car voilà une grande et belle bénédiction. Entre autres choses, ils m'ont dit que toujours il commençoit sa journée par l'assistance à la sainte messe; qu'ès occasions il témoigne un zéle solide et digne de sa qualité pour la sainte religion catholique. Dieu soit toujours à sa dextre, afin qu'il ne change jamais que de mieux en mieux. Vous êtes donc bien heureuse, ma chère

fille, d'avoir chez vous les bénédictions temporelles et spirituelles.

Le voyage de Lorette est un grand voyage pour les femmes : je vous conseille de le faire souvent en esprit, joignant par intention vos prières à cette grande multitude de personnes dévotes qui y vont honorer la mère de Dieu, comme au lieu où premièrement l'honneur incomparable de cette maternité lui arriva. Mais puisque vous n'avez pas de vœu qui vous oblige d'y aller en présence corporelle, je ne vous conseille pas de l'entreprendre ; oui bien d'être de plus en plus zélée à la dévotion de cette sainte Dame, de laquelle l'intercession est si forte et favorable aux ames, que pour moi je l'estime le plus grand appui que nous puissions avoir envers Dieu pour notre avancement en la vraie piété ; et puis parler de cela, pour en savoir plusieurs particularités remarquables. Qu'à jamais le nom de cette sainte Vierge soit béni et exalté. Amen.

Pour vos aumônes, ma chère fille, faites-les toujours un peu bien largement, et à bonne mesure ; néanmoins avec la discrétion qu'autrefois je vous ai dit ou écrit : car si ce que vous jetez dans le sein de la terre vous est rendu avec usure par sa fertilité, sachez que ce que vous jetez dans le sein de Dieu vous sera infiniment plus fructueux, ou d'une façon, ou d'une autre ; c'est-à-dire que Dieu vous en récompensera en ce monde, ou en vous donnant plus de richesses, ou plus de santé, ou plus de contentement.

224[e] LETTRE (liv. IV, let. 14).

LE MÊME, A UN CURÉ DU DIOCÈSE DE GENÈVE.

Il lui recommande la conversion d'un médecin hérétique qui traitoit madame de Chantal, et qui refusoit de se convertir.

Monsieur mon cher confrère et mon parfait ami, c'est par le retour de ce pauvre médecin (1) qui n'a su guérir notre mère (2), et que je n'ai su guérir. Ah! faut-il qu'un fils empêche de vivre l'ame de son père! Que notre chère malade donneroit de bon cœur sa vie pour la santé de son médecin! Et moi, pauvre chétif pasteur, que ne donnerois-je pas pour le salut de cette déplorable brebis! Vive Dieu, devant lequel je vis et je parle, je voudrois donner ma peau pour le vêtir, mon sang pour oindre ses plaies, et ma vie temporelle pour l'ôter de la mort éternelle.

Pourquoi vous dis-je ceci, mon cher ami, sinon pour vous encourager, de peur que les loups voisins ne se jettent parmi vos brebis, ou pour vous dire plus paternellement, selon le sentiment de mon ame, sur ce pauvre Génevois: Prenez garde que quelque brebis galeuse n'infecte le cher et bien-aimé troupeau? Travaillez doucement tout à l'entour de cette bergerie, et dites-leur souvent: *Caritas fraternitatis ma-*

(1) C'est-à-dire je vous écris par l'occasion du retour de ce pauvre médecin, etc.

(2) Madame de Chantal, alors fort malade, et que sa congrégation craignoit de perdre.

neat in vobis (1); et sur-tout priez celui qui a dit: *Ego sum bonus Pastor* (2), afin qu'il anime notre soin, notre amour et nos paroles.

Je recommande à vos sacrifices ce pauvre médecin malade. Dites trois messes à cette intention, afin qu'il puisse guérir notre mère, et que nous le puissions guérir. Elle est bien malade, cette bonne mère, et mon esprit un peu en peine sur sa maladie; je dis un peu en peine, et c'est beaucoup. Je sais néanmoins que si le souverain architecte de cette nouvelle congrégation veut arracher du fondement la première pierre fondamentale qu'il y a jetée, pour la mettre en la sainte Jérusalem, il sait bien ce qu'il veut faire du reste de l'édifice: dans cette vue, je demeure en paix, et votre, etc.

225e LETTRE.

LE MÊME, A UN ÉVÊQUE.

Il lui recommande un domestique qui desiroit entrer à son service, et en rend un témoignage avantageux.

12 avril 1611.

Monseigneur,

Cet honnête homme, pâtissier, a servi longuement, fidèlement et agréablement M. le premier président de Savoie; et, pour quelque sujet hors de lui, il quitte maintenant ce service, et a desiré de moi cette lettre pour faire la révérence en vous la

(1) Que la charité fraternelle demeure en vous. HEBR., C. XIII, V. 1.

(2) Je suis le bon pasteur. JEAN, C. XI, V. 14.

présentant, et m'a dit que si d'aventure, par cette occasion, il pourroit entrer au bien de l'être.... Or, monseigneur, c'est ainsi sans artifice que je vous dis l'artifice louable de ce bon personnage, auquel nous savons bon gré de quoi par ce moyen je puis me ramentevoir en votre sainte, sacrée et inviolable bienveillance, à laquelle je me recommande très humblement, lui dédiant mon obéissance et service perpétuel. Dieu vous conserve et comble de ses graces, monseigneur; et je suis votre, etc.

226e LETTRE (liv. III, let. 11).

LE MÊME, A UNE DAME.

Avis sur l'entrée d'une fille en religion. Dangers des fréquentations entre les confesseurs et les pénitentes. Conseil sur la fréquente communion.

Ma très chère sœur, ma fille, j'ai vos deux lettres, dont la première est de l'onze du mois passé, et la seconde de l'onzième de celui-ci; et j'ai tant à répondre à la première, parceque je l'ai reçue seulement depuis peu, et non guère plus tôt que la seconde.

Vous devez croire le confesseur N. en ce qui regarde son entrée en religion; car vous ne sauriez mieux apprendre l'intention de notre Seigneur que par l'avis de celui qu'il a donné pour directeur à la fille dont il s'agit, que sa divine majesté ne vouloit pas cet holocauste en effet final, mais seulement en affection et application commencée, comme il fit d'Isaac: c'est-à-dire, si cette chère fille, étant entrée

en l'ordre, ne se trouvoit pas forte pour y persévérer, mon Dieu! quel mal y auroit-il en cela? Nul, sans doute; et en ce cas il faudroit renoncer à nos goûts et plus secrètes affections, pour acquiescer à la sainte volonté de Dieu.

Puisque donc maintenant elle est prête, au jugement de son père spirituel et bonnes mères carmélites, et que M. son père contribue son consentement, il semble qu'en toute assurance vous en pouvez faire l'offrande, et que notre Seigneur l'aura fort agréable, sauf néanmoins en son bon plaisir de disposer de sa persévérance en cet état particulier, ou de sa sortie, selon que sa providence trouvera meilleur; à quoi nous nous conformerons toujours, et sans répliquer. Car il n'est pas raisonnable de prescrire à cette infinie sapience la façon de laquelle il nous veut rendre siens. Voilà pour le premier point.

Pour le second, je regrette infiniment que ce personnage se laisse si long-temps tromper, et trompe soi-même en cette indiscrète et superflue hantise, et sur-tout puisqu'elle donne du scandale. O Dieu! que ce leur seroit chose utile à tous deux de renoncer à ces inutiles et inconsidérées complaisances, et que ce seroit aussi une grande charité de les en retirer! Mais quant à la personne que je connois, quoique jadis elle fût aucunement intéressée en ce mal, qui, pour n'être pas vicieux, ne laisse pas d'être périlleux, je ne trouve aucun inconvénient que quelquefois, selon les occurrences, elle se confesse en toute liberté à ce personnage-là, dans le cœur du-

quel, s'il y avoit quelque impureté, elle ne s'y glisseroit pas par la confession, mais oui bien par les autres conférences, conversations ou privautés et hantises. Qu'elle s'y confesse donc librement ès occasions, mais qu'elle ne lui parle pas hors de là que courtement et promptement.

Pour le troisième, croyez fermement que vous n'avez ni retenez à votre escient aucune affection contre la volonté de Dieu, c'est-à-dire pour le péché véniel, encore que plusieurs imperfections et de mauvaises inclinations de temps en temps vous surprennent; et ne laissez pas de faire la communion le jeudi, et les fêtes sur semaine, et les mardi du carême: mais cela n'en doutez plus, ains employez votre cœur à être bien fidéle en l'exercice de la pauvreté parmi les richesses, de la douceur et tranquillité parmi le tracas, et de la résignation du cœur de tout ce qui doit vous arriver en la providence de Dieu. Qu'est-ce qui nous peut manquer, ayant Dieu?

Pour le quatrième, il est mieux en toute façon que vous oyiez la sainte messe tous les jours, et y faire l'exercice de la messe, que de l'ouïr pas, sous prétexte de continuer l'oraison chez vous. Je dis qu'il est mieux, non seulement parceque cette réelle présence de l'humanité de notre Seigneur en la messe ne peut être suppléée par la présence mentale, bien que pour quelque digne respect on demeure éloigné d'icelle, mais aussi parceque l'Église desire fort que l'on assiste à la messe: et ce desir tient lieu de conseil, auquel cette espèce d'obéissance doit s'accom-

moder quand on le peut bonnement; et parceque votre exemple est utile au simple peuple en la qualité que vous êtes: or il n'aura point d'exemples de ce que vous ferez en votre oratoire. Arrêtez-vous donc à ceci, ma très chère fille.

Je ne prêcherai ce carême qu'au monastère de cette ville, et cinq ou six fois en la grande église. Je suis plein de santé, à mon avis; fus-je plein de sainteté, comme mon rang et ma charge le requièrent!

La bonne madame de Chantal a témoigné et témoigne une vertu toute particulière en l'occasion du trépas de monsieur son père, qu'elle n'a su que depuis trois jours, parceque, la voyant si affoiblie de sa maladie, je lui celai cette mauvaise nouvelle, tant que je pus, sachant bien que cela retarderoit le retour de sa santé. *Vanité des vanités, et toutes choses sont vanité*, ma très chère fille, *sinon d'aimer et de servir Dieu* (1). Cette bonne sœur a été toute consolée d'entendre que son père étoit mort en l'acte de repentance. Demeurez toute en Dieu, ma très chère fille, vivez saintement joyeuse, douce et paisible. Je suis, mais fort absolument, ma très chère fille, votre, etc.

(1) Vanitas vanitatum, et omnia vanitas, præter amare Deum et illi servire. DE IMITATIONE CHR., lib. I, c. 1, n. 30.

227e LETTRE.

LE MÊME, A UN AMI.

Il lui parle d'un jeune homme qui desiroit employer la protection de cette personne pour obtenir une place de précepteur, et le prie de l'en dissuader.

13 avril 1611.

Monsieur, outre que je ne saurois pouvoir me ramentuer en votre bienveillance, et ne le fasse pas, je suis bien aise de vous donner avis comme, sur ce que M. de Charmellier, mon cousin, m'avoit dit touchant votre desir de me voir le carême prochain à Paris, j'ai écrit à son altesse; en sorte que j'espère en peu de jours avoir une réponse absolue, laquelle si elle est selon notre gré, je pourrois justement croire que Dieu l'aura voulu d'une volonté spéciale, puisque la concurrence des affaires du monde me sera peu favorable, comme je pense. Mais pensez, monsieur, quel contentement pour moi de pouvoir encore une bonne fois jouir de la douceur de votre présence.

Au demeurant, j'ai avec moi un jeune homme d'église, neveu de M. le révérendissime mon prédécesseur, qui s'est imaginé qu'à l'aventure il pourroit entrer par-delà au service de quelque jeune seigneur, pour leur instruction, et par ce moyen étudier aussi; et m'a tant pressé, sachant en quelle confiance je suis avec vous, que j'ai été contraint de lui promettre de vous supplier de me donner quelque avertissement, si cela pourroit être.

Mais j'ajoute pourtant qu'encore que ce jeune homme soit de fort bonne maison (mais maison déchue), et qu'il ait l'esprit fort gentil et bien étudié, si est-ce que c'est plus son jugement qui le porte à ce desir que non pas mon avis, qui est que son courage n'est pas pour entrer en ladite sujétion que telle condition requiert: mais les jeunes gens dévorent toutes les difficultés de loin, et fuient à toutes les difficultés de près.

Or, monsieur, il me suffira, s'il vous plaît, de m'écrire un mot qui le puisse aucunement désabuser; car il est forcé de traiter avec lui, afin que sans ce tourment de vous prier il attende que Dieu lui pourvoie des moyens de nager à ses dépens; ce qui sera bientôt, puisque j'en vois déja la semence paroître sur le champ, qu'il seroit prêt à recueillir dès maintenant, si la jeunesse lui eût permis d'être aussi arrêté ci-devant comme il est résolu de l'être dorénavant.

Monsieur, je m'intéresse avec vous, et use librement de ce petit artifice en faveur de ce jeune homme, que je dois affectionner pour l'espérance qu'il donne de devoir réussir, et sur-tout à la mémoire que je dois à M. son oncle. Vous interpréterez le tout en bonne part, comme d'un cœur qui prend toute confiance au vôtre.

Nous sommes ici sans nouvelles, mais non pas sans menaces de faire beaucoup de maux à nos Églises; mais la protection de laquelle ils font profession de tirer leur force ne leur sera, comme j'espère, ja-

mais donnée pour ces misérables effets. Dieu nous veuille donner la paix que le monde ne peut donner, et vous conserve, monsieur, longuement et heureusement, selon le souhait de votre, etc.

228e LETTRE.

LE MÊME, A M. DE LA ROCHE, CONSEILLER D'ÉTAT AU SOUVERAIN SÉNAT DE SAVOIE, A CHAMBÉRI.

Il lui recommande l'affaire de deux personnes.

15 avril 1611.

Monsieur mon frère, il n'est nul besoin que l'on vous recommande les œuvres pies, que vous embrassez, grace à Dieu, avec tant de charité: mais puisque M. de Vége, passant ici, a desiré que je vous suppliasse de le favoriser et sa partie d'un soin particulier pour leur accommodement, je le ferai volontiers, comme parent de l'une, et ami de toutes deux. Je vous en supplie donc très humblement, bien aise d'avoir ce petit sujet de vous rafraîchir les offres de mon service, qui suis, monsieur mon frère, votre, etc.

Notre M. le prieur de Sauvax se porte très bien, et sert Dieu et le prochain, catéchisant ès hôpitaux, non sans ferveur et consolation, et non sans une sainte impatience de ne voir encore point ses desirs accomplis d'idées, pour lesquelles néanmoins il ne se départira de votre direction.

229e LETTRE.

LE MÊME, A MADAME L'ABBESSE DU PUITS-D'ORBE.

Chacun doit suivre sa vocation aux dépens même de l'amour des parents. Les fautes de fragilité ne doivent point nous décourager, non plus que les sécheresses dans la dévotion. Il faut s'attacher au solide, qui est l'affranchissement de nos mauvaises inclinations, et la persévérance dans le bien. Conseils relatifs à quelques affaires particulières au monastère.

A Sales, le 20 avril 1611.

Or sus, ma chère sœur, ma fille, je m'en vais vous écrire tant que je pourrai sur le sujet de votre lettre, qui m'a été rendue par la sœur que vous aimez tant, et qui vous chérit réciproquement de tout son cœur.

Il est vrai, nous l'avons enfin cette chère sœur (1); mais ce n'est pas moi pourtant qui vous l'ai ôtée, c'est Dieu qui nous l'a donnée, ainsi que, Dieu aidant, la suite le témoignera. Je ne doute nullement que cette petite conversation que vous eûtes ensemble à Bourbilly ne vous fût bien douce; car c'est une heureuse rencontre que deux esprits qui ne s'aiment que pour mieux aimer Dieu; mais il ne se pouvoit faire que cette sensible présence durât longtemps, puisque notre commun maître vous demande l'une là, l'autre ici, pour son service. Nous ne lais-

(1) Je crois qu'il s'agit dans cette lettre de madame de Chantal, qui faisoit son noviciat. Le terme de *sœur* ne lui est pas contraire, parcequ'elle étoit sœur spirituelle de l'abbesse, étant sous la conduite de M. de Genève comme elle.

sons pourtant pas d'être toujours joints et unis, nous entretenant les uns aux autres par la commune prétention et entreprise que nous avons.

Je suis bien aise de quoi vous manquez peu aux exercices que je vous ai marqués; car cela montre que ces fautes que vous y faites ne proviennent pas d'infidélité, mais de foiblesse; et la foiblesse n'est pas un grand mal, pourvu qu'un fidèle courage la redresse petit à petit, ainsi que je vous conjure de faire, ma chère fille, pour la vôtre, sans vous affliger nullement de ce que vous n'avez ni sentiment ni goût ordinairement en tous vos exercices; car notre Seigneur ne requiert pas cela de nous: aussi ne dépend-il pas de nous de l'avoir, ou de ne l'avoir pas.

C'est pourquoi il nous faut mettre sur le solide, et considérer si notre volonté est bien affranchie de toutes mauvaises affections, comme seroit toute dureté de cœur envers le prochain, impatience, mépris d'autrui, amitiés trop ardentes envers les créatures, et semblables choses. Que si nous n'avons point de réserve d'être tout à Dieu; si nous avons le courage de plutôt mourir que de l'offenser, et moyennant que telles soient les résolutions de nos cœurs, et que nous les sentions toujours plus fortes en nous, il n'y a rien à craindre, ni à prendre de la peine pour n'en sentir pas les dégoûts et les sentiments.

Or voici une bonne preuve de la fortification de ces chères résolutions, que par la grace de Dieu vous

avez persévéré à conserver ce que je vous dis en confession, ainsi que vous m'assurez; car cela vaut mieux que cent mille goûts spirituels. Faites donc toujours ainsi.

Je dirai la messe que vous me demandez, bien que jamais je n'en dise point qui ne soit très expressément vôtre : mais je n'ai pu me remettre en mémoire le sujet que vous dites que je sais; aussi n'en est-il pas besoin.

Si madame Theniée persévère à ne vouloir pas se ranger, vous n'aurez point de part à sa coulpe: cependant je me réjouis de quoi le reste de nos articles s'observe. Et pour la particulière qui ne veut pas s'accommoder à la communauté, il faut user de support et de bénignité envers elle, et Dieu la réduira au train des autres.

Hé bien, ma chère fille, la multitude des difficultés vous fit peur, et vous eûtes des pensées de tout quitter; cependant vous avez vu que tout est fait: il en sera de même en tout le reste; la persévérance vaincra tout.

Pour les pensions, elles sont bien entre vos mains, puisque nul autre ne s'en peut charger; mais vous pourrez bien faire tenir compte d'icelles à une des filles. Vous m'avez bien fait rire, quand vous m'avez écrit que vous eussiez remis lesdites pensions, à chacune desdites religieuses la sienne, si vous n'eussiez eu peur que je ne me fâchasse à vous. Da, ma chère fille, quand m'avez-vous vu fâcher à vous? Je suis pourtant bien aise que l'on craigne un peu de dé-

plaire à un pauvre chétif père; car vraiment vous ne me déplairez jamais, ma chère fille, que quand vous déplairez à notre Seigneur, et que vous vous éloignerez de son pur et saint amour.

Il faut vraiment aller au chapitre, malgré toute la répugnance que vous y avez; et, après la lecture de la régle, il faut dire quelque chose, quand ce ne seroit, *Que Dieu nous fasse la grace d'observer ce qui a été lu.*

En la Fête-Dieu, je ne vois nul inconvénient que l'on fasse le tour du cloître; car cela ne tire point à conséquence, à cause de la grandeur de la solennité.

Hélas! ma fille, si personne ne servoit aux ames que ceux qui n'ont point de difficultés ès exercices, et qui sont parfaits, vous n'auriez point de père en moi; et il ne faut pas laisser de soulager les autres, encore que l'on soit soi-même en perplexité. Combien y a-t-il de bons médecins qui ne sont guère sains? et combien se fait-il de belles peintures par des peintres bien laids? Quand donc vos filles viennent à vous, dites-leur tout bellement et en charité ce que Dieu vous inspirera, et ne les renvoyez point vides d'auprès de vous.

Vous faites bien de faire venir ainsi des pères minimes de temps en temps; car cela élargira le cœur aux filles, et soulagera leurs ames. Je suis marri avec vous du dégoût qu'elles ont de votre chapelain ordinaire; mais l'entremise des minimes peut suppléer à tout cela, puisque, comme vous dites, il est certes malaisé de trouver des prêtres bien conditionnés, et que celui-ci est assez capable. Enfin, ma très chère

sœur, ma fille très chère, il faut reprendre votre premier courage, et plutôt mourir que de démordre.

Tenez-vous le plus que vous pourrez auprès de vos filles; car vos absences ne leur peuvent donner que des sujets de murmurer, et rien ne leur peut tant adoucir leur sujétion que la vôtre; rien ne les peut tant retenir dans l'enclos de l'observance que de vous y voir avec elles; et c'est en cela qu'il faut se crucifier pour celui qui a été crucifié pour nous. Que vous serez heureuse, si vous aimez bien votre petit troupeau! car après l'amour de Dieu celui-là tient le premier rang.

Je vous écrirai toujours quand je pourrai, et tant que je pourrai; et sans varier je persévèrerai à jamais en l'affection que je vous ai une fois de si bon cœur dédiée. Demeurez ferme en cette créance; car elle est, Dieu aidant, infaillible. Non, ni la mort, ni les choses présentes, ni celles qui sont à venir, ne me sépareront jamais de cette dilection que je vous porte en Jésus notre Seigneur, auquel soit honneur et gloire. Votre, etc.

Mais voyez-vous, ma très chère fille, ce que je vous dis. Je vous le recommande bien étroitement, car la sœur m'a dit que vous vouliez que je parlasse ainsi.

Ma chère sœur, assurez toutes vos bonnes et bien-aimées sœurs et filles que je les honore et chéris très intimement, et spécialement madame votre très chère sœur, marri de ne leur pouvoir écrire maintenant; et pour vous humilier encore un peu, saluez

de ma part M. Lafon, et ces bonnes filles qui servent Dieu en la personne de ses servantes; car tout cela m'est cher.

230e LETTRE. (Inédite.)

LE MÊME, A UN SEIGNEUR.

Il le prie de s'intéresser en faveur du chapitre de Genève pour lui faciliter l'acceptation d'un petit bénéfice.

15 juin 1611.

Monseigneur, notre chapitre de Genéve a plus coopéré aux commencements de l'établissement de l'exercice catholique à Gex qu'aucuns ecclésiastiques : car outre que M. le prevôt, MM. Grandis, Bouchut et Gottei, chanoines dudit chapitre, ont été les premiers qui ont fait résidence à leurs dépens en ce pays-là durant une année, ce fut ce chapitre qui fournit aux frais que notre saint état encore prenoit pour la sollicitation de la confirmation de l'établissement; en considération de cela, un certain seigneur de Monluot, qui, par longues années, avoit possédé un petit bénéfice simplement audit Gex, de la valeur d'environ 20 ou 25 livres de revenu, ayant de son gré et par son élection desiré que ce sien bénéfice fût uni à notredit chapitre, je l'ai fait encore plus volontiers, comme chose sainte et juste : mais d'autant qu'à l'aventure les cours laïques, en cas qu'il y eût quelque controverse ci-après, requerront que les premiers aient le placet ou brevet du roi, et que la valeur du bénéfice n'est pas si grande qu'on puisse

envoyer exprès pour en faire la supplication à sa majesté, à laquelle même en son événement nous n'aurions aussi pas moyen d'avoir bon accès que par une entremise, partant nous vous supplions très humblement tous que, si ce n'est point une incommodité, il vous plaise empêcher ledit placet. La petitesse de la pièce se trouvoit passer de ceux de ce chapitre; votre crédit nous rend une espérance certaine que cela ne sera pas fort malaisé: car bien que notre chapitre réside maintenant par emprunt de deçà, et est-ce que naturellement il est de Genève; et messieurs de Saint-Claude, étrangers non seulement au régent du royaume, mais encore au régent du diocèse, ont bien obtenu plusieurs placets pour divers bénéfices de ce pays-là, de Gex, où ils n'ont rendu, qu'on ne sache, aucun service comparable à celui que nos chanoines ont fait. Voilà, monseigneur, ma requête envers vous; et voyez mes petites nouvelles. Je fus l'autre jour à Gex, auprès de M. Le Grand et M. de Lux, où j'eus la consolation de retirer un gentilhomme et capitaine de la religion à la foi catholique, de réconcilier deux églises paroissiales, et, en quatre sermons, détromper plusieurs hérétiques, et leur faire admirer que la vérité catholique étoit belle, quoique difficile à comprendre. Mais comme ce n'est pas toujours l'erreur de l'entendement avec le défaut de la volonté et l'impureté des affections qui tient les hommes hors de l'Église, aussi n'y rentrent-ils pas toujours quand ils connoissent la vérité d'icelle. A cette consolation MM. Le Grand et de Lux

en ajoutoient presque ordinairement une autre, qui étoit de me parler de vous et de vos mérites comme l'honneur amoureux que je vous porte me pouvoit faire desirer. A mon retour, je trouvai que mon voyage n'avoit pas été seulement fertile en consolation selon sa petitesse, mais aussi de ce côté de deçà et de delà les monts, de soupçons et calomnies, que la vérité néanmoins effacera, comme je pense, par la suite de quelques jours. Il falloit dire ce mot de confiance avec vous, qui me donne si abondamment le bonheur de votre amitié, que tout le monde s'en réjouit avec moi, et particulièrement ces seigneurs dont je viens de dire les noms. Continuez, je vous supplie, monseigneur, et croyez que je suis invariablement votre, etc.

231e LETTRE.

LE MÊME, A LA MÈRE P. M. DE CHATEL.

Félicitations sur une grande maladie dont elle relevoit.

Juillet 1611.

Courage au nom de notre Seigneur, ma pauvre très chère fille Péronne-Marie; remettons-nous du tout en vigueur, *pour servir* de nouveau notre divin maître *en sainteté et justice tous les jours de notre vie* (1). Tenez-vous doucement en repos en Dieu, pour reprendre vos forces de sa main; afin que quand notre chère mère reviendra elle nous trouve

(1) Ut serviamus illi in sanctitate et justitiâ coram ipso, omnibus diebus nostris. Luc., c. 1, v. 75.

tous braves. Qu'auroit-elle dit, cette bonne mère, si, en son absence, nous eussions laissé mourir sa chère Péronne? Sans doute son cœur en eût été maternellement affligé. Béni soit Dieu, qui nous a visités en sa douceur, et qui nous a consolés. Amen.

232e LETTRE.

LE MÊME, A M. DESHAYES.

Grands témoignages d'amitié du saint évêque à M. Deshayes, et d'estime pour un père prieur des feuillants. Il parle d'un mariage rompu. M. de Charmoisy à Chambéri perd son second fils, filleul du saint. M. l'évêque de Montpellier doit passer le carême prochain à Paris. S. François ne peut obtenir d'y aller. M. Deshayes guéri d'une grande maladie.

11 juillet 1611.

Monsieur, hier seulement, que ce digne porteur le père prieur des feuillants m'arriva, je reçus la lettre que vous m'écrivîtes par lui-même le 17 avril. C'est toujours avec mille joies que tels témoignages de votre bienveillance m'adviennent; et quoique vos lettres soient vieilles en dates, elles me donnent néanmoins des contentements nouveaux : mais je vois en celle-ci que vous avez longuement été sans en avoir des miennes. J'avoue sincèrement mes fautes: mais celle-ci, elle n'est pas mienne, ains des porteurs; car je sais bien que toujours, quand je puis, je vous écris de mes nouvelles, non seulement parceque votre desir a tout pouvoir sur ma volonté, mais aussi parceque ma volonté a perpétuellement

ce desir de vous parler comme il m'est possible, de parler de vous, et de vous ouïr, ou voir parler à moi.

Je ne refuse pourtant pas l'amiable offre que vous me faites de ne changer jamais ni varier en l'amitié que vous me portez, soit que je vous écrive, ou que je ne vous écrive point. Non, monsieur, je vous en supplie, ne variez jamais en cette affection que vous avez pour moi; car croyez qu'aussi, soit que j'écrive, comme je ferai Dieu aidant, ou que je n'écrive pas, je ne varierai jamais en la résolution que j'ai faite d'être à jamais homme très véritablement vôtre, et tout vôtre sans réserve ni exception. Je parle le langage de mon cœur, et non pas celui de ce temps. Or, selon mon sentiment, c'est tout dit quand je dis que je suis tout vôtre, et peu dit si je dis moins que cela.

Ce père, que j'honorois déja bien fort pour les fruits que j'avois vus de son esprit, m'a lié à son amour et respect d'un lien indissoluble, quand j'ai connu en lui un si grand assemblage d'érudition, d'entendement, de vertu, de piété, et entre ses vertus l'estime qu'il fait de la vôtre, et du bien de votre conversation : car c'est une des maximes plus entières de mon ame, que j'honorerai quiconque vous honorera, et chérirai quiconque vous chérira.

Que de bruit, que de vaines espérances, que de vraies afflictions avons-nous eues!... mais, graces à Dieu, nous voici maintenant avec grande apparence de tranquillité. Nous avions longuement attendu quelle issue prendroit le traité si longuement entre-

tenu du mariage de mademoiselle d'Anet et de notre monsieur: mais, à ce qu'on nous a dit, nous n'en devons plus rien attendre, puisque tout en est cassé; et Dieu veuille que certaines nouvelles espérances qu'on nous propose soient plus assurées que celles que nous venons de perdre n'ont été.

Notre M. de Charmoisy est à Chambéri il y a quelques jours, où je lui ai envoyé la nouvelle de la perte de son second fils, mon filleul. Je crois qu'il la ressentira; car ayant retiré son cœur de la cour, il l'avoit mis en sa femme, ses enfants et ses amis.

Je me réjouis que M. de Montpellier soit à Paris le carême suivant, à jouir de la douceur de votre présence, à laquelle croyez que j'aspire souvent, mais pour néant, puisqu'ayant plusieurs fois fait demander congé à son altesse de pouvoir aller faire un carême en votre ville, je n'ai su jusqu'à présent l'obtenir, ni même autre réponse, sinon qu'il y falloit penser: mais nul ne me sauroit empêcher que d'esprit et de cœur je n'y sois journellement auprès de vous, à vous honorer, chérir et embrasser de toutes mes forces.

Madame la marquise de Menetry me fait trop de grace de se ressouvenir de moi, et encore plus de desirer que j'aille là. Je suis son très humble serviteur, et porte singulière révérence à son mérite: mais d'aller là, je n'en puis rien dire, sinon que ce sera quand je pourrai; mais de savoir quand je pourrai, il n'est pas en mon pouvoir.

M. d'Hormelet, qui va petit à petit achevant le

petit reste de sa vie, a desiré que je vous assurasse de son humble affection. Sur-tout je vous assure de la mienne, et vous souhaitant toute prospérité, je suis, monsieur, votre, etc.

Monsieur, j'ai loué Dieu, quand on m'a fait savoir de Lyon que vous étiez guéri d'une grande maladie avant que j'aie su que vous en ayez été atteint. Dieu vous conserve, et je m'en réjouis avec madame votre femme, de laquelle je suis de même humble serviteur.

233e LETTRE (liv. II, let. 13).

LE MÊME, A UNE DAME.

Exhortation à se livrer à l'oraison mentale.

21 juillet 1611.

Madame ma très chère fille, je vous écrivis avant-hier, seulement pour accompagner une lettre que la bonne mademoiselle N. envoyoit à M. votre mari, son frère; mais j'aime bien mieux vous écrire maintenant sur le sujet de votre lettre.

Tandis que nos corps sont en douleur, il est malaisé d'élever nos cœurs à la considération parfaite de la bonté de notre Seigneur; cela n'appartient qu'à ceux qui, par de longues habitudes, ont leur esprit entièrement contourné du côté du ciel: mais nous qui sommes encore trop tendres, nous avons des ames qui se divertissent aisément au sentiment des travaux et douleurs du corps. C'est pourquoi ce n'est pas merveille si durant vos maladies vous avez in-

termis l'usage de l'oraison intérieure : aussi en ce temps-là il suffit d'employer ces prières jaculatoires et sacrées aspirations ; car puisque le mal nous fait souvent soupirer, il ne coûte rien de soupirer en Dieu, et à Dieu, et pour Dieu, plutôt que de soupirer pour faire des plaintes inutiles.

Mais maintenant que Dieu vous a rendu votre santé, il faut bien, ma chère fille, reprendre votre oraison, au moins pour demi-heure le matin, et un quart d'heure le soir avant souper : car depuis qu'une fois notre Seigneur vous a donné le goût de ce miel céleste, ce vous sera un grand reproche si vous vous en dégoûtez, et mêmement puisqu'il vous l'a fait goûter avec beaucoup de facilité et de consolation, ainsi que je me ressouviens fort bien que vous me l'avez avoué. Il faut donc bien prendre courage, et ne point permettre que les conversations, et cette vaine sujétion que nous rendons à ceux que nous hantons, vous privent d'un si rare bien comme est celui de parler cœur à cœur avec son Dieu.

Vous m'obligerez certes beaucoup de me donner un peu des nouvelles de votre ame : car la mienne l'aime chèrement, et ne se peut empêcher de desirer de savoir en quel état elle se trouve : mais la variété des desseins que M. votre mari a eus de vous faire revenir ici, et de vous faire demeurer aux champs, m'a retenu de vous en demander. Faites-moi donc ce bien, je vous en supplie, de m'écrire quelquefois, avec assurance que je vous donne de toujours vous répondre, comme aussi de correspon-

dre fidèlement à l'honneur que vous me faites de me vouloir du bien, par une très sincère affection à votre service. Dieu soit à jamais au milieu de votre cœur, pour le remplir et faire abonder en son saint amour. Ce sont les souhaits journaliers, madame ma chère fille, de votre, etc.

234e LETTRE (liv. III, let. 28).

LE MÊME, A UNE DAME

Dont il avoit nommé un enfant sur les fonts de baptême (1).

Le respect humain est blâmable en matière de religion. Avis sur les sécheresses intérieures.

5 août 1611.

Je n'ai pas plus tôt vu monsieur votre cher mari, que j'ai su son départ de cette ville. Cela a été cause, ma très chère fille, que je n'ai pu lui donner cette lettre, par laquelle je veux répondre, quoique couramment à mon accoutumée, aux dernières lettres que j'ai reçues de vous.

Sans doute, ma très chère fille, il ne faut pas une autre fois rien rabattre des coutumes générales avec lesquelles nous professons notre sainte religion, pour la présence de ces bigearres huguenots; et il ne faut pas que notre bonne foi ait honte de comparoître devant leur afféterie. Il faut en cela marcher simplement et confidemment.

(1) Cette dame est probablement la même à laquelle est adressée la lettre précédente, et beaucoup de lettres suivantes.

Mais aussi le péché que vous fîtes n'est pas si grand qu'il s'en faille affliger après la repentance: car il ne fut pas commis en une matière de commandement spécial, ni ne contient pas aucun désaveu de la vérité, mais seulement un indiscret respect; et, pour le dire clairement, il n'y eut en cela aucun péché mortel, ni, comme je pense, véniel, ains une simple froideur procédant de troublement et irrésolution. Demeurez donc en paix de ce côté-là.

Quant au bon père dom Guillaume de Sainte-Geneviève, il y a environ deux mois que ses supérieurs l'ont envoyé pour résider à Tolose.

Le père Galésius, à la vérité dire, est excellent, et fait merveilles pour établir des bonnes résolutions; mais je crains fort qu'il ne soit déja attaché: toutefois on pourroit bien le faire traiter dextrement, et par même moyen lui faire entendre qu'on ne l'invite qu'au seul exercice de charité, et en lieu où il n'y a rien à gagner que les ames. Que si cela ne peut réussir, il nous faudra un peu considérer où nous pourrons donner de la main.

Le confesseur de Sainte-Catherine, père Antenne, prêcha il y a deux ans à la Roche, où il donna une fort grande satisfaction, et si il confesse; et, comme je crois, il n'est encore point arrêté. Nous verrons donc un peu ce qui se pourra faire.

Ma très chère fille, vous faites toujours trop de considération et d'examen pour connoître d'où les sécheresses vous arrivent: si elles arrivoient de vos fautes, encore ne faudroit-il pas s'en inquiéter, mais

avec une très simple et douce humilité les rejeter, et puis vous remettre entre les mains de notre Seigneur, afin qu'il vous en fît porter la peine, ou qu'il vous les pardonnât, selon qu'il lui plairoit. Il ne faut pas être si curieuse que de vouloir savoir d'où procède la diversité des états de votre vie. Il faut être soumise à tout ce que Dieu ordonne.

Hé bien, au demeurant, voilà donc le cher mari qui s'en va, ma chère fille, puisque sa condition et son humeur même le portent au desir de paroître ès occasions ; il faut humblement recommander son départ et son retour à notre Seigneur, avec confiance en sa miséricorde qu'il en disposera à sa plus grande gloire.

Vivez doucement, humblement et tranquillement, ma très chère fille, et soyez toujours toute à notre Seigneur, duquel de tout mon cœur je vous souhaite la très sainte bénédiction, et à vos petites, mais particulièrement à ma chère bonne petite filleule, qu'on m'a dit être toute de sucre. La chère cousine est aux vendanges, et on me dit qu'elle se porte bien, comme fait madame de N., qui, à mon avis, s'avance fort en l'amour de Dieu avec toutes ses sœurs. Votre, etc.

235e LETTRE.

LE MÊME, A UNE DAME MARIÉE A UN SÉNATEUR.

Il l'exhorte à se donner toute à Dieu, l'assurant que c'est l'unique bonheur.

17 août 1611.

Madame, le souvenir de vos vertus m'est si agréable, qu'il n'a pas besoin d'être nourri par la faveur de vos lettres; elles vous acquièrent néanmoins une nouvelle obligation sur moi, puisque je reçois par icelles et beaucoup d'honneur et beaucoup de contentement, de voir que non seulement vous avez réciproquement mémoire de moi, mais que vous l'avez agréablement; aussi n'en sauriez-vous conserver pour personne qui ait plus de sincère affection pour vous, à qui je souhaite continuellement devant notre Seigneur mille bénédictions, et celle-là sur toutes et pour toutes, que vous soyez toute parfaitement sienne: soyez-le, madame, de tout votre cœur, car c'est le grand, ains l'unique bonheur qui vous puisse arriver; et si, monsieur le sénateur n'en aura point de jalousie, puisque vous n'en serez pas moins sienne, et en recevra de l'utilité, puisque vous ne sauriez donner votre cœur à Dieu que le sien n'y soit engagé.

Je suis, madame, mais je suis de tout le mien, votre, etc.

236e LETTRE.

LE MÊME, A LA MÈRE DE BRECHARD.

Il la console sur les peines et les afflictions qu'elle ressentoit de son absence et de celle de la mère de Chantal, alors en Bourgogne pour ses affaires de famille.

Vers le mois de septembre 1611.

Ma très chère fille, il faut prendre du repos, et du repos suffisamment, laisser amoureusement du travail aux autres, et ne vouloir pas avoir toutes les couronnes: le cher prochain sera tout aise d'en avoir quelques unes. L'ardeur du saint amour, qui vous pousse à vouloir tout faire, vous doit aussi retenir, et laisser faire quelque chose aux autres pour leur consolation. Dieu nous sera bon, ma fille; j'espère qu'il vous menace pour ne vous point frapper, et que la chère personne de notre mère ira au-devant de son arrivée, avec sa très chère lieutenante sa fille très aimée, que je desire qui travaille avec un esprit ardent, mais doux; fervent, mais modéré; attendant le bon succès des maladies et affaires, non de sa peine, non de son soin, mais de l'amoureuse bonté de son époux. Qu'il la veuille bénir éternellement, avec toute la troupe de ma très chère mère absente, et qui nous est si présente au cœur, en la présence de celui qui est l'unique tout du cœur de la mère et des filles: priez-le aussi qu'ainsi soit du père, afin que tout soit saintement égal en votre pauvre chère petite Visitation. Amen.

237e LETTRE (liv. III, let. 32).

LE MÊME, A LA MÈRE DE CHANTAL,

Alors en Bourgogne pour les affaires de son fils.

Il l'exhorte à ne se point troubler de la multiplicité et de la difficulté de ses affaires, mais à expédier l'une après l'autre tout doucement.

Thonon, 10 septembre 1611.

Me voici à Thonon depuis trois jours, ma très chère fille, où je vins fort heureusement, et sans ressentiment d'aucune lassitude. O Dieu ! ma très chère fille, je ne sais quel chemin j'ai fait, ou celui de Thonon, ou celui de Bourgogne ; mais je sais bien que je suis plus en Bourgogne qu'ici. Oui, ma fille, puisqu'il plaît ainsi à la divine bonté, je suis inséparable de votre ame ; et pour parler avec le Saint-Esprit, *nous n'avons meshui plus qu'un cœur et qu'une ame* (1) : car ce qui est dit de tous les chrétiens de la naissante Église, se trouve, graces à Dieu, maintenant entre nous. Or demeurons donc bien ainsi en notre Seigneur, ma très aimée.

Je suis toujours attendant des nouvelles du succès de votre voyage, que je me promets avoir été bon, mais non pas sans crainte pourtant, à cause de la foiblesse de votre santé, et l'excessive chaleur qui a régné quelques heures de ces jours passés ; mais je veux croire que ces jours-là vous aurez séjourné, et

(1) Multitudinis credentium erat cor unum et anima una. Act., c. IV, v. 32.

aurez employé les matinées et les soirs, qu'il a toujours fait un peu de vent. Je prie Dieu qu'il vous conserve chèrement et saintement comme ma propre ame.

Hé! je vous supplie, ma très chère fille, tenez-vous bien à Jésus-Christ et à Notre-Dame, et à votre bon ange, en toutes vos affaires, afin que la multiplicité d'icelles ne vous trouble point, et que leur difficulté ne vous étonne point. Faites l'un après l'autre au mieux que vous pourrez, et employez pour cela fidèlement votre esprit, mais doucement et suavement. Si Dieu vous en donne l'issue, nous l'en bénirons; s'il ne lui plaît pas, nous l'en bénirons aussi. Et il vous suffira que tout à la bonne foi vous vous soyez essayée de réussir, puisque notre Seigneur et la raison ne requièrent pas de nous les effets et événements, mais notre fidèle et franche application, emploi et diligence: car ceci dépend de nous, mais non pas le succès.

Dieu bénira votre bonne intention en ce voyage, et en l'entreprise que vous avez faite de mettre en ordre les affaires de cette maison-là pour votre fils, et vous récompensera, ou par une bonne issue, ou par une sainte humiliation et résignation. Mon cœur fera cependant mille millions de bons desirs pour le vôtre, comme pour soi-même, et ne cessera point d'implorer les prières de la très sainte Vierge en ce lieu qui est tout consacré à son honneur.

Je renvoie cejourd'hui notre M. Michel auprès de nos filles, afin qu'elles ne demeurent pas tout-à-fait

privées de quelqu'un en qui elles aient confiance. J'écris à notre sœur de Brechard une lettre pour toutes, afin de leur donner courage. Ma petite sœur se porte bien; car la vôtre petite, ma cousine, me l'écrit par une fille de chambre qu'elle a envoyée ici. Ce sont toutes nos nouvelles, ma chère fille. De jour à autre je vous tiendrai avertie de ce que je ferai.

Monsieur de Blonay dépêchera sa fille pour votre retour. Je la vis le jour de Notre-Dame; elle a toujours sa bonne mine et les marques de vertueuse fille. Ce jour-là je prêchai devant un grand peuple et force étrangers; et la glorieuse reine du ciel m'assista, pour dire quelque chose de bon à sa gloire. Je me dépêcherai au plus tôt en faveur de nos filles.

A Dieu, ma chère fille; à Dieu soyons-nous à jamais! que son amour soit éternellement l'unité de notre cœur.

Je salue d'une affection extrême ma très chère grande fille (1), à laquelle je recommande toujours la santé de notre douce mère, et lui porte bien envie, sans lui desirer la privation de ce qu'elle possède: elle vaquera cependant à rendre son cœur un peu fort et généreux contre la tendreté et délicatesse qui le tenoit à tout propos sujet au dégoût. Vous savez, ma fille, que notre cœur aime d'amour celui de cette grande fille. Saluez-la donc amoureusement de ma part, comme je la prie de saluer de la

(1) La mère Favre.

mienne mon cher frère (1), auquel je recommande le service de sa mère, sa santé et sa consolation. M. de Boisy a été un peu étonné de la chaleur; mais il se remet, Dieu merci.

Vive Jésus et Marie! Dieu vous bénisse, ma très-chère fille. Je suis en lui ce que lui seul sait.

238e LETTRE (liv. III, let. 33).

LE MÊME, A LA MÈRE DE CHANTAL.

Même sujet que la précédente.

14 septembre 1611.

O Dieu! ma très chère fille, si est-ce que je vous écris soigneusement à toutes les occasions. Or sus, béni soit Dieu, qui vous a fait arriver au lieu où les affaires qu'il vous avoit laissées sur les bras vous ont appelée. Ma très chère fille, appliquez le travail et tracas que vous y souffrirez à la gloire de la divine majesté, pour la gloire de laquelle vous les subissez; traitez des affaires de la terre avec les yeux fichés au ciel. Je serai toujours présent à votre chère ame comme vous-même, et répandrai soigneusement la bénédiction des sacrifices divins sur votre peine, afin qu'elle vous soit douce et utile au saint amour, pour lequel mieux pratiquer vous êtes allée terminer les occasions de vos distractions. Ma chère fille, tout ce qui se fait pour l'amour est amour; le travail, oui même la mort n'est qu'amour, quand c'est pour l'a-

(1) M. le baron de Torens, qui avoit accompagné madame de Chantal, et étoit son gendre.

mour que nous les recevons. Or sus, parlons de nos affaires.

J'ai achevé ce bout de visite assez heureusement, et avec espérance de quelque fruit pour les ames.

Je me porte extrêmement bien, à mon avis, et observe soigneusement vos ordonnances pour ma santé; mais pour ma sainteté, qui est ce que vous affectionnez le plus, je ne fais guère de choses, sinon mille continuels desirs et quelques prières particulières, afin qu'il plaise à notre Seigneur les rendre utiles et fructueux pour notre cœur; et presque ordinairement je me trouve plein d'une douce confiance que sa divine bonté nous exaucera: et puisqu'en vérité nous desirons, en vérité nous parviendrons; car ce grand ami de notre cœur ne le remplit, ce me semble, de desir que pour le combler d'amour, comme il ne charge les arbres de fleurs que pour les recharger de fruits.

Ah! Sauveur de notre ame, quand serons-nous autant ardents à vous aimer que nous le sommes à le desirer? Il me tarde, ma très chère fille, que ce cœur que Dieu vous a donné soit uniquement et inséparablement donné et lié à son Dieu par ce saint amour unissant qui est plus fort que la mort et que tout.

Mon Dieu! ma très chère fille, remplissons notre cœur de courage, et faisons désormais des merveilles pour son avancement en cet amour céleste; et remarquons que notre Seigneur ne vous donne jamais de violentes inspirations de la pureté et perfection

de votre cœur qu'il ne me donne la même volonté, pour nous faire connoître qu'il ne faut qu'une inspiration d'une même chose à un même cœur, et que, par l'unité de l'inspiration, nous sachions que cette souveraine Providence veut que nous soyons une même ame, pour la poursuite d'une même œuvre, et pour la pureté de notre perfection.

Or sus, ma très chère fille, ma mère, il faut finir. C'est aujourd'hui le jour de la sainte croix: ô Dieu! qu'elle est belle, et qu'elle est aimable! On donne des batailles pour en avoir le bois, et on l'exalte sur le mont du Calvaire. Ma très chère fille, hélas! que bienheureux sont ceux qui l'aiment et qui la portent! Elle sera plantée au ciel quand notre Seigneur viendra juger les vivants et les morts, pour nous apprendre que le ciel est l'autel des crucifiés. Aimons donc bien les croix que nous rencontrons en notre chemin.

Dieu vous bénisse en l'amour de la sainte croix.

239e LETTRE (liv. V, let. 60).

LE MÊME, A UN ONCLE (1).

Il le console sur la mort de son épouse, par l'espérance qu'il avoit que la bonne vie de la défunte lui devoit procurer le salut éternel, et qu'il iroit bientôt la rejoindre.

A Saint-Julien, le 12 octobre 1611.

Monsieur mon oncle, quel déplaisir viens-je de recevoir en la triste nouvelle du trépas de madame ma tante, et qui m'aimoit si tendrement et chère-

(1) Le même à qui il écrit la lettre du 16 janvier 1620.

ment, à laquelle j'avois si justement voué tant d'affection ! J'irois moi-même vous témoigner ce ressentiment, si je croyois par ce moyen de pouvoir alléger le vôtre, ou que cet engagement auquel je suis parmi les assignations de ma visite me le permît; mais au moins voilà mon frère qui va recevoir vos commandements pour lui et pour moi, et vous assurer que, comme j'ai honoré de tout mon cœur la vie de cette chère défunte, aussi chérirai-je à jamais son honorable mémoire, autant qu'aucun de ses parents et serviteurs qu'elle ait laissés en ce monde.

Au demeurant, monsieur mon oncle, cette si fâcheuse séparation est d'autant moins dure qu'elle durera peu, et que non seulement nous espérons, mais nous aspirons à cet heureux repos auquel cette belle ame est ou sera bientôt logée. Prenons, je vous supplie, en gré cette petite attente qu'il nous faut faire ici-bas; et, au lieu de multiplier nos soupirs et nos larmes sur elle, faisons-les pour elle devant notre Seigneur, afin qu'il lui plaise hâter sa réception entre les bras de cette divine bonté, si déja il ne lui a fait cette grace.

Certes, pour moi, j'ai beaucoup de consolation en la connoissance que j'avois de l'intérieur de cette bonne tante, laquelle plusieurs fois, avec extrême confiance, me l'avoit communiqué en la sacrée confession: car j'en tire une assurance que cette divine Providence, qui lui avoit donné un cœur si pieux et chrétien, l'aura comblée de bénédictions en ce départ qu'elle a fait d'entre nous.

Bénissons et louons Dieu, monsieur mon très cher oncle; adorons la disposition de ses ordonnances, et reconnoissons la conduite et instabilité de cette vie, et attendons en paix la future. Je m'en vais à l'église, où, par le saint sacrifice, je commencerai les recommandations de cette chère et précieuse ame, et celles que je dois à jamais continuer pour vous et tout ce qu'elle aimoit le plus. Je suis sans fin et sans réserve, monsieur mon oncle, votre, etc.

240e LETTRE (liv. I, let. 63).

LE MÊME, A UN RELIGIEUX.

Il lui témoigne une grande amitié, et lui demande des nouvelles d'une personne nouvellement entrée en religion.

12 octobre 1611.

O mon très cher père, que mes yeux portent d'envie à ceux de N. et de ce garçon mon neveu, car ils vous verront: mais je ne porte point d'envie au cœur de qui que ce soit; car jamais il n'y en aura qui vous aime et chérisse plus que le mien fait; et si je ne craignois d'offenser celui de ma très chère fille (dites-moi son nom moderne), je dirois absolument, ni tant que le mien fait et fera jamais.

Or sus, que fait-elle, cette chère fille? M. N. et M. N. me firent un grand cas de quoi toute la cour de Madame, des sérénissimes princes et princesses, furent à sa réception au noviciat; et moi je me réjouis en la créance que j'ai de quoi Notre-Dame, les anges et les saints du paradis y furent, et l'hono-

rèrent de leur attention, et Dieu notre Seigneur de sa bénédiction.

Nous sommes à faire les formalités pour le prieuré. O mon Dieu! que le monde est fâcheux en ces saintes occasions!

Mais dites-moi, je vous prie, mon très cher père, puis-je loisiblement oser vous supplier de faire très humblement la révérence de ma part à nos sérénissimes dames infantes, ou du moins à la sérénissime princesse Catherine; car, mon père, si cela est bonnement permis à mon indignité, faites-le, je vous en prie de tout mon cœur, et dites-leur que je les révère grandement, à cause de leurs altesses, que je regarde avec toute extrême soumission; mais que je les révère encore davantage, à raison de la profonde humilité qu'elles pratiquent en leur sérénissime altesse et grandeur. Au moins, mon révérend père, faites bien savoir à la sérénissime infante Catherine que je lui souhaite les bénédictions des plus sérénissimes princesses qui furent jamais, et sur-tout la persévérance aux desirs fervents d'aimer de plus en plus Jésus-Christ crucifié, qui est la bénédiction des bénédictions.

O mon père, on me presse, et il faut faire partir cet enfant, qui est vôtre, puisqu'il est mien, fils de mon frère, qui me le donna, mourant tout-à-fait comme un saint entre mes bras, comme l'autre mourut entre les vôtres.

Je suis vôtre, mon cher père, je dis tout vôtre, sans reserve.

241e LETTRE.

LE MÊME, A M. DE SAINTE-CATHERINE.

Il le prie de faire avertir mademoiselle de Blonay de se rendre à la Visitation.

28 novembre 1611.

Monsieur Partat est substitué pour aller à Aix. Je vous prie de faire tenir les présentes à M. de Blonay, et lui écrire que s'il lui plaît que sa fille vienne sans attendre le retour de madame de Chantal, elle sera la bien-venue; ce que je dis parceque madame de Chantal peut-être ne viendra pas avant Noël, puisqu'elle est résolue d'achever et démêler toutes ses affaires avant que de revenir, afin de n'avoir plus sujet de distraction.

Je vous prie de faire la commission que je vous laisse, et de dire à M. de Châtillon qu'il fasse pour les reconnoissances selon qu'il m'écrivoit.

J'envoie à madame d'Allemand un livre, selon que je lui avois promis.

Je prie Dieu qu'il vous bénisse, et me recommande à vos prières. Votre, etc.

242e LETTRE.

LE MÊME, A MADAME DE VISSILIEU.

Il la console par le motif de l'inconstance des choses du monde, et l'engage à jeter la vue de son esprit sur l'éternité et sur la croix de Jésus-Christ.

13 décembre 1611.

Il ne faudroit pas vous avoir au milieu de mon cœur, ma très chère fille, pour ne pas avoir avec vous part à vos afflictions; mais il est tout vrai qu'étant ce que je vous suis et à votre maison, je compatis grandement à toutes vos afflictions, et de madame la baronne votre chère sœur. Hélas! ma très chère fille, il me semble que vous êtes un peu plus susceptible des consolations que cette chère sœur; c'est pourquoi je vous dis que nous avons tort si nous regardons nos parents, nos amis, nos satisfactions et contentements comme choses sur lesquelles nous puissions établir nos cœurs. Sommes-nous, je vous prie, en ce monde, qu'avec les conditions des autres hommes, et de la perpétuelle inconstance dans laquelle il est établi? Il faut s'arrêter là, ma chère fille, et reposer nos attentions en la sainte éternité, à laquelle nous aspirons. O paix du cœur humain! on ne te trouve qu'en la gloire et en la croix de Jésus-Christ. Ma très chère fille, vivez ainsi, et réjouissez souvent votre cœur bien-aimé en la véritable espérance de jouir un jour éternellement de la bienheureuse et immuable éternité. Je suis pressé, ma très chère fille,

et il ne me reste de loisir que pour vous dire que je suis à jamais tout vôtre, etc.

Et madame de Priançon, comment se porte-t-elle? Je lui écrirai tout à la fine première commodité. La niéce qui est ici est bien heureuse d'être si bonne et si douce religieuse comme elle est.

243e LETTRE (liv. VII, let. 16).

LE MÊME, A UN SEIGNEUR.

Souhaits de la nouvelle année.

Premier jour de l'an 1612.

Monsieur, à ce commencement de nouvelle année, je vous supplie de recevoir agréablement le renouvellement des offres de mon bien humble service, qu'avec beaucoup d'affection, de sincérité et de reconnoissance je vous ai ci-devant faites. Que si notre Seigneur exauce mes vœux, cet an vous sera l'an de prospérité, de contentement et de bénédiction sur vous, monsieur, en vous, et tout autour de vous, qui par après en verrez une grande suite de pareils, lesquels enfin aboutiront à l'année éternelle, en laquelle vous jouirez immortellement de l'auteur de toute vraie prospérité et bénédiction. C'est le souhait, monsieur, de votre, etc.

244e LETTRE (liv. II, let. 61).

LE MÊME, A LA VÉNÉRABLE MÈRE DE CHANTAL.

La chair de Jésus-Christ dans la sainte communion est une tablette cordiale. Il faut conserver la patience dans les abandons sensibles de Dieu, sans aucun retour sur soi-même.

7 janvier 1612.

Voilà M. Michel qui va un peu plus tôt que l'ordinaire, afin que vous puissiez prendre votre tablette au moins une heure avant dîner. Mais, ma très chère fille, toutes ces deux prises que vous ferez sont des tablettes cordiales; surtout la première, composée de la plus excellente poudre qui fut jamais au monde. Oui, ma chère fille; car notre Sauveur a pris notre vraie chair, qui est, en somme, poudre : mais en lui elle est si excellente, si pure, si sainte, que les cieux et le soleil ne sont que poussière au prix de cette poudre sacrée. Or la tablette de la sainte communion est cela même qui a été mis en tablette, afin que nous la puissions mieux prendre; bien que ce soit la très divine et très grande table, que les chérubins et séraphins adorent, et de laquelle ils mangent par contemplation réelle, comme nous le mangeons par réelle communion.

O Dieu! quel bonheur que notre amour, en attendant cette manifeste union que nous aurons avec notre Seigneur au ciel, s'unisse par ce mystère si admirablement à lui! Ma très chère fille, tenez votre esprit en paix, ne regardez d'où sa petite maladie

lui vient, ni ne vous mettez nullement en peine de le guérir; mais divertissez-le, tant qu'il vous sera possible, de retourner sur soi-même.

Le grand saint Antoine, duquel les intercessions font une extraordinaire influence cette journée, vous fera, par la bonté de Dieu, lever demain toute brave. C'est une grande joie au cœur, de s'imaginer ce grand saint entre ses ermites, tirer de son esprit des sentences graves et sacrées, et les prononcer avec une vénération incomparable, comme des oracles du ciel; mais entre autres, il me semble qu'il dit à notre ame ce qu'il disoit parmi ses disciples, pris de l'Évangile : *Ne soyez en souci de votre ame,* ou, *pour votre ame* (1). Non, ma chère fille, demeurez en paix; car Dieu, à qui elle est, la soulagera.

Cependant, ma bien-aimée fille, je ne laisse pas dans le fond de mon esprit de prendre des saintes espérances, qu'après que par ces petits abandonnements Dieu nous aura éprouvés et exercés en la mortification intérieure, il nous vivifiera par ses consolations sacrées. Il ne nous abaisse, ce doux amour de notre cœur, que pour nous élever : il se musse et cache, et regarde par les treillis quelle contenance nous tenons (2). Hé! Seigneur et Sauveur, j'entrevois, ce me semble, la clarté de votre œil débonnaire, qui nous promet le retour de vos rayons, pour faire renaître un beau printemps en notre terre. Ah! ma fille, nous en avons bien passé de plus âpres,

(1) Ne solliciti sitis animæ vestræ. MATTH., c. VI, v. 25.
(2) Stat post parietem, respiciens per cancellos. CANT., c. II, v. 9.

pourquoi n'aurons-nous pas le cœur de surmonter encore cette difficulté? Croyez, ma fille, que je prie notre Seigneur pour vous avec tout mon cœur: car mon ame est collée à la vôtre, et je vous chéris comme mon ame, ainsi qu'il est dit de Jonathas et de David (1). Dieu soit à jamais propice à ce cœur tout voué, tout dédié, tout consacré au céleste amour.

Bonsoir, ma très chèrement unique fille; tenez bien Jésus-Christ crucifié entre vos bras; car l'épouse l'y tenoit comme un bouquet de myrrhe (2), c'est-à-dire d'amertume : mais, ma très chère fille, ce n'est pas lui qui nous est amer, c'est lui seulement qui permet que nous nous soyons amers à nous-mêmes. *Voici*, dit Ezéchias, *que néanmoins, emmi mes travaux, ma très amère amertume est en paix* (3). Oh! le Dieu de douceur veuille adoucir votre cœur, ou au moins faire que votre amertume soit en paix. Cette bonne religieuse desire vous communiquer un peu au large son cœur, mais elle dit qu'elle ne sait comme faire: il faudra donc l'aider; et lui pourrez dire que je vous l'ai dit. Dieu soit béni. Amen.

(1) Anima Jonathæ conglutinata est animæ David, et dilexit eum Jonathas quasi animam suam. I. Reg., c. xviii, v. 1.

(2) Fasciculus myrrhæ dilectus meus mihi. Cant., c. 1, v. 12.

(3) Ecce in pace amaritudo mea amarissima. *Cant. d'Ézéchias*, Is., c. xxxviii, v. 17.

245e LETTRE (liv. IV, let. 7).

LE MÊME, A UNE RELIGIEUSE DE L'ORDRE DE SAINT-BENOIT.

Il faut s'appuyer sur la divine Providence, à l'exclusion des créatures, qui peuvent nous manquer; exercer ses emplois avec affection, et ne point tenir à ses volontés. Quand les jugements téméraires sont mortels ou véniels.

20 janvier 1612.

Il ne m'arrivera jamais, ma très chère sœur, ma fille, d'oublier votre cœur, que le mien aimera perpétuellement en notre Seigneur. Je vois par votre lettre que vous ne vous appuyez pas assez en la sainte providence divine. Ma chère fille, si elle retiroit votre bonne sœur, ce que nous devons espérer n'arriver pas sitôt, vous ne laisseriez pas pour cela d'être sous la protection de ce très bon Père éternel, qui vous couvriroit de ses ailes. Nous serions misérables, ma fille, si nous n'établissions notre appui en Dieu que par l'entremise des créatures que nous affectionnons: mais avec cela, ma chère sœur, il ne se faut pas former des craintes inutiles. Il suffira bien de recevoir les maux qui de temps en temps nous arrivent, sans les prévenir par l'imagination.

Pour la charge que vous avez, c'est une tentation de n'y avoir pas l'amour requis pour le temps auquel vous y serez : au contraire, je voudrois, et Dieu voudroit que vous l'exerçassiez gaiement et amoureusement; et par ce moyen il auroit soin du desir

que vous avez d'être déchargée, et le feroit réussir en son temps : car notez, une fois pour toutes, qu'il ne faut jamais s'aheurter avec une de nos volontés; ains quand il nous arrive quelque chose contre notre gré, il le faut accepter de bon cœur, quoique de bon cœur on desirât que cela ne fût point: et quand notre Seigneur voit que nous sommes ainsi souples, il condescend à nos intentions. J'écrirai à votre sœur qu'elle vous fasse faire les services comme les autres, car cela est bon.

Quand les pensées nous arrivent du mal d'autrui, et que nous ne les rejetons pas promptement, ains nous y amusons quelque peu, pourvu que nous ne fassions pas un jugement entier, disant en nous-mêmes, Il est vraiment ainsi, ce n'est pas péché mortel, quand bien nous dirions absolument, Il est ainsi, pourvu que ce ne fût pas en chose d'importance. Car quand ce de quoi nous jugeons notre prochain n'est pas chose griève, ou que nous ne jugeons pas absolument, ce n'est que péché véniel; et de même pour avoir omis quelque verset de l'office ou quelque cérémonie, il n'y a que péché véniel.

Et quand la mémoire de telle faute nous arrive après la confession, il n'est pas requis de retourner vers le confesseur, pour aller à la communion; ains est bon de n'y pas retourner, mais le réserver à dire pour l'autre confession suivante, afin de le dire, si on s'en souvient.

Tandis que votre sœur n'a pas voulu recevoir votre pension, il n'y a nulle faute pour vous; mais ce sera

chose bonne qu'elle la manie. Ma très chère sœur, il ne faut point perdre courage, encore que vous ne pratiquiez pas si fidèlement les résolutions que vous faites : vous devez fortifier votre cœur, pour en venir à l'exécution. Continuez donc, très chère sœur, ma fille, et ne cessez point d'invoquer Dieu et d'espérer en lui, et il vous fera abonder en ses bénédictions; ainsi l'en supplié-je, par le mérite de sa passion et les intercessions de sa mère et de sainte Françoise. Notre doux Sauveur soit donc avec vous, ma chère sœur, ma fille; et je suis tout en lui, votre, etc.

La bonne mère de Chantal, qui est malade sans danger, comme j'espère, vous salue de tout son cœur. Je la recommande à vos prières, et moi aussi, ma chère sœur, ma fille. Adieu.

246e LETTRE.

LE MÊME, A UNE RELIGIEUSE.

Il lui fait part des bonnes dispositions de la reine Marie de Médicis pour le pays de Gex.

6 février 1612.

Mais quand sera-ce donc que j'aurai ce contentement de vous revoir, ma très chère sœur? car je me vois presqu'à la veille de mon départ pour Chambéri; et après Pâques, on ne quitte pas volontiers les chaires. Or sus, je vois bien que nous ne serons jamais guère ensemble, si ce n'est en esprit; aussi est-ce l'esprit de Dieu qui est l'auteur de la sainte amitié dont vous m'affectionnez, qui par la distance des

lieux ne peut être empêché qu'il ne fasse sa sacrée opération dans nos cœurs.

Que vous veut cependant dire ce petit mot de nos nouvelles? La reine de France m'écrit qu'elle nous rendra toutes nos églises et tous nos bénéfices de Gex, occupés par les ministres, dont je prévois que cet été je serai grandement occupé à servir à cette besogne, mais occupation agréable et précieuse: et qui sait, si nous nous humilions devant Dieu, que sa sainte miséricorde ne nous ouvre point un jour la porte de notre Genève, afin que nous y rapportions la lumière que tant de ténèbres en avoient bannie? Certes j'espère en la souveraine bonté de notre Seigneur qu'enfin il nous donnera cette grace: mais prions et veillons pour cela.

Ma très chère sœur, persévérez à me chérir cordialement, puisque je suis sans fin et sans réserve votre, etc.

247e LETTRE (liv. II, let. 45).

LE MÊME, A UNE DAME.

Un confesseur peut retrancher la fréquente communion à certaines personnes, soit pour les éprouver, soit pour les obliger de se corriger de leurs défauts; il faut supporter cette privation avec une humble obéissance pour la rendre avantageuse. Ne pas s'en tenir au desir qu'on a d'être tout à Dieu, et au goût que l'on sent pour l'oraison, mais avec cela travailler à l'acquisition des vertus.

11 février 1612.

Vous avez maintenant, ma très chère fille, ma

réponse à la lettre que N. m'apporta; et voici celle que je fais à la vôtre du quatorzième janvier. Vous avez bien fait d'obéir à votre confesseur, soit qu'il vous ait retranché la consolation de communier souvent pour vous éprouver, soit qu'il l'ait fait parceque vous n'aviez pas assez de soin de vous corriger de votre impatience; et moi, je crois qu'il l'a fait pour l'un et pour l'autre, et que vous devez persévérer en cette patience tant qu'il vous l'ordonnera, puisque vous avez tout sujet de croire qu'il ne fait rien qu'avec une juste considération: et si vous obéissez humblement, une communion vous sera plus utile en effet que deux ou trois faites autrement; car il n'y a rien qui nous rende la viande si profitable, que de la prendre avec appétit et après l'exercice : or la retardation nous donnera l'appétit plus grand, et l'exercice que vous ferez à mortifier votre impatience révigorera votre estomac spirituel.

Humiliez-vous cependant doucement, et faites souvent l'acte de l'amour de votre propre abjection. Demeurez pour un peu en la posture de la Cananée : *Oui, Seigneur, je ne suis pas digne de manger le pain des enfants* (1), si je suis vraiment une chienne qui rechigne et mords le prochain sans propos par mes paroles d'impatience. Mais si les chiens ne mangent

(1) (Jesus) ait : Non est bonum sumere panem filiorum, et mittere canibus. At illa (Cananæa) dixit : Etiam, Domine : nam et catelli edunt de micis quæ cadunt de mensâ dominorum suorum. MATTH., c. XV, v. 26 et 27.

le pain entier, au moins ont-ils les miettes de la table de leurs maîtres. Ainsi, ô mon doux maître, je vous demande, sinon votre corps, au moins les bénédictions qu'il répand sur ceux qui en approchent par amour. C'est le sentiment que vous pourrez faire, ma très chère fille, ès jours que vous souliez communier, et que vous ne communiez pas.

Le sentiment que vous avez d'être toute à Dieu n'est point trompeur; mais il requiert que vous vous amusiez un peu plus à l'exercice de vertu, et que vous ayez un soin spécial d'acquérir celles èsquelles vous vous trouvez plus défaillante. Relisez le *Combat spirituel*, et faites une spéciale attention aux documents qui y sont: il vous sera fort à propos.

Les sentiments de l'oraison sont bons; mais il ne faut pas pourtant s'y complaire tellement, qu'on ne s'emploie diligemment aux vertus et mortifications des passions. Je prie toujours pour la bonne mère des chères filles. De vrai, puisque vous êtes en train de l'oraison, et que la bonne mère Carmeline vous assiste, il suffit. Je me recommande à ses prières et aux vôtres, et suis sans fin ni réserve très parfaitement vôtre. Vive Jesus. *Amen.*

248e LETTRE (liv. I, let. 47).

LE MÊME, A LA REINE MÈRE, MARIE DE MÉDICIS.

Il la remercie d'avoir remis l'église de Gex en possession des lieux et des biens envahis par les ministres de la religion réformée.

En 1612.

Madame, après avoir rendu graces à Dieu du rétablissement de son église ès lieux et biens ci-devant occupés et détenus par les ministres de la religion prétendue au bailliage de Gex, j'en remercie très humblement votre majesté, de la royale providence et piété de laquelle ce bonheur nous est arrivé. Dieu éternel veuille à jamais établir la royauté du roi votre fils, puisque vous avez si grand soin du rétablissement de celle de son Fils, Roi des rois. Dieu remplisse votre royale personne de ses bénédictions, puisque, par l'autorité qu'il vous a donnée, vous faites bénir son saint nom en tant d'endroits, èsquels il étoit profané. Ce sont les continuels souhaits que par une immortelle obligation fait et fera toujours, madame, votre, etc.

249e LETTRE (liv. I, let. 46).

LE MÊME, A LA MÊME.

Il lui envoie un religieux pour lui rendre compte des affaires de Gex, et le lui recommande.

Annecy, 12 février 1612.

Madame, ce porteur est le prédicateur ordinaire de Gex, religieux fort zélé, dévot, discret, extrêmement sortable au lieu et à la cause qu'il sert. Ce petit peuple catholique et moi le présentons en toute humilité à votre majesté, comme un cahier animé, contenant les moyens les plus convenables pour la réduction de ceux de la religion prétendue, et pour l'accroissement de la foi catholique au bailliage de Gex; afin que si tel est le bon plaisir de votre majesté, dont je la supplie très humblement, elle en sache par lui toutes les particularités plus clairement; et tandis j'invoquerai notre Seigneur, à ce qu'il soit la couronne et la gloire de votre majesté, au ciel et en la terre, selon le continuel desir, madame, de votre, etc.

250e LETTRE (liv. I, let. 48).

LE MÊME, A LA MÊME.

Il lui demande le rétablissement du monastère des pères carmes en la ville de Gex.

1612.

Madame, les catholiques de Gex, qui ne peuvent

respirer qu'en l'air de votre royale faveur, sachant qu'en leur ville il y avoit jadis un monastère de carmes, lequel étant rétabli rendroit beaucoup de bons effets pour l'accroissement de la foi, ils supplient très humblement votre majesté d'agréer les poursuites qu'ils en font, et de les faire réussir selon le saint zéle dont elle est animée; et je joins ma très humble supplication à la leur, avec mille souhaits qu'il plaise à notre Seigneur combler de ses graces et bénédictions votre majesté, de laquelle je suis sans fin, madame, etc.

251e LETTRE (liv. I, let. 50).

LE MÊME, A SON ALTESSE LE DUC DE SAVOIE.

Il lui représente l'obligation où il est de procurer la canonisation du bienheureux Amédée III, duc de Savoie.

Mars 1612.

Monseigneur, il y a quelque temps que j'envoyai à votre altesse sérénissime plusieurs mémoires touchant l'estime et véritable opinion que tout ce pays de deçà avoit toujours eue de la sainteté du bienheureux duc Amédée troisième; et je croyois que votre altesse, considérant ces honorables témoignages de l'éminente sainteté d'un prince auquel elle appartient de si près, seroit suffisamment incitée à en desirer la canonisation.

Mais attendant de jour à autre qu'on fît quelque bon dessein pour cela, et n'ayant point de telles nouvelles, je supplie très humblement votre altesse

de me pardonner si avec un peu de chaleur je lui représente ma pensée sur ce sujet; car en une grande affection on ne se peut pas bien retenir.

Ce grand saint et votre altesse avez un devoir mutuel l'un à l'autre : car votre altesse lui succédant, et selon le même sang, et selon le même sceptre, elle lui appartient comme fils à son père. Votre altesse donc le doit honorer en tout ce qu'elle peut, comme sa charité l'oblige de protéger, secourir et élever votre altesse: ni ces liens réciproques ne sont point rompus par la mort; car ce sont des liens de l'amour sacré, qui est aussi fort pour les conserver que la mort pour les dissoudre.

Or les miracles que Dieu a faits en faveur de ce grand prince, la grande estime de la sainteté d'icelui que sa divine providence a nourrie dans le cœur des peuples qui ont le bonheur d'être sous sa couronne et de plusieurs autres circonvoisins, les historiens qui célèbrent si hautement la piété de sa vie; ce sont, monseigneur, tout autant de sommations que ce saint prince vous fait de lui faire les honneurs qui sont dûs à son excellente sainteté. Nul ne lui a ce devoir en pareil degré avec votre altesse; nul n'a le pouvoir si grand de le lui rendre, ni par conséquent nul n'en doit avoir un vouloir si ardent.

Je prie Dieu qu'il comble de célestes bénédictions votre altesse, de laquelle je suis infiniment, monseigneur, etc.

252e LETTRE.

LE MÊME, AU SOUVERAIN PONTIFE PAUL V.

Il le supplie d'ériger un évêché à Chambéri, et lui expose les raisons qui engagent à cette érection.

Avant le 7 mars 1612.

Cùm Camberium semper Sabaudiæ fuerit metropolis, in quâ senatus residet et consilium statûs, amplo ornata gymnasio, multisque ecclesiis, sive sæcularibus, sive regularibus; in quâ multus sit concursus, ratione transitûs Francorum, Anglorum et Belgarum in Italiam: non est modò congruum, sed necessarium, ut in eâ sit episcopus residens, qui statum ecclesiasticum in urbe tam celebri coerceat.

Vicarius enim foraneus, pro iis tantùm rebus quæ ad forum contentiosum spectant constitutus, non sat habet auctoritatis, ut populum in reverentiâ et ecclesiasticos in officio contineat. Præterquàm quòd sæpissimè opus est ut recurrat Gratianopolim, ad accipiendam episcopi intentionem, quod in rebus urgentibus sine magnis incommodis fieri nequit. Gratianopolitanus autem episcopatus adeò vastus est, et in diversas diffusus provincias, tamque administratione difficilis, ut differri plerumquè Sabaudica negotia necessum sit.

Gravissimum prætereà incommodum (exsurgit) ex eo quòd dominationes temporales diversæ sint; undè fit ut in populis morum et modi agendi diffe-

rentia sit, necnon sæpè invidiæ, exprobrationes, et facinorosæ rixæ.

Incommodum (est) ex eo quòd nimiùm distet Camberio Gratianopolis; quippe per unum diarium et difficillimùm, præsertim hieme, ratione torrentum, iter. Undè fit ut sacramenta confirmationis et ordinis, sicut et ecclesiarum et calicum consecrationes, sanctumque oleum, vix ab episcopo Gratianopolitano, in suâ jam civitate satis occupato, accipi queant.

Incommodum ex eo quod cùm Gratianopolitanus episcopus caput sit et præpositus comitiorum et conventuum sæcularium et temporalium Delphinatûs, indè fit, ut quandocumquè malè habebunt coronæ Francica et Sabaudica, immò etiam gubernatores Sabaudiæ et Delphinatûs, populorum commercium valdè sit difficile; et episcopi transitus magnis suspicionibus obnoxius ex utrâque parte, cùm non tantùm ut communis utriusque populi pastor, sed ut sectarius, et ei apud quem residet, estque princeps, addictus consideretur.

Quæ rationes tanti sunt momenti, ut nulla legitima vis prætermitti debeat ad erectionem episcopatûs in eâ urbe, tùm ex parte serenissimi ducis, cùm sedis apostolicæ, ad quam pertinet præcipuis urbibus et provinciis de eis congruentibus conservandæ pietati, et exercitii religionis catholicæ per episcoporum constitutionem decentiæ rationibus providere.

Postremò credibile est reverendissimum Gratianopolitanum episcopum in eâ esse mente, ut cupiat

hâc suæ diœcesis parte exonerari, quò faciliùs et accuratiùs reliquæ, quæ etiamnùm magna, ne dicatur maxima, erit, possit incumbere.

La ville de Chambéri ayant été de tout temps la capitale de la Savoie, où réside le souverain sénat et le conseil d'état, et étant ornée d'un grand collége et de plusieurs églises, tant séculières que régulières; d'ailleurs, comme il y a en cette ville un très grand concours de François, d'Anglois, et d'Allemands, qui y passent pour aller en Italie, il est non seulement convenable, mais encore nécessaire qu'il y ait un évêque qui fasse sa résidence ordinaire, et qui tienne en ordre et en respect tout l'état ecclésiastique dans un lieu d'une telle conséquence.

Car un vicaire forain, établi seulement pour les choses qui regardent le for contentieux, n'a pas assez d'autorité pour tenir le peuple en respect et les ecclésiastiques dans le devoir; outre qu'en la plupart des occurrences il faut qu'il envoie à Grenoble, ou qu'il y aille lui-même, pour apprendre l'intention de l'évêque, ce qui ne se peut faire sans un grand inconvénient dans les choses pressantes. D'ailleurs l'évêché de Grenoble étant d'une administration si difficile, à cause de la grande étendue de pays et la diversité des provinces qu'il comprend, cela fait que les affaires de Savoie sont le plus souvent différées.

De plus la diversité des dominations temporelles causant toujours entre les peuples quelques différences d'humeurs et de façons d'agir, il en résulte

quelquefois des jalousies, des reproches, des mésintelligences; (et la dépendance spirituelle en est aussi souvent altérée, et rendue incommode).

Ajoutez à cela que Chambéri étant éloigné de Grenoble d'une journée, et le chemin étant très difficile, sur-tout en hiver, à cause des torrents dont le passage est impraticable, il est presque impossible, dans les occasions où il s'agit du sacrement de confirmation, des ordres, de la consécration des églises, des calices, et des saintes huiles, d'attendre ces choses du soin pastoral et de l'assistance de l'évêque de Grenoble, déja assez occupé et embarrassé dans sa ville.

Autre inconvénient: comme l'évêque de Grenoble est le chef des états, et qu'il préside aux assemblées séculières et temporelles du Dauphiné, toutes les fois qu'il y aura des troubles, qu'il se rencontrera des guerres, qu'il y aura de mauvaises intelligences entre les deux couronnes de France et de Savoie, ou même entre les deux gouverneurs de Savoie et du Dauphiné, ce qui peut fort bien arriver, le commerce qui doit être entre les peuples des deux provinces en deviendra fort incommode et difficile, et le passage de l'évêque de l'une à l'autre, sujet à de grands soupçons des deux côtés, n'étant plus regardé alors comme pasteur commun des deux peuples, mais plutôt comme partial et intéressé pour celui de sa résidence, dont il est chef et prince temporel (1).

Ces considérations sont de telle importance, qu'il

(1) Les évêques de Grenoble prenoient le titre de princes de Grenoble, à cause de plusieurs donations que les seigneurs du pays

semble que nul effort légitime ne doit être épargné pour l'établissement d'un évêché en la ville de Chambéri, non seulement de la part de son altesse sérénissime, mais aussi de la part du saint siége apostolique, auquel il appartient de pourvoir aux villes principales et aux provinces qui en dépendent, des moyens convenables pour la conservation de la dévotion, et pour la bienséance de l'exercice de la sainte religion catholique, en constituant des évêques où il en est besoin.

Et même il est à croire que le révérendissime évêque de Grenoble doit desirer et desire en effet être déchargé de cette partie de son diocèse, afin de pouvoir vaquer avec plus de facilité, d'exactitude et de fruit, au reste de sa charge, qui sera encore bien grande, pour ne pas dire très grande.

253e LETTRE (liv. I, let. 9).

LE MÊME, A SA SAINTETÉ LE PAPE PAUL V.

Annecy, le 7 mars 1612.

Beatum Amedæum, Sabaudiæ ducem tertium, in sanctorum numerum referendum docet.

Beatissime pater,

Semper quidem operæ pretium fuit homines qui peculiari ac illustriori vitæ sanctimoniâ Deum coluerunt, in sanctorum numerum publicâ Ecclesiæ auctoritate, solemnique ritu referri: sic enim Deus in

leur ont faites en divers temps, et ils présidoient aux états de la province.

sanctis suis uberiùs laudatur, sanctorum gloriam libentiùs enarrant populi, et laudem eorum splendidiùs annuntiat Ecclesia. Cùmque majore fiduciâ sanctorum merita recolimus, majore quoque fructu eorum intercessionibus adjuvamur, ac denique eorum exempla vehementiùs nos provocant, de quorum sanctitate mentes nostræ nullatenùs dubitant.

At verò, beatissime pater, hoc quod semper et ubique dignum et justum est, hisce nostris temporibus, non equidem salutare tantùm, sed ferè necessarium videri debet; cùm scilicet abundavit iniquitas, refrigescit charitas multorum, imò propemodùm omnium: undè quoniam defecit sanctus à terrâ, ex iis qui redempti sunt de terrâ, revocandi sunt in memoriam et in medium Ecclesiæ reducendi illi qui hactenùs majore sanctitatis splendore claruerunt; ut sint, quemadmodùm eorum non nemo dixit, in speculum et exemplum, ac quoddam veluti condimentum vitæ hominum super terram, sicque apud nos etiam post mortem vivant, et multos ex iis qui viventes mortui sunt ad veram provocent et revocent vitam.

Cùm igitur scirem, beatissime pater, permultos ex istis omnium ordinum viros, à beatitudine vestrâ expetisse ut beatum Amedæum, Sabaudiæ ducem tertium, sanctorum catalogo adscribere dignaretur; nolui sanè neque debui comittere quin humillimis precibus id ipsum ab apostolicâ beatitudinis vestræ providentiâ postularem.

Quod dùm facio, idem omnia mecum agere videntur.

Postulat id, non precibus, sed jure, Dei omnipotentis majestas, quæ in hoc beato principe clariùs miraculis apparebit.

Postulat Jerusalem illa cœlestis, mater nostra, quæ suum civem à nobis debitis honoribus celebrari lætabitur.

Postulat hæc nostra Jerusalem inferior, cui beatitudo vestra præest, quæ tanti filii nomen scriptum in cœlis, gaudebit sanctificari in terris.

Postulat rerum præclarè à sanctitate vestrâ gestarum series, ut quia nuper ex principibus ecclesiasticis divum Carolum sanctis annumeravit, hunc quoque ex sæcularibus adjungat; ut utriusque sortis homines habeant quod imitentur.

Postulat serenissimorum Sabaudiæ ducum familia, quæ non solùm fidei constantiâ, sed præclaris etiam fortitudinis operibus, magnum olim et deinceps Ecclesiæ attulit et afferet solatium.

Postulat hæc universa Sabaudorum provincia, maximè verò hæc diœcesis Gebennensis, quæ tanti principis nobilitata natalibus, magnam in ejus precibus spem meritò collocabit.

Postulant denique ipsius beati Amedæi merita et miracula, quæ pondere et numero maxima sunt et illustrissima.

Age ergo, beatissime pater, et hanc quoque lucernam igne divino accensam ne diutiùs sub modio relinquas; sed pone eam super candelabrum, ut lu-

ceat omnibus qui in domo sunt: nomen ejus sanctifica, qui nomen Dei tantâ charitate sanctificavit, ac miraculorum multitudine collustravit: annuntia toti Ecclesiæ quæ est in terris, quia Dominus mirificavit sanctum suum in cœlis, ut exaudiat nos cùm clamaverimus ad eum.

Hæc sunt vota ejus qui beatitudinem vestram diù ac feliciter christianis omnibus præesse ac prodesse omnibus animi viribus exoptat.

Il lui représente qu'il est de la justice de canoniser le bienheureux Amédée III, duc de Savoie.

Très saint père,

Il a toujours été à propos que ceux qui ont servi Dieu plus fidèlement, et dont la sainteté a éclaté davantage pendant leur vie, fussent mis après leur mort au nombre des saints, et honorés d'un culte solennel par l'autorité publique de l'Église. Par ce moyen Dieu est plus glorifié dans ses saints, les peuples racontent plus librement leurs glorieuses actions, et l'Église publie plus magnifiquement leurs louanges; nous ressentons aussi les effets de leur intercession, à proportion de la confiance avec laquelle nous les honorons; enfin, les exemples de ceux sur la sainteté desquels il ne peut venir aucun doute nous excitent plus puissamment et plus efficacement à la vertu.

Or, très saint père, ce qui a été juste et louable dans tous les temps et dans tous les lieux semble, au temps où nous sommes, non seulement utile,

mais nécessaire, parceque l'iniquité ayant été grande, la charité de plusieurs, et même de la plupart des chrétiens, s'est refroidie. Puis donc qu'il n'y a plus de saints sur la terre, il faut parmi ceux qui en ont été rachetés, rappeler à notre mémoire, et faire revenir ici-bas, pour ainsi dire, quelques uns de ceux qui s'y sont distingués jusqu'à présent par une plus grande sainteté; afin qu'ils soient, comme l'un d'entre eux s'est exprimé, le miroir, l'exemple, et comme l'assaisonnement de la vie des hommes sur la terre; en sorte qu'ils vivent au milieu de nous après leur mort, et qu'ils ressuscitent à la vraie vie beaucoup de chrétiens qui sont morts, quoique vivants.

Sachant donc, très saint père, qu'un nombre considérable de personnes de différents états ont demandé avec instance à votre sainteté qu'il lui plût écrire au catalogue des saints le bienheureux Amédée III, duc de Savoie, je n'ai ni voulu ni dû manquer de lui faire la même supplication.

Il me semble que tout m'invite à le faire, et le fait avec moi.

La majesté de Dieu tout-puissant, qui doit éclater plus évidemment par les miracles de ce bienheureux prince, le demande, non par des prières, mais par un droit qui ne peut lui être contesté.

La Jérusalem céleste, notre mère, le desire aussi, à cause de la part qu'elle prend à la gloire de son citoyen, et de la joie qu'elle aura des honneurs que nous lui rendrons.

Notre Jérusalem inférieure, à laquelle vous pré-

conserverai de mon côté la volonté que j'avois prise de suivre la vôtre; volonté que je vous offre dès maintenant avec bien humble remerciement, pour demeurer tout ma vie, messieurs, votre, etc.

261e LETTRE (liv. I, let. 21).

LE MÊME, A MONSEIGNEUR L'ARCHIDUC DE FLANDRE.

Gex, 29 juin 1612.

Rogat ut protectione suâ pias quasdam virgines, religiosum vitæ genus meditantes, ab obviantibus impedimentis defendat.

Cùm hoc tempus æstivum, augustissime princeps, in recensendis rebus ecclesiasticis hujus regionis Gaïanæ impenderem, ecce à finitimo oppido Sancti-Claudii, vineæ quædam parvulæ, ut anteà suavissimum pietatis odorem, istæ nunc amarum mentis suæ dolorem dederunt.

Aliquot enim illius loci virgines devotissimæ, cùm summoperè cuperent religiosum vitæ genus aggredi, viderentque se tam longè à monasteriis mulierum abesse, ut vix possent sperare se expetitis sponsi cœlestis nuptiis aliquando potituras, de monasterio ibi construendo cogitare cœperunt; cùmque res bonis omnibus grata jamjam initium habitura videretur, repentè ab hominibus venit turbatio. Solemne namque est omnibus regnum et gloriam Dei paulò pressiùs quærentibus, pericula in mari, pericula in terrâ, sed maximè à falsis fratribus, hoc est, à vulpibus parvulis quæ demoliuntur vineas, experiri.

Ergò, serenissime princeps, congregatio illa virginum, quamvis institutum Ecclesiæ judicio probatum, et in Burgundiâ jampridem incœptum, colere vellet, multis tamen contradicentibus hujus sæculi filiis, qui et interdùm, per horrendam astutiam, pietatem pietatis prætextu evellunt, nullâ ratione huc usque negotium illud sacrum conficere valuit.

Verùm in tantâ difficultate, etsi plerique simplicissimis virginibus desperationem injicerent, non potuerunt nihilominùs illæ non rectè sperare, dùm videlicet in celsitudinis vestræ summam pietatem oculos mentis conjiciunt, arbitratæ sanè meritò se ab eâ facilè præsidium impetrare posse, quo omnia impedimenta dispellantur.

Et quia sexui et virginitati pudor naturâ individuus comes est, non sunt ausæ ad pedes celsitudinis vestræ, nisi aliquo sacerdote duce, accedere : undè me, tanquam ex antistibus viciniorem, rogaverunt, ut eas earumque sanctum desiderium eidem piissimæ celsitudini vestræ per litteras commendarem.

Quod dùm impensissimis precibus facio, non certè propterea me velle ambulare in magnis (1) existimare quisquam debet; ideò namque ambulo confidenter (2), quia ambulo simpliciter, confisus nimirùm preces meas à plerisque magnæ apud vestram celsitudinem auctoritatis, intercessoribus, auxilium accepturas. Postulabit enim mecum id ipsum quod expeto, innata vestræ celsitudinis benignitas, infusa religio, parta devotio, ac denique horum

(1) Ps. cxxx, v. 8. — (2) Proverb., c. x, v. 3.

temporum miseranda conditio, quæ ea est, ut preces plurimas, ac proindè precatores multos requirat.

Quare novum hoc mysticum examen apum, orationis mellificium meditantium, eò gratius celsitudini vestræ futurum duxi, quò locupletiorem et utiliorem huic ætati operam navare constituit. Vive porrò, celsissime et serenissime princeps : vive quàm diutissimè, quàm felicissimè, ac sanctissimè, et sacrarum harum virginum humillimarum faventibus oculis aspice, excipe, perfice votum, quod humillimè exposuit serenissimæ celsitudini vestræ, etc.

Il le supplie d'interposer son autorité pour faire cesser l'empêchement que l'on mettoit à un établissement de religieuses annonciades dans le bourg de Saint-Claude au comté de Bourgogne.

Monseigneur, pendant cette saison, lorsque j'étois au pays de Gex pour y régler les affaires ecclésiastiques, quelques filles de la ville de Saint-Claude, qui, semblables à des vignes en fleur, répandent par-tout la douce odeur de la piété, sont venues m'exposer la douleur amère de leur ame.

Elles ont un ardent desir d'être religieuses ; mais, voyant qu'elles sont si éloignées de tous les monastères de filles, qu'elles désespèrent de pouvoir jamais contracter la sainte alliance qu'elles souhaitent avec le saint époux de leurs ames, elles ont dessein de faire bâtir un monastère en ce lieu. La maison même est déja commencée avec l'approbation de tous les gens de bien. Cependant on s'avise de les troubler ;

car il est ordinaire à ceux qui cherchent le royaume et la gloire de Dieu d'avoir des traverses sur mer et sur terre, et d'être persécutés par les faux frères, je veux dire par ces renardeaux qui détruisent les vignes de l'Église (1).

Oui, monseigneur, quoique cette congrégation desirât choisir un institut approuvé par l'Église, et depuis long-temps établi en Bourgogne, néanmoins, à cause des oppositions que forment les enfants du siécle, qui souvent, par une ruse diabolique, détruisent la piété sous prétexte de la piété même, cette œuvre si sainte n'a encore pu réussir selon l'intention de ces pieuses filles.

Dans un si grand embarras, plusieurs, abusant de leur simplicité, ont tenté de les jeter dans le désespoir; mais elles, considérant la grande piété de votre altesse, en ont auguré qu'elle pourroit leur procurer un libre accès auprès de vous, et elles se sont persuadées en même temps qu'elles en obtiendroient sans peine la protection nécessaire pour vaincre les obstacles que l'on met à leur établissement.

Or, comme la pudeur qui est naturelle au sexe est inséparable aussi de la virginité, elles n'ont pas eu la hardiesse d'aller vous faire la révérence sans avoir à leur tête un prêtre pour les introduire; et, comme je suis l'évêque le plus voisin des environs, elles m'ont prié d'écrire en leur faveur, et d'appuyer leur requête de ma recommandation auprès de votre altesse.

(1) Cant., c. ii, v. 15.

Mais, quoique je me sois chargé de cette commission, et que je m'en acquitte par les plus instantes prières, l'on ne doit pas s'imaginer que je présume assez de moi-même pour croire que ma sollicitation auprès de vous soit suffisante; car ce qui fait mon assurance, c'est que je marche avec simplicité, et que mes prières seront soutenues de celles de plusieurs personnes qui peuvent beaucoup sur l'esprit de votre altesse; mais je compte encore plus sur sa bonté naturelle, sur la religion dont Dieu l'a gratifiée, et sur sa dévotion signalée par tant d'actions de piété. Enfin votre propre intérêt, qui se trouve attaché à cette œuvre de charité, me répond de la protection de votre altesse; car la malheureuse condition des temps où elle se trouve exige bien des prières, et par conséquent elle a besoin d'un grand nombre d'intercesseurs auprès de la majesté divine.

C'est pourquoi, monseigneur, j'ai pensé que ce nouvel essaim d'abeilles spirituelles, qui s'exercent à composer le miel de l'oraison, vous seroit d'autant plus agréable, qu'elles ont résolu de travailler plus utilement et plus fortement, eu égard aux nécessités présentes. Grand et sérénissime prince, je vous souhaite une longue, heureuse et sainte vie, et je vous supplie de regarder favorablement, d'accepter et de combler les souhaits de ces très humbles et très dévotes filles, que vous a exposés, monseigneur, votre, etc.

262e LETTRE (liv. VI, let. 65).

LE MÊME, A UNE DEMOISELLE.

Pour entrer en religion ce ne sont pas les parents qu'il faut consulter, mais ceux que Dieu a établis pour conduire les ames. L'inspiration de Dieu, continuée au milieu des oppositions, est une preuve de la vocation; mais il faut en tout cela corriger ce qui est excessif et imparfait, et non pas reculer ni rompre son dessein.

Annecy, 3 juillet 1612.

Mademoiselle, vous avez opinion que votre desir de vous retirer du monde ne soit pas selon la volonté de Dieu, puisqu'il ne se trouve pas conforme à celui de ceux qui de sa part ont le pouvoir de vous commander et le devoir de vous conduire. Si c'est de ceux à qui Dieu a donné le pouvoir et imposé le devoir de conduire votre ame et vous commander ès choses spirituelles, certes vous avez raison, car, en obéissant à ceux-là, vous ne pouvez pas faillir, bien qu'eux se peuvent tromper et vous mal conseiller, s'ils le font principalement regardant ailleurs qu'à votre seul salut et avancement spirituel. Mais si ce sont ceux que notre Seigneur vous a donnés pour directeurs ès choses domestiques et temporelles, vous vous décevez vous-même de les croire ès choses èsquelles ils n'ont point d'autorité sur vous. Que s'il falloit ouïr les avis des parents, la chair et le sang, sur de telles occurrences, il se trouveroit peu de gens qui embrassassent la perfection de la vie chrétienne. Voilà le premier point.

Le second est que, puisque non seulement vous avez desiré de vous retirer, mais que vous le desireriez encore s'il vous étoit permis de ceux qui vous ont retenue, c'est un signe manifeste que Dieu veut votre retraite, puisqu'il continue son inspiration parmi tant de contradictions, et votre cœur, touché de l'aimant, a toujours son mouvement du côté de la belle étoile, quoique rapidement détourné par les empêchements terrestres. Car enfin, votre cœur que diroit-il s'il n'étoit empêché? Vous diroit-il pas: Retirons-nous d'entre les mondains? Il y a donc encore cette inspiration; mais, parcequ'il est empêché, il ne le peut ou ne l'ose pas dire. Rendez-lui la liberté avant qu'il la dise, car il ne vous sauroit pas mieux dire; et cette parole secrète qu'il dit tout bellement en soi-même, Je voudrois bien, je desirerois bien sortir d'entre les mondains, c'est la vraie volonté de Dieu.

En quoi vous avez tort (et pardonnez à ma naïve liberté de langage), vous avez tort, dis-je, d'appeler les empêchements qui vous sont donnés à l'exécution de cette inspiration, volonté de Dieu, et le pouvoir de ceux qui vous empêchent, pouvoir de Dieu.

Le troisième point de mon avis est que vous n'êtes nullement en différence devant Dieu, puisque le desir de la retraite, qu'il vous a donné, est toujours dedans votre cœur, quoiqu'il soit empêché de faire son effet; car la balance de votre esprit tend de ce côté-là, bien qu'on donne du doigt de l'autre côté pour empêcher le juste poids.

Le quatrième, c'est que si votre premier desir a été excessif en quelque chose, il le faut corriger et non point le rompre. L'on m'a fait entendre que vous aviez offert la moitié de vos biens, ou bien le paiement de cette maison, qui est maintenant dédiée à Dieu. Peut-être fut-ce trop, eu égard que vous aviez une sœur chargée de grosse famille, à laquelle, selon l'ordre de charité, vous eussiez plutôt dû appliquer vos biens. Or sus, il faut corriger cet excès, et venir en cette maison avec une portion de votre revenu, autant qu'il est requis pour vivre sobrement, et laissant tout le reste à qui vous voudrez, et même réservant la portion susdite, après votre mort, pour ceux à qui vous voudrez faire du bien. En cette sorte vous corrigerez l'excès et conserverez votre dessein; et il n'y aura rien en cela qui n'aille gaiement, doucement et saintement.

Enfin, prenez courage à faire une bonne résolution absolue; et bien que ce ne soit pas péché de demeurer ainsi en ces foiblesses, si est-ce que sans doute on perd beaucoup de commodité de bien avancer, et recueillir des consolations grandement desirables.

Je vous ai voulu familièrement éclaircir de mon opinion, estimant que vous me ferez le bien de ne le point trouver mauvais. Dieu vous donne les saintes bénédictions que je vous souhaite, et la douce correspondance qu'il desire de votre cœur : et je suis en lui avec toute sincérité, mademoiselle, votre, etc.

263e LETTRE (liv. V, let. 12).

LE MÊME, A UNE DAME.

Il compatit à ses afflictions, et se réjouit de son courage et de sa patience; il l'exhorte à continuer, et lui en marque les moyens.

20 juillet 1612.

Madame, sachez que j'ai un particulier contentement, quand je reçois de vos lettres, de voir que, parmi beaucoup d'empêchements et de contradictions, vous conservez la volonté de servir notre Seigneur : car c'est la vérité, que, si vous êtes bien fidèle entre ces traverses, vous en aurez d'autant plus de consolations, que les difficultés que vous avez auront été grandes. Je pense en vous quand moins vous le pensez, et vous vois avec un cœur de compassion, sachant bien combien vous avez de rencontres en ce tracas parmi lequel vous vivez, qui vous peuvent divertir de la sainte attention que vous desirez avoir à Dieu. Pour cela je ne veux point cesser de recommander à sa divine bonté votre nécessité; mais je ne veux pas aussi laisser de vous conjurer de la rendre utile à votre avancement spirituel.

Nous n'avons point de récompense sans victoire, ni point de victoire sans guerre. Prenez donc bien courage, et convertissez votre peine, qui est sans remède, en matière de vertu. Voyez souvent notre Seigneur, qui vous regarde, pauvre petite créature que vous êtes, et vous voit emmi vos travaux et vos distractions. Il vous envoie du secours, et bénit vos af-

flictions. Vous devez, à cette considération, prendre patiemment et doucement les ennuis qui vous arrivent, pour l'amour de celui qui ne permet cet exercice vous arriver que pour votre bien.

Élevez donc souvent votre cœur à Dieu : requérez son aide, et faites votre principal fondement de consolation au bonheur que vous avez d'être sienne. Tous les objets de déplaisir vous seront peu de chose, quand vous saurez d'avoir un tel ami, un si grand support, un si excellent refuge. Dieu soit toujours au milieu de votre cœur, madame ma très chère fille, et je suis de tout le mien votre, etc.

264e LETTRE.

LE MÊME, A M. DESHAYES.

Il le prie d'appuyer une requête qu'il lui envoie pour les affaires de son chapitre, et lui parle d'un phénomène qui avoit paru sur la ville de Genève.

31 août 1612.

Monsieur, il faut que l'assurance que j'ai de votre bienveillance soit infiniment assurée, puisqu'à tout propos, et avec tant de liberté, je prends la confiance de vous supplier pour les affaires ecclésiastiques que maintenant il me faut avoir de delà; car certes, de mon humeur, j'aime la modestie. Or voilà une requête pour obtenir une révision en faveur du chapitre de mon église. C'est une affaire, comme je pense, ordinaire, et que je ne vous devrois pas donner la peine de faire; mais votre amitié en mon en-

droit est si universelle, que volontiers elle me favorise en toutes occurrences grandes et petites. Aussi puis-je jurer que mon affection pour vous est si absolue, générale et invariable, que vous n'en aurez jamais de plus entière de personne du monde.

Je vous écris sans loisir à cause du soudain départ de ceux qui portent ce paquet à Lyon; aussi n'ai-je rien de nouveau dès la dernière lettre que je vous écrivis, sinon que nous avons vu en cette ville plusieurs colonnes enflammées sur Genève, et la veille de l'assomption entre midi et une heure, en un jour très clair, une étoile assez proche du soleil aussi brillante et resplendissante qu'est la plus belle étoile en une nuit bien sereine. Je suis, monsieur, etc.

265[e] LETTRE (liv. II, let. 20).

LE MÊME, A UNE DAME DU MONDE.

Il prescrit à une dame surchargée d'affaires les exercices qui sont propres à cet état, et l'exhorte à souffrir, sans se plaindre, ses peines intérieures.

29 septembre 1612.

Madame ma très chère fille, vous saurez par cette si digne porteuse parmi quelle multitude de tracas je vous écris, qui me servira d'excuse si je ne vous parle pas si amplement comme je desirerois. Vous devez mesurer la longueur de vos prières à la quantité de vos affaires; et puisqu'il a plu à notre Seigneur de vous mettre en une sorte de vie en laquelle vous avez perpétuellement des distractions, il faut

que vous vous accoutumiez à faire vos oraisons courtes; mais qu'aussi vous les vous rendiez si ordinaires, que jamais vous ne les laissiez sans grande nécessité. Je voudrois que le matin au lever vous pliassiez le genou devant Dieu pour l'adorer, faire le signe de la croix, et lui demander sa bénédiction pour toute la journée, ce qui se peut faire au temps que l'on diroit un ou deux *Pater noster*. Si vous avez la messe, il suffira qu'avec attention et révérence vous l'écoutiez, ainsi qu'il est marqué dans l'*Introduction*, en disant votre chapelet. Le soir, avant souper ou environ, vous pourriez aisément faire un peu de prières ferventes, vous jetant devant notre Seigneur autant comme on diroit un *Pater;* car il n'y a point d'occasion qui vous tienne si sujette, que vous ne puissiez dérober ce petit bout de loisir. Le soir avant qu'aller coucher, vous pourrez, faisant autre chose, en quel lieu que ce soit, faire la revue de ce que vous aurez fait parmi la journée de gros en gros, et, allant au lit, vous jeter briévement à genoux, demander pardon à Dieu des fautes que vous aurez commises, et le prier de veiller sur vous, et vous donner sa bénédiction : ce que vous pourrez faire courtement, comme pour un *Ave, Maria*.

Mais sur-tout je desire qu'à tout propos, parmi la journée, vous retiriez votre cœur en Dieu, lui disant quelques paroles de fidélité et d'amour.

Quant aux afflictions de votre cœur, ma chère fille, vous discernerez aisément celles auxquelles il y a du remède, et celles èsquelles il n'y en a point. Où

il y a du reméde, il faut tâcher de l'apporter doucement et paisiblement : celles où il n'y en a point, il faut que vous les supportiez comme une mortification que notre Seigneur vous envoie pour vous exercer et rendre toute sienne.

Prenez garde de ne vous relâcher guère aux plaintes, ains contraignez votre cœur de souffrir tranquillement. Que s'il vous arrive quelque sorte de saillie d'impatience, soudain que vous vous en apercevrez, remettez votre cœur en la paix et douceur. Croyez-moi, ma chère fille, Dieu aime les ames qui sont agitées des flots et tempêtes du monde, pourvu qu'elles reçoivent de sa main le travail, et, comme vaillantes guerrières, s'essaient de garder la fidélité emmi les assauts et combats.

Si je puis, je dirai quelque chose sur ce sujet à cette sœur tout aimable, afin qu'elle vous le redise ; et je m'en vais pour l'accommodement d'une querelle chaude, qu'il faut empêcher. Je suis, mais d'un cœur fort entier, madame, votre, etc.

266e LETTRE.

LE MÊME, A M. DESHAYES.

Il est invité à prêcher le carême à Saint-Benoît, à Paris, l'année suivante, et répond qu'il ne peut l'assurer, vu les circonstances où il se trouve avec son souverain.

Annecy, 5 octobre 1612.

Monsieur, je pense que vous ne douterez jamais de mon affection à l'accomplissement de vos volon-

tés et desirs; car l'excellente amitié de laquelle vous m'honorez est arrivée jusqu'à ce point de perfection, qu'elle est exempte de toute défiance et de tout doute.

Mais en l'occasion d'aller en notre chaire de Saint-Benoît, ce n'est pas vous, monsieur, seulement qui n'en devez pas douter, c'est tous ceux qui s'entendent tant soit peu en mes inclinations. Dieu sait bien que je préparois un cœur tout nouveau, plus grand, ce me semble, que le mien ordinaire, pour aller là prononcer ses saintes et divines paroles; premièrement pour, en une si belle et digne occasion, rendre de la gloire à sa divine majesté, puis pour donner du contentement à celui qui m'y appeloit avec tant de cœur et de courage. Et si je me promettois par un certain excès d'amour à ce dessein, que, prêchant maintenant un peu plus mûrement, solidement, et pour le dire tout en un mot entre nous, un peu plus apostoliquement que je ne faisois il y a dix ans, vous eussiez aimé mes prédications, non seulement pour ma considération, mais pour elles-mêmes.

Or voici à quoi je me trouve à présent : son altesse a éconduit la reine, ainsi que M. de Roascieu vous aura dit; et un ami que j'ai en cour m'avertit que rien ne profitera en ce sujet, auquel son altesse est résolue de ne se laisser point plier. J'avois presque résolu de passer jusqu'à Turin, pour voir si je pourrois, par déclaration de mes intentions bonnes et franches, ébranler son esprit; mais voici que de toutes parts on m'assure qu'elle vient dans peu de jours

avec monseigneur le prince à Chambéri, et notre monsieur le premier président Favre estime que sadite altesse me retient de deçà pour m'y trouver à sa venue: de sorte que me voilà en perplexité; car si le pape même me commandoit d'aller, et son altesse étant de deçà me retenoit, avec promesse que le pape n'auroit pas désagréable, je serois bien en peine, comme vous pouvez penser.

Et quant à l'expédient du procès que j'ai au conseil privé, il m'est avis, sauf le vôtre meilleur, qu'il seroit extrêmement pressant, et sujet à être soupçonné d'affectation de mon côté, et à donner de l'avantage à mes parties. M. de Charmoisy, qui après moi desiroit le plus mon voyage, est en peine comme trouver une bonne sortie de ces considérations. Certes, si son altesse ne venoit point, l'autorité du pape seroit toute-puissante; car j'emploierois son commandement, sans prendre congé que par lettre: mais son altesse étant ici, j'aurois peine à me démêler des répliques qui me seroient faites, et ne crois pas que je le puisse.

Cependant le temps court, et nous va mettre dans peu de semaines à la veille du carême, si que il sera meshui malaisé de trouver un prédicateur sortable à votre chaire. Il faut confesser la vérité; j'ai une extrême passion en cette occurrence, et ne sais bonnement me résoudre, sinon à ce point que tout ce que vous me direz, je le ferai de très bon cœur, quoi qu'il en doive arriver: et de plus, que si jamais je vais à Paris faire le carême, ce ne sera que pour votre seule

considération, soit que vous ayez la charge de l'église, ou que vous ne l'ayez pas.

Je vous assure, monsieur, que je vous écris sans savoir presque ce que je fais; tant il me fâche de ne pouvoir pas avec entière liberté vous dire : Je vais.

Vous m'excuserez donc, s'il vous plaît, et mon style; et croyez qu'avec un cœur invariable et immortel je suis et serai, monsieur, votre, etc.

267e LETTRE.

LE MÊME, A M. N***.

Il intercède pour un capitaine qui avoit quitté la ville de Genève et l'hérésie de Calvin, et à qui on négligeoit de payer la pension qui lui avoit été accordée par le duc de Savoie.

Annecy, 31 octobre 1612.

Monsieur, me voici toujours aux requêtes pour ces pauvres gens de Genève, desquels meshui je serai le référendaire général auprès de votre excellence. Le capitaine La Rose est de ceux qui les premiers sortirent de cette ville-là, et de l'hérésie qui y régne. Son altesse sérénissime lui a donné un appointement par aumône, tant en considération de sa vieillesse que de sa famille, laquelle nous avons ici en grande disette : mais, à ce qu'il me fait savoir, il demeurera privé de l'effet de ce bénéfice, si votre excellence n'anime le commandement de son altesse par le sien. C'est pourquoi il m'a conjuré de vous supplier, monsieur, en sa faveur pour ce regard; ce que je fais très humblement, et d'autant plus volontiers, que la

sidez, très saint père, en fait de même, et sera charmée de glorifier sur la terre le nom d'un tel fils, déja écrit dans le ciel.

La suite des belles actions que votre sainteté a faites jusqu'à présent exige qu'ayant canonisé depuis peu un prince de l'Église, qui est S. Charles Borromée, elle tienne la même conduite à l'égard d'un prince du siécle; afin que les personnes de l'une et de l'autre condition aient un modéle à imiter.

Vous en êtes encore sollicité, très saint père, par la famille des sérénissimes ducs de Savoie, laquelle, par sa constance dans la foi et par ses glorieux exploits, a autrefois, et dans toute la suite des temps, apporté et apportera encore de grands avantages à l'Église.

Ajoutez à tout cela toute la Savoie et ses dépendances, mais principalement le diocèse de Genéve, qui, ennobli par la naissance d'un si grand prince, prétend disputer à tout l'univers de la confiance qui est due à son intercession, et avec justice.

En un mot, rien n'est plus pressant que les mérites et les miracles du bienheureux Amédée, qui sont très considérables, tant par leur qualité que par leur grand nombre.

Laissez-vous donc gagner, très saint père; ne souffrez pas que cette lampe embrasée d'un feu tout divin demeure plus long-temps cachée sous le boisseau, mais placez-la sur le chandelier, afin qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison de l'Église; exaltez le nom de celui qui a sanctifié le nom de Dieu par le zéle si actif de sa charité, et qui en a

étendu la gloire par une multitude de miracles; annoncez à toute l'assemblée des fidèles qui sont sur la terre que le Seigneur a glorifié son saint dans le ciel, pour nous exaucer lorsque nous réclamerons son assistance.

Ce sont là les vœux de celui qui desire de tout son cœur que votre sainteté préside long-temps et heureusement à l'Église chrétienne pour le bien de tous ses enfants. Je suis, avec le plus profond respect, très saint père, de votre sainteté, etc.

254e LETTRE (liv. IV, let. 37).

LE MÊME, A UNE RELIGIEUSE.

Il lui recommande de ne point tourmenter son cœur, ains le traiter doucement, l'encourager, et veiller sur lui.

10 mars 1612.

Nous parlons ici de vous si souvent, et avec tant de plaisir, ma chère fille, que vous ne devez pas avoir soin de nous en rafraîchir la mémoire. Mais ce n'est pas cela que je vous veux dire; car j'ai d'autres choses à vous demander. Dites-moi donc vous-même, ma chère fille; le pauvre cœur bien-aimé, comme se porte-t-il? est-il toujours vaillant et vigilant pour s'empêcher des surprises de la tristesse? Je le vous recommande au nom de notre Seigneur, ne le tourmentez point; je dis même, quand bien il auroit fait quelque petit détour: mais reprenez-le doucement, et le ramenez en son chemin; car il est bon, certes, ce chétif petit cœur de ma grande fille;

et pourvu qu'elle le traite bien, qu'elle demeure un peu soigneusement en attention sur lui, que souvent elle le rencourage par de petites oraisons jaculatoires, par de petites conférences de ses bons souhaits avec notre mère et avec moy, par de petites bonnes cogitations faites sur ce sujet en diverses occasions, vous verrez, ma chère fille, que ce cœur deviendra un vrai cœur selon le cœur de Dieu. Seigneur Jésus, c'est pour cela que deux fois le jour je vous fais prière particulière. Vivez joyeuse, ma très chère fille. Dieu vous aime, et vous fera la grace que vous l'aimerez: c'est le souverain bonheur de l'ame pour cette vie et pour l'éternelle. Ma très chère fille, je suis incomparablement tout vôtre.

255e LETTRE (liv. IV, let. 75).

LE MÊME, A LA MÈRE DE CHANTAL.

Consolations sur les tentations contre la foi; règles de conduite en cet état.

28 mars 1612

Or sus, ma très chère fille, il est bien temps que je réponde, si je puis, à votre grande lettre. Hélas! oui, ma très chère, toute vraiment très chère fille, mais si faut-il que ce soit en courant, car j'ai fort peu de loisir; et n'étoit que mon sermon, que je vais tantôt faire, est déja tout formé dans ma tête, je ne vous écrirois autre chose que le billet ci-joint.

Mais venons à l'exercice intérieur, duquel vous m'écrivez. Ce n'est autre chose qu'une vraie insen-

sibilité, qui vous prive de la jouissance, non seulement des consolations et inspirations, mais aussi de la foi, espérance et charité. Vous les avez pourtant, et en fort bon état, mais vous n'en jouissez pas; ains êtes comme un enfant qui a un tuteur qui le prive du maniement de tous ses biens, en sorte que, tout étant vraiment à lui, néanmoins il ne manie et ne semble posséder ni avoir rien que sa vie, et, comme dit S. Paul, *étant maître de tout, il n'est pas différent du serviteur* en cela (1): car ainsi, ma très chère fille, Dieu ne veut pas que vous ayez le maniement de votre foi, de votre espérance et de votre charité, ni que vous en jouissiez, sinon justement pour vivre et pour vous en servir ès occasions de la pure nécessité.

Hélas! ma très chère fille, que nous sommes heureux d'être ainsi serrés et tenus de court par ce céleste tuteur! et ce que nous devons faire n'est sans doute autre chose que ce que nous faisons, qui est d'adorer l'aimable providence de Dieu, et puis nous jeter entre ses bras et dedans son giron. Non, Seigneur, je ne veux point davantage de la jouissance de ma foi, ni de mon espérance, ni de ma charité, que de pouvoir dire en vérité, quoique sans goût et sans sentiment, que je mourrois plutôt que de quitter ma foi, mon espérance, et ma charité.

Hélas! Seigneur, si tel est votre bon plaisir, que

(1) Quanto tempore hæres parvulus est, nihil differt à servo, cùm sit dominus omnium; sed sub tutoribus et actoribus est usque ad præfinitum tempus à patre. GAL., c. IV, v. 1 et 2.

je n'aie nul plaisir de la pratique des vertus que votre grace m'a conférées, j'y acquiesce de toute ma volonté, quoique contre les sentiments de ma volonté.

C'est le haut point de la sainte religion de se contenter des actes nus, secs et insensibles, exercés par la seule volonté supérieure, comme ce seroit le supérieur degré de l'abstinence de se contenter de ne manger jamais, sinon avec dégoût, à contrecœur, et non seulement sans goût ni saveur.

Vous m'avez fort bien exprimé votre souffrance, et n'avez rien à faire pour remède que ce que vous faites, protestant à notre Seigneur, en paroles même vocales, et quelquefois encore chantant, que vous voulez même vivre de la mort, et manger comme si vous étiez morte, sans goût, sans sentiment et connoissance.

Enfin ce Sauveur veut que nous soyons si parfaitement siens que rien ne nous reste, pour nous abandonner entièrement à la merci de sa providence, sans réserve. Or demeurons donc ainsi, ma très chère fille, parmi ces ténèbres de la Passion. Je dis bien, parmi ces ténèbres: car je vous laisse à penser, Notre-Dame et S. Jean étant au pied de la croix, emmi les admirables et épouvantables ténèbres qui se firent, ils n'oyoient plus notre Seigneur, ils ne le voyoient plus, et n'avoient nul sentiment que d'amertume et de détresse; et bien qu'ils eussent la foi, elle étoit aussi en ténèbres, car il falloit qu'ils participassent à la déréliction du Sauveur. Que nous

sommes heureux d'être esclaves de ce grand Dieu, qui pour nous se rendit esclave!

Mais voilà l'heure du sermon; adieu, ma très chère mère, ma fille en ce Sauveur. Vive sa divine bonté! J'ai une ardeur incomparable pour l'avancement de notre cœur, pour lequel je résigne tous mes autres contentements entre les mains de la souveraine et paternelle providence.

Bonsoir derechef, ma très chère fille. Jésus, le doux Jésus, cœur unique de notre cœur, nous bénisse de son saint amour! Amen.

256e LETTRE (liv. VI, let. 20).

LE MÊME, A UNE SUPÉRIEURE DE L'ORDRE DE LA VISITATION.

Conseils pour une personne qui desiroit fonder un monastère de religieuses de la Visitation. Esprit de cet ordre.

22 avril 1612.

Ma très chère fille, en peu de mots je vous dis que les ames qui sont si heureuses que de vouloir employer les moyens que Dieu leur a donnés à sa gloire doivent se déterminer aux desseins qu'elles font, et se résoudre de les pratiquer conformément à cette fin. Si elles sont inspirées de faire un couvent de chartreux, il ne faut pas qu'elles veuillent qu'on y fasse les écoles, comme aux jésuites; si elles veulent faire un collége de jésuites, il ne faut pas qu'elles veuillent qu'on y observe la solitude et le silence.

Si cette bonne dame, que vous ne nommez point, veut faire un monastère de religieuses de la Visitation, il ne faut pas qu'elle les charge de grandes prières vocales, ni de plusieurs exercices extérieurs : car ce n'est pas vouloir des filles de la Visitation.

Il doit, à mon avis, suffire que tout l'intérieur et l'extérieur des filles de la Visitation est consacré à Dieu; que ce sont des hosties de sacrifice, et des holocaustes vivants; et toutes leurs actions et résignations sont autant de prières et oraisons; toutes leurs heures sont dédiées à Dieu, oui même celles du sommeil et de la récréation, et sont des fruits de la charité. Cela, employé pour son ame, et la gloire qui revient à Dieu de la retraite de tant de filles, étant dédié pour l'accroissement de la charité de ce cœur, fait une somme presque infinie de richesses spirituelles.

Voilà mon sentiment. De charger les monastères de la Visitation des pratiques qui divertissent de la fin pour laquelle Dieu les a disposés, je ne pense pas qu'il le faille faire. De vouloir tirer des olives d'un figuier, ou des figues d'un olivier, c'est chose hors de propos. Qui veut avoir des figues, qu'il plante des figuiers; qui veut avoir des olives, qu'il plante des oliviers.

Ma très chère fille, vous êtes tout-à-fait de mon humeur. En la réception des filles, je préfère infiniment les douces et humbles, quoiqu'elles soient pauvres, aux riches moins humbles et moins douces, quoiqu'elles soient riches. Mais nous avons beau

dire, *Bienheureux sont les pauvres*, la prudence humaine ne laissera pas de dire, Bienheureux sont les monastères, les chapitres, les maisons riches. Il faut en cela même cultiver la pauvreté que nous estimons, que nous souffrions amoureusement qu'elle soit mésestimée.

Vous avez reçu deux nouvelles mais anciennes filles de votre maison : le retour est toujours plus agréable aux mères que le départ des enfants. Je suis de tout mon cœur, ma très chère fille, très entièrement votre, etc.

257e LETTRE.

LE MÊME, A M. MILLETET, CONSEILLER AU PARLEMENT DE BOURGOGNE.

Il sollicite sa protection pour un chanoine auquel on disputoit la possession d'un bénéfice, sous le prétexte qu'il y avoit abus dans les provisions.

Annecy, le 13 mai 1612.

Monsieur mon frère, ce porteur est chanoine de mon église cathédrale, sujet du roi, et régnicole. Il est appelé devant la cour pour un abus que sa patrie prétend avoir été commis par moi en l'endroit d'une provision de la chapelle. Je crois que l'on considèrera qu'il n'y a pas de loi au monde qui m'ait privé de l'usage de mon autorité ecclésiastique en la provision des bénéfices de mon diocèse; et que comme M. l'archevêque de Lyon pourvoit en Bourgogne-Comté, M. l'évêque de Grenoble en Savoie et à Cham-

beri même, nonobstant leur résidence au royaume, de même dois-je jouir de l'autorité de pourvoir dans le royaume, quoique je sois habitant de Savoie.

Je me persuade que cela est, et néanmoins je crois que j'ai besoin de votre protection, laquelle pour cela je réclame, puisque je suis, monsieur mon frère, votre, etc.

258e LETTRE (liv. III, let. 25).

LE MÊME, A UNE DAME.

Sur la folie des gens du monde, qui, pour des affaires d'honneur, courent le risque de perdre la béatitude éternelle.

Annecy, 15 mai 1612.

Ma très chère fille, votre dernière lettre m'a donné mille consolations, et à madame N., à qui je l'ai communiquée, n'y ayant rien vu qui ne pût être montré à une ame de cette qualité-là, et qui vous chérit si saintement. Or je vous écris sans loisir, pour une dépêche qu'il me faut faire pour Bourgogne.

Mais, mon Dieu! ma très-chère fille, que dirons-nous de ces hommes qui appréhendent tant l'honneur de ce misérable monde, et si peu la béatitude de l'autre? Je vous avoue que j'ai eu des étranges afflictions de cœur, me représentant combien près de la damnation éternelle ce cher cousin s'étoit mis, et que votre cher mari l'y eût conduit. Hélas! quelle sorte d'amitié de s'entre-porter les uns les autres du côté de l'enfer! Il faut prier Dieu qu'il leur fasse voir sa sainte lumière, et avoir grande compassion d'eux.

Je les vois, certes, avec un cœur plein de pitié, quand je desire qu'ils sachent que Dieu mérite d'être préféré; et n'ont pas néanmoins le courage de le préférer, quand il en est temps, crainte des paroles des mal-avisés.

Cependant, afin que votre mari ne croupisse pas en son péché et en l'excommunication, voilà un billet que je lui envoie, pour se confesser et faire absoudre. Je prie Dieu qu'il lui envoie la contrition requise pour cela. Or sus, demeurez en paix; jetez votre cœur et vos souhaits entre les bras de la providence céleste, et que la bénédiction divine soit à jamais entre vous. Amen.

259e LETTRE (liv. I, let. 16).

LE MÊME, A MESSEIGNEURS DE LA CONGRÉGATION DES RITS.

Il les supplie de se rendre favorables à la canonisation du bienheureux Amédée, troisième duc de Savoie (1).

Annecy, 2 juin 1612.

Frà le maledette ed anatematizate opinioni, che dal nefando calvino furono insegnate con maggior veemenza ed impudenza, nella misera città di Ginevra, una fù il dispreggio de santi, che con Cristo regnano in cielo, onde il nome loro cerco con ogni modo possibile di mettere fuor di memoria, di pro-

(1) Ce prince, Amédée ou Amé IX du nom, étoit le troisième duc de Savoie, ceux qui l'avoient précédé ayant porté le titre de comte.

fanare le reliquie loro, burlarsi delle loro intercessioni, e bestemmiare contro li loro meriti e gli onori che ad essi si devono.

Per questo, come per via affatto opposta nel restante di questa diocesi li popoli catolici, con fervor particolare si esercitano in celebrare ed invocare li santi, frà quali li predecessori nostri ebbero grandissima divozione al B. Amedeo, duca terzo, come dalle onorate immagini sue in parrechi luoghi si vide, che con le insegne di santità nelle chiese si vedono. Ma perchè egli non è canonizzato, non se gli fa quell' onor publico e solenne che all' altezza e verità della santità sua è debito. E quantunque in varie occorrenze abbiano molti provato, quanto sia la sua intercessione giovevole a chi, con vera fede in Dio, alle sue orazioni ricorre, tuttavia altri non ardiscono invocarlo, sin tanto che della santa Chiesa venga annumerato frà santi.

Il che vedendo che da tutto lo stato del serenissimo duca di Savoja, vien con sommo affetto desiderato, e massime dalli reverendiss. arcivescovo di Torino et vescovo di Vercelli, vengo anch'io con tutte le forze dell' animo mio a supplicare la santa sede appostolica, che si degni far questa grazia a tutti questi popoli circonvicini: e perchè in queste occasioni S. beatitudine non suole fare cosa veruna senza il consiglio ed assenso della sacra congregazione delle signorie vostre illustrissime e reverendissime, per questo vengo anco a supplicare che vogliano giovare e favorire quest' opera tanto pia.

Opera che agl' inimici de santi farà gran confusione, alli devoti sarà di gran consolazione, alli principi sveglierà l'appetito d'imitazione, ed a tutta la Chiesa darà materia di allegrezza e benedizione: ma in particolare a questa desolata diocesi, nella quale nacque e fù allevato quel gran principe, il quale, secondo il nome suo, fù tanto amato ed amatore d'Iddio.

Che si come egli con tutto il fervore magnificò il nome divino, così anco sua divina maestà, esaltò il suo con tanta multitudine dì veri miracoli, che quando se ne faranno le informazioni, si vederà chiaro che è providenza d'Iddio, che questa canonizzazione sia stata differita sin' adesso, all' eccesso abondando il dispreggio de santi frà gli heretici di questi contorni.

Molto a proposito si metterà innanzi agl' occhi loro questa lampada che fù accesa frà li predecessori loro, nella quale vedono una vita di mirabile pietade, e miracoli di mirabile chiarezza. E così non dubbitando punto che le signorie loro illustriss. e reverend. abbiano piacere di promovere un' opera tanto desiderabile, facendole umile riverenza, prego nostro Signore Iddio che le dia la santa pienezza delle sue grazie.

Messeigneurs, le mépris des saints qui régnent avec Jésus-Christ dans le ciel fut une de ces maudites et détestables opinions que l'impie Calvin enseigna dans la malheureuse ville de Genéve avec

plus de force et d'impudence. Ce perdu mit tout en œuvre pour effacer jusqu'au souvenir de leurs noms, pour profaner leurs reliques, et pour tourner en ridicule leur intercession; et il vomissoit mille blasphèmes contre leurs mérites et le culte que nous leur rendons.

C'est pourquoi les peuples catholiques qui sont restés dans ce diocèse, par une conduite tout opposée, s'unissent avec une ferveur admirable pour célébrer et invoquer les saints, entre lesquels nos prédécesseurs ont eu une très grande dévotion au bienheureux Amédée III, duc de Savoie. Nous en avons des preuves par ses images que l'on voit dans plusieurs églises, avec les attributs qui désignent la béatitude.

Mais parcequ'il n'est pas encore canonisé, on ne lui rend pas encore l'honneur public et solennel qui est dû à la grandeur et à la certitude de sa sainteté; et, bien qu'un grand nombre de personnes ayant eu recours à ses prières avec une vraie confiance en Dieu éprouvent journellement en diverses occurrences quel est le pouvoir de son intercession, il y en a d'autres néanmoins qui ne l'invoquent pas, parceque le saint-siége ne l'a pas mis au nombre des saints.

Voyant donc avec quel empressement et quelle affection le demandent les états du sérénissime duc de Savoie, et principalement les révérendissimes prélats l'archevêque de Turin et l'évêque de Verceil, j'ai supplié de tout mon pouvoir le saint-siége apos-

tolique qu'il daignât faire cette grace à tous les peuples circonvoisins. Or, comme il n'est point d'usage que sa sainteté fasse aucune démarche en de semblables occasions, sans la participation et le consentement de la sacrée congrégation de vos seigneuries illustrissimes et révérendissimes, je lui présente ma très humble requête à ce qu'elle veuille bien favoriser une œuvre si sainte.

Il n'en faudra pas davantage pour rendre confus les ennemis des saints, pour donner une grande consolation aux personnes dévotes, pour exciter puissamment les princes à imiter les exemples de vertu, et pour fournir à toute l'Église une matière de joie et de bénédiction. Ce diocèse sur-tout, qui a été réduit à une si grande désolation, se sentira de cette joie, puisque c'est dans son sein que naquit et que fut élevé ce grand prince, qui, selon l'étymologie de son nom, aima si fort son Dieu et fut tant aimé de lui.

Que s'il a exalté et béni le saint nom de Dieu, aussi la divine Majesté l'a si fort honoré par une multitude de miracles, que, quand les informations s'en feront, on verra clairement que la Providence a voulu que sa canonisation fût différée jusqu'à ce temps, où le mépris des saints est porté à son comble par les hérétiques de ces contrées.

Il sera donc fort à propos que cette lampe soit mise sur le chandelier, pour éclairer à leurs yeux; cette lampe, dis-je, qui fut allumée au milieu de leurs prédécesseurs, et qui attira leur admiration

sur une vie pleine d'une piété toute divine, et d'une éminente charité. Ainsi, ne doutant nullement que vos seigneuries illustrissimes et révérendissimes ne soient portées d'inclination à faire réussir un projet si desirable, je leur fais ma très humble révérence, et prie notre Seigneur et notre Dieu de les combler de ses graces. J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, messeigneurs, de vos seigneuries, etc.

260e LETTRE.

LE MÊME, A MM. LES CHANOINES COMTES DE LYON.

Il s'excuse auprès d'eux de ne pouvoir prêcher l'avent et le carême dans leur cathédrale, sur la difficulté d'en obtenir la permission du duc de Savoie.

Annecy, 25 juin 1612.

Messieurs, je prends à tant d'honneur la recherche qu'il vous a plu de faire de mes prédications pour l'avent et le carême prochain, que si votre rang en l'Église, et le mérite de tant de personnes signalées desquelles votre compagnie est composée, ne m'avoient déja obligé à vous honorer et respecter, je ne laisserois pas de l'être extrêmement par cette favorable semonce, que de votre grace vous m'avez faite, à laquelle je vous supplie de croire que j'ai fidélement correspondu par un sincère desir d'y satisfaire.

Et à cet effet, ne pouvant bonnement partir de cette province où ma charge me tient lié, sans l'agrément de son altesse, non seulement j'ai fait sup-

plication pour l'obtenir, mais j'ai conjuré un de ceux que je croyois être plus propres, afin d'en solliciter l'entérinement.

Or, voyant que jusqu'à présent je n'ai aucune réponse, et que si par aventure je la recevois négative dans quelque temps, la faveur que vous m'avez faite de me souhaiter seroit suivie du déplaisir de n'avoir ni mes sermons, ni peut-être ceux des autres prédicateurs sur lesquels, à mon défaut, vous pourriez avoir jeté les yeux, d'autant que cependant ils se pourroient engager ailleurs; cela, messieurs, fait que je vous supplie de ne plus continuer envers moi l'honneur de votre attente, et de colloquer celui de votre choix en quelque autre, qui ait plus de liberté que moi pour l'accepter. Vous ne pourrez que beaucoup gagner au change, si l'on a égard à la suffisance, puisqu'en cette partie-là je suis inférieur à tous les prédicateurs qui hantent les bonnes villes, et montent ès grandes chaires, comme la vôtre. Mais quant à l'affection de vous rendre du service et du contentement, je pense que malaisément éviteriez-vous de la perte, puisqu'en vérité j'ai le cœur tout plein d'amour et de révérence pour vous, et d'ardeur et de zéle pour l'avancement de la vraie piété en votre ville.

Que si après ces longueurs, qui sont ordinaires ès cours, la réponse de son altesse m'arrivoit selon votre desir et le mien, et qu'il vous plût me conserver l'élection que vous aviez faite de moi pour une autre année, je vous assure, messieurs, que je vous

bonne fête nous invite au secours des affligés. Je prie Dieu, monsieur, qu'il fasse de plus en plus abonder votre excellence en prospérité. Votre, etc.

268e LETTRE.

LE MÊME, A M. DESHAYES.

Il recommande à son ami une requête pour le pays de Gex contre les Génevois. Il souhaite que les Bernois restituent au duc de Savoie le pays de Vaux, notamment à cause des vingt-cinq paroisses de son diocèse qui étoient dans ce pays; mais les Bernois n'y veulent pas entendre

Annecy, 14 novembre 1612.

Monsieur, je ne puis pas perdre cette occasion de vous ramentevoir mon affection, qui vous honore au-dessus de toutes les pensées que vous en sauriez jamais avoir. J'écris à M. Le Masnier, toujours pour nos affaires de Gex, et lui recommande ma requête contre ceux de Genève, de laquelle il lui a plu me promettre d'avoir soin. Ce n'est pas que j'espère rien de cette poursuite en un sujet si plein de considérations humaines, mais au moins empêcherai-je la prescription; et si Dieu nous envoie une saison plus pieuse, ce sera toujours un avantage d'avoir demandé.

Nos ambassadeurs de deçà sont revenus de la diéte de Bade, où ils pensoient que l'autorité du roi et l'entremise des cantons catholiques auroient disposé les Bernois à la restitution du pays de Vaux, ou au moins convenir d'arbitres pour une journée amia-

ble; mais ils ont trouvé tout au contraire: car les Bernois n'ont quasi pas voulu entendre la proposition, et nul n'a parlé en notre faveur. Reste que son altesse prenne une bonne et salutaire résolution d'attendre que Dieu fasse naître une occasion propre pour tirer sa raison.

Je suis marri de ce succès à cause de la religion qui est si peu regardée et favorisée; et j'ai encore mon intérêt particulier pour vingt-cinq ou trente paroisses de ce pays-là qui sont de mon diocèse.

Voilà nos nouvelles; et n'est pas besoin que je vous dise que je ne desire pas que l'on sache que je les écrive; car aussi ne les écrirois-je pas à un autre qu'à vous, à qui je suis tout extraordinairement, monsieur, votre, etc.

Monsieur, je ne parle plus du déplaisir que j'ai eu de n'aller pas vers vous; mais je ne le puis oublier.

269e LETTRE.

LE MÊME, A MADAME LA PRÉSIDENTE FAVRE.

Avis et conseils sur différentes matières de piété.

Annecy, 18 novembre 1612.

Ma très chère sœur (1), j'ai reçu vos deux lettres, toutes douces et de bonnes nouvelles; car votre chère ame va bien, puisqu'elle veut bien s'avancer au saint amour de notre Seigneur. Faisons bien cela, ma très

(1) Nous avons vu que S. François de Sales, par une affection particulière pour M. Favre, l'appeloit son frère: c'est pourquoi il donne à son épouse le nom de sœur.

chère fille, car enfin tout le reste n'est que vanité: et parceque l'amour ne loge qu'en la paix, soyez toujours soigneuse de bien conserver la sainte tranquillité de cœur que je vous recommande si souvent.

Que nous sommes bienheureux, ma chère sœur, d'avoir des travaux, des peines et des ennuis! car ce sont les voies du ciel, pourvu que nous les consacrions à Dieu.

Je vous renvoie les papiers de dévotion, que je trouve bien utiles: mais si on les imprimoit, je ne voudrois pas que votre nom y fût découvert, pour ne point donner lieu aux babillards d'en parler, et sur-tout l'œuvre étant si courte.

Vous pouvez bien, ce me semble, choisir ce bon père-là pour confesseur, puisque aussi bien le père recteur est souvent empêché.

Nos bonnes dames de la Visitation font extrêmement bien; et quand leur logement sera du tout commode, elles seront très bien où elles sont maintenant.

Votre fille (1) chemine fort dévotement, et se porte très bien. La bonne mère de Chantal est presque guérie, et a aujourd'hui été à la sainte messe.

Ce seroit un très grand bien qu'à Chambéri il y eût des ursulines, et voudrois bien y pouvoir contribuer quelque chose; car enfin, bonheur à ceux qui nourrissent les enfants pour l'amour, crainte et service de Dieu. Il ne faut que trois filles ou femmes courageuses pour commencer; Dieu donnera l'ac-

(1) La mère Favre, fille du président.

croissement. Nos dames de la Visitation doivent donner courage d'entreprendre à celles qui seront tant soit peu disposées. Selon mon jugement, ce n'est pas hasarder que de se confier un peu extraordinairement à notre Seigneur ès desseins de son service.

Ma très chère sœur, ma fille, aimez toujours bien mon ame qui aime tant la vôtre. Je suis en notre Seigneur tout vôtre. Votre, etc.

P. S. La bonne Tiollier sera, à mon avis, fort consolée en cette congrégation, laquelle se trouvera composée mercredi prochain de seize bonnes filles, laissant à part celles qui sont reçues, et qui ne peuvent encore venir. Désormais on sera en peine à refuser, et néanmoins il le faudra faire, si ce n'est pour quelque personne qui puisse rendre quelque extraordinaire service à notre Seigneur; et quant aux moyens, rien n'y abonde, et rien n'y manque. Dieu a soin de ses servantes, et Notre-Dame les pourvoit. Il vous faut toujours dire des nouvelles de cette petite assemblée, laquelle, comme je crois, vous est chère. La pauvre Tiollier étoit si empressée, qu'elle oublia le paquet de la bonne madame d'Aiguebelle, à laquelle pourtant je ne saurois répondre.

Je salue de tout mon cœur ma très chère niéce.

270e LETTRE.

LE MÊME, A LA MÈRE DE CHANTAL.

Grands témoignages d'affection à cette dame, à qui il rappelle la mémoire de son sacre.

Vers le 8 décembre 1612.

J'ai bien vu au sermon notre bien-aimée fille Françoise (1), mais je n'ai pas osé lui demander comment ma très chère mère se portoit; car il y avoit trop de gens qui m'eussent ouï, et eussent été en peine de curiosité pour savoir quelle étoit cette très chère mère, autre que Dieu, ses anges, ses saints et notre cœur, ne sachant combien l'affection qui me rend père, fils, et une même ame avec vous, est suffisante et plus que suffisante pour faire cela.

Je donne donc la charge à ce petit billet de vous demander l'état de votre santé, et à notre chère petite fille de vous redire quelque chose du sermon, lequel j'ai fait hardiment et passionnément; et entre autres choses ayant différé hier de parler de mon sacre, à cause qu'au demeurant j'aurois plus de gens, j'ai dit qu'il y avoit dix ans que j'avois été consacré (2), c'est-à-dire que Dieu m'avoit ôté à moi-même pour me prendre à lui, et puis me *donner* (3)

(1) C'est mademoiselle Françoise Rabutin-Chantal, fille cadette de la bienheureuse veuve, qui a épousé M. de Toulongeon.

(2) C'est le 8 décembre 1602.

(3) Ici est une lacune à laquelle on a suppléé par le mot *donner*, y ayant un *r* resté dans l'original.

au peuple, c'est-à-dire qu'il m'avoit converti de ce que *j'étois* (1) pour moi en ce que je fusse pour eux.

Mais pour ce qui nous regarde, vous savez que Dieu m'a ôté à moi-même, non pas pour me donner à vous, mais pour me rendre vous-même. Ainsi puisse-t-il advenir qu'ôtés à nous-mêmes nous soyons convertis en lui-même par la souveraine perfection de son saint amour ! Amen. Bonsoir, ma très chère mère et plus que mère; le bonsoir à nos filles.

Non, ce n'est pas le père Archange du Tillet, c'est le père Constahui de Chambrai, qui sera notre prédicateur le reste de cet avent; et moi je serai souvent celui de nos chères sœurs. Car ce n'est pas souvent, fors toujours, que je suis le, etc.

271e LETTRE.

LE MÊME, A MADAME L'ABBESSE DU PUITS-D'ORBE.

Il la félicite sur l'avancement de sa maison en la piété.

Annecy, 18 décembre 1612.

Sans doute, ma très chère sœur, que je ne passerai jamais en Bourgogne sans aller voir votre ame bien-aimée, qui est toujours présente à la mienne; mais je ne suis pas prêt pour aller en ces quartiers-là. Il faut que je me trouve à Paris (2) pour le saint carême. Monsieur m'écrit que votre maison s'avance

(1) Là est encore une lacune.

(2) S. François comptoit sans doute se rendre à Paris l'année suivante, mais il n'y alla point.

fort à la piété, dont je me réjouis selon la mesure avec laquelle je vous souhaite toute santé.

Hier je reçus votre billet, et j'y réponds hâtivement ce matin; mais je ne sais nulles nouvelles de votre santé, c'est-à-dire de l'état de votre pauvre jambe, de laquelle vous ne me faites nulle mention, non plus que si vous n'étiez pas ma chère fille, et que cette jambe ne fût pas la meilleure des deux pour vous avancer en la profession de l'amour divin: et vous savez, ma très chère fille, que je vous ai toujours dit que vous m'écrivissiez plus amplement par l'entremise de madame la P. (1), qui aura bien le soin de m'envoyer vos lettres, comme aussi de vous faire tenir les miennes.

M. l'abbé de Saint-Maurice ne donne pas la survivance pour le prieuré de Semur, ne le pouvant faire; mais en toute occurrence de vacance, je ferai tout ce qui me sera possible pour monsieur votre frère. Je suis plus que jamais, ma très chère fille, d'un cœur invariable, votre très humble serviteur.

272e LETTRE.

LE MÊME, A LA SOEUR PAULE-HIÉRONIME DE MONTHOU, SUPÉRIEURE DU MONASTÈRE DE SAINTE-MARIE DE NEVERS.

Témoignages de son affection pour elle.

Lyon, jour de Noël, 1612.

Cette chère demoiselle qui vous porte ce billet

(1) Madame Brulart, sœur de l'abbesse.

est digne d'être singulièrement chérie, parcequ'elle chérit très affectionnément la divine majesté, de laquelle nous célébrons aujourd'hui la sainte naissance; mais outre cela, ma très chère fille, elle vous aime saintement, et a desiré que je vous écrivisse par son entremise. Je le fais de tout mon cœur, ma très chère fille, sans vous dire autre sorte de nouvelles sinon que notre chère sœur Emmanuelle est toute pleine de ferveur en la réforme du monastère de Sainte-Catherine qui se fait à Rumilly; car que vous dirai-je de plus, ma très chère fille, puisque cette bonne et vertueuse ame vous dira très amoureusement tout ce qui se passe ici? (1) *Elle* assure que le père Suffren, *s'il n'y a de l'impossibilité*, vous fera la faveur de vous voir *et de vous* dire par lettre et de vive voix... *Je l'ai remercié de la prose latine qu'il vous donna.... Venez....* c'est un personnage tout aimable, et qui a une affection toute sincère pour vous et pour votre monastère. Vivez toute en Dieu, ma très chère fille, et pour Dieu, que je supplie vous recevoir dans le sein de sa très sainte dilection, avec toute votre chère compagnie, qui suis sans fin, ma très chère fille, votre, etc.

(1) Ce qui est en *italique* sont des lacunes de quelques mots rongés par la vétusté. On a suppléé à ceux qu'on a pu, et laissé les autres.

273e LETTRE (liv. V, let. 76).

LE MÊME, A UNE DAME.

Consolations à une mère sur la mort de son fils en bas âge. Les accidents nous sont sensibles, parceque nous ne les voyons pas tels qu'ils sont, ni le but où ils tendent. La mort prématurée n'est point à plaindre, elle est même avantageuse.

3 janvier 1613.

Je vous assure, ma très chère fille, que votre affliction m'a touché vivement, ne doutant point qu'elle ne vous ait été fort rude ; d'autant que votre esprit, comme celui du reste des hommes, ne voyant pas la fin et l'intention pour laquelle les choses arrivent, ne les reçoit pas en la façon qu'elles sont, mais en la façon qu'il les sent.

Voilà, ma chère fille, que votre fils est en assurance ; il possède le salut éternel : le voilà échappé et garanti du desir de se perdre, auquel nous voyons tant de personnes. Dites-moi, je vous supplie, ne pouvoit-il pas devenir, avec l'âge, fort débauché? Ne pouviez-vous pas recevoir beaucoup de déplaisir de lui à l'avenir, comme tant d'autres mères en reçoivent des leurs? car, ma chère fille, on en reçoit souvent de ceux desquels on en attend le moins : et voilà que Dieu l'a retiré de tous ces périls, et lui a fait recueillir le triomphe sans bataille, et moissonner les fruits de la gloire sans labeur.

A votre avis, ma chère fille, et vos vœux et vos dévotions ne sont-ils pas bien récompensés? Vous

les faisiez pour lui, mais afin qu'il demeurât ici avec vous en cette vallée de misère. Notre Seigneur, qui entend mieux ce qui est bon pour nous que nous-mêmes, a exaucé vos prières en faveur de l'enfant pour lequel vous les faisiez, mais aux dépens des contentements temporels que vous en prétendiez.

En vérité, j'approuve bien la confession que vous faites, que c'est pour vos péchés que cet enfant s'en est allé, parcequ'elle procède d'humilité; mais je ne crois pas pourtant qu'elle soit fondée en la vérité. Non, ma chère fille, ce n'est pas pour vous châtier, c'est pour favoriser cet enfant que Dieu l'a sauvé de bonne heure. Vous avez de la douleur de cette mort; mais l'enfant en a un grand profit: vous en avez reçu du déplaisir temporel, et l'enfant a un plaisir éternel. A la fin de nos jours, lorsque nos yeux seront dessillés, nous verrons que cette vie est si peu de chose, qu'il ne falloit pas regretter ceux qui la perdoient bientôt; la plus courte est la meilleure, pourvu qu'elle nous conduise à l'éternelle.

Or sus, voilà donc votre petit enfant au ciel avec les anges et les saints innocents. Il vous sait gré du soin que vous avez eu de lui ce peu de temps qu'il a été en votre charge, et sur-tout des dévotions faites pour lui; en contr'échange, il prie Dieu pour vous, et répand mille souhaits sur votre vie, afin qu'elle soit de plus en plus conforme à la volonté céleste. et que par icelle vous puissiez gagner celle dont il jouit. Demeurez en paix, ma très chère fille, et tenez bien votre cœur au ciel, où vous avez ce brave

petit saint. Persévérez à vouloir toujours plus fidélement aimer la bonté souveraine du Sauveur, et je le prie qu'il soit à jamais votre consolation. Je suis sans fin votre, etc.

274e LETTRE.

LE MÊME, A MADAME L'ABBESSE DU PUITS-D'ORBE.

Il la félicite du bon ordre qu'elle avoit mis dans son monastère par le moyen d'un bon prêtre.

23 février 1613.

Je suis certes bien marri, ma très chère sœur, ma fille, que vous n'ayez reçu mes lettres, que souvent je vous ai écrites et adressées à Dijon, non point tant pour autre sujet, que pour la consolation que votre bon naturel vous fait recevoir quand vous voyez de mes écrits. Or sus, Dieu soit loué. Meshui quand notre mère de Chantal écrira à Bourbilly, je me servirai de l'occasion, puisqu'elle est plus assurée. Mais dites-moi, je vous prie, ma chère fille, eussiez-vous bien pu croire qu'une affection plantée de la main de Dieu, arrosée par tant d'obligations que je vous ai et à votre maison, fût sujette à diminution ou ébranlement? Non certes, ma très chère sœur, ma fille, il n'est pas possible qu'une amitié vraie et solide puisse jamais cesser.

Quelle joie de quoi votre monastère va si bien, et qu'il fait honneur devant Dieu et ses anges à M. de Sauzea! Certes, je ne suis pas ange, mais je l'en honore davantage, et prie Dieu qu'il rétablisse

de plus en plus cette sainte famille en son amour. J'écrivis il y a quelque temps audit sieur de Sauzea une réponse assez ample aux siennes: je ne sais s'il l'a reçue. Au reste, pour votre particulier, faites souvent renaître toutes les saintes résolutions qu'au commencement de nos ferveurs Dieu nous départoit si abondamment: que si elles ne sont plus si sensibles, il n'importe, pourvu qu'elles soient fermes et fortes. J'ai bien entendu tout ce que vous m'écrivez, et me suffit. Dieu par sa bonté vous tienne tous les jours de sa très sainte main; c'est une prière quotidienne que je lui fais.

Je vous remercie de la toile; si vous venez l'été prochain, vous nous communiquerez bien de la recette; et cependant on emploiera ce que j'en ai.

Je dis, si vous venez; parceque, encore que ce me seroit un contentement extrême de vous voir à souhait en nos pauvres petites contrées, si est-ce que je ne voudrois pas tirer sur moi le contregré de messieurs vos proches, s'ils en avoient, en ne vous le conseillant pas, ni aussi préjudicier à ma consolation en vous conseillant. Dieu vous inspirera ce qui sera pour sa gloire et la vôtre.

Cependant il faudra donc écrire dans le livre quelque chose à mesure que, parmi les fréquentes pensées que j'ai sur vous, il plaira à notre Seigneur jeter dans mon cœur des avis propres pour le vôtre. Je salue infiniment toute votre chère troupe, et spécialement notre sœur. Je salue encore M. de Sauzea, si par fortune il est là. Mes frères sont tous

vos serviteurs très humbles, sur-tout mon frère de Boisy, qui n'est pas présent maintenant que j'écris, et si je ne l'ai point averti. Aimez-moi toujours cordialement, ma très chère sœur, ma fille, puisque de tout mon cœur je suis vôtre. Dieu vous bénisse. Amen. Votre, etc.

275e LETTRE (liv. IV, let. 43).

LE MÊME, A UNE JEUNE DAME NOUVELLEMENT MARIÉE.

Il la complimente sur son mariage, et, pour son règlement de vie, la renvoie à l'*Introduction à la vie dévote*. Il lui conseille la douce humilité, l'amour de son époux, le combat de ses inclinations, la pratique des vertus, etc.

12 mars 1613.

Dieu soit béni et glorifié de ce changement de condition que vous avez fait pour son nom, ma très chère fille; et je dis toujours ma très chère fille, car ce changement ne change rien en cette affection vraiment paternelle que je vous ai dédiée. Vous verrez bien que si vous avez une parfaite résignation de votre ame en la providence et volonté de notre Seigneur, vous marcherez en cette vocation, vous y aurez bien de la consolation, et deviendrez fort sainte à la fin. C'étoit ce qu'il falloit à votre esprit, puisque vous avez rencontré ce gentilhomme si plein de bonne inclination. Vous avez tort de faire scrupule de rompre le jeûne, puisque l'avis du médecin le porte.

Conduisez-vous en la communion au gré de votre confesseur, car il lui faut donner cette satisfaction: et vous ne perdrez rien pour cela; car ce que vous n'aurez pas par la réception du sacrement, vous le rencontrerez en la soumission et obéissance. De régle pour votre vie, je ne vous en donnerai que celle qui est dans le livre: mais si Dieu dispose que je vous puisse voir, et s'il y a quelque sorte de difficulté, je vous répondrai.

Il n'est nul besoin que vous m'écriviez votre confession: que si vous aviez quelque point particulier duquel vous desiriez conférer avec mon cœur, qui est tout vôtre, vous le pourrez.

Soyez bien douce: ne vivez point selon vos humeurs et selon vos inclinations, mais selon la raison et la dévotion. Aimez votre mari tendrement, comme vous ayant été donné de la propre main de notre Seigneur.

Soyez bien humble envers tous: vous devez avoir un grand soin de ranger votre esprit à la paix et tranquillité, et d'étouffer ces mauvaises inclinations que vous avez, par une attention à la pratique des vertus contraires, en vous résolvant d'être plus diligente, attentive et active à la pratique des vertus: et marquez ces quatre paroles que je vous vais dire: votre mal vient de quoi vous craignez plus les vices que vous n'aimez les vertus.

Si vous pouviez provoquer un peu profondément votre ame à l'amour de la pratique, de la douceur et de la vraie humilité, ma chère fille, vous seriez

brave; mais il faut y penser souvent. Faites la préparation du matin (1), et en somme prenez à prix fait cette besogne, que Dieu vous paiera de mille consolations; et pour cela, n'oubliez de souvent élever votre cœur en Dieu, et vos pensées à l'éternité. Lisez, au nom de Dieu, tous les jours un peu, je vous en prie: faites cela pour moi, qui tous les jours vous recommande à Dieu, et je prie son infinie bonté qu'à jamais elle vous bénisse.

276e LETTRE.

LE MÊME, A LA MÈRE DE CHANTAL.

Le saint lui parle de diverses affaires temporelles.

A Turin, 14 mai 1613.

Et moi, ma chère fille, je vous écris encore plus courtement pour réponse à votre lettre du 5 de ce mois, tant pour mille petites affaires et visites que je reçois, que pour la ferme espérance que j'ai de vous voir bientôt, résolu, Dieu aidant, de partir d'ici samedi ou dimanche prochain, pour être à Annecy au jour de la sainte Pentecôte, puisque je n'arrête plus que pour l'affaire de ces pauvres bannis: car quant aux dépêches, je laisserai le bon M. de Blonay, qui de bon cœur demeurera pour les solliciter; mais cette négociation de l'apaisement de monseigneur de Nemours ne peut être faite qu'en présence.

(1) *Introduction à la vie dévote*, IIe partie, chap. x, de l'*Exercice du matin*.

Or j'ai toute ma confiance en Dieu d'en réussir. Je vous ai déja fait savoir que nous aurons madame la duchesse de Mantoue, qui est la vertu même, pour notre protectrice; mais il ne faut pas encore faire du bruit, pour une raison que je vous dirai. M. de La Bretonnière est encore en volonté de nous aider en quelques choses pour l'édification de notre oratoire.

Caressez cordialement les messieurs qui s'en revont, en particulier M. Floccard. Je suis en peine du retardement de madame Desgouffiers, remettant néanmoins cela à la sainte providence de notre Seigneur, comme aussi notre pauvre petite malade.

Nous ramènerons votre fils, qui, à la vérité, a grand desir de s'employer à la guerre, si elle suit. Je salue fort ma chère fille madame de Torens, et madame de Rabutin, qui est aussi ma fille; comme encore toutes celles qui sont autour de vous, que vous savez m'être précieuses plus qu'il ne se peut dire.

Dieu soit à jamais dedans notre cœur pour y vivre et régner éternellement; c'est lui qui sait ce qu'il lui plaît que nous soyons en la très parfaite union qu'il a faite en lui-même et par lui-même. Amen.

P. S. Il seroit mieux qu'on accommodât le procès en mon absence, à cause de ma trop grande condescendance. Je prierai pour le pauvre sire Pierre, et loue Dieu qu'il soit passé en bonne disposition.

277e LETTRE.

LE MÊME, A M. DESHAYES.

Il témoigne le desir qu'il a et l'impuissance où il se trouve de prêcher le carême à Paris en la paroisse de M. Deshayes; et il fait entendre que cet empêchement venoit du soupçon qu'on avoit donné au prince que cela étoit suggéré par messieurs de Charmoisy et Deshayes. Il dit que M. de Nemours va en France, et se plaint de l'incivilité d'un libraire qui, ayant fait imprimer son ouvrage de la Croix sans sa participation, avoit changé le titre et supprimé l'avant-propos. Il destine son livre de l'*Amour de Dieu* à Rigaud de Lyon, et un autre pour Paris. Enfin, il espère voir dans peu M. de Charmoisy en liberté.

20 mai 1613.

Monsieur, je reçus à Turin votre lettre du 30 mars avec une extrême confusion d'y voir le remerciement que vous me faites de ma persévérance au desir de servir votre paroisse le carême prochain, puisque ma volonté, ma persévérance, mon espérance, demeurent frustrées et inutiles, son altesse ne m'ayant pas voulu accorder que je sorte d'ici pour les prédications, avec des paroles tant honorables que rien de plus, mais nullement favorables à mon intention; de sorte, monsieur, que je vous supplie de ne plus vous amuser à moi en façon quelconque, puisque je suis si impuissant à vous rendre le service que je vous dois.

J'ai bien néanmoins encore un ressort en main, lequel je vais faire jouer dès demain, mais je ne m'en ose rien promettre. Si vous saviez, monsieur,

d'où vient l'empêchement, vous admireriez l'industrie du démon qui s'oppose à nos desirs. Pour Dieu, monsieur, croyez bien, je vous supplie, que mon cœur est totalement dédié au vôtre, et mes desirs à vos affections, et que si je savois faire mieux pour faire réussir vos intentions, je le ferois.

Je vous dirai ce mot en la confiance que j'ai de votre prudence : M. Trouillons, qui sert son altesse ès affaires de France, dit à Turin, sur le propos de la recherche qui a été faite ci-devant de me faire aller à Paris : C'est Charmoisy et le sieur Deshayes qui ont ce dessein, nul autre n'y eût pensé qu'eux. De là on passe à d'autres pensées. Jusques à quand sera-ce que l'on vivra ainsi? Hors cette particularité, que votre seule considération me faisoit avoir plus à cœur qu'autre chose quelconque de celles que j'avois à traiter, son altesse m'a comblé de témoignages d'estime et de faveur, autant que l'action de la guerre, en laquelle je le trouvai, le pouvoit permettre.

M. de Nemours va en France dans huit jours.

Je trouve très mauvaise la procédure du libraire qui a osé, sans rime ni raison, mettre un titre si impudent au livret de la Croix. Hors le titre et l'omission de l'avant-propos, sans lequel ce livre semble un songe, je n'en serois pas si fâché, bien que toujours ce seroit une incivilité commise en mon endroit; et, s'il m'eût averti, je lui eusse rendu ce livret mille fois plus vendable par la correction et amendement que j'y eusse fait. Mais pour tout cela

je ne vous supplierai point de prendre la peine de faire faire les défenses qui seroient requises pour en empêcher la débite; car ce vous seroit une trop grande importunité. Je me contenterai bien qu'il vous plaise lui faire dire qu'il me donne cette satisfaction de remettre le titre. Rien ne m'est plus à contre-cœur que l'ambition des titres.

> Je hais l'archi-relieur qui, privé de raison,
> Fait le portail plus grand que toute la maison.

J'ai promis le livre de l'Amour de Dieu à Rigaud de Lyon, et certaine petite besogne pour ce diocèse à un autre. Passé cela, si jamais je mets la main à la plume, ce sera pour Paris à votre gré, mais certes je ne sais ce que je pourrai jamais faire. J'espère dans cinq ou six jours voir M. de Charmoisy en liberté. J'écris à madame de Charmoisy, qui vous fera savoir ce qui en est, et l'avis que je lui donne, puisque je suis pressé de finir. Monsieur, je suis plus qu'homme qui vive votre, etc., qui vous souhaite, et à madame votre moitié, tout le bonheur du ciel et de la terre.

278e LETTRE.

LE MÊME, A M. DESHAYES.

Il lui mande le déplaisir qu'il avoit reçu de ce qu'on avoit accusé M. de Charmoisy, l'un de ses parents, d'avoir conseillé de donner à une autre personne des coups de bâton, et de ce que pour cela l'accusé eut ordre du prince de sortir de la ville, et de ce qu'un des frères du saint fut impliqué dans cette affaire, et pensa être mis en prison.

Annecy, 28 mai 1613.

Monsieur, vous verrez, je m'assure, par la lettre que M. de Charmoisy vous écrit, comme, dès le départ de M. de Charmoisy, il a reçu le déplaisir de se voir comme banni de cette ville (1) par un exprès commandement que son altesse lui a fait de s'en retirer et de ne plus y venir, sur l'impression la plus fausse du monde, que M. de Nemours a reçue de la part de quelques calomniateurs, que les bastonnades données au sieur Berthelot avoient été conseillées par M. de Charmoisy, dont mondit sieur de Nemours a entrepris le ressentiment si chaudement, que nous en sommes tous étonnés.

Et peu s'en faut que l'un de mes frères, chevalier de Malte, n'ait été ordonné à la prison, bien que tout le temps de la querelle il fût avec moi à Sales, seulement parcequ'il est grand ami du sieur abbé de Talloires, et qu'il l'avoit fort visité après les bastonnades. Or néanmoins j'espère que dans peu de jours tout cela se passera, et monseigneur de Ne-

(1) D'Annecy.

mours, selon sa bonté, sera marri d'avoir fait faire du mal à M. de Charmoisy, et d'en avoir desiré à tant d'autres ses plus fidèles et affectionnés serviteurs et sujets.

Mais cependant il faut que madame de Charmoisy tienne bonne contenance, et ne fasse nulle sorte de plaintes qui puissent venir à la connoissance de M. Jacot; ains que, lui parlant, elle témoigne une grande assurance que la bonté de son altesse et de monseigneur de Nemours regardera bientôt favorablement son mari, et sera offensée contre ceux qui lui ont voulu procurer du mal. Ce que je vous dis, monsieur, parceque vous pourriez mieux dire à cette bonne dame comme elle se devra comporter que je ne saurois le lui écrire, bien que je lui en touche un mot.

Enfin tout notre carême s'est passé en notre petite ville à nous défendre presque tous des calomnies qu'on jetoit indifféremment sur le tiers et le quart, à raison de ces misérables bastonnades. Eussé-je pas été mieux si mon bonheur eût permis l'effet de votre volonté, et que j'eusse prêché en votre chaire, et joui de la douceur de votre conversation, et de la présence de M. notre évêque qui est là?

J'espère dans le mois partir pour Turin, où je ferai tout ce qui me sera possible afin d'avoir ma liberté pour l'année suivante; car le desir du bien que j'attends de votre vue, et du rencontre de tant de gens d'honneur qui, pour votre considération, me recevront en votre conversation, est extrême dedans

mon cœur. La volonté néanmoins de Dieu en soit faite, et lui plaise vous combler de toute sainte et vraie félicité avec madame votre chère digne compagne et toute votre maison. C'est le souhait perpétuel, monsieur, de votre, etc.

Monsieur, j'écris en sursaut, c'est pourquoi je ne vous envoie pas les papiers du compte fait entre mes frères et les agents de madame la duchesse de Mercœur, comme je ferai bientôt, puisque votre bonté s'étend à vouloir en recevoir la peine.

279e LETTRE.

LE MÊME, A M. LE DUC DE NEMOURS.

Il le supplie de faire mettre à exécution l'élargissement de deux personnes, que ce prince lui avoit promis.

Annecy, 9 juin 1613.

Monseigneur, puisqu'il vous a plu m'accorder la liberté de monsieur de Charmoisy mon parent, je l'attends infailliblement de votre bonté, laquelle j'ai déja suppliée très humblement, par quatre diverses lettres, d'en avoir la mémoire qu'elle a accoutumé de tenir en faveur de ses très obéissants serviteurs, entre lesquels je suis des plus certains. M. du Soyeret aussi est en la même attente, ayant écrit la lettre de la soumission, qu'il ne peut jamais rendre assez grande, laquelle étoit desirée pour cet effet.

Je supplie donc très humblement votre grandeur, monseigneur, de m'exaucer pour l'un et pour l'autre, et de recevoir la multitude des plaintes qui,

par artifice, pourront être faites contre tous les sujets de cette ville, sans préjudice des défenses et légitimes allégations des accusés; car ainsi Dieu sera obéi, et répandra, selon mon continuel desir, ses plus chères graces sur votre grandeur, à laquelle faisant très humblement la révérence, je suis en toute fidélité, monseigneur, etc.

280e LETTRE.

LE MÊME, A MADAME DE TRAVERNAY.

Il la remercie de son amitié, et souhaite des bénédictions à sa filleule, qui étoit fille de cette dame.

15 juin 1613.

Ma très chère fille, ce n'est que pour vous remercier bien simplement que je vous écris ce billet, me sentant extrêmement obligé de quoi vous agréez si fort mes lettres, et l'affection que je porte à votre ame, à laquelle, en vérité, je souhaite toute sainte consolation et perfection.

Je fais un mot de réponse à la bonne mademoiselle Descrilles, puisqu'il vous plaît de l'envoyer.

La petite chère filleule, comme je pense, a quelque ressentiment secret de l'amour que je lui ai, puisqu'elle me chérit si fort. Dieu la rende si brave et si bonne, que vous en ayez le contentement que vous en devez espérer. Je suis de tout mon cœur et sans fin, ma très chère fille, votre, etc.

281e LETTRE.

LE MÊME, A MADAME L'ABBESSE DU PUITS-D'ORBE.

Il lui fait déclarer ses intentions par la mère de Chantal, et attend sa réponse par la même voie. Marques de son amitié.

16 juillet 1613.

Ma très chère sœur, ma fille, ce billet n'est que pour vous avertir que notre bonne sœur de Chantal est la meilleure et plus grande lettre que je vous puisse envoyer: car elle vous peut dire toutes choses, et parler de mon cœur envers vous comme du sien même. Elle me rapportera dedans le sien tout ce que vous lui confierez. Je vous prie aussi de lui bien confier, car il y a si long-temps que je ne vois rien de votre cœur, que le mien en est mortifié.

Croyez bien cette chère sœur, sur-tout quand elle vous assurera que je suis plus parfaitement vôtre que chose du monde : car je le suis en vérité. Je ne prie point sans vous, je ne célèbre point sans vous; et si, je ne le dis pas par vantance, car je m'y sens infiniment obligé.

Je salue toute votre chère troupe, toutes unies en notre Seigneur. Pour monsieur N., je ne sais s'il est là, je l'embrasse de cœur. Dieu soit à jamais au milieu de votre cœur, ma très chère et bien aimée fille, à qui je suis tout dédié. Amen.

282e LETTRE (liv. VII, lettre 54).

LE MÊME, A LA MÈRE DE CHANTAL.

Il lui marque sa résignation à la volonté de Dieu, et lui enseigne un remède pour guérir ses maladies spirituelles.

12 août 1613.

Haussons notre cœur, ma très chère mère : voyons celui de Dieu tout bon, tout aimable pour nous : adorons et bénissons toutes ses volontés : qu'elles tranchent, qu'elles taillent sur nous, et par-tout où il lui plaira ; car nous sommes siens éternellement. Vous verrez bien que parmi tant de détours nous ferons prou, et que notre Seigneur nous conduira par les déserts à sa sainte terre de promission, et que de tout temps il nous donnera de quoi priser les déserts plus que les fertiles campagnes, dans lesquelles les blés croissent en leurs saisons ; mais la manne pourtant n'y tombe pas.

Mon Dieu ! ma très chère mère, quand vous m'écrivîtes que vous étiez une pauvre abeille, je pensai que je ne le voudrois, tandis que vos sécheresses et afflictions dureront : car ce petit animal, qui en santé est si diligent et pressant, perd le cœur et demeure sans rien faire tout aussitôt qu'il est malade.

Mais depuis je changeai de souhaits, et dis : Ah ! oui, je le veux bien, que ma mère soit abeille, même quand elle sera en travail spirituel : car ce petit animal n'a point d'autre remède de soi-même en ses

maladies que de s'exposer au soleil, et attendre de la chaleur et de la guérison de sa lumière.

O Dieu! ma fille, mettons-nous ainsi devant notre soleil crucifié, et puis disons-lui : O beau soleil des cœurs, vous vivifiez tout par les rayons de votre bonté : nous voici mi-morts devant vous, d'où nous ne bougerons point que votre chaleur ne nous arrive, Seigneur Jésus. Ma très chère fille, la mort est une vie quand elle se fait devant Dieu.

Appuyez votre esprit sur la pierre qui étoit représentée par celle que Jacob avoit sous sa tête quand il vit la belle échelle : c'est celle-là même sur laquelle saint Jean l'évangéliste se reposa au jour de l'excès de la charité de son maître. Jésus, notre cœur et le cœur de notre cœur, veillera amoureusement sur vous. Demeurez en paix. Dieu soit à jamais au milieu de votre cœur, et qu'à jamais il le rende plus uniquement sien. Vive Jésus. Amen ; amen.

283e LETTRE (liv. II, let. 47).

LE MÊME, A UN HOMME DU MONDE.

Exhortation à la vie dévote. Ce que c'est que la vie éternelle; il faut être fidèle à l'inspiration que Dieu nous donne d'y aspirer. Importance du bon exemple dans les grands. Qualités de l'amour paternel. Usage de quelques chapitres du livre de l'*Introduction*, etc.

Annecy, 24 août 1613.

Monsieur, parmi les lassitudes et autres ressentiments que la maladie m'a laissés, j'ai dressé le mémo-

rial qu'il vous avoit plu desirer de moi, et ai voulu y ajouter un abrégé, afin qu'il vous fût plus commode en vos confessions de le porter et voir; le grand vous demeurant comme en réserve, pour y avoir recours en vos difficultés, et en tirer l'éclaircissement de ce qui se trouveroit obscur en l'abrégé. Le tout est à la bonne foi, sans art ni couleur; car ces matières n'en veulent point, la simplicité leur servant de beauté, comme à Dieu qui en est l'auteur. Vous y trouverez, monsieur, des marques de ma maladie: car si j'eusse fait ce petit ouvrage en pleine santé, j'eusse sans doute employé un soin plus exact de le rendre moins indigne de votre réception. Je n'ai su non plus l'écrire moi-même; mais ceux qui l'ont écrit n'ont point de connoissance de l'usage auquel je l'ai dédié.

Béni soit Dieu éternellement de la bonté qu'il exerce envers votre ame, monsieur, l'inspirant si puissamment à la résolution de consacrer le reste de votre vie mortelle au service de l'éternelle : vie éternelle, qui n'est autre chose que la divinité même, en tant qu'elle vivifiera nos esprits de sa gloire et félicité: vie seule vraie vie, et pour laquelle seule nous devons vivre en ce monde, puisque toute vie qui n'aboutit pas à la vitale éternité est plutôt une mort qu'une vie.

Mais, monsieur, si Dieu vous a si amiablement inspiré d'aspirer à l'éternité de gloire, il vous a quant et quant obligé à recueillir humblement et pratiquer soigneusement son inspiration, sous peine d'être privé de cette grace et gloire: privation laquelle,

à l'ouïr nommer seulement, remplit le cœur d'effroi, pour peu qu'il ait de courage.

C'est pourquoi, en la simplicité de mon ame, je vous conjure, monsieur, d'être fort attentif pour bien conserver ce que vous avez, afin que vous ne perdiez point votre couronne. Vous êtes indubitablement appelé à une dévotion mâle, courageuse, vaillante, invariable, pour servir de miroir à plusieurs en faveur de la vérité de l'amour céleste; digne réparation des fautes passées, si jamais vous l'aviez été de la vanité des amours terrestres.

Voyez, je vous supplie, monsieur, comme je laisse aller mon esprit en liberté autour du vôtre; comme ce nom de père, dont il vous a plu m'honorer, m'emporte. C'est qu'il est entré dans mon cœur, et mes affections se sont rangées aux lois de l'amour, qu'il signifie le plus grand, le plus vif, et le plus fort de tous les amours. Ensuite duquel il faut que je vous supplie derechef, monsieur, de pratiquer diligemment les exercices que je marque ès chapitres 10, 11, 12 et 13 de la seconde partie de l'*Introduction*, pour le matin et le soir, pour la retraite spirituelle, et pour les aspirations en Dieu. La bonté de votre esprit, le courage noble que Dieu vous a donné, vous serviront grandement à cette pratique-là, laquelle vous sera d'autant plus aisée, qu'il n'est besoin d'y employer que des moments dérobés, ains retirés justement en diverses occasions çà et là sur les autres affaires. La dixième partie d'une heure,

voire encore moins, suffira pour le matin, et autant pour le soir.

Oh! si vous pouviez doucement décevoir votre chère ame, monsieur, et en lieu que vous avez entrepris de communier tous les mois un an durant, mais un an de douze mois, quand vous auriez achevé le douzième, vous y ajoutassiez le treizième, puis le quatorzième, puis le quinzième, et que vous allassiez ainsi poursuivant de mois en mois : quel bonheur à votre cœur, qui, à mesure qu'il recevroit plus souvent son Sauveur, se convertiroit aussi plus parfaitement en lui! et cela, monsieur, se pourroit bravement faire sans bruit, sans intérêt des affaires, et sans que le monde eût rien à dire. L'expérience m'a fait toucher, en vingt-cinq ans qu'il y a que je sers les ames, la toute-puissante vertu de ce divin Sacrement pour fortifier les cœurs au bien, les exempter du mal, les consoler, et en un mot les diviniser en ce monde, pourvu qu'il soit hanté avec la foi, la pureté et la dévotion convenables.

Mais c'est assez dit, monsieur : l'influence céleste, votre bon ange et votre générosité suppléeront à ce que mon insuffisance ne permet pas de vous proposer. Ainsi prié-je notre Seigneur qu'il vous fasse de plus en plus abonder en ses faveurs, et suis sans fin, monsieur, votre, etc.



284e LETTRE (liv. IV, let. 16).

LE MÊME, A UN AMI.

Il se plaint de ne pouvoir s'adonner à l'étude.

Annecy, 12 septembre 1608.

Monsieur, je regrette que vous et monsieur de N. soyez à Paris pour un si fâcheux exercice; mais puisqu'il n'y a remède, il faut en adoucir la peine par la patience.

Et moi, monsieur, je suis en un continuel tracas, que la variété des affaires de ce diocèse me produit incessamment, sans que j'aie un seul jour auquel je puisse voir mes pauvres livres, que j'ai tant aimés quelquefois, et que je n'ose plus aimer maintenant, de crainte que le divorce auquel je suis tombé contre eux ne me fût plus âpre et plus ennuyeux.

Nous avons bien un petit quartier où depuis peu on a rétabli l'exercice de l'Église par l'autorité du roi, et selon l'édit de Nantes; mais cet exercice ne me met plus en exercice de disputer contre les ministres pour les biens temporels de l'Église qu'ils nous retenoient, que de leur persuader, ni au peuple, la vérité des biens spirituels auxquels ils devoient aspirer; car c'est merveille comme *ces serpents bouchent leurs oreilles pour n'ouïr point la voix du charmeur* (1), pour *sagement* et saintement qu'on les veuille *charmer*.

(1) Sicut aspidis surdæ et obturantis aures suas, quæ non exau-

Il y a là nombre suffisant de fort bons pasteurs, et de bons pères capucins, qui, n'étant point ouïs des hommes, sont vus de Dieu, lequel sans doute agrée bien leur sainte inutilité présente, laquelle il récompensera par après d'une moisson planteureuse, et s'ils *sèment en pleurs, ils moissonneront en joie* (1). C'est bien assez, monsieur, vous avoir entretenu pour ce renouvellement de notre commerce, que je veux, Dieu aidant, continuer, et ne point cesser de vous ramentevoir souvent que je suis invariablement, monsieur, votre, etc.

285e LETTRE (liv. V, let. 84).

LE MÊME, A UNE COUSINE.

Il lui apprend la mort de son mari, et lui adresse des consolations spirituelles à ce sujet.

28 septembre 1613.

Mon Dieu! que cette vie est trompeuse, madame ma très chère cousine! et que ses consolations sont courtes! Elles paroissent en un moment, et un autre moment les emporte : et n'étoit la sainte éternité, à laquelle toutes nos journées aboutissent, nous aurions raison de blâmer notre condition humaine.

Ma très chère cousine, sachez que je vous écris le cœur plein de déplaisir, pour la perte que j'ai faite,

diet vocem incantantium, et venefici incantantis sapienter. Ps. LVII, v. 4.

(1) Qui seminant in lacrymis, in exultatione metent. Ps. CXXV, v. 5.

mais plus encore pour l'imagination vive que j'ai du coup que le vôtre recevra quand il entendra les tristes nouvelles de votre viduité si prompte, si inopinée, si lamentable.

Que si la multitude de ceux qui auront part à votre regret vous en pouvoit diminuer l'amertume, vous en auriez tantôt bien peu de reste : car nul n'a connu ce brave cavalier décédé, qui ne contribue une particulière douleur à la reconnoissance de ses mérites.

Mais, ma très chère cousine, tout cela ne vous peut point soulager, qu'après le passage de votre plus fort sentiment, pendant lequel il faut que ce soit Dieu qui soutienne votre esprit, et qu'il lui soit refuge et support. Or cette souveraine bonté sans doute, ma très chère cousine, s'inclinera vers vous, et viendra dedans votre cœur, pour l'aider et le secourir en cette tribulation, si vous vous jetez entre ses bras, et vous résignez en ses mains paternelles.

Ce fut Dieu, ma très chère cousine, qui vous donna ce mari : c'est lui qui l'a repris et retiré à soi : il est obligé de vous être propice ès afflictions que les justes affections lesquelles il vous avoit élargies pour votre mariage vous causeront meshui en cette privation.

C'est en somme tout ce que je vous puis dire. Notre nature est ainsi faite, que nous mourrons à l'heure imprévue, et ne saurions échapper cette condition : c'est pourquoi il faut y prendre patience, et employer notre raison pour adoucir le mal que nous

ne pouvons éviter; puis regarder Dieu et son éternité, en laquelle toutes nos pertes seront réparées, et notre société désunie par la mort sera restaurée.

Dieu et votre bon ange vous veuillent inspirer toute sainte consolation, ma très chère cousine. J'en supplierai sa divine majesté, et contribuerai au repos de l'ame du cher trépassé plusieurs saints sacrifices : et à votre service, ma très chère cousine, je vous fais très sincèrement offre de tout ce qui est à mon pouvoir, sans aucune réserve. Car je suis, et veux encore plus puissamment que jamais faire profession d'être, madame ma très chère cousine, votre, etc.

286e LETTRE.

LE MÊME, A LA MÈRE DE CHANTAL (1).

Vers octobre 1613.

Quand ma mauvaise jambe me le permettra,

(1) La mère de Blonay, étant encore dans le monde chez son père, reçut sept pauvres, les assista, et en pansa trois d'ulcères fort dégoûtants (*a*).

Quelque temps après sa profession religieuse, étant malade de la fièvre, un matin, après ses prières, et en attendant l'accès de son mal, elle s'endormit et s'imagina voir en songe ces sept pauvres qu'elle avoit logés et pansés chez son père. « Hélas! dit-elle en sa « pensée, je suis religieuse, et, m'étant une fois dépouillée de tout, « je n'ai plus rien pour faire l'aumône. »

(*a*) Apocalypsis Jesu-Christi... Joannes septem Ecclesiis quæ sunt in Asiâ : Gratia vobis et pax ab eo qui est, et qui erat, et qui venturus est, et à septem spiritibus qui in conspectu throni ejus sunt. APOC., c. I, v. I et 4.

j'irai voir la bonne santé et le bon cœur de notre chère cadette. Si ces pauvres qui lui ont parlé sont de la terre ou du ciel, je ne sais, Dieu le sait; mais je sais bien qu'ils lui ont parlé le langage de Jésus-

Sur cela le premier pauvre, répondant à sa pensée, lui dit : « Ma « sœur Marie-Aimée de Blonay, vous êtes véritablement religieuse « professe, et vous avez tout quitté; aussi nous ne venons pas ici « pour vous rien demander, mais pour vous donner »; et, lui serrant la main, ajouta : « Celui qui vaincra mangera du fruit de l'arbre de « vie qui est dans le paradis de mon Dieu (*a*). »

Le second, en la touchant de même, lui dit : « Quiconque sera « vainqueur ne recevra aucune atteinte de la seconde mort (*b*). »

Le troisième, en usant de même, dit : « Le victorieux aura de la « manne cachée, et une pierre blanche sur laquelle sera écrit un « nom nouveau, qu'aucun autre ne connoît que celui qui le re- « çoit (*c*). »

Le quatrième dit, en marquant une joie particulière : « Dieu don- « nera puissance sur les peuples à quiconque sera victorieux (*d*). »

Le cinquième dit : « Celui qui sera vainqueur sera vêtu d'habits « blancs, son nom ne sera point effacé du livre de vie; et, de plus, « notre maître et votre époux confessera son nom devant le Père « éternel et devant les anges (*e*). »

Le sixième ajouta : « Quiconque sera vainqueur deviendra une « ferme colonne dans le temple de mon Dieu, et ne sortira plus. Il

(*a*) Angelo Ephesi Ecclesiæ scribe... Vincenti dabo edere de ligno vitæ, quod est in paradiso Dei mei. Apoc., c. II, v. 1 et 7.

(*b*) Angelo Smyrnæ Ecclesiæ scribe... Qui vicerit, non lædetur à morte secundâ. *Ibid.*, v. 8 et 11.

(*c*) Angelo Pergami Ecclesiæ scribe... Vincenti dabo manna absconditum, et dabo illi calculum candidum, et in calculo nomen novum scriptum, quod nemo scit, nisi qui accipit. *Ibid.*, v. 12 et 17.

(*d*) Angelo Thyatyræ Ecclesiæ scribe... Qui vicerit... dabo illi potestatem super gentes. *Ibid.*, v. 18 et 26.

(*e*) Angelo Ecclesiæ Sardis scribe... Qui vicerit... vestietur vestimentis albis, et non delebo nomen ejus de libro vitæ, et confitebor nomen ejus coram Patre meo, et coram angelis ejus. *Ibid.*, c. III, v. 1 et 15.

Christ (1), et de saint Jean écrivant aux évêques d'Éphèse, de Smyrne, de Pergame, de Thyatire, de Sardes, de Philadelphie et de Laodicée. Dites à cette chère fille, qu'elle n'examine point curieusement le songe qu'elle a fait, mais qu'elle profite soigneu-

« portera écrit sur son front le nom de mon Dieu et le nom de la « ville de mon Dieu, qui est la nouvelle Jérusalem (*a*). »

Le septième enfin lui serra fortement la main en lui disant : « Jésus « notre roi fera asseoir celui qui remportera la victoire, dans la gloire « éternelle de son propre trône, comme il est assis lui-même sur le « trône de son Père (*b*). »

Il est à remarquer que, lorsque ce songe arriva à la mère de Blonay, elle n'avoit jamais lu ni entendu lire de suite ces sept passages, et que cette vérité a été bien reconnue par ses supérieurs, comme l'assure l'auteur de sa vie, qui la connoissoit fort bien, ayant été son évêque et son supérieur immédiat.

Après ces paroles ils se retirèrent tous, excepté le premier qui lui serra les deux mains et lui dit : « Ma sœur Marie-Aimée de Blo- « nay, soyez généreuse et victorieuse, car qui est semblable au grand « Dieu des armées pour qui nous combattons ? » Sur cela la mère de Blonay s'éveilla sans aucun frisson ni ressentiment de fièvre, et avec de très grandes lumières dans le fond de son ame.

Elle fit récit de son heureuse aventure à la mère de Chantal, et le mit par écrit au saint fondateur, qui étoit alors obligé de garder la chambre pour un mal de jambe. Le saint prélat lui écrivit en réponse cette lettre.

(*a*) Angelo Philadelphiæ Ecclesiæ scribe... Qui vicerit, faciam illum columnam in templo Dei mei ; et foràs non egredietur ampliùs : et scribam super eum nomen Dei mei, et nomen civitatis Dei mei novæ Jerusalem. Apoc., v. 7 et 12.

(*b*) Angelo Laodiciæ Ecclesiæ scribe... Qui vicerit dabo ei sedere mecum in throno meo, sicut et ego vici, et sedi cum Patre meo in throno ejus. *Ibid.*, v. 14 et 21.

(1) Les passages latins qui sont ci-dessus justifient ce que dit ici le saint.

sement et humblement de sa santé de cœur et de corps pour le service et la gloire de Dieu. L'humilité et la fidélité intérieure, jointes à la vraie charité et constance au bien, sont les véritables marques des véritables graces surnaturelles.

287e LETTRE.

LE MÊME, AU DUC DE NEMOURS.

Il le remercie de l'élargissement de deux personnes, et le supplie d'accorder leur grace tout entière en leur permettant de rentrer dans Annecy.

Annecy, 4 octobre 1613.

Monseigneur, je remercie en toute humilité votre grandeur, pour la liberté en laquelle il lui a plu remettre les sieurs de Charmoisy et du Noyeret, selon la promesse qu'elle m'en avoit faite: elle ne favorisera jamais homme qui vive avec plus de fidélité et d'affection à son service que moi, qui espère et attends de voir encore bientôt l'accès à cette ville ouvert à ces deux gentilshommes: car la bonté et équité de votre grandeur, monseigneur, pressera et sollicitera son cœur à le faire, sans qu'aucune autre entremise y soit nécessaire: et tandis, je supplie notre Seigneur, qu'il répande abondamment toutes sortes de saintes prospérités sur votre grandeur, de laquelle je suis, monseigneur, très humble, etc.

288e LETTRE (liv. IV, let. 84).

LE MÊME, A LA MÈRE DE CHANTAL.

Il lui mande l'état de sa santé et de ses occupations, et témoigne un grand zèle pour le service de Dieu et le salut des ames.

Vers le 20 novembre 1613.

Très chère fille, il sera force que vous souffriez ma brièveté; car me voici encore parmi tant d'affaires, que je ne sais de quel côté me tourner, surtout maintenant au départ. Or sus, qu'est-il besoin de parler ainsi à une ame qui me connoît comme elle-même? Je me porte fort bien, graces à notre Sauveur, qui me donne un certain courage nouveau de l'aimer, servir et honorer plus que jamais, de tout mon cœur, de toute mon ame et de tout moi-même; mais je dis de tout moi-même, ma très chère fille, m'étant avis que jusques à présent je n'ai point eu l'ardeur ni le soin convenable au devoir que j'ai à cette immense bonté.

Hélas! je vois ces pauvres brebis errantes: je traite avec elles et considère leur aveuglement palpable et manifeste. O Dieu! la beauté de notre sainte foi en paroît si belle, que j'en meurs d'amour; ce m'est avis que je dois serrer le don précieux que Dieu m'en a fait, dedans un cœur tout parfumé de dévotion. Ma très chère fille, remerciez cette souveraine clarté, qui répand si miséricordieusement ses rayons dans ce cœur, qu'à mesure que je suis parmi ceux qui n'en ont point, je vois plus clairement et illus-

trement sa grandeur et sa desirable suavité. Dieu, qui en cela m'assiste, veuille retirer et ma personne et mes actions à sa gloire et à son honneur, selon notre souhait.

Il nous faut faire des efforts pour devenir saints, et rendre de grands services à Dieu et au prochain: sa bonté me fait savourer des douceurs certes extraordinaires et suaves, et qui ressentent au lieu d'où elles viennent. O que notre Sauveur est bon, et comme il traite tendrement avec mon pauvre chétif courage! mais je suis bien résolu de lui être fort fidèle, et spécialement au service de notre cœur, que plus sensiblement que jamais je vois et sens être unique. O Dieu! ma très chère fille, qui pouvoit mêler si parfaitement deux esprits qu'ils ne fussent qu'un seul esprit indivisible, inséparable, sinon celui qui est unité par essence.

Les affaires de religion, qui s'accroissent ici tous les jours, me font arrêter plus longuement que je ne pensois, ma très chère fille; mais certes très agréablement, puisque c'est pour la gloire de Dieu, et le service des ames qu'il a rachetées: lesquelles en divers lieux de ce baillage demandent qu'on leur rétablisse le saint exercice. Mon Dieu! ma très chère fille, que ce m'est une honorable et douce peine que celle-ci, qui me fait espérer que, sinon maintenant, au moins par ci-après, tout ce pays pourra être purgé de tant d'infection, que le malheur de l'hérésie y avoit assemblée.

Hier nous rétablîmes le saint exercice à Divonne,

gros et beau village. Ces jours suivants, il y a apparence d'en faire de même en deux autres; et outre cela, nous prêcherons ici, et parlerons à quelques ames dévoyées; et bien que peut-être ne les réduirons-nous pas, parceque pour l'ordinaire les considérations humaines empêchent celles de leur salut, si est-ce que nous ne pensons pas peu faire, quand nous leur faisons confesser que nous avons raison, comme plusieurs ont fait jusqu'à présent. Priez particulièrement ce Sauveur, ma très unique fille, pour la conversion de ceux pour lesquels j'ai commencé de travailler, afin qu'ils voyent la sainte vérité, sans laquelle ils ne sauroient que se perdre.

Mille et mille fois le jour mon cœur se trouve chez vous, avec mille et mille souhaits, qu'il répand devant Dieu pour votre consolation. Hé! Seigneur Jésus, vivez et régnez éternellement dans ce cœur que vous nous avez donné. Votre, etc.

289e LETTRE (liv. V, let. 23).

LE MÊME, A UNE DAME.

Il faut s'abandonner entièrement à la Providence dans les afflictions, et se plaindre modérément de l'auteur de ses peines. Le souverain remède aux injures est de les dissimuler.

7 janvier 1614.

Ma sœur très chère, et toujours de plus en plus très chère sœur, je viens tout maintenant de recevoir les deux lettres que vous aviez confiées à M. de Travernay; et une autre, par laquelle elle me spécifie

la qualité de votre déplaisir, que je vois être grandement fâcheux pour la multitude des accidents, qui semblent attachés aux sujets dont il vous est arrivé. Ma très chère sœur, ces brouillards ne sont pas si épais que le soleil ne les dissipe. Enfin Dieu, qui vous a conduite jusqu'à présent, vous tiendra de sa très sainte main; mais il faut que vous vous jetiez avec un total abandonnement de vous-même entre les bras de sa providence; car c'est le temps désirable pour cela.

Se confier en Dieu emmi la douceur et la paix des prospérités, chacun presque le sait faire: mais de se remettre à lui en les orages et tempêtes, c'est le propre de ses enfants; je dis se remettre à lui avec un entier abandonnement. Si vous le faites, croyez-moi, ma chère sœur, vous serez tout étonnée de la merveille, qu'un jour vous verrez évanouir devant vos yeux tous ces épouvantails qui maintenant vous troublent. Sa divine majesté attend cela de vous, puisqu'il vous a tirée à soi pour vous rendre extraordinairement sienne.

De cet homme, sur lequel vous pensez devoir être jetée une partie de la faute, parlez-en peu et consciencieusement: c'est-à-dire, ne vous étendez guère en vos plaintes, et n'en faites pas souvent; et quand vous en ferez, n'assurez rien qu'à mesure que vous en aurez la connoissance, ou conjecturez de la faute, parlant douteusement des choses douteuses, plus ou moins, selon qu'elles le seront.

Je vous écris du tout sans loisir, en un jour le plus

embarrassé que j'aie eu il y a long-temps. Je suppléerai de plus en plus, s'il plait à Dieu, priant pour votre repos et consolation. Apaisez, tant que vous pourrez, doucement et sagement les esprits de messieurs vos parents. Hélas ! en telles occasions la dissimulation guérit plus le mal en une heure que les ressentiments en un an. Dieu doit faire le tout : c'est pourquoi il l'en faut supplier. Dieu soit à jamais au milieu de votre cœur, ma très chère sœur. Je suis très parfaitement votre, etc.

290e LETTRE.

S. FRANÇOIS DE SALES, A M. L'ÉVÊQUE DE MONTPELLIER.

Il s'excuse de ne pouvoir prêcher à Toulouse.

10 janvier 1614.

Monseigneur, je vous vais rencontrer en esprit au passage que vous devez faire à Lyon : et ces quatre paroles vous assureront, s'il vous plaît, que s'il m'étoit aussi aisé de me porter moi-même sur le lieu en effet, comme il l'est à ce porteur, vous me verriez plein de joie et d'amour, le plus empressé de tous autour de vous. Il n'y a remède, il faut accommoder nos souhaits à nos nécessités, d'où qu'elles viennent.

J'ai toute ma vie grandement prisé la ville de Tholose, non pour sa grandeur et noblesse, mais comme dit saint Chrysostome de son Constantinople, à cause du service de Dieu qui y est si constamment et religieusement maintenu.

Et pensez, monseigneur, de quel cœur je voudrois les servir; mais vous savez mes liens, que rien jusqu'à présent n'a pu rompre. S'il vous plaît donc, répondez à la demande qu'ils vous ont faite de moi. Je vous supplie très humblement de leur faire savoir que ce n'est ni faute d'estime que je fasse de leurs mérites, auxquels je ne saurois jamais correspondre; ni faute de pouvoir que vous ayez sur moi, qui suis très entièrement vôtre, mais faute de pouvoir que j'aie moi-même sur moi-même, que je ne seconde pas leurs desirs, plus honorables cent fois pour moi que je ne devrois prétendre.

Au demeurant, monseigneur, quand vous serez avec le grand et le parfait ami, ressouvenez-vous par fois de moi; car ce m'est un plaisir incomparable de m'imaginer que, ne pouvant jouir du bonheur de votre présence, je ne laisse pas de vivre en votre bienveillance de tous deux. J'écris sans loisir, mais plein de l'invariable affection que j'ai d'être sans fin, monseigneur, votre, etc.

291e LETTRE.

LE MÊME, A M. DE ROCHEFORT.

Consolations à un père au sujet de la mort de son fils.

20 janvier 1614.

Monsieur, me sentant le sentiment que vous avez eu de M. votre fils par le ressentiment que j'en ai eu, je m'imagine qu'il a été extrême; car c'est la vérité, que me ressouvenant du contentement que

vous preniez à me parler l'autre jour de cet enfant, j'entrai en une grande compassion, quand je me représentai combien votre regret seroit douloureux à la nouvelle de son décès; mais je n'osai pourtant vous témoigner ma condoléance, ne sachant pas ni que la perte fût certaine, ni qu'elle vous eût été annoncée; et maintenant, monsieur, je viens trop tard pour contribuer de la consolation à votre cœur, lequel aura, je m'assure, déja reçu beaucoup de soulagement, pour ne plus demeurer au regret qu'une si sensible affliction lui avoit donné.

Car vous aurez bien su considérer que ce cher enfant étoit à Dieu plus qu'à vous, qui ne l'aviez qu'en prêt de cette souveraine libéralité. Que si sa providence a jugé qu'il étoit temps de le retirer à soi, il faut croire qu'elle l'a fait en faveur de son bien, auquel un père bien chérissant comme vous doit acquiescer doucement. Notre siécle n'est pas si agréable, que ceux qui en échappent doivent être beaucoup lamentés. Ce fils, pour lui, a, ce me semble, beaucoup gagné d'en sortir avant presque d'y être bonnement arrivé.

Le mot de mort est épouvantable, ainsi qu'on nous le propose: car on nous vient dire, votre cher père est mort; et, votre fils est mort: et ce n'est pas bien parlé entre nous autres chrétiens: car il faudroit dire, votre fils, ou votre père s'est retiré en son pays et au vôtre; et parcequ'il le falloit, il est passé par la mort, en laquelle il n'a point arrêté. Je ne sais pas certes comme nous pouvons en bon juge-

ment estimer notre patrie ce monde auquel nous ne sommes que pour si peu, en comparaison du ciel auquel nous devons être éternellement. Nous nous en allons, et sommes plus assurés de la présence de nos chers amis qui sont là-haut que de ceux qui sont ici bas; car ceux-là nous attendent, et nous allons vers eux; ceux-ci nous laissent aller, et retarderont le plus qu'ils pourront après nous, et s'ils vont comme nous, c'est contre leur gré.

Que si quelque reste de tristesse pousse encore votre esprit pour le départ de cette douce ame, jetez-vous le cœur devant notre Seigneur crucifié, et demandez lui secours; il vous le donnera, et vous inspirera la pensée et le ferme propos de vous bien préparer pour faire à votre tour, à l'heure qu'il a marquée, cet épouvantable passage, en sorte que vous arriviez heureusement au lieu où nous devons espérer être déja logé notre pauvre, ains bienheureux défunt. Monsieur, si je suis exaucé en mes continuels souhaits, vous serez comblé de toute sainte prospérité; car c'est de tout mon cœur que je chéris et honore le vôtre, et qu'en cette occasion et en toute autre, je me nomme et dédie, monsieur, votre, etc.

291e LETTRE (bis).

LE MÊME, A M. LE BARON DE BALLON, SON ONCLE PAR ALLIANCE.

Il se félicite du zèle que son cousin met à le visiter malgré la rigueur de la saison.

De la Visitation de Meaux, 4 février 1614.

Monsieur mon oncle, comme ce m'a été un contentement très particulier de voir M. de Cusmens, mon cousin, et trop d'honneur qu'il ne soit venu que pour nous favoriser, M. de Calcédoine et moi; aussi ai-je eu de la peine de celle qu'il a prise pour cela en ce temps qui est si âpre. Mais il faut que ceux que vous aimez souffrent un excès de bienveillance: et pour moi je n'ai rien à dire sur cela sinon que nous sommes parfaitement. . . . .

A mesure que je me disposois au voyage de France et à faire tout ce que j'eusse pû pour y engager M. de Lea, mon cousin, puisque comme bon père vous agréiez qu'il vînt, le trépas inopiné du pape a tiré à Rome monseigneur le P. card., qui partit six heures après que S. R. eut la nouvelle du siége vacant, suivi de monseigneur cardinal de Turin, et du comte Guy-saint-George, et de quelques uns de ses domestiques, de sorte que me voilà en séjour jusques à Pâque. Du reste je vivrai toujours content en la volonté de notre Seigneur, que je prie de tout mon cœur vous conserver et combler de bonheur avec toute... Monsieur mon oncle, votre, etc.

292e LETTRE (liv. I, let. 17).

LE MÊME, A MONSEIGNEUR HILDEBRAND-JOSSE, ÉVÊQUE DE SION.

Annecy, 22 février 1613.

Gratulatur episcopo Sedunensi suam electionem, seque ad omnia obsequii, et amicitiæ momenta paratissimum asserit.

Intimâ sanè ac peculiari mœstitiâ illustrissimi ac reverendissimi domini Adriani, prædecessoris vestri, obitus animum meum exagitavit et affecit, non solùm propter eam, quâ tantum præsulem colebam, venerationem, aut illam, quâ me vicissim ornabat, benevolentiam; sed ideò maximè quòd celeberrima Sedunensis Ecclesia, ac universa Vallesiorum gens, insigni illo principe et pastore orbata, iniquo tempore et præmaturè remansisset, cùm religionis avitæ tuendæ, augendæve catholicæ fidei zelo ac peritiâ, neminem cum defuncto præsule comparandum illis in partibus esse putaremus.

Verùm ubi de illustrissimæ et reverendissimæ dominationis vestræ promotione à reverendissimo ecclesiæ vestræ canonico, qui huc ordinationis gratiâ accesserat, deque cumulatissimis personæ vestræ illustrissimæ dotibus, paulò fusiùs ac uberiùs audivimus, tùm verò *tristitia nostra versa est in gaudium* (1), *et luctus noster versus est in cytharam* (2), ut nimirùm Deo ingentes gratias ageremus, quòd *lucernam*

(1) Joan., c. xvi, v. 20.

(2) Job, c. xxxi, v. 31.

suam in Jerusalem exstingui non esset passus (1), sed pro patre filium excitasset, quem constitueret super civitatem illam Sedunensem, quam et nos Sion appellamus.

Hinc per amicos (inter quos nobilis vir dominus Quarterius in primis locum jampridem obtinet) illustrissimam ac reverendissimam dominationem vestram salutavimus : et illa vicissim per multùm illustrem et admodùm reverendum abbatem Agaunensem, me quoque amicissimè salvere jussit. Sic igitur, illustrissime et reverendissime præsul, quæ intercepta videbatur antecessoris tui erga me amicitia, tuâ, quam ex litteris tuis video, propensione, in eoque ingenti desiderio rediviva, nunc lætior ac firmior futura est, ac duratura.

Sic enim, quod ad me spectat, me tibi tuisque rationibus addictissimum semper fore polliceor, ut non modò pro communi nostræ utriusque vocationis vinculo, fraterna quæque obsequia à me expectare debeas; sed etiam omnem, quam optare placuerit, servi fidelissimi et humillimi accuratissimam operam. Itaque sive vestræ illustrissimæ ac reverendissimæ dominationis, consecrationi celebrandæ, sive ubi occasio sese dederit, omnibus aliis officiis, quæ è re suâ suorumque fore existimaverit, me semper paratissimum et obsequentissimum habebit.

Interim non desinam impensiùs à Domino Salvatore nostro petere, ut *tibi mittat auxilium de sancto* (2), quo navem illam tuam gravissimis pro-

(1) II. Reg., c. xxi, v. 17. — (2) Psalm. xxix, v. 3.

cellis agitatam, ad optatum pacis ac felicissimæ pietatis portum salvam perducas.

Illustrissimæ ac reverendissimæ dominationis vestræ, etc.

Il le félicite sur sa promotion, et lui fait mille offres de service et d'amitié.

Monseigneur, on ne peut assurément avoir plus de regret que j'en ai eu de la mort de l'illustrissime et révérendissime prélat monseigneur Adrien votre prédécesseur, non seulement à cause du respect que j'avois pour lui, et de la bienveillance dont il m'honoroit, mais principalement parceque la très illustre église de Sion, et tout le pays de Vallais se sont vus privés de la protection de ce grand prince, et du zèle de cet excellent pasteur, dans le temps qu'on y pensoit le moins, et qu'on en avoit le plus de besoin pour confondre les hérétiques : car il faut avouer qu'il n'y avoit personne dans ces contrées aussi attaché que lui à l'ancienne religion, aussi ardent pour la propagation de la foi catholique, et aussi propre à faire tête aux ennemis de l'Église.

Cependant nous n'eûmes pas plus tôt appris la promotion de votre illustrissime et révérendissime seigneurie, et le détail de ses qualités éminentes, par un des vénérables chanoines de votre église, qui est venu ici pour recevoir les ordres sacrés, que *notre tristesse se changea en joie, et nos airs lugubres en des chants d'allégresse.* Nous rendîmes à Dieu de grandes actions de graces de ce *qu'il n'avoit pas*

permis que sa lampe fût éteinte en Jérusalem, et de ce qu'il avoit remplacé le père par le fils, pour l'établir sur la ville de Sion.

Cette heureuse nouvelle, monseigneur, ne nous permit pas de différer plus long-temps de vous en marquer notre satisfaction, et de vous en féliciter par nos amis, entre lesquels M. Quartier tient un des premiers rangs depuis long-temps. Votre seigneurie de son côté a eu la bonté de me faire ses remerciements, par l'abbé de Saint-Maurice. Ainsi je m'aperçois, monseigneur, que l'amitié de votre prédécesseur envers moi, qui sembloit éteinte pour toujours, va revivre plus que jamais par votre inclination pour moi, dont vos lettres me sont garantes, et par le desir extrême que j'ai d'y correspondre en toutes manières.

Pour moi, j'ai l'honneur de vous assurer que je suis prêt à vous rendre non seulement tous les services fraternels qui dépendent de notre commun ministère, mais encore tous ceux que vous pourriez attendre d'un très fidèle et très humble serviteur, étant plus qu'aucun homme du monde attaché à votre personne et à vos intérêts. Si donc votre illustrissime et révérendissime seigneurie a besoin de moi, ou pour sa consécration, ou pour quelque autre chose que ce soit, elle en peut disposer absolument dans tout ce qu'elle m'en jugera capable d'être de quelque utilité, soit à elle-même, soit à ceux qu'il vous plaira de me recommander.

Cependant je ne cesserai de conjurer notre divin

maître et notre Sauveur qu'il *vous envoie de son sanctuaire un* puissant *secours* pour conduire sans danger, jusqu'au port si desiré de la paix et de la bienheureuse éternité, votre vaisseau qui est agité des plus furieuses tempêtes.

J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de respect, monseigneur, etc.

293e LETTRE (liv. I, let. 18).

LE MÊME, AU MÊME.

Après le 22 février 1614.

Promotoris munus inaugurando antistiti, magnâ cum benevolentiæ significatione, pollicetur.

Gratissimum mihi semper erit, si vestræ amplissimæ et reverendissimæ dominationi obsequium aliquod præstare contingat: id enim à me Deus Salvator, qui nos nobis invicem finitimos constituit, ut invicem alter alterius, quoad fieri potest, onera portemus; id vestræ dominationis erga me jampridem contestata benevolentia, id vester erga rempublicam catholicam optimus et constans animus, jure suo postulare videntur.

Quare ubi dùm vestra dominatio reverendissima condixerit, non deero quin lubentissimè officio consecrationis suæ, amantissimi utinam et amatissimi promotoris munere fungar. Sic enim apud me constitutum est, dominationem vestram illustrissimam et reverendissimam omni veneratione ac sincerâ

dilectione semper et ubique prosequi. Interim vale in Christo, illustrissime ac reverendissime præsul, et eumdem Dominum Salvatorem habeto propitium. Dominationis vestræ illustrissimæ et reverendissimæ, etc.

Il lui promet d'aller le trouver au jour qu'il lui marquera pour le consacrer évêque.

Monseigneur, ce sera toujours pour moi une chose très agréable de me trouver dans le cas de rendre quelque service à votre seigneurie illustrissime et révérendissime : au reste, je ne ferai rien en cela qui ne soit selon l'intention et la volonté de Dieu notre Sauveur, puisqu'il n'a permis que nous fussions si voisins qu'afin que nous supportassions mutuellement les fardeaux l'un de l'autre. Je vous le dois encore, monseigneur, à titre de reconnoissance, à cause de la bienveillance que vous me témoignez depuis si long-temps. Enfin pourrois-je me dispenser d'obliger en toutes façons une personne qui a toujours eu une souveraine affection et un attachement constant et inviolable pour l'Église catholique?

C'est pourquoi, aussitôt que votre seigneurie illustrissime et révérendissime m'aura assigné un jour, je ne manquerai pas de me rendre auprès d'elle pour faire sa consécration, et de m'y transporter avec tout le zèle dont je suis capable. C'est ainsi qu'en toute occasion je prétends vous donner des preuves de mon amitié sincère, et du respect que je vous porte.

Cependant je supplie Jésus-Christ notre Sauveur de vous être toujours propice. J'ai l'honneur d'être vôtre, etc.

294e LETTRE.

LE MÊME, A M. DESHAYES.

Il lui envoie un mémoire dans lequel est exposé que madame d'Angoulême retenoit injustement la moitié de la légitime de la mère de la demoiselle de Charansonay, sa parente. Celle-ci établit son droit dans le mémoire, et prie M. Deshayes de l'appuyer. Elle avoit promis, si elle réussissoit, d'en consacrer la moitié en œuvres pieuses, dont le saint évêque auroit l'administration. M. de Charmoisy étoit rendu à Chambéri, et mis en liberté.

17 mars 1614.

Monsieur, c'est à tout propos, et pour cela presque hors de propos, que je vous importune des occurrences qui me viennent ; mais la faveur de votre bienveillance m'assure. Je vous supplie de voir le mémorial ci-joint, et de considérer si on pourroit en quelque sorte faire ressentir à madame d'Angoulême l'obligation qu'elle auroit de tenir compte à la seconde sœur de la demoiselle de Charansonay de la moitié de la légitime de sa mère ; car selon l'avis que vous prendrez la peine, s'il vous plaît, de m'en donner, je verrai si ce sera chose qui se puisse entreprendre.

Or la demoiselle qui prétend est ma parente ; et pour me porter encore davantage, elle me veut donner la moitié de ce qu'elle pourroit avoir, pour être employée en œuvres pies. Mais pourtant j'ai

une telle aversion de telles affaires, que sinon qu'il y eût grande apparence et de la facilité, je ne voudrois pas y penser. Je vous supplie donc, monsieur, de me faire la grace de me faire savoir si, toutes choses considérées, c'est une prétention digne d'être relevée. Je vous écrivis il n'y a que trois jours, et à M. de Charmoisy, qui me retiendra de vous entretenir d'avantage, étant mêmement pressé du départ de ce jeune gentilhomme, qui par sa courtoisie m'offre bien de retarder, mais il n'est pas raisonnable. Je suis à jamais et par mille sortes de devoirs, monsieur, votre, etc.

Monsieur, je salue très humblement madame votre femme, et suis son très humble serviteur.

M. de Charmoisy est à Chambéri, où il s'est rendu pour le passage du cardinal d'Est, et se porte fort bien, qui est tout ce que je pourrai dire de plus agréable à madame de Charmoisy sa femme, ma cousine, que je salue ici avec votre permission.

295e LETTRE.

LE MÊME, A UNE NIÈCE.

Il loue une de ses nièces de la ferveur de sa dévotion; il l'encourage à persévérer, et la console sur des tentations d'amour-propre qu'elle éprouvoit.

11 avril 1614.

J'aime mieux vous écrire sans loisir ni commodité que de l'attendre plus long-temps, ma très chère niéce ma fille. Votre lettre m'a fort plu, parceque

j'y vois les marques de votre résolution de persévérance au dessein de servir à jamais notre Seigneur avec toute la pureté et fidélité que vous pourrez. Que bienheureux est un cœur, ma chère fille, qui se dédie à une affection si juste et si sainte! Plus nous irons avant, plus nous reconnoîtrons la grandeur de la grace que le Saint-Esprit nous fait de nous donner ce courage.

Et bien que quelquefois vous receviez des secousses de l'amour-propre et de votre imbécilité, ne vous en troublez point; car Dieu le permet ainsi afin que vous lui serriez la main, que vous vous humiliiez et réclamiez son secours paternel.

L'espérance de vous voir avec madame la première.... m'excuse de vous parler plus long par écrit, principalement pressé comme je suis. Saluez, je vous prie, de ma part madame de la Fléchère, et toutes deux ensemble madame de N. si elle est là.

Je suis sans réserve, d'un cœur tout fidèle, votre, etc.

296e LETTRE * (liv. V, let. 39).

LE MÊME, A UNE DAME.

Il console une dame en lui faisant envisager les croix comme le chemin de la perfection, et il l'engage d'en profiter par l'exemple de Jésus-Christ.

30 avril 1614.

L'autre jour que la bonne mère de Travernay fut ici, je sus plus amplement la variété des travaux

* Cette lettre est celle gravée en tête du premier volume.

parmi lesquels vous vivez, ma très chère sœur ma fille; et certes j'en eus de la compassion, mais plus de la consolation encore, sur l'espérance que j'ai que Dieu vous tiendra de sa main, et vous conduira par ce chemin qu'il a frayé à beaucoup de perfections: car je veux croire, ma chère sœur, que vous voulez demeurer éternellement liée à la très sainte volonté de cette divine majesté, et que vous lui avez consacré toute votre vie; et cela étant ainsi, quelle grace d'être non seulement sous la croix, mais sur la croix, et au moins un peu crucifiée avec notre Seigneur.

Ayez bon courage, ma très chère sœur; convertissez la nécessité en vertu, et ne perdez pas l'occasion de bien témoigner votre amour envers Dieu parmi les tribulations, ainsi qu'il témoigna le sien envers nous parmi les épines. Mon ame souhaite le comble de toute sainteté à la vôtre, et suis d'une affection invariable, votre, etc.

297e LETTRE (liv. VII, let. 28).

LE MÊME, A LA MÈRE DE CHANTAL.

Réflexions religieuses sur le saint-suaire.

4 mai 1614.

En attendant de vous voir, ma très chère mère, mon ame salue la vôtre de mille et mille souhaits, que Dieu la remplisse toute de la vie et mort de son fils notre Seigneur.

J'étois il y a un an, et environ ces heures, à Turin; et montrant le saint-suaire parmi un si grand peuple, plusieurs gouttes de la sueur qui tomboit de mon visage rencontrèrent dedans le saint-suaire même; et notre cœur sur cela fit ce souhait: Hé! plaise à vous, Sauveur de ma vie, mêler mes indignes sueurs avec les vôtres, et détremper mon sang, ma vie, mes affections dedans les mérites de votre sacrée moiteur!

Ma très chère mère, le prince cardinal se cuida fâcher de quoi ma sueur dégouttoit sur le saint-suaire de mon Sauveur: mais il me vint au cœur de lui dire que notre Seigneur n'étoit pas si délicat, et qu'il n'avoit point répandu de sueur ni de sang que pour les mêler avec les nôtres, afin de leur donner le prix de la vie éternelle. Ainsi puissent nos soupirs s'allier aux siens, afin qu'ils montent en odeur de suavité devant le Père éternel!

Mais de quoi me vais-je souvenir? J'ai vu que quand mes frères étoient malades en leur enfance, ma mère les faisoit coucher dans la chemise de mon père, disant que les sueurs des pères étoient salutaires aux enfants. O que notre cœur se couche en cette sainte journée dans le suaire de notre divin père, enveloppé de ses sueurs et de son sang; et que là il soit, comme la mort même de ce divin Sauveur, enseveli dans le sépulcre d'une invariable résolution de demeurer toujours mort en soi-même, jusqu'à ce qu'il ressuscite en la gloire éternelle. *Nous sommes ensevelis*, dit l'apôtre, *avec Jésus-Christ en la mort*

d'icelui; afin que nous ne vivions plus de la vieille vie, mais de la nouvelle (1). Amen.

298e LETTRE (liv. I, let. 53).

LE MÊME, AU DUC DE SAVOIE.

Il lui témoigne sa satisfaction de ce que le duc de Savoie, ayant consenti à établir les chartreux dans son diocèse, leur destine l'abbaye de Ripaille, et le presse d'exécuter son projet au plus tôt.

Annecy, 12 juin 1614.

Monseigneur, lorsque j'eus l'honneur de faire la révérence à votre altesse, il y a un an, je lui proposai de faire loger les révérends pères chartreux en l'abbaye de Filly en Chablais, pour l'accroissement de la dévotion qu'un si saint ordre feroit en ce pays-là, et pour l'ornement que la réparation d'une abbaye si remarquable y apporteroit.

Mais depuis ayant su que votre altesse avoit jeté ses yeux et son desir sur Ripaille pour le même effet, je m'en suis infiniment réjoui; et en toute humilité je la supplie d'en ordonner au plus tôt l'exécution, afin que nous voyions en nos jours la piété rétablie en un lieu qui a été rendu tant signalé par celle que messeigneurs les prédécesseurs mêmes de votre altesse y ont si saintement et honorablement pratiquée.

Assurant qu'en meilleures mains le généreux et

(1) Consepulti sumus cum Christo per baptismum in mortem, ut nos in novitate vitæ ambulemus. Rom., c. vi, v. 4.

pieux dessein de cette restauration ne pourroit être confié qu'en celles d'un ordre si ferme et constant, comme est celui des chartreux, lequel, ayant toujours été dès son commencement fort obligé à la sérénissime maison de votre altesse, lui a aussi réciproquement toujours été et est très affectionné et dédié. Et tandis je continue de supplier incessamment la divine majesté qu'elle répande à jamais toutes ses plus chères bénédictions sur la personne et la couronne de votre altesse, de laquelle je suis, monseigneur, très humble, etc.

299e LETTRE.

LE MÊME, A MADAME DE LA FLÉCHÈRE.

Nouvelles de choses temporelles.

Annecy, 13 juin 1614.

Ce billet écrit à l'impourvu vous saluera, ma très chère fille, de la part de mon ame, qui aime parfaitement la vôtre en notre Seigneur. Je n'ai eu nul moyen de répondre à vos lettres jusqu'à présent. Mercredi nous allons faire le baptême du petit neveu, et la grande niéce se porte beaucoup mieux.

Nous pensons y avoir monsieur et madame de Charmoisy; car encore que mon frère ne le sache pas, étant néanmoins tous les deux à Dalmaz, pour les noces de mademoiselle de Dalmaz, il y a de l'apparence qu'ils viendront à Pretez, où étant, il n'y auroit pas de l'apparence de ne les suppléer pas,

principalement parceque nous n'avons encore point vu la chère cousine.

Or sus cependant allez bien doucement sur le pavé de Chambéri à la sollicitation de votre affaire; mais je dis bien doucement, car c'est l'importance.

Madame notre sœur de Bons est à la Visitation, mais je ne l'ai encore point vue. Madame de Creville pense être reçue le jour de la visitation. Saluez, je vous prie, de tout mon cœur notre sœur madame de Bressieu, et M. de la Valbonne, et M. d'Aguebelette. Je suis sans fin tout vôtre en notre Seigneur.

300e LETTRE (liv. II, let. 59).

LE MÊME, A UNE DAME MARIÉE.

Exhortation à la fidélité envers Dieu et à l'humilité. Il n'est pas mal quelquefois qu'un directeur éprouve certaines ames par la privation de la communion pendant quelque temps; mais elles ne doivent pas pour cela cesser de fréquenter le sacrement de pénitence.

Avant le 25 juin 1614.

Je réponds à vos deux lettres, ma très chère fille, vous conjurant avant toutes choses de ne plus appeler importunité pour moi la réception de vos lettres, laquelle en vraie vérité m'est toujours extrêmement agréable. Je vois bien en la première votre cœur toujours plein de bon et vertueux desir; car il est de naturel fort bon. Mais, ce me dites-vous, vous ne vous corrigez pas assez puissamment de vos imperfections.

Vous savez que je vous ai souvent dit que vous

devriez être affectionnée également à la pratique de la fidélité envers Dieu, et à celle de l'humilité : de la fidélité, pour renouveler vos résolutions de servir la divine bonté aussi souvent que vous les romprez, et vous tenant sur vos gardes pour ne point les rompre; de l'humilité, quand il vous arrivera de les violer, pour reconnoître votre chétiveté et abjection.

Mais certes, il faut tout de bon avoir soin de votre cœur, pour le purifier et fortifier selon la multitude et grandeur des inspirations que vous en avez. Et je ne trouve pas mauvais que vous soyez un peu privée de la très sainte communion, puisque c'est l'avis de votre confesseur, pour voir si le desir de retourner à la fréquentation d'icelle ne vous fera point un peu prendre plus garde à votre amendement. Et toujours ferez-vous bien de vous humilier fort aux avis de votre confesseur, qui voit l'état présent de votre ame, lequel quoique je m'imagine assez, sur ce que vous m'en dites par vos lettres, si est-ce qu'il ne me peut pas être connu si particulièrement comme à celui à qui vous en rendez compte.

Or j'entends qu'encore que vous éloignerez un peu vos communions, vous ne laisserez pas pour cela de bien suivre la fréquence des confessions; car de celles-ci, il n'y peut avoir aucune raison de les éloigner; au contraire, elles vous seront utiles pour assujettir votre esprit, qui de soi-même n'aime pas la sujétion, et pour l'humilier, et lui faire mieux discerner ses fautes.

Je vais à Lyon, pour contenter monseigneur l'ar-

chevêque (1) de ce lieu-là qui vouloit venir vers moi en toute façon, si je ne me fusse résolu d'aller auprès de lui, puisque c'étoit bien la raison que je le prévinsse en cet endroit. Ce sera un voyage de quinze jours ou environ, après lequel j'en veux faire un autre en Chablais, pour être de retour de tous deux en septembre : mais je repasserai par ici, et serai toujours bien aise de vous écrire, si je puis.

Relevez bien votre esprit en Dieu : lisez le plus souvent que vous pourrez, mais peu à-la-fois, et avec dévotion. Aimez toujours mon ame, qui chérit très parfaitement la vôtre. Resaluez monsieur votre mari de ma part, et l'assurez que je suis son serviteur. Je vous réponds à part, en la feuille ci-jointe, à la demande que vous m'avez faite pour la dame veuve, afin que, si vous voulez, vous puissiez montrer ma réponse ; et suis invariablement, ma très chère fille, tout vôtre.

301[e] LETTRE (liv. VII, let. 64).

LE MÊME, A UN HOMME DE LA COUR.

Il l'encourage à persévérer dans la sainte résolution qu'il avoit prise de servir Dieu.

31 juillet 1614.

Monsieur, j'ai reçu la lettre par laquelle votre grandeur s'abaisse jusqu'à me conjurer que désormais je l'appelle mon fils : et ma petitesse s'élève bien

(1) Le cardinal de Marquemont.

aussi jusque-là que de le vouloir faire; et pensez que je le puis sans faire tort à ce que vous êtes.

Bien qu'à la vérité ce sera chose rare de voir la disproportion d'un si chétif père avec un enfant si relevé; mais la nature même, qui est si sage, a bien fait une pareille singularité en une plante que les arboristes nomment communément *le fils avant le père* (1), parcequ'elle pousse son fruit avant ses fleurs.

Et puis vous ne regardez pas, comme je pense, ma personne, mais cet ordre sacré duquel elle est douée, qui est le premier de tous les ordres en l'Église, de laquelle vous avez cet incomparable honneur et bonheur d'être un membre vivant, et non seulement vivant, mais animé de l'amour sacré, qui seul est la vie de notre vie, comme vos bons desirs le témoignent.

Or sus donc, monsieur, je vous appellerai désormais mon fils; mais, parceque vous seriez ennuyé de voir toujours des protestations du respect avec lequel j'userai de ce terme d'amour, je vous veux dire une fois pour toutes que je vous nommerai mon fils avec deux différentes mais accordantes affections, dont Jacob appela deux de ses enfants, fils.

Car voyez-vous, monsieur, il appela son cher Benjamin son fils avec un cœur si plein d'amour, que pour cela on a depuis appelé ainsi tous les enfants bien-aimés de leurs pères.

(1) *Filius ante patrem*, c'est le nom sous lequel on désigne quelquefois le *tussilage* ou *pas-d'âne*, qui a effectivement cette propriété.

Mais son cher enfant Joseph, devenu vice-roi en Égypte, il l'appela son fils avec un amour si plein d'honneur, que pour ce grand honneur il est dit que même il l'adora : car si bien ce fut en songe, ce ne fut pas en mensonge, mais en vérité, que ce grand gouverneur d'Égypte avoit vu, lors de son enfance, que son père, sous le signe du soleil, lui faisoit une profonde révérence que l'Écriture sainte appelle du nom d'adoration.

Voilà donc comme je proteste de vous appeler mon fils, et comme mon Benjamin d'amour, et comme mon Joseph d'honneur. Ainsi ce mot de fils sera plus plein d'honneur, de respect et de révérence, que celui de monsieur; mais d'une révérence toute détrempée en l'amour, pour le mélange duquel elle répandra en mon ame une suavité qui n'aura point d'égale. C'est pourquoi je n'ajouterai point au nom de fils celui de monsieur, sinon quelquefois, parcequ'il n'en sera pas besoin, l'un étant plus exquisement compris en l'autre qu'il ne sauroit être exprimé.

Que d'aise, mon cher fils, quand on me dit que vous êtes le seigneur au grand cœur, qui, emmi ces vaines vanités de la cour, demeurez ferme en la résolution que ce cœur a prise de contenter celui de Dieu! Hé! si faites, mon cher fils, persévérez à communier souvent, et à faire les autres exercices que Dieu vous a si souvent inspirés. Le monde croit vous avoir déja perdu: il ne vous tient plus des siens. Il se faut bien garder qu'il ne vous regagne; car ce se-

roit vous perdre du tout que de vous laisser gagner à cet infortuné, que Dieu a perdu et perdra éternellement. Le monde vous admirera, et, malgré sa mauvaise humeur, il vous regardera par honneur quand il vous verra, emmi ses palais, ses galeries, ses cabinets, conserver soigneusement les régles de la dévotion, mais dévotion sage, sérieuse, forte, invariable, noble et toute suave. Ainsi soit-il, mon cher fils: qu'à jamais Dieu soit votre grandeur, et le monde votre mépris: et je suis ce père qui vous aime comme son Benjamin, et vous honore comme son Joseph.

302e LETTRE.

LE MÊME, AU ROI DE FRANCE LOUIS XIII.

Il le remercie d'une gratification de trois cents écus que sa majesté avoit donnés pour la réparation de quelques églises du bailliage de Gex.

Annecy, 31 juillet 1614.

Sire, les catholiques de Gex et moi avons reçu les trois cents écus d'aumône que votre majesté a donnés pour la réparation des églises, avec une très humble révérence et action de graces, non seulement parceque les faveurs qui proviennent de si haut lieu sont toujours de grande estime, mais aussi parceque ce sont comme des arrhes de plus grands bienfaits pour l'avenir, dont nous en espérons que la royale bonté de votre majesté regardera de son œil propice la misère à laquelle l'hérésie a réduit ce pauvre bailliage, pour répandre à son secours les graces et

assistances qui lui peuvent servir de reméde. Ainsi Dieu soit à jamais le protecteur de votre majesté, sire, pour la combler des saintes bénédictions que lui souhaite votre très humble, etc.

303e LETTRE.

LE MÊME, A UN RELIGIEUX.

Il lui demande une lettre de recommandation pour une demoiselle qui postuloit une place.

Annecy, 7 août 1614.

Mon très révérend père, outre l'humble remerciement que je dois et fais à votre révérence pour le bon accueil qu'il vous plut de faire à la supplication que je vous présentai il y a quelque temps en recommandation de la fille de M. de Lornay des Costes, j'ajoute encore mon intercession à même intention, afin qu'il vous plaise faire le billet requis au père dom vicaire de Melun, qui a dit audit sieur de Lornay que, moyennant cela, sa fille seroit assurée de sa place.

Or sus, je ne fais nulle difficulté de m'obliger à votre bonté de plus en plus, parceque aussi bien vous dois-je déja tout ce que je suis et puis être, à raison de tant de faveurs que vous m'avez départies ci-devant, et sur-tout pour cette rare bienveillance de laquelle vous rendez tant de témoignages à mes amis, qu'ils m'en glorifient tous extrêmement, que je vous conjure de me continuer, puisque, vous souhaitant sans fin toutes sortes de saintes félicités, je suis

d'une affection très parfaite, mon très révérend père, votre très humble, etc.

304e LETTRE (liv. II, let. 65).

LE MÊME, A UNE ABBESSE.

Il la félicite de ce que l'exercice de l'oraison mentale a été introduit dans son monastère, parceque sans cela les trois vœux de religion ne peuvent être que mal gardés. Avantage de la lecture des œuvres de sainte Thérèse. Un bon confesseur peut faire un grand bien dans une communauté.

Annecy, 18 août 1614.

Ma très chère sœur, à cette première fois que je vous écris, je vous veux dire deux ou trois mots de préface, qui puissent servir pour toutes les lettres que je vous enverrai désormais selon les occurrences.

1. Que ni vous ni moi n'y fassions plus aucune préface; car l'amour de Dieu que vous avez sera une préface envers vous; et le desir que j'ai de l'avoir sera votre préface envers moi.

2. En vertu de ce même amour ou possédé ou desiré, assurez-vous, ma chère sœur, que vous et toutes vos filles trouverez toujours mon ame ouverte et dédiée au service des vôtres.

3. Mais tout cela sans cérémonies, sans artifices, d'autant qu'encore que nos vocations soient différentes en rang, ce saint amour auquel nous aspirons nous égale et unit en lui.

Certes, ma très chère sœur, et vous et vos filles êtes très heureuses d'avoir enfin rencontré la veine

de *cette eau vivante qui rejaillit à la vie éternelle* (1), et de vouloir en boire de la main de notre Seigneur, auquel, avec Ste Catherine de Gênes, et la bienheureuse mère Thérèse, il me semble que vous faites cette prière: *Seigneur, donnez-moi de cette eau* (2).

Qu'à jamais cette bonté divine soit louée, qui lui-même s'est rendu une source d'eau vive au milieu de votre compagnie: car à ceux qui s'adonnent à la très sainte oraison de notre Seigneur est une fontaine, en laquelle on puise par l'oraison l'eau de lavement, de réfrigère, de fertilité et de suavité.

Dieu sait, ma très chère sœur, quels sont les monastères èsquels ce saint exercice n'est point pratiqué; Dieu sait quelle obéissance, quelle pauvreté et quelle chasteté y est observée devant les yeux de sa divine providence, et si les assemblées des filles ne sont pas plutôt des compagnies de prisonnières que de vraies amoureuses de Jésus-Christ.

Mais nous n'avons pas tant besoin de considérer ce mal-là que de peser au juste poids le grand bien que les ames reçoivent de la très sainte oraison. Vous n'êtes donc point trompées de l'avoir embrassée; mais trompées sont les ames qui, s'y pouvant appliquer, ne le font pas.

Et néanmoins en certaine façon (à ce que je vois) le doux Sauveur de vos ames vous a trompées d'une

(1) Qui biberit ex aquâ quam ego dabo ei, non sitiet in æternum; sed aqua quam ego dabo ei fiet in eo fons aquæ salientis in vitam æternam. Joan., c. iv, v. 13 et 14.

(2) Dicit ad eum mulier: Domine, da mihi hanc aquam. *Ibid.*, v. 15.

tromperie amoureuse, pour vous tirer à sa communication plus particulière, vous ayant liées par des moyens que lui seul a su trouver, et conduites par des voies que lui seul avoit connues. Relevez donc bien haut votre courage, pour suivre soigneusement et saintement ses attraits; et tandis que la vraie douceur et humilité de cœur régneront parmi vous, ne craignez point d'être trompées.

Le frère N. est un vrai ignorant, mais ignorant qui sait plus que beaucoup de savants: il a les vrais fondements de la vie spirituelle, et sa communication ne vous peut qu'être utile; je m'assure que son supérieur ne vous le refusera pas, tandis que vous en userez avec discrétion, et sans lui donner trop de distraction.

Je n'ai pu encore lire les livrets que vous m'avez envoyés, ce sera à mon premier loisir.

Vous avez bien fait de vous apprivoiser avec la bienheureuse mère Thérèse, car en vérité ses livres sont un trésor d'enseignements spirituels: sur-tout, faites régner entre vous la dilection mutuelle, franche et spirituelle; la communauté parfaite tant aimable et si peu aimée en ce siècle, même ès monastères que le monde admire; la sainte simplicité, la douceur de cœur et l'amour de la propre abjection: mais ce soin, ma très chère sœur, il faut qu'il soit diligent et ferme, et non empressé, ni à secousses.

Je serai bien aise de savoir souvent de vos nouvelles, et ne doutez point que je ne vous réponde. M. N. me fera tenir prou vos lettres.

En particulier, ce m'a été de la consolation de savoir la bonté et vertu de votre père confesseur, qui, avec un esprit vraiment de père envers vous, coopère à vos bons desirs, et est encore bien aise que les autres y contribuent. Plût à Dieu que tous les autres de votre ordre fussent aussi charitables et affectionnés à la gloire de Dieu; les monastères qui sont en leur charge seroient plus parfaits et plus purs.

Je resalue mes chères sœurs Anne et Marie-Salomé, et me réjouis de quoi elles sont entrées en cette religion, en un temps auquel la vraie et parfaite piété commence à y refleurir; et pour leur consolation, je leur dis que leur parente, madame Descrilles, qui est maintenant novice à la Visitation, tâche aussi fort de son côté de s'avancer en notre Seigneur.

Ma très chère sœur, je vous écris sans loisir, mais non pas sans une infinie affection envers vous et toutes vos filles, que je supplie toutes de recommander mon ame à la miséricorde de Dieu, comme de ma part je ne cesserai point de vous souhaiter bénédiction sur bénédiction, et que la source de toute bénédiction vive et régne à jamais au milieu de vos cœurs. Amen.

Je suis, d'un amour tout cordial, votre très humble, etc.

305e LETTRE (liv. I, let. 37).

LE MÊME, A M. JEAN-PIERRE CAMUS, ÉVÊQUE DU BELLEY.

Il l'encourage à soutenir l'embarras des procès pour la conservation des biens et des libertés ecclésiastiques, et lui recommande les intérêts du diocèse de Genève aux états de Bourgogne, où il alloit assister.

Annecy, 22 août 1614.

Monseigneur, je me réjouis certes de vos victoires; car quoi que l'on sache dire, c'est la plus grande gloire de Dieu que notre ordre épiscopal soit reconnu pour ce qu'il est, et que cette mousse des exemptions soit arrachée de l'arbre de l'Église, où l'on voit qu'elle a fait tant de mal, ainsi que le saint concile de Trente a fort bien remarqué.

Mais je regrette pourtant que votre esprit pâtisse tant en cette guerre, en laquelle, sans doute, il n'y a presque que les anges qui puissent conserver l'innocence : et qui tient la modération emmi les procès, le procès de sa canonisation est tout fait pour lui, ce me semble : *Sapere et amare vix diis conceditur;* mais je dirois plus volontiers : *Litigare et non insanire vix sanctis conceditur.* Néanmoins quand la nécessité le requiert, et que l'intention est bonne, il faut s'embarquer sous l'espérance que la Providence même, qui vous oblige à la navigation, s'obligera elle-même à vous conduire.

Tout mon plus grand déplaisir, c'est de voir qu'en-

fin cette amertume de cœur, que vous me dépeignez, vous ravira d'auprès de nous, et me ravira une des plus précieuses consolations que j'eusse, et à ce peuple un bien inestimable : car des prélats affectionnés, il y en a si peu : *Apparent rari nantes in gurgite vasto* (1). *Salvum me fac, Domine, quoniam defecit sanctus* (2).

Je vois bien, monseigneur, par votre lettre, et par celle de M. de N., qui, en vérité, est fort mon ami, et bon père très singulier, que nous ne saurions conserver les libertés ecclésiastiques que les ducs nous avoient laissées ès pays étrangers. O! Dieu bénisse la France de sa grande bénédiction, et y fasse renaître la piété qui régnoit du temps de S. Louis.

Mais cependant, monseigneur, puisque ce pauvre petit clergé de votre évêché et du mien a le bonheur que vous parliez en son nom aux états, nous serons délivrés de tout scrupule, si après nos remontrances nous sommes réduits en la servitude; car que pourroit-on faire davantage, sinon crier au nom de l'Église : *Vide, Domine, et considera, quoniam facta sum vilis.* Quelle abjection, que nous ayons le glaive spirituel en main, et que, comme simples exécuteurs des volontés du magistrat temporel, il nous faille frapper quand il l'ordonne, et cesser quand il nous le commande; et que nous soyons privés de la principale clef de celles que notre Seigneur nous a données, qui est celle du jugement, du discernement et de la science en l'usage de notre glaive? *Ma-*

(1) Virg., *Énéid.* — (2) Psalm. xi.

num suam misit hostis ad omnia desiderabilia ejus; quia vidit gentes ingressas sanctuarium tuum, de quibus præceperas ne intrarent in ecclesiam tuam (3).

Ce n'est pas avec un esprit d'impatience ni de murmuration que je dis ceci; je me ressouviens toujours que *ista mala invenerunt nos, quia peccavimus, injustè egimus.* Or sus pourtant, monseigneur, vous verrez nos articles, et ferez, je m'assure, tout ce qui se pourra pour la conservation des droits de Dieu et de son Église; et tandis que notre Josué sera là, nous tiendrons les mains haussées, et prierons qu'il ait une spéciale assistance du Saint-Esprit; nous invoquerons les anges protecteurs, et les saints évêques qui nous ont précédés, qu'ils soient autour de vous, et qu'ils animent vos remontrances.

De vous envoyer quelqu'un de la part de mon diocèse, il n'en fut jamais question. Mon diocèse n'est-il pas vôtre, puisque je le suis si parfaitement: *Populus meus, populus tuus.* Vous verrez le père dom Jean de Saint-Malachie à Saint-Bernard; si vous le hantez, vous trouverez en lui une veine féconde de piété, de sagesse et d'amitié pour moi, qui l'honore réciproquement bien fort. De madame Falin dites-moi un jour à loisir l'histoire, parceque *gloriam regis annuntiare justum est.* Dieu soit à jamais le cœur de nos ames. Je suis, monseigneur, votre, etc.

(1) Thren., c. 1, v. 10.

306e LETTRE (liv. II, let. 67).

LE MÊME, A UN HOMME DE LA COUR.

Il se réjouit de ce qu'il conserve la piété au milieu des vanités de la cour. Il espère que Dieu sera toujours l'objet de son cœur.

Annecy, 12 septembre 1614.

Je n'ai point de plus grande gloire en ce monde, monsieur mon fils, que d'être nommé père d'un tel fils, ni point de plus douce consolation que de voir la complaisance que vous en avez; mais je ne veux plus rien dire sur ce sujet, qui aussi m'est indicible: il me suffit que Dieu m'a fait cette grace, laquelle m'est tous les jours plus délicieuse, quand on me dit de toutes parts que vous vivez en Dieu, quoique emmi ce monde.

O Jésus mon Dieu! quel bonheur d'avoir un fils qui sache par merveilles si bien chanter les chansons de Sion emmi la terre de Babylone! les Israélites s'en excusèrent jadis, parceque non seulement ils étoient entre les Babyloniens, ains encore captifs et esclaves des Babyloniens (1); mais qui n'est point en l'esclavage de la cour, il peut emmi la cour adorer le Seigneur, et le servir saintement.

Non certes, mon très cher fils, quoique vous changiez de lieu, d'affaires et de conversation, vous ne

(1) Super flumina Babylonis illic sedimus... Illìc interrogaverunt nos qui captivos duxerunt nos verba cantionum; et qui abduxerunt nos : Hymnum cantate nobis de canticis Sion. Quomodò cantabimus canticum Domini in terrâ alienâ? Ps. CXXXVI.

changerez jamais, comme j'espère, de cœur; ni votre cœur, d'amour; ni votre amour, d'objet, puisque vous ne sauriez choisir ni un plus digne amour pour votre cœur, ni un plus digne objet de votre amour, que celui qui doit rendre éternellement bienheureux. Ainsi la variété des visages de la cour et du monde ne donnera point de changement au vôtre, duquel les yeux regarderont toujours le ciel, auquel vous aspirez, et la bouche réclamera toujours le souverain bien que vous y espérez.

Mais pensez, je vous supplie, mon cher fils, si ce ne m'eût pas été une aise incomparable de pouvoir aller moi-même auprès de vous en l'occasion de ces états, pour vous parler avec cette nouvelle confiance que ces noms de père et de fils m'eussent donnée. Dieu néanmoins ne le voulant pas, puisqu'il permet que je sois attaché ici, ni vous ni moi non plus ne le devons pas vouloir. Vous serez donc là mon Josué, qui combattrez pour la cause de Dieu en présence; et moi je serai ici comme un Moïse, qui tiendrai mes mains au ciel, implorant sur vous la miséricorde divine, afin que vous surmontiez les difficultés que votre bonne intention rencontrera.

De vous supplier meshui de m'aimer, je ne le veux plus faire, puisque je puis plus courtement et expressément vous le dire: soyez donc mon vrai fils de tout votre cœur, monsieur, puisque je suis de tout le mien, non seulement, votre, etc.

307e LETTRE (liv. II, let. 68).

LE MÊME, AU MÊME.

Même matière que la précédente.

Après le 12 septembre 1614.

Monsieur, il ne se peut dire de quelle ardeur mon ame souhaite la perfection de l'amour de Dieu à la vôtre: les meilleurs moyens pour exprimer cette passion sont ceux dont vous me gratifiez, pourvu que l'on entende une merveille que j'appellerois miracle, si je n'en étois l'ouvrier après Dieu et votre commandement; car ordinairement l'amour paternel est puissant, parcequ'il descend comme un fleuve, qui prend sa source de la pente: mais en notre sujet, si le mien qui sort de ma petitesse, en remontant à votre grandeur, prend vigueur à la montée, et accroît sa vitesse en s'élevant, c'est parceque, si les autres se contentent de ressembler à l'eau, celui-ci est comparable au feu.

Certes, monsieur, j'écris sans réflexion, et je vois que j'abuse de votre bienveillance à lui dire ainsi mes saillies.

Dieu vous tienne de sa sainte main, et établisse de plus en plus ce généreux et céleste dessein qu'il vous a donné de lui consacrer toute votre vie. Il est juste et équitable que ceux qui vivent ne vivent pas pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort pour

eux (1). Une grande ame, monsieur, pousse toutes ses meilleures pensées, affections et prétentions, jusque dans l'infini de l'éternité; et puisqu'elle est éternelle, elle estime trop bas ce qui n'est pas éternel, trop petit ce qui n'est pas infini : et surnageant à toutes ces menues délices, ou plutôt à ces vils amusements, que cette chétive vie nous peut représenter, elle tient les yeux fichés dans l'immensité des biens et des ans éternels.

Monsieur, à mesure que vous connoissez que l'air de la cour est pestilent, usez soigneusement des préservatifs. Ne sortez pas le matin, que vous ne portiez sur le cœur un épithème du renouvellement de vos résolutions, fait en présence de Dieu. O! si le soir vous lisiez douze lignes dans quelque livret de dévotion, après avoir fait votre petite oraison; car cela dissiperoit les qualités contagieuses que les rencontres du jour pourroient avoir jetées autour de votre cœur; et vous purgeant souvent par le doux et gracieux sirop magistral de la confession, monsieur, j'espèrerois que vous demeureriez comme un célèbre pyrauste entre les flammes, sans endommager vos ailes. Que bienheureuse est la peine, pour grande qu'elle soit, qui nous délivre de la peine éternelle! Qu'aimable est le travail duquel la récompense est infinie! Monsieur, je suis d'un cœur plus que paternel votre, etc.

(1) Ut qui vivunt, jam non sibi vivant, sed ei qui pro ipsis mortuus est. II. Cor., c. v, v. 15.

308e LETTRE (liv. I, let. 23).

LE MÊME, A S. A. MADAME MARGUERITE, INFANTE DE SAVOIE, VEUVE DE M. LE DUC DE MANTOUE.

Il la supplie de prendre sous sa protection spéciale les dames de la Visitation de la ville d'Annecy; de leur procurer des lettres-patentes, et de permettre que la première pierre de leur oratoire soit posée en son nom.

Avant le 18 septembre 1614.

Serenissima signora, si è fatta in Annecy una congregazione di dame honoratissime, parte vedove, parte zitelle, lequali scariche delle cose del mondo, attendono con grandissima pietà è edificazione al servizio del Signor Iddio, recitando ogni dì le ore della sacratissima Vergine insieme nel suo coro, facendo ogni dì l'orazione mentale, vivendo in ubedienza, sotto il governo di una superiore, che esse hanno eletta, e osservando una esattissima abnegazione delle cose terrene, come si suole nelli monasterii più riformati. Le giovani non escono mai della casa, nella quale non v'entrano uomini: ma solamente le vecchie e mature, per soccorso degl'infermi, massime donne, le quali quando sono povere, patiscono molto in quella città, non essendovi se non un pouvero ospitale, che non ha modo di fare molta carità a dette inferme.

Ora essendosi formata quella congregazione a similitudine d'altre simili, stabilite in Milano, dal

gran servo d'Iddio S. Carlo, ed avendo comprata una casa, e desiderando tuttavia, fabbricar un oratorio al nome della santissima visitazione della beatissima Vergine, nel quale pur vi sia una capella, che si dedicherà sotto il nome del beato Amedeo, quando sara canonizato, si supplica V. A. serenissima, che si degni accettare, et ricevere detta congregazione nella sua specialissima protezione, acciò che sotto l'ombra del suo serenissimo nome, e col favor della sua carità, possa con tranquillità e pace interiore ed esteriore attendere alle cose celesti, per il che sarebbe necessario.

1° Che V. A. serenissima, oper lettere patenti, o per lettere chiuse, manifestasse che ella riceve e piglia in protezione detta congregazione e ciascheduna delle sorelle, o sia no dame, che in essa saranno, adesso e per l'avvenire.

2° Che V. A. serenissima facia con lettere saper questa sua intenzione al signor march. di Lans, e al senato di Savoja, acciò dove occorrerà essi abbiano cura di detta congregazione.

3° Sarebbe anco conveniente, che simili lettere si scrivessero dall' altezza del serenissimo signor duca nostro signore, per le quali facesse sapere che detta congregazione essendo per ordine suo nella protezione di V. A. vuole che sia negli stati suoi, favorita e conservata.

Il che è tanto più raggionevole, che detta congregazione non mendica, anzi si stabilisse a spese delle dame congregate, ne pretende giammai aver en-

trata, se non per mantener gli edificii, la sacristia, il capellano, e pagar il medico loro, o per via de censi perpetui, o in altre maniere che non facciano aggravio a nessuno, ne diano impedimento alcuno alli dazii, overo taglie del serenissimo duca. Anzi detta congregazione essendo, come si spera, frà pochi anni dotata di quella entrata per quelle cose communi, le vedove scariche di figlioli, e le vergini che vorrano in castità, ubedienza, e pietà servir il Signor Iddio, avranno grandissima commodità di ciò fare, perchè saranno ricevute in detta congregazione, mediante una sola pensione assegnatale dalla casa loro, mentre viveranno.

Onde V. A. serenissima farà cosa gratissima alla maestà divina, e alla sua santissima Madre nostra Signora, se ricevendo questa pia congregazione nelle braccia della sua protezione, essa si degna chiamare signora, patrona e madre.

E perchè ben presto spera detta congregazione di fabbricare l'oratorio suo, e che le sarebbe un' onor e consolazione d'importanza, che a nome di V. A. serenissima si mettesse la prima pietra; si supplica per fine, che degni commandar a qualche dama di quelle bande, di venir costì da parte di V. A. ed assistere alla posizione di detta pietra, mettendovi la medaglia solita, tale che V. A. si compiacerà di notare.

Che così V A. avrà sempre ottima parte in tutte le bone opere che in detta congregazione, e detto oratorio si faranno, massime nelle orazioni di quelle

dame, che giorno e notte invocheranno lo Spirito santo per l'eterna consolazione di V. A.

Madame, nous avons en cette ville d'Annecy une congrégation de très honorables dames, les unes veuves, les autres filles, qui, n'ayant que du dégoût pour le monde, s'adonnent au service de Dieu avec une très grande piété et une singulière édification. Elles récitent toutes ensemble au chœur les heures de la très sacrée Vierge, font l'oraison mentale, et vivent dans l'obéissance sous le gouvernement d'une supérieure qu'elles ont élue. De plus elles observent une très grande abnégation des biens de la terre, comme il se pratique dans les monastères les plus réguliers. Les jeunes ne sortent point de la maison (où les hommes, d'ailleurs, n'entrent jamais sous aucun prétexte), mais seulement les plus âgées et les plus sages, et c'est pour le secours des infirmes, principalement des pauvres femmes, qui, ayant de grands besoins, ont beaucoup à souffrir en cette ville, où il n'y a qu'un pauvre hôpital, qui n'a pas assez de revenu pour faire de grandes charités.

Cette congrégation s'est formée sur le modèle d'autres semblables établies dans Milan par ce grand serviteur de Dieu, le glorieux S. Charles. Elles ont déja une maison; mais desirant néanmoins faire construire un oratoire en l'honneur de la très sainte visitation de la bienheureuse Vierge, dans lequel il y aura une chapelle sous le nom du bienheureux Amédée, lorsqu'il sera canonisé, votre altesse séré-

nissime est très humblement suppliée de prendre cette congrégation sous sa protection spéciale, afin qu'à l'ombre de son nom, et à la faveur de sa charité, elle puisse vaquer aux choses célestes avec tranquillité, n'ayant rien qui la trouble ni au-dedans ni au-dehors.

A quoi il sera nécessaire,

1° Que votre altesse sérénissime déclare par lettres patentes, ou par lettres de cachet, qu'elle reçoit et prend sous sa protection cette congrégation en entier, et chacune des sœurs ou dames en particulier, tant pour le présent que pour l'avenir;

2° Que votre altesse sérénissime fasse savoir son intention à M. le marquis de Lans et au sénat de Savoie, afin que dans les occurrences ils prennent les intérêts de ladite congrégation.

3° Il seroit encore à propos que son altesse sérénissime monseigneur le duc de Savoie envoyât de semblables lettres, par lesquelles il signifiât que cette congrégation s'étant mise sous la protection de votre altesse, c'est aussi sa volonté qu'elle soit favorisée et conservée en ses états.

Et cela est d'autant plus raisonnable, que cette congrégation ne mendie point d'aumônes, mais s'établit en telle sorte que les dames qui s'y rendent ne prétendent pas y avoir entrée, sinon pour contribuer aux entretiens tant des bâtiments et de la sacristie que du chapelain et du médecin, soit par le moyen des rentes perpétuelles, soit par toute autre voie semblable, qui ne fasse aucun dommage à

personne, et qui ne mette nul empêchement aux daces ou tailles du sérénissime duc; et même ladite congrégation sera, comme j'espère, dans peu d'années, dotée de revenus suffisants pour l'entretien de la communauté: si bien que les veuves qui seront sans enfants, et les filles qui voudront servir Dieu dans la chasteté, l'obéissance et la piété, auront une grande facilité à y entrer, y étant reçues moyennant une pension que leur famille leur assignera, leur vie durant, sans qu'on en exige rien de plus.

Cela étant ainsi, votre altesse sérénissime fera une chose très agréable à la divine majesté et à sa très sainte Mère Notre-Dame, si, recevant cette dévote congrégation entre les bras de sa charité, elle daigne s'en avouer la dame, la patrone et la mère.

Et parceque ladite congrégation espère bientôt bâtir l'oratoire, ce lui sera un grand honneur et une grande consolation que la première pierre soit posée au nom de votre altesse sérénissime; c'est pourquoi je la supplie en finissant qu'elle daigne envoyer quelque dame de sa cour pour assister à la cérémonie, et y mettre la médaille accoutumée, telle qu'il plaira à votre altesse de la marquer.

Ainsi elle aura toujours la meilleure part dans toutes les bonnes œuvres qui se feront en ladite congrégation et dans l'oratoire, principalement aux oraisons de ces dames, qui jour et nuit invoquent le Saint-Esprit pour l'éternelle consolation de votre altesse, de laquelle j'ai l'honneur d'être, madame, le très humble, etc.

INSCRIPTION

DE LA PREMIÈRE PIERRE DU BATIMENT DE LA VISITATION, QUI FUT COMMENCÉ L'AN 1614.

DEO *optimo maximo*, JESU CHRISTO, *sanctissimæ Matri Virgini* MARIÆ *visitanti*.

Carolo Emmanuele Sabaudiæ, Henrico Gebennensii ducibus, anno millesimo sexcentesimo decimoquarto, decimâ octavâ septembris, Margaride infante Sabaudiæ, viduâ ducis Mantuæ, protectrice, Francisco episcopo, congregationi sororum oblatarum visitationis devotioni sacrum.

A DIEU *très bon et très grand, à* JÉSUS-CHRIST, *et à sa très sainte Mère, sous le titre de sa visitation.*

Du règne de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, Henri de Savoie étant duc de Nemours et de Genevois, l'an mil six cent quatorze, le dix-huitième jour du mois de septembre, sous la protection de Marguerite infante de Savoie, veuve du duc de Mantoue, et sous l'épiscopat de monseigneur François, présent et officiant à cette cérémonie, a été jetée et bénie cette première pierre, monument consacré à la dévotion de la congrégation des sœurs oblates de la Visitation.

309e LETTRE.

LE MÊME, A M. DE FORAX, GENTILHOMME DE LA CHAMBRE DE M. LE DUC DE NEMOURS.

Il le prie de s'entremettre dans l'échange projeté par notre saint, d'un terrain qui appartenoit aux dominicains d'Annecy, en faveur des religieuses de la Visitation.

Vers le 18 septembre 1614.

Monsieur, l'extrême nécessité que la Visitation a d'une partie du jardin de Saint-Dominique, sur lequel le bâtiment nouveau regardera, fait que plusieurs gens d'honneur ont pensé de proposer que les pères de Saint-Dominique prissent une partie d'un jardin du collége sur lequel ils regardent, et moyennant une récompense que l'on donneroit au collége, que les dames de la Visitation fourniroient, et qu'en cette sorte les pères de Saint-Dominique lâcheroient la partie requise de leur jardin en faveur de la Visitation, dont deux maisons, Saint-Dominique et la Visitation, demeureroient infiniment accommodées, et le collége nullement incommodé.

Or j'en parlai l'autre jour à Monsieur (1), qui trouva bon de le recommander aux administrateurs du collége par l'entremise de M. du Fresne. Mais maintenant que les pères barnabites sont remis, cela dépendra aussi d'eux: c'est pourquoi, s'il plaisoit à Monsieur de leur témoigner qu'il desire ce commun accommodement, il y a de l'apparence

(1) Le duc de Nemours et de Genevois.

que la chose réussiroit, pourvu que le témoignage de son desir fût un peu bien exprimé; ce que sa grandeur fera facilement, puisqu'elle peut prier lesdits barnabites de voir avec messieurs de son conseil si cela se pourra bonnement faire, et que s'il se peut sans grande incommodité, il desire fort affectueusement que cela se fasse, et qu'il les en prie.

Il reste que je vous supplie d'en parler à Monsieur, et que je serai présentement sans attendre davantage que les pères barnabites montent si haut, pour parler à sa grandeur; et il sera à propos qu'elle fasse ce bon office en cette occasion. Je serois allé moi-même l'en supplier, mais je n'ai pas cru que cela fût bien, puisque je me fusse rendu soupçonné; et peut-être devrois-je en venir en cette bonne affaire comme médiateur avec messieurs du conseil. Excusez-moi; j'espère cette confiance. Monsieur, c'est en qualité de votre, etc.

310e LETTRE (liv. VI, let. 52).

LE MÊME, A UNE DAME.

Il l'exhorte à l'humilité: cette vertu est le véritable esprit de l'ordre de la Visitation. Cet ordre est établi pour la plus grande gloire de Dieu, et doit respecter les autres instituts.

15 octobre 1614.

Si la Providence divine vous emploie, ma très chère fille, vous devez vous humilier grandement, et vous réjouir, mais en cette bonté souveraine, laquelle, comme vous savez, vous a fait assez connoî-

tre qu'elle vous vouloit vile et abjecte à vos propres yeux, par les consolations qu'elle vous a données ès essais que vous avez faits de vous avilir et abaisser. Non certes, ma chère fille, je ne serai point en peine de votre conduite, si vous marchez sur ce chemin-là; car Dieu sera votre guide, et puis vous ne manquerez pas de personnes qui vous donneront conseil pour cela, selon votre desir. J'écris au père Grangier, que je vous prie encore de saluer fort affectionnément de ma part, et l'assurer de mon humble service pour lui.

Vous faites extrêmement bien de témoigner une très absolue indifférence; car aussi est-ce le vrai esprit de notre pauvre Visitation, de se tenir fort abjecte et petite, et de ne rien s'estimer, sinon en tant qu'il plaira à Dieu de voir son abjection: et partant que toutes les autres formes de vivre en Dieu lui soient en estime et honneur; et, comme je vous ai dit, qu'elle se tienne entre les congrégations comme la violette entre les fleurs, basse, petite, de couleur moins éclatante; et lui suffise que Dieu l'a créée pour son service, et afin qu'elle donnât un peu de bonne odeur en l'Église: si que tout ce qui est le plus à la gloire de Dieu doit être suivi, aimé et poursuivi. C'est la régle de tous les vrais serviteurs du ciel.

C'est sans doute la grande gloire de Dieu qu'il y ait une congrégation de la Visitation au monde; car elle est utile à quelques particuliers effets qui lui sont propres: c'est pourquoi, ma très chère fille, nous la devons aimer. Mais s'il se trouve des per-

sonnes plus relevées, qui aient aussi des pré[illegible] plus grandes, nous devons les servir et révérer très cordialement quand l'occasion s'en présentera. J'attendrai donc de vos nouvelles plus particulières sur le service que vous pourrez rendre à cette nouvelle plante, laquelle si Dieu veut être une plante de la Visitation, et une seconde Visitation, sa bonté en soit à jamais glorifiée.

Je suis bien aise que vous logiez aux Ursulines: c'est une des congrégations que mon esprit aime. Resaluez-les de ma part, et les assurez de mon affection à leur service en tout ce que je pourrai, qui ne sera pourtant jamais rien, à cause de ce que je suis.

Tenez bon, ma très chère fille, dans l'enclos de nos sacrées résolutions: elles garderont votre cœur, si votre cœur les garde avec l'humilité, la simplicité, la confiance en Dieu.

311e LETTRE (liv. V, let. 88).

LE MÊME, A UNE DAME SA COUSINE.

Il la console de la mort de son père, et répond à la recommandation qu'elle lui avoit faite d'un ecclésiastique pour une cure. Sa pratique dans la collation des bénéfices.

1er novembre 1614.

Nous avons été ici, au moins moi, ma très chère fille, entre la crainte et l'espérance pour le sujet duquel j'ai su depuis peu que le seul déplaisir vous étoit demeuré. Et je puis dire en vérité que la con-

sidération de votre ennui fut une des plus promptes appréhensions dont je fus touché à l'abord de l'assurance du mal qu'on nous avoit présagé par les bruits incertains qui nous en arriveroient.

Mais, or sus, ma très chère cousine, il faut pourtant accoiser votre cœur; et pour rendre juste votre douleur, il la faut borner par la raison. Nous avons dû savoir que nous ne savons l'heure en laquelle quelque semblable événement nous arriveroit par le trépas des autres, ou aux autres par le nôtre. Que si nous n'y avons pas pensé, nous devons avouer notre tort, et nous en repentir; car le nom que nous portons tous de mortels nous rend inexcusables.

Ne nous fâchons pas, ma fille; nous serons bientôt tous réunis. Nous allons incessamment et tirons pays du côté où sont nos trépassés, et en deux ou trois moments nous y arriverons; pensons seulement à bien marcher, et à suivre tout le bien que nous aurons reconnu en eux. Béni soit Dieu, qui a fait la grace à celui duquel nous ressentons l'absence de lui donner le loisir et la commodité de se bien disposer pour faire le voyage heureusement. Mettez votre cœur, je vous prie, ma très chère fille, au pied de la croix, et acceptez la mort et la vie de tout ce que vous aimez, pour l'amour de celui qui donna sa vie et reçut la mort pour vous.

Au reste, rien ne me pourroit empêcher de vous rendre le contentement que vous desirez de moi, sinon le devoir que j'ai au service de notre Seigneur, et de l'Église; lequel s'étant trouvé favorable à votre

souhait, j'ai été extrêmement consolé de vous pouvoir donner satisfaction, comme je ferai encore en tout ce qui me sera possible.

Mais en la distribution des cures, je suis attaché à une méthode (1) de laquelle je ne peux me départir: si selon icelle je puis faire selon votre desir, ce sera mon contentement; si je ne puis en l'occasion présente, ce porteur ne perdant point courage, s'avançant aux lettres et en la vertu, comme je pense qu'il a fort bien commencé, il ne manquera pas d'autres occurrences où il trouvera votre recommandation utile.

Au demeurant, je ne vous assurerai pas de mon service fidéle en cette occasion: il vous a été dédié une fois pour toutes fort entièrement; et je vous supplie de n'en jamais douter, non plus que du soin que j'aurai d'assister des sacrifices que je présente à Dieu l'ame de ce digne chevalier, les mérites duquel je veux à jamais honorer avec tout ce qu'il a laissé de plus cher ici-bas. Dieu soit au milieu de votre cœur, ma très chère cousine ma fille, et suis de tout le mien votre, etc.

(1) La pratique du saint étoit, afin que tous les prêtres s'appliquassent à l'étude sérieusement, de ne donner les bénéfices, et surtout les cures, qu'au concours, où les plus habiles et les plus vertueux étoient les seuls favorisés et préférés, sans qu'aucune recommandation lui pût faire changer cet ordre. Monseigneur Denys-Simon de Marquemont, archevêque de Lyon, ayant une fois honoré ce concours de sa présence, vit refuser une cure à un candidat qui menaça le saint des princes temporels dont il avoit apporté des lettres.

312e LETTRE.

LE MÊME, A MONSEIGNEUR LE DUC DE NEMOURS (1).

Il le conjure, par les raisons les plus pressantes, de ne pas s'éloigner long-temps de la Savoie, qui avoit besoin de son secours dans une guerre dont elle étoit affligée.

Annecy, 6 novembre 1614.

Monseigneur, les témoignages de la bienveillance en mon endroit qu'il plaît à votre grandeur de me donner à son départ de cette ville (2); la piété qu'elle pratiqua, demandant la bénédiction céleste à cet indigne pasteur; la naturelle inclination fortifiée de plusieurs obligations que mon ame a toujours saintement nourries envers votre bonté, monseigneur, tout cela, et plusieurs autres considérations que ma fidélité me suggéroit, me toucha vivement au cœur, et ne sus m'empêcher d'en rendre des signes à ceux que je rencontrai sur-le-champ après avoir perdu de vue votre grandeur.

Cette touche, avec quelque sorte d'espérance que votre grandeur me commanda de conserver de son prochain retour, m'ont fait penser plus d'une fois aux raisons qu'elle avoit de revenir, pour agrandir

(1) Henri de Savoie, duc de Nemours, de Génevois, de Chartres et d'Aumale, marquis de Saint-Sorlin et de Saint-Rambert, comte de Gisors, etc., chevalier de l'Annonciade. Il descendoit de Philippe de Savoie, duc de Nemours, troisième fils de Philippe, duc de Savoie, surnommé *sans-terre*, et de Claudine de Brosse, sa seconde femme.

(2) D'Annecy.

ce reste de consolation qu'elle m'avoit laissé, me signifiant que la privation de sa présence ne seroit pas de si longue durée, ains beaucoup plus courte que notre déplaisir ne nous faisoit imaginer.

Et j'ai trouvé, monseigneur, que c'étoit le vrai service de votre grandeur qui requéroit votre retour, et non seulement le général desir de tous vos très humbles sujets, qui prendroient sa présence à soulagement après beaucoup de peines qu'ils ont souffertes. En vérité, monseigneur, vous ne recevrez jamais des affections si fidèles en lieu du monde comme vous ferez ici, où elles naissent avec les hommes, vivent avec eux, croissent sans bornes ni limites quant et eux envers la maison sérénissime de Savoie, de laquelle les princes se peuvent vanter d'être les plus respectueusement aimés et amoureusement respectés de tout le monde par leurs peuples; bénédiction en laquelle votre grandeur a la part qu'elle a pu voir et remarquer en toutes occurrences.

Ici votre grandeur a sa maison paternelle, et sans comparaison beaucoup mieux accompagnée des commodités requises à son séjour que pas une des autres, puisqu'elle y peut fournir sans les autres, et pas une des autres sans celle-ci.

Que si j'osois dire mes pensées sur les autres sujets que votre grandeur auroit de revenir, je lui marquerois le desir ardent que son altesse sérénissime a eu qu'elle demeurât, auquel votre grandeur correspondant par son retour, c'est sans doute qu'elle l'o-

bligeroit non seulement à persévérer en l'amour plus que fraternel qu'elle a toujours protesté envers icelle, mais elle en accroîtroit extrêmement les causes et par conséquent les effets.

Je lui marquerois encore qu'en cas que la guerre que son altesse sérénissime a sur les bras se rendît plus active, et qu'elle passât jusqu'à quelque ardeur, ce que Dieu ne veuille, votre grandeur, comme je pense, ne pourroit alors retenir son courage, qu'il ne la rapportât à la défense de ce sang, de cette maison, de cette couronne, de cet état dont elle est, et en quoi elle a tant de part et tant d'intérêt, et où manifestement votre réputation, monseigneur, presseroit votre courage, si votre courage grand et bien nourri ne prévenoit toute autre considération, voire même celle de la réputation.

Et donc votre grandeur ne seroit-elle pas infiniment marrie de se trouver tant éloignée de son altesse et de ses états? Elle a voirement commandé que le sieur de La Grange fît passer ses troupes delà les monts, qui est un bon témoignage de la persévérance de votre grandeur au devoir qu'elle a envers sadite altesse. Mais d'en éloigner sa personne, tandis que la fièvre de la guerre est en ses états, et qu'on ne sait si Dieu permettra que nous y voyions arriver des accès périlleux, je ne sais, monseigneur, ce que l'on en pourra juger au préjudice de l'affection que je sais bien néanmoins être immuable dans votre cœur.

Je dirois encore qu'étant ici pendant que cette

guerre durera, quoique votre grandeur ne fût pas dans l'armée, l'ennemi auroit toujours opinion, ou qu'elle iroit en temps de nécessité, ou qu'elle prépareroit de nouvelles forces pour assister son altesse, et ces pensées ne pourroient être que fort utiles aux affaires d'icelle. Que si votre grandeur se retire plus loin en un temps d'orage, certes cela ressentira un abandonnement absolu du pilote et de la barque, à la conservation de laquelle toute raison humaine et divine oblige votre grandeur, et laissera un certain sujet de plainte à tout cet arbre dont vous, monseigneur, êtes une branche, à laquelle je ne sais ce que l'on pourra répondre.

Je proteste, monseigneur, que je n'en pensois pas tant dire; mais, écrivant, la chaleur de ma fidélité envers votre grandeur m'a emporté au-delà des limites que je m'étois proposées. Car enfin je suis pressé de la crainte que le souvenir de cet abandonnement de son altesse en un tel temps ne soit pour durer longuement, et pour servir de motif à quelque réciproque séparation, qui ne pourra jamais être avantageuse et pourra en cent occasions être désavantageuse à votre grandeur: au moins ne manquera-t-il pas d'esprits qui la conseilleront, et peut-être avec tant de couleurs et d'artifices qu'ils la rendront probable.

Si la fidélité de ce porteur, mais sur-tout la bonté de votre grandeur ne me donnoit assurance, je n'aurois garde d'envoyer une lettre écrite avec cette liberté; mais je sais d'un côté qu'elle ne sera point

égarée, et d'ailleurs qu'elle ne sera lue que par des yeux doux et bénins envers moi, qui aussi l'écris ainsi, Dieu tout-puissant me soit en aide, sans en avoir communiqué le dessein qu'à deux des très humbles et fidèles serviteurs, sujets et vassaux de votre grandeur: comme aussi si j'étois si heureux que d'être exaucé, je n'en voudrois recevoir autre fruit que celui du mutuel contentement de son altesse et de votre grandeur, et de la commune joie de ses peuples et de tous ses vrais serviteurs. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il remplisse celui de votre grandeur de ses graces, et suis sans fin, monseigneur, votre, etc.

Oserai-je, monseigneur, supplier votre grandeur de recevoir cette lettre comme en confession; et, si elle ne lui est pas agréable, de la punir par son exterminement, en conservant néanmoins son auteur, à cause de l'innocence et bonne foi avec laquelle il l'a écrite, en qualité d'invariable, très obéissant serviteur de votre grandeur.

313e LETTRE (liv. II, let. 27).

LE MÊME, A LA MÈRE DE CHANTAL.

L'on ne doit pas se retenir de parler de Dieu dans les occasions où cela peut être utile; il ne faut point avoir à cet égard de respect humain. Ce n'est pas être hypocrite, de ne pas faire aussi bien que l'on parle. Autres conseils à l'usage d'une personne du monde.

Décembre 1614.

Je réponds à votre lettre XIV, ma très chère fille.

1° Dites à cette chère B. Marie, qui m'aime tant, et que j'aime encore plus, qu'elle parle librement de Dieu par-tout où elle pensera que cela soit utile, renonçant de bon cœur à tout ce que ceux qui l'écoutent peuvent penser ou dire d'elle. En un mot je lui ai déja dit qu'il ne faut rien faire ou rien dire pour en être loué, ni laisser aussi de rien faire ou rien dire crainte d'être loué. Et ce n'est pas être hypocrite, de ne faire pas si bien que l'on parle: car, Seigneur Dieu! à quoi en serions-nous? il faudroit donc que je me tusse, de peur d'être hypocrite; puisque si je parlois de la perfection, il s'ensuivroit que je penserois être parfait. Non certes, ma chère fille, je ne pense pas être parfait, parlant de la perfection, non plus que je ne pense pas être Italien, parlant italien: mais je pense savoir le langage de la perfection, l'ayant appris de ceux avec qui j'ai conversé, qui le parloient.

2° Dites-lui qu'elle poudre ses cheveux, puisque son intention est droite; car les cogitations qui viennent sur cela ne sont nullement considérables. Il ne faut pas entortiller votre esprit parmi ces toiles d'araignées. Les cheveux de l'esprit de cette fille sont encore plus déliés que ceux de sa tête, et c'est pourquoi elle s'embarrasse. Il ne faut pas être si pointilleuse, ni s'amuser à tant de répliques auxquelles notre Seigneur n'a point d'égard. Dites-lui donc qu'elle marche à la bonne foi, par le milieu des belles vertus de la simplicité et humilité, et non par les extrémités de tant de subtilités de discours et de con-

sidérations. Qu'elle poudre hardiment sa tête; car les faisans gentils poudrent bien leurs pennages, de peur que les poux ne s'y engendrent.

3° Qu'elle ne perde pas le sermon ou quelque bonne œuvre, faute de dire : Hâtez-vous; mais qu'elle le dise doucement et tranquillement. Si elle est à table, et que le saint-sacrement passe, qu'elle l'accompagne en esprit, s'il y a d'autres gens à table avec elle; s'il n'y a personne, qu'elle l'accompagne, si sans s'empresser elle peut y être assez tôt; et puis qu'elle retourne doucement prendre sa réfection; car notre Seigneur ne vouloit pas même que Marthe le servît avec empressement.

4° Je lui ai dit qu'elle pouvoit parler fortement et résolument ès occasions où il est requis, pour retenir en devoir la personne qu'elle sait; mais que la force étoit plus forte quand elle étoit tranquille, et qu'on la faisoit naître de la raison, sans mélange de passion.

5° La société des douze ne sauroit être mauvaise; car l'exercice duquel elle se sert est bon; mais il faut que cette B. M. qui ne veut point de *peut-être*, souffre celui-ci, que peut-être cette société est véritable; car, n'étant nullement témoignée par aucun prélat, ni aucune personne digne de foi, nous ne saurions être assurés qu'elle ait été instituée; le livret qui le dit n'alléguant ni auteur ni témoin qui en assure. Ce qui ne peut nuire et peut profiter est néanmoins bon.

6° Qu'elle marche en l'oraison, ou par points,

comme nous avons dit, ou selon son accoutumée; il importe peu : ains nous nous souvenons bien que nous lui dîmes que seulement elle préparât les points, et s'essayât au commencement de l'oraison de les savourer; et si elle savoure, c'est signe que Dieu veut qu'elle suive cette méthode, au moins alors. Que si néanmoins la douce présence accoutumée l'occupoit par après, elle s'y laissât aller, et aux colloques aussi qu'elle fait par Dieu même, qui sont bons en la sorte qu'elle me les représente en votre lettre : mais pourtant il faut aussi quelquefois parler à ce grand *tout*, comme voulant que notre *rien* fasse quelque chose. Or puisque vous lisez nos livres, je n'ajouterai rien, sinon que vous alliez simplement, rondement, franchement et avec la naïveté des enfants, tantôt entre les bras du Père céleste, tantôt tenue par la main.

7° Quant à madame de N., s'il y a apparence qu'on puisse ériger une maison par-delà, il la faut faire venir ici, car il y aura plus de facilité de la renvoyer; si moins, je suis d'avis qu'elle suive sa première visée. Mais au premier cas je vous laisserai ménager l'affaire pour Lyon, non pas envers ma sœur Favre, qui sera toujours contente de ce que nous ferons, étant si grandement notre fille et sœur, comme elle l'est; mais ailleurs allons comme vous savez.

Or de ceci faites-en la réponse à M. de Boqueron, s'il vous plaît, en cas que je ne puisse pas lui écrire; car je suis fort pressé certes, et par conséquent ne

saurois écrire à M. de Saint-André pour ce coup. Si vous lui faites voir la copie de ce que j'écrivois à madame de Vissilieu, cela suffiroit pour un temps.

Je suis aise que mes livres ont trouvé de l'accès en votre esprit, qui étoit si brave que de croire qu'il se suffisoit à soi-même : mais ce sont les livres du père et du cœur duquel vous êtes la chère fille, puisqu'ainsi il a plu à Dieu, auquel soit à jamais honneur et gloire.

314e LETTRE.

LE MÊME, A M. DE BLONAY.

Il lui donne avis du choix qu'on a fait de la mère de Blonay sa fille, pour servir avec la mère de Chantal à la fondation de la seconde maison de l'ordre à Lyon, et il le prie de donner son consentement à l'éloignement de sa fille pour le bien de la chose.

2 janvier 1615.

Monseigneur mon très cher frère, Dieu nous visite en sa douceur, et veut que la Visitation soit invitée par notre très bon monseigneur de Lyon de l'aller visiter dans son diocèse, pour y établir une maison de Notre-Dame comme la nôtre d'Annecy. Or d'autant que l'entreprise est grande, et que c'est la première saillie ou production de notre maison (que je désire qui ne produise que rien de bon), nous voulons y envoyer la crême de notre congrégation.

Et parceque notre très chère fille Marie-Aimée est un des plus précieux sujets, je desire de la poser aux fondements de ce nouvel édifice. J'espère que votre

piété, mon cher frère, vous fera volontiers acquiescer à l'éloignement de cette chère fille, puisqu'il est requis à la gloire de Dieu; et encore (pour parler un peu humainement à un père qui aime bien son enfant) cette mission est glorieuse à notre fille, à laquelle je ne me hâte point de demander si elle voudra aller, me tenant assuré de son obéissance, comme je suis assuré de votre résignation, et que vous le devez être de l'affection fraternelle de votre, etc.

315e LETTRE (liv. VI, let. 25).

LE MÊME, A LA MÈRE DE CHANTAL, A LYON.

Il lui souhaite mille bénédictions, et l'encourage à surmonter toutes difficultés qui pourroient se rencontrer dans son entreprise; enfin il lui promet l'assistance de ses prières.

26 janvier 1615.

Or sus, ma très chère fille, puisque Dieu est l'unité de notre cœur, qui nous en séparera jamais? Non, ni la mort, ni la vie, ni les choses présentes, ni les futures, ne nous sépareront jamais, ni ne diviseront notre unité. Allons donc, ma très chère fille, avec un seul cœur, où Dieu nous appelle : car la diversité des chemins ne rend rien de divers en nous, puisque c'est à un seul objet et pour un seul sujet que nous allons. O Dieu de mon cœur, tenez ma très chère fille de votre main : que son ange soit toujours à sa dextre, pour la protéger; que la sainte Vierge Notre-Dame la récrée toujours de l'aspect de ses yeux débonnaires.

Ma très chère fille, la providence céleste vous assistera : invoquez-la avec confiance en toutes les difficultés desquelles vous vous trouverez environnée. A mesure que vous allez outre, ma très chère mère, ma fille, vous devez prendre courage, et vous réjouir de quoi vous contentez notre Seigneur, le contentement seul duquel contente tout le paradis. Pour moi, je suis là où vous êtes vous-même, puisque la divine majesté l'a ainsi voulu éternellement. Allons donc, ma chère fille, allons suavement et joyeusement faire l'œuvre que notre maître nous a marquée.

Eh! ma très chère mère, ma fille, il me vient en mémoire que le grand S. Ignace, qui portoit Jésus-Christ en son cœur, alloit joyeusement servir de pâture aux lions, et souffrir le martyre de leurs dents: et voilà que vous allez, et nous allons, s'il plaît à ce grand Sauveur, à Lyon, pour y faire plusieurs services à notre Seigneur, et lui préparer plusieurs ames, desquelles il se rendra l'époux : pourquoi n'irions-nous joyeusement au nom de notre Sauveur, puisque ce saint alla si allégrement au martyre de notre Sauveur?

Que bienheureux sont les esprits qui marchent selon la volonté de ce divin esprit, et le cherchent de tout leur cœur, laissant tout, et le père (1) même qu'il leur a donné, pour suivre sa divine majesté.

(1) On sait que madame de Chantal abandonna son père et sa famille pour aller fonder son ordre à Annecy, et que ses compagnes suivirent son exemple. Rien n'empêche encore qu'on n'attribue ce même terme à S. François de Sales, qui étoit le père spirituel de cette

Allez, ma très chère mère, ma fille; vos anges deçà tiennent leurs yeux sur vous et sur votre petite troupe, et ne vous peuvent abandonner, puisque vous n'abandonnez point le lieu de leur protection, ni les personnes de leur garde, que pour n'abandonner pas la volonté de celui pour la volonté duquel ils s'estiment heureux d'abandonner maintes fois le ciel. Les anges de delà, qui vous attendent, enverront à votre rencontre leurs bénédictions, et vous regardent allant vers leurs lieux avec amour, puisque c'est pour coopérer à leur saint ministère.

Tenez votre cœur en courage; car puisque votre cœur est à Dieu, Dieu sera votre courage. Allez donc, ma fille, allez avec mille et mille bénédictions que votre père vous donne; et sachez que jamais il ne manquera de répandre, par toutes les inspirations que son ame fera, des combles de souhaits sacrés sur la vôtre. Ce sera son premier exercice au réveil du matin, le dernier au coucher du soir, et le principal à la sainte messe. Vive Jésus et Marie! Amen.

sainte troupe, et qu'on ne dise qu'il parle ainsi pour la consoler de son absence, qui ne laissoit pas de lui être sensible, quoiqu'elle ne dût pas être continuelle.

316e LETTRE (liv. IV, let. 111).

LE MÊME, A LA MÊME.

Les difficultés sont les marques de la bonté des entreprises, et les contradictions sont inséparables du service de Dieu. Les aversions sont les tentations des personnes spirituelles, et il en arrive ordinairement dans les bonnes œuvres qui dépendent du concours de plusieurs personnes. Il faut alors se supporter mutuellement, et mettre sa confiance en Dieu.

Fin de janvier 1615.

Je n'ai reçu aucune de vos lettres, ma très chère fille, depuis votre départ : cela, je vous prie, que veut-il dire? Or je sais bien néanmoins que votre charité est invariable ; mais j'apprends par les lettres venues de Lyon que vous êtes malade, et un peu même étonnée de n'avoir point trouvé les choses en si bons termes comme notre desir me le faisoit imaginer. Voilà, ma très chère fille, des vrais signes de la bonté de l'œuvre : l'accès y est toujours difficile, le progrès un peu moins, et la fin bienheureuse.

Ne perdez point courage ; car Dieu ne perdra jamais le soin de votre cœur et de votre troupe, tandis que vous vous confierez en lui. La porte des consolations est malaisée, la suite sert de récompense. Ne vous dégoûtez point, ma chère fille, et ne laissez point affoiblir votre esprit entre les contradictions. Quand fut-ce que le service de Dieu en fut exempt, sur-tout en sa naissance?

Mais il faut que je vous dise naïvement ce que je crains plus que tout en cette occurrence : c'est la ten-

tation des aversions et répugnances entre vous et notre N.; car c'est la tentation qui arrive ordinairement ès affaires qui dépendent de la correspondance de deux personnes; c'est la tentation des anges terrestres, puisqu'elle est arrivée entre les plus grands saints, et c'est notre imbécillité de tous tant que nous sommes enfants d'Adam, qui nous ruine, si la charité ne nous en délivre.

Quand je vois deux apôtres (1) se séparer l'un de l'autre pour n'être pas d'accord au choix d'un troisième compagnon, je trouve bien supportables ces petites répugnances, pourvu qu'elles ne gâtent rien, comme cette séparation-là, qui ne troubla point la mission apostolique. Si quelque chose de tel arrivoit entre vous deux qui êtes filles, cela ne seroit pas étrange, pourvu qu'il ne durât pas. Mais néanmoins, ma très chère fille, rehaussez votre esprit, et croyez que votre action est de grande conséquence : souffrez, ne dépitez point, adoucissez tout; regardez que c'est la besogne de Dieu à laquelle cette dame s'emploie selon son sentiment, et vous selon le vôtre

(1) Paulus et Barnabas demorabantur Antiochiæ, docentes et evangelizantes cum aliis pluribus verbum Domini. Post aliquot autem dies, dixit ad Barnabam Paulus : Revertentes visitemus fratres per universas civitates in quibus prædicavimus verbum Domini, quomodò se habeant. Barnabas autem volebat secum assumere et Joannem, qui cognominabatur Marcus. Paulus autem rogabat eum (ut qui discessisset ab eis de Pamphiliâ, et non isset cum eis in opus) non debere recipi. Facta est autem dissensio, ita ut discederent ad invicem; et Barnabas quidem, assumpto Marco, navigaret Cyprum : Paulus verò, electo Silâ, profectus est, traditus gratiæ Dei à fratribus. ACT., c. XV, v. 35 et suiv.

et que toutes les deux vous devez vous entre-porter et entre-supporter pour l'amour du Sauveur : deux ou trois années se passent bientôt, et l'éternité demeure.

Votre maladie corporelle sert de surcharge ; mais l'assistance promise aux affligés vous doit grandement fortifier. En somme, gardez-vous bien des découragements. Croyez-moi, il faut semer en travail, en perplexité, en angoisse, pour recueillir en joie, en consolation, en bonheur ; et la sainte confiance en Dieu adoucit tout, impètre tout, et établit tout. Je suis tout vôtre certes, ma très chère fille, et je ne cesse point de prier Dieu qu'il vous fasse sainte, forte, constante et parfaite en son service.

Je salue très cordialement nos chères sœurs, et les conjure de prier Dieu pour mon ame, inséparable de la vôtre et des leurs en la dilection qui est selon Jésus notre Sauveur.

317e LETTRE (liv. VI, let. 58).

LE MÊME, A LA MÊME.

Le saint souhaite à toute la communauté de Lyon bien des bénédictions, encourage ses chères filles, augure très bien de leur fondation, et promet de les aller voir la semaine suivante.

4 février 1615.

Que j'ai d'envie ma très chère mère, de savoir votre abord, et quel commencement Dieu aura donné au service pour lequel il vous a appelée ! Tout ira bien, je m'en assure, et la très sainte Vierge Notre-

Dame tiendra votre cierge allumé, afin que vous éclairiez à ces bonnes ames, qu'elle a marquées de sa bonté pour être ses servantes. Je l'en supplie continuellement, étant perpétuellement à Lyon, non seulement avec vous, mais aussi en votre petite maison, où je suis présent, ce me semble, en esprit, et à tout ce petit ménage spirituel que Dieu fait naître.

Il faut croire que la divine providence, qui m'a dédié à notre chère congrégation, me donne quelques particuliers mouvements pour elle. Je me contente bien de toute cette chère troupe ici, que j'irai entretenir en commun l'un des jours de la semaine prochaine. Oh! que Dieu est admirable, ma très chère mère! et que nous sommes bien heureux d'avoir un grand desir de le servir! Je vous salue mille et mille fois, la plus aimée mère qui soit au monde, et ne cesse point de répandre des souhaits sacrés sur votre personne et sur votre troupe. Hé! Seigneur, bénissez de votre sainte main le cœur de ma très aimable mère, afin qu'il soit béni en la plénitude de votre suavité, et qu'il soit comme une source féconde qui vous produise plusieurs cœurs qui soient de votre famille et de votre génération sacrée.

Bénissez ma première chère fille Marie-Jacqueline (*Favre*), afin qu'elle soit le commencement permanent de la joie du père et de la mère que vous lui avez donnés. La chère fille Perronne-Marie (*de Chatel*) soit un accroissement continuel de consolation en la congrégation en laquelle vous l'avez plan-

tée, pour y fleurir et fructifier longuement. La chère fille Marie-Aimée (*de Blonay*) soit aimée des anges et des hommes, pour provoquer plusieurs ames à l'amour de votre divine majesté; et bénissez le cœur de ma chère fille Marie-Élisabeth, afin que ce soit un cœur de bénédiction immortelle.

Ma très chère mère, que bénédiction sur bénédiction, et jusques au comble de toute bénédiction, soit ajoutée à votre cœur! Que vous puissiez voir votre fille aînée toujours recommençante par de nouvelles ardeurs, la seconde toujours croissante en vertu, la troisième toujours aimante, la dernière toujours bénite, afin que la bénédiction du saint amour croisse et recommence à jamais en votre petite assemblée! et sur-tout que le cœur de ma très chère mère, comme le mien propre, soit à jamais tout détrempé au très saint amour de Jésus, qui vive et règne ès siècles des siècles! Amen. Dieu soit béni!

Je salue de tout mon cœur nos sœurs de delà, et leur souhaite un cœur doux, maniable, aimable; c'est-à-dire qu'elles aient un cœur d'enfant, afin qu'elles entrent au royaume des cieux. J'ai grande consolation en l'espérance que je sens des bénédictions que Dieu leur donnera.

318[e] LETTRE (liv. III, let. 56).

LE MÊME, A LA MÊME.

Dans la vie spirituelle nous devons chaque jour croire que nous ne faisons que commencer, et ne nous point décourager de ce que nous trouvons toujours quelque chose à corriger en nous. Il ne faut jamais parler de soi-même, s'il se peut; sobrement de son directeur, seulement lorsqu'il y va de la gloire de Dieu.

Février 1615.

Croyez-moi, ma très chère mère, comme vous-même : Dieu veut je ne sais quoi de grand de nous.

Je vois les pleurs de ma pauvre sœur N., et il me semble que toutes nos enfances ne procèdent d'autre défaut que de celui-ci : c'est que nous oublions la maxime des saints qui nous ont avertis que tous les jours nous devons estimer de commencer notre avancement en perfection; et si nous pensions bien à cela, nous ne nous trouverions point étonnés de rencontrer de la misère en nous, ni de quoi retrancher. Il n'est jamais fait; il faut toujours recommencer et recommencer de bon cœur. *Quand l'homme aura achevé*, dit l'Écriture, *alors il commencera* (1). Ce que nous avons fait jusqu'à présent est bon, mais ce que nous allons commencer sera meilleur; et quand nous l'aurons achevé, nous recommencerons une autre chose qui sera encore meilleure, et

(1) Cùm consummaverit homo, tunc incipiet. ECCLESIAST., c. XVIII, v. 6.

puis une autre, jusqu'à ce que nous sortions de ce monde, pour commencer une autre vie qui n'aura point de fin, parceque rien de mieux ne nous pourra arriver. Allez voir donc cette chère mère, s'il faut pleurer quand on trouve de la besogne en son ame, et s'il faut avoir du courage pour toujours aller plus avant, puisqu'il ne faut jamais s'arrêter; et s'il faut avoir de la résolution pour retrancher, puisqu'il faut mettre le rasoir *jusqu'à la division de l'ame et de l'esprit*, *des nerfs et des tendons* (1).

Certes, ma très chère mère, vous voyez que mon cœur et le vôtre propre est plein de ce sentiment, puisqu'il verse ces paroles, quoiqu'il soit sans loisir et qu'il n'y eût pas pensé. Mais, ma très chère mère, observez donc bien le précepte des saints, qui tous ont averti ceux qui le veulent devenir de parler ou peu ou point de soi-même et des choses qui sont nôtres. Ne pensez pas que pour être à Lyon vous soyez dispensée du pacte que nous avons fait, que vous seriez sobre à parler de moi, comme de vous-même. Si la gloire du maître ne le requiert, soyez courte, et exacte observatrice de la simplicité. L'amour de nous-mêmes nous éblouit souvent: il faut avoir les yeux bien fermés pour n'être pas déçus à nous voir nous-mêmes. C'est pourquoi le grand apôtre s'écrie : *Celui qui se recommande soi-*

(1) Vivus est enim sermo Dei, et efficax, et penetrabilior omni gladio ancipiti, et pertingens usque ad divisionem animæ et spiritûs, compagum quoque ac medullarum, etc. AD HEBR., c. IV, V. 12.

même n'est pas approuvé, mais celui que Dieu recommande (1).

Le bon père Granger parla bien, et le Saint-Esprit lui en saura gré. Je suis bien aise qu'en votre ruche, et au milieu de cet essaim nouveau, vous ayez votre roi, votre miel, et votre tout. La présence de cette sacrée humanité remplira toute votre maison de suavité, et c'est une grande consolation aux ames qui sont attentives à la foi, d'avoir ce trésor de vie proche. J'ai prié ce matin avec une ardeur particulière pour notre avancement au saint amour de Dieu, et me sens de plus grands desirs que jamais au bien de votre ame. Ah ! ce dis-je, ô Sauveur de notre cœur, puisque nous sommes tous les jours à votre table, pour manger non seulement votre pain, mais vous-même, qui est notre pain vivant et suressentiel, faites que tous les jours nous fassions une bonne et parfaite digestion de cette viande très parfaite, et que nous vivions perpétuellement de votre sacrée douceur, bonté et amour. Or sus, Dieu ne donne pas tant de desir à notre cœur, qu'il ne nous veuille favoriser de quelque effet correspondant. Espérons donc, ma très unique mère, que le Saint-Esprit nous comblera un jour de son saint amour; et en attendant, espérons perpétuellement, et faisons place à ce sacré feu, vidant notre cœur de nous-mêmes, tant qu'il nous sera possible. Que nous serons heureux, ma très chère mère, si nous chan-

(1) Non qui seipsum commendat, ille probatus est; sed quem Deus commendat. II. Cor., c. x, v. 18.

geons un jour notre nous-même à cet amour, qui, nous rendant plus un, nous videra parfaitement de toute multiplicité, pour n'avoir au cœur que la souveraine unité de sa très sainte Trinité, qui soit à jamais bénite au siécle des siécles. Amen.

319e LETTRE (liv. III, let. 39).

LE MÊME, A UNE RELIGIEUSE.

Effets et signes différents de l'amour propre et de la vraie charité. Exemples, comparaisons, remèdes.

1615.

O plût à Dieu, ma très chère fille, que ce fût le Traité de l'amour céleste qui me tînt occupé toutes les matinées! il seroit bientôt achevé, et je serois bien heureux d'appliquer mon esprit à de si douces considérations: mais ce sont des infinités de petites niaiseries, que le monde par force m'apporte tous les jours, qui me font de la peine et de la fâcherie, et rendent mes heures inutiles; néanmoins tant que je m'en puis échapper, je mets toujours quelques petites lignes en faveur de ce saint amour, qui est le lien de notre mutuelle dilection.

Or venons à votre lettre. L'amour propre peut être mortifié en nous; mais il ne meurt pourtant jamais; ains de temps en temps et à diverses occasions, il produit des rejetons en nous, qui témoignent qu'encore qu'il soit coupé par le pied, si n'est-il pas déraciné. C'est pour cela que nous n'avons pas la consolation que nous devrions avoir, quand

nous voyons les autres bien faire ; car ce que nous ne voyons pas en nous ne nous est pas si agréable, et ce que nous voyons en nous nous est fort doux, parceque nous nous aimons tendrement et amoureusement.

Que si nous avions la vraie charité, qui nous fait avoir un même cœur et une même ame avec le prochain, nous serions parfaitement consolés quand il feroit du bien.

Ce même amour propre fait que nous voudrions bien faire telle ou telle chose par notre élection, mais nous ne la voudrions pas faire par élection d'autrui ni par obéissance; nous voudrions la faire comme venant de nous, mais non pas comme venant d'autrui. C'est toujours nous-mêmes qui recherchons nous-mêmes, notre propre volonté et notre amour propre : au contraire, si nous avions la perfection de l'amour de Dieu, nous aimerions mieux faire ce qui est commandé, parcequ'il vient plus de Dieu et moins de nous.

Quant à se plaire plus à faire des choses âpres qu'à les voir faire aux autres, ce peut être par charité, ou parceque secrétement l'amour propre craint que les autres ne nous égalent ou surmontent. Quelquefois nous nous mettons plus en peine de voir maltraiter les autres que nous, par bonté de naturel : quelquefois c'est parceque nous croyons d'être plus vaillants qu'eux, et que nous supporterions mieux le mal qu'eux-mêmes, selon la bonne opinion que nous avons de nous.

Le signe de cela, c'est qu'ordinairement nous aimerions mieux avoir les petits maux, que si un autre les avoit; mais les grands, nous les aimerions mieux pour les autres que pour nous. Sans doute, ma chère fille, ce qu'on a de répugnance à l'imaginaire rehaussement des autres, c'est parceque nous avons un amour propre qui nous dit que nous ferions encore mieux qu'eux, et que l'idée de nos bonnes propositions nous promet des merveilles de nous-mêmes, et non pas tant des autres.

Au bout de tout cela, sachez, ma vraiment très chère fille, que ce que vous avez ne sont que des sentiments de la portion inférieure de votre ame; car je m'assure que votre suprême portion désavoue tout cela. C'est le seul remède qu'il y a de désavouer les sentiments, invoquant l'obéissance, et protestant de la vouloir aimer, nonobstant toute répugnance, plus que non pas la propre élection; louant Dieu par force du bien que l'on voit en autrui, et le suppliant de le continuer, et ainsi des autres.

Il ne se faut nullement étonner de trouver chez nous l'amour propre, car il n'en bouge. Il dort quelquefois comme un renard, puis tout-à-coup se jette sur l'épaule; c'est pourquoi il faut avec constance veiller sur lui, et avec patience et tout doucement se défendre de lui. Que si quelquefois il nous blesse, en nous dédisant de ce qu'il nous a fait dire, et en désavouant ce qu'il nous a fait faire, nous sommes guéris.

Or je ne vois que passamment la dame qui de-

voit venir pour faire sa confession générale, et avec des yeux tout moites d'avoir laissé sa fille : car les grands du monde se laissent en se laissant; mais ceux de Dieu ne se laissent jamais, ains sont toujours unis ensemblement avec leur Sauveur. Dieu vous bénisse, ma chère fille.

320e LETTRE.

LE MÊME, A LA MÈRE DE CHANTAL.

Il lui intime les ordres du médecin par rapport à ses infirmités. Il lui prescrit certaines choses sur la façon de lui écrire. Il approuve son état d'oraison. Il lui donne des avis sur quelques points de la discipline religieuse.

Avant le 4 mars 1615.

Quoique ce soit par notre M. de Medio (1) que je vous écris, ma très chère mère, si est-ce que je vous écris sans loisir et empressement : car sachez que je ne pensois pas qu'il partît sitôt; et outre cela je suis tellement embesogné du livre (2), que tout le temps que je puis gagner bonnement, je l'emploie là : si qu'ayant attendu jusqu'à cette heure, je me trouve bien en peine; car je voudrois vous écrire une grande lettre, et je ne sais si je pourrai. Je m'en vais dire en désordre tout ce que je trouverai devant mon esprit sur le sujet de vos trois lettres; l'une reçue par voie de Chambéri, l'autre par M. de Medio, la troisième par le sieur Pierre.

(1) C'étoit un chanoine de Saint-Nisier à Lyon.
(2) Le *Traité de l'Amour de Dieu*.

1° M. Grandis consent que vous laissiez fermer votre caustique de la tête, pourvu qu'une semaine devant vous preniez une dose ordinaire de vos sirops.

2° Il est requis que vous mangiez des œufs; et n'y a personne, ce crois-je, qui s'en puisse mal édifier.

3° Voyez-vous, ma très chère mère, quand je vais voir nos filles (1), il leur vient de petites envies de savoir de vos nouvelles par moi; et si je leur pouvois montrer de vos lettres, cela les contenteroit grandement. C'est pourquoi je vous demande ainsi des feuilles que je leur puisse montrer, et à M. de Torens, et au neveu. Or quant à ma nièce de Brechart (2), elle sait bien que je suis vous-même, car elle a vu des billets qui contiennent cette vérité-là: mais pourtant je ne lui ai pas voulu montrer ces trois dernières lettres, ni en tout, ni en partie. Mais de ce point faites vos commodités tout à votre gré, car je ne ferai rien que de bien à propos.

4° Dans les billets de salutations, quand vous m'en écrirez, il ne faut pas me dire, *mon père, mon ami;* car je les veux pouvoir montrer pour la consolation de ceux que vous saluerez.

5° Je loue Dieu de votre accoisement, et de quoi vous êtes hors de doute que l'oraison de simple remise en Dieu ne soit extrêmement sainte et salutaire. O ma chère mère, ma fille, il n'en faut jamais dou-

(1) Les religieuses de la Visitation de la ville d'Annecy.

(2) La mère de Brechart étoit assistante et maîtresse des novices, et gouvernoit le monastère d'Annecy pendant que la mère de Chantal étoit à Lyon pour fonder son second monastère.

ter; il y a si long-temps que nous l'avons examiné, et toujours nous avons trouvé que Dieu vous vouloit en cette manière de prier. Il n'y faut donc plus autre chose que continuer doucement.

6° Certes en ces grandes villes (1) je ne voudrois pas ouvrir la porte aux visites des parents malades (2), pour en faire des sorties ordinaires; et si elles sont extraordinaires, au moins faut-il que le père spirituel sache la nécessité qu'il y a; comme aussi pour aller voir un monastère de filles, quand on en seroit recherché. Mais je voudrois que l'obligation de le faire savoir au père spirituel ne tendît qu'à lui faire pourvoir aux circonstances des sorties, et à la bienséance; combien si quelque accident inopiné ne surprenoit, je pense que ces visites de parents ne se devroient faire que sur une délibération prise en chapitre. C'est-à-dire, si un père, si un frère desiroit d'être visité, je voudrois que, selon la grandeur de la maladie, la distance du lieu, la qualité de la maison, on avisât si on devra plusieurs fois visiter, si avec service et assistance, si en carrosse, ou en temps qu'on ne rencontre pas des gens; si c'est une maison où il y ait un grand abord, ou une maison de dévotion, et ainsi du reste. Mais nous y penserons encore mieux.

7° Ceux avec lesquels on confère ou on se confesse

(1) Telles que Lyon.

(2) Alors les religieuses de la Visitation n'avoient pas la clôture, mais sortoient pour visiter et assister les pauvres et les malades, selon l'esprit de leur institut.

ainsi quelquefois, par occasion ou rencontre, ne sont ni confesseurs ordinaires ni extraordinaires, mais confesseurs de dévotion : or, étant gens qualifiés, il n'est pas besoin de demander licence. On appelle confesseurs extraordinaires ceux qui en certain temps, comme quatre et cinq fois l'année, viennent; mais ceux de dévotion ne viennent que par rencontre.

8° Je n'entends pas ce que vous me demandez, quand vous me dites que je vous envoie une copie de l'établissement auquel il faudra spécifier les sorties.

9° Le père recteur seroit excellent pour confesseur.

321e LETTRE.

LE MÊME, AU PRÉSIDENT FAVRE.

Le saint se plaint à son ami d'une calomnie dont on avoit noirci ses frères (1) auprès de M. le duc de Nemours, et qui avoit réussi. Il dit que c'est un crime de l'aimer maintenant, selon la façon de penser des gens du monde, et recommande à son ami le silence sur son compte, pour ne le point voir disgracié pour l'amour de lui.

Vers le 4 mars 1615.

Etant de retour de Sales, où j'étois allé passer les jours de carnaval, j'ai trouvé le retour de nos déja trop vieilles tribulations, par la calomnie faite contre mes frères. Je me jouerois de tout cela, si ce n'étoit que je vois monseigneur en colère et indignation.

(1) M. le baron de Torens, nommé Bernard de Sales, et M. Janus de Sales, chevalier de Malte.

Cela m'est insupportable, à moi qui ai tant d'inviolables affections à ce prince, et duquel j'ai si doucement autrefois savouré la bonté. Tant de gens faillent, tuent, assassinent, tous ont leur refuge à cette clémence: mes frères ne mordent ni ne ruent, et ils sont accablés de la rigueur.

Quel mal leur fait-on, ni à vous? disent les méchants. On nous ravit le bien le plus précieux que nous ayons, qui est la bonne grace de nos princes; et puis on dit: Quel mal vous fait-on? Mon très cher frère, est-il possible que sa grandeur m'aime, qui, ce semble, prend plaisir aux rapports qu'on lui fait de mes frères, puisqu'il a déja trouvé que c'étoit ordinairement des impostures? Néanmoins il les reçoit, il les croit, il fait des démonstrations d'une très particulière indignation.

C'est crime par tout le monde de haïr le prochain; ici c'est crime de l'aimer. Messieurs les collatéraux, gens hors de reproche, sont reprochés par autorité extraordinaire, seulement parcequ'ils m'aiment de l'amour qui est dû à tous ceux de ma sorte. Certes, mon cher frère, j'ai la gloire d'être aimé par vous, et d'être passionné pour vous: mais puisque mon malheur est si grand, pour Dieu ne disons plus mot désormais. Dieu et nos cœurs le sachent seulement, et quelques uns dignes d'un secret amour.

Je vous envoie un double de la lettre que j'écris à monseigneur; voyez si elle devra ou pourra être donnée: car, tout extrêmement passionné que je suis en cette occasion, je ne voudrois que monseigneur se

fâchât; car, en somme, je ne veux plus que vous couriez fortune d'être disgracié. Un jour viendra que de m'aimer ne fera plus reproche à personne, comme personne de ceux qui m'aiment particulièrement ne méritera jamais reproche.

322e LETTRE.

LE MÊME, A M. LE DUC DE NEMOURS.

Le saint lui représente librement la manière dont les princes et gens en place doivent se comporter lorsqu'on leur veut faire des rapports contre quelqu'un.

Vers le 4 mars 1615.

Monseigneur, la nuit est un mauvais témoin, et les voyages et œuvres de la nuit sont sujettes à de mauvaises rencontres, desquelles nul ne peut répondre. Mais ces pauvres gens de bien, qui étoient revenus par la grace de votre grandeur, prouveront que ces nuits ils étoient ailleurs, et seroient bien marris d'avoir ni coopéré ni consenti à telles malices. Je n'ai point su d'autres insolences de leur part, parcequ'en vérité ils n'en ont point fait. Monseigneur, je supplie très humblement votre grandeur de me permettre la discréte liberté que mon office me donne envers tous.

Les papes, les rois et les princes sont sujets à être souvent déçus par les accusations et les rapports, s'ils donnent quelquefois des écrits qui sont émanés par obreption et subreption : c'est pourquoi ils renvoient à leurs cours, sénats et conseils, afin que, parties

ouïes, il soit avisé si la vérité a été tue, ou la fausseté proposée par les impétrants, desquels les belles qualités ne servent à rien pour exempter leurs accusations et narrés de l'examen convenable, sans lequel le monde, qui abonde en injustices, seroit tout-à-fait dépourvu de justice. C'est pourquoi les princes ne se peuvent dispenser de suivre cette méthode, y étant obligés, à peine de damnation éternelle.

Votre grandeur a reçu des accusations contre ces pauvres affligés et contre mes frères : elle a fait justement de les recevoir, si elle ne les a reçues que dans les oreilles; mais si elle les a reçues dans le cœur, elle me pardonnera si, étant non seulement son très humble et très fidèle serviteur, mais encore son très affectionné quoique indigne pasteur, je lui dis qu'elle a offensé Dieu, et est obligée de s'en repentir, voire même quand les accusations seroient véritables; car nulle sorte de parole qui soit au préjudice du prochain ne doit être crue avant qu'elle soit prouvée, et elle ne peut être prouvée que par l'examen, parties ouïes.

Quiconque vous parle autrement, monseigneur, trahit votre ame; et que les accusateurs soient tant dignes de foi que l'on voudra, mais faut-il admettre les accusés à se défendre. Les grands princes ne remettent jamais les places (1), ni les charges, qu'à des gens de foi et de confiance; mais ils ne laissent pas d'être fort souvent trompés: et ceux qui ont été

(1) C'est-à-dire les villes de guerre, les citadelles, et les charges munérales.

fidèles hier peuvent être infidèles aujourd'hui; comme ceux qui ont accusé ces pauvres gens peuvent, par leurs déportements précédents, avoir acquis la créance que votre grandeur leur donne, laquelle ils méritent de perdre dorénavant, puisqu'en abusant ils ont fait de si fausses accusations.

323e LETTRE.

LE MÊME, A UN PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE BOURGOGNE.

Il se plaint des habitants de Seyssel, qui refusoient la dîme à son chapitre de Genève, et réclame contre eux l'autorité du parlement de Bourgogne pour faire rendre justice à son Église.

Après le 4 mars 1615.

Monseigneur mon frère, il faut que je vous parle à cœur ouvert : car à qui donc? Depuis que je suis en cette charge d'évêque, rien ne m'est arrivé qui m'ait tant affligé que ce mouvement fait par les syndics et plusieurs des habitants de Seyssel contre la piété et la justice.

Ils ont depuis peu un procès avec mon chapitre, à raison des dîmes qu'ils prétendent ne devoir payer, quant au blé, que de trente gerbes l'une, et quant au vin, de soixantes charges l'une (1). J'ai tâché de tout mon pouvoir d'accommoder ce différent à l'amiable; mais il n'y a jamais eu moyen, ces bons habitants ne voulant subir ni sentences ni expédients, sinon que l'on fasse à leur volonté.

(1) Dans le latin il y a *sexaginta equi oneribus unum*, page 373.

Pendant ce procès, ils ont estimé que la force leur seroit plus favorable que la justice; et après plusieurs menaces qu'ils ont faites, ce que le sieur lieutenant de Bellay aura, je m'assure, remontré, si je ne me trompe, il y a eu un extrême mépris du devoir que l'on a aux magistrats, et une trop furieuse passion contre les curés et ecclésiastiques. Je suis donc affligé si cette violence n'est réprimée; car elle croîtroit tous les jours davantage: d'ailleurs je suis aussi affligé si on châtie cette mutinerie, parceque les mutins sont mes diocésains et enfants spirituels.

Toutes choses bien considérées, je desire le second, d'autant qu'enfin il faut un peu d'affliction aux enfants, à ce qu'ils se corrigent, puisque les remontrances n'ont servi de rien; et vaut mieux que je pleure leur tribulation temporelle, que s'ils se précipitoient en l'éternité. Tout plein de bons personnages de ces lieux-là sont marris de ce soulèvement; ils n'ont pu toutefois arrêter le torrent de ce désordre. Or, forcé de mon devoir, j'envoie ces deux porteurs, qui ont été plus que témoins oculaires de ce fait, sur-tout M. Rogès, doué d'une incomparable probité (1), prédicateur fort capable, contre lequel ils émurent les femmes, pour le faire jeter dans le Rhône par ce sexe facile à s'émouvoir, comme s'il eût parlé contre l'honneur de toutes: de quoi s'excusant, Hélas! dit-il, j'avois si grand'peur parmi ces

(1) Incomparabili vir pietate, theologus et divini verbi prædicator eximius.

gens, que, quand j'eusse parlé mal toute ma vie, je me fusse bien tu alors.

En somme, il me semble que cette insolence est trop publique pour être dissimulée, trop fâcheuse pour demeurer impunie, trop dangereuse pour n'être pas réprimée. Me remettant néanmoins entièrement à votre prudence, je vous supplie seulement qu'il vous plaise, monsieur mon frère, me favoriser, à ce que mon Église subsiste en ses droits, et que désormais ces gens-là demeurent en devoir.

324e LETTRE (liv. VII, let. 22).

LE MÊME, A LA MÈRE DE CHANTAL.

Le saint lui fait part de quelques consolations qu'il avoit eues.

Le second jour de carême 1615.

Je vous écrivis allant à Sales, ma très chère mère; et maintenant je vous écris à mon retour. J'y ai eu trois consolations, et vous serez bien aise de les savoir; car ce qui me console vous console aussi comme moi-même:

Premièrement ma chère petite sœur, que je trouve toujours plus aimable, et desireuse de devenir brave et dévote;

Secondement, qu'hier, jour des cendres, je fus ma matinée tout seul à la galerie et en la chapelle, où j'eus une douce mémoire de nos aimables et desirables entretiens, lors de votre confession générale: mais il ne se peut dire quelles bonnes pensées et affections Dieu me donna sur ce sujet.

Troisièmement, il avoit fort neigé, et la cour étoit couverte d'un grand pied de neige. Jean vint au milieu, et balaya certaine petite place emmi la neige, et jeta là de la graine à manger pour les pigeons, qui vinrent tous ensemble en ce réfectoire-là prendre la réfection, avec une paix et respect admirable; et je m'amusai à les regarder. Vous ne sauriez croire la grande édification que ces petits animaux me donnèrent; car ils ne dirent jamais un seul petit mot, et ceux qui eurent plus tôt fait leur réfection s'envolèrent là auprès pour attendre les autres.

Et quand ils eurent vidé la moitié de la place, une quantité d'oisillons qui les regardoient vinrent là autour d'eux; et tous les pigeons qui mangeoient encore se retirèrent en un coin, pour laisser la plus grande part de la place aux petits oiseaux, qui vinrent aussi se mettre à table et manger, sans que les pigeons s'en troublassent.

J'admirois la charité; car les pauvres pigeons avoient si grand'peur de fâcher ces petits oiseaux, auxquels ils donnoient l'aumône, qu'ils se tenoient tous rassemblés en un bout de la table. J'admirai la discrétion de ces mendiants, qui ne vinrent à l'aumône que quand ils virent que les pigeons étoient sur la fin du repas, et qu'il y avoit encore des restes à suffisance.

En somme, je ne sus m'empêcher de venir aux larmes, de voir la charitable simplicité des colombes, et la confiance des petits oiseaux en leur charité. Je ne sais si un prédicateur m'eût touché si vi-

vement. Cette image de vertu me fit grand bien tout le jour.

Mais voilà qu'on me vient presser, ma très chère mère : mon cœur vous entretient de ses pensées, et mes pensées s'entretiennent le plus souvent de votre cœur, qui est certes un même cœur avec le mien.

Votre oraison de simple remise en Dieu est extrêmement sainte et salutaire. Il n'en faut jamais douter : elle a tant été examinée, et toujours l'on a trouvé que notre Seigneur vous vouloit en cette manière de prière. Il ne faut donc plus autre chose que d'y continuer doucement.

Dieu me favorise de beaucoup de consolations et saintes affections, par des clartés et sentiments qu'il répand en la supérieure partie de mon ame : la partie inférieure n'y a point de part. Il en soit béni éternellement. Dieu, qui est l'ame de notre cœur, ma très chère mère, vous veuille à jamais remplir de son saint amour. Amen.

Je fais ce que je puis pour le livre (1). Croyez que ce m'est un martyre bien grand de ne pouvoir gagner le temps requis; néanmoins j'avance fort, et crois que je tiendrai parole à ma très chère mère. Vous êtes, ma très chère mère, toute précieuse à mon cœur. Dieu vous rende de plus en plus toute sienne. Je salue nos chères sœurs.

(1) Le *Traité de l'Amour de Dieu*.

325e LETTRE (liv. V, let. 57).

LE MÊME, A UNE DAME MARIÉE.

La sainteté est souvent le fruit des maladies reçues des mains de Dieu. Les bons desirs disposent à la sainteté et à la dévotion, mais ils n'en sont pas une marque certaine.

26 avril 1615.

Madame, j'ai su votre maladie, et n'ai pas oublié de rendre le devoir que j'ai à une si chère fille. Si Dieu exauce mes vœux, vous relèverez avec un grand accroissement de santé, et sur-tout de sainteté; car souvent on sort de tels accidents avec ce double avantage, la fièvre dissipant les mauvaises humeurs du corps, et épurant celles du cœur, en qualité de tribulation provenant de la main de Dieu.

Ce n'est pas que je vous appelle sainte, quand je vous parle d'accroissement de sainteté en vous; non certes, ma très chère fille, car il n'appartient pas à mon cœur de flatter le vôtre: mais encore que vous ne soyez pas sainte, vos bons desirs sont saints, je le sais bien; et je souhaite qu'ils deviennent si grands, qu'enfin ils se convertissent en parfaite dévotion, en douceur, patience et humilité.

Remplissez tout votre cœur de courage, et votre courage de confiance en Dieu: car celui qui vous a donné les premiers attraits de son amour sacré ne vous abandonnera jamais, si vous ne l'abandonnez jamais; de quoi je le supplie de tout mon cœur; et suis sans fin votre plus humble serviteur, ma très

chère fille, et à monsieur votre mari, que je viens de voir présentement.

326e LETTRE.

LE MÊME, A M. DESHAYES.

On fait de nouvelles tentatives pour attirer S. François en France, et il marque de nouveau l'opposition qu'il y sent. Il remercie M. Deshayes d'une expédition procurée à madame de Gouffier, et de l'union d'un petit bénéfice à son chapitre, aussi bien que de la peine qu'il avoit prise pour demander à M. le chancelier un privilége pour l'impression de quelques ouvrages. Enfin il s'étend assez au long sur les dispositions d'esprit du fils de son ami, qui étudioit dans le collége d'Annecy, et termine sa lettre en lui disant que le duc de Savoie avoit battu les Espagnols.

Annecy, le 3 mai 1615.

Monsieur, je réponds donc à part à votre lettre du 10 avril, que je reçus avant-hier 1er de mai, et n'ai rien presque à dire en celle-ci sur ce sujet-là; car je parle tout à la bonne foi, et ne puis croire que l'on voulût me retirer de delà qu'avec la bienséance, sans laquelle je ne puis ni veux y aller, puisque je ne pourrois le vouloir sans offenser Dieu et perdre ma réputation, de laquelle pourtant en tout cas, mais en celui-là particulièrement, j'aurois tant de nécessité.

Vous savez bien, monsieur, qu'il faut plus de sujet pour faire remuer les vieilles gens que les jeunes, et que les vieux chiens ne prennent jamais le change qu'avec avantage. Au bout de là, je suis en vérité si

peu de chose, que je ne suis pas même sans honte de voir l'honneur auquel vous, monsieur, et celui qui vous a fait la proposition, avez pensé pour moi. Je crois que vous jugerez bien que je ne puis point faire d'autre réponse à une proposition si générale.

Maintenant je réponds à deux autres lettres que je reçus le mois passé, et toujours obligé de vous remercier, puisque toujours vous ne cessez de m'obliger. Je vous remercie donc très humblement de l'expédition de madame de Gouffier, et de celle du petit bénéfice uni à mon chapitre; vous conjurant, monsieur, de me faire savoir la dépense que vous aurez fournie pour l'un et l'autre, afin que j'aie toujours la confiance de me prévaloir de votre courtoise entremise ès occurrences, laquelle certes je n'oserois plus employer, si elle vous devoit être onéreuse en autre chose qu'en votre peine et votre soin.

Je vous remercie encore, monsieur, de la peine qu'il vous a plu de prendre pour savoir si je pourrois obtenir un privilége pour l'impression de ces petites besognes que je pourrois faire dorénavant : et puisque M. le chancelier ne trouve pas à propos de me l'accorder, sinon pour le libraire que je lui nommerai, il me semble que je dois laisser ce soin-là au libraire même, qui obtiendra le privilége pour soi à l'accoutumée. Mais je serois marri que M. le chancelier crût que j'eusse voulu tirer conséquence du grand cardinal du Perron, à moi qui serois certes un téméraire scandaleux si je pensois m'apparier

en privilége à cet homme sans pair en doctrine, éloquence et mérite: aussi n'a-ce pas été sur ses livres que ce desir m'étoit venu, mais sur des autres, comme par exemple de M. Valadier, qui a fait imprimer l'an passé ses sermons sous un tel privilége, et de plusieurs autres, qui m'a fait estimer que ce n'étoit pas un privilége tant spécial; mais puisqu'il l'est, je ne le desire plus.

Reste notre fils, qui en vérité a un cœur fort bon, et l'esprit encore meilleur; mais comme vous le dites, monsieur, il est un peu friand et brillant, et pour cela nous tâcherons de l'occuper fort. Il va en classe, et pense monter à la Saint-Remi à la seconde. Il va commencer à apprendre l'écriture d'un brave maître que nous avons ici. Les pères n'ont pas encore été d'avis qu'on le mît aux mathématiques de quelques mois, et j'avois treuvé un de nos chanoines qui l'eût fort volontiers enseigné.

Le dimanche de Quasimodo il monta en chaire pour réciter un poëme héroïque de la résurrection de notre Seigneur. Il ne se peut dire de quelle grace, avec quelle assurance, avec quelle beauté d'action il prononça cette besogne. Je lui dis après qu'il avoit parlé avec beaucoup de hardiesse, et il me répondit qu'il ne falloit pas craindre en bien faisant. Au demeurant il m'aime et me respecte extrêmement, avec une crainte infinie de me fâcher, et je crois que je ménage bien ce talent avec lui; de le tenir trop serré, cela lui nuiroit. Il commence à prendre un peu de sentiment de réputation qui lui sera utile;

car les remontrances qu'on lui fait de la part de l'honneur le touchent.

Je suis marri que notre collége n'est encore pas en si bon terme comme la bonté et suffisance de ces pères qui le gouvernent maintenant nous promet qu'il sera bientôt. Mais puisque nous aurons l'honneur de vous voir dans quelque temps, nous parlerons un peu ensemble de tout ce qui est requis pour la bonne conduite de ce cher enfant, qui est fort aimable; ce qui réussira, comme j'espère, extrêmement bien : et sans doute c'a été une vraie inspiration céleste qui vous donna la résolution de le remettre un peu aux lettres; car la vivacité de son esprit l'eût mis en grand danger en cette autre profession pendant ces deux ou trois ans.

Son altesse a battu ces jours passés les Espagnols, mais non pas avec grande effusion de sang. Il suffit qu'en ces trois ou quatre petites rencontres, Dieu a toujours favorisé la cause du plus foible. Je pense que c'est pour avertir le plus fort de n'être pas si vigoureux. Je suis trop long, mais pardonnez au plaisir que j'ai de vous parler en la façon que je puis. Je prie Dieu qu'il vous comble de prospérités, et suis, monsieur, votre, etc.

327e LETTRE (liv. I, let. 20).

LE MÊME, A L'EMPEREUR MATTHIAS.

Le saint s'excuse de ne pouvoir assister à la diète de Ratisbonne, convoquée pour le 1er février 1615, pour demander du secours aux princes de l'Empire contre les Turcs, et à laquelle il fut invité comme prince de l'Empire, et souverain de la ville de Genève.

Annecy, 9 mai 1615.

Très auguste empereur, je voudrois à la vérité pouvoir toujours dresser mon obéissance au niveau des commandements de votre majesté impériale. Je desirerois bien d'assister aux assemblées qu'elle publie, d'employer mon industrie, toute telle qu'elle est, et mon travail à ses très honorables entreprises, et de rendre en personne l'hommage et l'honneur que mérite la très auguste face de l'empereur catholique: mais la rebellion des hérétiques génevois, qui par une très grande perfidie a totalement dépouillé cette chaire épiscopale de secours humains, empêche que je ne fasse le bien que je veux: si est-ce que je n'omettrai jamais ce qui me reste seulement, de prier en mes oraisons et sacrifices le Dieu tout bon et tout puissant *qu'il envoie* à votre majesté impériale *son secours d'en haut, et qu'il confirme tout son conseil.*

De votre majesté impériale très auguste, etc.

328e LETTRE.

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL, A LYON.

Il lui envoie un billet pour une dame qui vouloit entrer dans le monastère de Lyon.

10 mai 1615.

Ma mère, hélas! c'est sans loisir quelconque : imaginez-vous que c'est un billet pour une dame qui veut entrer. Je vous salue mille fois. Mon ame s'élance dans votre esprit, si toutefois il faut user du *mon* et du *votre* entre vous et moi, qui ne sommes rien du tout de séparé, mais une seule même chose. J'écrirai par la première commodité, mais plutôt un échantillon de commodité, que j'emploie pour saluer mille fois un cœur maternel de toute mon affection filiale. Dieu, qui est notre unité, soit à jamais béni. Je salue mes chères sœurs mes filles. Vivez joyeuses en ce divin Jésus, qui est le roi des anges et des hommes. Je suis très parfaitement en lui, ma très chère mère, ce que nul ne sait que lui-même qui l'a fait. A lui aussi en soit l'honneur, gloire et louange. Amen. Votre, etc.

329e LETTRE (liv. VI, let. 53).

LE MÊME, A LA MÊME.

Être calomnié est une marque de l'approbation de Dieu; les peines intérieures sont un excellent moyen de parvenir à la perfection. La charité unit les cœurs, en quelque distance que soient les corps.

13 mai 1615.

Je loue Dieu, ma très chère mère, de quoi cette pauvre petite congrégation de servantes de la divine majesté est fort calomniée. Hélas! je regrette les péchés des calomniateurs: mais cette injure reçue est une des meilleures marques de l'approbation du ciel: et afin que nous sussions entendre ce secret, notre Seigneur lui-même de combien de façons a-t-il été calomnié! *Oh! que bienheureux sont ceux qui endurent persécution pour la justice* (1)!

Votre affliction intérieure est encore une persécution pour la justice: car elle tend à bien ajuster votre volonté à la résignation et indifférence que nous aimons et louons tant. Plus notre Seigneur soustrait ses consolations sensibles, plus il nous prépare de perfections, pourvu que nous nous humiliions devant lui, et que nous jetions toute notre espérance sur lui.

Il faut cultiver la très sainte indifférence à laquelle notre Seigneur nous appelle. Que vous soyez

(1) Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam, quoniam ipsorum est regnum cœlorum. MATTH., c. V, v. 10.

là ou ici, hélas! *qui nous peut séparer de l'unité qui est en notre Seigneur Jésus-Christ* (1)? Enfin cette chose désormais, ce me semble, qui n'ajoute plus rien pour notre esprit, que nous soyons en un ou deux lieux, puisque notre très aimable unité subsiste par-tout, graces à celui qui l'a faite: combien de fois vous ai-je dit, ma très chère mère, que le ciel et la terre ne sont point en assez grande distance pour éloigner les cœurs que notre Seigneur a joints? Demeurons en paix sous cette assurance.

J'aime bien mieux que l'on se fie tout en vous de la maison; car cela se fera fort doucement et suavement, pourvu que l'on vous laisse votre liberté, et qu'on se repose sur votre foi: mais je crains qu'on ne veuille vous arrêter là; ce qui seroit une cogitation injuste, et que je ne pourrois ouïr. Je dis la cogitation; car de l'effet il n'en faut point parler. Il faut donc en cet article parler souëvement et justement, et arrêter que vous aurez un soin très suffisant de cette maison-là.

Il faut garder comme la prunelle de l'œil la sainte liberté que l'institut donne pour les communications et conférences spirituelles. L'expérience me fait voir que rien n'est si utile aux servantes de Dieu, quand elle sera pratiquée selon nos régles.

Je réponds que la vivacité de ces esprits nourris en leur propre jugement ne m'étonneroit point, pourvu qu'on leur eût proposé les maximes générales de la douceur, charité et simplicité, et le dé-

(1) Quis nos separabit à charitate Christi? Rom., c. VIII, v. 35.

pouillement des humeurs, inclinations et aversions naturelles, qui doit régner en la congrégation: car enfin, qui ne voudroit recevoir que des esprits avec lesquels il n'y eût point de peine, les religions ne serviroient guère au prochain, puisque ces esprits-là feroient presque bien par-tout.

O ma très chère mère, vivez joyeuse, toute brave, toute douce, toute jointe au Sauveur: et plaise à sa bonté de bénir la très sainte unité qu'il a faite de nous, et la sanctifier de plus en plus. Je salue nos chères sœurs. Hélas! que je leur souhaite de perfection!

Ce treizième jour de mai (1) (1615) auquel je commence la vingt-troisième année de ma vie en l'état ecclésiastique, plein de confusion d'avoir fait si peu d'état de vivre en la perfection de cet état.

330e LETTRE (liv. VI, let. 29).

LE MÊME, A LA MÊME.

Le saint lui rend compte du bon état où étoient ses filles d'Annecy, et l'exhorte à mettre sa confiance en Dieu dans l'entreprise de la fondation à laquelle elle travailloit, etc.

14 mai 1615.

O que mon ame, dès plusieurs jours en çà, est pleine de nouveaux et puissants desirs de servir le très saint amour de Dieu avec tout le zèle qui me sera possible! La vôtre, ma très chère mère, qui n'est

(1) C'est le 12 mai 1593 que notre saint avoit pris possession de la prevôté de Genève.

qu'une même chose, en fera de même: car comme pourroit-elle avoir diverses affections, n'ayant qu'une même vie et une même ame?

Nos sœurs font certes merveille, et incitent mon cœur à beaucoup de reconnoissance envers la bonté de Dieu, de laquelle je vois de si clairs effets en leurs ames. J'espère que celles de là vous donnent aussi de pareils sentiments, et que cette douceur céleste verse ainsi son esprit sur toute cette petite assemblée de créatures unies pour sa gloire.

Hélas! ma très chère mère, que d'obligations que nous avons à notre Seigneur, et combien de confiance nous devons avoir que ce que sa miséricorde a commencé en nous elle le parachèvera, et donnera tel accroissement à ce peu d'huile de bonne volonté que nous avons, que tous nos vaisseaux s'en rempliront, et plusieurs autres de ceux de nos voisins! Il ne faut que bien fermer la chambre sur nous; c'est-à-dire retirer de plus en plus tout notre cœur en cette divine bonté!

Je vous donne mille fois le bonsoir, et prie Dieu qu'il soit toujours au milieu de tout votre cœur, le bénissant de ses très saintes et plus desirables faveurs. Je salue toutes nos sœurs.

331e LETTRE (liv. V, let. 53).

LE MÊME, A UNE DAME.

Consolations à une mère sur la mort de son fils.

21 mai 1615.

Que mon ame est en peine de votre cœur, ma très chère mère! Car je le vois, ce me semble, ce pauvre cœur maternel tout couvert d'un ennui excessif; ennui toutefois que l'on ne peut ni blâmer, ni trouver étrange, si on considère combien étoit aimable ce fils, duquel ce second éloignement de nous est le sujet de notre amertume.

Ma très chère mère, il est vrai, ce cher fils étoit un des plus desirables qui fût oncques: tous ceux qui le connurent le reconnurent et le connoissent ainsi. Mais n'est-ce pas une grande partie de la consolation que nous devons prendre maintenant, ma très chère mère? Car en vérité, il semble que ceux desquels la vie est si digne de mémoire et d'estime vivent encore après le trépas, puisqu'on a tant de plaisir à les ramentevoir et représenter aux esprits de ceux qui demeurent.

Ce fils, ma très chère mère, avoit déja fait un grand éloignement de nous, s'étant volontairement privé de l'air du monde auquel il étoit né, pour aller servir son Dieu, et son roi, et sa patrie, en un autre nouveau monde. Sa générosité l'avoit animé à cela; et la vôtre vous avoit fait condescendre à une si honorable résolution, pour laquelle vous aviez re-

noncé au contentement de le revoir jamais en cette vie; et ne vous restoit que l'espérance d'avoir de temps en temps de ses lettres. Et voilà, ma très chère mère, que sous le bon plaisir de la providence divine il est parti de cet autre monde, pour aller en celui qui est le plus ancien et le plus desirable de tous, et auquel il nous faut tous aller, chacun en sa saison, et où vous le verrez plus tôt que vous n'eussiez fait, s'il fût demeuré en ce monde nouveau, parmi les travaux des conquêtes qu'il prétendoit faire à son roi et à l'Église.

En somme, il a fini ses jours mortels en son devoir et dans l'obligation de son serment. Cette sorte de fin est excellente, et ne faut pas douter que le grand Dieu ne la lui ait rendue heureuse, selon que dès le berceau il l'avoit continuellement favorisé de sa grace, pour le faire vivre très chrétiennement. Consolez-vous donc, ma très chère mère, et soulagez votre esprit, adorant la divine providence, qui fait toutes choses très suavement : et bien que les motifs de ses décrets nous soient cachés, si est-ce que la vérité de sa débonnaireté nous est manifeste, et nous oblige à croire qu'elle fait toutes choses en parfaite bonté.

Vous êtes quasi sur le départ pour aller où est cet aimable enfant. Quand vous y serez, vous ne voudriez pas qu'il fût aux Indes; car vous verrez qu'il sera bien mieux avec les anges et les saints qu'il ne seroit pas avec les tigres et barbares. Mais en attendant l'heure de faire voile, apaisez votre cœur ma-

ternel par la considération de la très sainte éternité, en laquelle il est, et de laquelle vous êtes toute proche. Et en lieu que vous lui écririez quelquefois, parlez à Dieu pour lui, et il saura promptement tout ce que vous voudrez qu'il sache, et recevra toute l'assistance que vous lui ferez par vos vœux et prières (1), soudain que vous l'aurez faite et délivrée entre les mains de sa divine majesté.

Les chrétiens ont grand tort d'être si peu chrétiens, comme ils sont, et de violer si cruellement les lois de la charité, pour obéir à celles de la crainte : mais, ma très chère mère, il faut prier Dieu pour ceux qui font ce grand mal, et appliquer cette prière-là à l'ame de votre défunt (2). C'est l'oraison la plus agréable que nous puissions faire à celui qui en fit une pareille sur la croix, à laquelle sa très sainte mère répondit de tout son cœur, l'aimant d'une très ardente charité.

Vous ne sauriez croire combien ce coup a touché mon cœur, car enfin c'étoit mon cher frère, et qui m'avoit aimé extrêmement. J'ai prié pour lui, et le ferai toujours, et pour vous, ma très chère mère, à qui je veux rendre toute ma vie un particulier honneur et amour, de la part encore de ce frère trépassé,

(1) Le saint fait ici allusion aux voyages de long cours, et aux secours temporels que les parents envoient à leurs enfants qui sont dans les pays étrangers.

(2) Cette prière est celle que le Sauveur fit sur la croix pour ceux qui le faisoient mourir : Mon père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font : *Pater, dimitte illis; non enim sciunt quid faciunt.* Luc, c. XXIII, v. 34.

duquel l'amitié immortelle me vient solliciter d'être de plus en plus, madame ma très chère mère, votre, etc.

332e LETTRE.

LE MÊME, A M. DESHAYES (1).

A son retour de Lyon il l'avertit de quelques petits dérangements de son fils dans le collège, et lui conseille de le retirer pour le mettre dans un collège plus resserré, ou de lui donner un précepteur ferme; il lui rend pourtant ce témoignage qu'il adhéroit à ses conseils, et montre une grande affection pour cet enfant.

Annecy, 5 juillet 1615.

Monsieur, convié par monseigneur l'archevêque de Lyon, j'ai été ces jours passés auprès de lui, où

(1) Pendant que le roi Louis XIII étoit à Beziers, on fit le procès à un gentilhomme nommé Deshayes de Cournemin, dont le père étoit gouverneur de Montargis, et qui avoit la survivance de ce gouvernement. Après avoir été page de la chambre du roi, il s'étoit mis à voyager dans sa jeunesse, il se fit connoître dans les cours de Suède et de Moscovie: il y fut même employé par le roi dans des affaires de peu de conséquence.

Il s'imagina que personne n'étoit plus capable que lui de traiter avec le roi de Suède; mais le cardinal de Richelieu, qui le regardoit comme un esprit léger, ne jugea pas à propos de le charger d'une négociation si considérable. Il fut si piqué de voir donner cette commission à un autre, que, pour se venger de la cour, il se rendit à Bruxelles, où il offrit ses services à Marie de Médicis et au duc d'Orléans.

Ils l'envoyèrent en Allemagne pour y emprunter de l'argent sur les pierreries de la reine-mère, et pour demander quelques secours à l'empereur. Le baron de Charnasé, plus habile que Deshayes, trouva moyen de le faire arrêter. Il fut conduit à Metz, d'où on le

je pensois trouver le loisir de demi-heure pour vous écrire; mais je ne sus oncques gagner cela sur la multitude des visites et de quelques autres occupations qui me furent données, outre quelques prédications: maintenant je répare la faute, et vous dirai hardiment le mal après la guérison.

Notre fils a eu fort affaire à se ranger à la discipline du collége, et lui étoit bien avis que cela étoit contraire à sa réputation. La racine de son mal est en une certaine grace qu'il a de gagner les esprits, et tirer les cœurs à soi, lesquels par après le tirent à eux, et lui donnent telles impressions qu'ils veulent. Il a eu pour cela prou de disputes avec ses maîtres,

transféra en Languedoc, où la cour étoit alors. On lui prit tous ses papiers, qui contenoient la preuve de ses intrigues.

Son père, qui étoit fort âgé, accourut au Pont-Saint-Esprit pour demander sa grace. Il alla descendre chez M. de Brienne, qui étoit son ami, et le pria de dire au cardinal qu'il étoit venu pour solliciter la grace de son fils, et qu'il l'espéroit des bontés de son éminence.

M. de Brienne fut trouver le cardinal, et il eut le courage de lui parler du fils par l'amitié qu'il avoit pour le père. Le cardinal lui demanda d'un air sévère pourquoi sa maison avoit servi de retraite à Deshayes. Brienne lui répondit sans s'étonner qu'il l'auroit offensé d'en prendre une autre, et que son éminence avoit l'ame trop belle et trop généreuse pour ne pas approuver sa conduite. Le cardinal se radoucit, et dit seulement qu'il falloit conseiller au vieux Deshayes de s'en retourner à Paris; mais il ne s'expliqua point sur la grace qu'on lui demandoit pour le fils.

M. de Brienne et son ami jugèrent dès-lors que Cournemin périroit sur un échafaud; et ils ne furent pas trompés dans leurs conjectures, car il eut la tête tranchée peu de jours après. Il témoigna beaucoup de foiblesse, et il reçut le coup de la mort en versant un torrent de larmes.

qui le vouloient empêcher de sortir et de prendre des libertés contraires aux régles du collége; et je l'ai encore plus souvent réprimandé, en quoi il m'a extrêmement obligé par le sentiment qu'il a témoigné d'être marri de me déplaire, si que enfin, pour l'amour de moi, il commence fort à se bien ranger; et par ce moyen il tireroit encore mon cœur à soi, s'il ne lui étoit déja tout acquis.

S'il persévère, nous aurons occasion de nous en contenter; s'il ne le fait pas, il faudra user de l'un de ces deux remédes, ou bien le retirer dans un collége un peu plus fermé que celui-ci, ou bien lui donner un maître particulier qui soit homme, et auquel il rende obéissance. Car enfin cet enfant est votre unique, et certes grandement aimable : néanmoins le voilà en ses années périlleuses, que la nourriture de page rend encore plus dangereuses; mais il ne se faut point lasser de bien cultiver cette plante, car elle rendra sans doute de très bons fruits.

Il ne se peut dire combien nous sommes grands amis, ni combien il me respecte : cela avec un maître particulier suffira pour le bien conduire, si par aventure il ne persévéroit pas; mais j'espère qu'il le fera : car les pères barnabites et M. Peyssard m'assurent grandement qu'il observe maintenant fort exactement ce qu'il m'a promis. Je vous supplie de lui écrire que je vous ai témoigné du contentement de lui, afin de lui donner courage de continuer.

La grande peine que j'avois de lui, c'est à cause de l'eau, sur laquelle il se plaît extrêmement; et je

craignois qu'il ne se plût encore de se mettre dedans pour se baigner en quelque endroit dangereux, parceque toutes les années il s'y perd quelqu'un. Mais il m'oblige infiniment en cela, car il ne s'y met point. En somme, sachez, je vous supplie, monsieur, que cet enfant m'est cher comme mes yeux, et que de son côté il paternise excellemment à m'aimer; et si j'espère que, passé ces années périlleuses, on le verra encore paterniser en plusieurs autres conditions, Dieu aidant.

Nous avons la paix, graces à notre Seigneur: plaise à sa divine majesté qu'elle dure, et qu'elle donne ouverture à quelque bonne intelligence et alliance pour le prince de Piémont, qui est le plus sage, le plus courageux et le plus dévot prince qui ait été il y a long-temps. J'écris sans aucun loisir, c'est pourquoi je prendrai la confiance de ne point écrire à madame ma très chère fille, à laquelle indivisement avec vous, monsieur, je souhaite mille et mille bénédictions, demeurant pour jamais votre, etc.

333e LETTRE (liv. V, let. 3).

LE MÊME, A LA MÈRE DE CHANTAL.

Le saint lui rend compte de ce qui se passa au retour d'un voyage qu'il fit à Lyon, et particulièrement de l'assistance qu'il donna à madame de Travernay dans sa dernière maladie, et de la parfaite résignation de la défunte.

14 juillet 1615.

Par cette première commodité, je vous rends

compte de notre voyage, ma très chère mère. Certes, quand M. l'archevêque (1) me laissa, il me témoigna beaucoup d'amitié. Or je cultiverai la faveur que ce grand prélat me fait, le plus soigneusement qu'il me sera possible.

Nous vînmes donc ce jour-là (2) à Saint-Prix (3), et toujours avec la bonne dame la présidente N., qui m'ouvrit son cœur, autant que l'occasion le lui permit, fort franchement. C'est un bon cœur en vérité, et auquel je souhaite beaucoup de vraie prospérité : elle a grand besoin d'être assistée et appuyée bien doucement, pour la multitude des travaux que la vivacité de son esprit lui donne, qui ne cesse guère de lui fournir des motifs, pour lui agrandir son mal.

Elle demanda congé à monseigneur l'archevêque d'entrer vers vous (4), lequel le lui accorda, et lui donna même espérance de lui permettre d'y coucher. Quand cela arrivera, aidez-la bien, ma très chère mère; car elle le mérite, et en a besoin. Si elle vient ici (5) l'année prochaine, comme elle en a fait dessein, alors nous aurons plus de moyens de la bien consoler. Je vous écrirai un petit billet à part, afin qu'elle le voie; ayant bien du desir qu'elle sache que je la chéris et estime pour la plus grande gloire de Dieu.

(1) Le cardinal Denys de Marquemont, archevêque de Lyon.
(2) Vendredi 10 juillet.
(3) Saint-Prix est à deux lieues au sud-est de la ville de Lyon.
(4) Dans le monastère de Lyon. — (5) A Annecy.

J'arrivai samedi à Seissel (1), où je prêchai le dimanche matin, et vins coucher en cette ville, et trouvai à mon arrivée pour nouvelles que madame de Travernay étoit en l'article de la mort; je partis hier de grand matin pour lui rendre mon dernier devoir, puisqu'elle étoit de mes filles (2). A mon arrivée elle s'élança à mon cou avec une joie extraordinaire à son humeur mélancolique, elle qui jamais ne me fit aucune caresse. En somme, elle se remit tellement, qu'encore que je ne pense pas qu'elle la fasse longue, si est-ce que je pense qu'elle vivra encore plusieurs jours.

Elle se confessa derechef à moi pour sa consolation, et non par sa nécessité: car elle avoit reçu le jour précédent tous ses sacrements, et même l'extrême-onction; et fit la plus absolue indifférence que j'aie jamais vue; car ses domestiques et ses voisins la pressant de faire des vœux pour guérir, jamais elle ne le voulut, mais dit que ce que Dieu feroit lui seroit agréable, et qu'elle ne voudroit pas, par le moindre desir du monde, demander à Dieu ni la vie ni la mort, lui laissant sans réserve sa vie entre les mains, pour en faire à son gré; et ce qui lui plairoit seroit aussi ce qu'elle vouloit.

Mais elle disoit cela si fermement, que je voyois

(1) Seissel est une ville de France dans le Bugey, environ à six lieues à l'ouest nord-ouest de la ville d'Annecy, et assise sur le Rhône, qui commence à y porter bateau.

(2) S. François avoit aussi tenu une fille de cette dame sur les fonts de baptême.

clairement que c'étoit tout de bon, que ce lui étoit tout un : et bien qu'elle dît que sa Françon, ma filleule, lui touchoit un peu le cœur, parcequ'elle étoit encore petite, néanmoins elle ajoutoit, non seulement avec force, mais avec tendreté, que si Dieu la retiroit, il sauroit bien ce qu'il feroit de cette fille, et que, pour elle, elle ne vouloit nullement desirer de vivre, sinon tout ainsi que Dieu le voudroit.

En somme, je lui dis ce que je sus, et tout à son gré. Je la laissai en paix sans apparence de mal, sans plainte, sans témoigner aucune sorte de passion, sinon de revoir son mari, qui étoit la seconde chose qu'elle avoit desiré avant son trépas.

Ces petites histoires villageoises me plaisent et m'édifient, et c'est pourquoi je vous les raconte. J'écris à monseigneur l'archevêque par honneur. Ma très chère mère, je suis, comme vous savez vous-même, tout vôtre, sans réserve ni différence quelconque. Vivez tout généreusement et noblement joyeuse en celui qui est notre unique joie. Je salue du fond de mon cœur ma très chère fille ma mère, et mes chères filles, avec nos chères novices, entre lesquelles je chéris particulièrement ma sœur F. A. ma cousine, parcequ'elle est la cadette.

Adieu, adieu, ma très chère mère. Le doux Jésus soit à jamais notre vie. Amen.

334e LETTRE (liv. VI, let. 63).

LE MÊME, A UNE VEUVE.

C'est un grand bonheur à la jeunesse d'avoir quelqu'un pour veiller sur elle, parcequ'en cet âge l'amour-propre aveugle la raison.

14 juillet 1615.

Cette fausse estime de nous-mêmes, ma chère fille, est tellement favorisée par l'amour-propre, que la raison ne peut rien contre elle. Hélas! c'est la quatrième chose difficile à Salomon, et laquelle il dit lui avoir été inconnue, que le chemin de l'homme en sa jeunesse. Dieu donne à M. N. beaucoup de grace, d'avoir M. son grand-père qui veille sur lui. Que longuement puisse-t-il jouir de ce bonheur!

O ma fille! croyez que mon cœur attend le jour de votre consolation avec autant d'ardeur que le vôtre. Mais attendez, ma très chère sœur; *attendez*, dis-je, *en attendant* (1); afin que je me serve des paroles de l'Écriture. Or attendre en attendant, c'est ne s'inquiéter point en attendant; car il y en a plusieurs qui en attendant n'attendent pas, mais se troublent et s'empressent.

Nous ferons prou, chère fille, Dieu aidant: et tout plein de petites traverses et secrètes contradictions qui sont survenues à ma tranquillité me donnent une si douce et suave tranquillité, que rien plus, et me présagent, ce me semble, le prochain

(1) Expectans expectavi Dominum. Ps. XXXIX, v. I.

établissement de mon ame en son Dieu, qui est certes non seulement la grande, mais, à mon avis, l'unique ambition et passion de mon cœur: et quand je dis mon ame, je dis de toute mon ame, y comprenant celle que Dieu lui a conjointe inséparablement.

Et puisque je suis sur le propos de mon ame, je vous en veux donner cette bonne nouvelle, c'est que je fais et ferai ce que vous m'avez demandé pour elle, n'en doutez point; et vous remercie du zéle que vous avez pour son bien, qui est indivis avec celui de la vôtre, si vôtre et mien se peut dire entre nous pour ce regard. Je vous dirai plus; c'est que je la trouve un peu plus à mon gré que l'ordinaire, pour n'y voir plus rien qui la tienne attachée à ce monde, et plus sensible aux biens éternels.

Que si j'étois aussi vivement et fortement joint à Dieu comme je suis absolument disjoint et séparé du monde, mon cher Sauveur! que je serois heureux! et vous, ma fille, que vous seriez contente! Mais je parle pour l'intérieur et pour mon sentiment: car mon extérieur, et, ce qui est le pis, mes déportements sont pleins d'une grande variété d'imperfections contraires; *et le bien que je vous veux, je ne le fais pas* (1): mais je sais pourtant bien qu'en vérité et sans feintise je le veux, et d'une volonté inviolable.

Mais, ma fille, comment donc se peut-il faire que sur une telle volonté tant d'imperfections paroissent

(1) Non quod volo bonum hoc ago. Rom., c. VII, v. 15.

et naissent en moi? Non, certes, ce n'est pas de ma volonté, ni par ma volonté, quoiqu'en ma volonté, et sur ma volonté. C'est, ce me semble, comme le gui, qui croît et paroît sur un arbre et en un arbre, bien que non pas de l'arbre, ni par l'arbre. O Dieu! pourquoi vous dis-je tout ceci, sinon parceque mon cœur se met toujours au large et s'épanche sans bornes quand il est avec le vôtre?

Si vous demeuriez de delà, je serois bien aise d'entreprendre le service que le révérend père N. desire de moi pour cette dame; mais cela n'étant point, il me semble qu'un autre, qu'elle aura moyen de voir plus souvent, se rendra plus utile à cette bonne œuvre; et moi cependant je prierai notre Seigneur pour elle: car sur les bonnes nouvelles que vous m'en donnez, je commence à l'aimer tendrement, la pauvre femme. Hélas! quelle consolation de voir reverdir cette pauvre ame, après un si dur, si long et si âpre hiver.

Je vous suis ce que Dieu sait. Amen.

335e LETTRE (liv. VII, let. 23).

LE MÊME, A LA MÈRE DE CHANTAL.

Il la console dans ses sécheresses, et l'encourage à les supporter patiemment, sur-tout par une pensée qui lui étoit survenue dans l'oraison, sur ces paroles du Pater, *Que votre nom soit sanctifié.*

21 juillet 1615.

Ma très chère fille, un jour Madeleine parloit à

notre Seigneur; et s'estimant séparée de lui, elle pleuroit et le demandoit, et étoit tant empressée, *que le voyant, elle ne le voyoit point* (1).

Or sus, courage! ne nous empressons point: nous avons notre doux Jésus avec nous; nous n'en sommes pas séparés; au moins je l'espère fermement. *De quoi pleurez-vous, ô femme* (2)? Non, il ne faut plus être femme, il faut avoir un cœur d'homme; et pourvu que nous ayons l'ame ferme en la volonté de vivre et mourir au service de Dieu, ne nous étonnons ni des ténèbres, ni des impuissances, ni des barrières. Et à propos de barrières, Madeleine vouloit embrasser notre Seigneur, et ce doux Maître met une barrière. *Non*, dit-il, *ne me touchez point; car je ne suis pas encore monté vers mon Père* (3). Là haut il n'y aura plus de barrière: ici il en faut souffrir. Nous suffise que Dieu est notre Dieu, et que notre cœur est sa maison.

Vous dirai-je une pensée que je fis dernièrement en l'heure du matin que je réserve pour ma chétive ame? Mon point étoit sur cette demande de l'oraison dominicale: *Ton nom soit sanctifié* (4). O Dieu, disois-je, qui me donnera ce bonheur, de voir un jour le nom de Jésus gravé dans le fin fond du cœur de

(1) Vidit Jesum stantem, et non sciebat quia Jesus est. JOAN., c. XX, v. 14.

(2) Mulier, quid ploras? *Ibid.*, v. 15.

(3) Noli me tangere; nondum enim ascendi ad Patrem meum. *Ibid.*, v. 17.

(4) Sanctificetur nomen tuum. ORAT. DOM.

celle qui le porte marqué sur sa poitrine (1)? Je me ressouvins aussi des hôtels de Paris, sur le frontispice desquels le nom des princes auxquels ils appartiennent est écrit; et je me réjouissois de croire que celui de votre cœur est à Jésus-Christ. Il y veuille habiter éternellement.

Priez fort pour moi, qui suis tant et si paternellement vôtre.

336e LETTRE (liv. I, let. 57).

LE MÊME, A MONSEIGNEUR LE PRINCE DE PIÉMONT (VICTOR-AMÉDÉE).

Le saint l'instruit du bien que doit procurer aux peuples de Thonon et des environs l'établissement des pères barnabites dans cette ville; il lui expose en même temps les vœux qu'ils font pour la canonisation du bienheureux Amédée.

3 septembre 1615.

Monseigneur, suivant le commandement de votre altesse, je suis venu ici pour procurer l'introduction des pères barnabites en la sainte maison de Notre-Dame de compassion, et enfin le traité de cette affaire est parvenu jusqu'à l'arrêté ci-joint (2).

(1) En 1609, madame de Chantal s'imprima sur la poitrine le nom de Jésus avec un fer rouge, si profondément qu'elle en courut risque de sa vie; et du sang qui sortit de sa plaie, elle écrivit de nouveaux vœux pour s'unir à son divin époux irrévocablement.

(2) L'arrêté dont il est parlé ici étoit que le prieuré conventuel de Contamine demeureroit aux clercs réguliers de Saint-Paul, dits barnabites, avec tous ses droits, fruits, revenus et appartenances quelconques; que les pères barnabites auront soin du collége, et tien-

Or il ne se peut dire combien l'avancement des pères barnabites en ces contrées de deçà sera utile pour celui de la gloire de Dieu, non seulement pour la confirmation de la foi parmi ces bons peuples, qui, à la faveur de l'incomparable courage et rare piété de monseigneur, père de votre altesse, ont été remis dans le giron de la sainte Église catholique, mais aussi pour la confusion des ennemis de la foi, qui environnent de toutes parts cette province, de laquelle il ne se peut faire que le bien spirituel ne s'écoule petit à petit sur le voisinage, qui par ce moyen pourra recevoir insensiblement de grandes dispositions pour se convertir et réduire au devoir.

Mais encore, monseigneur, je ne puis me retenir que je ne témoigne la joie que je sens de quoi, par la venue de ces bons pères en cette ville, nous verrons refleurir le saint service divin dans l'église de saint Augustin, fondée par le fameux Amédée, grand aïeul de votre altesse, et en une ville honorée de la naissance de cet excellent serviteur de Dieu, le

dront pour les lettres humaines quatre professeurs, qui enseigneront jusqu'à la rhétorique inclusivement, instruiront les enfants du séminaire, célèbreront les offices divins, selon leurs constitutions, dans l'église de Saint-Augustin, entendront les confessions, feront les catéchismes, et prêcheront selon leur coutume, etc. C'est pourquoi S. François leur remit l'église de Saint-Augustin, avec sa maison, sa place, ses jardins, et son cimetière. Quant au reste, ils furent obligés à toutes les charges du prieuré, et à donner, quand il seroit à propos, des pères de leur ordre pour enseigner la philosophie et la théologie*, etc.

* *Vie de S. François de Sales*, par Aug. de Sales, page 458.

bienheureux Amédée, duquel nous respirons la canonisation avec des desirs nompareils; espérant que par la publique invocation de son secours nous obtiendrons la fin de tant d'afflictions, de pestes et tempêtes, desquelles, depuis quelques années, il a plu à Dieu de visiter ce peuple.

Votre altesse, monseigneur, a pour le partage de la splendeur héréditaire et toujours croissante de sa sérénissime origine la gloire des œuvres de sa douce et immortelle piété: et pour cela, comme elle est l'un des fleurons de la couronne de monseigneur son père, elle est aussi l'une des plus précieuses colonnes du temple de Dieu le Père éternel.

Donc pour l'une et l'autre qualités je prends la confiance d'implorer la bonté de votre altesse en toutes les occurrences qui regardent les affaires de la sainte religion catholique, entre lesquelles celle de l'amplification de ces bons pères barnabites, et le rétablissement du service divin en tous les monastères de deçà, étant l'un des plus importants, je le recommande très humblement au zéle de votre altesse, à laquelle je fais très humblement révérence, ne cessant point de lui souhaiter le comble des faveurs célestes; et demeure, monseigneur, votre, etc.

337e LETTRE.

LE MÊME, A M. JEAN-FRANÇOIS DE SALES, SON FRÈRE, ALORS CHANOINE DE LA CATHÉDRALE DE SAINT-PIERRE DE GENÈVE (1).

Le saint lui annonce qu'il l'a choisi pour être son grand-vicaire.

Thonon, 8 septembre 1615.

J'ai regretté dès hier au soir la perte que nous avons faite, mon cher frère, de notre bon monsieur le vicaire; car j'en sus la nouvelle par une lettre de monsieur le premier président. L'amitié fraternelle que ce pauvre défunt nous portoit à tous m'obligera à jamais de chérir et honorer sa mémoire, et de prier souvent pour son ame, comme j'ai fait dès aujourd'hui. Il y a long-temps que je prévoyois cet accident, en la mauvaise conduite qu'il tenoit pour sa santé, et ayant pensé, depuis que j'ai su plus particulièrement qu'il étoit en état de nous quitter bientôt, qui je pourrois rendre successeur en sa charge; enfin, après plusieurs considérations, j'ai résolu de vous y appeler; et ce seul motif vous suffira pour l'accepter, et à tout le monde pour l'approuver, que de cette charge dépend une

(1) M. Jean-François de Sales, frère du saint évêque, qui étoit d'une humeur austère, se jeta d'abord dans l'ordre des capucins, et porta leur habit plus de dix mois; mais sa santé ne lui permit pas d'y rester. En étant sorti, il fut fait chanoine de Saint-Pierre de Genève. Puis S. François de Sales le nomma son grand-vicaire.

grande partie du bien de ce diocèse et de mon honneur, dont votre proximité vous pressera d'avoir plus de soin et de jalousie que nul autre n'en sauroit prendre ; ni vous ne devez pas alléguer au contraire que vous n'avez pas la connoissance des choses des procès, car c'est la moindre des fonctions du grand-vicaire, et pour le bon succès de laquelle il suffit qu'il ait de la vigilance et du zéle, pour faire que les autres officiers fassent bien leurs devoirs, et qu'il établisse un bon substitut et des bons assesseurs. Mais de cela, nous en parlerons à mon retour, Dieu aidant: cependant faites pour moi comme si déja vous étiez établi ; et sera bon de mettre la cure de Boussi au concours au plus tôt. Je pense partir d'aujourd'hui en huit jours, et d'arrêter trois ou quatre jours en chemin, étant prié par monsieur d'Angeville de passer à la Roche, pour voir certain différent qu'il a avec ses chanoines.

La contagion ne fait nul progrès, graces à notre Seigneur, sinon dans Genéve, où elle moissonne rudement. Dieu vous bénisse, et je suis tout en lui votre, etc.

338e LETTRE (liv. II, let. 64).

LE MÊME, A UNE ABBESSE DE L'ORDRE DE SAINTE-CLAIRE.

Les religieuses doivent renoncer à toute propriété. L'oraison doit être pratiquée dans les communautés religieuses, et l'usage de la confession et de la communion y doit être fréquent. Importance des confesseurs extraordinaires; objection frivole sur ce sujet, avec sa réponse. Utilité des communications spirituelles: la manière d'en bien user.

Thonon, 12 septembre 1615.

Ne pensez jamais, ma très chère sœur, que je puisse oublier votre personne, ni les nécessités temporelles de votre monastère, que j'ai trouvées, certes, encore plus grandes qu'on ne m'avoit dit. Je prévois seulement qu'il nous faudra attendre que les soupçons de contagion cessent pour faire faire plus fructueusement la quête, et cependant je ferai faire les patentes requises. Au reste, mon cœur amoureux de la sainteté de votre assemblée, quoique je ne l'aie vue qu'en passant, et plutôt entrevue que vue, ne me permet pas de partir sans vous exhorter en N. S. de poursuivre constamment l'exécution de la sacrée inspiration que Dieu vous a donnée de perfectionner de plus en plus cette vertueuse compagnie, par une pure et simple privation de toute propriété, par les exercices de la sainte oraison mentale, et par une fervente fréquentation des divins sacrements.

Et ne doutez point, ma chère sœur, que le père Garinus ne vous soit favorable, si vous lui représen-

tez naïvement et humblement vos dignes prétentions; car c'est un docteur de grand jugement et longue expérience, grandement zélé aux constitutions ecclésiastiques, et à l'établissement du concile de Trente, comme sont tous les gens de bien. Vous lui pourrez donc confidemment dire que vous m'avez touché un mot de vos affaires; car je sais bien qu'il ne le trouvera pas mauvais, étant, comme il est, de mes meilleurs amis, et qui sait bien que je n'ai pas accoutumé de rien gâter, et que je ne suis point entrepreneur d'autorité, ains homme qui ne trouble rien: et pourrez encore lui dire tout ce que j'ai dit; de quoi, pour vous rafraîchir la mémoire, je vous ferai une répétition.

Premièrement, que le renoncement de toute propriété et l'exacte communauté de toutes choses est un point de très grande perfection, et qui doit être desiré de tous les monastères, et suivi par-tout où les supérieurs le veulent: car encore que les religieuses qui n'en ont pas l'usage en leurs maisons, ne laissent pas d'être saintes, la coutume les dispensant, si est-ce qu'elles sont en extrême danger de cesser d'être saintes, quand elles contredisent à l'introduction d'une si sainte observance, tant aimable et tant recommandée par le père saint François et la mère sainte Claire, et qui rend les religions riches en leur pauvreté, et parfaitement pauvres en leurs richesses.

Le *mien* et le *tien* étant les deux mots qui, comme disent les saints, ont ruiné la charité; et ne sert à rien de dire, notre voile, notre robe, nos chemi-

settes, ou nos mutandes, si en effet leur usage n'est pas indifférent et commun à toutes les sœurs; les paroles étant peu de chose, si les effets ne correspondent. Et comme peut être dite commune une chose que nul n'emploie que moi? Or j'ai vu en un monastère, où j'avois une fort proche parente, que toute la difficulté de cet article étoit en la douilletterie de quelques sœurs, en ce qui regarde les chemisettes et les linges; j'admirai que la lessive ne suffît pas pour ce sujet à des filles de celui qui baisoit tendrement les ladres, et de celle qui baisoit les pieds des sœurs revenantes de dehors.

Certes, qui est douillet de porter un linge ou un drap lavé, parcequ'il a été auparavant le lavement porté par son frère chrétien, je ne sais pas comme il ose dire qu'il aime son prochain comme soi-même; et faut qu'il ait un grand amour-propre, qui le fasse estimer si net en comparaison des autres.

Or la façon de mettre tout en commun est bien aisée, quand tout est ensemble en un coffre ou en une garde-robe, et qu'une distribue à toutes, selon leurs nécessités indistinctement, ce qu'il leur faut, sans avoir égard à autre chose qu'à la nécessité, et à la volonté de la supérieure. En quelques congrégations même (1) on change les chapelets et tous les petits meubles de dévotion, au sort, à chaque commencement d'année.

Quant à l'oraison et à la fréquence des sacrements, il n'y a point de difficulté, ce me semble, sinon pour

(1) La Visitation observe cette pratique.

le dernier, de gagner le père confesseur, afin qu'il ne laisse pas de faire la charité aux sœurs, les oyant en confession, quand il en sera requis par la supérieure.

Mais il y a un point d'importance, duquel je vous touchai un mot, que pour le bien de votre famille vous devez demander à vos supérieurs, et qu'ils ne peuvent en bonne conscience vous refuser : c'est que deux ou trois fois chaque année il vous aient à offrir des autres confesseurs extraordinaires (suivant le commandement du sacré concile de Trente), qui oyent les confessions de toutes les sœurs. Et la congrégation des cardinaux a déclaré que, les supérieurs étant négligents en cet article, les évêques le fassent eux-mêmes, et que cela se fasse même plusieurs autres fois de l'année, s'il est requis. Or il est requis, quand la supérieure voit des sœurs grandement troublées et difficiles ou répugnantes à se confesser au confesseur ordinaire, pourvu que ce ne soit pas toujours, ains parfois seulement et sans abus.

Mais, pour ce dernier point, il semble qu'il ne soit pas convenable de le demander, puisque l'ordre mis par le concile suffit pour la satisfaction de votre congrégation. Et ne faut nullement recevoir les allégations au contraire ; car rien ne se fait en ce monde, qui ne soit contredit par les esprits minces et fâcheux; et de toutes choses, pour bonnes qu'elles soient, on en tire des inconvénients quand on veut picoter. Il se faut arrêter à ce que Dieu ordonne, et à son Église, et à ce que les saints et saintes enseignent ; ni il ne

faut pas dire que votre ordre soit exempt des constitutions du sacré concile: car outre que le concile est sur tous les ordres, s'il y a aucun ordre qui doive obéir aux conciles et à l'Église romaine, c'est le vôtre, puisque le père saint François l'a si souvent inculqué.

Mais, ce dit-on, il se pourroit faire qu'une fille sachant qu'elle pourra avoir un confesseur extraordinaire, elle gardera ses péchés jusques à sa venue; là où, s'il n'y avoit point d'espérance d'autre confesseur, elle ne les garderoit pas.

Il est vrai que cela pourroit arriver; mais il est vrai aussi qu'une fille qui sera si malheureuse que de faire des mauvaises confessions et des communions indignes pour attendre l'extraordinaire, elle ne fera pas grand scrupule d'en faire plusieurs, et plusieurs mauvaises, pour attendre la mutation du confesseur, ou la venue du supérieur. Et, en somme, cet inconvénient n'est pas comparable à mille et mille pertes d'ames que la sujétion de ne se confesser jamais qu'à un seul peut apporter, comme l'expérience le fait connoître: et, en somme, c'est une présomption insupportable à qui que ce soit, de penser mieux entendre les nécessités spirituelles des fidèles et de s'imaginer d'être plus sage que le concile. Il vous faut donc tenir bon à ce point, et ne se laisser point emporter aux considérations de l'esprit humain.

Restent les communications spirituelles, lesquelles aussi je vous dis être fort utiles, pourvu qu'elles soient faites à propos. Et premièrement, nul, comme

je pense, ne les vous peut défendre; car tant que j'ai su voir en la régle de S. François et de Ste. Claire, il n'y a rien qui les empêche; ains seulement ce qui y est dit empêche toute sorte d'abus. Et je vous dirai comme on les fait entre les filles de la mère Thérèse, qui sont à mon avis les plus retirées de toutes : elles se font donc en cette sorte.

La fille qui desire communiquer quelque chose le dit à la supérieure : la supérieure considère si la personne à laquelle on veut communiquer est de bonne qualité, et propre à consoler; et si elle est telle, on la demande ou prie de venir; et étant venue, on méne la fille qui veut communiquer à la treille, et le rideau demeure sur la treille; et puis on donne tout à l'aise loisir de communiquer, chacun se retirant en lieu d'où on ne puisse ouïr ce que dit celle qui communique, pourvu seulement qu'on la puisse voir. Que si on voit une fille qui veuille trop souvent communiquer avec une même, passé trois fois, on lui refuse, sinon que l'on vît une grande apparence de beaucoup de fruit, et que les personnes fussent hors de soupçon de vanité, mûres d'âge, et exercées en vertu.

Vous avez vu, je m'assure, ce que la bienheureuse mère Thérèse en dit, et cela suffira pour répondre à tous les inconvénients qu'on en pourroit alléguer. Et jamais ce ne fut l'intention des saints de priver les ames de telles saintes conférences, qui servent infiniment à beaucoup de vertus, et sont sans danger, étant bien faites. C'est grand cas,

comme c'est une subtile tentation : nous voulons garder la liberté de la propriété qui est contre la perfection, et ne voulons pas recevoir la liberté des communications, laquelle étant bien entendue nous aide à la perfection. Nous trouvons des inconvénients où les saints n'en trouvent point, et n'en trouvons point où les saints en trouvent tant.

Or ces communications ne se doivent pas faire pour apprendre des diverses manières de vivre en un monastère, mais pour apprendre à mieux et plus parfaitement pratiquer celle à laquelle on est obligé; et si, elles n'empêchent point les conférences publiques, ains elles servent pour les mieux digérer, et appliquer une chacune en son particulier.

J'avois oublié de dire que quand le confesseur extraordinaire vient, il faut que toutes les filles se confessent à lui; afin que celles qui en ont besoin ne soient pas découvertes, et que le malin ne sème point de reproches parmi la maison. Mais celles qui ne veulent pas prendre confiance à l'extraordinaire pourront, avant que de se confesser à lui, faire leur confession à l'ordinaire, et par après dire seulement quelques péchés jà confessés à l'extraordinaire, pour servir de matière à l'absolution.

J'ai été bien long, ma très chère sœur; mais j'ai voulu en ceci vous bien déclarer mon sentiment, afin que vous le sussiez plus distinctement; et tenez bon hardiment, pour introduire en votre maison la sainte et vraiment religieuse liberté d'esprit, et pour en bannir la fausse et superstitieuse liberté terrestre.

Ramenez ces bénites ames aux observances des saints conciles, et vous serez bien heureuse. Notre maître Garinus, et tous vos supérieurs majeurs, gens discrets et raisonnables, vous aideront, je n'en doute point; et même votre bon confesseur, qui est bien vertueux et sage religieux, ainsi que je puis connoître, et qui entendra bien la raison, quand elle lui sera bien remontrée.

Je vous salue mille et mille fois ès entrailles de la miséricorde de notre Seigneur, auquel je vous supplie de me recommander continuellement avec toute votre chère et vertueuse compagnie.

339e LETTRE (liv. VI, let. 89).

LE MÊME, A LA MÈRE FAVRE, SUPÉRIEURE DES FILLES DE SAINTE-MARIE, A LYON.

Il l'engage à porter avec courage, humilité et confiance, la charge de supérieure.

4 octobre 1615.

Or sus, ma très chère fille, puisque vous voilà sous la charge avec un peu d'appréhension, oyez ce que notre Seigneur dit en l'évangile d'aujourd'hui (1): *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez du repos en vos ames; car mon joug est suave, et mon fardeau léger* (2). Ma très chère

(1) L'évangile du jour de S. François d'Assise.

(2) Discite à me quia mitis sum et humilis corde, et invenietis requiem animabus vestris: jugum enim meum suave est, et onus meum leve. MATTH., c. XI, v. 29.

fille, moyennant l'aide de Dieu, nous ferons prou : mais il faut avec une courageuse humilité rejeter toutes les tentations de défiance en la très sainte confiance que nous avons en Dieu. Certes vous devez croire que cette charge vous ayant été imposée par le choix de ceux à qui vous devez obéir, Dieu se mettra à votre dextre, et la portera avec vous; ains la portera, et vous aussi: mais ne vous étonnez point.

Faites cet office pour l'amour de ce Sauveur, qui vous y a appelée : vous en serez déchargée quand il lui plaira.

Vous nous reviendrez voir quand il en sera temps. Pour moi, il y a long-temps que je prie Dieu pour vous fort particulièrement, estimant que sa divine providence se serviroit de vous pour l'acheminement de l'édifice spirituel de cette petite congrégation. Dieu soit à jamais au milieu de votre cœur. Amen.

340e LETTRE (liv. IV, let. 5).

LE MÊME, A UNE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION, SA NIÈCE.

Il faut servir Dieu selon son gré, non pas selon le nôtre, et ne point se regarder soi-même, mais le bon plaisir de Dieu et la Providence.

12 octobre 1615.

Que fait le cœur de ma très chère fille, que le mien aime en vérité très parfaitement? Je pense

certes qu'il est toujours fort uni à celui de notre Seigneur, et qu'il lui dit souvent :

Le Seigneur est ma lumière,
C'est ma garde coutumière ;
De qui saurois-je avoir peur ?
C'est l'Éternel qui m'appuie,
Ferme soutien de ma vie :
Qui peut ébranler mon cœur (1)?

Ma très chère fille, *jetez* profondément *votre pensée sur* les divines épaules du *Seigneur* et Sauveur, *et il vous* portera et vous *fortifiera* (2). S'il vous appelle (et il est vrai qu'il vous appelle) à une sorte de service qui soit selon son gré, quoique non selon votre goût, vous ne devez pas moins avoir de courage, ains davantage, que si votre goût concouroit à son gré : car quand il y a moins du nôtre en quelque affaire, elle en va mieux.

Il ne faut pas, ma chère niéce, ma fille, permettre à votre esprit de se regarder soi-même, et de se retourner sur ses forces, ni sur ses inclinations ; il faut ficher les yeux sur le bon plaisir de Dieu et sur sa providence.

Il ne faut pas s'amuser à discourir, quand il faut courir ; ni à deviser des difficultés, quand il les faut dévider.

Ceignez vos reins de force, et remplissez votre

(1) Dominus illuminatio mea, et salus mea ; quem timebo? Dominus protector vitæ meæ ; à quo trepidabo ? Ps. xxvi, v. 1 et 2.

(2) Jacta super Dominum curam tuam, et ipse te enutriet. Ps. liv, v. 23.

cœur de courage, et puis dites : Je ferai prou; *non pas moi, mais la grace de Dieu en moi* (1). *La grace de Dieu soit* donc *à jamais avec votre esprit. Amen* (2).

341e LETTRE (liv. III, let. 61).

LE MÊME, A LA MÈRE DE CHASTEL, A LYON.

Le saint la console dans les peines qu'elle éprouvoit d'être séparée de lui et de la mère de Chantal, qui l'avoit laissée à Lyon en qualité d'économe du monastère de la Visitation.

Le jour de saint Simon et saint Jude, 28 octobre 1615.

Certes, ma très chère fille, vous me faites bien plaisir de me nommer votre père; car j'ai en vérité bien un cœur amoureusement paternel pour le vôtre, lequel je vois bien toujours un petit foible en ses ordinaires légères contradictions qui lui arrivent; mais je ne laisse pas de l'aimer. Car encore qu'il lui semble quelquefois qu'il va perdre courage pour des petites paroles et répréhensions qu'on lui fait, toutefois il ne l'a encore jamais perdu son courage, ce pauvre cœur; car son Dieu l'a tenu de sa main forte, et selon sa miséricorde il n'a jamais abandonné sa misérable créature. O ma très chère fille, il ne l'abandonnera jamais : car quoique nous soyons troublés et angoissés de ces impertinentes tentations de chagrin et de dépit, si est-ce que jamais nous ne vou-

(1) Non ego, sed gratia Dei mecum. I. Cor., c. xv, v. 10.

(2) Gratia Domini nostri Jesu Christi cum spiritu vestro, fratres. Amen. Galat., c. vi, v. 18.

lons quitter Dieu, ni Notre-Dame, ni notre congrégation qui est sienne, ni nos régles qui sont sa volonté.

Vous dites bien en vérité, ma pauvre chère fille Marie, ce sont deux hommes ou deux femmes que vous avez en vous. L'une est comme une certaine Marie, laquelle, comme fut jadis S. Pierre, est un peu tendre, ressentante, et se dépiteroit volontiers avec chagrin quand on la touche : c'est cette Marie qui est fille d'Ève, et qui par conséquent est de mauvaise humeur. L'autre, c'est une certaine Marie qui a une très bonne volonté d'être tout à Dieu, et, pour être toute à Dieu, d'être toute simplement humble, et humblement douce envers tous les prochains : et c'est celle-ci qui voudroit imiter S. Pierre, qui étoit si bon après que notre Seigneur l'eut converti; c'est cette Marie qui est fille de la glorieuse vierge Marie, et par conséquent de bonne affection.

Et les deux filles de ces diverses mères se battent; et celle qui ne vaut rien est si mauvaise, que quelquefois la bonne a bien à faire à s'en défendre; et lors il est avis à cette pauvre bonne qu'elle a été vaincue, et que la mauvaise est plus brave. Mais non certes, ma pauvre chère Marie; cette mauvaise-là n'est pas plus brave que vous; mais elle est plus perverse, surprenante et opiniâtre ; et quand vous allez pleurer, elle est bien aise, parceque c'est toujours autant de temps perdu; et elle se contente de vous faire perdre le temps, quand elle ne vous peut pas faire perdre l'éternité.

Ma chère fille, relevez fort votre courage, armez-vous de la patience que nous devons avoir avec nous-mêmes; éveillez souvent votre cœur, afin qu'il soit un peu sur ses gardes à ne se laisser pas surprendre; soyez un peu attentive à cet ennemi; où que vous mettiez le pied, pensez à lui si vous voulez; car cette mauvaise fille est par-tout avec vous, et, si vous ne pensez à elle, elle pensera quelque chose contre vous: mais quand il arrivera que de sursaut elle vous attaque, encore qu'elle vous fasse un peu chanceler, et prendre quelque petite entorse, ne vous fâchez point, mais réclamez notre Seigneur et Notre-Dame; ils vous tendront la sainte main de leur secours, et s'ils vous laissent quelque temps en peine, ce sera pour vous faire derechef réclamer et crier de plus fort à l'aide.

N'ayez point honte de tout ceci, ma chère fille, non plus que S. Paul, qui confesse qu'il avoit deux hommes en soi, dont l'un étoit rebelle à Dieu, et l'autre obéissant. Soyez bien simple, ne vous fâchez point, humiliez-vous sans découragement, encouragez-vous sans présomption; sachez que notre Seigneur et Notre-Dame vous ayant mise au tracas du ménage, savent bien et voient que vous y êtes tracassée; mais ils ne laissent pas de vous chérir, pourvu que vous soyez humble et confiante. Mais, ma fille, n'ayez point honte d'être un peu barbouillée et poudreuse: il vaut mieux être poudreuse que tigneuse; et pourvu que vous vous humiliiez, tout se tournera en bien. Priez bien Dieu pour moi, ma chère fille,

certes toute bien-aimée; et qu'à jamais Dieu soit votre amour et protection. Amen.

342e LETTRE.

LE MÊME, A M. SIGISMOND D'EST, MARQUIS DE LANS, GOUVERNEUR DE SAVOIE.

Le saint lui rend compte de tout ce qui s'étoit passé entre M. l'archevêque de Lyon et lui, et de ce qui avoit été l'occasion du voyage que ce prélat avoit fait à Annecy pour y voir notre saint.

15 novembre 1615.

Monsieur, je réponds à la lettre qu'il vous plut de m'écrire hier, quatorzième de ce mois, que je reçois tout présentement, et supplie votre excellence de croire qu'en cette occurrence je regarde Dieu et ses anges pour ne rien dire qu'avec l'honneur que je dois à la vérité.

Dès l'avénement de monseigneur l'archevêque de Lyon en sa charge, il m'écrivit une lettre de faveur, par laquelle il me conjuroit d'entrer en une sainte amitié avec lui, à la façon des anciens évêques de l'Église, qui n'avoient qu'un cœur et qu'une ame, et qui, par la réciproque communication des inspirations qu'ils recevoient du ciel, s'entr'aidoient à supporter leurs charges, mais principalement quand ils étoient voisins les uns des autres. Et parceque je suis plus ancien en ordre que lui, il m'écrivit dès-lors qu'il me viendroit voir pour se prévaloir de ce que l'expérience m'auroit pu acquérir en notre profes-

sion, avec plusieurs telles paroles excessives en humilité et modestie.

Depuis il a toujours continué à vouloir me faire cet honneur, auquel n'estimant pas que je me dusse laisser prévenir, puisqu'il est le premier des évêques de France, et moi le dernier de Savoie, je l'allai voir à Lyon, comme votre excellence sait; et lui, par sa courtoisie, a voulu contr'échanger ma visite, sur l'occasion de celle qu'il faisoit de son diocèse à Lagnieu, Saint-André, Grolée, et autres lieux qui en dépendent, èsquels il avoit déja gagné une journée des trois qu'il y a d'ici à Lyon.

Et je ne sus nullement d'assurance sa venue que le soir avant qu'il arrivât; car encore que six jours auparavant le sieur de Medio, originaire de ce pays, mais chanoine de l'église de Saint-Nizier de Lyon, m'eût écrit qu'il avoit quelque opinion que monseigneur l'archevêque étendroit sa visite jusqu'ici, si est-ce que, n'y faisant pas fondement, j'envoyai un laquais pour le savoir, qui ne revint que le jeudi au soir avant le vendredi auquel monseigneur l'archevêque arriva.

Or il ne vint point à cachette, comme ont coutume de faire ceux qui traitent des affaires odieuses, mais au vu et au su de tout le monde, et amena avec soi huit hommes à cheval, entre lesquels il n'y en avoit point de marque, sinon le sieur Deville, docteur en théologie et grand prédicateur, originaire de Rossillon, près de Saint-Rambert, et son aumônier, nommé M. Rémond.

Etant ici, je vous assure que nous n'avons ni fait, ni dit, non pas même pensé aucun traité, ni pour les choses du monde, qui (si je ne me trompe) nous sont à tous deux fort à dégoût, ni pour les choses ecclésiastiques, n'ayant rien eu ni à démêler ni à mêler; mais seulement purement et simplement nous avons parlé des devoirs que nous avons au service de nos charges, de la façon des offices ecclésiastiques, et de telles choses entièrement spirituelles.

Il fit deux excellentes prédications, l'une en l'église cathédrale, l'autre au collége le jour de S. Charles, pleines de piété et de zéle. Il célébra tous les jours la messe en divers lieux; et ne fut jamais parlé de chose quelconque, sinon conformément à nos vocations. Votre excellence ne m'obligera pas peu, si elle en assure son altesse; et je lui engage pour cela mon honneur et ma réputation, et à Dieu, qui le sait, ma conscience et mon salut.

Que si votre excellence me le permet, je lui dirai, avec esprit de liberté, que je suis né, nourri et instruit, et tantôt envieilli en une solide fidélité envers notre prince souverain, à laquelle ma profession, outre cela, et toutes les considérations humaines qui se peuvent faire, me tiennent étroitement lié. Je suis essentiellement Savoisien, et moi et tous les miens; et je ne saurois jamais être autre chose. Je ne sais pas donc comme je puis jamais donner aucun ombrage, principalement ayant vécu comme j'ai fait.

Je me promets de la faveur de votre excellence que son altesse demeurera parfaitement satisfaite,

et que rien ne se saura de cet ombrage, qui affligeroit le bon monseigneur de Lyon beaucoup plus qu'il ne m'afflige pas moi, qui, par la suite du temps, des événements, serai toujours reconnu très assuré et très fidéle serviteur de son altesse, à laquelle je souhaite toute sainte prospérité.

343e LETTRE (liv. VI, let. 46).

LE MÊME, A UNE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION (1).

Importance et nécessité du dépouillement intérieur.

Vers décembre 1615.

Je le vois, certes, de mes propres yeux, ce me semble, et le sens de mon propre cœur, ma très chère fille, que vous avez fait une pratique de très grand dépouillement. Mais, ô que bienheureux sont les nus de cœur! car notre Seigneur les revêtira de graces, de bénédictions, et de sa spéciale protection. Pauvres et chétives créatures que nous sommes en cette vie mortelle, nous ne pouvons quasi rien faire de bon qu'en souffrant pour cela quelque mal : non pas même nous ne pouvons quasi pas servir Dieu d'un côté, que nous ne le quittions de l'autre; et souvent il nous convient quitter Dieu pour Dieu, renonçant à ses douceurs, pour le servir en ses douleurs et travaux.

Ma très chère fille, hélas! les filles que l'on marie renoncent bien à la présence des pères et mères et à leur pays, pour se soumettre à des maris bien sou-

(1) C'est vraisemblablement la mère Favre.

vent inconnus, ou au moins d'humeurs inconnues, afin de leur faire des enfants pour ce monde. Il faut bien que les filles de Dieu aient un courage encore plus grand que cela, pour former en sainteté et pureté de vie des enfants à sa divine majesté. Mais avec tout cela, ma très chère fille, jamais nous ne pouvons nous quitter, nous que le propre sang de notre Seigneur, je veux dire son amour, par le mérite de son sang, tient collés et unis ensemble. Certes, pour moi je suis en vérité si parfaitement vôtre, qu'à mesure que ces deux ou trois journées de distance semblent nous séparer corporellement, de plus fort et avec plus d'affection je me joins spirituellement à vous, comme à ma fille très chère. Vous serez la première auprès de notre mère en mes prières et en mes soucis: soucis pourtant bien doux, pour l'extrême confiance que j'ai en ce soin céleste de la divine Providence sur votre ame, laquelle sera bien heureuse, si elle jette aussi dans ce sein d'amour infini toutes ses appréhensions.

Or sus, ma chère fille, tenez vos yeux haut élevés en Dieu; agrandissez votre courage en la très sainte humilité, fortifiez-le en la douceur, confirmez-le en l'égalité; rendez votre esprit perpétuellement maître de vos inclinations et humeurs; ne permettez point aux appréhensions d'appréhender votre cœur: *un jour il vous donnera la science de ce que vous aurez à faire le jour suivant* (1). Vous avez ci-devant affranchi plusieurs passages, et c'a été par

(1) Dies diei eructat verbum. Ps. XVIII, v. 3.

la grace de Dieu: la même grace vous sera présente en toutes les occasions suivantes, et vous délivrera des difficultés et mauvais chemins l'un après l'autre, quand il devroit envoyer un ange pour vous porter ès pas plus dangereux.

Ne retournez point vos yeux devers vos infirmités et insuffisances, sinon pour vous humilier, et non jamais pour vous décourager. Voyez souvent Dieu à votre dextre, et les deux anges qu'il vous a destinés, l'un pour votre personne, l'autre pour la direction de votre petite famille. Dites-leur souvent à ces saints anges: Seigneurs, comment ferons-nous? Suppliez-les qu'ils vous fournissent ordinairement les connoissances du vouloir divin, qu'ils contemplent les inspirations que Notre-Dame veut que vous receviez de ses propres mamelles d'amour. Ne regardez point cette variété d'imperfections qui vivent en vous et en toutes les filles que notre Seigneur et Notre-Dame vous ont confiées, sinon pour vous tenir en la sainte crainte d'offenser Dieu, mais non jamais pour vous étonner; car il ne se faut pas ébahir si chaque herbe et chaque fleur requiert son particulier soin en un jardin.

J'ai su quelqu'une des graces que Dieu fit à notre très chère sœur Marie-Renée (1) sur son trépas. Elle étoit fort ma fille; car lorsque je fus là, elle fit

(1) Marie-Renée Iranel, veuve, fondatrice et première novice du second monastère de la Visitation à Lyon, en Bellecour, n'acheva pas l'année de sa probation, ayant fait une chute où elle s'enfonça trois côtes, et ayant caché son mal par mortification, en sorte qu'il

une revue de toute sa vie, pour me donner connoissance de ce qu'elle avoit été, avec une humilité et confiance incroyables, et sans grande nécessité, avec une extrême édification pour moi, quand j'y repense. La voilà maintenant à prier pour nous et pour vous spécialement, puisqu'elle est trépassée votre fille et sous votre assistance.

Faites-moi la consolation, ma chère fille, de m'écrire souvent, et de me dire toujours en confiance les choses que vous croirez que je puisse utilement savoir de l'état de votre cœur, que je bénis au nom de notre Seigneur de tout le bien; et suis en Dieu tout vôtre.

344e LETTRE (liv. VI, let. 45).

LE MÊME, A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE, SUPÉRIEURE DE LA VISITATION, A LYON.

L'amour de la vocation est un excellent moyen de se sanctifier. Remèdes aux tentations d'impureté, auxquelles les personnes les plus saintes sont exposées comme d'autres, pour leur servir d'épreuves. Les supérieures doivent veiller à l'observation des règles, au bon ordre, et à la bienséance en toutes choses, et faire porter respect aux choses saintes.

Annecy, 13 décembre 1615.

Il est vrai, ma très chère fille, nous avons bien tardé à vous écrire: il y a aussi trois semaines que pour moi je vais traînant entre la santé et la mala-

devint incurable. On lui fit faire profession avant sa mort, dix ou onze mois après la fondation du monastère, qui se fit le 2 février 1615.

die; mais ce n'est pas cela qui m'a empêché d'écrire : c'est que nulle commodité ne s'en est présentée, ni petite, ni grande. Dorénavant quand nous n'en aurons point ici, nous enverrons à Chambéri, car là elles ne manquent jamais. Mais vous, ma très chère fille, n'écrivez pas tant de lettres à chaque fois : il suffira, quand vous aurez tout écrit à la chère mère, de faire un seul petit billet au pauvre père, qui ne dit rien, sinon qu'il est tout vôtre.

Je suis consolé plus qu'il ne se peut dire de voir que vous chérissez ardemment votre vocation; cela seul vous peut sanctifier, et rien sans cela. Graces à Dieu, nous voyons que sa divine providence s'en veut servir pour le bien de plusieurs ames en divers endroits où l'on desire cette congrégation, laquelle par miracle est féconde, ce semble, au propre instant de sa naissance.

(Je pense bien que de ces filles, qui veulent voir la pratique et la forme des régles, il en faudra faire venir une partie ici, afin que vous ne soyez surchargée d'un soin excessif, et avec notre chère sœur Marie-Aimée (1), que je vois déja, ce me semble, un peu tremblante sous le faix : or Dieu agrandira son courage, et lui donnera la force d'un zéle généreux sur le fondement d'une humilité profonde.)

J'ai vu la tentation. Hélas! ma très chère fille, il en faut avoir; celle-là embarrasse quelquefois le cœur, mais jamais elle ne le terrasse, s'il est un peu sur ses gardes et hardi. Humiliez-vous grandement, et ne

(1) La mère Marie-Aimée de Blonay.

vous étonnez point. Les lis qui croissent entre les épines sont plus blancs; et les roses auprès des eaux sont plus odorantes, et deviennent musquées. *Celui qui n'est point tenté, que sait-il* (1)?

(Si votre peine vous tient au sentiment, comme il me semble que vous le signifiez, changez d'exercices corporels, quand vous en serez pressée : si vous ne pouvez bonnement changer d'exercices, changez de place et de posture. Cela se dissipe par ces diversités.

Si elle vous tient en l'imagination, chanter, se tenir avec les autres, changer d'exercice spirituel, c'est-à-dire passer de l'un à l'autre, et les changements de place, vous aideront encore.

Sur tout ne vous étonnez point, mais renouvelez souvent vos vœux, et humiliez-vous devant Dieu. Promettez à votre cœur la victoire de la part de la sainte Vierge.)

Si quelque chose vous tient en scrupule, dites-le hardiment et courageusement sans faire aucune réflexion, lorsque vous allez à la pénitence. Mais j'espère en Dieu qu'avec un esprit noble vous vous tiendrez exempte de tout ce qui peut donner scrupule.

Je veux bien que vous portiez une fois la semaine la haire, sinon que vous connoissiez que cela vous rendît trop paresseuse ès autres exercices plus importants, comme il arrive quelquefois.

Tenez bon, ma très chère fille, pour l'étroite observance des régles, pour la bienséance de votre

(1) Qui non est tentatus, quid scit? Eccles. c. xxxiv, v. 9

personne et de toute la maison. Faites observer un grand respect aux lieux et aux choses sacrées. Le soin que vous aurez en tout cela sera grandement agréable en notre Seigneur, sur-tout si vous le prenez avec humilité, douceur et tranquillité.

Nos sœurs vous diront toutes les nouvelles de deçà, et de la réception de la bonne madame de Chatelar, et de mademoiselle d'Avise. Cela fait un peu de mal au cœur des mondains, mais il n'y a remède; il faut que notre Seigneur soit servi.

Je dis à notre sœur de Gouffié que je voulois meshui m'essayer de donner de la générosité à la dévotion de nos sœurs, et en ôter la tendreté que l'on a souvent sur soi-même. Cette petite douilletterie qui ôte le repos (et nous fait desirer des particularités spirituelles et intérieures) nous fait excuser nos humeurs, et flatter nos inclinations: mais, ma très chère fille, ce n'est pas besogne faite, bien qu'en vérité toutes s'y acheminent. Or je ne doute point que Dieu ne vous donne les mêmes sentiments, puisque vous êtes un même esprit avec *tous nous*.

J'approuve que vous continuiez d'appeler notre mère, mère, puisque c'est votre consolation; et que vous m'appeliez père, puisque j'ai pour vous un cœur extraordinairement plus que paternel. Sachez, ma chère fille, que depuis que vous êtes en charge, vous m'êtes toujours si présente, que je suis, ce me semble, perpétuellement avec vous, non sans faire mille et mille souhaits sur votre chère ame.

Pour Dieu, saluez un peu monseigneur l'archevê-

que (1) quelquefois de ma part. Vous ne sauriez croire ce que je lui suis, et comme Dieu bénit sa petite visite qu'il fit ici. Je salue M. de Saint-Nizier, duquel vous vous louez tant: Dieu agrandisse ses bénédictions sur lui et sur notre M. l'aumônier. *Item* je salue madame la présidente Le Blanc, quand vous la verrez; et M. Colin et M. Vulliat, laissant à part ma chère sœur Marie-Péronne (2), à qui je suis tout, et à toutes nos bonnes sœurs. Je salue enfin votre cœur, que le mien chérit de toutes ses forces, et lui souhaite la bénédiction de celui de notre Seigneur, auquel soit gloire éternellement, amen, et à celui de sa très sainte Mère Notre-Dame.

Votre renouvellement n'ayant pas été fait le jour de la Présentation, vous le pourrez faire le jour de l'an, ou des Rois, ou comme monseigneur l'archevêque voudra; car je crois bien que vous voudrez que ce soit lui qui le reçoive. Nos sœurs d'ici dirent avant la messe, pendant que je m'habillois, le *Veni, Creator;* et après le renouvellement, le *Laudate Dominum, omnes gentes,* et prononcèrent bien gravement leur renouvellement.

Ma très chère fille, hélas! je suis tout vôtre.

(1) L'archevêque de Lyon.

(2) La mère Marie-Péronne de Chastel.

345e LETTRE (liv. VI, let. 28).

LE MÊME, A LA MÈRE DE CHANTAL.

La mère de Chantal s'étant plainte à notre saint de la pesanteur de la supériorité, il l'exhorte à la supporter avec courage. Il lui dit que ses filles seront sa couronne, et que sa congrégation est une source où bien des ames viendront puiser les eaux du salut.

18 décembre 1615.

Je crois que Dieu vous tient de sa main, ma très chère fille, car le révérend père général des feuillants (1) me l'écrit. Tenez-vous donc bien à lui, et regardez deux ou trois fois le jour si votre main n'est pas toujours fermement attachée à la sienne.

Voyez-vous, cette petite troupe de filles, c'est une couronne que Dieu vous prépare, et dont vous jouirez en la félicité éternelle : mais il veut que vous la portiez toute dans votre cœur en cette vie, et puis il la mettra sur votre tête en l'autre.

Les épouses anciennement ne portoient pas de couronne et de chapeau de fleurs au jour de leurs noces qu'elles n'eussent elles-mêmes amassées, liées et agencées ensemble. Je veux dire, ma chère fille, ne plaignez point la perte de vos commodités spirituelles, et des contentements particuliers de vos inclinations, pour bien cultiver ces chères ames ; car Dieu vous en récompensera au jour de vos noces éternelles.

Ne voyez-vous pas, ma chère ame (car mon cœur

(1) Dom Jean de Saint-François.

me fait dire ainsi), que votre petite congrégation est comme une fontaine sacrée en laquelle plusieurs ames puiseront les eaux de leur salut, et que déja plusieurs, à l'imitation de la vôtre, veulent ériger d'autres pareilles congrégations à la grande gloire de Dieu, et à la grande facilité du salut pour plusieurs.

Ne vous lassez donc nullement d'être mère, quoique les travaux et soucis de maternité soient grands. O ma fille très chère! que de bénédictions mon ame souhaite à la vôtre! Je salue nos sœurs professes du cœur qu'elles savent; et nos novices, d'un cœur qu'elles ne savent pas. Hé! Dieu répande sur elles l'esprit de douceur et de simplicité, l'esprit d'amour et d'humilité, l'esprit d'obéissance et de pureté, l'esprit de joie et de mortification! Ma fille, mon cœur est tout vôtre en ce même Sauveur. Dieu soit béni.

346e LETTRE (liv. IV, let. 53).

LE MÊME, A LA MÈRE FAVRE.

Il la loue de l'humble aveu qu'elle lui a fait d'avoir manqué de charité envers une personne, et l'exhorte à se réconcilier parfaitement avec elle, et à supporter les défauts de tout le monde.

18 décembre 1615.

Il est certes vrai, ma très chère fille, vos consolations me consolent grandement, mais sur-tout quand elles sont fondées sur une si ferme pierre comme est celle de l'exercice de la présence de Dieu. Cheminez donc toujours ainsi près de Dieu; car son ombre est plus salutaire que le soleil.

Ce n'est pas mal fait de trembler quelquefois devant celui en la présence duquel les anges mêmes trémoussent, quand ils le regardent en sa majesté; à la charge toutefois que le saint amour, qui prédomine en toutes ses œuvres, tienne aussi toujours le dessus, le commencement et la fin de vos considérations.

Voilà donc qui va fort bien, puisque ces petits éclairs de votre esprit ne font plus leurs saillies si soudaines, et que votre cœur est un peu plus doux. Soyez toujours fidéle à Dieu et à votre ame. Corrigez-vous toujours de quelque chose; mais ne faites pas ce bon office par force, ains tâchez d'y prendre plaisir, comme font les amateurs des exercices champêtres à émonder les arbres de leurs vergers.

Notre Seigneur sans doute suppléera à tout ce qui vous défaudra d'ailleurs, afin que vous puissiez faire une plus parfaite retraite auprès de lui, pourvu que ce soit lui que vous aimiez, que vous cherchiez, que vous suiviez. Aussi faites-vous, je le sais, ma fille; mais faites-le donc bien toujours, et me recommandez à sa miséricorde, puisque de tout mon cœur je suis votre, etc.

347e LETTRE (liv. IV, let. 58).

LE MÊME, A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION.

Que la naïve confession de sa faute est un trait généreux, et qu'il faut se supporter les unes les autres.

18 décembre 1615.

Si fait, si fait de par Dieu, ma très chère grande

fille, je sais bien quel cœur vous avez en mon endroit : mais ne voulez-vous pas que je prenne le temps et la saison pour y planter les plantes des vertus plus excellentes, desquelles le fruit est éternel? Or sus, je n'ai nul loisir ; mais je vous dis en vérité que votre lettre a embaumé mon ame d'un si doux parfum, que de long-temps je n'avois rien lu qui m'eût donné une si parfaite consolation. Mais je dis derechef, ma chère fille, que cette lettre m'a donné des élans d'amour envers Dieu qui est si bon, et envers vous qu'il veut rendre si bonne, que certes je suis obligé d'en rendre action de graces à sa divine providence. C'est ainsi, ma fille, qu'il faut tout de bon mettre la main dans les replis de nos cœurs, pour en arracher les ordes productions que notre amour propre y fait, par l'entremise de nos humeurs, inclinations et aversions.

O Dieu! quel contentement au cœur d'un père très aimant d'ouïr celui de sa fille très aimée protester qu'elle a été ennuyeuse et maligne! Que bienheureuse est cette envie, puisqu'elle est suivie d'une si naïve confession! Votre main écrivant votre lettre faisoit un trait plus vaillant que ne fit jamais celle d'Alexandre. Oh! faites donc bien, ma fille, ce que votre cœur a projeté. Ne vous étonnez point de ce qui s'est passé; mais simplement, humblement, amoureusement, confidemment, réunissez votre esprit à celui de cette bien aimable ame, qui, je m'assure, en recevra mille et mille consolations. Hélas! ma fille, c'est une grande partie de notre perfection

que de nous supporter les uns les autres en nos imperfections : car en quoi pouvons-nous exercer l'amour du prochain, sinon en ce support? Ma fille, elle vous aimera, et vous l'aimerez, et Dieu vous aimera toutes ; et moi, ma chère fille, vous m'aimerez aussi, puisque Dieu le veut, et ensuite de cela me donne un parfait amour de votre ame, que je conjure d'aller de bien en mieux, et de mieux en mieux au pourchas des vertus. Allez courageuse et relevée. Vive Jésus. Amen.

348e LETTRE (liv. II, let. 51).

LE MÊME, A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION (1).

Les fautes contre la vertu de religion sont considérables. Réflexions sur la naissance de notre Seigneur.

27 décembre 1615.

Il faut donc bien faire ainsi, ma très chère fille ; écrire seulement au père ou à la mère amplement, et à l'autre un seul petit billet.

La tentation de rire en l'église et à l'office est mauvaise, quoiqu'elle ne semble que folâtre et badine ; car, après la charité, la vertu de religion est la plus excellente. Car comme la charité rend à notre Seigneur l'amour qui lui est dû selon notre pouvoir, aussi la religion lui rend l'honneur et la révérence requise ; et partant, les fautes qui se commettent contre elle sont grandement mauvaises. Il est vrai qu'en cela je ne vois pas grand péché, puisque c'est

(1) Il y a apparence que c'est la mère de Chantal.

contre la volonté; mais il ne faut pas pourtant laisser cela sans quelque pénitence. *Quand l'ennemi ne peut pas rendre nos ames Marion, il rend nos cœurs Robin* (1); et il ne s'en soucie pas, pourvu que le temps se perde, que l'esprit se dissipe, et que toujours quelqu'un soit scandalisé. Mais voyez-vous, chère fille de mon cœur, n'épouvantez pas ces bonnes filles; car d'une extrémité elles pourroient passer à l'autre, ce qu'il ne faut pas.

Je ne vous dis pas encore mes pensées sur le sujet dont vous m'avez écrit, parceque c'est aujourd'hui Noël (2), jour auquel les anges viennent chercher le paradis en terre, où certes il est descendu en la petite spélonque de Bethléem, dans laquelle, ma chère fille, je vous trouverai ces jours suivants avec toutes nos chères sœurs, qui sans doute feront leur résidence, comme de sages abeilles, auprès de leur petit roi. Celles qui s'humilieront plus profondément le verront de plus près; car il est tout abymé dans le fin fond de l'humilité, mais humilité courageuse, confiante et constante. Ce doux enfant soit à jamais la vie de votre cœur, ma très chère fille, que je chéris nompareillement, et qui est toujours présent au mien, tant il plaît à Dieu que mon affection se fortifie par cette séparation de bien extérieur!

(1) C'est une manière de parler proverbiale, et qui signifie que lorsque le démon ne peut pas nous faire tomber dans la mélancolie, il tâche de nous porter à une joie immodérée.

(2) C'est-à-dire le temps ou l'octave de Noël; la date de cette lettre ne permet pas de prendre le mot de *Noël* pour le jour même de cette fête.

349e LETTRE.

LE MÊME, A M. DE FORAX.

Témoignages d'amitié.

En l'année 1615.

Et moi, monsieur mon très cher frère, je vais en esprit vous embrasser à ce retour, et vous offrir ce cœur que j'ai pour vous toujours plus plein de toutes les affections plus sincères qu'un frère peut avoir pour un frère extrêmement aimé, et presque autant aimé comme aimable. Mais, mon très cher frère, je ne dis pas sinon presque autant; car je confesse qu'après que je vous aime extrêmement, encore ne vous aimé-je pas assez selon vos mérites. Venez heureux, avec la bénédiction du fils (1) et de la mère dont vous venez de vénérer la sainte maison. Je suis votre plus humble frère et serviteur, etc.

(Sur le même cahier se trouve ce billet du sieur de Boisy, frère du bienheureux :)

Voilà encore quatre lignes du père, que je vais glisser dans mon paquet, parceque je désespérois, voyant ses affaires, qu'il pût les joindre : je l'avois déja fermé, et voici qu'il m'envoie ce billet. Bonsoir, votre serviteur. Il est extrêmement tard.

(1) Jésus et Marie.

350e LETTRE.

LA MÈRE FAVRE, A S. FRANÇOIS DE SALES.

Elle lui rend compte de ses peines, tant intérieures que corporelles et extérieures, et de la disposition de son ame.

1616.

Monseigneur et mon très cher père, que puis-je vous dire de moi? Je ne vois que croix en mon chemin. Outre les imperfections de mon esprit, je commence à ressentir importunément le contre-poids de mon corps, etc.

Nous vivons dans des incertitudes, rebuts et humiliations de telle nature, que je ne sais quelquefois où nous en sommes. Votre pauvre grande fille a bien besoin d'être fortifiée. En ces rencontres journalières de mortifications, je n'ai maintenant nul sentiment de courage, ni quasi de confiance, bien que, graces à Dieu, je ressente toujours en la pointe de l'esprit de l'affection à tout ce qui arrive, parceque je le vois comme chose permise de Dieu pour m'humilier. Il faut avouer, monseigneur, que tout ce qui se passe conduiroit fort à l'humilité quiconque en feroit son profit. Il me semble que le fruit que notre Seigneur nous veut faire tirer de là est un dénuement de toute chose créée, et l'affection de ne tenir qu'à lui seul. J'ai de temps en temps ces vues avec quelque sentiment, et d'autres fois je les ai sans aucun goût; et d'ordinaire je vis sans satisfaction. Dieu veuille que ce soit à sa gloire, et cela me suffit.

351e LETTRE.

S. FRANÇOIS DE SALES, A UNE DE SES FILLES SPIRITUELLES.

Effets de l'amour propre, bien contraires à l'amour du prochain, dont le saint propose un motif bien pressant.

Au commencement de 1616.

Quand sera-ce que cet amour naturel du sang, des convenances, des bienséances, des correspondances, des sympathies, des graces, sera purifié et réduit à la parfaite obéissance de l'amour tout pur du bon plaisir de Dieu? Quand sera-ce que cet amour propre ne desirera plus les présences, les témoignages et significations extérieures, ains demeurera pleinement assouvi de l'invariable et immuable assurance que Dieu lui donne de sa perpétuité? Que peut ajouter la présence à un amour que Dieu a fait, soutient et maintient? Quelles marques peut-on requérir de persévérance en une unité que Dieu a créée? La distance et la présence n'apporteront jamais rien à la solidité d'un amour que Dieu a lui-même formé.

Quand sera-ce que nous serons tous détrempés en douceur et suavité envers nôtre prochain? Quand verrons-nous les ames de nos prochains dans la sacrée poitrine du Sauveur! Hélas! qui regarde le prochain hors de là, il court fortune de ne l'aimer ni purement, ni constamment, ni également; mais là, mais en ce lieu, qui ne l'aimeroit, qui ne le supporteroit? qui ne souffriroit ses imperfections? qui le

trouveroit de mauvaise grace? qui le trouveroit ennuyeux? Or il est ce prochain, ma très chère fille, il y est dans le sein et dans la poitrine du divin Sauveur; il y est comme très aimé, et tant aimable que l'amant meurt d'amour pour lui, amant duquel l'amour est en sa mort et la mort en son amour.

352e LETTRE.

LE MÊME, A UN ÉVÊQUE.

Le saint lui apprend qu'il s'est employé à la réconciliation de deux personnes auxquelles ce prélat s'intéressoit; il attribue le succès au respect qu'elles avoient pour ce même prélat.

Annecy, 1er février 1616.

Monseigneur, je ne puis m'empêcher de vous resaluer toujours quand les commodités s'en présentent, desireux de vivre continuellement en vos souvenirs et en la sainte bienveillance dont vous m'honorez: c'est le seul sujet de ces quatre lignes; car, quant au reste, ce porteur fidèle vous dira toutes nos nouvelles, qui sont petites, comme en temps de paix.

J'ai bien voulu essayer d'accommoder sa volonté avec celle du sieur de Barraux; mais ils ont réciproquement refusé les ordonnances du médecin, disant qu'ils n'étoient pas malades: c'est-à-dire, ils ont bien avoué qu'ils avoient sujet de s'en vouloir l'un l'autre, mais qu'ils n'avoient nulle intention de se rechercher pour en tirer satisfaction, pour le respect qu'ils devoient à la vôtre, laquelle je les exhorterai tou-

jours de révérer comme le sanctuaire de leur bonheur; et moi je le ferai à jamais de tout mon cœur, comme étant sans fin, monseigneur, votre, etc.

353e LETTRE (liv. II, let. 11).

LE MÊME, A UNE NIÈCE.

Le saint l'exhorte à persévérer dans la résolution qu'elle avoit prise de servir Dieu, et ensuite lui prescrit la manière dont elle doit vivre.

5 mars 1616.

Ne pensez pas, je vous prie, ma très chère niéce ma fille, que c'ait été faute de souvenance ou d'affection si j'ai tant tardé à vous écrire; car à la vérité le bon desir que j'ai vu en votre ame de vouloir servir fort fidèlement Dieu en a fait naître un extrême dans la mienne de vous assister et aider de tout mon pouvoir, laissant à part le devoir que je vous ai d'ailleurs, et l'inclination que j'ai toujours eue pour votre cœur, à cause de la bonne opinion que j'en ai dès votre plus tendre jeunesse.

Or sus donc, ma très chère niéce, il faut donc bien soigneusement cultiver ce cœur bien-aimé, et ne rien épargner de ce qui peut être utile à son bonheur: et quoique en toute saison cela se puisse faire, si est-ce que celle-ci en laquelle vous êtes est la plus propre. Ah! que c'est une rare grace, ma chère fille, de commencer à servir ce grand Dieu tandis que la jeunesse de l'âge nous rend susceptibles de toutes sortes d'impressions! et que l'offrande est

agréable, en laquelle on donne les fleurs avec les premiers fruits de l'arbre!

Tenez toujours ferme au milieu de votre cœur les résolutions que Dieu vous donna quand vous étiez devant lui auprès de moi : car si vous les conservez en toute cette vie mortelle, elles vous conserveront en l'éternelle. Et pour non seulement les conserver, mais les faire heureusement croître, vous n'avez pas besoin d'autres avis que ceux que j'ai donnés à Philothée dans le livre de l'*Introduction*, que vous avez : mais toutefois, pour vous agréer, je vous veux bien spécifier en peu de paroles ce que je desire principalement de vous.

1° Confessez-vous de quinze en quinze jours pour recevoir le divin sacrement de communion : et n'allez jamais ni à l'un ni à l'autre de ces célestes mystères qu'avec une nouvelle et très profonde résolution de vous amender de plus en plus de vos imperfections, et de vivre avec une pureté et perfection de cœur toujours plus grande. Or je ne dis pas que si vous vous trouvez en dévotion pour communier tous les huit jours, vous ne le puissiez faire; et sur-tout si vous remarquez que par ce sacré mystère vos inclinations fâcheuses et les imperfections de votre vie s'aillent diminuant; mais je vous ai marqué de quinze en quinze jours, afin que vous ne différiez pas davantage.

2° Faites vos exercices spirituels courtement et fervemment, afin que votre naturel ne soit point difficile à vous y rendre par l'appréhension de la

longueur, et que petit à petit il s'apprivoise avec ces actes de piété. Par exemple, vous devez inviolablement faire tous les matins l'exercice du matin, qui est marqué en l'*Introduction*: or pour le faire courtement, vous pourrez en vous habillant remercier Dieu, par manière d'oraison jaculatoire, de quoi il vous a conservée cette nuit-là, et faire encore le deuxième et troisième points, non seulement en vous habillant, mais au lit ou ailleurs, sans différence de lieu ou d'actions quelconques; puis, tout aussitôt que vous pourrez, vous vous mettrez à genoux, et ferez le quatrième point, commençant à faire cet élan de cœur qui est marqué: *O Seigneur, voilà ce pauvre et misérable cœur.* J'en dis de même de l'examen de conscience, que vous pouvez faire le soir en vous retirant, par-tout où vous vous trouverez, pourvu qu'on fasse le troisième et quatrième points à genoux, tandis qu'aucune maladie ne vous en empêche.

Ainsi en l'église oyez la messe avec une contenance d'une vraie fille de Dieu: et plutôt que de relâcher de cette révérence, sortez de l'église, et vous en retirez.

3° Apprenez à faire souvent des oraisons jaculatoires, et des élancements de votre cœur en Dieu.

4° Ayez soin d'être douce et affable à tout le monde, mais sur-tout dans le logis.

5° Les aumônes qui se font chez vous soient aussi faites par vous toujours quand vous le pourrez: car c'est un grand accroissement de vertu que de

faire l'aumône de sa propre main, quand elle se peut bonnement faire.

6° Visitez les malades de votre bourgade fort volontiers: car c'est une des œuvres que notre Seigneur regardera au jour du jugement.

7° Tous les jours lisez une page ou deux de quelque livre spirituel, pour vous tenir en goût et dévotion; et les fêtes, un peu davantage, qui vous tiendra lieu de sermon.

8° Continuez à beaucoup honorer votre beau-père, parceque Dieu le veut, le vous ayant donné pour second père en ce monde; et aimez cordialement le mari, lui rendant avec une douce et simple bienveillance tout le contentement que vous pourrez; et soyez sage à supporter les imperfections de qui que ce soit, mais sur-tout de ceux du logis.

Je ne vois pas pour le présent que j'aie à vous dire autre chose, sinon que lorsque nous vous reverrons, vous me direz comme vous vous serez conduite en ce chemin de dévotion: et s'il y a quelque chose à y ajouter, je le ferai. Vivez donc toute joyeuse en Dieu et pour Dieu, ma très chère fille, ma niéce, et croyez que je vous chéris très parfaitement, et suis infiniment, madame, votre, etc.

354e LETTRE.

LE MÊME, AU PÈRE EN NOTRE-SEIGNEUR, LE PÈRE DOM JUSTE GUERINI, BARNABITE, A SAN-DALMAZO.

Il l'assure qu'il sollicitera, en faveur des barnabites, la protection des princes de Savoie.

Annecy, 10 mars 1616.

Mon révérend père, nos bons pères d'ici ont été d'avis que je fisse une recharge à son altesse et à messeigneurs les princes pour les affaires de Thonon; ce que je fais fort à propos, ce me semble, sur l'occasion que monseigneur le prince cardinal m'a donnée de le remercier de l'avis qu'il m'a envoyé du bon commencement qu'il y a en la négociation faite pour la canonisation du bienheureux Amé; car, d'autant que ce bienheureux prince naquit à Thonon, je prends sujet de recommander l'introduction des pères en ce lieu-là.

J'en fais de même avec son altesse et monseigneur le prince, me trouvant obligé de leur témoigner la joie que j'ai en l'espérance de cette canonisation.

Que si vous-même donnez les lettres, vous pourrez ajouter que l'an passé, sur l'éminent danger auquel Thonon fut de la contagion, quand je dis à ce peuple la confiance qu'il devoit avoir aux prières du bienheureux prince, de la naissance duquel leur ville avoit été honorée, ils en témoignèrent tous un ressentiment et une espérance extrême. *Fratanto*,

me recommandant à vos oraisons et bonnes graces, je suis sans fin de tout mon cœur, mon révérend père, votre, etc.

355e LETTRE (liv. I, let. 31).

LE MÊME, A SON ÉMINENCE LE CARDINAL DE SAVOIE.

Il lui témoigne la joie de la nouvelle dignité de ce prince, et il lui recommande les barnabites.

Annecy, 10 mai 1616.

Monseigneur, je loue Dieu et bénis son saint nom du bon acheminement qu'on a donné à la canonisation du glorieux et bienheureux Amé. Nul, comme je pense, ne sauroit desirer la perfection de ce saint projet avec plus d'affection que moi, qui prévois que tout ce peuple de deçà en recevra une extrême consolation et un grand accroissement de dévotion; spécialement à Thonon, lieu de la naissance de ce grand prince, où l'année passée, lors des premières appréhensions de la peste de Genève, je remarquai un mouvement universel de confiance ès intercessions de ce bienheureux ami de Dieu, lorsque je leur représentai le juste sujet qu'ils en avoient, pour l'honneur que leur air avoit eu d'avoir servi à la première respiration de ce grand prince.

Et plût à Dieu que le très saint père eût été supplié d'accorder une troisième messe solennelle avec indulgence plénière pour ce lieu-là; car je m'assure qu'en cette contemplation sa sainteté l'eût volontiers accordée. Mais puisque cela n'a pas été fait, je veux

espérer en la bonté et équité de votre altesse que nous ne serons pas laissés en oubli pour la distribution des médailles; et cependant, monseigneur, je la supplie très humblement d'embrasser fermement la protection de l'introduction des pères barnabites en la Sainte-Maison de ce lieu-là de Thonon, et au prieuré de Contamine. Votre altesse fera sans doute en cela une œuvre grandement agréable à la divine Majesté, et laquelle il me semble que le bienheureux esprit du glorieux prince Amé lui recommande dès le ciel très saintement; estimant que comme par ses prières Dieu fortifia le cœur de son altesse pour établir la foi en ce lieu-là, aussi par ses mérites Dieu animera l'esprit de votre altesse pour aider efficacement à bien établir la sainte dévotion par le moyen de ces bons religieux, qui assisteront et arroseront les vieux arbres afin qu'ils multiplient en fruits de piété, et éléveront les enfants comme jeunes plantes, à ce que la postérité devance, s'il se peut, leurs prédécesseurs, et sachent tant mieux révérer leur saint prince Amé, et obéir en toute soumission au sceptre et à la couronne qu'il a laissée en sa sérénissime maison, que Dieu veuille faire à jamais prospérer, monseigneur, selon les souhaits continuels du très humble, etc.

356e LETTRE (liv. I, let. 51).

LE MÊME, A SON ALTESSE LE DUC DE SAVOIE.

Il lui recommande les affaires des barnabites, introduits depuis peu à Thonon, et parle de la canonisation du B. Amédée.

Annecy, 12 mars 1616.

Monseigneur, votre altesse aime sans doute chèrement son pauvre Thonon, et elle a raison; car il est doublement sien, puisqu'il la doit reconnoître pour son souverain prince comme fait tout cet état, et pour son très honoré et très aimable parrain; puisque c'est entre ses bras paternels que ce peuple perdu par l'hérésie a fait une nouvelle naissance dans le giron de la très sainte Église: obligation non seulement immortelle, mais éternelle, puisqu'elle prend son origine d'un bienfait qui demeure ès siécles des siécles.

Or, monseigneur, pour la perfection de cette bonne œuvre, votre altesse me commanda de procurer l'introduction des pères barnabites en ce lieu-là; ce qui fut traité ce mois de septembre passé, par le moyen de la remise du prieuré de Contamine auxdits pères, pour l'entreténement du collége et autres exercices propres à leur vocation et à l'affermissement de ce bon peuple en la religion.

Mais du depuis sont survenues des difficultés que nul ne peut vaincre que la piété et le cœur invincible de votre altesse, laquelle je supplie en toute humilité de faire réussir ce très bon et pieux projet, et

même en considération du glorieux et bienheureux Amé, duquel la canonisation, que tout ce pays attend en grande dévotion, comblera bientôt de consolation et bénédiction toute la sérénissime maison de votre altesse, et lequel prit naissance et fut élevé en ce lieu-là. Ainsi prié-je la divine Majesté qu'elle protége votre couronne, de laquelle je suis infiniment, monseigneur, très, etc.

357e LETTRE.

LE MÊME, A LA MÈRE DE BALLON, RELIGIEUSE DE L'ABBAYE DE SAINTE-CATHERINE DE L'ORDRE DE CITEAUX, ET SA PARENTE (1).

Vers le mois d'avril 1616.

Ma fille, Dieu se sert du temps pour faire réussir les décrets de sa providence. Je connois l'esprit de madame l'abbesse; elle ne fera pas la moitié des choses que sa répugnance de maintenant lui suggère. Nous ne sommes pas de même humeur, elle et moi; mais je ne laisse pas d'espérer qu'elle ne quittera

(1) Les religieuses du monastère de Sainte-Catherine, proche d'Annecy, ordre de Cîteaux, sachant que cinq de leurs sœurs, et entre autres la mère de Ballon, travailloient, conjointement avec le saint et leur général, à la réforme de leur maison, résolurent d'ôter à ces cinq religieuses toute communication avec le saint prélat, qui étoit leur évêque et leur directeur. Elles obtinrent à cet effet, de leur abbesse, qu'elle leur défendroit de lui parler quand il viendroit chez elles, et de lui écrire. Cependant la mère de Ballon trouva moyen de lui faire savoir cette résolution par une lettre, à laquelle le saint fit cette réponse.

pas tout-à-fait ma conduite, que j'essaierai de rendre bonne, douce et juste. Voyez-vous, ma fille, l'esprit humain aime ses aises et son propre jugement: ainsi il ne faut pas trouver étrange si on reçoit avec contradiction les conceptions d'autrui, quelque saintes qu'elles soient. Or sus, demeurez en paix, souffrez en paix, attendez en paix; et Dieu, qui est le Dieu de paix, fera réussir sa gloire au milieu de cette guerre humaine. Faites belle moisson pendant qu'il en est la saison; recueillez bien les bénédictions des contradictions; vous profiterez plus ainsi dans un jour, que vous ne feriez en dix d'une autre saison. Dieu parlera pour ceux qui se taisent, et triomphera pour celles qui endureront, et il couronnera la patience d'un événement salutaire.

358e LETTRE (liv. VI, let. 26).

LE MÊME, AUX RELIGIEUSES DE LA VISITATION D'ANNECY.

Différence des personnes qui se sont retirées du siècle d'avec celles qui y sont encore. Il relève le bonheur de la vie religieuse.

Grenoble, 1er avril 1616.

Seroit-il bien possible que mon esprit oubliât jamais les chers enfants de ses entrailles? Non, mes très-chères filles, ma chère joie et ma couronne, vous le savez bien, je m'en assure; et vos cœurs vous auront bien répondu pour moi, que si je ne vous ai pas écrit jusqu'à présent, ce n'est sinon parceque

écrivant à notre très unique et bonne mère, je savois bien que je ne vous écrivois pas moins qu'à elle, par cette douce et salutaire union que vos ames ont avec la sienne; et encore, parceque le saint amour que nous vous portons réciproquement est écrit, ce me semble, en si grosses lettres dans nos cœurs, qu'on y peut bien lire presque nos pensées de Annecy jusques ici (1).

Je suis avec un peu plus de monde que quand je suis dans notre séjour ordinaire auprès de vous; et plus je vois de ce misérable monde, plus il m'est à contre-cœur; et ne crois pas que j'y pusse vivre, si le service de quelques bonnes ames en l'avancement de leur salut ne me donnoit de l'allégement.

Mon Dieu! mes chères filles, que je trouve bien plus heureuses les abeilles, qui ne sortent de leurs ruches que pour la cueillette du miel, et ne sont associées que pour le composer, et n'ont point d'empressement que pour cela, et dont l'empressement est ordonné, et qui ne font dans leurs maisons et monastères, sinon le ménage odorant du miel et de la cire!

Qu'elles sont bien plus heureuses que ces guêpes et mouches libertines, qui, courant si vaguement et plus volontiers aux choses immondes qu'aux honnêtes, semblent ne vivre que pour importuner le reste des animaux, et leur donner de la peine, en se donnant à elles-mêmes une perpétuelle inquiétude et inutile empressement!

(1) A Grenoble.

Elles vont par-tout furetant, suçant et picotant, tandis que leur été et leur automne dure; et, l'hiver arrivé, se trouvent sans retraite, sans munition et sans vie; où nos chastes abeilles, qui n'ont pour objet de leur vue, de leur odorat, de leur goût, que la beauté, la suavité et la douceur des fleurs rangées à leur dessein, outre la noblesse de leur exercice, ont une fort aimable retraite, une munition agréable, et une vie contente, parmi l'amas de leur travail passé.

Et ces ames amoureuses du Sauveur (1) qui le suivent en notre évangile jusque sur le haut du désert, et y font un plus délicieux festin sur l'herbe et les fleurs que ne firent jamais ceux qui jouissoient de l'appareil somptueux d'Assuérus, où l'abondance étouffoit la jouissance, parceque c'étoit une abondance des viandes et des hommes.

Vivez joyeuses, mes très chères filles, entre vos saintes occupations. Quand l'air vous sera nubileux, entre les sécheresses et aridités, travaillez au-dedans de votre cœur par la pratique de la sainte humilité et abjection; quand il fera beau, clair et serein, allez, faites vos spirituelles saillies sur les collines de Calvaire, d'Olives, de Sion et de Thabor. De la montagne déserte où notre Seigneur repaît sa chère troupe aujourd'hui, volez jusqu'au sommet de la montagne éternelle du ciel, et voyez les immortelles délices qui y sont préparées pour vos cœurs.

(1) Les saintes femmes qui suivirent notre Seigneur sur le calvaire.

Hé! qu'ils sont heureux ces cœurs bien-aimés de mes filles, d'avoir quitté quelques années de la fausse liberté du monde, pour jouir éternellement de ce desirable esclavage, auquel nulle liberté n'est ôtée, que celle qui nous empêche d'être vraiment libres.

Dieu vous bénisse, mes très chères filles, et vous fasse de plus en plus avancer en l'amour de sa divine éternité, en laquelle nous espérons de joüir de l'infinité de ses faveurs, pour cette petite mais vraie fidélité, qu'en si peu de chose, comme est cette vie présente, nous voulons observer, moyennant sa grace. La dilection du père, du Fils et du Saint-Esprit soit à jamais au milieu de vos cœurs, et que les mamelles de Notre-Dame soient pour toujours notre refuge. Amen.

Dieu m'a favorisé d'avoir pu écrire tout d'une haleine, quoique presque sans haleiner, ces quatre petits mots à mes très chères filles, qui, mises ensemble, comme fleurs en un bouquet, sont délices à la mère de la fleur de Jessé (1) et la fleur des mères. Hé! Seigneur, que ce soit en odeur de suavité. Amen. Vive Jésus, en qui je suis votre, etc.

(1) La mère de la fleur de Jessé, c'est la sainte Vierge mère du Sauveur, qui est appelé la fleur de Jessé.

359e LETTRE.

LE MÊME, AU DUC DE NEMOURS.

Recommandation pour un de ses parents.

Annecy, 8 avril 1616.

Monseigneur, je joins ma très humble supplication à celle que M. le baron de Vilette vous va faire, puisque celui le bien duquel elle regarde est également mon parent comme à lui. Votre grandeur jugera bien que je voudrois avoir un plus agréable sujet d'implorer sa bonté; mais puisque celui-ci m'a pressé, je ne laisse pas de me confier en elle, que je ne serai pas éconduit, selon l'honneur que j'ai d'être avoué, monseigneur, votre, etc.

360e LETTRE (liv. II, let. 22).

LE MÊME, A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION.

Manière de connoître les bons desirs; ce qu'il faut faire lorsque dans la méditation on se trouve inquiété d'imaginations obscènes.

17 avril 1616.

Ma très chère fille, il y a deux sortes de bons desirs: l'un, de ceux qui augmentent la grace et la gloire des serviteurs de Dieu; l'autre, de ceux qui n'opèrent rien.

Les desirs de la première sorte s'expriment ainsi:

je desirerois de faire, par exemple, l'aumône; mais je ne la fais pas, parceque je n'ai pas de quoi; et ces desirs accroissent grandement la charité, et sanctifient l'ame: les ames dévotes desirent le martyre, les opprobres et la croix, qu'elles ne peuvent néanmoins obtenir. Les desirs de la seconde sorte s'expriment ainsi: je desirerois de faire l'aumône, mais je ne la veux pas faire; et ces desirs ne sont pas péché par l'impossibilité, mais par lâcheté, tiédeur et défaut de courage: c'est pourquoi ils sont inutiles, et ne sanctifient pas l'ame, et ne donnent nul accroissement de grace; dont S. Bernard dit que l'enfer en est plein.

Il est vrai que, pour l'entière résolution de votre difficulté, il faut que vous remarquiez qu'il y a des desirs qui semblent être de la seconde sorte, qui sont toutefois de la première; comme au contraire il y en a qui semblent être de la première, et sont de la seconde.

Par exemple, nul serviteur de Dieu ne peut être sans ce desir, O que je desirerois bien de mieux servir Dieu! Hélas! quand le servirai-je à souhait? Et parceque nous pouvons toujours aller de mieux en mieux, il semble que les effets de ces desirs ne sont empêchés que faute de résolution: mais il n'est pas vrai, car ils sont empêchés par la condition de cette vie mortelle, en laquelle il ne nous est pas si aisé de faire que de desirer: c'est pourquoi ces desirs en général sont bons, et rendent meilleure l'ame, l'échauffant et affectionnant au progrès.

Mais quand en particulier il se présente quelque occasion de profiter, et, en lieu d'en venir à l'effet, on en demeure au desir; comme, par exemple, il se présente quelque occasion de pardonner une injure, de renoncer à la propre volonté en quelque particulier sujet, et, en lieu de faire ce pardon ou renoncement, je dis seulement, je voudrois bien pardonner, mais je ne saurois, Je voudrois bien renoncer, mais il n'y a pas moyen: qui ne voit que ce desir est un amusement, ains qu'il me rende plus coupable d'avoir une si forte inclination au bien, et ne la vouloir point effectuer? Et ces desirs ainsi faits semblent être de la première sorte, et sont de la seconde.

Or maintenant il vous sera aisé de vous résoudre, comme je crois; que s'il vous reste quelque difficulté, écrivez-la-moi, et tôt ou tard je vous répondrai de tout mon cœur, qui est certes tout vôtre, ma très chère fille.

Celles qui sont tentées d'imaginations messéantes ès méditations de la vie et mort du Sauveur doivent, tant qu'elles peuvent, se représenter les mystères simplement par la foi, sans se servir de l'imagination. Par exemple, mon Sauveur a été crucifié, c'est une proposition de la foi; il suffit que je l'appréhende simplement, sans m'imaginer comme son corps pendoit sur la croix. Et lorsque les imaginations déshonnêtes veulent naître, il faut se revancher, et détourner par des affections procédantes de la foi: O Jésus crucifié! je vous adore; j'adore vos

tourments, vos peines, votre travail; vous êtes mon salut.

Car, ma très chère fille, de vouloir, pour des sales représentations, quitter la méditation de la mort et vie de notre Seigneur, ce seroit faire le jeu de l'ennemi, qui tâche par ce moyen de nous priver de notre plus grand bonheur. Il faut donc gauchir, et se détourner ainsi par le moyen de la sainte foi.

En vérité j'écris sans haleine; mais vous y suppléerez par votre douceur. J'écrirai une autre fois à ma sœur P. M., et puis à ma sœur M.; et cependant je salue leur dilection, que je prie de me bien recommander à notre Seigneur; comme aussi ma sœur F. et toutes les autres, que je chéris extrêmement en la croix du Sauveur. Je salue M. l'aumônier, et suis tout sien.

A Dieu, ma très chère fille, à Dieu soyons-nous éternellement, pour l'aimer et bénir sans cesse!

361e LETTRE (liv. I, let. 13).

LE MÊME, AU CARDINAL BELLARMIN.

Annecy, 10 juillet 1616.

Fœminas Deo sacras, à Visitatione Deiparæ nomen sortitas, meritis encomiis exornat, atque ad religiosum nomen, cum certis privilegiis, à sanctâ sede eisdem impetrandum, cardinalem sanctissimum adhibet deprecatorem.

Urbi et orbi ignotus, orbi et Urbi notissimum et amantissimum cardinalem, secundùm eam quæ in

Christo est charitatem, precibus confidenter aggredior.

Habemus hìc et Lugduni unam et alteram virginum et viduarum congregationem, quæ, licet veriùs oblatæ quàm veri nominis religiosæ aut moniales censendæ sint, tamen castitatem ac sacram pudicitiam sanctissimè colunt, obedientiam simplicissimè amplectuntur, paupertatem religiosissimè sequuntur; et quamvis ex earum ritu clausuræ non sint addictæ, eam nihilominùs ex animi fervore propemodùm servant perpetuam, quandoquidem nunquàm, nisi gravissimis et piissimis causis impellentibus, extra domum pedem efferunt; sed statutis horis, iisque aptè per totum diem dispositis, officium parvum beatissimæ Virginis simul in choro recitant, cantu ad pietatis regulas tam feliciter formato, ut vix dici queat, num gravitatem suavitas, vel suavitatem gravitas superet. Orationi verò illi angelicæ, quam mentalem vocant, duabus item horis, unâ matutinâ, aliâ vespertinâ, maximo cum fructu operam navant, ac, ut uno verbo concludam, illas mihi referre videntur fœminas, de quibus sanctus Gregorius Nazianzenus ad Hellenium tam magnificè loquitur, ut eas cœlestia et pulcherrima Christi sidera nominare non vereatur.

Verùm cùm non ita pridem reverendissimum dominum archiepiscopum Lugdunensem salutandi gratiâ adiissem, verbaque simul de rerum nostrarum ecclesiasticarum statu misceremus, incidit inter alia sermo de istis duabus congregationibus mulierum,

quarum odor suavissimus est in utrâque diœcesi, ut proindè earum recta gubernatio maximi omninò videatur esse momenti.

Cùmque ille suggereret operæ pretium fore, ut imprimis eas ad regulam aliquam religiosam, ex iis quæ ab Ecclesiâ approbatæ sunt, et ad clausuram, aç vota solemnia amplectenda, induceremus ; ego quoque in eam sententiam facilè descendi, tum ob viri singularem in me auctoritatem, atque perspectam omnibus peritiam et pietatem, tum ob nominis religiosi splendorem, quem magno ornamento istis, alioquin piissimis, congregationibus futurum existimabam.

Ita ergo inter nos statutum est : atque ubi id aggredi cœpimus, miram in eis et suavissimam ad obediendum animorum promptitudinem et facilitatem invenimus.

Tria tantùm habent in usu peculiaria pietatis officia, quæ summoperè illis cordi sunt ; et quæ si ab apostolicâ sede concedantur, nihil in hâc statûs mutatione durum, nihil insuave futurum est. Ea autem sunt ejusmodi, quæ, quantùm existimo, cum clausurâ, aut statu religioso mulierum, minimè pugnent ; quæque peritis rerum nostrarum Gallicarum æstimatoribus non solùm non imminuere, sed etiam plurimùm promovere pietatem videantur.

Primum est, ut ad officium clericale, quod magnum vocant, non obligentur, sed tantùm ad officium parvum beatissimæ Virginis. Hujus autem harum desiderii ratio est, quia in illis congregationi-

bus plerumquè recipiuntur mulieres jam adultæ, quæ officium magnum, cum illius rubricis, vix ac ne vix quidem addiscere possent, deindè quia breve illud officium beatæ Virginis, magnâ vocum, accentuum, pausarumque distinctione celebrant, quod nequaquam, si longius officium recitandum foret, præstare possent. Quod ideò maximâ consideratione dignum est, quia inter omnes totius orbis mulieres, nullæ sunt quæ ineptiore latini sermonis pronunciatione utantur quàm Gallicæ; quas proindè impossibile esset accentuum, quantitatum, et rectæ pronunciationis leges, in tantâ officiorum, lectionum et psalmorum varietate, observare. Undè dolendum est, tantam in plerisque monasteriis mulierum pronunciationis imperitiam audiri, ut etiam alioquin cordatis auditoribus interdùm risum, sciolis verò et hæresi infectis cachinnum moveant et scandalum.

Secundum est, quòd viduas interdùm etiam aliquot annis, in habitu sæculari, sed tamen modestissimo, secum ad congregationis pia officia exercenda habitare permittant: verùm non sanè quidem omnes viduas, sed eas tantùm quæ, cùm religionem ingredi cupiant, interim dùm de nuncio sæculo ac nuptiarum interpellatoribus remittendo seriò cogitant, thesaurum castitatis, quem in vasis fictilibus portant, abscondere prudenter quærunt; ne in manibus illum portantes in conspectu filiorum hominum, latronum deprædationi objiciant.

Hujus autem desiderii ratio est, quia in istis regionibus tantâ libertate viri viduas, quamvis piissi-

mas, colloquiis et irritamentis sæcularibus infestant, ut quæ veram viduitatem colere volunt, vix id tutò præstare possint; quibus hâc viâ optimè consulitur. Cùmque hujusmodi viduæ obedientiam et exactam propemodùm clausuram observent (vix enim semel bisque quotannis, ad domestica negotia componenda, illis egredi contingit), nihil omninò dispendii, plurimùm verò compendii huic consuetudini inesse existimandum est. Immò verò multò minùs ea periculum habet, quàm quæ in plerisque piissimis monasteriis viget, ut sorores conversæ, negotiorum gerendorum gratiâ, egredi et regredi possint; neque multò plus difficultatis quàm illa, quæ tamen satis trita est, ut puellæ educationis gratiâ in monasteriis recipiantur. Quid enim interest num puella educationis, vel vidua castitatis gratiâ, in monasterio degat? Quæ omnia maximè vera existimabit, quisquis harum regionum gallicarum mores et ingenia rectè perspexerit.

Tertium est, quòd non solùm viduas hujusmodi, quæ seriò sæculo renunciare intendunt, sed interdùm alias etiam conjugatas admittunt, eas scilicet, quæ cùm velint novam in Christo vitam instituere, atque adeò confessiones, quas vocant generales, præviis aliquot exercitiis spiritualibus, facere, opus habent in remotum à sæcularibus locum tantisper aliquot diebus secedere. Et sanè, quàm uberes fructus hæc sacra paucorum dierum hospitalitas afferat, nemo satis pro merito dixerit. Per eam enim non quieti tantùm, sed et pudori, verecundiæ ac ho-

nestati mulierum consulitur, dùm ad fenestellam craticulis ferreis munitam, pro confessionibus sororum audiendis efformatam, confessarios accersunt, ibique documenta salutis audiunt, quæ posteà per quietem cum aliquâ ex sororibus animo revolvunt.

Porrò si aliqua causa pia subsit, propter quam mulieres monialium claustra ingredi possint (sunt autem aliquot), hæ duæ inter præcipuas numerandæ sunt; quas tamen ita obtinere æquum est, si ab ordinario ejusve vicario generali scripto probentur, et quamdiù ex hujusmodi praxi nihil detrimenti disciplinæ regulari accedet.

Quòd si ex præterito de præsentibus et futuris conjectura sumenda sit, nihil omninò sanctius, nihil utilius; quin immò, quia res felicissimum hactenùs habuit successum, in pòsterum eumdem habituram sperandum est.

Cæterùm habet reverendissimus dominus archiepiscopus Lugdunensis intercessorem potentissimum, christianissimi scilicet regis oratorem. Habent etiam sorores hujus civitatis validissimas preces serenissimæ ducissæ Mantuæ viduæ, quæ eas plurimùm diligit. Ego verò, cardinalis amplissime, te unico intercessore utor, tum quia te solum ex augustissimo illo apostolico collegio novi, tum quia de rebus istis nostris cis-montanis optimè judicare potes, et plerisque illud suggerere, aliter hìc, aliter ibi rem divinam esse promovendam, pro morum ac regionum varietate; tum quia de tuâ erga hanc diœcesim miserabilem commiseratione, libri tui Controver-

siarum, de tuâ verò erga pias animas benevolentiâ novissimus ille et amabilis nimis tuus Benjamin, dubitare non sinunt.

Quare de eximiâ illâ illustrissimæ dominationis vestræ in bonos bonorumque conatus confisus, eam enixè rogo et obtestor, ut pro suâ prudentiâ, negotium, suâ, quâ pollet, auctoritate promoveat et conficiat. Vale, clarissime, amplissime et illustrissime præsul; et me Jesu Christi amore excusatum et amatum velis, rogo supplex et obtestor.

Il sollicite le nom de religion et quelques autres graces pour les dames de la Visitation, et entre, à cet effet, dans le détail des principaux exercices de cet institut.

Quoique je ne sois pas connu dans le monde ni dans la ville de Rome, et que par cette raison je n'aie aucun crédit, ce qui me console, c'est que celui à qui j'ai l'honneur d'adresser mes présentes supplications est bien connu et singulièrement aimé, non-seulement dans cette capitale du monde chrétien, mais encore par toute la terre; et malgré le respect que m'inspire la dignité de votre illustrissime et révérendissime seigneurie, je fais cette démarche avec d'autant plus de confiance, que j'agis par le motif de la charité qui est en notre Seigneur.

Nous avons, tant ici qu'à Lyon, deux communautés de filles et de veuves, lesquelles, sans être religieuses, ou, pour mieux m'expliquer, étant simplement oblates, ne laissent pas d'observer très religieusement et très saintement la chasteté, la pau-

vreté et l'obéissance. Elles ne sont pas non plus obligées à la clôture, et cependant on peut dire qu'elles la gardent perpétuellement avec une grande ferveur, vu qu'elles ne sortent jamais que pour des causes très graves, très saintes et très nécessaires. Elles ont des heures assignées chaque jour pour réciter ensemble, dans le chœur, le petit office de la bienheureuse Vierge. Cela se fait avec une si noble décence, et d'un ton qui respire tant la piété, que l'on seroit en peine de dire laquelle des deux, de la douceur du chant, ou de la gravité, l'emporte sur l'autre. Elles emploient à l'exercice angélique de l'oraison mentale deux heures par jour, une le matin et l'autre le soir, et en retirent un fruit merveilleux. En un mot, elles me remettent dans la mémoire ces saintes femmes dont S. Grégoire de Nazianze, écrivant à Hellénius, ne fit point de difficulté de dire, dans des termes magnifiques, qu'elles étoient des astres du firmament et de très brillantes étoiles de Jésus-Christ.

Il n'y a pas long-temps qu'étant allé saluer M. le révérendissime archevêque de Lyon, entre autres discours que nous tînmes sur nos affaires ecclésiastiques, nous tombâmes sur ces deux communautés de femmes, qui sont en si bonne odeur en l'un et l'autre diocèse, à cause de leur piété, que l'on juge qu'il est de la dernière importance qu'elles soient gouvernées sagement.

Il me fit entendre qu'il seroit à propos qu'elles prissent quelqu'une des régles qui sont approuvées par l'Église, qu'elles gardassent la clôture, et qu'elles

fissent des vœux solennels. Je consentis volontiers à ses propositions, tant à cause de l'autorité que ce grand homme a sur mon esprit, de sa science et de sa piété, qui le font admirer de tout le monde, qu'à cause de la gloire attachée au titre de religion, que j'ai toujours estimé très honorable à ces dévotes congrégations.

Ce fut donc là notre conclusion; et quand ce vint à l'exécution de ce dessein, et que nous eûmes commencé à y travailler, nous trouvâmes en elles une très grande promptitude et une admirable facilité à obéir.

Entre leurs exercices de piété, il y en a trois qui leur tiennent fort au cœur. Si le saint-siége daigne les leur permettre, il n'y aura rien de dur ni de désagréable dans ce changement d'état : ils sont tels qu'ils ne répugnent nullement, à mon avis, à la clôture et à la vie religieuse des femmes; et tous ceux qui savent comment on se gouverne en France jugeront que la piété en recevra un grand accroissement, bien loin qu'elle en reçoive la moindre diminution.

Le premier de ces exercices est la récitation du petit office de Notre-Dame; car elles ne sont pas obligées au grand office. La raison de cela est qu'elles reçoivent souvent des femmes âgées qui ne peuvent apprendre le grand bréviaire avec toutes ses rubriques, ni le réciter distinctement avec les pauses et les accents convenables, au lieu qu'elles pratiquent tout cela facilement en récitant le petit office. Cette

raison est sans doute digne de considération, parce-que parmi le grand nombre de monastères de femmes qui sont répandus par tout le monde, il n'y en a pas qui prononcent plus mal le latin que les Françoises. Il seroit donc impossible qu'elles observassent les régles de la prononciation dans une si grande variété d'offices, de leçons et de psaumes. En effet, c'est une grande pitié que l'ignorance de la prononciation latine dans la plupart des couvents de femmes : car elle va si loin que les plus dévots même ont de la peine à s'empêcher de rire, et que les impies et les demi-savants s'en moquent et s'en scandalisent.

La seconde espéce d'obligation consiste à permettre aux veuves de demeurer quelquefois des années entières avec elles, et de faire les offices de la congrégation en habit séculier, mais très modeste. Au reste, elles ne font point cette faveur à toutes sortes de veuves, mais seulement à celles qui, desirant entrer en religion, pendant qu'elles songent sérieusement à mettre ordre à leurs affaires temporelles, à renoncer au monde, et à éviter la poursuite de ceux qui les voudroient faire passer à de secondes noces tâchent de cacher avec prudence le trésor de leur chasteté, qu'elles gardent dans des vases d'argile, de peur qu'en le portant dans leurs mains, à la vue des enfants des hommes, elles ne l'exposent à devenir la proie des voleurs.

Le fondement de cette pratique est que, dans ces pays-ci, les hommes tendent des piéges aux veuves, mais aux plus dévotes, avec une telle liberté et dis-

solution, par les cajoleries et les amorces ordinaires aux gens du monde, que bien qu'elles soient résolues de demeurer dans l'état d'un parfaite viduité, à grande peine le peuvent-elles exécuter. C'est pour remédier à ces inconvénients qu'on leur procure un moyen si salutaire ; et comme elles observent l'obéissance et une exacte clôture (car à peine sortent-elles une ou deux fois l'année, pour régler leurs affaires domestiques), il n'en peut arriver de dommage, mais au contraire il résulte un grand bien de cette conduite. On peut même avancer qu'il y a moins de péril en cela, qu'en ce qui se pratique dans un grand nombre des plus saints monatères, où les sœurs converses sortent et rentrent, vont et viennent pour les affaires de leurs maisons. Il y a aussi moins d'inconvénients que de recevoir de jeunes filles pour les instruire, ce qui est néanmoins très commun. Au reste, il est assez indifférent à une communauté, qu'une jeune enfant y soit admise pour y être instruite, ou qu'une veuve y demeure pour mettre à couvert sa chasteté : ceux qui connoissent les mœurs et le génie des François confesseront que tout ceci est dans l'exacte vérité.

La troisième espèce de devoirs se rapporte non seulement aux veuves qui ont un vrai dessein de renoncer au siècle, mais encore aux femmes mariées qui, voulant mener une nouvelle vie en Jésus-Christ, et faire des confessions générales après quelques jours d'exercices spirituels, ont besoin de se retirer pendant ce peu de temps dans un lieu éloigné des

embarras des choses séculières. Et certes on ne peut exprimer dignement les fruits abondants que produit cette sainte hospitalité; car, par ce moyen, on pourvoit non seulement au repos de ces personnes, mais aussi à la honte qu'elles ont de se faire connoître, honte assez ordinaire aux personnes du sexe; et on met à couvert l'honneur et la pudeur. Pour cet effet on les envoie à une petite fenêtre munie d'un treillis de fer, qui a été pratiquée tout exprès pour la confession des sœurs, et où ces étrangères peuvent se confesser, sans voir, ni être vues de personne; et après y avoir reçu les instructions salutaires qui leur conviennent, elles vont les méditer à loisir avec quelqu'une des sœurs.

Or, s'il y a quelques pieux motifs pour lesquels les femmes puissent entrer dans les monastères, ces deux-ci doivent être du nombre; bien entendu qu'on doit demander et obtenir par écrit l'approbation de l'ordinaire, ou de son vicaire général, et que cela ne peut avoir lieu qu'au cas qu'il n'en arrive aucun préjudice à la discipline régulière.

Que si on peut tirer du passé une conjecture pour le présent et l'avenir, il n'y a rien de plus saintement établi ni de plus utile que cette pratique; car, comme jusqu'à cette heure elle a eu un très heureux succès, on doit espérer qu'elle l'aura encore par la suite.

Au reste, monseigneur le révérendissime archevêque de Lyon a un très puissant intercesseur auprès de sa sainteté, savoir l'ambassadeur du roi très chré-

tien; les sœurs de cette ville, qui ont gagné l'affection de la sérénissime duchesse de Mantoue, sont soutenues de ses prières, qui sont d'un grand poids; et moi, très illustre cardinal, je ne veux que vous pour intercesseur, tant parcequ'il n'y a que vous du sacré collége que j'aie l'honneur de connoître, que parceque vous êtes instruit et en état de juger parfaitement des affaires de ces contrées qui sont en-deçà des monts, et de faire sentir au plus grand nombre de nosseigneurs vos confrères qu'on doit traiter les affaires de la religion diversement, suivant la diversité des mœurs et la différence des régions. De plus, votre livre des Controverses me répond de votre charité compatissante pour ce pauvre diocèse, et cet aimable Benjamin que vous venez de mettre au jour ne me permet pas de douter de votre bienveillance envers les ames dévotes.

C'est pourquoi, m'appuyant sur cette forte inclination de votre illustrissime et révérendissime seigneurie à favoriser les pieuses entreprises, je la supplie très humblement et je la conjure d'employer toute sa prudence et toute son autorité pour faire réussir celle-ci, pour laquelle je m'intéresse. Je vous prie de m'excuser et de m'aimer pour l'amour de Jésus-Christ, très grand, très illustre et très excellent prélat, votre, etc.

362e LETTRE (liv. V, let. 69).

LE MÊME, A SON BEAU-FRÈRE (1).

La vieillesse et la caducité, une longue maladie, la nécessité de mourir, et la bonne vie des personnes que l'on regrette, sont autant de motifs de consolation après leur mort.

Annecy, 13 juillet 1616.

Monsieur mon cher frère, la longueur du temps que M. votre père a vécu, et les dernières langueurs qui vous ont, il y a quelque temps, annoncé son trépas, et menacé de son absence future, vous auront donné sujet de vous résoudre en la perte du bonheur que vous aviez de le sentir encore en ce monde; car en somme, puisque nul n'est exempt de la mort, la plus favorable condition que nous puissions avoir d'elle, c'est quand elle nous laisse longuement jouir de ceux à qui nous appartenons.

Il faut donc louer Dieu, et le bénir de la faveur qu'il vous a faite de vous avoir longuement maintenu ce père, et acquiescer à sa volonté, par laquelle il vous l'a ôté maintenant. Pour moi, je ne veux point ici user des termes ordinaires avec vous : le lien qui me tient attaché à votre amitié et service vous servira de gage et d'assurance que je rendrai bien mon devoir à prier pour le défunt et honorer sa mémoire; et quant au reste, je suis, monsieur mon frère, votre, etc.

(1) Il y a apparence que c'étoit son beau-frère.

363e LETTRE.

LE MÊME, A LA SOEUR JEANNE-MARIE DE LA CROIX, SA NIÈCE,

Alors âgée de seize ans.

Il l'engage à se comporter si bien qu'elle soit le modèle de ses compagnes, sur-tout de celles de son âge.

Après le 8 août 1616.

Vous êtes employée bien jeune à de grandes œuvres; cela doit vous faire humilier profondément, et vous faire résoudre à fidélement obéir aux régles et à votre supérieure: car c'est pour votre service qu'on vous a choisie, afin que, comme d'autres serviront de bon exemple aux filles plus avancées en âge qui se rangeront à la congrégation, vous serviez aussi de patron aux plus jeunes, ce qui est extrêmement important; car Dieu aime très particulièrement les prémices des années, et desire qu'elles lui soient consacrées. Allez donc bien sagement, ma chère fille; faites que votre humilité, obéissance, douceur et modestie servent de miroir aux jeunes, et de consolation aux autres. Dieu soit à jamais avec vous, et vous veuille bénir de sa dextre! Amen. Vive Jésus!

364e LETTRE.

LE MÊME, A UN AMI.

Témoignages d'amitié, et envoi du *Traité de l'Amour de Dieu.*

10 août 1616.

Il ne faut jamais certes, monsieur, puisque j'ai l'honneur que vous soyez mon très cher fils, il ne faut point faire d'excuse quand vous ne m'écrivez pas; car je ne puis non plus douter de votre amour filial envers moi, que je ne puis vivre sans sentir continuellement dedans mon cœur les élans de l'amour paternel envers vous. Les défiances n'ont point de lieu où l'amour est parfait; mais il est vrai toutefois, monsieur mon fils, que vos lettres m'apportent toujours une délectation extrême, y voyant ou du moins entrevoyant les traits de votre bonté naturelle et de la sainte charité de votre ame, qui produit et nourrit la douceur de votre dilection filiale que vous répandez sur moi, et qui me remplit de suavité.

Faites donc, monsieur mon fils, faites souvent, je vous supplie, cette grace à mon esprit, mais seulement pourtant quand vous pouvez bonnement sans vous incommoder; car quoique vos lettres me soient plus délicieuses que je ne puis dire, si elles vous coûtoient de l'incommodité, elles me seroient douloureuses, aimant plus votre plaisir que le mien, selon la coutume des pères: et moi cependant, monsieur mon très cher fils, afin de suppléer en quel-

que sorte les défauts que le manquement de commodités me pourroit faire faire de vous écrire souvent, je vous envoie le livre de *l'amour de Dieu*, que je n'ai guère exposé aux yeux du monde, et vous supplie que si quelquefois l'affection que vous avez pour moi vous donnoit quelque desir d'avoir de mes lettres, vous preniez ce traité et en lisiez un chapitre, vous imaginant que s'il n'y a point de Théotime au monde auquel s'adresse mes paroles, vous êtes celui entre tous les hommes qui êtes mon plus cher Théotime. Le libraire a laissé couler plusieurs fautes en cet œuvre, et moi aussi plusieurs imperfections; mais s'il se trouve des besognes parfaites en ce monde, elles ne doivent pas être cherchées en ma boutique: si vous lisez celle-ci de suite, elle vous sera plus agréable à la fin.

Nous avons ici depuis trois jours monseigneur le prince de Piémont, qui me fit l'honneur de venir descendre chez moi tout à l'impourvu, étant venu par les postes, lui septième: depuis il a été logé au chateau. C'est le plus doux, gracieux et dévot prince qu'on puisse voir; un cœur plein de courage et de justice; une cervelle pleine de jugement et d'esprit; une ame qui ne respire que le bien et la vertu, l'amour de son peuple, et sur-tout la crainte de Dieu. Vous saurez, je m'assure, avant la réception de la présente, les causes de sa venue. Reste, monsieur mon très cher fils très honoré, que je vous souhaite toutes les bénédictions célestes; et c'est la respiration ordinaire de mon cœur, puisque j'ai la faveur

et le bonheur d'être avoué votre père, et que je dois être et suis à jamais votre, etc.

365e LETTRE (liv. VII, let. 51).

LE MÊME, A UNE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION.

Considérations sur la nativité de Notre-Dame.

7 septembre 1616.

Je vis en espérance, ma très chère fille, que si mon ingratitude ne me forclôt point du paradis, je jouirai un jour par complaisance de la gloire éternelle, en laquelle vous vous plairez par jouissance, après avoir saintement porté la croix en cette vie, que le Sauveur vous a imposée du soin de le servir fidèlement en votre personne, et en la personne de tant de chères sœurs, qu'il veut être vos filles en ses entrailles.

Je les salue, ces très chères filles, en l'amour de la très sainte Vierge, sur le berceau de laquelle je les invite de jeter tous les matins des fleurs pendant cette sainte octave; des saints soucis de la bien imiter, des pensées de la servir à jamais, et sur-tout des lis et des roses de pureté et ardente charité, avec les violettes de la très sacrée et très desirable humilité et simplicité.

366e LETTRE (liv. IV, let. 92).

LE MÊME, A LA MÈRE FAVRE, SUPÉRIEURE DES FILLES DE LA VISITATION DE LYON.

Il lui recommande d'entretenir l'union et la charité parmi ses religieuses, et de se garder de la prudence humaine.

10 septembre 1616.

Cette grande chère fille qui n'écrit point mériteroit qu'on la laissât aussi dans son silence; mais mon affection ne le permet pas. Et que vous dirai-je donc, ma très chère fille? Je vous recommande la confiance en Dieu, la parfaite simplicité, et la sincère dilection.

Vous avez là ces pauvres sœurs (1), lesquelles sont sous votre crédit, et dépendent de votre assistance au progrès de votre service, pour lequel elles sont allées: unissez vos cœurs et foibles forces, car par l'union vous prendrez des forces invincibles.

Notre mère (2) vous dira peut-être, si elle en a le loisir, la crainte que j'ai que les renardeaux n'entrent dans cette petite nouvelle vigne pour la démolir; je veux dire les aversions et répugnances, qui sont les tentations des saints. Étouffez-les en leur naissance. Tenez votre charité bandée, et tenez pour suspect tout ce qui sera contraire à l'union, au mu-

(1) La mère Favre avoit pour coadjutrices dans la fondation du monastère de Lyon les mères Marie-Aimée de Blonay, son assistante et maîtresse des novices, et Péronne-Marie de Chastel.

(2) La mère de Chantal.

tuel support, à la réciproque estime que vous devez avoir les unes envers les autres.

Gardez-vous de la prudence humaine, que notre Seigneur estime folie; et travaillez en paix, en douceur, en confiance, en simplicité. Sitôt que vous aurez fait ce que vous avez à faire, vous ferez bien d'achever votre affaire particulière. Vivez toutes dans les entrailles de la charité divine, ma très chère fille, à qui je suis de tout mon cœur votre, etc.

367e LETTRE (liv. VI, let. 43).

LE MÊME, A UNE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION.

Il l'exhorte à supporter le prochain.

8 octobre 1616.

Ma très chère fille, les aversions et répugnances de quoi on nous écrit nous exercent un peu. O Dieu! quand sera-ce que le support du prochain aura sa force dans nos cœurs! C'est la dernière et la plus excellente leçon de la doctrine des saints: bienheureux l'esprit qui la sait! Nous desirons du support en nos misères, que nous trouvons toujours dignes d'être tolérées: celles du prochain nous semblent toujours plus grandes et pesantes.

Dieu vous fasse sainte, ma très chère fille, et toute votre chère troupe. Dieu soit exalté en vos misères, sur le trône de sa bonté, et le théâtre de notre pure et sincère humilité. Dieu vous fasse tout faire pour sa gloire, afin qu'un jour vous en soyez couronnée. Ma très chère fille, vous êtes la fille de mon cœur,

et je ne laisserai jamais de souhaiter que vous soyez la fille du cœur de Dieu, qui nous a donné des cœurs afin que nous fussions ses enfants, en l'aimant, bénissant et servant ès siécles des siécles. Vive Jésus!

368e LETTRE.

LE MÊME, A M. N***, SECRÉTAIRE DE SON ALTESSE SÉRÉNISSIME.

Il le prie de lui expédier une lettre de recommandation qu'il avoit obtenue du duc de Savoie pour le vice-légat d'Avignon, au sujet de quelques bourses dans le collège de Savoie en cette ville, auxquelles le saint et son chapitre avoient droit de nommer, et qu'on leur contestoit.

Annecy, 13 octobre 1616.

Monsieur, je vous supplie de me faire la charité que je puisse avoir la lettre que son altesse a accordée au vice-légat d'Avignon, en recommandation de l'affaire que la Sainte-Maison de Thonon, mon chapitre et moi y avons, sur le sujet des places du collége d'Annecy, ou de Savoie, fondé audit Avignon, qui appartient à la nation de Savoie, afin que nous soyons remis en possession de les avoir.

Je vous enverrai le mémorial, et M. Boschy me fit la faveur de me promettre l'expédition de ladite lettre, laquelle nous desirons avoir, afin de faire partir au plus tôt le personnage que nous envoyons pour faire la sollicitation.

Cependant je vous conjure de m'aimer toujours, de me tenir en la bonne grace dudit seigneur Bos-

chy, que je salue humblement, et de me croire, monsieur, votre, etc.

369e LETTRE (liv. III, let. 74).

LE MÊME, A UNE COUSINE NOUVELLEMENT MARIÉE.

Avis à une nouvelle mariée, obligée de vivre avec le père et la mère d'elle ou de son mari.

10 novembre 1616.

Encore ne vous écris-je pas à loisir, ma très chère fille, bien que je réponde tard à votre lettre.

Or sus, vous voilà donc dans le ménage, et il n'y a remède : il faut que vous soyez ce que vous êtes, mère de famille, puisque vous avez un mari et des enfants; et il faut l'être de bon cœur et avec l'amour de Dieu, ains pour l'amour de Dieu, ainsi que je le dis assez clairement à Philothée, sans s'inquiéter ni empresser que le moins qu'il sera possible.

Mais je vois bien, chère fille, qu'il est un peu malaisé d'avoir soin du ménage en une maison où il y a mère et père; car je n'ai jamais vu que les pères, et sur-tout les mères, laissent le gouvernement entier aux filles, encore que quelquefois il seroit expédient. Pour moi, je vous conseille de faire le plus doucement et sagement que vous pourrez ce qui est recommandé, sans jamais rompre la paix avec ce père et cette mère; car il vaut mieux que les affaires n'aillent pas si bien, et que ceux à qui on a tant de devoirs soient contents.

Et puis, si je ne me trompe, votre humeur n'est

pas faite pour la conteste. La paix vaut mieux qu'une chevance. Ce que vous verrez pouvoir être fait avec amour, il le faut procurer; ce qui ne se peut faire que par débat doit être laissé. Quand on a affaire avec des personnes de si grand respect, je ne doute point qu'il ne se passe des aversions et répugnances en votre esprit: mais, ma très chère fille, ce sont autant d'occasions d'exercer la vraie vertu de douceur; car il faut faire bien, et sainement, et amoureusement, ce que nous devons à un chacun, quoique ce soit à contre-cœur et sans goût.

Voilà, ma très chère fille, ce que je vous puis dire pour le présent, ajoutant seulement que je vous conjure de croire fermement que je vous chéris d'une dilection parfaite et vraiment paternelle, puisqu'il a plu à Dieu de vous donner envers moi une confiance si entière et filiale; mais continuez donc bien, ma très chère fille, à m'aimer cordialement.

Faites bien la sainte oraison; jetez souvent votre cœur entre les mains de Dieu, reposez votre ame en sa bonté, et mettez votre soin sous sa protection, soit pour le voyage du cher mari, soit pour le reste de vos affaires. Faites bien ce que vous pourrez; et le reste, laissez-le à Dieu, qui le fera ou tôt ou tard, selon la disposition de sa providence.

Je voudrois bien savoir qui sont ces curés desquels on murmure contre moi et mon frère; car tant qu'il nous sera possible, nous tâcherons de remédier aux désordres, s'ils se trouvent. Je suis cependant bien aise que le vôtre soit honnête homme et sage.

En somme, soyez à jamais toute à Dieu, ma très chère fille, et je suis tout en lui votre, etc.

370e LETTRE (liv. I, let. 14).

LE CARDINAL BELLARMIN, A S. FRANÇOIS DE SALES.

Rome, 29 décembre 1616.

Quid super re sibi propositâ sentiat, rem interim totam se pro viribus curaturum.

Etsi fortassè non multis in Urbe reverendissima amplitudo vestra nota sit, mihi tamen à multis annis virtutes vestræ multæ et magnæ notissimæ sunt; neque mihi tantùm, sed etiam sanctissimo patri nostro nota est vigilantia pastoralis et charitas in gregem proprium reverendissimæ dominationis vestræ.

Sed quod attinet ad negotium virginum et viduarum, quod mihi amplitudo vestra commendat, non scio prorsùs quid agam; tum quia nemo hìc est, quod sciam, qui causam sollicitet; tum quia certum est cum illis tribus conditionibus obtineri non posse ab apostolicâ sede, ut confirmetur vera monastica professio. Ego quidem paratus sum pro viribus adjuvare propositum reverendissimæ dominationis vestræ, si quis sit qui ad me veniat, et negotium urgeat. Hactenùs enim neminem vidi, nec satis scio cui litteras tradam quas nunc scribo.

Sed tamen interim consilium dabo, quod mihi ipse acciperem, si res mea ageretur. Ego igitur retinerem virgines et viduas istas in statu in quo sunt,

nec mutarem quod benè se habet. Nam ante tempora Bonifacii VIII, erant in Ecclesiâ sanctimoniales, tum in Oriente, tum in Occidente, quarum sæpè mentionem faciunt sancti Patres; ex Latinis, Cyprianus, Ambrosius, Hieronymus, Augustinus; et ex Græcis, Athanasius, Basilius, Chrysostomus, et alii. Sed illæ non erant ita clausæ in monasteriis, ut non exirent quando opus erat. Nec ignorat amplitudo vestra, coram Deo vota simplicia non minùs obligare, nec minoris meriti esse, quàm solemnia; solemnitas enim, ut etiam clausura, inchoata est ecclesiastico instituto ab eodem Bonifacio VIII.

Et nunc etiam Romæ floret valdè monasterium nobilium feminarum à sanctâ Franciscâ Romanâ institutum; in quo tamen, neque clausura est, nec solemnis illa professio.

Proindè si in istâ regione sine clausurâ et sine professione virgines et viduæ tam sanctè vivunt, ut audio, et simul prodesse possunt sæcularibus, non video cur ista ratio vivendi mutari debeat. Hoc tamen consilium meum meliori judicio libenter submitto.

Accepi, dùm hanc epistolam scriberem, alias litteras reverendissimæ dominationis vestræ pro negotio Avenionensi, pro quo laborabo quantùm potero. His benè valeat reverendissima dominatio vestra, meî memor in sanctis precibus suis. Admodùm illustrissimæ et reverendissimæ dominationis vestræ addictissimus, atque ad obediendum promptissimus.

Réponse à la lettre du 10 juillet 1616. Le cardinal fait connoître à notre saint que sa demande a des difficultés; il ajoute cependant qu'il s'y intéressera de tout son pouvoir.

Quoique peut-être peu de personnes dans Rome connoissent votre seigneurie révérendissime, je ne laisse pas d'avoir depuis long-temps connoissance de la grandeur et de la multitude de vos vertus; et je ne suis pas seul, car le saint père (Paul V) est instruit de votre vigilance pastorale, et de la charité avec laquelle vous gouvernez votre troupeau.

Pour venir aux vierges et aux veuves que votre seigneurie me recommande, je vous avoue que je suis fort en peine, parcequ'il n'y a personne ici, que je sache, qui s'intéresse dans cette négociation. Outre cela, il est certain qu'on ne pourra jamais obtenir du saint-siége l'établissement des congrégations en titre de religion aux clauses et conditions énoncées dans votre lettre. Quoi qu'il en soit, je suis prêt à entrer de tout mon pouvoir dans les vues de votre révérendissime seigneurie, pourvu que quelqu'un vienne ici solliciter cette affaire; car jusqu'à présent je n'ai vu personne, et je ne sais même à qui donner la lettre que j'écris.

Je veux cependant vous donner un conseil, que je prendrois pour moi-même si j'étois dans le cas où vous êtes : je laisserois ces filles et ces veuves dans l'état où elles sont, et je ne changerois point ce qui est bien fait. Avant Boniface VIII il y avoit des religieuses tant en Orient qu'en Occident. Nous en

avons pour garants les saints Pères ; à savoir parmi les Latins, S. Cyprien, S. Ambroise, S. Jerôme, et S. Augustin ; entre les Grecs, S. Athanase, S. Chrysostome, S. Basile, et plusieurs autres. Or ces religieuses n'étoient point tellement enfermées dans leurs monastères, qu'elles ne sortissent dehors quand il étoit nécessaire. Et votre révérendissime seigneurie n'ignore point que les vœux simples n'obligent pas moins et ne sont pas d'un moindre mérite devant Dieu que les vœux solennels, puisque la solennité, aussi bien que la clôture, a commencé depuis le décret ecclésiastique du même pape.

Aujourd'hui même le monastère des nobles dames institué par Ste. Françoise Romaine, qui fleurit merveilleusement dans Rome, nous fournit un exemple de cet ancien usage ; car ces religieuses n'ont ni clôture, ni profession solennelle.

C'est pourquoi si dans votre pays les filles et les veuves vivent aussi saintement, et peuvent être aussi utiles aux personne du siècle par leur charité et leurs bons exemples, sans être enfermées ou cloîtrées, je ne vois pas pourquoi cette façon de vivre doit être changée. Toutefois si quelqu'un a un meilleur avis à vous donner, j'y soumets volontiers le mien.

En écrivant cette lettre, j'en ai reçu de votre part qui regardent l'affaire d'Avignon ; je m'y emploierai de tout mon pouvoir. Je desire que Dieu conserve votre seigneurie révérendissime ; et je la prie de se souvenir de moi dans ses saintes prières, étant, monsieur, votre, etc.

371ᵉ LETTRE.

S. FRANÇOIS DE SALES, A LA MÈRE FAVRE, SUPÉRIEURE DE LA CONGRÉGATION DE LA VISITATION, A LYON.

Nouvelles particulières sur diverses personnes.

21 janvier 1617.

Ma très chère fille, je vous vois certes assez occupée parmi tant d'occurrences; Dieu soit à jamais votre force. M. l'aumônier m'écrit que monseigneur l'archevêque le vous ôte : je crois que ce ne sera pas sans vous bien pourvoir. Je crains pourtant la variété des opinions au maniement des ames; mais Dieu aura soin de votre chère troupe, afin qu'elle aille toujours le même chemin, puisque c'est celui auquel il l'a mise.

Notre mère ne sait pas que j'écrive : elle n'est pas sans affaires, mais bonnes et agréables, ayant madame la comtesse de Tournon et ses deux filles, qui font les exercices, et préparent leur confession générale.

Hé Dieu! quelles nouvelles du Puits-d'Orbe! cela me traverse le cœur. Oh! qu'il faut bien regarder à qui l'on donne accès en telles maisons, et quelles hantises, quels devis on admet.

La chère sœur de La Valbonne pensoit venir; mais le frère n'a pas voulu. Il y a obéissance en leur monastère, oui, et mortification.

Mais celle-ci est bien plus grande à Sales, où ma sœur a fait sa troisième couche d'une fille, laquelle,

une heure après son baptême est morte. Pour moi, je n'en aurois nul sentiment, si ce n'est pour compatir un petit avec la mère.

Vivez toujours toute à Dieu, ma très chère fille; c'est le continuel souhait de mon cœur, qui chérit le vôtre incomparablement. Vive Jésus!

372[e] LETTRE (liv. VI, let. 11).

LE MÊME, A UN RELIGIEUX.

Le saint fait connoître les raisons pour lesquelles les religieuses de la Visitation ne disent pas le grand office, mais seulement celui de Notre-Dame. Il ajoute que cela est compensé par beaucoup d'exercices spirituels.

1617.

Mon révérend père, l'affaire des dames de la Visitation à Rome consiste en ce point: qu'il plaise à sa sainteté leur permettre de n'être point obligées à dire le grand office, pour les raisons suivantes.

Premièrement il n'y a nation au monde où les femmes prononcent si mal le latin qu'en celle de France, et notamment ici; et seroit presque impossible de faire bien apprendre la prononciation de tout le grand office, là où il seroit bien aisé de la leur apprendre pour le petit office de Notre-Dame, comme elles le prononcent en effet fort bien dès à présent.

Secondement en cette congrégation on desire recevoir les filles de petite complexion, et lesquelles, faute de forces corporelles, ne peuvent être reçues

ès religions plus austères. Or celles qui sont obligées au grand office, si elles le veulent dire distinctement et pausément, ne le peuvent faire sans effort; et si elles le veulent dire vite et couramment, elles se rendent ridicules et indévotes. C'est pourquoi il est plus convenable que celles-ci, qui, faute de forces corporelles, ne le pourroient pas dire posément, ne disent que le petit office.

Troisièmement, il y a exemple à Paris, où les sœurs de Sainte-Ursule, religieuses des trois vœux solennels, ne disent que le petit office.

Quatrièmement, les sœurs de la Visitation font plusieurs exercices spirituels qu'elles ne pourroient pas faire en disant le grand office.

Je pensois vous marquer les autres points; mais je me ressouviens que le père procureur général les a bien au long. Il faut que je vous dise que les régles dont on demande l'approbation sont toutes conformes à la régle de saint Augustin, hormis en la clausure absolue, que saint Augustin n'avoit point établie, à laquelle néanmoins les sœurs se veulent astreindre, selon le sacré concile de Trente. Peut-être que le saint-siége commettra quelqu'un de deçà, quelques prélats de religion et autres théologiens, pour les revoir, corriger et approuver.

Je ne vois pas qu'il soit besoin de vous avertir d'autre chose sur ce sujet, sinon que, quant au monastère de cette ville, attendu que l'église d'icelui est consacrée sous le titre de la Visitation de Notre-Dame et du glorieux saint Joseph, il seroit desirable

que l'on obtînt indulgence plénière pour ce jour-là, et pour les jours des titres des autres maisons et monastères de cette congrégation, outre l'indulgence du jour de la Visitation, qui est le titre général de la congrégation.

Monseigneur de Lyon est là, auquel s'il plaît de favoriser l'affaire, il peut infiniment en cela. Or je crois qu'il lui plaira, puisqu'il a en sa ville métropolitaine une maison de la Visitation, où Dieu est grandement honoré.

Mais, mon révérend père, il faut traiter toutes choses doucement et avec circonspection; ce que je dis, parceque quelques ecclésiastiques austères et exacts en leurs personnes ont rendu quelques signes qu'ils n'étoient pas satisfaits de quoi en cette congrégation il y avoit si peu d'austérité et de rigueur de peines: mais il faut toujours regarder à la fin, qui est de pouvoir recueillir les filles et femmes débiles, soit en âge, soit en complexion.

Je desire encore obtenir une lettre de la congrégation des évêques à moi et au clergé de ce diocèse, par laquelle il me soit enjoint d'ériger un séminaire de ceux qui prétendent à l'état ecclésiastique, où ils puissent se civiliser ès cérémonies, à catéchiser et exhorter, à chanter, et autres telles vertus cléricales; car quant aux petits enfants, nous en avons de reste qui veulent être ecclésiastiques, et qui n'étudient pour autre fin.

Or je desire que le clergé ait part à la lettre, afin qu'on puisse imposer pour cela quelque petite coti-

sation sur les bénéfices. Le concile de Trente suffiroit; mais pour le faire valoir plus efficacement, la susdite lettre seroit requise. Je suis votre, etc.

373e LETTRE (liv. I, let. 10).

LE MÊME, A SA SAINTETÉ LE PAPE PAUL V.

Annecy, 1617.

Commendat nobilem peregrinum.

Beatissime pater, tametsi sedes apostolica suo splendore universos orbis christianos alliciat, habet tamen innatum aliquid beatitudo vestra, quo mitiùs ac suaviùs eorum corda demulceat, qui, annuente Dei benevolentiâ, sub ejus potestate ab eorum tenebris emerserunt.

E quibus cùm vir iste ad loca sancta proficisci in animo haberet, et ad hoc monumentum aliquod optaret à me, quo de suâ fide ac religione sanctitati vestræ fidem ego ipse facerem, facilè concedendum putavi, tum ne quod mei muneris est aliquâ in re defuisse insimularer, tum etiam ne quid virtuti illius ac bono nomini detraherem.

Quod equidem laudabilius est, quòd avitæ nobilitati renuntiare, et existimationis jacturam facere maluerit, ut abjectus viveret in domo Dei, quàm illustris habitare in tabernaculis peccatorum; ex quibus jampridem uxorem ac liberos eduxisset, si eorum affectus et consilia cum ipsius zelo consensissent.

Quapropter cùm per novennium probata mihi fuerit illius fidei ac religionis constantia, par est ut unà cum illo advolutus pedibus beatitudinis vestræ, mihi atque illi apostolicam benedictionem supplex expetam.

Le saint recommande au pape un gentilhomme qui, ayant renoncé à la religion prétendue réformée pour se faire catholique, avoit résolu de faire un voyage à Rome pour visiter les lieux saints. Ce gentilhomme s'appeloit Alexandre de Mont-Croissant, et étoit de Genève. Il fut converti par S. François en 1608, avec plusieurs autres Génevois.

Très saint père, quoiqu'il n'y ait rien de plus ordinaire que de voir le siége apostolique attirer tous les chrétiens de l'univers par l'éclat de sa majesté, cependant votre sainteté a, par-dessus cet avantage, je ne sais quels attraits et quels charmes naturels, qui lui gagnent les cœurs de ceux que la grace de Dieu a retirés des ténèbres de leurs erreurs par nos soins et sous votre autorité.

La personne qui a l'honneur de se présenter à vous, très saint père, est de ce nombre. C'est pourquoi ayant dessein d'aller visiter les saints lieux de Rome, et m'ayant demandé pour votre sainteté une lettre de recommandation, où je rendisse témoignage de sa foi et de sa religion, afin d'avoir un plus libre accès à vos pieds, j'ai cru que je devois me rendre à sa prière, tant pour ne point encourir de blâme d'avoir manqué à un devoir de ma charge, que pour rendre justice à la vertu et à la bonne odeur de la vie de cet honnête homme.

En effet, très saint père, il s'est rendu d'autant plus recommandable, qu'étant d'une naissance distinguée par sa noblesse, il a eu le courage de renoncer au rang et aux dignités auxquels son sang lui permettoit d'aspirer, et de se ternir de réputation parmi les siens, pour vivre *inconnu dans la maison de Dieu, plutôt que d'habiter dans les palais des pécheurs* (1). Il y a long-temps qu'il en eût retiré sa femme et ses enfants, si leurs sentiments s'étoient accordés avec son zéle.

Ayant été témoin pendant l'espace de neuf années de la constance de sa foi et de sa piété, je supplie très humblement votre béatitude de lui accorder sa bénédiction apostolique; et par la même occasion je me prosterne à ses pieds, pour lui demander la même grace. J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, très saint père, de votre sainteté, le très humble, etc.

374e LETTRE.

LE MÊME, A LA MÈRE DE CHANTAL.

On parle d'ériger un nouveau monastère de la Visitation; il s'en réjouit et en donne avis à la mère de Chantal, à laquelle il donne de très grandes marques d'affection.

9 février 1617.

Ce billet va dire à ma très chère mère que je chéris son cœur comme mon ame propre. On commence fort à parler d'une Visitation, et le passage

(1) Psalm. lxxxiii, v. 11.

de notre bon père prédicateur en a grandement réveillé l'appétit, et nous verrons que ce sera. J'ai commencé aujourd'hui, aussi heureusement que jamais je fis, les prédications (1), hormis que sur le milieu j'ai pensé être un peu enroué. Mon cœur a mille bons desirs de bien servir le divin amour. Que vous puis-je dire davantage, ma très chère mère, sinon que vous demeuriez toujours en ce céleste exercice auquel Dieu vous a si souvent et puissamment invitée? Vous aurez la bonne madame du Chatelard, que je chéris fort de quoi elle a si bien conservé son affection: elle aura sans doute besoin de soin et de support. Je l'écrirai à nos sœurs de Moulins, ma très chère mère, n'en doutez point. Or sus qu'à jamais le nom du Seigneur soit sanctifié en notre cher cœur! Amen. Je salue chèrement nos sœurs; et si madame la comtesse est là, je la salue très particulièrement, et mes chères filles qui sont les siennes. Vous savez aussi de quelle affection je salue ma fille de La Fléchère; mais ma pauvre chère sœur Marie-Aimée, je n'en dis rien: c'est ma fille tout aimée, et mademoiselle de Chantal aussi est ma chère fille. Je suis, vous le savez vous-même, certes tout vôtre.

(1) S. François prêchoit cette année le carême à Grenoble, y ayant prêché l'avent précédent.

375e LETTRE.

LE MÊME, A MADAME DE VALESPELLE ET DE VILLENEUVE.

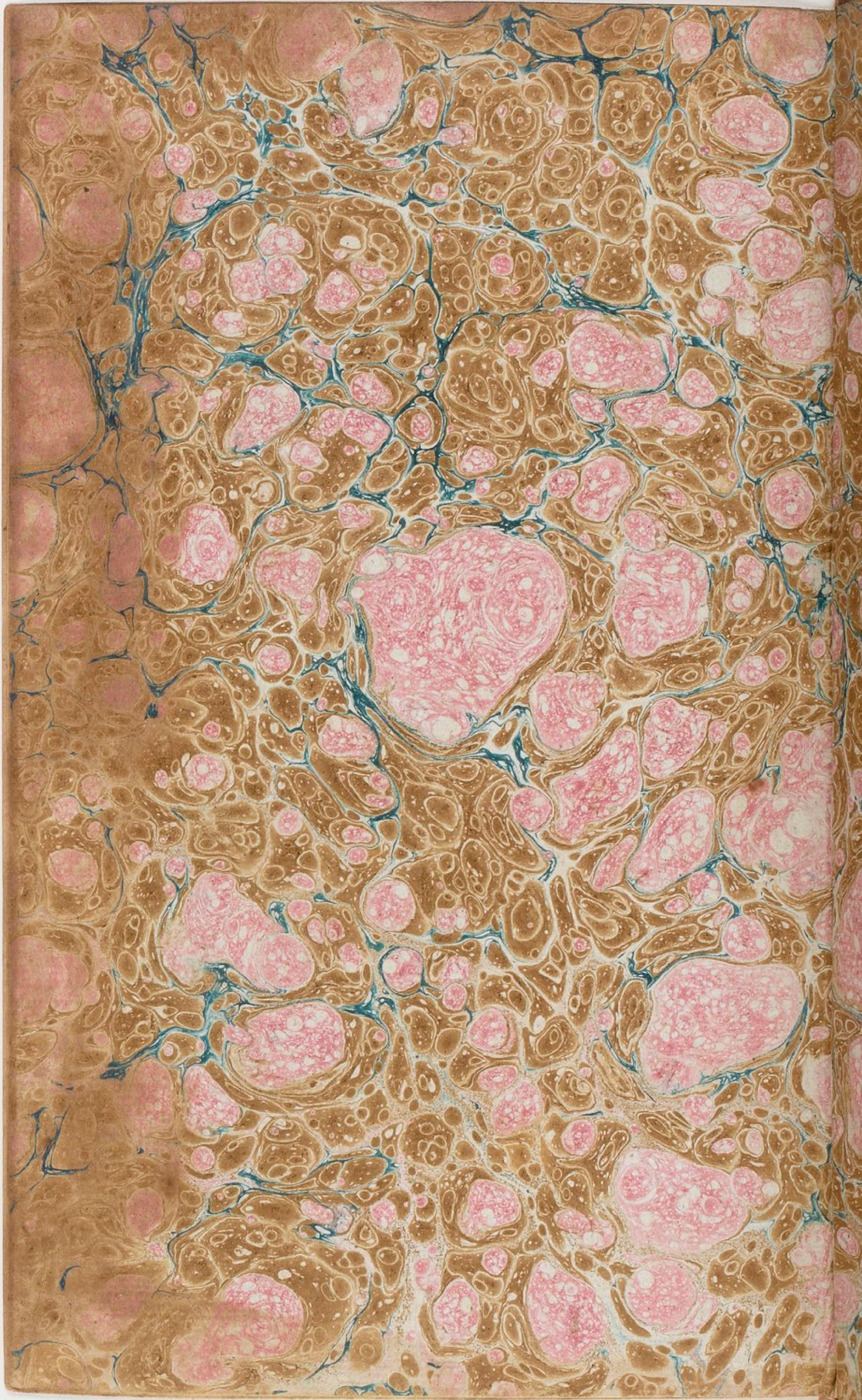
Il promet à cette dame de s'employer dans une affaire qu'elle avoit, et dont elle lui avoit envoyé des mémoires.

1er avril 1617.

Madame, passant par cette ville avec beaucoup de presse, j'ai reçu votre lettre et les mémoires de vos prétentions, dont je suis bien aise, puisque le marquis d'Aix m'a écrit que je lui fisse savoir ce que vous prétendiez, et que, revenant en ce pays, il seroit toujours bien content de voir tous les différents qu'il pourroit avoir avec vous, avec le plus de douceur et d'amitié que vous pourriez desirer. Il est vrai, disoit-il, qu'après son arrêt de Paris, il pensoit être exempt d'affaires pour votre égard. Je lui ferai donc part du mémoire qui m'est laissé; et sur ses réponses je vous tiendrai avertie, desireux que je serai toute ma vie de vous témoigner par effet que je suis, madame, votre, etc.

FIN DU SECOND VOLUME.









ŒUVRES
COMPLÈTES
S. FRANÇOI[S]
DE SALES

10

LETTRES

2